



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172101 5

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Presented by

to the

New York Public Library

KLW

MERCURE DE FRANCE,

RÉDIGÉ

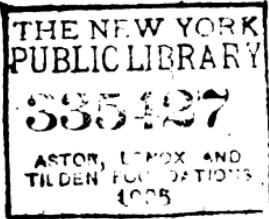
PAR MM. BENJAMIN DE CONSTANT ; — DUFRESNE SAINT-LÉON , conseiller d'état honoraire ; — ESMÉNARD ; — JAY ; — JOUY , membre de l'Académie française ; — LACRETELLE atmé , membre de l'Académie française ; — TISSOT , etc.

TOME QUATRIEME.

PARIS,

A L'ADMINISTRATION DU MERCURE,
RUE DES POITEVINS , N°. 14.

1817.



MERCURE DE FRANCE.



SAMEDI 4 OCTOBRE 1817.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement a expiré au 30 septembre, sont invitées à le renouveler de suite, si elles veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.— L'époque de l'expiration est marquée sur l'adresse.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, *port franc*, à l'ADMINISTRATION DU MERCURE DE FRANCE, rue des Poitevins, n°. 14.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LUDMILE.

Romance imitée de l'allemand.

« Es-tu mort au champ de l'honneur ?
« Ou bien, une autre de ton cœur
TOME 4

MERCURE DE FRANCE.

« A-t-elle surpris la constance ?
« Mon bien aimé , tout mon bonheur,
« Quand finira ta longue absence ? »

C'est ainsi que Ludmile en pleurs
Exhalait ses vives douleurs.

Une colonne de poussière ,
Qui cache une troupe guerrière ,
Bientôt vient frapper ses regards ;
Son cœur frémît , son cœur espère....
L'armée a franchi les remparts.

Le soldat revoit sa chaumière ,
Son fils , son épouse , son père.

Pour prolonger ce jour charmant ,
L'astre des cieux plus lentement
Se cache à l'horizon qu'il dore.
Chaque amante a vu son amant ;
Seule , Ludmile pleure encore.

Pauvre Ludmile , les amours
Plus ne vont embellir tes jours !

« Contre le malheur qui m'accable ,
« J'implorai le ciel secourable ;
« Mes cris ont été superflus :
« Mes vœux , du ciel inexorable
« Ne seront jamais entendus.

« Toute espérance m'est ravie :
« Dieu terrible , prenez ma vie ! »

Sa mère en vain veut la calmer :
« Ma fille , pourquoi blasphèmer ?
« Mettons en Dieu notre espérance....
« De ceux qui savent bien l'aimer ,
« Ce Dieu sera la récompense.

« — Ce Dieu , qui permet mon tourment ,
« N'est rien pour moi , sans mon amant . »

Bravant la céleste colère ,
 Elle est sourde aux pleurs de sa mère...
 Solitaire , elle veut dormir ;
 Mais le sommeil fuit sa paupière :
 Le ciel s'apprête à la punir.

Tout repose et la nuit obscure
 Règne seule sur la nature.

Douze fois retentit l'airain ;
 Répété par l'écho lointain ,
 Sourdement son bruit se prolonge ,
 Et l'homme attend le lendemain
 Dans les bras d'un riant mensonge.

Ludmile , en proie à ses douleurs ,
 Est sur un lit baigné de pleurs.

Mais quel bruit !... un coursier s'avance ,
 Son pas trouble au loin le silence ;
 Il s'arrête , un homme descend ,
 Puis vers la demeure s'élance
 Et la porte s'ouvre à l'instant ,

Tandis que d'un épais nuage ,
 Le flambeau des nuits se dégage.

« Lève-toi , Ludmile , on t'attend...
 « Dieu qui te voit , Dieu qui t'entend ,
 « Défend que Ludmile sommeille :
 « Lève-toi , viens , suis ton amant :
 « Sa voix a frappé ton oreille.

« — C'est lui-même ! O moment heureux !
 « Oui , j'en crois mon cœur et mes yeux !

« Que de pleurs tu m'as fait répandre !
 « Combien j'ai gémi de t'attendre !
 « Pouvais-je vivre loin de toi ?
 « Irvin revient-il aussi tendre ?
 « Irvin m'a-t-il gardé sa foi ?

« — Suis-moi , la paix t'attend , Ludmile ;
 « La mort sera douce et tranquille. »

MERCURE DE FRANCE.

Montés sur le coursier , tous deux
 Ils s'éloignaient silencieux ;
 Alors Ludmile s'inquiète :
 « Oh ! dit-elle , objet de mes vœux ,
 « Verrons-nous bientôt ta retraite ?

« — Bientôt. » Et , plus prompt que l'éclair ,
 Le coursier galoppe et fend l'air.

« Pourquoi cette sombre tristesse ?
 « N'ai-je pas toute ta tendresse ?
 « Ne seras-tu pas mon époux ?
 « Qui pourrait troubler l'allégresse
 « D'un jour qui dût être si doux !

« — Suis moi , la paix t'attend , Ludmile ;
 « La mort sera douce et tranquille.

« Pourquoi de sinistres discours ?...
 « Tu vas embellir tous mes jours...
 « Pour parer enfin notre tête
 « Du diadème des amours ,
 « Verrons-nous bientôt ta retraite !

« — Bientôt. » Et , plus prompt que l'éclair ,
 Le coursier galoppe et fend l'air.

« O mon ami ! mon cœur palpite ;
 « L'horreur qui , malgré moi , m'agit ,
 « M'annonce de nouveaux tourments :
 « Réponds , finiront-ils bien vite ,
 « Ces lugubres pressentimens ?

« — Suis-moi , la paix t'attend , Ludmile ;
 « La mort sera douce et tranquille.

« — Pour gâges d'un bonheur certain ,
 « Dans ma main , ah ! place ta main !...
 « Dissipe ma terreur secrète ;
 « De grâce , réponds , cher Irvin :
 « Verrons-nous bientôt ta retraite ?

« — Bientôt. » Et , plus prompt que l'éclair ,
 Le coursier galoppe et fend l'air.

OCTOBRE 1817.

Soudain va vive hussière.
Montre à Ludmile un cinactière ;
Le hibou chante par trois fois,
Deux démons sortent de la terre,
Le coursier s'arrête à leur voix.

« Suis-moi, la paix t'attend, Ludmile ;
« La mort sera douce et tranquille.

Au fantôme de son amant,
Succède un spectre menaçant,
Et, dans un abîme de flamme,
Avec fracas l'engloutissant,
L'enfer s'empare de son âme.

Contre les célestes décrets,
Mortels, ne marmarez jamais.

ST. H.....

ÉNIGME.

Mon frère et moi, loetour, nous ta sommes utiles ;
A tes moindres désirs et soumis et dociles,
A la cour, à la ville, au milieu des combats,
Nous recevons l'emploi d'accompagner tes pas.
Quelquefois par besoin ou bien par inconstance,
A nos sœurs qu te voit donner la présence ;
Pouvons-nous, franchement, en être jaloux ? Non.
Attribut du bon goût ainsi que du bon ton,
Dans un salon brillant si le plaisir t'invite,
Près de toi nous venons nous ranger au plus vite.
Alors (sans pour cela nous croire humiliés)
Il ne faut qu'un coup-d'œil pour nous voir à tes pieds.

(Par M. R. LABITTE.)

CHARADE.

A Paris, en tout lieu du monde,
Mon entier va, suit son chemin,
Et si mon premier le seconde,
Il fait ses coups soir et matin.

MERCURE DE FRANCE.

C'est en vain que notre œil l'observe,
Audacieux, il brave mille morts;
Avec mon dernier qu'il conserve
On voit où tu vas, d'où je sors.

(*Par M. BLAQUIÈRE.*)



LOGOGRIPIE.

Je marche sur sept pieds, lecteur,
Et pourtant souvent je chancelle;
Aux passans, dans ma belle humeur,
Sans raison, je cherche querelle.
Si tu ne m'en laisses que trois,
Chacun me savoure à la ronde;
Mais c'est qu'alors vraiment tu vois:
La meilleure chose du monde.

(*Par M. R. LABITTE.*)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logographe*
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *mode*; celui de la *charade*, est *guimauve*; et celui du *logographe*, *cidre*, où l'on trouve *cire*.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans; tirée de ses propres déclarations, de cent quarante-quatre dépositions de témoins oculaires, et des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de la Tour de Londres; par M. Le Brun de Charmettes (1).

(Premier Article.)

Un poète de l'antiquité, dont quelques vers renferment toute la pensée de l'ouvrage de Montesquieu sur le génie de Rome, a dit de sa patrie :

*Menses profundo, pulchrior evenit :
Luctere, multa poruet integrum
Cum laude victorem, geretque
Praelia conjugibus loquenda.*

La France, quoique différente en tout de l'ancienne reine du monde, pourrait sans orgueil adopter ces beaux vers pour devise. En effet, nos annales attestent, de siècle en siècle, qu'il n'est pas de malheurs au-dessus de notre courage, et qu'une puissance inhérente au caractère national nous replace toujours au rang élevé qui nous appartient. Cette puissance ne vient pas chez nous des idées de suprématie et de domination inculquées aux Romains dès le ber-

(1) Quatre volumes in-8^e. Prix : 25 fr., et 30 fr. par la poste. Chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille.

ceau ; nous ne la devons pas à ces institutions fortes, à cette éducation sévère qui survécurent encore long-temps à la république, à la sagesse d'un gouvernement dont la politique fut immuable pendant plusieurs siècles, dont la constance triompha d'Annibal et de Carthage, bien plus que les Metellus et les Scipion. Ces avantages et beaucoup d'autres nous ont presque toujours manqué, mais l'ascendant que nous n'avons jamais pu perdre sur la fortune tient à des causes différentes. Sans être exclusif et féroce comme chez les Romains, sans affecter les prétentions d'une vertu sublime, sans avoir été exalté par un indomptable orgueil, notre amour de la patrie est un sentiment vrai et profond. Nous ne vantons pas la France aux dépens des autres pays, nous ne la mettons pas au-dessus d'eux ; nos poètes et nos écrivains oublient beaucoup trop de la proposer dès l'enfance à notre admiration ; on ne nous apprend point à lire dans le récit de ses exploits et de ses merveilles, mais nous avons pour elle un attachement semblable à celui qu'une mère transmet à l'enfant qu'elle a porté dans son sein. Dans tous les temps les Français ont chéri la terre natale ; quand les partis, les haines et la trahison l'avaient livrée presque toute entière à ses ennemis, il restait dans les cœurs une haine invincible pour la domination étrangère. Aussi aucun de nos princes ne nous a vainement appelés à la délivrance de la patrie. A cette disposition des cœurs, s'unissent une ardeur martiale, une aptitude à la guerre, et un amour de la gloire, qui font que les Français, depuis l'invasion de César jusqu'à nos temps, ont toujours ressemblé à une armée qu'un ordre donné, au nom du salut public, peut rassembler et mouvoir en un moment. Un dernier trait du caract-

terre national explique pourquoi nous sommes supérieurs à l'adversité. Sans doute nous avons notre légèreté, nos découragemens; une imagination vive qui embellit presque tout, un excès de confiance, une certaine chaleur qui nous emporte sans nous donner le temps de regarder en face la grandeur des périls et des obstacles, nous livrent à des surprises et à des revers qui triomphent de tout notre courage; nous cédons devant des malheurs que nous aurions bravés en riant, si nous les eussions prévus, ou si des chefs habiles eussent excité notre enthousiasme en nous les montrant d'avance. Mais la crainte et sur-tout l'abattement ne sauraient être l'état habituel de notre âme. Le lendemain d'une défaite il y a une victoire possible pour nous. On peut espérer des prodiges de nos soldats revenus à leur état naturel. Ensuite, nous n'avons pas de penchant à nous exagérer les malheurs que nous venons d'éprouver; nous nous familiarisons sans peine avec eux, et loin de les aggraver par la réflexion, le tour même de notre esprit les diminue, et nous présente des sujets de consolation; et puis nous sentons dans notre pays, dans sa population, dans la facilité que nous éprouvons à nous relever d'une chute, des ressources que nous croyons inépuisables. Enfin, il nous reste toujours le trésor de César, l'espérance, et cette espérance active, ardente, comme la sienne, nous rend capables de tout entreprendre, nous fait croire aux destinées de la France, en nous rappelant sans cesse qu'à aucune époque il ne lui a manqué un vengeur ou un libérateur.

La fortune et la providence n'abandonnent jamais un peuple qui ne s'abandonne pas lui-même. Quand il est digne de l'indépendance, on voit toujours sortir

de son sein des hommes envoyés d'en haut , avec la mission de le délivrer. Nous en sommes la preuve. En effet , nous comptons tour-à-tour Eudes , le sauveur de Paris ; le grand Charlemagne , qui aurait à jamais consolidé son vaste empire , s'il eût pu léguer son génie à l'un de ses fils ; Philippe Auguste qui reconquit la Bretagne , l'Anjou , le Maine , la Touraine , le Poitou et la Normandie , sur des vassaux rebelles et des ennemis acharnés ; Louis son fils qui vainquit le roi Jean , en Angleterre , fut un moment souverain de ce pays , et continua d'abaisser la puissance de nos plus grands ennemis. A ce monarque succéda l'héroïque et pieux Saint-Louis. Après les batailles de Taillebourg et de Saintes , il pouvait chasser entièrement les Anglais du continent ; mais une générosité , mal entendue peut-être , lui fit rendre à Henri III , à la charge de l'hommage lige ; des provinces à jamais perdues pour lui. Tous ces princes ne durent pas à leurs seuls talens des succès aussi glorieux qu'utiles ; ils trouvèrent parmi nous , outre des capitaines et des ministres dignes de seconder leurs desseins , une nation généreuse et dévouée au salut de la patrie.

Tout était ou semblait perdu après la perte des batailles de Crécy et de Poitiers ; la France , naguère libre et indépendante , était retombée sous le joug ; et , pour comble de malheur , le roi Jean , préférant une liberté honteuse à la gloire de se conserver digne du trône jusque dans les fers , avait signé l'abandon de nos plus belles provinces. Les états , convoqués par le régent , frémirent à la lecture de ce traité , et le rejettèrent avec indignation. A cette nouvelle , Edouard entra en France à la tête de cent mille hommes , soutenu par les machinations criminelles de Charles le Mauvais , roi de Navarre. La France

est ravagée en tout sens, la capitale dépeuplée par une horrible famine, tous les maux fondent sur nous; mais la providence tenait en réserve Charles V et Duguesclin, et bientôt il ne reste à Edouard III, de toutes ses conquêtes, que la ville de Calais. On connaît la foule de calamités qui nous accablèrent durant le règne trop long du malheureux Charles VI. La France, partagée entre les partis des Bourguignons et des Armagnacs, vit le sang de ses enfans couler de tous côtés, les Anglais de nouveau appelés dans son sein par des factieux sans patrie, Henri V demander insolemment la couronne de France, accourir avec une armée, et mettre le siège devant Harfleur. Au bruit de ces événemens, la nation oublie ses dissensions; une armée, quatre fois plus nombreuse que celle de l'ennemi, se forme comme par enchantement. Henri V, environné de toutes parts, va périr avec tous les siens. Une faute impardonnable lui donne la victoire dans les champs d'Azincourt. Plus terribles et plus cruelles que l'ennemi, les divisions intestines recommencent; le duc de Bourgogne et la reine Isabeau de Bavière font une entrée triomphale dans les rues de Paris, encore teintes du sang d'un nombre immense de victimes; d'un autre côté, le vainqueur d'Azincourt assiége Rouen, dont les habitans se signalent inutilement par des prodiges de zèle, de courage et de fidélité; et, malgré leur héroïque résistance, Henri V, maître de leur ville en cendres, fait frapper une monnaie avec cette inscription: Henri, roi de France. Enfin Isabeau conspirant contre son propre fils avec le duc de Bourgogne, conclut, avec le monarque anglais, un traité qui, en privant le dauphin, Charles VII, de la couronne, transmettait ses droits à Henri V. Dans ces affreuses circonstances, on ne peut lire, sans admiration, les exemples de courage et d'héroïsme donnés par les braves qui défendaient les

places de Mantes, Meulan, Melun, derniers remparts de la capitale, et ce noble refus fait par le prince d'Orange de mettre le royaume en mains de l'ennemi ancien et capital du royaume. Personne n'ignore que Henri V vint établir sa cour à Paris. Tous les maux, les exactions, les tributs, la misère, le ravage et la famine semblent être venus avec lui en France, et conjurer notre ruine totale.

Il n'y avait plus de France en quelque sorte. Le monarque du premier des royaumes chrétiens, jeune, faible, sans secours, sans expérience, humilié par l'étranger, gouverné par d'insolens favoris, manquant d'autorité sur ses sujets ; mais brave, généreux et capable de recevoir une noble impulsion, sinon de s'arracher de lui-même à son indolence naturelle, était exposé à s'entendre appeler le roi de Bourges, nom dérisoire que les Anglais lui avaient donné. La seule défense d'Orléans, prolongée avec un courage inoui par ses intrépides habitans, conservait encore une ombre de monarchie française. Orléans pris, Charles VII était détrôné. Après un combat terrible qui semblait avoir épuisé les dernières forces d'une ville livrée à tous les besoins, assaillie par des pertes sans nombre, ce prince désespérait entièrement de sa fortune, et roulaît dans sa pensée des projets qui n'étaient pas tous dignes d'un roi. Au reste, quelle que fût sa résolution, c'en était fait d'Orléans, de la France et du monarque ; le sort futur de l'Europe et du monde allait peut-être changer, si le génie de la patrie n'eût encore suscité pour nous un de ces êtres étonnans qui, par un irrésistible ascendant, s'emparent de tous les esprits, subjuguient tous les cœurs, et ne disparaissent de la scène qu'après avoir accompli l'œuvre glorieuse à la-

quelle ils étaient appelés. Cette fois, une femme fut le ministre des conseils de la sagesse divine; une femme eut la gloire d'affranchir sa patrie et de la sauver de la plus cruelle des extrémités.

On a vu des femmes, chez les peuples anciens, donner des preuves de la plus rare intrépidité; mais la France est, je crois, la seule contrée où leur sexe parise s'honorer d'avoir produit la libératrice de tout un peuple. Si Jeanne d'Arc eût rendu cet immortel service aux citoyens d'Athènes ou de Rome, les plus beaux génies du monde auraient consacré leurs veilles à célébrer son nom, le lieu de sa naissance, sa mission divine et ses exploits surnaturels; elle aurait eu des statues et peut-être un temple comme une divinité particulière de son pays. Tous les ans, la poésie aurait rappelé ses titres à la reconnaissance publique dans une fête nationale; quelque nouvel Homère se serait emparé du court espace de sa vie héroïque, et en aurait fait sortir un poème éminemment empreint du triple caractère de la religion, de la morale et de l'amour de la patrie. En effet, quel magnifique sujet pour un poète digne de ce nom et convaincu que ses pareils sont chargés de donner de sages leçons aux hommes, de réveiller en eux les nobles sentiments et les grandes pensées! Un empire qui, sous Charlemagne, embrassait l'Allemagne et l'Italie, réduit à une province et presque à une ville; la guerre et la division partout; l'ennemi établi dans le cœur de l'Etat, un monarque tout-puissant et sur le point d'arracher la couronne à un roi faible et presque déshérité; la résistance héroïque d'une poignée de vaincus à de nombreuses légions; un siège, cent fois plus fertile en exploits, en périls et en désastres que le siège de Troye; des guerriers, braves comme Achille,

sans être soutenus par la présence d'une divinité, ou par une confiance aveugle dans leur destinée de gloire, unissant la sérocité d'un courage indompté dans les combats , à une générosité inconnue aux héros d'Homère , à un respect et à un dévoûment chevaleresques pour la faiblesse et pour la beauté; un monarque aimable , brave et galant ; une cour où les plaisirs et une certaine élégance de mœurs trouvaient encore leur place au milieu des calamités de la guerre civile et de la guerre étrangère ; les Dunois , les La Hire , les La Tremouille , opposés aux Salisbury , aux Suffolck , aux Bedford ; puis , pour contraster avec toutes ces figures dignes de l'épopée , une fille des champs , une vierge innocente , timide , crédule et pauvre comme ses parents , pleine d'ignorance et de simplicité , n'ayant entendu parler que de son lin , de ses fuseaux ou de ses moutons , et tout-à-coup inspirée par deux passions souveraines , l'amour de Dieu et l'amour de la patrie , avertie par des êtres surnaturels qui lui disent que Dieu a pitié de la France , qu'elle doit aller au secours de son roi , et qu'elle fera lever le siège d'Orléans ! Si le génie d'Homère a pu donner une physionomie particulière au courage de tous ses héros , s'il a su trouver les moyens de rendre Achille plus grand qu'eux tous , et créer un mortel au-dessus de cet Hector , qui ressemble à un dieu lui-même , quand il embrâse la flotte des Grecs , avec quelle joie ce poète se serait emparé de la merveilleuse opposition que l'héroïne de Vaucouleurs forme avec tout ce qui l'environne . Dans aucun poème il n'y a un personnage semblable à elle , et qui réunisse tant de choses contraires . Comme un écrivain digne de sentir et d'imiter la naïveté pleine de grâce du chantre du bon Eumée et de la jeune Nausicaa , aurait pris plaisir à nous peindre l'origine , la naissance , l'humble demeure , les premières

anées et les innocentes occupations de l'envoyée du ciel. Hermine , fille des rois , et cachant l'auguste carnation de son sang sous les habits d'une bergère , est bien touchante ; mais quel intérêt plus tendre et plus puissant se serait attaché à la fille des champs qui s'éleva d'une si modeste condition aux soins du salut d'un empereur ! Comme le poète , après nous avoir fait chérir Jeanne d'Arc , dans la simplicité d'une vie pastorale , déploierait toutes les richesses de son talent , toute l'énergie de son pinceau pour la représenter , quand elle devint l'oracle de Charles VII , le guide des plus illustres généraux , le chef de notre armée et l'espoir d'une nation dont les destinées futures étaient semées entre les mains d'une vierge de vingt ans ! N'oublions pas encore , dans les beautés poétiques du personnage de Jeanne d'Arc , ses inspirations prophétiques qui lui donnaient quelque chose de la Cassandre antique , avec cette différence que ses paroles avaient une autorité absolue sur les œurs , tandis que ses actions la faisaient ressembler à Penthesilée , à Camille , et à Clorinde , en la plaçant toutefois beaucoup au-dessus de ces femmes héroïques. Jeanne leur fut supérieure par ses travaux , et surtout par la grandeur de ses services ; mais elle eut encore sur ses rivales de gloire un avantage moral , ce fut de retenir , jusque dans les fureurs de la guerre , quelque chose de la douceur et de la pitié naturelles à son sexe. Fidèle à la résolution de ne point verser le sang humain , Jeanne se servait de son épée qu'à la dernière extrémité ; même , au milieu de la mêlée , elle se contentait de repousser ses adversaires à coups de lance , ou de les écarter avec une petite hache qu'elle portait suspendue à son côté , circonstance qui fait autant d'honneur à son cœur qu'à ce courage inébranlable et odore qu'elle devait à sa confiance en Dieu. Rien qu'assez encore que ce premier trait

du caractère de Jeanne lui donne une physionomie particulière , et offrait au chantre de la Pucelle d'Orléans des ressources que le Tasse a employées avec un talent inconnu à Virgile ; il n'y a pas jusqu'au cortége guerrier , aux armes mystérieuses et à l'étendard de Jeanne d'Arc qui n'eussent heureusement figuré dans une épopee. Enfin, rien n'aurait manqué au poète pour féconder et varier son sujet, ni l'importance de l'événement principal, ni les caractères, ni les situations, ni les grandes agitations des empires, ni les fureurs des factions, ni les rivalités des princes, ni la lutte de deux religions qui se disputaient l'empire du monde , ni les prodiges de la nature et les menaces d'un ciel toujours armé de foudre et d'éclairs jusqu'à dans la saison la plus étrangère aux orages , ni les calamités extrêmes, ni la terreur et le désespoir des peuples. Ce n'est point à nous à déprécier l'épopée que nous devons à un poète dont l'étonnante variété a fait tant de présens à la littérature française ; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter que Voltaire n'aït pas conçu , au temps de sa maturité , le plan d'un poème épique sur la délivrance de notre patrie par la Pucelle; nous aurions un chef-d'œuvre peut-être.

Trop jeune , trop emporté par la fougue de l'âge et par le démon de la poésie, quand il fit la *Henriade*, Voltaire ne sut pas se rendre maître de sa matière ; il fut dominé par elle , au lieu de la traiter avec cette autorité absolue que le génie exerce sur ses compositions. L'esprit du temps était d'ailleurs peu favorable à une conception épique. Une cour qui riait de tout , rapetissait tout autour d'elle ; les favoris du régent auraient accueilli , avec des moqueries , le poète qui , agrandi dans le commerce d'Homère , aurait fait des hommes semblables à ses dieux. Avec de pareils juges on ne pouvait pas espérer les larmes que les vers du grand Corneille

arrachaient au grand Condé. Voltaire né avec une singulière vicacité, admis dès sa première jeunesse dans la société des Epicuriens du Temple, et enclin de sa nature à chercher un côté plaisant aux choses sérieuses, n'avait pas alors assez de force pour se séparer, en quelque sorte, de ses contemporains, et habiter long-temps avec son génie le monde idéal, où le poète épique doit se placer pour éléver jusqu'au sublime, sans nuire à la vérité de l'imitation, la peinture des événemens du monde réel. Il a cent fois retouché la *Henriade*; mais avec le secours de ses nouvelles réflexions et d'un talent aussi souple que brillant, il n'a jamais pu parvenir à corriger le vice radical de sa conception première. Plus avancé en âge, il aurait été plus grave, plus hardi et plus dramatique à la fois; il nous aurait donné, peut-être, au lieu d'un dessin ferme, élégant et précis, un tableau riche de couleurs, rempli d'action et de mouvement, et fondé sur une pensée de génie.

Entraînés par les considérations diverses qu'il nous a suggérées, jusqu'ici nous n'avons point encore parlé de M. Le Brun de Charnettes, et cependant nous avons mis plus d'une fois son ouvrage à contribution. Le premier volume contient une introduction sur l'origine, les intérêts et les querelles des Anglo-Saxons et des Francs, dont les descendants, fidèles aux inimitiés de leurs pères, se disputaient comme une proie la possession du royaume de France. L'auteur a peut-être excédé les justes proportions dans cette partie de son travail; il aurait pu gagner beaucoup en rapidité, sans rien perdre sous le rapport de l'instruction qu'il voulait donner à ses lecteurs. Par exemple, son siège d'Orléans, d'ailleurs bien raconté, occupe à lui seul plus de place que le précis de l'histoire des deux nations rivales jus-

qu'au temps de Charles VII. L'auteur abusé de la permission de citer , en insérant à tout moment des choses peu importantes , et écrites dans un langage devenu presque inintelligible pour nous. Plus sobre à cet égard ; il aurait au contraire donné du prix à son ouvrage , en réservant ses citations pour les passages où les pensées gagnent de la force et de la grâce , en conservant la naïveté et la franchise de l'expression antique.

Il règne une critique saine et judicieuse , avec le même défaut que nous venons de signaler , dans les recherches de M. Le Brun ; sur le lieu natal , la famille , l'enfance et la jeunesse de notre héroïne. L'auteur explique fort bien comment l'ordre d'idées et la nature de sentiments qui régnaient autour de Jeanne d'Arc , ont dû déterminer , en quelque sorte , ses actions , et la préparer aux merveilles qu'elle devait opérer. Tous les habitans de Domremy , sa patrie , étaient dévoués aux Armagnacs , et par conséquent au roi Charles VII ; dès le berceau , elle avait été élevée dans la haine de tous ceux qui favorisaient l'étranger , et contribuaient au malheur comme à l'esclavage de la France. Ajoutez à l'exaltation de l'amour de la patrie , tous les ravissements de cœur que peut donner la ferveur religieuse , et vous comprendrez comment Jeanne d'Arc se trouvait propre à être à sa vocation , et à marcher dans sa glorieuse entreprise comme une vierge prédestinée , que Dieu conduit par la main. Le philosophe le plus incrédule ne saurait dire sans admiration , les paroles , tantôt naïves et simples , tantôt pleines de force et de sens , et quelquefois sublimes , qui sortirent de la bouche de Jeanne d'Arc , au premier moment de son apparition sur la scène. Il y a vraiment dans cette fille , si jeune et si extraordinaire , une autorité surnaturelle . L'auteur a la raison de traiter avec une scrupuleuse exactitude cette partie de son

débit ; le lecteur est curieux des moindres détails qui peuvent lui donner les moyens de comparer l'héroïne avec elle-même, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie. Le volume dont nous rendons compte nous montre Jeanne d'Arc admise devant Charles VII, qu'elle subjuge par le double ascendant de la vérité et d'un enthousiasme puisé dans une source sacrée. Bientôt nous la voyons devant Orléans, où elle va commencer le cours des prodiges qui sont consacrés dans l'histoire. Nous nous arrêtons ici avec l'auteur. Le sujet qu'il a traité est abondant, riche de détails, et susceptible du plus grand intérêt. Dans un second article nous examinerons jusqu'à quel point il a rempli l'attente excitée par ses promesses et par le sujet lui-même ; mais quelque opinion que nous devions émettre à cet égard, nous ne saurions refuser à l'auteur un éloge qui lui est dû. Son livre respire d'un bout à l'autre le sentiment profond de l'amour de la patrie ; il annonce un bon citoyen et un véritable Français.

P. F. Tisser.

L'ERMITE EN PROVINCE.

MŒURS AGÉNOISES.

S'en map mons bils avein, lou temps passa, tengude.
La plume com' lou fer, iou pouiri ampela?
DU BARTAS, *Nymphé gascone.*

(Si mes enfans s'appliquaient à manier la plume comme ils manient le fer, de quels avantages ne pourrai-je pas me prévaloir ?)

M. L'escale m'a présenté, ainsi qu'il me l'avait promis,

au cercle des Amis du Roi de la rue Garonne. Comme j'allais là pour observer, et qu'il ne faut pas prévenir les gens que l'on veut surprendre, mon introducteur m'a fait passer pour un vieux Parisien échappé du marais, qui avait été prendre les eaux de Barèges. Cette modeste recommandation n'appelait pas sur moi l'attention des autres, et me laissait entièrement maître de la mienne. L'esprit de cette société est, en général, conciliant et modérateur. Là, se réunissent, ou cherchent à se faire agréger ceux qui, par sentiment, par ambition ou par prudence, veulent paraître dignes du titre dont s'honore cette société; ce qui n'empêche pas, avec un peu d'habitude et de pénétration, de reconnaître les préventions et les affections particulières de chacun de ses membres; de distinguer, après un quart d'heure d'examen, ces amis du Roi, qui l'aiment comme père de la patrie, comme chef d'un peuple libre et d'un gouvernement constitutionnel, comme souverain d'une nation d'autant plus fidèle qu'elle est plus éclairée sur ses droits et sur ses devoirs, qu'elle sent mieux le prix des sacrifices qu'elle fait et de ceux qu'elle exige. Il est, dis-je, facile de distinguer ces bons et francs amis du Roi, de ces ultra-royalistes, de ces iconolâtres de royauté, qui n'adorent, dans le monarque, que l'image du pouvoir absolu, de cette foule d'ingrats envers la révolution qui les a élevés, dont le zèle m'est d'autant plus suspect qu'il se montre sous les traits de l'ingratitude, et qu'ils battent impitoyablement leur nourrice; entre autres originaux dont le type est bon à conserver, j'ai remarqué un monsieur que j'appellerai Livrade (pour lui donner un autre nom que le sien): fils d'un barbier de village, et n'ayant hérité que de la trousse et du bassin de son père, il y avait à peu près l'infini à parier contre un qu'ilacheverait sa vie dans l'obscurité labo-

rieuse où il était né. La révolution, dans ses rapides métamorphoses, en fit successivement un volontaire du premier bataillon de la Gironde, un garde-magasin, un commis aux vivres, un inspecteur des charrois, un commissaire du gouvernement dans la Belgique, un payeur d'armée, un millionnaire, et, finalement, un baron avec une dotation et majorat. Jusqu'ici, rien de mieux. M. Livrade avait de l'activité, de l'intelligence; en s'abandonnant au torrent, il a pris le fil de l'eau, a passé entre les écueils; et, jeté sur la côte, il s'y est enrichi par droit d'aubaine. Maintenant M. le baron entre en fureur au seul nom de liberté, de constitution, d'idées libérales : c'est l'ancien régime dans toute sa pureté qu'il réclame à grands cris; ce sont les états de Languedoc, les parlemens, les seigneurs hauts et bas-justiciers qu'il lui faut. A la bonne heure, M. Livrade, mais rendez donc l'argent et la baronie; prouvez-nous votre haine pour la révolution en renonçant aux faveurs dont elle vous a comblé; abandonnez votre brillant hôtel d'Agen, et retournez sous le chaume paternel; c'est alors qu'il vous sera permis de nous vanter les bienfaits de l'ancien régime, et de travailler au rétablissement de la dîme et de la corvée en donnant à la fois l'exemple et le précepte.

Ce barbier féodal a, pour commensal et pour acolyte, un petit homme de lettres au front chauve, lequel s'est fait autrefois, à l'aide de quelques écrits irréligieux, une honteuse réputation d'athéisme, dont il s'est prévalu à temps pour obtenir une sous-direction dans la librairie. La petite fortune qu'il avait faite dans sa place, il ne tarda pas à la perdre en faisant réimprimer, à ses frais, la collection des livres condamnés au feu, que le public n'en condamna pas moins à l'oubli. La ruine de l'éditeur et un nouvel ordre de

choses opérèrent subitement sa conversion ; elle fut entière, et la grâce parla si haut que le même homme, qui ne croyait pas en Dieu la veille, publia le lendemain une dissertation apologétique sur la Saint-Barthélemy, et l'inquisition et la révocation de l'édit de Nantes. Ce morceau d'éloquence n'eut pas tout le succès que certaines circonstances semblaient lui promettre. On trouva la transition un peu trop brusque ; et quelques personnes, qui se plaisent à mettre un écrivain en opposition avec lui-même, sans tenir le moindre compte des motifs qui le font agir, et de l'inspiration qui le fait parler, s'aviserent de crier *hors* contre le *satyre* dont *la bouche soufflait le froid et le chaud*, et le réduisirent à procéder avec ordre. Dès-lors, il sentit la nécessité d'avoir une armée avant d'entrer en campagne, et de prêcher l'intolérance avant de penser aux *dragonades* : digne émule du bienheureux La Harpe, il se borne, pour le moment, à faire amende honorable de toutes ses fredaines révolutionnaires, à protester publiquement contre le scandale qu'il a donné au monde, et à prouver, du mieux qu'il peut, par ses actions et par ses discours, que le zèle d'un nouveau converti ne connaît de bornes que la puissance et la volonté de ceux qui le mettent en œuvre.

Un caractère plus franc et plus comique est celui du vieux commandeur de Lamontjoie : la révolution n'est à ses yeux qu'une émeute d'une trentaine d'années qui n'a d'importance que celle qu'on lui donne en traitant cela sérieusement. « Qu'on n'en parle plus, dit-il ; qu'une bonne ordonnance remette chacun et chaque chose à sa place, et tout est fini. J'étais commandeur ; je suis commandeur et je mourrai commandeur, quoi qu'on dise et quoi qu'oa fasse. Ces gens-là faisaient un bruit du diable ; on ne s'entendait plus ; je me suis

eu allé, comme de raison ; en revenant, je trouve qu'on a pillé mes meubles, qu'on a brûlé ma maison : de quoi s'agit-il ? de la rebâtrir, de la remeubler, et de me demander excuse des désordres qu'on a commis chez moi pendant mon absence ; je pardonnerai ou je ne pardonnerai pas, c'est mon affaire : voilà pourtant à quoi se réduit la question que chacun embrouille à qui mieux mieux. Je n'entends parler que de charte, de chambres, de députés : folies que tout cela ! la nation est une armée, le Roi en est le chef ; il n'a que trois commandemens à faire : « à vos rangs ! garde à vous ! en arrière, marche ! » Je ne connais pas d'homme qui sit, en politique, des idées plus simples que le commandeur de Lamontjoie.

Il n'en est pas de même d'un M. Lavardac que j'ai eu la patience d'écouter pendant une grande heure, sans qu'il m'ait été possible de dégager une seule idée positive du galimatias double qu'il débite d'un ton d'oracle dont on commence toujours par être dupe. En toute chose, c'est toujours *de Jove principio* qu'il remonte, et à cette conclusion qu'il arrive : « L'unité est la source de tous les nombres ; donc il n'y a de nombres que l'unité ; donc il n'y a qu'une puissance humaine, comme il n'y a qu'une puissance divine ; donc une nation n'est que l'assemblage fractionnaire de l'unité politique que l'on appelle souverain ; donc il n'y a de vrai, d'incontestable, de nécessaire que le pouvoir absolu d'un seul, essentiellement bon, essentiellement juste et, par cela même, essentiellement intolérant. » C'est ce que j'ai trouvé de plus clair dans l'interminable discours de ce Lycophron politique qui n'est pourtant pas l'étoile la plus nébuleuse de sa *Pléiade*.

Si j'ai bien observé, le cercle des amis du Roi, à Agen, se compose, comme ceux de la capitale, de

quelques esprits de travers , de quelques hommes à prétentions ridicules , à préjugés gothiques ; de gens à deux visages , et d'un beaucoup plus grand nombre d'amis de l'ordre et des lois ; de citoyens dévoués à leur prince et à leur patrie ; d'hommes sages , éclairés , qui connaissent le prix de la liberté , de l'honneur national , et qui savent que l'un et l'autre ne peuvent désormais exister pour la France , que sous l'empire de cette charte , dont l'exécution littérale peut seule rallier tous les partis , éteindre toutes les haines , et fonder de nobles espérances .

Ces réflexions , que je faisais dans un coin du salon , où M. Lescale m'avait laissé lisant , ou feignant de lire un journal , furent interrompues par un jeune homme qui s'approcha de moi très-obligamment , pour m'offrir une brochure sur les élections , nouvellement arrivée de Paris ; je l'avais lue , il en parla de manière à me donner une haute idée de son esprit et de son jugement ; je fis tomber la conversation , le plus adroitemment qu'il me fut possible , sur l'objet spécial de mon voyage , et je l'amenaï à me donner sur les mœurs et les habitudes des habitans de ce pays , des renseignemens dont j'ai eu le temps et l'occasion de vérifier l'exactitude .

« La position d'Agen (me dit-il) , entre Bordeaux et Toulouse , y rend , en quelque sorte , commune , la vie que l'on mène dans ces deux grandes cités . Le propriétaire passe l'été et l'automne à la campagne , l'hiver et le printemps à la ville . Les habitans de toutes les classes ont des sociétés particulières où ils se réunissent ; celle où nous nous trouvons en ce moment , est , sinon la plus nombreuse , du moins la plus recherchée et la plus brillante : ce ne sont point les castes , ce sont les opinions qui s'y rassemblent . Les heures de repos sont , pour la classe ouvrière , à midi et à sept heures ; pour

les riches à deux heures : les commerçans, les gens à bureau dînent vers quatre heures, après la retraite de leurs employés.

« Le jeu, dans cette ville, est une véritable fureur ; il y dérange beaucoup de fortunes ; je pourrais en citer des exemples récents.

« La galanterie et la dévotion sont, ici comme ailleurs, plus qu'ailleurs, peut-être, l'occupation des femmes, suivant leur âge (je ne fais pas la part aux exceptions, quelque nombreuses qu'elles soient). Nous avons une congrégation de dames, où elles improvisent et prêchent à la manière des quakers.

« A cela près, nos dames n'ont point dégénéré de la grâce, du charme et de l'esprit de leurs ancêtres maternelles, dont le bon Chapelle, dans son *Voyage*, un peu trop vanté, parle avec tant de complaisance. Il n'est guère plus possible, aujourd'hui que de son temps, de *les voir et de conserver sa liberté*, et c'est encore la destinée des voyageurs, de *laisser ici leur cœur pour gage d'un prompt retour* ; Agen est toujours, soit dit en assez mauvais vers :

..... cette ville fameuse,
De tant de belles le séjour,
Si fatale et si dangereuse
Aux coeurs sensibles à l'amour (1).

« Dans ce moment les retraites et les missions se multiplient autour de nous ; on y fait la guerre à Voltaire et à Rousseau, mais par un effet de cet esprit de contradiction, si fort quand il s'appuie sur l'esprit philosophique, il est arrivé (je tiens le fait de la bouche même de nos libraires), qu'il s'est vendu, depuis six

(1) *Voyage de Chapelle et Bachaumont.*

mois , un plus grand nombre d'exemplaires des œuvres de ces deux auteurs , qu'il ne s'en était vendu en vingt années. J'ajouteraï , pour vous donner un moyen de plus d'apprécier l'opinion publique , qu'il est ici peu de familles qui n'aient souscrit au *Recueil des Victoires et Conquêtes des Français*.

« Les confrairies de pénitens , rétablies à Agen , réunissent beaucoup d'artisans , les dimanches et fêtes , dans les chapelles où ils chantent eux-mêmes les offices : ces confrairies sont au nombre de trois : les pénitens *blancs* , *bleus* et *gris* ; elles ont des officiers et des dignitaires ; on les voit figurer dans toutes les cérémonies religieuses qui se font publiquement ; chacune d'elles a ses compositeurs de musique , ses chantres et ses décorateurs , lesquels font assaut de motets , de voix et de magnificence dans les fêtes : cette lutte est favorable aux progrès de l'art musical , auquel on attache un si grand prix dans nos contrées , et peut-être est-il vrai de dire que les plus belles voix de l'Opéra se sont formées à chanter des motets parmi les pénitens. Nos confrairies , où règne l'esprit de tolérance et de conciliation , exercent une bienfaisance active et continue envers leurs frères indigens ; elles les soignent et veillent auprès d'eux en état de maladie ; elles fournissent aux frais de leur sépulture , et les portent à leur dernier asile avec une pompe décente et sans frais , et des cérémonies paternelles pleines du plus touchant intérêt. Cette institution , qui n'a pas toujours été ailleurs sans de graves inconveniens , doit être infiniment appréciée dans un pays où il n'y a pas d'établissement public qui se charge des enterrements , et où le pauvre serait exposé à ne recevoir qu'une sépulture sans larines et sans honneurs , si les pénitens , ses frères , n'étaient là pour lui rendre ces derniers et pieux devoirs.

« Les opinions libérales et constitutionnelles dominent dans ce département, principalement dans les campagnes. La plupart des laboureurs, devenus propriétaires, cherchent à cultiver à la fois leur esprit et leurs champs; et je ne crains pas d'avancer qu'ils sont les plus zélés défenseurs de la liberté et de l'égalité, selon la charte.

« Nulle part la voix de l'honneur n'est mieux écoutée que dans le département de Lot-et-Garonne; nulle part on n'y manifeste plus d'estime pour les braves qui en sont les héros ou qui en ont été les martyrs, et pour les écrivains qui s'en montrent les généreux organes.

« Nulle part la loi n'est plus respectée et mieux obéie; la propriété et la sûreté mieux garanties; la cour prévôtale, depuis son installation, n'a eu, dans ce département, à punir qu'un seul acte séditieux, commis par un perruquier, sans complice, qui s'avisa d'arborer, de nuit, un chiffon tricolore sur la croix de la paroisse de son village.

« S'il nous reste quelque chose à désirer, c'est que l'influence de l'ordonnance royale du 5 septembre 1815, se fasse mieux sentir dans les actes de l'administration publique; qu'on y adoucisse la dureté de certains ressorts; que l'on conseille à certaines gens qui doivent être assez étonnés de se trouver en place, de ne plus chercher à s'y maintenir par les moyens qui les y ont portés.

« Peu de nos jeunes Agénois se livrent à l'étude des sciences et de la littérature; le jeu, maladie endémique du pays, et la fréquentation habituelle des cafés absorbent tout leur temps; cette indifférence pour l'étude est d'autant plus inexcusable, que dans les hautes classes de la société, et même parmi le peuple,

l'esprit naturel est peut-être plus commun que partout ailleurs. Point d'événement où la critique puisse mordre, qui ne soit aussitôt traduit en couplets; si quelque parti chante son triomphe, le parti vaincu ne manque jamais de parodier le chant triomphal. Cette disposition maligne brille sur-tout dans les *charivaris*, espèce de pot-pourri, dans lesquels on célèbre les mariages contractés par des *veufs*; la police, en quelques endroits, est parvenue à détruire cette coutume, dont la calomnie a souvent abusé.

« Agen possède une *Société d'agriculture, sciences et arts*, fondée par MM. les comtes de Lacépède, de Cessac, et par M. Paganel. »

(J'aurai occasion, dans mon discours suivant, de parler de plusieurs membres résidans de cette société, qui méritent d'occuper une place honorable parmi les hommes distingués, de toutes les classes, dont s'honore le département de Lot-et-Garonne.)

L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

POST-SCRIPTUM.

Quelque indéterminé que soit le plan de voyage que je me suis fait, je me vois néanmoins dans la nécessité de suivre une sorte d'itinéraire, et de dévier, le moins possible, de la route sur laquelle je me suis ouvert des communications pécuniaires. On trouve partout des auberges, mais on ne trouve pas partout des banquiers, et nous n'en sommes plus au temps de Pythagore où l'on faisait le tour du monde sans avoir un sou dans sa poche. Ce vil calcul d'argent, auquel tout est soumis dans notre âge de fer, ne me permettra pas de me rendre à Cahors; mais une lettre que je reçois de cette ville remplira complètement cette lacune de mon voyage, et ne me laisse d'autre regret que de ne pouvoir en aller remercier de vive voix mon aimable et spirituel correspondant. — Je m'empresse également de publier une autre lettre dont l'auteur ne se contente pas de relever une erreur de fait où je suis tombé, mais dans laquelle il ajoute

OCTOBRE 1817.

31

quelques détails historiques d'un très-haut intérêt sur la ville d'Auch où je n'ai fait que passer.

Cahors, ce 20 septembre 1817.

Al 'Ermite de la Guyanne à son passage à Agen.

MONSIEUR,

En France, il n'y a que Paris et les provinces éloignées qui soient quelque chose, parce que Paris n'a pu encore les dévorer. Telle est l'opinion de Montesquieu, de Jean-Jacques et de beaucoup d'autres philosophes; elle est empreinte dans tous vos ouvrages; elle a guidé vos pas dans le midi de la France, et dirigé vos excursions dans les Pyrénées; elle m'enhardit à appeler vos regards sur une contrée éminemment française, riche en glorieux souvenirs, et fertile en grands hommes. J'ose donc vous inviter à passer quelques jours à Cahors, et plus spécialement à suivre les bords du Lot depuis Aiguillon jusque dans nos murs. Vous ferez le voyage à cheval; vous serez seul et vous jouirez mieux de la route. Il est des plaisirs qui perdent de leur prix s'ils sont partagés. Si j'étais votre compagnon de voyage, je vous montrerais, à Preyssac, le berceau du maréchal duc d'Istrie (général Bessières). Tout Français, digne de ce nom, doit une larme à ce guerrier qui commanda, comme Turenne, la meilleure cavalerie de l'Europe, qui vécut et mourut comme lui. Plus loin, s'offrirait à vos regards une petite ville nommée Luzech où quelques antiquaires ont placé les ruines d'Uxellodunum, dernier boulevard des Gaules contre l'ambition de César. De là, le souvenir se repose sur le délicieux ermitage où Le Franc de Pompignan tâchait d'oublier Voltaire, et vengeait de son mieux les mœurs de Rousseau. Dans ce même château de Cay, un philosophe pratique, dont je tairai le nom, borne ses occupations et ses plaisirs à perfectionner l'agriculture, et à s'essayer quelquefois avec succès dans la science de Vaucanson.

Sur la rive opposée, et non loin du castel d'où les marquis de Cessac venaient, la jambe nue, rendre aux

évêques de Cahors , à leur entrée dans cette ville , le même service que rendit Aman à Mardechée , habité dans sa terre de la Grezete , l'un de nos modernes Cincinatus , le lieutenant-général Ambert , ami de Moreau , et digne de commander aux braves qui , sur le bord de la Loire , ont donné au monde l'exemple de la plus héroïque résignation .

Plus loin et au-dessous du vieux château des évêques-comtes de Cahors , a reçu le jour , au village de Merniez , le premier ministre et l'ami de Murat , M. le comte de Mosbourg qui , dépouillé de ses dignités , a conservé en France et dans les Etats prussiens ses titres et ses dotations de la munificence , j'oseraï dire de la justice de Sa Majesté et du roi de Prusse .

Arrivé dans la capitale du département du Lot , vous verrez , non une ville riche et commerçante , mais une cité laborieuse où la misère ne se montre jamais dans sa nudité , où l'on est heureux , parce qu'on y sait horner ses désirs , où l'on ne brille point par un vernis de politesse , parce qu'on s'y distingue par une bonté franche et une sincère cordialité ; où l'on est vrai , parce que le pauvre lui-même peut se régaler d'un vin généreux à trois sous la pinte ; où l'on aime la liberté , parce qu'on y méprise la richesse et que le pays est très-montagneux ; où , par la même raison , l'enfance est plus longue ; où il y a moins de génie à quinze ans , et plus d'hommes à trente .

Vous ne verrez point de belles places , de belles rues , de vastes édifices , mais un boulevard agréable , des environs pittoresques , les ruines d'amphithéâtre , d'aqueducs et de temples romains , les remparts qui défendaient la cité du côté du nord , une cathédrale gothique , dont les deux coupoles font l'admiration des étrangers ; vous verrez ses trois ponts : celui surtout , à la porte duquel fut attaché le premier pétard dont on ait fait usage au siège d'une place , fixera vos regards . Il rappelle de si grands souvenirs ! C'est sur ce pont que la petite armée d'Henri IV traversa le Lot pour entrer dans la ville basse , où de nouveaux périls attendaient ce héros ; et dans celle des Boncheries , où il lutta trois jours contre les efforts désespérés d'une garnison altérée de sang calviniste . La maison où le bon roi vint descendre

à son entrée dans Cahors subsiste encore ; on y voit la chambre où il fut reçu , le fauteuil vermoulu sur lequel il reposa. On serait tenté de croire que la sauf du temps respecte tous les objets qui peuvent rappeler ce bon prince , et ajouter au culte qui lui est dû. Elle a moins respecté ce monument commencé , l'on ne sait trop dans quel objet , et dont il ne reste qu'une grosse tour , dite du *pape Jean*. C'est en effet ce Jacques d'Euze , né à Cahors , d'un cordonnier , qui fut pape sous le nom de Jean XXII , vers le milieu du treizième siècle. C'est lui qui , dans le conclave délibérait sur le choix du pape , s'écria , en ceignant lui-même la tiare , *Ego sum papa* , et ne démentit point son caractère , lorsqu'il excommunia l'empereur , lorsqu'il vit tomber à ses genoux le duc de Bavière , et rendit le pouvoir des papes formidable à toute la chrétienté.

Il naquit aussi dans nos murs , ce dernier martyr de Toulouse , qui vit , en 1793 , son frère aîné , lieutenant-général , tomber , à Perpignan , sous la hache révolutionnaire ; qui , lui-même , partagea au 18 fructidor , la glorieuse proscription des Barthélémy , dès Barbé-Marbois , des Mathieu - Dumas , et qui , le 17 août 1815 , dans un poste où le Roi l'avait placé , expira sous le fer de cannibales.

Bon hermite , détournez vos regards , reportez-les sur le collège royal où fut élevé le *cygne de Cambrai* ; sur cette fontaine , dont les eaux font tourner un moulin , adossé au rocher , et qui mêle ses flots à ceux du Lot : c'est là qu'il rêvait aux amours d'Eucharis , et qu'il paraît la vertu de tous les charmes de sa jeune imagination ; sur cette académie où *Cujas* , au commencement du seizième siècle , donna ses premières leçons de droit ; où l'ami de François I^e , Clément Marot , ouvrirait la carrière à nos plus grands poètes. Notre patrie revendique Fénélon et Marot non-seulement comme ses élèves , mais encore comme ses enfans.

Parlerais-je du général Dellard , digne enfant de nos contrées ? Oui , sans doute ; ce brave , couvert d'honorables cicatrices , se fait gloire d'être le fils d'une pauvre marchande ; et n'ayant pu l'élever jusqu'à lui , il se fait honneur de montrer partout cette heureuse

mère dans le costume simple de nos artisans qu'elle a voulu conserver.

Notre département compte beaucoup d'autres officiers-généraux dont j'épargnerai la modestie ; mais nos contrées ont vu des triomphes aussi honorables que ceux des armes. Ceux qui ont fait connaître à notre département la culture du tabac , amélioré celle de la vigne , et propagé le goût et l'étude des sciences , les noms des *Rosier*, des *Izarn*, des *Agar*, des *Bouissés*, des *Plessis*, etc ., etc ., brillent avec avantage à côté de ceux des *Galdemand*, des *Dellard* et des *Dufour*.

Je ne parle point de nos dames ; je veux vous laisser le plaisir de les apprécier vous-même.

Venez donc au milieu de nous ; il y a sans doute un peu d'orgueil dans ma prière ; mais c'est peu de vous admirer ; l'on vous aime , et l'ou donnerait tout au monde pour vous retenir quelques jours.

Je vous prie d'agréer l'hommage de mon respect ,
B....., de Cahors.

Paris, 21 septembre 1817.

AIMABLE ERMITE ,

Nous lisons vos excursions dans le midi de la France , avec tant de plaisir , que vous nous pardonnerez de relever une erreur qui vous est échappée sur le lieu de la naissance de l'illustre *Arnaud , cardinal d'Ossat* (*Mercure* du 20 septembre , pag. 556).

Il naquit en 1537, à *La Roque-Magnoac* , entre *Castelnau-de-Magnoac* (Hautes-Pyrénées) , et *Masseube* (Gers). Il était fils d'un forgeron. Sa mère était née à *Cassagnebère* sous *Aurignac* , aujourd'hui district de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) , et alors du diocèse de *Comminges*. Ce sera le mot *Aurignac* , écrit en abrégé , qui aura induit en erreur *Moréri* et ses copistes ; il n'y a point de village de *Cassagnebère* , ni de *Cassanhabère* auprès d'Auch , ainsi qu'aurait pu vous l'apprendre l'estimable abbé *Alexandre* , frère de votre aubergiste , qui , malgré son énorme corpulence ,

a toujours vaincu à la course les Basques les plus agiles. Ce qui pouvait, à Auch, vous rappeler la mémoire du cardinal d'Ossat, c'est qu'il avait été quelque temps régent dans les classes du collège d'Auch, ce que Morié ne dit pas.

La fondation de ce collège, qui a joui long-temps d'une juste célébrité, offre une particularité remarquable.

Le cardinal de Clermont-Lodève, doyen du sacré collège, et archevêque d'Auch, ayant légué aux pauvres de cette ville la moitié de ce qui se trouverait lui être dû de son bénéfice, au moment de son décès, cette moitié monta à la somme de 500 mille livres, en février 1540. Le successeur de ce cardinal, qui fut le célèbre cardinal de Tournon, allié des Polignac, décida que l'ignorance étant une pauvreté de l'âme beaucoup plus déplorable que celle du corps, on devait, dans l'emploi du legs de son prédécesseur, préférer l'instruction de la jeunesse aux alimens des pauvres, et, en conséquence, il obtint de François I^e, le 11 mars 1545, des lettres patentes pour l'établissement du collège, dont deux illustres cardinaux sont ainsi les fondateurs, et qui eut pour régens d'Ossat, Nostradamus, Macrobe, Turnèbe, Huret, Régis et Montgaillard. Les jésuites furent mis en possession de ce collège (en 1590), pendant que le marquis de Biron qui fut maréchal de France, et Henri de Savoie, sans être prêtres ni l'un ni l'autre, se disputaient les revenus de ce riche archevêché, s'autorisant tous deux des ordres de Henri IV.

Ceux qui aiment les vieilles cérémonies auraient appris avec plaisir que lorsque l'archevêque d'Auch prenait possession ; le baron de Montant était obligé de l'attendre à la porte de la ville, en casaque blanche, sans manteau, tête nue et une jambe également nue, de prendre les rênes de la mule du prélat, et de le diriger jusqu'à la porte de l'église, de l'aider à descendre et de le reconduire jusqu'à son trône, enfin de le servir pendant son diner. Pour prix de cet acte de vasselage, le baron devenait propriétaire de la mule et de toute la vaisselle d'or et d'argent qui avait servi au repas.

On raconte qu'en 1600, un bourgeois de Nevers, intendant de la maison de Nemours, ayant été nommé

archevêque d'Auch, le baron de *Montant*, prenant pour prétexte le froid excessif, couvrit sa jambe, le 8 novembre, d'un bas de toile très-fine et couleur de chair, ne croyant pas devoir être très-exact à l'égard d'un *vilain*. L'archevêque s'en aperçut, et pardonna au vassal qui ne dédaigna point d'enlever la vaisselle d'or et d'argent comme si elle eût appartenu à un prince.

En 1547, le cardinal de *Tournon* dout nous venons de parler, et dont la modestie égalait le savoir, n'avait que de la *vaisselle de verre* d'un travail très-délicat. Le baron de *Montant* ne se fit aucun scrupule de briser, à coups de bâton, et sous les yeux du prélat, des évêques suffragans et de toute la noblesse de la province, tout le service du cardinal auquel il ne ménagea point les reproches les plus injurieux. Cet outrage priva, pour toujours, la ville d'Auch de la présence de cet illustre archevêque.

Il n'est pas hors de propos de rappeler à notre mémoire que la belle *Marguerite de Valois*, reine de Navarre, sœur de François I^e, auteur de l'*Heptaméron*, était, en sa qualité de comtesse d'Armagnac, chanoinesse honoraire de la cathédrale d'Auch, et qu'elle se faisait payer régulièrement son droit de présence; lorsqu'elle assistait aux offices célébrés par le chapitre.

Agréez, monsieur, l'assurance de mon bien ancien attachement et de ma considération distinguée.

Le général A. J., baron de L. P.

VARIÉTÉS.

Affaire de Rhôdez, et remarques sur quelques-unes de nos lois d'exception.

Lorsque dans l'un des numéros de ce journal nous faisions l'analyse d'un ouvrage important, sur le jury, et que nous comparions l'effet de ce jugement des

pairs à un drame , nous ne croyions pas en avoir de siôt la représentation. Depuis un mois la ville de Rhodez donne ce spectacle à la France , et peut-être à l'Europe. Rien de ce qui se passe parmi nous n'est indifférent à nos voisins ; après avoir été pour eux un assez long sujet d'alarme , nous le serons long-temps de curiosité. D'ailleurs , il s'agissait d'éprouver une institution que les hommes éclairés regardent comme la plus forte garantie de l'ordre social et de la sûreté personnelle , et , sous les rapports de cet intérêt qui excite vivement l'attention publique , jamais composition dramatique n'en présente de plus puissant ni de mieux soutenu que le farfaut de Rhodez. Il n'y avait rien ici d'imaginaire On a pu voir l'événement et entendre les acteurs. Il n'est point de lecteur un peu instruit qui n'ait assisté , par la pensée , aux assises de l'Aveyron. On a vu naître , de ces débats , des incidents dignes de la scène , et se montrer des personnages qui ne dépareraient pas les romans les mieux intrigués. Ce spectacle , trop réel pour la ville de Rhodez , et qui n'est pour nous qu'une hideuse fantasmagorie , n'est pas prêt à finir. Le dénouement se complique ; il est probable qu'il sera double , d'après les nouveaux incidents amenés par le personnage mystérieux de madame Manson ; mais la catastrophe a été assez développée par une première décision , pour qu'on puisse apprécier désormais cette procédure par jurés , tant critiquée par des hommes timorés et prévenus. Si elle a réussi contre des scélérats consommés , et malgré des obstacles de tous genres , dont l'esprit de localité et de parti a dû l'entourer , elle triomphera partout comme la plus sûre , la plus noble manière de poursuivre les délits , et de veiller à la défense des accusés ; on a entendu à ce sujet des prodiges d'éloquence qui auraient brillé à côté de ceux qu'on voit si fréquemment au barreau de la capitale. Et , chose plus étonnante ! ces éclairs , au milieu de tant de nuages , ont été sans effet sur le public de Rhodez ; il savait trop bien à quoi s'en tenir sur l'horrible événement , sur les auteurs , et sur les motifs qui les ont fait agir.

Concentré dans le sein d'un tribunal ordinaire , et rendu secrètement par des hommes réputés inflexibles , ce jugement aurait souffert des interprétations ; que

n'interprète-t-on pas dans les circonstances présentes ? Prononcé par ces autres tribunaux , non moins terribles , qui comptent la célérité et l'effroi au nombre de leurs attributs , il aurait pu laisser quelques regrets. Mais quelle trace d'un pareil sentiment pourrait-il rester dans l'âme de ceux qui ont entendu ce jugement ou qui y ont coopérée ? Quel est l'honnête homme en France qui ne se croirait pas honoré d'avoir figuré dans cette mémorable assemblée de jurés ?

Cependant il nous vient un scrupule ; nous ne pouvons le taire et nous nous permettrons encore quelques observations sur le jury. Ce sujet en vaut bien un autre. Que n'a-t-on pas dit sur le mode transitoire des élections , des électeurs et des élus ? Il s'agit ici de ce mode constant de prononcer sur l'honneur ou sur la vie des hommes , lorsque leur malheur ou l'esprit de parti les placent au rang des accusés .

La loi ne prescrit qu'une seule question à faire aux jurés ; il en a été présenté cinquante - une à ceux de Rhodez. Serait-il permis d'étendre ou de resserrer le cercle des questions selon les circonstances ? D'après le texte de la loi que nous avons été curieux de vérifier , cette unique question qu'on pose doit renfermer toutes les circonstances comprises dans le résumé de l'acte d'accusation . Le tribunal aurait-il pris sur lui de les diviser pour les mieux faire ressortir ? Il faudrait le louer pour cette précaution ; elle aurait attiré et formé cette masse de lumières qui a éclairé la décision ; mais il faudrait savoir si cette dérogation au texte de la loi n'est qu'une heureuse faute , si elle est un droit ou une faculté. Elle aurait eu un bon motif dans cette occasion ; elle pourrait dans une autre avoir un but opposé. Il ne doit y avoir rien d'arbitraire sur un sujet aussi important. Etrangers à cette matière , nous renvoyons nos lecteurs , pour les lumières qui y sont répandues , à l'ouvrage que nous avons cité (1). Il est de M. Ricard d'Allauch , ancien magistrat ; on ne perdra rien pour les aller chercher ; on trouvera , à l'occasion du jury , des vérités piquantes sur notre situation politique , et sur celle de

(1) De l'Institution du Jury en France et en Angleterre. Chez Patris , imprimeur , rue de la Colombe , à Paris.

nos voisins d'outremer. M. Ricard parle de jury comme un vieux général parlerait de tactique. Lorsqu'on entend ces leçons de l'expérience, on serait tenté de croire qu'il n'appartient qu'à ceux qui ont travaillé sur le terrain, de nous tracer un plan satisfaisant de nos lois pratiques. On raconte qu'un bâbile professeur, le père *Pezzana*, je crois, qui venait de faire un cours de pilotage, voulut justifier sa théorie par la démonstration. Il se porta sur un vaisseau avec ses élèves. Après leur avoir savamment expliqué la manœuvre, les agrès, et toutes les proportions géométriques qui entraient dans sa construction, il voulut le faire sortir du port, et ne put le faire mouvoir.

Il est probable que pendant la session législative qui va s'ouvrir, on examinera la belle institution du jury sous toutes ses faces, et qu'après l'avoir restaurée, on lui rendra le rang constitutionnel qu'elle a sur les cours prévotales qu'on lui a données pour auxiliaires.

Cet examen doit se porter aussi sur nos autres lois de circonstances, qu'on nomme si improprement lois d'exception. Il semble que ces mots de *lois* et *d'exception* ne devraient pas se rencontrer ensemble. En effet, comment admettre des lois contre les lois ? L'expression ne présente pas d'autres sens ; mais si leur définition laisse quelque chose à désirer pour les termes, les comparaisons ne nous manqueraient pas pour peindre leur but et leur effet. On pourrait assimiler ces lois à ces lisières qu'on donne à l'enfance pour assurer sa marche ; mais nous sommes plus qu'adultes, nous sommes devenus des hommes affirmés par le malheur. Ne serait-il pas à désirer qu'on regardât si nous pouvons marcher sans entraves ? il peut être commode à nos conducteurs de nous tenir en laisse ; nous convenons que cette précaution doit empêcher quelques écarts ; mais qu'attendre aussi d'une attitude contrainte, appelée comme nous le sommes à développer tous nos efforts pour les plus grands sacrifices ? La Charte nous a promis toutes les libertés qui peuvent se concilier avec les lois ; il ne s'agirait alors que de faire des lois pour assurer ces libertés.

La loi sur la sûreté individuelle a exposé quelques hommes soupçonnés, à gémir sous les verroux, loin de

leur domicile et de leur famille. On n'entend pas dire que les ministres aient abusé de ce terrible pouvoir ; mais ils auraient pu le faire , et se tromper. Qui plus que les dispensateurs du pouvoir est exposé à payer ce tribut à la faible humanité ? Qui peut se flatter , après ce choc de passions , d'intérêts et d'opinions , qui dure depuis trente ans , de ne s'être pas fait quelques ennemis ? et quel temps plus favorable aux irascibles souvenirs , qu'un déplacement d'intérêts anciens et un gouvernement nouveau ?

E.

POLITIQUE.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 24 septembre au 2 octobre.

RÉCOLTES. FINANCES.—Tandis que la Stède perd l'espérance d'une bonne moisson ; que le commerce des Indes qui enrichit les nations de l'Europe , appauvrit le Danemark ; que la Bavière , menacée d'une prochaine disette , prend , contre l'exportation de ses grains , des mesures qui pourraient bien retomber sur l'importation , l'Angleterre , un moment étonnée de ce passage subit du tumulte au repos , commence à reprendre ses esprits , à relever son commerce , et se montre à toutes ces considérations armées contre elle , forte de son crédit progressif et de son industrie perfectionnée. Ses ouvriers ne peuvent suffire aux demandes ; ses étoffes de coton s'expédient jusque dans les pays où croît le coton. La hausse du prix des grains , dans ses marchés , n'est qu'une preuve de l'activité de son commerce. Il a fallu nourrir le Portugal ; elle saura bien retrouver l'équivalent de ses secours.

Malheureusement ses consuls en Sicile s'aperçoivent que son commerce ne se soutient plus dans

cette île , et ils attribuent cette décadence à la restauration des lois du pays.

Plus malheureusement encore l'industrie des fraudeurs s'accroît en proportion de l'industrie des travailleurs. On a saisi , à Londres , chez un étranger , quatre cents pièces de dentelles de France et de Bruxelles , évaluées à plus de 800 liv. sterl. Un Anglais a été condamné à 12 liv. sterl. d'amende pour avoir eu chez lui des soieries françaises. Il n'est bruit à la douane que d'une société de contrebandiers établie dans les environs de Liverpool. On conçoit si le gouvernement doit être ombrageux sur ce point. Aux soins qu'il se donne pour empêcher la contrebande chez lui , qui soupçonnerait les marchands anglais de la porter chez les autres ?

— La Suisse emprunte à l'Allemagne ses plus utiles institutions. Une école se forme à Unterseen , pour la culture des montagnes , et l'économie des forêts : il ne faut pas taire le nom du fondateur , c'est M. Kasthofer de Berne.

— L'Espagne se débat contre tous les priviléges des provinces et des villes , et des corporations , et des individus , et contre tous les préjugés , et contre tous les intérêts aveugles. Mais a-t-elle toujours dans cette lutte la véritable force , qui est la justice ? Supprimer de chouantes exceptions , assujétir à un impôt commun les membres d'une même patrie , rien de mieux. Mais réduire la dette publique , décréditer les actions , c'est un moyen de liquidation facile à la vérité , mais aussi ruinéous que facile. La junte de liquidation le propose. Pourra-t-il être agréable à la loyauté du roi .

— On a découvert , dit-on , à Gand , un nouveau procédé , au moyen duquel le lin acquiert toute la blancheur et la souplesse dont il est susceptible , sans l'emploi des matières corrosives qui nuisent singulièrement à la durée des toiles. Si cette découverte est sûre , il n'y a pas de confédération qui puisse lui être comparée.

— En France , l'article 5 de la loi du 27 mars , sur les douanes , reçoit son exécution. Cet article soumet à un jury spécial , dans chaque lieu d'exportation , les certificats d'origine qui accompagnent les sucre raffinés. Le

sous-secrétaire-d'État au département de l'intérieur — déjà nommé les membres des divers jurys.

— De violens orages ont éclaté à Colmar. L'extrême sécheresse qui désolait la campagne de Nîmes a cessé.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES. — La constitution du Wurtemberg paraît en détail; la loi constitutionnelle du Holstein ne tardera pas à paraître. Mais la commission chargée de constituer la Prusse a suspendu ses travaux.

— L'un des premiers objets de la diète germanique, dans sa session prochaine, sera l'organisation militaire de la confédération. Elle déterminera la force permanente des troupes qui doivent former les garnisons des forteresses fédérales de Mayence et de Luxembourg.

— Les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres, dont le nombre s'élevait en France à six cent quatre-vingt-trois, sont remplacés par trente-cinq intendans militaires, cent quatre-vingts sous-intendans distribués en trois classes, et trente-cinq adjoints. Les élèves ne recevront pas de traitement. Pour être admis en cette qualité, il faudra justifier d'un revenu de deux mille francs, avoir fait un cours de droit, et connaître une langue étrangère.

COLONIES. — Incertitudes, confusion déplorable. L'incendie éteint sur un point, se rallume sur l'autre. La mort de Morales et la déflection de Ryan semblaient avoir pacifié le Mexique, et voilà que dans le Nord-Ouest un prélat tire l'épée. Au Brésil, Martinez avait payé de la vie sa folle entreprise, et les papiers américains parlaient de la révolte de Paraíba; heureusement on a démenti ces bruits. Mais il ne manque pas d'autres sujets de comparaison. Les dépêches officielles qui vont jusqu'au 3 juillet, représentent les insurgés des Carraraques, comme entièrement dispersés; et les papiers de Kingston, qui vont jusqu'au 2 août, veulent que Morillo ait subi coup sur coup deux défaites. La Russie et l'Autriche défendent sévèrement toute exportation d'armes et de munitions pour l'Amérique, et un vaisseau de cinq cents tonneaux va sortir de la Tamise, chargé de recrues pour le service des indépendans; et un corsaire de Buenos-Ayres ose envoyer à la consignation d'un négociant d'Irlande, un navire espagnol qu'il a

pris ; et des compagnies de spéculateurs écossais formént une entreprise de pirateries , dont l'île d'Amélia sera le dépôt.

— On écrit de Cadix , en date du 2 septembre : « Nous n'avons aucune nouvelle du Pérou , ni d'aucune autre partie de l'Amérique méridionale ; ce qui fait espérer qu'il n'y en a point de favorables à communiquer , ou que les corsaires ont intercepté les dépêches. » Toujours les corsaires ! ils courrent les mers de l'Inde ; le pavillon britannique même ne traverse pas impunément l'Atlantique. Ils bloquent étroitement Porto-Ricco ; plus de trente d'entre eux sont partis pour inquiéter les mers d'Europe. Voilà les temps de la flibuste revenus.

— Cependant il se forme en Angleterre des régimens pour tous les partis. En ouvrant son sein aux recruteurs insurgés , la tolérante Angleterre ne le ferme pas aux recruteurs espagnols. Paisible spectatrice de tous ces débats , dont elle sait bien qui doit recueillir le fruit , elle ne préfère , elle n'exclut personne.

— Mais qui donc peut transporter ainsi l'Europe dans le Nouveau - Monde ? Anglais , Français , Allemands , tous à l'envi courrent acheter du gouvernement des États - Unis les savanes que ce gouvernement achète des sauvages. Est-ce que l'Europe manque de friches ? ou son ciel n'a t-il plus d'attrait pour nous ?

Il n'y a pourtant pas d'effet sans cause. S'il est vrai , comme l'atteste , dans son voyage dans l'intérieur de l'Amérique , un savant anglais , sir John Bradburg , que le gouvernement des États-Unis , sans prestiges ni sacrifices , sans le savoir , et presque sans le vouloir , soutire à l'Europe ses forces ; quelque vice est caché dans nos institutions ou dans nos habitudes. Nos grands politiques ne connaissent de remède au mal que les prohibitions. Fermez vos portes , crient-ils ; tenez votre population sous les verroux. Il me semble qu'on dirait à plus juste titre : ouvrez vos portes , mais faites que les habitans se plaignent dans leur séjour ; et ne craignez point qu'ils s'échappent.

Les gouvernemens d'Europe déplorent tous cette manie d'émigration ; ils y voient une perte d'impôts , ils y voient peut-être aussi un mal bien autrement fustige. Insensiblement ce mot de *patrie* perd de sa

va'eur. La patrie fut dans les premiers temps une véritable, une auguste puissance ; elle devint une illusion magique ; craignons le moment où elle ne sera plus qu'une faible abstraction.

RELATIONS POLITIQUES. — La diète suisse a refusé de contribuer aux pensions des anciens employés de l'évêché de Bâle ; elle prétend que la décision de la diète germanique est contraire à l'acte du congrès de Vienne.

Le roi d'Espagne accède à cet acte, et fait aussi partie de la confédération européenne. Il a sanctionné la reversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, en faveur de l'infant D. Charles-Louis.

Les conférences, pour la conclusion d'un traité de commerce entre les Pays-Bas et les Etats-Unis, sont suspendues, jusqu'à ce que les plénipotentiaires américains aient reçu les instructions nécessaires.

PROCÈS MARQUANS. — Pierre Hamel, condamné à mort par la cour d'assises de Caen pour avoir tué le séducteur de sa fille, s'est pourvu en grâce. On avait dit sans raison qu'un mariage secret unissait les deux amans. Le séducteur était l'époux d'une autre.

— A peine le tribunal de Trévoux a-t-il fait justice d'un faux empereur, qu'un faux dauphin est traduit devant la cour de Rouen. Ce prince est, dit-on, fils d'un sabotier, et sabotier lui-même. Son vrai nom est Mathurin Bruneau.

— Le procès de Bastide et Jansion continue à exercer la curiosité. On recueille des traits négligés d'abord ; on rappelle de vieilles accusations étouffées. Madame Manson est plus que jamais énigmatique. Elle a des pamphéristes qui vantent sa candeur ; elle a des censeurs qui se moquent de son afféterie. Personnage tragique et comique tour à tour, tantôt elle semble combattue entre deux puissances dont l'une arrache la vérité du fond de sa poitrine, et l'autre repousse la vérité prête à sortir. Tantôt coquette ridicule, elle cherche, dans sa toilette mesquine, des prestiges qui ne séduisent personne, et ne veut paraître devant le geolier qu'en *costume de prison*. Il semblait que son arrestation dût exciter en elle de ces mouvements convulsifs, qui ébranlent et fatiguent tant de fois les spectateurs. Au contraire, elle se réjouit d'être arrêtée. Que ne l'a-t-on fait trois mois plus tôt,

dit-elle? D'un autre côté, Bastide se récrie avec force sur l'unanimité du jury; Jausion et lui promettent cinquante mille francs à celui des accusés qui nommera tous les auteurs du meurtre. Les conjectures s'emparent de la carrière qui leur est ouverte. Les uns veulent qu'un des jurés soit complice. Les autres nomment un très-proche parent de madame Manson. O secrets de la nuit et de la mort! qui vous révélera?

..... *Sit fas, numine vestro
Pandere res altd terrā et caligine morsas!*

—La cour d'assises de Paris s'occupe du procès de l'*Epingle noire*: Les accusés sont au nombre de onze, en y comprenant un contumax, Contremoulin, Landremont, Moutard, les deux frères Duclos, Fonteneau-Dufresne, Bonnet, Beaumier, Crouzet, Brice. Il s'agit d'un complot formé contre la dynastie régnante. On rattache à ce complot l'affaire de Vincennes; le serment des initiés était ainsi conçu: Je jure, par l'honneur, de consacrer ma fortune et ma vie pour délivrer mon pays du joug qui l'opprime; je jure d'employer tous mes efforts, afin de propager les principes qui m'animent; je jure de ne rien dévoiler de ce que je viens d'entendre, quelle que soit la position où je me trouve placé; si j'ai la lâcheté de trahir mon serment, je vous ma tête à la mort. —On a trouvé la copie de cette formule chez Duclos jeune qui la tient, dit-il, d'un fugitif nommé Brice. On n'en a trouvé que les initiales chez Crouzet, qui a donné des dix-neuf premières lettres une explication fort ingénieuse: « Jean-Jacques Pascal, las de contre-temps, méconnu, fugitif et malheureux, vivra persécuté, dénoncé, mais non point découragé: *Justus, quietus, latus.* »

C'est à Monnier que l'autorité doit la connaissance du complot; aussi Monnier a-t-il paru comme témoin. Son premier soin a été de réclamer contre une assertion des journalistes qui attribuaient, à ses révélations, l'arrestation de cinquante personnes. Ainsi l'homme, qui est retranché de la société, garde encore le désir de l'estime publique. Un autre témoin, c'est le sieur Grimaldi, agent de police. Crouzet a conté, au sujet de ce témoin, une anecdote assez piquante. J'ignorais,

dit-il, jusqu'à l'existence de cet homme, lorsqu'un jour, pendant que le commissaire de la préfecture procédait à mon interrogatoire, on vint lui apporter, du bureau voisin, une lettre dont la suscription était telle : lettre de Grimaldi; le commissaire lut à, pour *de*, comme si j'avais écrit moi-même à Grimaldi. Je niai; il insista. Pour me convaincre, il mit entre mes mains la lettre; c'était une délation absurde où de grossiers mensonges étaient mêlés à quelques vérités. On demande au même accusé l'explication de cette note, écrite de sa main : *Brevets délivrés par les scernip pour la sûreté des sujets fidèles*, et voici ce qu'il raconte : après la dissolution de la chambre dont je faisais partie, je rencontrais un de mes collègues qui s'était montré le défenseur de Bonaparte. « Qu'allons-nous faire, lui dis-je? — Songez à vous, me dit-il. Moi, voici mon paratonnerre, et il me montra un brevet des princes qui lui servait de garantie. — Je vous savais prudent, lui dis-je alors, mais non point à ce degré-là. »

M. l'avocat-général a séparé, dans son plaidoyer, les accusés en deux classes. Les seuls qui, d'après lui, méritent de l'indulgence, sont Contremoulin, Landremont, Dufresne et Moutard.

NOUVELLES DIVERSES.—Le pape a ratifié le décret qui canonise D. François Possadas, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et Théophile de Corte, de l'ordre des Frères-Mineurs. Ainsi, l'église romaine compte deux saints de plus.

— S. A. le duc Louis de Wurtemberg, oncle du roi de Wurtemberg, est mort à soixante-un ans.

— Le duc de San-Carlos, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, est attendu à Londres. On assure que le prince régent tarde son départ de la capitale pour le recevoir.

— La princesse d'Anhalt, épouse de l'archiduc Palatin, est morte des suites d'un accouchement laborieux.

— Les environs de Vienne sont infestés de brigands; une partie des équipages de l'archiduc Rodolphe a été pillée à neuf heures du soir.

— Un jeune homme, qui se promenait aux galeries de bois, au Palais-Royal, a été frappé de mort subite.

— Lundi, jour de Saint-Michel, les habitans de Lon-

OCTOBRE 1817.

47

dres ont dû s'assembler pour la réélection du lord-maire. Il paraît que les choix tomberont sur le maire actuel (M. Wood), apparemment, dit malicieusement le *Courrier*, pour le mettre à même d'exécuter ses promesses sur la nouvelle organisation de la police.

BÉNABEN.

Erratum. Dans la liste des candidats, qui devaient être soumis au dernier ballottage, nous avions omis le nom de M. Lafayette. C'était une erreur involontaire, que nous nous empressons de réparer.

ANNONCES ET NOTICES.

De l'Influence de l'Etude sur le bonheur, dans toutes les situations de la vie. Discours en vers, qui a obtenu l'accessit du prix de poésie, décerné par l'Académie française, dans sa séance du 25 août 1817; par M. Charles Loysen, maître de conférences à l'Ecole normale. Broch. in-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 cent. par la poste. Chez Guillaume et comp., lib., rue Hautefeuille, n. 14; Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Moyens de remédier aux maux de la France, et de la rendre florissante par l'agriculture; par M. J. Ch. Brosson, propriétaire-cultivateur. Prix : 75 cent. Chez Brunot-Labbe, lib., quai des Augustins, n. 53;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

M. Brosson appuie son opinion sur de sages principes, de bons raisonnemens et une logique très-claire : sa brochure sera lue avec intérêt, elle a pour but de rendre la France heureuse, célèbre et puissante; elle est certainement écrite par un homme qui aime sincèrement son pays.

Epître à un électeur; par M. de ***. Prix : 75 cent. Chez Renard, libraire, rue Caumartin, n. 12;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Donner d'excellens conseils en jolis vers, faciles et légers. c'est mériter et s'assurer des succès.

Cause Célèbre. — Procès des prévenus de l'assassinat de M. Fualdès, ex-magistrat à Rhodez. In-8°. : il en paraît jusqu'à présent onze cahiers. Prix de chaque cahier : 40 cent. pour Paris, et 50 cent. par la poste. Chez Pillet, imprimeur-libraire, éditeur de la collection des *Mœurs françaises*, rue Christine, n. 5;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

L'horreur qu'a inspirée un des plus épouvantables crimes que l'on ait commis depuis long-temps ; les témoignages équivoques et mystérieux de madame Manson, le grand nombre de personnes compromises dans cette malheureuse affaire ; tout se réunit pour rendre fort curieuse et fort intéressante la collection des cahiers que nous annonçons.

Oraison funèbre de Louis XVI; par Alexandre Soumet. Prix : 1 fr.

Chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Le Confiseur moderne, ou l'Art du Confiseur et du Distillateur, contenant toutes les opérations du confiseur et du distillateur, les procédés généraux de quelques arts qui s'y rapportent, particulièrement ceux du parfumeur et du limonadier, etc., etc., etc.; par J. J. Machet, confiseur et distillateur. Troisième édition, un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 cent. par la poste. Chez Maradan, libraire, rue Guénégaud, n. 9;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

TABLE.

Poésie. — <i>Ludmille, romance imitée de l'allemand</i> ; par M. St. H.....	Pag. 4
Nouvelles littéraires. — <i>Histoire de Jeanne d'Arc</i> (analyse); par M. P. F. Tissot.	9
L'Ermite en Province. — <i>Mœurs agénoises</i> ; par M. Jouy.	21
Variétés. — <i>Affaire de Rhodez</i> ; par M. E.	38
Politique. — <i>Revue des Nouvelles de la Semaine</i> ; par M. Bénaben.	40
Notices et Annonces.	47

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

MERCURE DE FRANCE.



SAMEDI 11 OCTOBRE 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ÉLÉGIE

SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE.

Elle n'est plus ! le ciel nous l'a ravi !
Nous la pleurons ; mais, regrets superflus !
Du long sommeil elle s'est endormie :
Elle n'est plus !

Vous ris et jeux, cortége plein de charmes,
O vous naguère autour d'elle assidus,
A nos sanglots venez joindre vos larmes :
Elle n'est plus !

Comme s'éleva une jeune pensée,
Naissaient au jour ses traits ingénus :
Comme un sourire elle s'est éclipsee :
Elle n'est plus !

Nous la cherchons dès que la fraîche aurore
Vient annoncer le retour de Phébus ;
Le soir, la nuit, nous la cherchons encore :
Elle n'est plus !

Quatre printemps composaient tout son âge.
 Évêlinna, cher espoir des vertus,
 De l'innocence était la douce image :
 Elle n'est plus !

Ces tristes pleurs, qu'ici tout renouvelé,
 Sont les premiers pour elle répandus ;
 Ces pleurs, hélas ! seront ignorés d'elle :
 Elle n'est plus !

Son âme au sein de la gloire céleste,
 Goûte à long traits le bonheur des élus.
 D'Évêlinna le seul tombeau nous reste :
 Elle n'est plus !

Couvrons de fleurs son urne solitaire ;
 Prenons du deuil les sombres attributs ;
 Et que ces mots soient gravés sur la pierre :
 « Elle n'est plus ! »

M. ALBERT-MONTÉMONT.



VERS

A MADAME *****.

Toi qui reçus un cœur, présent des immortels ;
 Qui joins, à ton insu, par un rare avantage,
 Les attraits au savoir, et la grâce au langage ;
 Toi, dont la modestie obtiendrait des autels ;
 Reçois, ô D. dans ce jour d'allégresse,
 Le sincère tribut de ma vive tendresse.
 Que ne puis-je, en ces vers, inspiré des neuf sœurs,
 Célébrer dignement tes talens enchantateurs !
 Quand tu peins, sur ta lyre, une amoureuse flamme,
 Par tes accords mélodieux,
 Tu sais ravir mes sens et parler à mon âme,
 Tu te rends l'égale des dieux.
 Quand ta bouche éloquente, en heureux mots fertile,
 Exprime un trait piquant ; ton aimable raison

OCTOBRE 1817.

51

Unit à son éclat un sel toujours facile,
Et tu rougis d'abord de ta docte leçon.
A tes charmans écrits le dieu du goût préside.
Moderne Sévigné, sois à jamais mon guide !
Tu puises tes pensers à la source du beau ;
Le cœur est ton oracle, et le vrai ton flambeau.

Par M. CHARTIER DE CHENEVIÈRES.

ÉNIGME.

Je suis pour la plupart des gens
Le thermomètre de l'estime,
Sur-tout aux yeux des ignorans.
J'éclipse l'esprit, les talents
Et la vertu la plus sublime ;
Avec moi quand je suis brillant
Et fait de certaine manière,
Tu peux être sot, impudent,
Et parler sur toute matière,
On t'approuvera hautement,
Et quand tu ne feras que braire,
On trouverait cela charmant ;
Sans mon éclat tout va différemment,
Tu pourrais égaler Homère,
Qu'on te traiterait de pédant ;
Tu te verras l'objet d'un mépris insultant,
Et tu seras forcé de fuir ou de te taire.

(*Par M. I. J. ROQUES, de Montauban, aveugle de naissance.*)

CHARADE.

Tout être abhorre mon premier,
Tous voudraient être mon dernier,
Mais la plupart sont mon entier.

(*Par le même.*)



LOGOGRIFFE.

J'ai pour me soutenir douze énormes colonnes
Où l'on voit affichés les destins des couronnes.

4.

Sur huit pieds m'offrant aux regards,
 J'annonce la paix ou la guerre,
 Le trépas des grands de la terre,
 Les découvertes des beaux-arts.
 Dans mon corps démembré cherche un être mystique,
 Qui, paresseux par goût, et dévot par métier,
 Passait la nuit à boire et le jour à prier;
 Ce que pour Don Quichotte était sa rosse étique;
 La volaille du savetier;
 Trois notes de notre musique;
 Ce qu'à grands coups de plume un lourd savant produit;
 Cet ornement après lequel soupire
 Un petit tonsuré dans son petit réduit;
 Ce que jamais le sage ne désire,
 Et ce que l'avare enfouit;
 Ce que doit être l'homme au midi de son âge;
 Ce qui dans une ville offre en tous lieux accès;
 Un mot en amour plein d'attrait;
 Et chez le Normand hors d'usage;
 Ce que cherchait avec grand soin Boileau;
 Un colosse imposant qui domine la plaine;
 Ce monstre à la fau inhumaine
 Qui nous guette dès le hercœur;
 L'insecte que dans son fromage
 Aime à savourer un gourmand;
 Le synonyme d'un moment,
 Ou ce qu'un procureur fait payer à la page;
 Ce qui d'un pédant et d'un sot
 Distingue l'homme du grand monde;
 Sur quoi mainte querelle, et maint combat se fonde;
 Un plat indispensable aux repas comme il faut.
 Pour mieux te mettre au fait, je ne dis plus qu'un mot:
 Souvent plein de l'ennui que maint auteur inspire,
 Je porte dans mon sein la vertu du pavot;
 Es-tu las de veillér? je t'engage à me lire.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logographe*
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'éénigme, est *souliers*; celui de la charade, est *filou*; et celui du logographe, *ivrogne*, où l'on trouve *vin*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De la Juridiction du gouvernement sur l'Éducation.

L'éducation peut être considérée sous deux points de vue. On peut la regarder en premier lieu comme un moyen de transmettre, à la génération naissante, les connaissances de tout genre acquises par les générations antérieures. Sous ce rapport, elle est de la compétence du gouvernement. La conservation et l'accroissement de toute connaissance est un bien positif. Le gouvernement doit nous en garantir la jouissance.

Mais on peut voir aussi dans l'éducation le moyen de s'emparer de l'opinion des hommes pour les façonner à l'adoption d'une certaine quantité d'idées, soit religieuses, soit morales, soit philosophiques, soit politiques. C'est sur-tout comme menant à ce but, que les écrivains de tous les siècles lui prodiguent leurs éloges.

Nous pourrions d'abord, sans révoquer en doute les faits qui servent de base à cette théorie, nier que ces faits fussent applicables à nos sociétés actuelles. L'empire de l'éducation, dans la toute puissance qu'on lui attribue, et en admettant cette toute-puissance comme démontrée chez les anciens, serait encore parmi nous plutôt une réminiscence qu'un fait existant. L'on connaît les temps, les nations et les époques; et l'on applique aux modernes ce qui n'était pratiquable qu'à une ère différente de l'esprit humain.

Parmi des peuples qui , comme le dit Condorcet (1) ; n'avaient aucune notion de la liberté personnelle , et où les hommes n'étaient que des machines dont la loi réglait les ressorts et dirigeait les mouvements , l'action de l'autorité pouvait influer plus efficacement sur l'éducation , parce que cette action uniforme et constante n'était combattue par rien. Mais aujourd'hui la société entière se souleverait contre la pression de l'autorité , et l'indépendance iudividuelle que les hommes ont reconquise , réagirait avec force sur l'éducation des enfants. La seconde éducation , celle du monde et des circonstances , déferait bien vite l'ouvrage de la première (2).

De plus , il serait possible que nous prissions pour des faits historiques les romans de quelques philosophes imbus des mêmes préjugés que ceux qui , de nos jours , ont adopté leurs principes : et alors ce système , au lieu d'avoir été , du moins autrefois , une vérité pratique , ne serait qu'une erreur perpétuée d'âge en âge.

Où voyons-nous en effet cette puissance merveilleuse de l'éducation ? Est-ce à Athènes ? Mais l'éducation publique , consacrée par l'autorité , y était renfermée dans les écoles subalternes qui se bornaient à la simple instruction. Il y avait d'ailleurs liberté complète d'enseignement. Est-ce à Lacédémone ? L'esprit uniforme et monacal des Spartiates tenait à un ensemble d'institutions dont l'éducation ne faisait qu'une partie , et cet ensemble , je le pense , ne serait ni facile , ni désirable à renouveler parmi nous. Est-ce en Crète ? Mais les Crétois étaient le peuple le plus féroce , le plus inquiet , le plus corrompu de la Grèce. On sépare les institu-

(1) Mém. sur l'Instruct. publique.

(2) Helvétius , de l'Homme.

tions de leurs effets , et on les admire d'après ce qu'elles étaient destinées à produire , sans prendre en considération ce qu'elles ont produit en réalité.

On nous cite les Perses et les Egyptiens. Mais nous les connaissons très-imparfaitement. Les écrivains grecs ont choisi la Perse et l'Egypte pour donner une libre carrière à leurs spéculations , comme Tacite avait , dans le même but , choisi la Germanie. Ils ont mis en action chez des peuples lointains , ce qu'ils auraient désiré voir établi dans leur patrie. Leurs mémoires sur les institutions égyptiennes et persanes sont quelquefois démontrés faux par la seule impossibilité manifeste des faits qu'ils contiennent , et presque toujours rendus très-douteux par des contradictions inconciliables. Ce que nous savons d'une manière certaine , c'est que les Perses et les Egyptiens étaient gouvernés despotiquement , et que la lâcheté , la corruption , l'avilissement , suites éternelles du despotisme , étaient le partage de ces nations misérables. Nos philosophes en conviennent dans les pages mêmes où ils nous les proposent pour exemples , relativement à l'éducation. Bizarre faiblesse de l'esprit humain qui , n'apercevant les objets qu'en détail , se laisse tellement dominer par une idée favorite , que les effets les plus décisifs ne l'éclairent pas sur l'impuissance des causes dont il lui convient de proclamer le pouvoir. Les preuves historiques ressemblent , pour la plupart , à celle que M. de Montesquieu allègue en faveur de la gymnastique. L'exercice de la lutte , dit-il , fit gagner aux Thébains la bataille de Leuctres. Mais sur qui gagnèrent-ils cette bataille ? Sur les Lacédémoniens qui s'exerçaient à la gymnastique depuis quatre cents ans.

Le système qui met l'éducation sous la main du

gouvernement, repose sur deux ou trois pétitions de principes.

L'on suppose d'abord que le gouvernement sera tel qu'on le désire. L'on voit toujours en lui un allié, sans réfléchir que souvent il peut devenir un ennemi. L'on ne sent pas que les sacrifices que l'on impose aux individus, peuvent ne pas tourner au profit de l'institution que l'on croit parfaite, mais au profit d'une institution quelconque.

Cette considération est d'un poids égal pour les partisans de toutes les opinions. Vous regardez, comme le bien suprême, le gouvernement absolu, l'ordre qu'il maintient, la paix que, selon vous, il procure. Mais si l'autorité s'arroge le droit de s'emparer de l'éducation, elle ne se l'arrogera pas seulement dans le calme du despotisme, mais au milieu de la violence et des fureurs des factions. Alors le résultat sera tout différent de ce que vous espérez. L'éducation, soumise à l'autorité, n'inspirera plus aux générations naissantes ces habitudes paisibles, ces principes d'obéissance, ce respect pour la religion, cette soumission aux puissances visibles et invisibles que vous considérez comme la base du bonheur et du repos social. Les factions feront servir l'éducation, devenue leur instrument, à répandre dans l'âme de la jeunesse des opinions exagérées, des maximes farouches, le mépris des idées religieuses qui leur paraîtront des doctrines ennemis, l'amour du sang, la haine de la pitié; n'est-ce pas ce qu'aurait fait le gouvernement révolutionnaire s'il avait duré plus longtemps? et le gouvernement révolutionnaire était pourtant un gouvernement.

Ce raisonnement n'aura pas moins de force si nous l'adressons à des amis d'une liberté sage et modérée. Vous voulez, leur dirons-nous, que, dans un gouver-

nement libre, l'autorité domine l'éducation pour former les citoyens, dès l'âge le plus tendre, à la connaissance et au maintien de leurs droits, pour leur apprendre à braver le despotisme, à résister au pouvoir injuste, à défendre l'innocence contre l'oppression. Mais le despotisme emploiera l'éducation à courber sous le joug ses esclaves dociles, à briser dans les cœurs tout sentiment noble et courageux, à bouleverser toute notion de justice, à jeter de l'obscurité sur les vérités les plus évidentes, à repousser dans les ténèbres, ou à flétrir, par le ridicule, tout ce qui a rapport aux droits les plus sacrés, les plus inviolables de l'espèce humaine. N'est-ce pas ce que seraient aujourd'hui, s'ils étaient revêtus de quelque pouvoir, ces ennemis ardents de toute lumière, ces détracteurs de toute philosophie; ces calomniateurs de toute idée noble, qui, trouvant la carrière du crime déjà parcourue, s'en dédommagent au moins amplement dans celle de la bassesse?

On croirait que le directoire avait été destiné à nous donner de mémorables leçons sur tous les objets de cette nature. Nous l'avons vu, pendant quatre ans, voulant diriger l'éducation, tourmentant les instituteurs, les réprimandant, les déplaçant, les avilissant aux yeux de leurs élèves, les soumettant à l'inquisition de ses agens les plus subalternes et des hommes les moins éclairés, entravant l'instruction particulière, et troubant l'instruction publique par une action perpétuelle et puérile. Le directoire n'était-il pas un gouvernement? Je voudrais connaître la garantie mystérieuse que l'on a reçue, que jamais l'avenir ne ressemblera au passé.

Dans toutes ces hypothèses, ce que l'on désire que le gouvernement fasse en bien, le gouvernement peut le faire en mal. Ainsi, les espérances peuvent être déçues, et l'autorité que l'on étend à l'infini, d'après

des suppositions gratuites, peut marcher en sens inverse du but pour lequel on l'a créée.

L'éducation qui vient du gouvernement, doit se borner à l'instruction seule. L'autorité peut multiplier les canaux, les moyens de l'instruction, mais elle ne doit pas la diriger. Qu'elle assure aux citoyens des moyens égaux de s'instruire ; qu'elle procure aux professions diverses l'enseignement des connaissances positives qui en facilitent l'exercice ; qu'elle fraye aux individus une route libre pour arriver à toutes les vérités de fait constatées (1), et pour parvenir au point d'où leur intelligence peut s'élancer spontanément à des découvertes nouvelles ; qu'elle rassemble, pour l'usage de tous les esprits investigateurs, les monumens de toutes les opinions, les inventions de tous les siècles, les découvertes de toutes les méthodes ; qu'elle organise enfin l'instruction de manière à ce que chacun puisse y consacrer le temps qui convient à son intérêt ou à son désir, et se perfectionner dans le métier, l'art ou la science auxquels ses goûts ou sa destinée l'appellent ; qu'elle ne nomme point les instituteurs, qu'elle ne leur accorde qu'un traitement qui, leur assurant le nécessaire, leur rende pourtant désirable l'affluence des élèves ; qu'elle pourvoie à leurs besoins, lorsque l'âge ou les infirmités auront mis un terme à leur carrière active ; qu'elle ne puisse point les destituer sans des causes graves et sans le concours d'hommes indépendans d'elle (2). Car les

(1) On peut enseigner les faits sur parole, mais jamais les raisonnemens.

(2) Pour les détails de l'organisation de l'instruction publique qui ne sont pas du ressort de cet ouvrage, je renvoie le lecteur aux *Mémoires de Condorcet*, où toutes les questions qui se rapportent à cette matière sont examinées.

instituteurs, soumis au gouvernement, seront à la fois négligens et serviles. Leur servilité leur fera par-
donner leur négligence; soumis à l'opinion seule, ils
seraient à la fois actifs et indépendans (1).

En dirigeant l'éducation, le gouvernement s'arroge le droit et s'impose la tâche de maintenir un corps de doctrine. Ce mot seul indique les moyens dont il est obligé de se servir. En admettant qu'il choisisse d'abord les plus doux, il est certain du moins qu'il ne permettra d'enseigner dans ses écoles que les opinions qu'il préfère (2). Il y aura donc rivalité entre l'éducation publique et l'éducation particulière. L'éducation publique sera salariée : il y aura donc des opinions investies d'un privilége ; mais si ce privilége ne suffit pas pour faire dominer les opinions favorisées, croyez-vous que l'autorité, jalouse de sa nature, ne recoure pas à d'autres moyens ? Ne voyez-vous pas, pour dernier résultat, la persécution, plus ou moins déguisée, mais compagne constante de toute action superflue de l'autorité ?

Les gouvernemens qui paraissent ne gêner en rien l'éducation particulière, favorisent néanmoins toujours les établissemens qu'ils ont fondés, en exigeant de tous les candidats aux places relatives à l'éducation publique, une sorte d'apprentissage dans ces établissemens. Ainsi, le talent qui a suivi la route indépendante, et qui, par un travail solitaire, a réuni peut-être autant de connaissances, et probablement plus d'originalité qu'il ne l'aurait fait dans la routine des classes, trouve sa carrière naturelle, celle où il

(1) Smith, *Richesse des Nations*.

(2) Condorcet, *premier Mémoire*, pag. 55.

peut se communiquer et se reproduire, fermée tout-à-coup devant lui (1).

Ce n'est pas que, toutes choses égales, je ne préfère l'éducation publique à l'éducation privée. La première fait faire, à la génération qui s'élève, un noviciat de la vie humaine plus utile que toutes les leçons de pure théorie qui ne suppléent jamais qu'imparfaitement à la réalité et à l'expérience. L'éducation publique est salutaire surtout dans les pays libres. Les hommes, rassemblés à quelque âge que ce soit, et surtout dans la jeunesse, contractent, par un effet naturel de leurs relations réciproques, un sentiment de justice et des habitudes d'égalité qui les préparent à devenir des citoyens courageux et des ennemis de l'arbitraire. On a vu, sous le despotisme même, des écoles dépendantes de l'autorité, reproduire, en dépit d'elle, des germes de liberté qu'elle s'efforçait en vain d'étouffer.

Mais je pense que cet avantage peut être obtenu sans contrainte. Ce qui est bon n'a jamais besoin de priviléges, et les priviléges dénaturent toujours ce qui est bon. Il importe d'ailleurs que si le système d'éducation que le gouvernement favorise est ou paraît être vicieux à quelques individus, ils puissent recourir à l'éducation particulière, ou à des instituts sans rapports avec le gouvernement. La société doit respecter les droits individuels, et, dans ces droits sont

(1) Tout ce qui oblige ou engage un certain nombre d'étudiants à rester à un collège ou à une université, indépendamment du mérite ou de la réputation des maîtres, comme, d'une part, la nécessité de prendre certains degrés qui ne peuvent être conférés qu'en certains lieux, et, de l'autre, les bourses et assistances accordées à l'indigence studieuse, ont l'effet de ralentir le zèle et de rendre moins nécessaires les connaissances des maîtres ainsi privilégiés sous une forme quelconque. Smith. V. 1.

compris les droits des pères sur leurs enfans (1). Si son action les blesse, une résistance s'élèvera qui rendra l'autorité tyrannique, et qui corrompra les individus en les obligeant à l'échapper. On objectera peut-être à ce respect que nous exigeons du gouvernement pour les droits des pères, que les classes inférieures du peuple, réduites, par leur misère, à tirer parti de leurs enfans dès que ceux-ci sont capables de les seconder dans leurs travaux, ne les feront point instruire dans les connaissances les plus nécessaires, l'instruction fût-elle même gratuite, si le gouvernement n'est autorisé à les y contraindre. Mais cette objection repose sur l'hypothèse d'une telle misère dans le peuple, qu'avec cette misère rien ne peut exister de bon. Ce qu'il faut, c'est que cette misère n'existe pas. Dès que le peuple jouira de l'aisance qui lui est due, loin de retenir ses enfans dans l'ignorance, il s'empressera de leur donner de l'instruction. Il y mettra de la vanité, il en sentira l'intérêt. Le penchant le plus naturel aux pères, est d'élever leurs enfans au-dessus de leur état; c'est ce que nous voyons en Angleterre, et ce que nous avons vu en France pendant la révolution. Durant cette époque, bien qu'elle fût agitée, et que le peuple eût beaucoup à souffrir de son gouvernement, cependant, par cela seul qu'il acquit plus d'aisance, l'instruction fit des progrès étonnans dans cette classe; partout l'instruction du peuple est en proportion de son aisance.

Nous avons dit au commencement de ce chapitre, que les Athéniens n'avaient soumis à l'inspection des magistrats que les écoles subalternes. Celles de philosophie restèrent toujours dans l'indépendance la plus absolue, et ce peuple éclairé nous a transmis à ce su-

(1) Condorcet, *premier Mémoire*, pag. 44.

jet un mémorable exemple. Le démagogue Sophocle ayant proposé de subordonner à l'autorité l'enseignement des philosophes, tous ces hommes qui, malgré leurs erreurs nombreuses, doivent à jamais servir de modèles, et comme amour de la vérité et comme respect pour la tolérance, se démirent de leurs fonctions. Le peuple réuni les déclara solennellement affranchis de toute inspection du magistrat, et condamna leur absurde adversaire à une amende de cinq talens (1).

Mais, dira-t-on, s'il s'élevait un établissement d'éducation, reposant sur des principes contraires à la morale, vous disputeriez au gouvernement le droit de réprimer cet abus. Non sans doute, pas plus que celui de sévir contre tout écrit et toute action qui troubleraient l'ordre public. Mais la direction est autre chose que la répression, et c'est la direction que j'interdis à l'autorité. D'ailleurs on oublie que pour qu'un établissement d'éducation se forme et subsiste, il faut des élèves; que pour qu'il y ait des élèves, il faut que leurs parens les y placent, et qu'en mettant à part, ce qui néanmoins n'est nullement raisonnable, la moralité des parens, il ne sera jamais de leur intérêt de laisser égarer le jugement et pervertir le cœur de ceux avec lesquels ils ont, pour toute la durée de leur vie, les relations les plus importantes et les plus intimes. La pratique de l'injustice et de la perversité peut être utile, momentanément, et dans une circonstance particulière, mais la théorie ne peut jamais avoir aucun avantage. La théorie ne sera jamais professée que par des fous, que repousseraient incontinent l'opinion générale, sans même que le gouvernement s'en mêlat. Il n'aurait jamais besoin de supprimer les établissemens d'éducation, où l'on donnerait des leçons de vice et de crime, parce qu'il n'y

(1) Diogène Laërce, Vie de Théophraste.

aurait jamais d'établissements semblables, et que, s'il y en avait, ils ne seraient guère dangereux, car les instituteurs resteraient tout seuls. Mais au défaut d'objections plausibles, on s'appuie de suppositions absurdes; et ce calcul n'est pas sans adresse; s'il y a du danger à laisser les suppositions sans réponse, il paraît y avoir, en quelque sorte, de la niaiserie à les réfuter.

J'espère beaucoup plus pour le perfectionnement de l'espèce humaine, des établissements particuliers d'éducation, que de l'instruction publique la mieux organisée par l'autorité.

Qui peut limiter le développement de la passion des lumières, dans un pays de liberté? Vous supposez aux gouvernemens l'amour des lumières. Sans examiner ici jusqu'à quel point cette tendance est leur intérêt, nous vous demanderons seulement pourquoi vous ne supposez pas le même amour dans les individus de la classe cultivée, dans les esprits éclairés, dans les âmes généreuses. Partout où l'autorité ne pèse pas sur les hommes, partout où elle ne corrompt pas la richesse, en conspirant avec elle contre la justice, les lettres, l'étude, les sciences, l'agrandissement et l'exercice des facultés intellectuelles sont les jouissances favorites des classes opulentes de la société. Voyez en Angleterre comme elles agissent, se coalisent, s'empressent de toutes parts. Contemplez ces musées, ces bibliothèques, ces associations indépendantes, ces savans voués uniquement à la recherche de la vérité, ces voyageurs bravant tous les dangers pour faire avancer d'un pas les connaissances humaines.

En éducation, comme en tout, que le gouvernement veille et qu'il préserve: mais qu'il reste neutre; qu'il écarte les obstacles, qu'il aplanisse les chemins: l'on peut s'en remettre aux individus pour y marcher avec succès.

B. DE CONSTANT.



Esquisse d'un système de délibération dans les assemblées politiques où concourraient ensemble les discours écrits et les discours improvisés, les discussions solennelles devant le public et les discussions privées des sections de l'assemblée.

Le sujet que je vais traiter est d'une grande importance et pour ceux qui sont appelés à concourir aux lois de leur pays, et pour tous ceux qui n'ont qu'à jouir des bonnes lois.

Les grandes assemblées délibérantes ne sont pas d'aujourd'hui ; et cependant je ne sache aucun livre où l'on ait cherché, comme une partie de la législation même, l'art de les faire opérer.

Il y aurait à faire ici un livre, en embrassant tout le sujet. Je me borne à jeter quelques vues sur quelques points d'une vaste matière, dans l'espérance qu'elles pourront provoquer la discussion d'un esprit plus capable d'en saisir et d'en développer à la fois toute la théorie et toute l'application.

Nous sommes encore si légers, si frivoles, si dédaigneux sur tout ce qui nous intéresse le plus, que bien des lecteurs trouveront ce morceau bien sec, bien long, bien ennuyeux, tandis que son principal défaut sera de ne pas tout embrasser, de ne pas tout approfondir.

Je me porte par la pensée dans une de nos assemblées législatives : j'écoute, j'observe, je me rends compte du spectacle où j'assiste.

Et d'abord je me demande à quoi se réduisent toutes les opérations de ce grand corps.

Une loi proposée doit être ou adoptée, ou rejetée ou modifiée.

S'il s'agit d'un acte du gouvernement, il est question de l'approuver ou de le censurer.

Un grand fonctionnaire peut aussi être recherché dans sa conduite, pour être soumis à une répression quelconque, s'il est jugé coupable ou répréhensible.

Enfin il peut n'être question que d'une mesure à prendre, relativement à une chose à faire. — C'est ce qu'on appelle une *motion d'ordre*.

Ici sont ou peuvent se réunir la science et l'ignorance; les vérités et les préjugés; les bonnes ou les mauvaises passions; des partis fondés, inévitables et utiles dans leur choc; c'est-à-dire, des masses d'hommes qui suivent dans la chose publique, des systèmes opposés; des factions fortes ou faibles, déclarées ou cachées, c'est-à-dire, des associations, qui prétendent soumettre la chose publique à un intérêt, un plan, une combinaison, qui leur est propre.

Ici, chacune de ces parties intégrantes du tout, a son droit, dont elle ne peut être dépouillée, sans la violation de la liberté, de l'égalité entre les membres; bases de la souveraineté, de la force légale du corps entier.

Ici, tout se fait par un instrument unique, celui que l'homme sait le moins bien employer; par la parole, autrement par la communication et la confrontation des sentiments et des pensées.

Ici, il faut que tout soit libre et réglé; animé et calme; abondant et resserré; il faut arriver au meilleur résultat possible par tout ce qui ne paraissait propre qu'à enfanter le trouble et l'égarement.

Voilà le problème à résoudre.

Je n'ai pas, dans mon système, à donner une préférence ou une exclusion à l'éloquence écrite, ni à

l'éloquence improvisée ; car mon système a besoin de l'un et de l'autre , et ne tend qu'à les faire concourir.

Je n'ai pas à organiser le silence dans la grande masse de l'assemblée et la parole dans quelques orateurs , qui se portent ou sont admis comme tels : ce serait renouveler dans un seul corps ce ridicule et stupide partage de cette constitution , dite de l'an 8 , qui avait établi deux corps plaidant devant un troisième , où chaque membre ne pouvait apporter sa pensée isolée que dans un scrutin. Je veux au contraire , en mettant à profit un mécanisme créé pour l'état de choses actuel , donner à chaque pensée individuelle toute l'action , toute l'influence qu'elle peut recevoir ; je veux que des discussions partielles préparent la discussion générale ; qu'elles deviennent comme les foyers où s'allumera cette vive et vaste lumière , qui ira inonder un grand corps de ses rayons divers et nuancés de toutes les couleurs.

Je songe sur-tout à perfectionner , les unes par les autres , les études théoriques et les connaissances pratiques. Il y a dans cette union une telle convenance , une telle utilité , une telle nécessité même , que bientôt on la voudra ailleurs que dans les corps politiques ; qu'on voudra que toutes les recherches de l'amélioration sociale soient méditées à l'avance dans de grands corps scientifiques et littéraires , appropriés au régime représentatif , qui ne peut rien souffrir de ce qui resterait au-dessous de lui , ou sans service pour lui ; qu'on ramènera ces corps , malgré leur incurie sur la nouvelle gloire qui les attend , à cesser d'être fatigues et serviles ; qu'on leur fera une seconde fois l'honneur de les arracher à leur vieille naïveté , pour les donner à la patrie , à leur siècle , à tous ces jeunes talents , qui leur demandent une belle et vaste carrière , pour ouvrir un troisième siècle de génie.

Ce fut la haute pensée de l'assemblée constituante ; nous allons avoir des chambres des communes dignes de la reprendre ; et je me plaît à l'espérer , un ministère , digne du fondateur de la charte , qui voudra aussi donner ce noble complément à la charte. Ce qui mûrit en silence n'éclôt qu'plus vite et mieux. Il est des pensées , vastes et grandes , qui effarouchent la paresse de l'esprit , mais dans lesquelles l'ascendant des choses nous porte , comme malgré nous.

En admettant d'avance la recréation d'un véritable institut , dont la partie centrale serait une académie tout à la fois des *sciences morales et politiques et des lettres* , les corps politiques , tout en puisant une heureuse instruction dans les grands ouvrages sur toutes les matières par les académies et sous les académies , n'auront pas moins besoin d'entendre ceux de leurs membres , qui , savans dans les principes d'un objet , et habiles dans les mesures de son application , doivent être les premiers guides d'une résolution à prendre. J'ai voulu leur réserver leur grande part dans la délibération et tous les moyens de remplir une tâche plus difficile.

On ne manquera jamais de ces moindres esprits , qui savent montrer , en tout , un inconvénient ; ce sont ceux qui savent apprécier l'inconvénient ; qui savent surtout d'un défaut tirer un perfectionnement , qui sont les plus précieux. Dans le temps où nous sommes , qui est nécessairement un temps de régénération , la sagesse n'est pas à réprover les nouveautés ; mais à les suspendre pour en écarter le fanatisme et l'engouement ; pour en vérifier les principes , en peser les résultats , pour en assurer tous les biens , en prévenir tous les maux .

Je veux aussi , de ces solennelles discussions , faire une grande école de science sociale , d'éloquence et de

goût. — Eh quoi ! venez-vous tout sacrifier à la littérature ; c'est avec de la raison et du bon esprit qu'on gouverne les hommes et qu'on mène les affaires publiques. — Je remercie mes critiques d'entrer si bien dans ma pensée. Plus que personne je veux l'empire de la raison et du bon esprit ; je veux que tout commence et finisse par la raison et le bon sens ; je ne fais la guerre à rien davantage qu'à la science orgueilleuse et aux vaniteuses prétentions. Et c'est pour cela que je mets tant de prix à développer, dans l'administration publique, la science sociale, l'éloquence et le goût ; car tout cela n'est que le bon sens et la morale perfectionnés.

Partant de ces vues à réunir et à concilier, voyons comment je puis les faire entrer dans le but à accomplir.

Ici j'observe d'abord qu'une même chose se varie par le degré de son importance. On rapporte l'importance d'une chose à une triple mesure, qui吸orbe, en les réduisant, tous les rapports, sous lesquels elle peut être considérée : la chose est grande, moyenne ou petite.

Il est sensible que la petite chose ne doit pas plus être traitée comme la grande, que la grande, comme la petite ; et que la moyenne doit participer de ce qui appartient à chacune des extrêmes. Cela est du simple bon sens.

Ceci posé, je n'ai plus qu'à bien concevoir le plan de la discussion d'un grand objet. Qui a fait le plus, a déjà fait le moins. Je n'aurai plus qu'à réduire le même plan, pour le mettre en proportion des moindres et des petits objets.

Tout objet, soumis à la délibération d'un corps, est destiné à être ou admis tel qu'il est présenté, ou rejeté tel qu'il est présenté.

Il peut aussi être remplacé par un autre projet, tendant à la même fin.

Il peut enfin être seulement modifié, plus ou moins, dans ses diverses parties.

Il y a donc à discuter sous chacun de ces quatre aspects.

Il se peut aussi qu'on ne veuille le prendre en considération que sous l'aspect le plus simple, savoir l'admission ou le rejet ; et il est évident que c'est par là qu'il faut commencer, lorsqu'il s'agira de voter, mais non pas, lorsqu'il ne s'agit encore que d'examiner ; car, moi, votant, lorsque j'admetts une proposition, je ne rejette pas des modifications qui l'amélioreraient. Je puis la rejeter, uniquement à cause de son système, et en voulant la fin où elle tend par une autre combinaison qui me paraîtrait préférable.

Donc quoiqu'une assemblée ait d'abord à résoudre, si elle adoptera ou réprouvera la proposition, il est d'abord de son droit, de son intérêt, de son vœu d'embrasser dans sa vue tout ce qui est autour de la proposition, non moins que la proposition en elle seule.

Alors tout le mécanisme de la discussion, dans toute son étendue, se réduit à parler — *pour* — *contre* — *sur*. Je demande grâce pour l'inélégance de ces mots ; je les emploie comme courts et précis. *Pour*, adoption. *Contre*, rejet. *Sur*, amendemens ou proposition différente.

Il doit se rencontrer très-souvent que le même opinant, qui adhère à la chose proposée, y veuille cependant un ou plusieurs amendemens ; qu'il les développe, en exposant son vœu, en faveur de la proposition principale ; ainsi il parle à la fois *pour* et *sur*. Le *sur* n'appartient donc exclusivement qu'à ceux qui veulent émettre un plan de leur invention et qu'ils entreprennent de faire prévaloir. L'expérience a prouvé que ce second élément de la discussion n'y entre pas fréquem-

ment. Mais il est toujours possible ; il est précieux en lui-même ; il doit donc être admis et favorisé.

De ceci il résulte que l'assemblée délibérante a trois opérations distinctes à faire.

La première , de décider si elle adopte ou rejette purement ou simplement le projet original , qui lui est présenté ; ou si elle veut donner la préférence à l'un des projets différens , mis en avant devant elle .

Il y a ici complication dans les objets ; et il faudra voter sur chacun d'eux , séparément .

Mais il est sensible que les objets , quant à leur examen , se réunissent par des oppositions relatives , et qu'ils doivent être embrassés sous une seule et même contemplation .

La seconde opération , si , ou la proposition principale , ou une proposition subsidiaire ont été admises , sera de prononcer sur les divers amendemens , qui auront été débattus . C'est encore le même objet , mais qui n'est plus à considérer que sous l'aspect des accessoires dont il est susceptible .

La troisième opération a été préparée par les deux autres , et n'a plus besoin d'un débat qui lui soit propre ; c'est le vote sur la loi , modifiée ou dégagée des amendemens .

Tout se réduit donc à deux discussions , dont le système et la marche ne doivent pas être pareils ; l'une sur l'adoption ou le rejet ; l'autre , sur l'adoption ou le rejet des amendemens .

Je prie qu'on se souvienne que nous avons trois modes de discussions à employer : des discours dans l'assemblée entière et en présence du public . — Des examens privés dans l'assemblée divisée en bureaux . — Des résumés et conclusions par une commission ou

OCTOBRE 1817.

71

un comité, composé d'un ou deux membres de chaque bureau.

Il me semble, que pour le but à atteindre, je n'ai pas à donner une préférence exclusive à l'un de ces modes de discussion, mais plutôt à les faire concourir tous les trois.

LACRETELLE ainé.

(*La suite à un prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

HISTOIRE D'UN POÈTE.

CHAPITRE VI.

AMOURS POÉTIQUES.

Qui n'a rêvé le bonheur champêtre? qui, rassasié de la ville et du bruit, ne s'est dit quelquefois en passant près d'une jolie chaumière : là je vivrais heureux! Ce doux abri, ce toit rustique, château en Espagne de tous les riches mécontents, je le trouvai dans le hameau de Charmoise. Je n'étais pas riche; aussi, loin de passer outre avec un soupir, j'eus le courage de m'y fixer. Un bon fermier, nommé Guillaume, voulut bien me prendre en pension chez lui. Je m'établis dans un vieux colombier à l'une des extrémités de sa ferme. C'était une tour assez élevée, dernier vestige de quelque fief détruit. Elle était couverte en tuiles, et portait encore sur le faîte un pigeon de fer, où les oiseaux

de haut vol venaient se percher. Dans l'intérieur , il ne restait aucune trace de sa destination première , et , avec peu de dépenses , j'en fis , pour un poète fugitif , une habitation fort logeable. Je m'y trouvais bien ; je travaillais sur une petite table en face de ma fenêtre ; et quand je levais les yeux , la beauté du paysage charmait et prolongeait mes distractions!

Il est doux de revenir sur les jours paisibles de sa vie : c'est la partie de l'histoire où le conteur s'amuse lui-même de son récit. La promenade , la lecture , ou la rêverie dans les bois voisins de ma demeure , occupaient tout le temps que je ne donnais pas à la composition. J'avais alors deux ouvrages sur le chantier , un poème et un roman. Je consacrais au poème les moments de verve , et j'enrichissais le roman d'une foule de traits et de pensées qui n'avaient pu trouver de place dans le poème. Je ne parle pas des poésies fugitives : quel poète est assez abandonné des muses et de la mélancolie pour ne pas trouver des stances et des idylles à l'ombre des bois et sur le bord des ruisseaux ? Ainsi , les lettres et la vie champêtre m'isolaient en quelque sorte des maux de mon pays. Les fictions du poème , l'intérêt du roman détournaient ma pensée des horreurs de l'histoire.

La famille du fermier Guillaume était l'asile des bonnes mœurs et de la paix domestique. Le père et la mère , deux fils , trois filles , le berger et moi , nous étions , deux fois le jour , réunis à la même table. A ces repas , le plaisir d'être ensemble , la franche cordialité faisaient tous les frais de l'entretien. Les promesses de la moisson , l'accroissement du troupeau , les projets d'emplettes à la foire prochaine intéressaient plus que les

événemens politiques. Sous ce rapport, j'étais digne de mes hôtes : je ne recevais point de journaux, et je relisais mes *Géorgiques*.

Aujourd'hui qu'une vie solitaire attriste mes vieux jours, souvent quand vient le soir, je me transporte en esprit au souper de la ferme. Assis au coin de l'âtre, à la lueur brillante du fagot qui pétille, je vois successivement chacun revenir du travail, le maître le dernier. Quand tous sont rassemblés, Guillaume se place ; c'est l'invitation d'usage, et son exemple est suivi. Chacun se sert à son rang et en silence ; une sorte de solennité règne au commencement du repas champêtre ; mais bientôt Guillaume a bu le premier coup ; le vin circule, la gaité se communique, et les coeurs s'épanchent en liberté.

Le souper fini, la famille se réunissait toute entière sous la haute cheminee ; là, je lisais quelquefois un chapitre de mon roman. Cette lecture, en amusant mes hôtes, profitait à l'auteur : les physionomies naïves de l'auditoire m'indiquaient, avec certitude, les passages où l'intérêt commençait à languir, et ces conseils muets de la nature n'étaient point perdus pour mes corrections.

Un nouvel attrait vint bientôt embellir, à mes yeux, le séjour de Charmoise. Il y avait, à deux milles environ du hameau, une jolie maison de campagne inhabitée, dont le parc, planté à l'anglaise, offrait une promenade très-agréable. Ce lieu se nommait Saint-Clair. Je fus, sans peine, l'ami du jardinier qui servait de concierge, et j'allais quelquefois chercher des aventures pour les héros de mon roman, dans les allées sinuosités et sous les frais ombrages de ce jardin.

Un jour que, plein de mon sujet, je marchais à grands pas dans une allée couverte, parlant tout seul, et gesticulant au besoin, une femme, vêtue de noir et d'une beauté remarquable, parut tout-à-coup devant moi. A cette apparition, dont le prodige venait de ma rêverie, je fus comme un homme qu'on éveille en sursaut. Honteux d'être surpris, je fis un salut assez gauche, et m'enfonçai à la hâte dans le plus épais du bois. Dès ce moment, adieu la composition ! Les personnages du roman disparurent ; je ne vis plus que la dame inconnue. Sa taille svelte, ses beaux yeux noirs, ses traits délicats et la douce mélancolie répandue sur toute sa personne, devinrent pour moi le sujet d'une profonde méditation. Avant de regagner Charmoise, mon premier soin fut de chercher Antoine, c'est le nom du jardinier. Je l'aperçus devant la grille du parc, prodiguant les salutations à une personne en voiture, qui, du train dont elle s'éloignait, perdit sans doute une bonne partie de ses politesses.—Est-ce-là votre maîtresse, Antoine, lui demandai-je ? — Pas encore, Monsieur, mais, selon toute apparence, elle le deviendra bientôt.—Et comment pensez-vous cela ? — Oh ! monsieur, c'est facile à deviner : quand on n'a pas envie d'acheter ou de louer une maison, s'informe-t-on des gages du jardinier ? prend-on des renseignemens sur le voisinage ? une jeune dame, sur-tout, s'avise-t-elle de demander si la cave est bonne ? J'admirai la pénétration d'Antoine ; et portant le même jugement que lui sur cette visite, je revins tout pensif à mon colombier.

La folie des poètes est de penser que le charme de leurs vers doit toucher le cœur des belles. De l'admiration à l'amour, la pente leur paraît irrésistible ; et, dans le rêve de la vanité poétique, ils comparent les

dégies, les madrigaux, les stances à ces philtres puissans que les enchanteurs du temps des Amadis savaient si bien composer. En trahissant ainsi le secret du corps, je ne prétends pas faire exception ; peut-être m'accusera-t-on, au contraire, de généraliser adroitement les faiblesses de l'amour propre, afin de rendre indulgent pour les miennes. Quoi qu'il en soit, depuis la rencontre de l'allée couverte, Saint-Clair devint le but de mes promenades. Là, je rêvais à la belle inconnue ; ma verve et mon cœur s'échauffaient à la fois : ivre d'amour et de poésie, je soupirais et composais des vers. Bientôt l'écorce blanche et satinée des bouleaux fut couverte de mes œuvres. Un crayon suffisait à ces confidences poétiques. La trace était légère (l'amour est si durable) ; mais que peut-on graver sur un arbre ? Un chiffre, une date, un serment ; le distique est déjà bien long, et les romances entières sur les écorces des hêtres ne se trouvent encore que dans les pastorales. Au reste, je livre mon secret aux poètes amoureux, qui se plaisent à laisser dans les bois des monumens de leur double folie : le temps, l'espace et le pouvoir d'effacer un jour, voilà ce qu'on gagne à crayonner les vers au lieu de les graver.

Si j'écrivais un roman, j'expliquerais par la jeunesse et la sympathie, la passion subite qu'une simple rencontre avait fait naître en moi ; mais à quoi bon chercher des vraisemblances ? Je suis historien : j'use du privilège.

Tous les jours, après dîner, je me rendais à Saint-Clair. J'aimais à parcourir les allées silencieuses du parc ; je trouvais un plaisir mélancolique à m'arrêter dans les moindres bosquets. Hélas ! me disais-je, de-

main , peut-être , il ne me sera plus permis de m'asseoir ici ; demain , peut-être , celle que j'aime viendra s'y reposer , et le pauvre Samuël ne sera pour rien dans ses rêveries ! Un soupir accompagnait ces mots , et quelquefois le nom de Samuël se trouvait crayonné sur le banc de pierre que je quittais .

Un soir que , selon ma coutume , je frappais à la fenêtre d'Antoine , pour le prier de m'ouvrir le jardin , il me fit entrer chez lui . — « J'avais deviné juste , me dit-il , Saint-Clair est vendu , et ma nouvelle maîtresse est arrivée d'hier , à la nuit ; elle se nomme madame Valbel : c'est la veuve d'un officier mort à la guerre . Pauvre dame , perdre son mari si jeune ! Je l'ai toujours dit : il périt trop de volontaires dans ces maudites batailles ! A propos , maintenant que la maison est habitée , vous sentez bien qu'il faut demander la permission à madame , si vous voulez vous promener dans le parc . » — Sans doute , lui répondis-je ; et sans m'expliquer davantage à ce sujet , je sortis de chez Antoine .

En revenant à Charmoise , une foule de pensées contraires agitaient mes esprits : d'un côté madame Valbel était veuve , et cette circonstance me causait une joie secrète ; mais de l'autre , son deuil annonçait une perte récente , et sans doute elle cherchait à Saint-Clair une retraite ignorée , pour y nourrir sa douleur . Comment trouver accès auprès d'elle ? Sous quel motif me présenter ? Mon imagination s'épuisait en vains efforts . L'instant d'après , oubliant cet obstacle , je me disais : la solitude ouvre l'âme aux sentiments tendres , et le bois de Saint-Clair est plein de mes élégies . Le poète alors encourageait l'amant , je souriais au souvenir de

mes rimes , et sentais un rayon d'espoir se glisser dans mon cœur

Depuis l'arrivée de madame de Valbel , je n'osais plus retourner à Saint-Clair , je me contentais d'errer autour du parc , ou bien j'allais entretenir ma tristesse amoureuse sur le sommet d'une colline qui dominait la contrée. C'était pour moi les roches de Mcillerie ; mais dans ces temps malheureux , j'eusse envain cherché près de là quelque bon curé , pour me prêter un télescope.

Quand on choisit les arbres pour confidens , la discréction n'est pas la vertu qu'on leur demande. Les bouleaux révélèrent à madame Valbel qu'un poète avait visité son domaine. Elle interrogea le jardinier. Antoine , habile à tirer des conséquences , devina que j'étais l'auteur , par la raison que personne , excepté moi , depuis près d'une année , n'avait visité le jardin anglais. Il nomma le coupable , assurant sa maîtresse que depuis qu'elle avait pris possession , il ne permettait plus la promenade à qui que ce fût. Madame Valbel lui dit qu'il avait tort ; qu'elle serait fâchée de priver un voisin de campagne du plaisir de se promener dans son parc. Une fois instruit des intentions de sa maîtresse , le bonhomme Antoine , qui s'était bien trouvé de mes promenades à Saint-Clair , et connaissait depuis long-temps le fermier Guillaume , ne manqua pas de me conter ces détails , la première fois qu'il vint à Charmoise.

Sans les témoins et la prudence , je crois que je l'aurais embrassé pour sa bonne nouvelle. Le jour même , à tout péril , je sortis l'habit noir ; Françoise , l'aînée des filles de Guillaume , repassa mes manchettes , sur

mes instructions ; et le lendemain , de bon matin , je me rendis à Saint-Clair.

L'introduction ne m'embarrassait plus : je demande madame Valbel ; on me conduit près de cette dame : je me présente avec modestie , et malgré mon trouble , je parvins à débiter assez passablement une courte harangue , dans laquelle je la remerciais , pour mon compte , de la permission qu'elle accordait à ses voisins . Cette première visite ne fut pas longue ; je me montrais discret , et madame Valbel parut m'en savoir gré .

Cette dame , il faut que j'en fasse le portrait , pouvait avoir de vingt-huit à trente ans . Ses traits étaient réguliers sans être froids ; son teint , d'une blancheur parfaite , manquait un peu de couleur , mais son sourire , dont elle n'était pas prodigue , donnait à cette pâleur intéressante un charme indéfinissable . Il y a quelque chose de si ravissant dans le sourire de la mélancolie ! C'est un rayon de lumière dans l'ombre , une nuance entre la douleur et le désespoir , qui montre la consolation possible , et reconcilie avec la providence . Quant à l'esprit , madame Valbel en avait un fort rare : celui de le cacher avec soin . Sa conversation simple et naturelle attachait sans éblouir ; et si quelque trait brillant lui échappait , vous eussiez dit qu'elle en était fâchée .

Telle était la femme qui régnait sur mon cœur . Je devins ingénieur à multiplier les visites : tantôt j'allais m'informer de sa santé , tantôt je lui portais un livre de la bibliothèque de mon oncle . Elle était bonne musicienne : je composais des paroles sur les airs qu'elle aimait , et j'avais le bonheur de l'entendre chanter mes romances . Enfin , je crus m'apercevoir que ma société

ne déplaisait pas. Cependant je différais de jour en jour l'aveu d'une passion ; qui semblait , en prenant de nouvelles forces , accroître en même temps ma timidité. Madame Valbel imposait à l'ancien amant de Victoire : mon amour se réfugiait dans mes vers , et je ne les montrais pas tous. En attendant , je passais auprès de cette aimable dame des heures délicieuses. Elle aimait les lettres , j'aimais la musique ; je la consultais sur mes ouvrages et je l'écoutais au piano. Un voyage qu'elle fit à Paris vint interrompre de si doux momens : elle y resta quinze jours , qui me parurent un siècle. De là , le quatrième livre de mes élégies , intitulé : *l'Absence*.

Tandis que j'entretenais les échos d'alentour du récit de mes peines , Antoine vint à Charmoise apporter un billet à mon adresse. J'étais absent ; qu'on juge , à mon retour de ma surprise et de ma joie ! Une lettre de madame Valbel ! Ah ! m'écriai -je , en brisant le cachet , cet écrit contient le destin de ma vie ! C'était une invitation à dîner. La lettre était bien tournée , concise et sans le moindre *post-scriptum*. J'espérais mieux , mais un dîner tête à tête valait son prix , et c'était la première fois que je recevais une pareille faveur. Je baisai les caractères chéris ; et me berçant des plus douces illusions , je comptai les heures jusqu'au lendemain.

Le jour fixé , je vole à Saint-Clair , léger comme l'espérance. J'entre dans le salon..... Mon ami , je te présente M. d'Harcourt , dit madame Valbel à un fort bel homme qui , pour me recevoir , se leva du sopha sur lequel il était assis. A ces mots , à cette vue , je demeurai muet , et mes yeux peignirent si bien l'étonnement que la fausse veuve ne put s'empêcher de sou-

rire. « — Pardon , reprit-elle , M. d'Harcourt , si je « ne vous ai pas confié d'avance l'heureux événement « qui me ramène le plus cher des époux : j'ai voulé « vous ménager le plaisir de la surprise. Vous voyez « M. Solange de la Gironde que la haine des mon- « tagnards avait forcé de quitter la France , et qu'au- « jourd'hui le supplice de ses persécuteurs rend à sa « femme et à son pays . »

S'il est heureux , pour les poètes et les romanciers , d'être témoins de scènes touchantes , ce principe , on en conviendra , souffrait , à mon égard , une cruelle exception , et le bonheur de ces tendres époux n'était point un tableau fait pour échauffer ma verve. Le dîner me parut long. Madame Solange , pour me faire honneur sans doute , voulut chanter à son mari les romances que j'avais composées pour elle. Je la priai de ménager ma modestie , et me retirai de très-bonne heure. J'avoue que , le matin , quand je pris mon vol de Chamoise , je ne comptais pas rentrer si vite au colombier.

Je dois cette justice à madame Solange , qu'il n'en trait aucune intention maligne dans sa conduite à mon égard. C'était une femme de la meilleure foi du monde , qui aimait les vers , trouvait un plaisir très-innocent à figurer dans des stances , et n'en chérissait pas moins son mari. Peut-être aussi ne voyait-elle dans un poète qu'un amant pour rire , et dans les brûlantes inspirations de sa muse que des jeux d'esprit. Pour moi , qui sentais encore au fond du cœur qu'elle n'était pas seulement l'Iris de mes chansons , après une visite de politesse , je fis , en soupirant , mes adieux à Saint-Clair. Je quittai même et la ferme de Guillaume et le hameau

OCTOBRE 1817.

81

de Charmoise. Allons, Samuël, me dis-je ; puisque les Girondins ne sont plus persécutés, retourne à Paris : ou aura sans doute oublié ton habit noir.

A. DUFRESNE.

PENSÉES MORALES ET LITTÉRAIRES.

Les religions anciennes n'étaient que des spectacles institués en l'honneur des divinités ; elles n'imposaient aucun devoir, ne demandaient que des respects extérieurs ; elles ne servaient à la morale qu'en ce qu'elles recevaient les sermens des hommes.

Aussi nullement jalouses de régner exclusivement sur les esprits, elles vivaient entre elles dans toute la paix de l'indifférence.

Il ne pouvait en être de même d'une religion qui détache l'homme de la terre, pour le placer entre les espérances et les menaces d'une autre vie.

Voici un mot vraiment évangélique de l'évêque de Senlis (Beauvais) : *aux grands, la préférence des égards ; aux pauvres, la préférence des sentiments.*

Il est, dans les vertus modestes, un charme secret, que n'ont pas les vertus fortes et fières, qui nous humilient trop.

Dans le pauvre, une humeur gaie est une grâce et une force.

Dans le riche, une humeur gaie est souvent un signe d'insensibilité et de grossièreté.

L'un domine son malheur ; l'autre se plaint trop dans ses avantages.

Beaucoup d'orgueil et de morgue dans les grands , annonce des hommes qui tiennent à distance les vraies grandeurs , n'osant se mesurer avec elles.

L'estime et l'admiration ont aussi leur douleur. Je ne sache pas qu'on ait encore aussi bien exprimé cette affection , qui nous attache personnellement à ces hommes d'un mérite éminent , lors même qu'ils ont vécu étrangers à nous.

Ce mot heureux est de Guibert , dans son éloge de Thomas.

Provoquer la contradiction sur ses idées , est d'un esprit ferme et solide , qui aime la vérité avant tout ; la provoquer sur ses intérêts , est d'une âme noble , qui ne veut rien contre la justice.

La médiocrité d'âme et d'esprit n'est point si dénuée de choses qui la marquent , qu'elle ne puisse avoir des vices odieux et des vertus communes.

Il faut mettre des bornes à tout , même au mépris des sots et à la haine des méchans. Ceux-ci ont leur part dans la tolérance sociale.

La générosité est , de sa nature , un peu excessive ; si elle se permet du faste , elle ira jusqu'à la magnificence ; si elle est dans une circonstance à beaucoup donner , elle se retranchera tout ; elle pourra même passer de la somptuosité à l'extrême simplicité , selon que le voudra son continual besoin de tout faire avec grandeur.

Le talent cultivé a une logique secrète , qui le guide , comme à son insu.

Sénèque , qui offre d'ailleurs de si belles pensées et de si belles expressions , s'épuise souvent à retourner une.

OCTOBRE 1817.

83

idée sous une multitude de formes; et il ne parvient souvent qu'à la gâter.

Fléchier s'occupe encore à jouer de ses antithèses, lorsque déjà sa pensée est complète.

L'un et l'autre dégradent le philosophe et l'orateur par ces affectations du bel esprit.

Massillon se fait pardonner ses paraphrases de sa première pensée, en leur donnant la teinte d'un long épanchement.

Un bon écrivain conserve toujours la physionomie de son propre talent, dans les choses où il emprunte la manière d'un autre écrivain.

Voyez le discours du *parsis*, dans Rousseau, fait d'après la remontrance d'une juive, dans Montesquieu.

Par la magie de la poésie de style, ce que les sens ont de plus vif dans leurs impressions, sert à peindre des objets tout spirituels; exemple : les Champs-Elysées, dans Fénelon.

Les expressions énergiques et pittoresques pointent dans le sujet jusqu'au vif, pour en faire sortir la chaleur interne.

Il y a une raison cachée dans les fougues de l'imagination, quand elles sont avouées par le goût.

Il est bon souvent d'imiter ce peintre, qui, ne pouvant faire une déesse, se rabaisse à une bergère, et dut un chef-d'œuvre à son dépit même.

Trop d'art dans la conduite, repousse l'estime, et provoque à la déßiance.

Quelle vie n'a ses fautes? Quel mérite, ses tâches? Demander la perfection, pour être coptant, c'est renoncer à l'être.

Il n'y a qu'un sot ou un fat, qui puisse se déclarer au-dessus de l'indulgence.

L'histoire des talens, comme celle des gouvernemens, parle beaucoup plus du bruit que du bien qu'ils ont fait.

Pourquoi toujours un élogé pour chaque renommée ? Ce mot tient de l'adulation, et fait une servitude ; il diminue la vraie gloire ; il embarrasse la candeur ; il attente à la vérité. Lorsque mon héros n'a mérité que le blâme, je ne lui dois que le blâme ; cela est du goût comme de la vertu.

Un plan dramatique, dans un sujet philosophique, s'ils sont bien appropriés l'un à l'autre, aide à borner l'ouvrage, comme à l'animer.

Quand les ouvrages ne dépassent le sujet qu'en l'enrichissant d'accessoires heureux, ils valent bien ceux qui ne sont courts qu'à force de vues omises ou de vues tronquées.

En toutes choses, on a le droit d'avoir ses opinions ; mais en beaucoup de choses, c'est suivant son devoir, et non pas son opinion, qu'il faut se conduire.

Les crimes politiques se relèvent de leur basseesse, par l'emploi de quelques qualités sortes.

LACRETELLE aîné.

ANNALES DRAMATIQUES.

On se plaint de la décadence de notre littérature dramatique ; ce n'est pas sans raison, mais il n'est pas

au pouvoir des hommes de lettres d'en détruire la cause. On a vu des chambellans chargés de tracer à des auteurs du premier mérite , la poétique qu'ils devaient suivre ; ils se sont bien gardés de l'observer , et ils ont dû se réduire au silence , puisque le vice puissant pouvait échapper au ridicule , et qu'il n'était plus permis à un personnage tragique de parler en faveur de l'humanité , ni contre le despotisme ; dès ce moment le théâtre devait tomber dans une déplorable médiocrité. Si Louis XIV n'eût pas été plus grand que ses courtisans ; s'il eût abandonné Molière à la haine des faux dévôts ; s'il n'eût pas protégé le *Tartuffe* , Molière lui-même eût cessé d'écrire.

Le mode d'organisation des théâtres ne laisse pas d'avoir aussi beaucoup d'influence sur la composition des ouvrages dramatiques. Nous devons peut-être aux talents de Le Kain , de mademoiselle Gaussin , d'avoir fourni d'heureuses inspirations à Voltaire. — M. Ducis avait présagé depuis long-temps la supériorité que Talma est parvenu à acquérir ; serait-il surprenant que la confiance du poète , dans le talent de l'acteur , eût contribué à la conception de quelques-uns de ces rôles empreints de terreur , qui sont venus augmenter et varier les richesses de notre théâtre. Puisque les travaux des comédiens concourent puissamment aux progrès de l'art dramatique , pourquoi ne pas les obliger à seconder les gens de lettres de tous leurs efforts ? Les règlements sur les théâtres sont vicieux en plusieurs points , surtout dans ce qui a rapport à l'admission et à l'avancement des jeunes acteurs qui se distinguent dans leur emploi. Ce sont des choses qui ont été dites mille fois ; mais il ne faut pas se lasser de les redire jusqu'à la réforme de cet abus. Pourquoi n'aurait-on pas des chefs d'emploi honoraires , lorsque les nouveaux-venus auraient plus de talent que les doyens ? Les droits pécuniaires , acquis par de longs services , demeurerait intacts , mais les jeunes concurrens partageraient les rôles s'ils en étaient dignes , et joueraient même plus souvent si le public paraissait s'y plaire ; car , après tout , il a le droit de l'exiger. Il n'en faudrait pas davantage pour décider la vocation de tel homme qui dédaigne aujourd'hui d'entrer dans la car-

rière , parce qu'il ne veut pas languir à la suite des deux ou trois sujets d'un tempérament robuste et d'un médiocre talent. En placant ainsi le mérite sur la même ligne que l'ancienneté , le sort du théâtre ne dépendrait plus d'une attaque de goutte de l'*Amoureux* , ni d'une chute de l'*Ingénue* ; les auteurs verraient jouer , avant leur vieillesse , les ouvrages qu'ils ont composés dans leurs jeunes années.

Les vices d'administration de plusieurs principaux théâtres les ont réduits pendant plusieurs mois à de dures extrémités. Ils redoublent d'efforts maintenant pour réparer leurs pertes. L'Opéra est le seul qui n'ait rien à regretter : *Fernand Cortez* a constamment rempli la salle et la caisse. Il s'en faut bien que la reprise d'*Ossian* ou les *Bardes* soit aussi lucrative. Dès la seconde représentation , il n'y avait que peu de monde. La pompe du spectacle avait produit dans la nouveauté de cet ouvrage une sorte d'illusion qui a disparu depuis , et l'on ne voit plus dans cette pièce que la plus glaciale des tragédies lyriques. La musique elle-même est d'un caractère vague et indéterminé. On l'écoute sans éprouver , le plus souvent , la moindre sensation. Les chœurs sont presque toujours en scène et rarement en situation. Il faut en excepter le premier qui est d'un bel effet. La partie déclamée porte aussi l'empreinte d'un talent supérieur ; mais à juger l'ensemble , on regrette qu'un artiste du mérite de M. Le Sueur se soit égaré dans la route inconnue qu'il a voulu se frayer.

Mademoiselle Grassari a obtenu le plus brillant succès la seconde fois qu'elle a paru dans la *Vestale*. Cette jeune personne , extrêmement jolie , promet à la scène lyrique un talent de premier ordre , comme actrice et comme cantatrice ; il est impossible de jouer le rôle de *Julia* , le plus difficile de l'emploi , avec plus de décence , de grâce et de sensibilité. Lays et Derivis ont puissamment contribué au grand effet qu'a produit cette cent soixante-seizième représentation d'un ouvrage qui n'a pas été suspendu depuis dix ans qu'il est au théâtre.

Peut-on s'occuper de musique sans parler de madame Catalani ! je n'ose dire du théâtre Italien , puisqu'il n'existe plus. Sa résurrection sera , dit-on , prochaine. Le premier paquebot va nous amener de Lon-

dres un ténor, nommé Tramezzani et deux *prime donne*. En vérité, l'administration s'est fait une idée exagérée de l'inconstance des Parisiens. On aurait peine à compter les chanteurs de tout sexe et de tout emploi qu'elle a fait défiler sous leurs yeux. Dans le nombre, il en est quelques-uns que les *dilettanti* ont vu s'éloigner avec regret, sans parler de ceux qui faisaient partie de l'ancienne troupe. Cette variété de personnages a été compensée par l'uniformité du répertoire; mais, patience, M. Tramezzani et ses deux compagnes ne connaissent peut-être pas la musique *d'el signor Puccita*.

Depuis sa rentrée au théâtre Français, mademoiselle Mars a constamment attiré la foule à ses représentations. Elle a reparu brillante de grâces et de talent. Comment se fait-il que, négligeant l'intérêt de son art et de sa réputation, mademoiselle Mars diversifie aussi peu ses rôles. Il y a une foule d'ouvrages que les amateurs reverraient avec empressement, et que la comédie française semble avoir oubliés.

Feydeau commence à regagner les faveurs de ses anciens habitués. Le retour de Martin n'a pas peu contribué à les rappeler. Les sociétaires sauront maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur des pièces de circonstances qu'ils avaient pris à tâche de reproduire continuellement. Pour l'ordinaire, ces ouvrages, composés à la hâte et sur un fonds usé, n'ont d'autre mérite que celui de l'intention, et ne peuvent survivre à l'événement qui les a fait naître.

Parmi les nouveautés, il n'en est qu'une dont le succès soit éclatant; c'est le mélodrame des *Machabées*, qui se joue à l'Ambigu-Comique. Nulle part, on n'a encore vu mourir autant de personnages; c'est comme une épidémie; aussi toutes les loges sont-elles louées huit jours à l'avance. Ce chef-d'œuvre du genre est de MM. Léopold et Cuvelier. Les arts ont pourtant ici des éloges à prétendre. Les décorations sont magnifiques, et font véritablement honneur au talent du peintre. La musique a été arrangée par M. Amédée. C'est un choix de morceaux des meilleurs maîtres, habilement combinés avec les situations de la pièce, et les ressources que présente l'orchestre.

L'Anneau de la reine Berthe, ou les Femmes infidèles

par M. Montperlier, n'a réussi que faiblement à la Porte Saint-Martin.

Au Vaudeville, la suite du comédie *Ory* a également éprouvé un échec. L'auteur, M. Ledoux, avait été plus heureux pour son coup d'essai, et il n'est pas douteux qu'en faisant choix d'un sujet plus convenable, il ne prenne bientôt une revanche complète.

— MM. G. Duval et Rochefort ont travesti pour les Variétés, le célèbre roman de *Werther*. Beaucoup de gens pensent qu'il faut être extravagant pour mourir d'un excès de tendresse ; à leurs yeux, la parodie d'une extravagance n'est qu'une parade ; c'est ainsi qu'ils ont jugé la pièce.

POLITIQUE.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 2 au 9 octobre.

RÉCOLTES. FINANCES.—Changemens funestes. Sommes-nous donc condamnés à payer un moment d'espérance par de longues douleurs ? Le midi de la France offre, sur quelques points, l'image du deuil. Cahors a perdu ses ornemens et ses trésors. Des ravins où furent des coteaux chargés de vignobles, des mares où furent de riantes prairies, vignobles, prairies, champs cultivés, l'ouragan du 22 a tout détruit. Lodève, presque submergée par les débordemens des deux rivières qui la baignent, ne conserve ses ateliers que par un miracle. La Suisse, la Suède, l'Amérique septentrionale ne sont pas plus heureuses. Des torrens ont dévasté le canton de Turgovie ; une gelée extraordinaire a fait périr tous les légumes dans le nord de la Suède. On n'entend parler, dans l'Amérique septentrionale, que de fleuves débordés, de trombes et de foudres.

— Hors Dublin, le typhus envahit toute l'Irlande ;

la fièvre jaune règne à Charlestown, à Savannah ; la peste désole Alger, et l'on tremble que les pirates ne l'apportent dans les mers du Nord.

A ces images, à ces augures sinistres, opposons les progrès de l'industrie ; car c'est à l'industrie de réparer les torts de la nature. L'Amérique s'enrichit d'un nouvel instrument qui creuse, en un jour, un arpent de terre. L'Angleterre fait l'essai d'une mécanique bien autrement puissante. C'est le mouvement de deux parallèles transformé en mouvement rotatoire. Un habile chimiste de Paris a obtenu de l'eau-de-vie par la fermentation des pommes de terre : nous jouirions déjà de son procédé si, par une sage précaution, le ministre de l'intérieur n'avait suspendu cette distillation jusqu'à ce que la baisse des grains soit généralement assurée.

Mettrai-je au rang des conquêtes de l'industrie la formation de la société patriotique de la Belgique pour la prospérité des manufactures indigénées ? Oui, si la concurrence n'était pas l'aliment principal de l'industrie. Je n'attaque point ce projet dans ses motifs ; je discute ses effets. Puisque l'engagement des associés n'a pour garantie que leur honneur et leur patriotism, pourquoi cet appareil de comités locaux et provinciaux subordonnés à un comité central ? J'ai grand'peur que la liberté des associés, ou la stabilité de l'association ne courrent quelque risque parmi toutes ces formes administratives si voisines des formes impératives. Tout règlement excite à le violer.

— Vienne et Londres améliorent leurs finances par le même procédé ; c'est l'achat des obligations publiques. Un édit de l'empereur régularise le paiement des billets qui n'ont point de terme pour le remboursement du capital, ou dont les termes sont indéfinis. Comme ces sortes d'obligations ont lieu pour les emprunts ouverts dans les pays étrangers par l'entremise des maisons de banque, l'édit de l'empereur est un bienfait pour le commerce.

— En France, une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, établit de sages rapports entre la qualité des grains et le prix du pain. Les grains de l'année dernière, altérés par un excès d'humidité, ne pesaient guère, après leur dessèchement, que soixante-

dix kilogrammes par hectolitre , au lieu que les grânes de cette année en pèsent quatre-vingt. Ainsi , quoique dans certains départemens , l'hectolitre ne se soit vendu que 10 fr. en sus du prix de l'année dernière , il n'en avait pas moins une valeur supérieure , puisque , sous un même volume , il renfermait plus de substance ; il s'ensuit que le boulanger qui aurait acheté , cette année , pour 25 fr. une quantité de grain , égale à celle qu'il avait achetée l'an dernier pour 35 fr. , frauderait le consommateur , si la diminution du prix du pain n'était que proportionnelle à la diminution du prix du grain.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES. — Tendance universelle des nations vers une sage liberté. C'est surtout dans le Nord qu'elle se fait sentir. La Bavière , après un mûr examen , conserve les codes français. C'est faire justice de ces superstitions politiques , pires que les superstitions religieuses , qui rejettent le bien , parce qu'il vient d'une source qu'on n'aime pas. Le roi de Wurtemberg organise un tribunal supérieur , qui sera divisé en sénat criminel , sénat civil , et sénat des causes matrimoniales.

— Le bruit se renouvelle que l'assemblée des États ne sera point divisée en deux chambres. Sur quoi j'observe qu'il y a quelque différence pour la gloire et pour le profit entre les concessions faites à l'opinion , et les concessions faites au préjugé. En Prusse , tout semblait pacifié depuis les troubles de Breslau. Mais les amis de l'ordre craignent que la rixe qui vient d'avoir lieu entre les bourgeois et les soldats de la garde , sur les propos offensans tenus contre la landwher , ne rallume un feu mal éteint. On attend avec impatience le prince d'Hardenberg pour la grande conférence ministérielle qui se prépare.

— Au moins la discorde ne passe point des doctrines politiques aux doctrines religieuses. Ce serait alors qu'il faudrait désespérer de tout. Mais la fête séculaire de la réformation verra probablement se rapprocher et se réunir toutes les communions protestantes. Il n'y a que Genève qui semble persister dans l'intolérance. Elle ne se souvient pas de l'anathème ! *vae soli !* La Société biblique de Saint-Pétersbourg s'est assemblée récemment

au palais de la Tauride. Là, toutes ces sectes rivales, toutes ces nations inconnues les unes aux autres; Grecs, Arméniens, Moldaves, Livoniens, Estoniens, Allemands, Français, ont élevé ensemble vers l'Etat infiniment bon, leurs mains et leurs voix. L'archevêque du rit romain siégeait à côté des archevêques grecs. Heureuse réunion de tous les rameaux du vieil arbre!

— Nous avons déjà eu occasion de parler des succès de M. Garai en Espagne, et de la gloire qu'il s'est acquise.

Ce n'est pas que le système qu'il exécute soit de lui. Mais il a vu qu'il y avait possibilité de l'exécuter en Espagne, et cette découverte vaut bien un système. L'exemple de ce ministre est un encouragement pour les autres. Déjà le ministre de la marine a porté la réforme dans les arsenaux et dans les chantiers. Ce n'est pas le nécessaire qu'il retranche, c'est un luxe auquel on sacrifie trop souvent le nécessaire. D'absurdes règlements interdisaient aux particuliers la confection des armemens et la fourniture des objets nécessaires à la marine. Il a sagement levé cet obstacle : encore une victoire sur les priviléges exclusifs !

On assure que le parlement britannique ne tardera pas à être dissous, et sur ce fondement, les brigues commencent.

COLONIES. — Le projet de Mac-Grégor serait d'en-vahir les Florides qui paraissent destinées à devenir la paisible conquête des Etats-Unis. Mais tant qu'il n'aura pas Saint-Augustin, le projet sera loin du succès. Et pour avoir Saint-Augustin, il faudrait trois mille hommes et de l'artillerie. Cependant, sa troupe qu'on disait réduite à vingt hommes, grossit tous les jours.

Bolivar est maître de la Guyane aux *forteresses* près. S'il s'en empare, que serviront à Morillo ces victoires tant disputées, puisque son rival pourra communiquer avec l'armée de Paez ?

Les iusurges ont dans Morillo un ennemi terrible. Il est vrai qu'il lui rendent fureur pour fureur, et massacre pour massacre. L'île de Marguerite était leur refuge et leur boulevard, et le siège de leur gouvernement. Morillo avait reçu l'ordre de ne rien épargner pour s'en rendre maître ; aussi n'épargne-t-il rien. Mais, d'après

les versions mêmes qui lui sont le plus favorables , il n'est pas maître encore. Les habitans abandonnés par le gouvernement et les troupes , se retranchent dans leurs montagnes. Une proclamation soudroyante , où Morillo déclare qu'il ne restera des traîtres , ni leurs cendres , ni leur nom , n'a d'autre effet que d'irriter l'audace de l'ennemi , par la nécessité de vaincre. Si les insurgés sont battus sur terre , ils sont plus heureux sur l'Orénoque. Six de leurs flécheras en ont dispersé ou coulé à fond , quinze des Espagnols. L'amiral Bryon a pris quatre gros vaisseaux , à bord desquels étaient l'état-major et le trésor , et un évêque. L'armée de Lima se replie , ou entre en pour parlers. Belgrano fait des recrues dans le Tucuman. Mina s'est retrouvé ; sa position dans le Mexique est , dit-on , imposante. Le roi noir est le meilleur allié des insurgés , et ses ports sont leur plus sûr asile.

RELATIONS POLITIQUES. — L'Espagne lève une armée dans l'Estramadure. On dit que l'armée d'Andalousie destinée originairement contre l'Amérique , agira de concert avec la première , ou que ces deux armées n'en formeront qu'une ; c'est le général O'Donnell qui commande. Son quartier-général est à Zafra. Quel est le but de l'expédition ? Prétendrait-on punir les Portugais de l'occupation de Montevideo ? Ils se sont fait , par cette occupation , plus de mal à eux-mêmes qu'aux Espagnols.

D'après une convention entre les Américains et les Anglais , les forces respectives des deux nations , sur les lacs , ont éprouvé une réduction considérable. Voilà un indice de paix. Et cependant , je ne sais quelle secrète défiance ou quel pressentiment de guerre perce dans ces réflexions du *Courrier* : « Les États-Unis , dit-il , augmentent leurs forces navales , sans doute pour être plus à même de s'opposer à la Grande-Bretagne , si quelque circonstance imprévue amenait une mésintelligence entre les deux Etats. La tranquillité , en apparence , la plus profonde peut être troublée en un instant. » De son côté , le journal de Philadelphie s'exprime ainsi : « Peut-être n'est-il pas hors de propos de donner quelque attention aux mouvements de notre marine ; il est possible qu'il y ait quelque chose qui couve. » Cet

accord de langage , dans les deux journaux , n'est pas l'indice d'un accord politique dans les deux gouvernemens.

— Il paraît certain que l'Espagne adhère enfin à la prohibition de la traite des nègres.

— Les négociations pour les concordats sont très-actives entre le Saint-Siège et les puissances d'Allemagne; mais le gouvernement de Sicile se montre fort sévère sur l'abus des bulles et brefs. Il rejette toute bulle qui ne serait pas munie de l'*Exequatur*. Ce gouvernement veut être le maître chez lui.

— Pendant qu'un intérêt , peut-être chimérique , trouble les relations amicales des cours de Madrid et de Rio-Janeiro , cette dernière cour rentre en grâce auprès de la Russie.

— On ne sait point de quelle nature sont les communications que l'ambassadeur russe a reçu ordre de faire à la Porte.

— On craint aussi une rupture entre le Danemark et les Etats-Unis. La cause de cette rupture est une cruelle injustice du gouverneur de Sainte-Croix. Des matelots américains et danois s'étaient pris de paroles ; les coups suivirent ; un matelot américain , vainqueur d'abord , fut ensuite battu. Son capitaine demanda satisfaction , mais le gouverneur connaissait l'adage : *Les battus payent l'amende*. Il la fit rudement payer au pauvre matelot. La querelle s'éavenime au lieu de s'apaiser. De plus nombreux champions la videront peut-être.

— Voici qui nous intéresse davantage. Un bruit se répand que les souverains alliés doivent se réunir , l'an prochain , à Manheim , afin de prendre une résolution définitive sur l'armée d'occupation en France ; mais ce n'est qu'un bruit.

PROCESSIONS MARQUANS.— Le tribunal criminel de Lisbonne a condamné quelques conspirateurs , et en a acquitté quelques autres. Jusqu'à présent les détails n'ont point transpiré.

— Les prévenus de conspiration dans l'affaire de l'Epinglé noire sont tous acquittés et mis en liberté.

— La cour royale a confirmé , quant au fonds , le jugement du tribunal correctionnel , relatif à MM. Comte et Dunoyer. Mais leur amende est réduite à mille francs ,

La durée de leur détention à trois mois, et l'interdiction des droits civils prononcée contre eux, est levée. Ils en appellent.

— On a condamné à un an d'emprisonnement une fille séduite, qui avait battu son amant et la garde, et le commissaire aussi, je crois. L'héroïne de l'aventure est une couturière, et le héros, un sellier.

— La caisse du régiment du train d'artillerie de la garde royale fut volée avec effraction dans la nuit du 8 au 9 janvier dernier. La caisse renfermait trente-deux mille francs. Les coupables étaient au nombre de trois. L'un d'eux, las d'une existence déshonorée, s'est brûlé la cervelle. On a trouvé, sur sa table, une lettre qui exprimait ses remords, et contenait sa part du vol. Les deux autres ont été condamnés aux travaux forcés, l'un à perpétuité, l'autre pour quinze ans.

— Je ne sais si les Américains veulent faire leur cour au soi-disant roi d'Haïti; mais un négociant a été condamné à trois ans de prison, pour s'être livré à la traite. Encore même la peine aurait-elle été plus forte, sans des circonstances atténuantes.

— Un Anglais est créancier d'un autre Anglais, en vertu d'engagements conclus dans leur patrie. L'un et l'autre sont maintenant en France. On demande si le débiteur est justiciable de nos tribunaux. Je ne le pense point. C'est sous l'empire des lois anglaises que l'engagement a été contracté. Où nos tribunaux décideraient la chose d'après ces lois, ce qui les obligeraient à changer de jurisprudence suivant le pays des hommes qu'ils auraient à juger, ou ils les jugeraient d'après nos lois; ce qui serait un abus d'autorité. Ceci s'applique au jugement du tribunal de Boulogne réformé par la cour de Douai.

NOUVELLES DIVERSES. — Election du lord maire. Intrigues, harangues, huées et applaudissements selo l'usage. Il paraît que la victoire restera au parti ministériel.

— Le duc de Wellington a dû passer, le 2 de ce mois, la revue de la cavalerie anglaise aux environs de Saint-Omer. La revue de tout le contingent russe aura lieu le 10; et celle du reste de l'armée anglaise du 11 au 13, dans la plaine de Denain.

— Le serpent de cent pieds de long , qui infeste les côtes de l'Amérique , a été pris par dix-sept hommes.

— On assure que le général Canuel n'a plus le commandement de Lyon , et qu'il est nommé inspecteur-général d'infanterie.

— Madame Krudner a perdu ses prosélytes avec ses biens. Elle vit solitaire dans un village du canton de Bade.

— Une femme , âgée de cent cinq ans , vient de mourir , à Northampton , de la petite verole.

— Le comte de Lezai-Marnésia , préfet de la Somme , a posé , le 23 septembre , la première pierre du barrage éclusé de Saint-Valery. C'est le point de l'embouchure de la Somme par où les navires passent de l'Océan dans ce fleuve , ou de ce fleuve dans l'Océan. Le projet de ce canal fut conçu en 1770 : par sa jonction avec le canal de Picardie , et sa communication avec l'Escaut , il offre au commerce des facilités singulières.

— La police a découvert à Amiens une honnête maison où l'on trouvait de l'argent comptant à cinq pour cent.... par semaine. Pour échapper plus sûrement aux recherches , les préteurs s'étaient fait inscrire sur la liste des indigens , et recevaient des secours en conséquence. Tout était profit dans cette spéculation , hors l'issue.

— Bruxelles a perdu son *manneken-pis* , son plus vieux bourgeois , et la désolation est dans le pays. Ce *manneken-pis* fut autrefois un bloc informe. Un statuaire officieux lui avait donné des traits humains. Des souverains l'avaient décoré de leurs ordres ; un peuple entier lui rendait ses hommages ; et maintenant , ô sort ! cette tête adorée se transforme peut - être en d'ignobles vases :

Fiant urceoli , pelves , sartago , patellar.

— Dans une commune du département de Seine-
et-Oise , des ouvriers qui réparaient un rez-de-chaussée , ont trouvé sous le parquet un squelette que les gens de l'art ont jugé être celui d'une femme de vingt ans , enterrée là depuis soixante ans. Que de crimes ignorés ! On en serait effrayé , si l'on ne songeait qu'il est aussi des vertus ignorées.

— La fonte de la statue équestre d'Henri IV a parfaitement réussi. Le déterrage aura lieu dans un mois au plus tard. On assure que S. M. veut placer elle-même la première pierre du piédestal.

— On a découvert un nouveau métal dans les mines de la Styrie. Il a la blancheur du sel, et résiste à une chaleur de cent cinquante degrés. On lui a donné le nom de *juronium*. Puisse-t-il, pour l'honneur de son inventeur, n'avoir pas le sort du *corsicorum* !

BÉNABEN.

Histoire complète du Procès relatif à l'assassinat de M. Fundès, avec des notes historiques sur les principaux personnages qui ont figuré dans cette cause célèbre, ornée de portraits. Un vol. in-8°. Prix : 4 fr. Chez Eymery, lib., rue Mazarine, n. 30 ; et chez Delaunay, au Palais-Royal.

Tout ce qu'on a dit et publié sur cette malheureuse affaire de Rhôdes a été accueilli avec une avide curiosité. L'ouvrage que nous annonçons n'offre pas tous ces détails merveilleux qui ne sont propres qu'à égarer l'opinion, mais il présente, dans un ordre méthodique et progressif, les faits de l'accusation et la marche des débats. Les notes historiques, placées en tête, jettent du jour sur les causes de l'assassinat, et démontrent que les coupables n'étaient pas exempts d'habitudes criminelles. Le peu qui reste de la première édition atteste le succès et le mérite de ce recueil.

T A B L E.

Poésie. — <i>Elégie sur la mort d'une jeune fille</i> ; par M. Albert-Montémont.	Pag. 49
<i>Vers à madame *****.</i>	50
Nouvelles littéraires. — <i>De la Juridiction du gouvernement sur l'Education</i> ; par M. B. de Constant.	53
<i>Esquisse d'un système de délibération dans les assemblées politiques</i> ; etc. ; par M. Lacretelle aîné.	64
Variétés. — <i>Histoire d'un Poète</i> ; par M. A. Dufresne.	71
<i>Pensées morales et littéraires</i> ; par M. Lacretelle aîné.	80
Annales dramatiques.	84
Politique. — <i>Revue des Nouvelles de la Semaine</i> ; par M. Bénaben.	88

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCHE.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 18 OCTOBRE 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

UN MONOLOGUE DE JEANNE D'ARC,

DANS LA TRAGÉDIE DE SCHILLER.

(Le moment est celui où l'héroïne quitte, pour la première fois, son village et va se rendre au camp de Charles VII.)

JEANNE D'ARC.

Adieu, mon beau pays, douce paix des campagnes ;
Vallons, sentiers déserts, mes forêts, mes montagnes ;
Adieu : pour les combats je vous fuirai demain.
Prospérez, jeunes fleurs qui croissiez sous ma main ;
Vous ne me verrez plus, sous l'aubier des prairies,
Assise, et m'enivrant de longues réveries.
Echo, dont la voix pure embellissait mes chants,
Je n'irai plus troubler la nuit calme des champs.
Vous pleurerez long-temps votre bergère absente,
Hameaux, où j'ai caché ma jeuneuse innocente :
Je les fuis à jamais ces chaumes protecteurs !
Recherchez d'autres soins, suivez d'autres pasteurs,
O mes agneaux plaintifs, errans sur la bruyère ;

Dieu , des sanglans combats va m'ouvrir la carrière ;
Un belliqueux troupeau m'entraîne dans ses rangs !

Non , ce n'est point l'orgueil aux songes délirans ,
Ce n'est point le désir de la terrestre gloire
Qui m'appelle aux vieux murs défendus par la Loire ;
C'est la voix , qui jadis à Moïse exalté ,
Sur les sommets d'Horeb promit la liberté ;
Le dieu qui de David armant la main timide ,
Fit tomber sous ses coups le géant homicide ;
Purgea les champs d'Hébron des soldats étrangers ;
Car mon dieu fut toujours favorable aux bergers .

Il m'a dit : Prends ce glaive et pars ; va sur la terre ,
Promener de mon nom la terreur salutaire .
Du casque des combats couvre ce front serein .
Que ton cœur virginal palpite sous l'airain ;
Nul mortel , de ce cœur , n'obtiendra la conquête ,
Le bandeau de l'hymen n'ornera point ta tête ;
Sur tes chastes genoux , jamais d'enfants chéris
Ne rendront un sourire à ton joyeux souris ;
Mais , seule de ton sexe , objet d'un pur hommage ,
La palme des héros deviendra ton partage .
Quand la patrie en deuil voit son heure approcher ,
Contre ses oppresseurs c'est toi qui dois marcher .
Du courage français s'éteint la noble flamme ;
C'est toi qui dans les rangs portera l'oriflamme ;
Devant la vierge armée Albion doit pâlir .

Crois aux prodiges saints que tu vas accomplir :
Comme au temps des moissons , sous l'ardente fauille ,
Se courbe des épis l'innombrable famille .
Tu verras , sans retour , à tes pieds prosternés ,
Ces conquérans d'un jour de leur gloire étonnés .
De l'insulaire altier le succès m'importe :
Ta main renversera le char de sa fortune ,
Ta main des lys brisés relevera l'orgueil ,
Et des héros français fermera le cercueil ;
Ta main soutiendra seule un roi qui s'abandonne ,
Et dans Reims délivré lui rendra sa couronne . •

Dans la nuit prophétique ainsi Dieu m'a parlé :

OCTOBRE 1817.

99

J'accomplirai cet ordre à ma foi révélée.
O guerriers ! prétez-moi ce casque , cette épée ;
La volonté de Dieu ne sera point trompée.
Vous me verrez , pareille aux foudreux aquilons ,
Renverser l'épaisseur des nombreux bataillons ,
N'entendez pas des cris ? le signal des alarmes ?
Nos coursiers ont frémi ; le clairon sonne : aux armes !

M. DE LATOUCHE.



Vers à mettre au bas du portrait de feu M. Dupont de Nemours , conseiller d'Etat , membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut royal de France , de l'ordre de Wasa ; ex-constituant , etc.. , mort à Wilmington , Etats-Unis d'Amérique , dans le mois d'août 1817 , à l'âge de soixante-dix-huit ans.

M. Dupont de Nemours avait pris pour devise :
Aimer et connaître.

Aimer , fut pour son cœur une félicité ,
Savoir , de son esprit les vœux infatigables .
Il brava des méchants les fureurs implacables ,
Et défendit les mœurs , les lois , la liberté .

M. MICHEL BERR.

ÉNIGME.

A l'exemple de la Pudeur ,
Sous un voile épais je me cache .
Ce mystère plait au lecteur
Qui de me déceler s'est imposé la tâche .
J'étais en crédit autrefois :
Non moins puissante que Bellone ,
Aux peuples j'ai donné des rois ;
Mais je ne fus jamais digne d'une couronne .

(Par Mlle. Emilie C. , de Douai.)

7.

880 1817

CHARADE.

Dans les bois, sur les flots, s'élève mon premier ;
 L'hymen de nos deux mers enrichit mon dernier,
 La main d'Eglé friande occupe mon entier.

(Par M. le vicomte de St. J....., d'Avranches.)

LOGOGRIFFE.

Lecteur, sur trois pieds seulement,
 Je t'offre un bruyant instrument,
 Un mal qu'on endure avec peine ;
 Un écueil qu'on fuit prudemment ;
 Sur deux pieds, ce métal, dont chacun sûrement
 Voudrait avoir sa poche pleine.

(Par M. A. au Champsour.)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logographe*
 insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *habit*; celui de la *charade*,
est malheureux; et celui du *logographe*, *Monieur*,
où l'on trouve moine, monture, oie, ut, ré, mi, tome,
mûtre, or, mûr, rue, ouï, siège, mont, mort, mile,
minute, ton, rien, rôti.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Notice biographique sur Morelos, généralissime des insurgés du Mexique. Traduite du journal l'Aurora de Philadelphie.

Les Américains de la Nouvelle-Espagne mécontents du régime colonial, espéraient que les révoltes de la mère patrie amèneraient le redressement de leurs griefs. Divers gouvernemens s'étant succédés, sans qu'ils vissent réaliser leurs espérances, le mécontentement s'accrut.

D. Miguel Hedalgo, curé du village de Dolores, avec trois amis et quarante hommes armés, leva l'étendard de l'indépendance. Leur projet n'était pas encore de se séparer de la mère patrie, ils voulaient seulement que des vice-rois, dont l'autorité était sans bornes, fussent remplacés par un congrès; que la Nouvelle-Espagne fût représentée aux cortés à raison de sa population, et qu'on ouvrit les ports à toutes les nations alliées ou neutres.

Hedalgo sortit de Dolores le 16 septembre 1810. Quelques mois après, la guerre éclata dans cette belle contrée, qui ne déclara son indépendance qu'après avoir sollicité, sans succès, la réforme des abus contre lesquels elle réclamait: Don Joseph-Marie Morelos, ci-devant curé du village indien de Xeruccaro, dans l'évêché de Michancan (royaume de la Nouvelle-Espagne), avait été élevé au collège-séminaire de Vall-

dolid, ville capitale de la province du même nom. On ignore quelle était sa famille et le lieu de sa naissance, mais on le croit métis, et on sait qu'il n'avait pas de fortune. Occupé des soins de sa paroisse, qu'il administrait avec beaucoup de zèle, il était inconnu quand l'insurrection de la Nouvelle-Espagne éclata en 1810. Morelos embrassa le parti de l'insurrection avec ardeur, et se joignit aux chefs, qu'il accompagna jusqu'aux environs de Mexico. Il les quitta avant leur retraite, et partit avec une poignée d'hommes pour armer la partie du sud de la province de Mexico ; il réussit tellement dans cette entreprise, qu'il fallut envoyer une division de cinq cents hommes d'infanterie, quelque cavalerie et deux pièces de canon pour arrêter ses progrès. Cependant il échappa à leurs poursuites, et un mois après (décembre 1810), il surprit ses ennemis, les attaqua pendant la nuit, les défia complètement, s'empara de leur artillerie et de leurs caissons. Il est à remarquer que se sont les premières bouches à feu qu'il ait eues à sa disposition.

Depuis cette action il parvint à soulever et à maintenir paisiblement sous son commandement, pendant sept mois, toute l'étendue de la province de Mexico, entre la vallée de Jenochitilan et le port d'Acapulco, qu'il faisait bloquer par quelques-unes de ses troupes. Le reste était occupé à combattre les petites divisions que le vice-roi envoyait de temps en temps pour l'observer, pendant que le gros de l'armée royale s'occupait à battre et disperser les grands rassemblemens des insurgés dans le nord. Dans toutes ces petites affaires, Morelos obtint constamment des succès, et il fournissait ses troupes des armes qu'il enlevait aux ennemis.

Cependant, le gouvernement de la capitale alarmé des progrès de Morelos, envoya contre lui une divi-

sion de quinze cents hommes et quelques pièces d'artillerie, sous les ordres du colonel Fuentes. Morelos était alors devant la ville de Chilapa. Il se retira à Tixta (six lieues), dissimula ses forces, et fit croire au chef ennemi qu'il était dans la plus grande détresse. Fuentes tomba dans le piège; il l'attaqua avec la certitude de la victoire, mais le général insurgé déployant ses bataillons, devint lui-même l'assaillant. Ce fut le 19 août 1811 qu'il mit l'armée royale en déroute. Plus de mille fusils, toute l'artillerie, les bagages tombèrent en son pouvoir. Fuentes s'enfuit presque seul jusqu'à la ville de Puebla. Morelos s'empara ensuite de Chilapa, et étendit son influence révolutionnaire jusqu'aux provinces de Puebla et de Vaxaca.

La discipline militaire avait été jusqu'alors presque inconnue dans les rassemblemens des insurgés, qui ne méritaient pas même le nom d'armées. Des divisions de quinze mille hommes, dont huit cents ou mille armés de fusils; deux ou trois mille de cavalerie, qui agissaient en masse et sans ordre; le reste était armé de piques et de frondes. L'artillerie consistait en vingt ou vingt-cinq canons fondus à la hâte par des fondeurs de cloches. Ces divisions avaient toujours été battues par deux ou trois mille hommes de troupes royales.

Morelos éclairé par l'expérience des mauvais succès des autres chefs, sentit qu'il valait mieux réduire le nombre des troupes et les soumettre à la discipline. Après s'être procuré, par sa dernière action, la tranquillité nécessaire pour accomplir ce projet, il organisa un état-major, et nomma, pour en être le chef, le général Matamoros (ci-devant curé dans l'évêché de Michoacan), qui s'était distingué, sous ses ordres, par son esprit militaire et par son activité. Ils établirent une école d'officiers, et formèrent un corps d'instruction

pour les soldats ; d'après les ordonnances françaises, dont ils s'étaient procuré quelques exemplaires traduits en espagnol, à Mexico.

Les insurgés n'avaient jusqu'alors établi aucun gouvernement. Poursuivis de tous les côtés par les troupes du vice-roi, ils faisaient une guerre de partisans sous des chefs indépendants les uns des autres, et qui prenaient le titre de *généraux de la patrie*. Vers la même époque, il s'établit à Zitaquaro (quarante lieues nord-ouest de Mexico), un gouvernement provisoire avec le titre de *junte suprême nationale*. Le vice-roi comprit qu'il ne fallait pas laisser prendre aux insurgés l'avantage d'une autorité centrale, semblable, dans son origine et dans ses formes, à celle qui avait été créée en Espagne en pareille circonstance. Il dirigea donc ses efforts contre la ville de Zitaquaro, laquelle fut attaquée à différentes reprises, quoique sans succès, dans le courant de 1811.

Morelos, voulant opérer une diversion, se préparait à menacer la capitale elle-même, et il y marchait, lorsqu'il apprit que Zitaquaro (1) avait été enlevé par la division du général Calleja, forte de cinq mille hommes, et que la junte s'était retirée à Saltepiquo, ville imprenable par sa position. Cependant, il continua sa route, attaqua et défit quelques troupes qui s'opposèrent à son passage ; et, au mois de janvier 1812, il établit son quartier-général à Quantla (village indien à trente lieues sud-est de Mexico). Les forces se composaient de deux mille cinq cents hommes d'infanterie, mille de cavalerie, cinq à six mille lanciers et fondeurs à pied, et vingt-cinq pièces de canon. Le vice-roi, craignant l'approche d'un général qui avait été victorieux dans

(1) Cette ville fut démolie par ordre de Calleja, et tous ses habitans condamnés à perdre leurs propriétés.

quarante-six combats, où il avait commandé en chef, et qui venait d'être revêtu, par le gouvernement provisoire, du titre de commandant-général des côtes du Sud, envoya le général Calleja avec six mille hommes, dont les deux tiers avaient fait les campagnes des deux années précédentes. Il arriva devant Quantla le 18 février 1812, et, le 19, il attaqua Morelos ; mais il fut vivement repoussé : il perdit, dans cette action, trois colonels, quinze officiers et six cents hommes. Il se borna dès lors à observer les insurgés, attendant, pour les attaquer, qu'il eût reçu un renfort de deux mille hommes, reste de trois mille qui étaient arrivés récemment d'Espagne, et qui venaient d'être repoussés par une autre division de Morelos à Yzacar. Le vice-roi ordonna au général Lano qui les commandait, de quitter le blocus de ce village pour aller joindre le général Calleja qui jugeait la prise de Quantla l'objet le plus important. « Il faut l'ensevelir (écrivait-il à un de ses amis), avec ses défenseurs, au fond de l'abîme, quelles que soient les fatigues et les peines que nous ayons à souffrir. Vous ne pouvez pas vous faire une idée de l'opiniâtré fanaque de ces gens-là. L'abbé Morelos, avec un air d'inspiré, dicta des ordres qui sont exécutés comme des commandements du ciel. Les fatigues, les dangers, la mort, rien ne peut ébranler leur courage. Ils dansent autour des bombes ; et quand ils les voient s'élever, ils sonnent les cloches comme dans les grandes fêtes. »

Le général Lano arriva devant Quantla le premier mars ; et toute l'armée, forte alors de sept mille hommes, l'assiégea plus étroitement. Les fièvres intermittentes, si communes dans cette ville, parurent au commencement du mois d'avril à la suite des pluies ; ce qu'il y eut de plus malheureux, la disette de vivres changea cette maladie en fièvre jaune, bientôt elle devint épidémique, et il mourait vingt-cinq à trente personnes par

jour. Les provisions de bouche étaient devenues si rares que les soldats mangeaient leurs chevaux ; cependant, Morelos s'obstinait à rester dans Quantla ; il espérait que la division d'Yzacar viendrait à son secours, et lui apporterait des vivres ; d'ailleurs, il comptait que l'armée de Calleja, atteinte de la contagion, serait forcée de lever le siège. Le général Tapia (un autre ci-devant curé), qui commandait la division d'Yzacar, attaqua inutilement, à différentes reprises, l'arrière-garde des assiégeans. Le 27 avril, il fut non-seulement repoussé, mais défait par ceux-ci. Enfin, Morelos, désespérant de recevoir aucun secours et manquant de tout, se décida à abandonner la défense de Quantla. Le 2 mai, il sortit, à deux heures du matin avec toute son armée, et la plupart des habitans, laissant son artillerie hors deux ou trois pièces. Ayant fait une fausse attaque sur un point de la ligne ennemie, il réussit à la couper sur un autre, et marcha vers le Sud. Il ne perdit dans cette affaire que huit cents hommes, dont la plupart étaient des paysans qui ne pouvaient suivre la marche des soldats.

Ainsi finit ce siège de Quantla si fameux dans la guerre du Mexique. Il avait duré soixante-seize jours, et coûté au gouvernement de Mexico dix millions de francs. Les royalistes y perdirent trois mille hommes, morts dans les combats ou par l'épidémie qui s'étendit sur tout le royaume. Plus de trente mille habitans furent les victimes dans les seules villes de Mexico et de Puebla.

Après avoir effectué sa retraite, Morelos emporta d'assaut la ville de Chilopa, dont les habitans s'étaient révoltés contre lui pendant le siège de Quantla, et avaient admis dans leurs murs une division royaliste. Il fit fusiller le dixième de ceux qui furent pris les

armes à la main , et qu'il avait épargnés trois fois. Il s'empara de la petite ville d'Acapulco , fit assiéger plus étroitement la forteresse du même port , ensuite il prit la ville de Techancan , et envoya une division pour intercepter la route de la Vera-Cruz à Mexico , et attaquer la ville d'Orizaba. Les généraux Sanchez et Montezuma (ci-devant curé), qui la commandaient , se rendirent maîtres de cette ville le 25 novembre 1812. Le même jour , Morelos lui-même prit d'assaut la ville d'Oaxaca où il usa de représailles sur deux généraux et un colonel espagnol qui avaient fait pendre deux colonels envoyés en parlementaires pour sommer la ville. Quelque temps après , il s'empara , par capitulation , de la forteresse d'Acapulco , dont les défenseurs furent traités avec beaucoup de considération. Vers cette époque , un congrès des représentans des provinces s'étant formé à Chilpanzingo , nomma Morelos généralissime des provinces de Mexico , Valladolid , Puebla et Vera-Cruz , dont il occupait la partie méridionale et celle d'Oaxaca qu'il possédait toute entière.

Le vice-roi fit rassembler quatre divisions , fortes de cinq à six mille hommes chacune , dont trois furent cantonnées à Puebla , Encruabé et Valladolid , et menaçaient ainsi Morelos sur tous les points de son territoire ; la quatrième , placée entre Mexico et Toluca , sous les ordres du général Lano ; protégeait la capitale , et pouvait appuyer les autres divisions en cas de besoin.

Morelos , de son côté , avait trop d'espace à défendre pour le nombre de ses troupes qui ne s'élevait qu'à dix mille hommes armés de fusils , et dix à douze mille de cavalerie ou lanciers à pied ou frondeurs. Son armée était divisée en détachemens de deux cents à mille combattants ; et il gardait avec lui une colonne de six mille hommes. Les premiers harcelaient l'ennemi de

tous côtés, et interceptaient ses communications ; la seconde, sous ses ordres, faisait des marches extrêmement rapides, attaquant les convois, et tenant en échec les divisions qui le menaçaient. Il continua ce système de défense pendant toute l'année 1813, et il agissait avec tant d'adresse et d'activité qu'on ignora presque toujours le lieu où il se trouvait. Dans une de ces excursions, son second général, Matamoros, fit prisonnier tout un bataillon qui venait d'arriver d'Espagne.

Enfin, Morelos ayant dirigé une fausse attaque sur la grande route d'Acapulco à Mexico, fit une contre-marche et se présenta devant Valladolid, à quarante lieues de distance, le 23 décembre 1813. Il attaqua, le 25 ; mais ayant été repoussé, il se retira à six lieues pour prendre position. Le vice-roi connut le projet de Morelos par une lettre interceptée, et il écrivit au général Lano de voler au secours de Valladolid. Celui-ci y arriva dans le moment même où cette ville était attaquée par les insurgés. Morelos fut repoussé.

Lano réunit ses troupes à celles de la garnison, et suivit Morelos. Il l'atteignit sur le territoire de la Tornacan le 7 janvier 1814. Avant le jour, la division insurgée du général Correa (ci-devant curé), attaqua, par méprise ou par trahison (on ignore laquelle des deux), celle du général Matamoros. Le général espagnol profita de cet accident, chargea, avec toute son armée, celle de Morelos, et le défit entièrement. Morelos perdit dans cette action plus des deux tiers de sa division, dont sept cent cinquante prisonniers qui furent fusillés et mitraillés trois heures après l'action et sur le champ de bataille ; le général Matamoros éprouva le même sort à Valladolid.

Alors toutes les autres divisions royalistes avancèrent simultanément. Les villes d'Oaxaca, Techancan et Aca-

pulco furent prises, Morelos lui-même était poursuivi par Lano; mais il parvint à prendre de très-fortes positions dans la partie montagneuse de *Las Cordilleras*, et, quoique cerné de tous les côtés, il sauva le congrès de Chilpexingo, et l'escorta jusqu'à la province de Valladolid où il s'établit d'abord à Apatzingan et ensuite à Ario.

Depuis le mois de mars 1814, on ne connaît rien de ses opérations; on sait seulement que vers le commencement de 1815, il commandait dans la ville de Caporo où il repoussa différentes attaques des généraux Lano et Harride, et que, dans la dernière (avril 1815), il les défia complètement.

Morelos a été député de la province de Mactérey (nouveau royaume de Léon), au congrès qui déclara l'indépendance et qui forma la constitution de la Nouvelle-Espagne. Il a été aussi dernièrement un des trois membres du pouvoir exécutif.

Il fut fait prisonnier par le colonel Cascha, le 5 novembre 1815, à Atetango, ville située entre Acapulco et Mexico. Il a, dit-on, été fusillé.

Si cet événement était arrivé il y a trois ans, il aurait eu une grande influence sur les affaires; car ce fut Morelos qui, par son énergie, éleva le caractère de l'insurrection, et fit sentir aux insurgés la nécessité d'un gouvernement et d'une exacte discipline. Alors son nom seul valait une armée; étant le seul chef qui n'avait jamais été battu. On prétend qu'il doit une grande partie de sa gloire militaire à son chef d'état-major Matamores. On a observé que depuis que celui-ci eût été pris et fusillé, Morelos semblait avoir perdu quelque chose de son génie et de son activité. Quoi qu'il en soit, ce n'est que depuis sa mort que le Mexique a été pacifié.

L'ERMITTE EN PROVINCE.

L'ERMITAGE ET LA PIERRE DE MONCRABEAU.

Hodièque manent vestigia.

(Les traces en restent encore.)

M. Lescale m'avait laissé au *cercle des Amis du Roi* où l'on a vu que j'ai mis à profit ma conversation avec un jeune homme dont le goût et l'instruction m'ont paru réfuter le reproche d'ignorance qu'il fait à la jeunesse de cette ville. Mon introducteur vint me reprendre, et nous allâmes dîner ensemble chez M. A.... M...., un des premiers négocians d'Agen, auquel j'étais recommandé.

Le dîner fut long comme dans toutes les villes de province. Le fameux procès de l'Aveyron, dont la France entière est occupée, avait été mis sur le tapis, et nous aurait infailliblement conduits jusqu'au dessert, si le maître de la maison, d'un regard significatif, n'eût prévenu les interlocuteurs de l'inconvénient d'un pareil entretien en présence d'un parent de l'infortuné Fualdès qui se trouvait au nombre des convives. On se rejeta sur les élections, sur cette fureur de migration qui dépeuple la vieille Europe ; sur l'incendie révolutionnaire qui s'étend sur l'Amérique ; sujeta un peu sévères par eux-mêmes, que M. Lescale eut le talent d'égayer par des observations tout à la fois piquantes et philosophiques. Contre l'ordre naturel des propos de table, qui deviennent ordinairement plus frivoles quand arrivent les vins d'entremets, la con-

versation prit un caractère plus sérieux vers la fin du repas. Il fut question d'agriculture, d'industrie, de commerce, et chacun parlant à son tour, et de ce qu'il savait (ce qui n'est pas très-commun en France), on dit d'assez bonnes choses que j'ai le mérite d'avoir bien écoutées. Un monsieur que j'entendis nommer Lacoste, et qui jouit de tout le bonheur auquel puisse prétendre dans ce monde un être raisonnable ; c'est-à-dire d'un joli domaine qu'il cultive, d'une nombreuse famille dont il est chéri, et de cette indépendance de caractère et de position qui assaisonne tous les autres biens de la vie ; ce M. Lacoste, d'autant plus heureux qu'il paraît mieux connaître le prix de ce qu'il possède, répondit à peu près en ces termes aux questions que je lui adressai sur l'état actuel de l'agriculture dans ce département :

« Le département de Lot-et-Garonne est essentiellement agricole ; de vieux préjugés, une pratique routinière, plus difficiles à déraciner dans les provinces du midi de la France que partout ailleurs, l'usage presque exclusif du *colonage partiaire* (1), ont retardé long-temps parmi nous les progrès de l'agriculture qui commencent néanmoins à se faire sentir, grâce à l'exemple donné par quelques grands propriétaires qui vivent sur leurs terres, dont ils dirigent eux-mêmes la culture.

« Au nombre de ces véritables bienfaiteurs de la contrée (parmi lesquels il oublia de se compter lui-même), je mets au premier rang M. CARRÈRE aîné, propriétaire à Redon, dans le canton de *Puymirol* : c'est à lui que nous devons le perfectionnement du rouleau à dépiquer le blé, celui de la charrue, le moyen

(1) Exploitation à moitié fruits entre le fermier et le propriétaire.

d'obtenir une récolte abondante de carottes dans une terre enblavée, et plusieurs autres pratiques, à l'aide desquelles, en doublant, en triplant le produit de ses terres ; il s'est fait, dans l'économie rurale, une réputation qui relèvent encore l'urbanité de son esprit, la noblesse de son caractère et la bonté de son cœur. Il exerce cette dernière vertu non-seulement envers les pauvres qu'il soulage d'une main libérale, mais envers ses voisins agriculteurs qui viennent s'instruire auprès de lui, et auxquels il donne à la fois l'exemple et le précepte.

— M. Carrère est de la société des sciences et des arts d'Agen (interrompit M. Lescalle en m'adressant la parole) ; connaissez-vous à votre académie des sciences de Paris beaucoup de membres qui aient autant de droits à l'estime et à la reconnaissance publique . . . ? Pendant que je cherchais ma réponse, M. Lacoste continua : « Indépendamment des plantes céréales et des prunes d'Ente, connues sous le nom de prunellaux d'Agen dont nous ferons une récolte considérable, nous cultivons en grand le chanvre et le tabac ; cette dernière plante est, pour nous, un produit nouveau, et commence à réaliser de grandes espérances.

— Au lieu de cultiver le tabac, on ferait bien mieux (interrompit encore le petit homme), de chercher à abolir le sot usage de s'enchifrener avec une poudre sale dont le peuple s'est fait un besoin tel, que le nez d'un père de famille lui coûte au moins aussi cher qu'un enfant à nourrir. » On fit observer à M. Lescalle que l'énorme tabatière qu'il avait ouverte deux fois en faisant cette réflexion, réfutait sa critique. Il n'y tenait pas et trouva fort bon que l'on continuât à cultiver le tabac en attendant qu'on ait appris à s'en passer.

« Ce n'est pas après avoir bu, comme nous venons de le faire, des vins de Thézac, de Péricard, de

OCTOBRE 1817.



Buzet, d'Aiguillon, que plusieurs de ces messieurs ont pris pour des vins d'*Alicante*, de *Xerès*, de *Madère*, qu'il devrait être permis de dire que nous avons de très-beaux vignobles dont nous ne savons point tirer parti. Quelques bouteilles de succession, exhumées du caveau où elles ont vieilli, ne prouvent rien en faveur de la cuve : en général, nos vins ne sont pas bons, et pourraient être excellens. Rozier et Chaptal à la main, nous pourrions arriver à de meilleurs procédés de fabrication ; mais les débouchés nous manquent pour l'exportation, et il est inutile de penser à avoir de bons vins dans un pays où le propriétaire est forcé de les convertir en eau-de-vie pour en trouver la consommation sur les lieux mêmes. Quel moyen nous reste-t-il de les perfectionner ? Un seul (M. Lafond-du-Cujula), l'indique dans son excellent *Annuaire statistique* de notre département (1), multiplier les grandes routes,achever celles qui sont commencées, et ouvrir un canal de jonction de la Garonne avec l'Adour. »

Ces projets que l'administration seule peut réaliser, furent discutés par M. M.... dans l'intérêt commun de l'agriculture et de l'industrie commerciale dont il nous fit connaître en peu de mots les éléments et les produits.

« Cette industrie s'exerce dans le département sur trois objets principaux ; la fabrication des *toiles à voile*, celle des *tabacs*, et les *usines pour l'exploitation du fer*.

« La plus considérable des manufactures de toile à voile, à Agen, a été créée par M. Goujon. Cet utile établissement qui ne peut se soutenir qu'à l'aide d'une

(1) *Annuaire statistique, ou Description statistique du département de Lot-et-Garonne*, par M. Lafond-du-Cujula, de la société des arts d'Agen. A Agen, chez R. Noubel, imprimeur.

protection spéciale de la part du gouvernement, s'est relevé, par ses soins, en 1802, de l'inactivité complète où il était réduit; mais il est loin encore de l'état florissant où pourrait le porter l'adoption des nouveaux procédés mécaniques dont le perfectionnement, il faut bien l'avouer, se fait à peine sentir dans nos fabriques.

« Les tabacs de *Clairac* et de *Tonneins*, dont la seule réputation (comme disait tout à l'heure assez plaisamment M. Lescale) faisait jadis éternuer d'un bout de la France à l'autre, forment encore la branche la plus importante de notre commerce, et ce genre d'industrie, ainsi que celui des toiles à voile, mérite d'autant plus d'encouragement que notre agriculture nous fournit la matière première.

« L'exploitation du fer emploie dans ce département sept usines, dont les travaux actuels se bornent à couler quelques milliers de quintaux de fer en gueuse et en fonte moulée. Le même obstacle, l'extrême difficulté des communications, qui s'oppose aux progrès de la fabrication de nos vins, arrête ceux de nos usines. L'esprit de routine n'est qu'un obstacle secondaire, les lumières le dissipent, mais encore faut-il qu'elles puissent arriver. »

Ces considérations générales conduisirent M. M. à nous parler de quelques fortunes brillantes obtenues par la voie du commerce (principalement dans celui de la draperie commune) et à nous citer, sous les rapports les plus honorés et les plus honorables, les *Barsalon*, les *Dumon*, les *Menne* et les *Gignoux* qui tiennent un rang distingué parmi les commerçans de cette ville.

Le premier de ces noms, celui de M. Barsalon jeune,

me rappela un *ermitage*, fameux dans la légende agénoise, dont ce négociant est aujourd'hui propriétaire : bien instruit de la grâce obligeante qu'il met à en faire les honneurs à ses amis et aux étrangers ; c'est par cette visite que je commençai mes courses aux environs d'Agen, toujours accompagné du malin et spirituel bossu.

Cet ermitage, dont l'accès un peu rude aurait pu m'effrayer avant que j'eusse fait l'essai de mes forces au *pic du midi*, est situé au nord, sur le coteau qui domine la ville d'Agen. Ce monument, creusé dans le roc, est l'ouvrage des pieux solitaires qui l'ont successivement habité pendant près de trois siècles. L'église, plusieurs chapelles, un escalier à trois palliers, d'une construction remarquable, y sont taillés en pleine roche ; de belles eaux, dont, comme de raison, la source est miraculeuse, sortent de l'église et se répandent dans les jardins de l'ermitage. Du haut de la terrasse, la vue est superbe et s'étend jusqu'à la chaîne orientale des Pyrénées.

Cet ermitage a été visité par de fameux personnages, notamment par la reine *Anne d'Autriche*, épouse de *Louis XIII*, qui s'y rendit à pied avec toute sa cour le 10 août 1621 ; la reine y venait invoquer les prières de l'ermite contre le malheur de sa stérilité. Ses vœux ne furent exaucés que dix-sept ans après.

M. Barsalon embellit, chaque jour, ces lieux consacrés par de mémorables souvenirs, et se propose d'amener au pied des murs de la ville les eaux de la source merveilleuse à laquelle les femmes de quarante-cinq ans ont une foi toute particulière.

En parcourant le *vallon de Vérone* où je fus frappé de la beauté du site, M. Lescalé me fit voir de loin l'antique manoir des Scaliger : j'appréciai la répugnance

qu'il témoignait à y entrer ; et, sans insister davantage, je le suivis dans une maisonnette auprès de la *vieille fontaine*, où, tout en faisant, de bon appétit, un déjeuner rustique, il fit passer rapidement sous mes yeux les hommes célèbres qui ont jadis illustré ce pays.

« Quoique nous soyons ici sur la terre classique de l'érudition, je ne vous parle pas de *Sulpice Sévère* (me dit-il), parce qu'il n'est rien moins que prouvé qu'il soit de ce pays. Je commence par un véritable Agénois, par ce Bernard de Palissy, ce fils d'un potier de terre du seizième siècle, dont Fontenelle a dit : « *qu'il fut aussi grand physicien que la nature seule puisse en fournir*. Ce n'est pourtant pas là son plus beau titre ; sa véritable gloire est dans le grand caractère qu'il déploya durant les guerres civiles; dans la réponse sublime qu'il fit à Charles IX : *J'ai pitié de vous* (lui disait ce prince), *mais je serai contraint de vous livrer à vos ennemis si vous ne changez de religion* (Palissy était calviniste). — *Sire*, répondit-il, *vous ne parlez pas en roi, et j'ai pitié de vous à mon tour quand vous prononcez ces mots : je suis constraint; je vous dirai, moi, en langage royal, que vous, les Guisarts et tout votre peuple, ne sauriez contraindre un potier à flétrir les genoux devant des idoles.*

« Si je mets la valeur guerrière au premier rang des vertus civiques, c'est quand elle s'allie avec un noble cœur, avec une âme généreuse ; c'est vous dire assez le cas que je fais de ce *Blaise de Montluc*, dont je vous ferai voir le château d'*Estillac*, si vous êtes curieux d'en examiner la vieille porte, garnie de gros clous taillés en pointes de diamant, contre laquelle ce guerrier fanaticque s'amusait à lancer, comme une balle de paume, les huguenots qui tombaient entre ses mains, et qu'il faisait ensuite pendre, sans autre forme de procès, aux

OCTOBRE 1817.

117

barreaux de la fenêtre de sa chambre à coucher pour égayer son réveil.

« L'éloge de mon aïeul, plus ou moins légitime, *Jules-César Scaliger*, que je vous ai fait lire dans le second recueil des travaux de la société des sciences et des arts d'Agen, ne me laisse rien à vous apprendre sur ce prince des érudits, — excepté le nom de l'auteur de ce même éloge où j'ai trouvé beaucoup d'esprit et de talent. — Ce nom est moins connu par quelques travaux littéraires, qui suffisraient largement à toute autre fortune académique, que par une assez bonne plaisanterie que Rivarol a délayée dans son gros volume du petit *Dictionnaire des Grands Hommes*; en un mot, l'auteur de cet éloge, couronné, à juste titre, par notre académie, est M. Briquet..... Ne voilà-t-il pas que vous riez bêtement comme un autre: *ó triste pecus! natio jactabunda*, comme disait mon vieux grand-oncle; il existe donc une tyrannie à laquelle tu n'échapperas jamais, celle du ridicule.....

« *Théophile de Viaux* est encore un de nos compatriotes; le jésuite Garasse lui fit une petite réputation d'athéisme et de je ne sais plus quelle autre pécadille qui faillit le conduire du cachot de *Ravaillac* où il fut enfermé, au bûcher où il ne fut pourtant exécuté qu'en effigie, ce qui n'empêche pas que ses poésies ne soient pleines d'imagination et de verve, et que la doctrine cartesienne du père Garasse ne varie pas un des *impromtu* de Théophile.

« Je ne vous parlerai du capitaine *Lapoujade*, né au commencement, et mort à la fin du dix-huitième siècle, que pour vous citer un homme qui se rendit célèbre par des vers pleins d'esprit, de grâce et de finesse, sans avoir su ni lire ni écrire.

« Demain, je vous ferai voir à *Moncrabeau*, la

maison du brave et malheureux *Duvignau* qui vint à la barre de la convention quelques jours avant le 31 mai 1793, dénoncer Marat et Robespierre, et qui pérît sur l'échafaud, victime de son dévouement patriotique. Duvignau est connu dans la littérature par un recueil de poésies fugitives, une jolie comédie de *Susette* et un *Eloge du maréchal de Biron*. »

En continuant notre promenade dans le vallon, M. Lescale, dont je ne me lassais pas d'admirer l'étonnante mémoire, me récita une pièce de vers intitulée : *Mes Souvenirs dans le vallon de Vérone* (1). J'en ai retenu ces vers. L'auteur s'adresse à la liberté :

Viens embellir l'asile où t'appellent mes vœux,
Où j'ai su réunir à l'amitié fidèle
Les arts que tu chéris ; mes soins ingénieux
T'y feront, chaque jour, une offrande nouvelle.
Le paisible olivier, le laurier immortel,
Cultivés par ma muse, orneront ton autel ;
Mes naïves couleurs offriront ton image,
Non point sous les débora d'une beauté sauvage
Dont la force indomptée et l'aveugle fierté
Brisent tous les liens de la société ;
Mais, telle qu'au matin on voit naître l'aurore
Promettant de beaux jours, attirant tous les cœurs,
Confiant tes destins à la garde des mœurs,
À celle des vertus et des arts qu'ou honore :
Telle, dans tous les temps, tu sus plaire à mes yeux.

Valère dirait que ces vers-là sont assez bons pour des vers de province, et moi je formerai des vœux pour qu'on nous en fasse souvent de pareils à Paris.

« M. Raymond Noubel, auteur de cette élégie (continua Lescale) est le *Didot de l'Agénois* : tout à la fois imprimeur et poète, il réunit, à l'habileté du typ-

(1) Cette pièce est imprimée dans le recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

graphé, les talents de l'homme de lettres, les connaissances du savant et les vertus du citoyen. On doit le compter au nombre des hommes qui honorent en France une des plus honorables professions.

C'est un devoir pour tout voyageur d'aller à *Moncrabeau* prendre ses *lettres-patentes*, qui ne sont pas des *lettres de créance*, comme chacun sait, puisqu'elles donnent à *tous* *aggrégés* le droit *de mentir en tous lieux sans porter préjudice à autre qu'à la vérité*. Au risque de la conclusion qu'on en voudra tirer, et contre laquelle protesteront, j'espère, tous mes écrits, je dois avouer que j'ai fait le voyage, que je me suis assis sur la *pierre de vérité* avec toutes les cérémonies d'usage, et que j'ai reçu mon *brevet* dont je promets néanmoins de ne me jamais prévaloir. Voici, en peu de mots, l'origine de la singulière célébrité que *Moncrabeau* s'est acquise :

Au commencement du dernier siècle, quelques militaires retirés dans cette petite ville, formèrent une société qui se rassemblait sous la halle, pour y parler des affaires publiques et des événemens du pays : cette réunion avait ses *Mèira* (1), ses *abbés trente mille hommes* qui suppléaient, par des nouvelles de leur invention, à celles qu'ils n'apprenaient pas assez vite : leur talent dans ce genre fit une réputation à la ville où ils avaient établi cette fabrique de *hableries*, et valut à *Moncrabeau*, le titre de chef-lieu de la diète générale des *menteurs, hableurs et craqueurs* du royaume. Un plaisant du pays rédigea des *lettres-patentes*, qu'il fit imprimer, et les expédia, dans toute l'Europe, à ceux qu'il jugea dignes d'un pareil honneur : depuis lors, les habitans de *Moncrabeau* ont

(1) Nouvellistes de l'arbre de Cracovie au Palais-Royal.

ajouté à cette plaisanterie, celle de conduire l'étranger qui fait quelque séjour au milieu d'eux, à la salle de la diète, c'est-à-dire sous la halle, de le faire asseoir sur la pierre dite *de la vérité*, et de lui expédier son brevet en bonnes formes.

Jé n'ai point voulu quitter le département de Lot-et-Garonne sans voir *Nérac*, où tous les objets rappellent la mémoire du meilleur et du plus grand des rois. Pendant les six lieues d'une assez mauvaise route de traverse, je remis mon compagnon de voyage sur le chapitre des hommes distingués dont l'Agénois est la patrie.

« Parmi les membres dont se compose la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, j'ai déjà fait mention, me dit M. *Lescale*, de MM. *Lafont-du-Cujula*, *Neubel*, *Menue*, *Carrère*, et du secrétaire perpétuel de cette société, M. de *Saint-Amant*, président du conseil général du département, auteur d'un Voyage estimé aux Pyrénées et dans les Landes, et de plusieurs mémoires académiques d'un grand intérêt; il s'occupe en ce moment d'une *Flore départementale*; il a formé chez lui un beau cabinet de minéralogie et d'histoire naturelle, et cultive avec soin, dans ses jardins, des plantes rares et des arbres étrangers.

« M. de *Lacépède* est né dans nos murs: on peut oublier les places éminentes qu'il a occupées, on n'oubliera ni ses ouvrages, ni les services qu'il a rendus à la science, aux arts et à ses concitoyens qui l'honorent et le chérissent. M. de Lacépède est un des fondateurs de l'Académie d'Agen.

« M. le comte de *Cessac*, ex-ministre, membre de l'Académie française, né dans la même ville, a les mêmes droits à la reconnaissance de ses habitans: il est auteur de l'*Officier en campagne* et d'une partie du

Dictionnaire militaire de l'Encyclopédie méthodique.

« *L'Essai sur la révolution française*, de M. *Paganet*, ex-conventionnel, né à Villeneuve d'Agen, a été écrit sous la dictée d'un esprit libre et d'un cœur français.

« L'ex-ministre, comte de *Narbonne*, est aussi mon concitoyen. Cet officier-général, recommandable par toutes les qualités du cœur le plus noble et de l'esprit le plus aimable, est mort à Torgau. Madame la comtesse de Narbonne, sa veuve, habité à Agen, dans une portion du couvent des ci-devant Jacobins, qu'elle a achetée, et où elle fait bénir sa présence et la mémoire de son époux.

« C'est également à Agen qu'est né M. le comte de *Valence*, qui a puissamment contribué aux premiers succès obtenus par les armées françaises dans la guerre de la révolution.

« Le nom des deux frères Gérard et Antoine *Lacuée*, tous deux colonels morts au champ d'honneur, à la tête de leurs régimens, a été donné par décret, à la rue d'Agen où se trouve leur maison paternelle; mais si vous tenez note de ce fait; n'oubliez pas d'ajouter que des noms glorieux qui devraient être écrits en lettres de bronze sur une plaque de marbre, sont ici comme à Paris, comme à Genève, comme partout, mesquinement peints sur le plâtre, en lettres noires, que la pluie efface chaque jour. Pourquoi la société, si prodigue dans les châtiments qu'elle inflige, est-elle si avare dans les récompenses qu'elle décerne?

« M. le baron *Lacuée*, premier président actuel de la cour royale, est frère de M. le comte de *Cessac*, et père de ces deux jeunes héros.

« La même cour royale s'applaudit de compter au nombre de ses présidens, M. *Bergognié*, jurisconsulte

aussi distingué que magistrat fidèle aux principes de la liberté et de la royauté constitutionnelles ; son fils ainé était préfet du *Jura* en 1814, et de la *Haute-Loire* en 1815.

« M. le général *Rouget*, qui commande notre département, est un officier profondément imbu de l'esprit français et de l'honneur national ; il a commandé à Bilbao en Espagne, pendant deux ans, et (ce qui ne paraîtra pas un éloge vulgaire à ceux qui ont partagé ses glorieux travaux), il s'est acquis, dans ce poste difficile, l'estime et l'affection des Espagnols eux-mêmes. Le général Rouget est frère de M. *Rouget de Lille*, auteur des vers et de la musique de ce beau chant national, qui conduisit nos premières armées à la victoire, et que n'ont pu flétrir les voix impies qui l'ont, un moment, associé à leur fureur.

« Agen est également la patrie de M. le baron *Mennec*, maréchal-de-camp, du général *Lafont-Blaniac*, et du général *Sarrazin... de quo silere, pius est.* »

Je ne pourrais rien dire sur la ville de *Nerac*, que n'ait dit avant moi, et beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, M. *Villeneuve-Bargemont*, ancien préfet du département de Lot-et-Garonne, dont la notice imprimée est un modèle de goût, d'élegance et de précision, à offrir à ces annalistes loquaces, qui ne trouvent pas le moyen de vous faire, en moins d'un volume in-4°, l'histoire de la plus misérable bourgade ; j'aime mieux, tout en parcourant la *garenne de Nerac*, raconter à mes lecteurs l'aventure de la jolie petite *Fleurette*, la première et peut-être la plus douce conquête du *grand Béarnais*.

L'ERMITE DE LA GUYANE.

Cahors , ce 5 octobre 1817.

A l'Ermite de la Guyanne , à Agen.

MONSIEUR,

La première lettre que j'ai pris la liberté de vous écrire , n'était qu'une invitation à vous rendre auprès de nous. Le bienveillant accueil dont vous l'avez honorée me rend indiscret sans doute ; mais ne pouvant prendre par vous-même une idée de nos mœurs , vous me pardonnerez de vous en offrir une légère esquisse ; je dis légère et bien imparsaita , car il est , dans l'histoire des mœurs comme dans celle des Etats , des lacunes qu'il faut laisser remplir par les Tacite , les La Bruyère

Nos contrées , long-temps soumises aux Romains , tombèrent au pouvoir des enfans de Clovis , et firent partie du royaume d'Aquitaine ; mais bientôt envahies par les Sarrazins , elles furent délivrées par Charles Martel , qui fonda une ville qui n'a de célébre que le nom de ce héros , dans ces mêmes cantons où le vainqueur de Roncevaux , le fier Roland , s'il faut en croire nos chroniques , consacrait son épée à *Marie* , dans la chapelle de Rocamadour (1) .

Les progrès de l'anarchie féodale , sous les imbécilles successeurs de Charlemagne , ne changèrent pas plus les mœurs *cadurciennes* , que les rapides invasions des Francs , des Sarrazins et des guerriers de Charles Martel. Le Quercy fut soumis d'abord aux comtes de Toulouse , et bientôt aux rois d'Angleterre , qui posséderent trop long-temps l'Aquitaine et la Normandie à titre de suzeraineté. Il fut donc étranger , en quelque sorte , à la longue lutte qui s'établit entre l'oppression féodale et

(1) Cette épée n'est autre chose qu'une épaisse lame de fer longue de vingt pieds et large de trois pouces , suspendue au rocher dans lequel est taillée la chapelle de Rocamadour.

l'autorité du roi. La puissance royale ne trouvait plus d'entraves ni dans l'ambition des seigneurs, ni dans les états-généraux, ni dans le parlement, lorsque l'héroïne de Domrémy délivra la France entière du joug anglais; et le Quercy se trouva séparé, par deux siècles, d'une grande partie de la France. Je me trompe, nos aieux avaient pu recevoir de leurs maîtres quelques notions de liberté constitutionnelle, puisque la grande charte de *Jean-sans-Terre* était alors publiée; à cela près, ils étaient étrangers à toute innovation morale ou politique.

D'autres circonstances nous ont retenus dans le cercle étroit que nos pères s'étaient tracé. Vers le milieu du treizième siècle quelques religieux jetèrent les premiers fondemens de *Montauban*. Cette ville bâtie à l'entrée des magnifiques plaines du Languedoc et de la Gascogne, sur les bords du Tarn, et sous le plus beau ciel, fut bientôt commerçante, riche, populeuse, siège d'un évêché, d'une cour des aides et d'une généralité. *Cahors*, situé au sein des montagnes, presque sans débouchés, ne tarda point à reconnaître une rivale, et marcha sur une ligne opposée: notre ville produisit des savans, des poètes, et d'excellent vin; *Montauban* fut l'un des greniers de la France, et créa des manufactures. Enfin, les guerres de religion augmentèrent la rivalité, *Montauban* fut calviniste: *Cahors* resta catholique, mais sans fanatisme, ce qu'il est bon d'observer. *Cahors* ouvrit ses bras à Henri IV, vainqueur de sa garnison: et la population montalbanaise força Louis XIII à lever le siège de cette ville, où fut tué *Mayenne*, le chef de la ligue, devenu l'un des plus loyaux défenseurs de la royauté.

Nos contrées applaudirent à l'abolition des coutumes féodales, et appelaient de tous leurs vœux une monarchie constitutionnelle; l'état de nos mœurs ne nous promettait aucune réaction violente; aussi, pendant un siècle de vingt-cinq années, avons-nous fatigué l'anarchie et le despotisme, par une force d'inertie plus puissante que les révoltes que le despotisme suscite souvent, et dont il sait toujours profiter; mais lorsque la patrie toute entière était sous nos drapeaux, nul de nous ne fut insensible à la gloire de nos armes. Elle faisait tressaillir nos jeunes cœurs, et j'ai connu des mères spartiates qui se

réjouissaient de voir leurs enfans désignés par le sort pour marcher à la victoire.

Notre caractère, essentiellement français, s'opposa aussi, dans ces derniers temps, aux progrès des principes exacerbés. Un très-petit nombre d'épurations et d'arrestations ont été accordées à l'intérêt personnel. Grâces en soient rendues à M. le comte de Lezai-Marnézia que la reconnaissance publique a choisi pour député de notre département au moment où il cessait d'en être le préfet, et qui n'oubliera point les bords du Lot, chez ces braves Lyonnais à qui le Roi l'a donné pour ami, pour consolateur.... Grâces en soient rendues surtout à notre franchise. Les missionnaires des épurations et des doctrines despotiques se couvraient vainement de la raison d'état, ou les combattait avec la raison d'*humanité*, et on les forçait, *inter pocula*, à s'avouer vaincus de bonne grâce.

Il faut cependant l'avouer ; à côté des idées les plus saines sur la liberté et la combinaison des pouvoirs, notre ville est bien peu avancée pour les arts, le commerce, l'industrie manufaturière, et cette politesse extérieure qui prêterait tant de charmes à notre caractère. Elle renferme peu d'artisans, peu d'ouvriers, mais un grand nombre de cultivateurs qui n'ont d'autres biens que la vigne ou le champ de tabac qui exerce, toute l'année, leurs bras laborieux. Aussi, que de misère je prévois pour cette année, après les deux ouragans du 22 septembre et du 3 octobre 1817, qui, dans un rayon de deux lieues, ont dévasté et ruiné les environs de Cahors ! Infortunés ! si vos bras avaient autre chose que remuer la terre ; si des ateliers vous étaient ouverts, vous ne seriez pas réduits à fuir la terre natale, ou à recourir au pain de l'aumône.... Rassurez-vous : nous n'avons ni bureaux, ni comités de bienfaisance, mais nos coeurs se déchirent à l'aspect de vos douleurs, et tels bienfaiteurs ignorés, parce qu'ils veulent l'être, sont là pour porter au sein de vos familles, non de l'argent, mais du pain et des consolations.....

Bon ermite ! je vois vos larmes couler, je m'arrête.

Que pourrais-je vous dire encore ? que nos jeunes gens ont, en général, des vues trop rétrécies, qu'ils

ne varient point assez leurs études , qn'ils parlent trop souvent l'idiome appelé patois , ce qui les empêchera toujours d'entendre . de parler et d'écrire purement le français ? Dirai-je que nos dames , toutes aimables qu'elles sont , ont trop long-temps conservé l'usage de ce jargon ? — que même aujourd'hui leur éducation n'est point , en général , assez soignée . . . ? Non , d'autres relations commencent à nous donner d'autres usages ; nous avons des rapports plus intimes avec la capitale ; on jetait la pierre aux étrangers en 1770 , aujourd'hui ils sont fêtés , accueillis ; des brocs de vin , et je ne sais quel amas de viandes , ne composent plus nos festins homériques ; nous avons nos épicuriens presque aussi délicats que vos Lucullus de la Chaussée-d'Antin. Nous avons nos cercles à la préfecture et chez monseigneur l'évêque où il commence à être défendu de médire ; nos demoiselles commencent à chanter et à toucher du piano ; encore quelque innovation de ce genre , et l'on se plaindra moins des mariages ; enfin , encore quelques années de paix , de liberté , et nous n'aurons conservé des anciennes mœurs cadurciennes que le fonds qui est excellent , je le dis sans flatterie et toute vanité nationale à part. Alors aussi , et cet espoir console l'ami de son pays , nous aurons des manufactures ; le Lot sera rendu navigable , et l'humble vigneron n'aura pas tout perdu si les orages le forcent d'abandonner de nouveau le champ de ses peres.

Je vous prie , monsieur , de pardonner la longueur de ma lettre , et d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

BERTON fils , avocat , de Cahors.

P. S. J'ai oublié , dans ma première lettre , de compter au nombre des littérateurs , dont s'honore notre département , l'estimable auteur des *Tombeaux de Saint-Denis* , M. Treneuil.

MERCURIALE.

Quand il s'agit d'une *mercuriale*, il est juste de commencer par l'Académie française ; c'est un tribut qu'on se plaît à lui payer exactement. Qui n'aime à chercher des torts aux objets de son admiration ? L'amour-propre y trouve un triomphe agréable et facile ; en effet, il ne faut pas une sagacité bien pénétrante pour apercevoir les défauts qui déparent les belles choses ; c'est ainsi que M. de B******, dans l'Académie, et une tache dans le soleil, frappent les yeux de tout le monde ; cependant ces deux corps lumineux se vengent par des bienfaits de leurs *obscurs blasphémateurs*. On ne peut nier la salutaire influence que la troupe immortelle a de tout temps exercée sur les différentes parties de notre littérature ; l'*épigramme*, par exemple, s'est singulièrement perfectionnée depuis la fondation de l'Académie.

Dans les sujets les plus féconds, il faut savoir se borner ; nous ne reprocherons donc qu'un tort récent aux *illustres quarante* ; l'impression des poèmes qui ont obtenu des prix et des mentions honorables au dernier concours a confirmé les doutes, conçus à la séance publique, sur l'insuffisance du *conclave littéraire* ; et soit qu'on se range toujours du parti qu'on opprime, soit que, par extraordinaire, les vaincus, cette fois, aient eu pour eux le mérite et la justice, le suffrage obstiné des lecteurs venge *M. Loysen* de la palme qui, nous le croyons, lui est injustement échappée ; *M. Lebrun*, qu'un succès éclatant dans la lice des Corneille et des

Racine , a élevé au-dessus d'une victoire académique , et *M. Saintine* , dont l'extrême jeunesse n'eût point été offensée d'un *accessit* , doivent convenir de cette vérité : Que cinq cents beaux vers prouvent davantage que deux cents . Si donc l'Académie , écartant le préjugé peu raisonnable qui tyrannise l'inspiration du poète , sur l'étendue de son ouvrage , avait décerné à *M. Loyson* seul le prix qu'on a doublé en faveur de *MM. Lebrun et Saintine* , elle aurait à la fois , en soulageant le *budget* d'une somme de 1500 fr. , fait un acte d'économie , ce qui est fort commun aujourd'hui ; et un acte de justice , ce qui est toujours fort rare .

Le sujet proposé pour le prix de poésie du prochain concours , a été aussi l'objet de quelques critiques ; plusieurs journaux et principalement le *Journal de Paris* , semblent craindre que les avantages de l'institution du jury en France n'en offrent guère à la lyre de nos jeunes poètes ; on affecte de plaindre les muses d'avoir à chercher l'harmonie de leurs paroles dans le *Dictionnaire de la Chicane* , comme si M. Soumet avait trouvé les beaux vers de son poème de la *Vaocine* dans les *Traité de Pathologie et de Thérapeutique*. L'Académie a raison cette fois ; il est beau de lui voir recommander à l'hommage des muses une des plus importantes conquêtes de notre révolution ; aussi bien les poètes ne furent-ils pas les premiers législateurs ? Si la poésie ne veut pas mériter l'espèce de discrédit où elle semble être tombée , elle doit s'asservir aux progrès de la raison , et marcher avec le siècle. Né au milieu des orages , notre siècle n'est point frivole de son naturel ; la poésie ne doit donc plus l'être : tout en chantant les dieux et les rois , il faut qu'elle pense ; et si elle a

besoin d'un *merveilleux*, elle peut faire choix de la liberté.

Au surplus, l'Académie, de son côté, est, dit-on, en pleine révolution; un esprit novateur, une force active et puissante travaille sans relâche les rois fainéans de notre littérature. On veut absolument qu'ils soient bons à quelque chose. Le premier *mardi* de chaque mois sera dorénavant consacré à une séance littéraire, dans laquelle les membres *productifs* seront chargés d'amuser les membres *infructueux* (car on doit distinguer les académiciens tirés d'avec ceux qui ont des *titres*). Déjà on a décrété des règlements pernicieux pour l'ambition de MM. de W***** et autres prétendants au fauteuil. Des oracles sont prononcés sur les incertitudes du langage... L'immuable dictionnaire marche..., Et quel est cet utile perturbateur? C'est le nouveau secrétaire-perpétuel, M. Raynouard, qui, avec l'autorité d'un *grand-maître*, semble avoir adressé à chacun de ces frères, sur leur trône léthargique, ces terribles paroles du Macbeth : *Tu ne dormiras plus.*

— Si ces dernières paroles adressées aux académiciens pouvaient s'appliquer aux lecteurs de M. Fièvre, elles nous rendraient un grand service. Nous voulions parler, avec quelque détail, de son *Histoire de la Session de 1816*; mais chaque fois que nous avons tenté de parcourir le redoutable volume, les ténèbres de l'ouvrage s'étendaient sur nos yeux, et nous nous acheminions machinalement vers notre bonnet de nuit; n'importe à quel moment de la journée, l'heure du sommeil était intervertie. Nous commençons une page..., nous rêvions le reste; qu'on nous dise à présent que ce gros livre ne produit pas un grand effet?

Tout ce qui nous est resté de ces lectures mêlées de cauchemars, ce sont des mots comme ceux-ci : *Jadis.... M. de Castelbajac.... Féodalité.... M. de Bonald.... M. Piet.... Procession.... Dîmes....* Il nous est impossible de rendre un compte plus exact de cette histoire. Nos lecteurs voient qu'ils n'y perdent pas grand'chose, et, à coup sûr, *M. Fiévéé* ne peut qu'y gagner.

— La liberté est à la mode même parmi les dames. *M. Pigault-Lebrun*, qui connaît son public, vient, en conséquence, de nous donner un ouvrage *très-libre*. Nos petites maîtresses n'oseront pas recevoir son *Garçon Sans-Souci* dans leur salon, mais la porte dérobée du boudoir s'ouvrira pour lui ; il y sera gardé en réserve en cas de vapeurs. Ce cinquante-huitième volume des Œuvres badines de *M. Pigault-Lébrun* est sans contredit tout ce qu'il y a de plus fou et de plus gai (1).

— *L'Oraison funèbre de Louis XVI*, par *M. Alex. Soumet*, est un hommage loyal, offert aux courageuses infortunes du monarque, et non un texte séditieux pour alimenter les haines et appeler des réactions. Cet éloge de Louis XVI n'est point une réfutation de son *Testament, sa dernière clémence envers ses ennemis*. On y reconnaît tout entier ce prince qui même, en mourant, sut ainsi conserver la plus belle prérogative d'un roi, celle de faire grâce.

Le titre de cet ouvrage pouvait inspirer quelques

(1) Le *Garçon Sans-Souci*, par *M. Pigault-Lebrun*. Deux vol in-12, avec figures. Prix : 5 fr. et 6 fr. par la poste. A Paris, chez Barba, libraire, Palais-Royal, derrière le Théâtre-Français, n. 51.

inquiétudes sur son but ; le nom de l'auteur ne permettait pas d'en concevoir sur la supériorité de l'exécution. La tribune sacrée a retenu plus d'une fois du royal panégyrique par l'organe des premiers prédictateurs de nos jours. Peut-être nous serions-nous moins aperçus de l'absence des Bossuet et des Bourdaloue, si M. Soumet avait eu mission pour prêcher.

Les débuts de ce jeune auteur dans l'éloquence rappellent ses premiers triomphes en poésie, et nous ne voulons trop encourager son double talent qui lui promet une double gloire. Parlons d'autre chose :

M. Aliagan de Chazet, qui s'est déjà singulièrement distingué dans la haute poésie, vient de prendre son rang parmi nos publicistes par sa brochure sur les élections. On a diversement expliqué la révolution qui s'est opérée dans la balance électorale ; nous croyons en avoir compris les causes : il faut l'attribuer à l'immense débit de cette brochure qui est allée recruter les votes de tous les épiciers électeurs :

— M. Rigomer Bazin vient de dépêcher un ballot pour Paris par la diligence du Mans. On s'attendait naturellement à y trouver autre chose qu'une tragédie ; il ne contenait pourtant que l'édition entière d'un *Charlemagne en cinq actes*. L'idée fondamentale de cette composition est assez neuve : c'est un roi luttant contre sa noblesse pour instituer la liberté publique, et s'exposant aux plus grands dangers pour accomplir cette généreuse entreprise ; il s'étonne qu'un monarque soit traversé dans les biensfaits qu'il médite en faveur de ses peuples par quelques-uns de ses propres sujets ; nous en sommes moins étonnés de nos jours.

Charlemagne est présenté dans quelques scènes de cette tragédie avec toute l'élevation de son caractère, et si le style et la conduite répondent à la première conception de l'ouvrage, la fierté, qui, si l'on en croit sa préface, défend à l'auteur de se soumettre au tribunal des comédiens, ne ressemblerait pas tant à de la prudence.

- Au surplus, il faut lui savoir gré de la rectitude de ses idées et de la régularité de son plan, lorsqu'on songe à la situation romanesque où il se trouvait lui-même pendant la composition.

C'est au fond d'une prison où il était confondu avec des criminels légalement condamnés, que la muse venait visiter M. Rigouze-Bazin, et décrivait, pour ainsi dire, autour de lui le cercle de Pépius.

L'inspiration, dans une pareille infertile, est évidemment de la force d'âme, et le geôlier lui-même devait éprouver un sentiment d'admiration, quand M. Basin, sur les murs de sa prison, à l'exemple de Voltaire à la Bastille,

« Tracait avec sa chaîne un vers indépendant. »

— Le premier volume du *Cours de Littérature* de M. Le Mercier vient de paraître; il annonce un successeur classique et un rival de La Harpe et de Chénier, et nous paraît tout-à-fait digne de la première renommée de son estimable auteur. Cet important ouvrage demande un examen étendu. Nous nous bornerons ici, au nom de *Plaute et d'Agamemnon*, à recommander à M. Le Mercier de suivre son *Cours*.

— On annonce une édition complète des *Murs*.

de l'un de nos plus aimables poètes, M. Andrieux; en revanche, il paraît que M. de Wailly se prépare à publier la suite de sa *Traduction d'Horace*.

SS.

POLITIQUE.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 10 au 16 octobre.

Trois objets surtout occupent les esprits, la piraterie, le congrès futur, et les relations probables de la Russie et de la Porte, tous objets graves, solennels, seconds en résultats. Le commerce hâte de tous ses vœux la destruction des pirates; la fortune du corps germanique est peut-être attachée au congrès futur; et il semble voir l'équilibre européen chanceler aux moindres apparences d'hostilité.

Demander ce qui vaut mieux, de tolérer la piraterie, ou de la détruire, ce serait pis qu'une question oiseuse; ce serait une question niaise. Mais par quels moyens la détruire? *Hoc opus, hic labor est.* Mettrez-vous toutes vos flottes en croisière, contre des canots pour qui l'œil est un abri, et la tempête une sauve-garde? Donerez-vous à chaque flottille marchande des vaisseaux de guerre pour escorte? C'est comme si les négocians de l'intérieur ne pouyaient aller d'une foire à l'autre sans un piquet de gendarmerie. Et puis, pour les Etats qui, n'ayant point de marine, emprunteraient un secours étranger, ce ne serait guère que changer de joug. Il me semble, quant à moi, que je trouverais au problème une autre solution. L'anarchie des mers est née de l'anarchie d'un grand continent. Supprimons la cause, l'effet tombera de lui-même. Mais comment supprimer la cause? Au lieu d'ôter une patrie aux ennemis,

je m'empresserais d'en assurer une à ceux qui n'en ont pas, ou qui n'en ont qu'une précaire. Je me souviendrais que les flibustiers cessèrent d'être formidables, quand ils cessèrent de craindre pour leur vie. Je le répète donc, au risque de m'entendre appeler partisan des révoltes, par ceux-là même qui travaillent de tout leur pouvoir à les attiser : oubli, tolérance, concession, voilà toute la politique passée, présente et future.

On n'est pas d'accord sur les relations qui s'élèvent entre la Russie et la Porte. Cependant le *Courrier* assure qu'il n'y a rien que d'amical dans ces relations ; et l'ukase de l'empereur Alexandre, qui dispense ses sujets du recrutement pour cette année, et le bruit généralement répandu, que la Porte a consenti à livrer l'assassin de Czerni-Georges, confirment cette assertion.

Même incertitude sur l'objet du congrès futur. Veut-on déterminer les contingens militaires de chaque Etat de la confédération ? S'agit-il de completer l'acte du congrès de Vienne, et d'affermir ou de rassurer les bases sur lesquelles est assis le repos de l'Europe ? Est-ce la confédération qu'il faut lier plus fortement, en substituant un modérateur réel à un modérateur collectif, ou abstrait ; ce qui est au fond une même chose ? Mais les contingens militaires peuvent être fixés par la diète, si elles ne le sont déjà ; et l'on ne voit guère, pour cet objet, à quoi l'intervention des puissances étrangères serait bonne. La troisième opinion conduit au rétablissement de l'empire germanique ; c'est à-dire de cette dignité qui donnait à l'Allemagne tous les avantages des monarchies, dans ses rapports extérieurs, et tous les avantages des états libres, dans les rapports de ses différentes parties entre elles. Le prompt départ du président de la diète pour la capitale des Etats autrichiens semble, aux yeux de quelques observateurs, confirmer cette conjecture. Quant à la seconde opinion, je n'en vois pas clairement les motifs. L'acte du congrès de Vienne est tout ce qu'il doit être ; de pareils actes n'admettent point de modification : monumens durables, tant qu'on les environne de ce mystère qui favorise toutes les autorités de toutes les sortes ; montaignes assez fragiles, du moment qu'on y perte les moins.

Venons aux détails.

RÉCOLTES. FINANCES. — Il est fâcheux d'avoir toujours à parler d'ouragans, de moissons détruites, de villes submergées. Mais la triste vérité nous y condamne. Baltimore a vu ses moulins emportés par les débordemens ; de semblables fléaux ont désolé Washington. La quarantaine que doit subir tout bâtiment venu des Antilles dans nos ports, atteste les ravages de la fièvre jaune. Hors les vignobles de l'Agénois, tous ceux du midi et du centre de la France ont eu beaucoup à souffrir. Ces pertes inattendues ne justifient que trop la défense de distiller, qui s'étend aujourd'hui à tous les grains, et les nouveaux encouragemens que vient de recevoir la culture de la pomme de terre. Cependant Hambourg, Brême, Copenhague, Amsterdam, regorgent de grains. L'Espagne, pauvre de sa surabondance, n'ose point s'en délivrer. La crainte de choquer le préjugé populaire nuit aux intérêts de l'État, de l'agriculteur, et du consommateur même.

Il n'est pas aussi facile qu'on pense, de se faire une idée bien nette de l'état des finances anglaises. Si l'on en croit le *Courrier*, l'augmentation des recettes, dans le dernier trimestre, est d'environ cent mille livres sterling. Le *Globe* soutient qu'en effet les recettes des douanes ont augmenté, mais que l'excise a diminué du double au moins.

Croîtrait-on au disorédit de l'or ? Il est pourtant vrai que les nouveaux souverains perdent contre les écus. Serait-ce, dit un journal, que ceux-ci auraient trop d'alli et ceux-là trop peu ? car enfin les Anglais ne sont pas dupes.

La banque a fait annoncer officiellement à la bourse, que tous les billets de l'échiquier, datés de novembre 1816, seraient escomptés jusqu'à la fin du mois, ou échangés contre de nouveaux billets ne portant que deux deniers pour cent d'intérêt.

— On espère que la cour de Turin se relâchera de sa rigueur sur les droits de transit qu'avaient à supporter les marchandises anglaises. Voilà une bonne fortune pour les habitués de Lloyd. Mais ce qui n'en est pas une, c'est l'opposition toujours croissante de l'industrie allemande à l'industrie anglaise ; non que l'industrie

allemande puisse, même en Allemagne, se flatter du triomphe. Mais cette opposition pourrait bien forcer les manufacturiers à diminuer leurs prix déjà modiques. L'établissement d'un impôt de trente pour cent que la Prusse a mis sur les marchandises anglaises vient fortifier la ligue.

On vante beaucoup, dans ce dernier pays, l'invention d'un M. Humphreys qui nettoie le lit des fleuves à l'aide d'une machine dont la direction et le service n'emploient qu'un batelier et trois ouvriers.

— La Norvège améliore ses finances. On a déjà brûlé à Christiania pour plus d'un million d'écus de banque.

— Le commerce russe ne prospère pas; la plus forte maison de Saint-Pétersbourg a manqué.

— On se souvient que les *maîtres* marchands et les *maîtres* artisans, ou plutôt, sous ce nom, quelques bons amis de ce bon vieux temps, qui cherchaient doucement par où insinuer les priviléges, avaient présenté une requête au roi pour le rétablissement des maîtrises et jurandes. Là-dessus, voilà tout le parti en éveil. Les maîtrises, les corporations, c'est la véritable liberté, s'écriait un Danois qui devrait bien s'accoutumer à ne plus dire *nous* en parlant des Français. Qu'on veuille seulement me faire conseiller du roi, langueyeur de porc, ou mesureur de charbon, disait M. Fievée, et je commencerai à concevoir qu'on peut être fier de quelque chose. Voilà des autorités! Pourquoi donc cette obstination de la chambre de commerce? Croit-elle en avoir plus que ces messieurs qui savent tout? Au grand scandale des maîtres perruquiers, frippiers et revendeurs, je vais transcrire le procès-verbal de sa séance du 8 octobre.

Extrait du procès-verbal des séances de la chambre de commerce de Paris.

(Séance du 8 octobre.)

Il est fait lecture d'une lettre imprimée, adressée à la chambre par MM. Polissard-Quatremère, marchand de drap; Adam, marchand linge; Roudier, marchand

d'étoffes de soie ; et *Duchart*, marchand dentellier, se disant les délégués des signataires de la requête au Roi.

Cette requête est intitulée :

« Requête au Roi , et mémoire sur la nécessité de rétablir les corps des marchands et les communautés des arts et métiers, présentée à Sa Majesté, le 16 septembre 1817 , par les marchands et artisans de la ville de Paris, assistés de *M. Levacher-Duplessis*, leur conseil. »

On observe que cette requête n'est signée que par le sieur *Levacher-Duplessis*, et que rien ne justifie la mission prétendue des signataires de la lettre. C'est donc abusivement qu'on présente cette requête comme étant l'ouvrage des marchands et artisans de la ville de Paris.

Sur l'objet de la requête , la chambre a , depuis long-temps , manifesté son opinion : des tentatives furent faites en l'année 1805 , pour amener le rétablissement des corporations ; on employa , pour y parvenir , les mêmes moyens qui se renouvellent aujourd'hui. La chambre de commerce de Paris publia le rapport qui lui fut fait sur cette question , et il ne resta aucun doute sur les funestes effets qu'on devait attendre du rétablissement des corporations et des priviléges qui en résultent.

Le temps et la réflexion n'ayant fait que fortifier à cet égard l'opinion de la chambre ; elle croit qu'il est de son devoir de la faire connaître. Elle arrête , à l'unanimité , que l'extrait de son procès-verbal sera rendu public par la voie de l'impression.

Pour copie ,

Sigis BARTHÉLEMY , président ;

François DELESSERT , secrétaire.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES. — Le roi de Wurtemberg poursuit ses plans de réforme ; il est maintenant aux écoles et aux églises.

— Le grand-duché du Rhin aura son organisation particulière. Il serait à désirer qu'une même loi régit tout assemblage de pays que la politique appelle à former un même corps. Au défaut de cette unité que les antécédents rendent quelquefois difficile , un gou-

vernemment sage sait au moins conserver l'union. C'est relâcher le lieux pour l'empêcher de rompre.

— Les élections, pour la diète, commencent en Norvège. Les élections de Norvège sont comme les autres élections. Gardez-vous de nommer des savans, ces gens-là ne connaissent que leurs livres; ni des bourgeois, ni des paysans, ils ignorent l'ABC de la législation. Voilà ce que les gens d'affaires ne cessent de répéter.

— Dans le grand-duché de Nassau, on a le plaisir de voir fleurir la plante exotique de la liberté de la presse. On prétend qu'on a fait des essais du dehors pour en empêcher la culture. Mais le souverain la protège; cette plante a de la peine à prospérer ailleurs.

— On s'attend, dit le *Correspondant de Nuremberg*, que la force des circonstances entraînera la diète à poser les bases des gouvernemens représentatifs pour tous les Etats de la confédération. Il est des principes qui doivent être communs, afin que la liberté des peuples soit générale.

— Viennent ensuite les bruits et les conjectures sur le congrès futur, destiné à continuer le congrès de Vienne, ou à rétablir le saint empire. L'Allemagne, comme on voit, est en fonds pour les améliorations politiques.

COLONIES. — M. Pichon, maître des requêtes, s'est embarqué pour la Martinique. Sa mission, qui s'étend aussi à la Guadeloupe, est d'examiner scrupuleusement toutes les opérations administratives depuis l'époque de la remise de ces colonies.

— Les insurgés américains recrutent ouvertement en Angleterre. Les murs sont tapissés de leurs affiches. Il est vrai qu'à dater du 25 décembre prochain, tout officier de terre ou de mer, qui occupera un poste quelconque sous un gouvernement étranger, sans la permission du prince régent, perdra son rang et sa paie. Mais il est vrai aussi qu'on élude cet ordre par des demandes de congé, et les prétextes ne manquent pas. On tente chez nous les mêmes intrigues qui réussiront peu.

— La première expédition de Mac-Grégor n'a pas été heureuse. Ses gens, débarqués dans un coin de la Floride, ont été surpris dans la chaleur du pillage et

page et navire, tout est resté au pouvoir des Espagnols. Ce mauvais succès ne l'empêche pas de s'arranger dans son île, comme s'il y devait faire un long séjour. On assure qu'il y a déjà établi une imprimerie et une gazette..

— Morillo est-il vainqueur ou vaincu ? L'on ne s'accorde guère sur ce point. Je croirais volontiers qu'il a une partie de l'île Marguerite, mais qu'il n'en a qu'une partie. On rapporte de lui ou de ses soldats un trait qui peut faire juger la guerre. Dans l'un des assauts livrés aux insurgés, une jeune et jolie fille fut surprise brandissant un drapeau pour eux. Elle eut les deux poings coupés.

— La marine américaine est forte de douze vaisseaux de ligne, de dix-neuf frégates, et d'un nombre proportionnel de petits bâtimens. Si l'on demande ce qu'attendent leur flotte dans la Méditerranée ; ils répondront peut-être qu'ils y veulent une île. Mais si on leur demande pourquoi ils veulent cette île, que répondront-ils ?

— La compagnie de la baie d'Hudson, en vertu du droit européen, avait cédé à lord Selkirk un territoire immense, que la compagnie jugeait n'appartenir à personne, puisqu'il appartenait aux Indiens. Les Indiens n'ont pas ratifié la cession. Les progrès des Européens, dit un de leurs orateurs, furent lents, tant que les bras forts de nos pères étaient levés contre eux. Ils sont rapides, depuis que l'eau-de-vie et les calicots nous ont divisés. — Voilà un sauvage qui met le doigt sur la plaie. Connait-on bien des hommes d'État, chez les peuples civilisés, qui en sachent faire autant ?

RELATIONS POLITIQUES. — Si lord Amherst dit tout, ou si l'on rapporte tout ce que dit lord Amherst, le commerce de la Chine a tenu à un vain cérémonial. Il s'agissait de flétrir le genou devant sa gracieuse majesté chinoise, et de lui baisser les pieds : on appelle cela le kotou. Lord Amherst s'y serait soumis ; mais il demandait qu'un mandarin, du même rang que lui, en fit autant devant un portrait du prince-régent. Le subtil mandarin n'a pas voulu rendre hommage à une ombre. Alors l'ambassadeur anglais n'a mis à ses hommages d'autre loi, qu'une exacte parité dans les hommages

que l'ambassadeur chinois rendrait à S. M. B. : même refus. Il a bien fallu remporter ces présens qu'on assure n'être pas magnifiques, et voilà le noeud, peut-être.

— L'Espagne et le Portugal semblent être en état d'hostilité réciproque. Le maréchal Béresford a envoyé un de ses aides-de-camp à Madrid, pour obtenir des explications.

Procès MARQUANS.—Encore M. Fualdès, et cette obscurité lugubre qu'on s'efforce en vain de percer, et ces demi-révélations, qui sans cesse irritent la curiosité, sans cesse déçue. Cet événement est second. Voici de nouveaux acteurs. Une demoiselle Rose Pierret, qui a tout vu, cachée sous un lit, où la peur la retenait mourante; un M. P. qui, dès le commencement de la seconde instruction, a disparu. Quant à madame Manson, si elle n'était point présente à la scène, il reste à expliquer par quel inconcevable intérêt elle serait venue se jeter à travers la procédure, pour l'embrouiller. On veut que Bastide, l'ayant surprise vêtue en homme, ait imprimé, sur les vêtemens qu'elle portait, ses cinq doigts trempés dans le sang de la victime; et qu'elle n'ait dû son salut qu'à Jausion, qui faisait sentinelle au dehors. Ceci s'accorderait avec la déposition de la petite Bancal. Peu s'en est fallu que cet enfant elle-même ne fournît un horrible épisode. Bastide, selon quelques-uns, pour se débarrasser d'un témoin importun, offrit cinquante louis aux parens, à condition qu'ils égorgeraient leur fille; le lendemain, la femme Bancal, impatiente de gagner son salaire, envoie l'enfant à son père dans la forêt, avec ordre de lui rappeler sa promesse de la veille. A cette parole de l'innocence qui demandait la mort, un mouvement de terreur et de pitié s'était élevé dans cette âme perverse; tous ses membres avaient frémis; et, se défiant de lui-même, il avait ordonné à l'enfant de s'éloigner, de ne plus revenir, quelque ordre qu'elle reçût.

— Un homme condamné à mort se voit calomnié dans les journaux. Il prend à partie les propriétaires, qui prennent à partie le censeur, qui prend à partie le véritable auteur de la calomnie. Or, il arrive que ce dernier a servi de témoin dans le procès criminel. Je ne sais, mais cette intention manifeste de noircir la

victime , n'est pas un préjugé pour la stricte observation du serment de parler sans haine ; et ce moyen de cassation vaut bien celui qui serait pris d'une formalité violée.

— La cour de Rouen s'est déclarée incomptente dans le procès de l'individu qui se dit Charles de Navarre.

NOUVELLES DIVERSES. — S. A. R. le duc d'Angouême est parti pour sa tournée dans les départemens de l'ouest. — Madame Krudner a paru un moment sur le territoire français ; elle était accompagnée de ses cinquante-cinq pauvres. Le préfet du Haut-Rhin l'a reçue chez lui , l'a comblée d'égards , et l'a priée poliment de s'en retourner par où elle était venue. — Le grand duc de Bade régnant a conféré , à ses trois oncles , le titre de prince , et les a autorisés à prendre les armoiries de Bade. — L'arrestation du colonel Massenbach occupe beaucoup les esprits en Allemagne. Les uns citent les lois de la discipline , les autres , le droit des gens. Tout se réduit à un point de fait : M. de Massenbach faisait-il ou ne faisait-il point partie de l'armée prussienne ? — Mad. la maréchale Augereau , en épousant M. Camille de Sainte-Aldegonde , conserve ses titres. — Le suicide du général Veaux fait grand bruit à Dijon ; les motifs n'en sont pas bien connus. — Les Anglais quittent Bruxelles ; ils se rendent tous en Suisse , en Normandie et sur les bords du Rhin.

— Aujourd'hui 16 , une messe de commémoration sera célébrée dans toutes les églises de France , pour la reine Marie-Antoinette. La lecture de la dernière lettre de cette princesse , tiendra lieu d'oraison funèbre.

— L'alderman Smith est définitivement élu lord-maire. M. Wood a remercié les électeurs qui , pour la troisième fois , l'avaient honoré de leurs suffrages. Mais son intention n'était point d'accepter. S'il ne l'a point manifestée , c'est qu'il ne voulait point gêner la liberté des élections. Un journal , supputant les dépenses qu'entraîne cette dignité , et les travaux qu'elle impose , s'étonne qu'on puisse la rechercher deux fois.

— Une ordonnance royale vient de soumettre les imprimeurs lithographes aux mêmes obligations que les imprimeurs ordinaires.

— Un marin anglais a inventé une bouée de sauvetage. C'est un amalgame inextinguible, qui sert de signal au matelot tombé dans la mer, et l'aide à retrouver son vaisseau.

— M. le maréchal de camp Romeuf a pris le commandement de Lyon. Dans son ordre du jour, il invite les troupes « à servir le Roi, comme il veut être servi. »

— C'est un ordre merveilleux que celui des États despotiques. Quelques soldats se mettent en tête de changer le gouvernement. Ils se concertent, se rallient; vont droit au prince régnant, le tuent, s'ils sont les plus forts, en mettent un autre à sa place, et le lendemain il n'y paraît plus. C'est ce qui vient d'arriver à Alger; où la soldatesque a étranglé Omar-Pacha: ce même déy qui avait défendu si vaillamment la place contre les Anglais. Il était à peine mort, que son successeur est entré au palais, se promettant bien sans doute de ne pas être un jour étranglé.

— On donne, sur la fuite du jeune Watson, des détails assez curieux. Pour se rendre méconnaissable, il s'était fait des incisions au visage, avait matelassé son habit avec du coton, avait pris le ton et les manières d'un vieux quaker. Il fallait qu'il fût bien déguisé, puisque la police, instruite de sa fuite, et du nom de la frégate où il devait s'embarquer, y fut trompée elle-même.

— Un bâtiment chargé de blé échoua, il y a quelques mois, sur les côtes de France. Les habitans, qui souffraient alors tous les maux de la disette, aidèrent tranquillement à décharger les grains, et rien ne se perdit. Je disais à ce sujet : « Ces traits-là ne se voient guère que dans notre pauvre France, tant calomniée. » Comme pour vérifier mon jugement, la population anglaise a pillé un brick norvégien échoué dans la baie de Carmarthen, malgré les efforts des douaniers, et dans un temps d'abondance.

BÉNABEN.

ANNONCES ET NOTICES.

Victoires, Conquêtes, Désastres des Français de 1792 à 1815 (TOM. IV). Prix : 6 fr. 50 c. ; et 8 fr. franc de port. Chez C. L. F. Panckoucke, rue et hôtel Serpente, n. 16. — On trouve, jointes à ce volume, les cartes de la Hollande, de Roses, des Pyrénées, de Quiberon, de Luxembourg et une carte générale de la Vendée.

Les livraisons de cet ouvrage, véritablement national, se succèdent avec rapidité, et l'intérêt qu'il excite devient de plus en plus attachant. Ce nouveau tome n'embrasse qu'un court espace de neuf mois, depuis janvier jusqu'en octobre 1795; mais il offre le tableau d'une foule d'événemens dont quelques-uns tiennent du prodige : telle est, par exemple, la prise de la flotte hollandaise par notre cavalerie. Les autres faits les plus remarquables sont la prise d'Utrecht et d'Amsterdam; les opérations des armées du Rhin et de la Moselle; le siège de Luxembourg, décrit d'après des renseignemens nouveaux et authentiques; la guerre des Pyrénées; les combats livrés dans les Alpes; le blocus de Mayence. — Sur tous ces points nos soldats vainqueurs élevaient de glorieux trophées; mais dans le même temps, la catastrophe de Quiberon et l'affaire de Paris, du 13 vendémiaire, coûtaient des larmes à tous les bons Français. Ces sanglans épisodes, retracés avec énergie, et semés de réflexions judicieuses et impartiales, sont des morceaux historiques qui ne font pas moins d'honneur au talent de l'auteur qu'à la droiture de son caractère.

Panorama d'Angleterre, ou Ephémérides anglaises, politiques et littéraires; publiées par M. Ch. Malo, de l'Athénée des arts, etc., tome 1^{er}, orné de quatre gravures; avec cette épigraphe : *Nil Anglicum.* Prix : 6 fr. et 7 fr. par la poste. Au bureau du *Panorama*, rue de Vaugirard, n. 61; chez Plancher, libraire, rue Poupée, n. 7; et les libraires de Paris et des départemens.

L'auteur de cet ouvrage dit dans sa préface, *qu'il donnerait tous les royaumes de la terre pour sa patrie*; mais ce sentiment ne lui fait rien perdre de son impartialité, lorsqu'il traite de l'histoire de l'Angleterre, des lois, des institutions, des usages et des mœurs de cette nation. C'est sur les faits qu'il juge; il ne faut pas s'en prendre à lui si les observations critiques l'em-

portent sur les éloges. On trouve dans ce livre vérité et variété. Les matières qui contrastent le plus sont soumises à un examen éclairé, ce qui rend la lecture de cet ouvrage instructive et amusante, et fait désirer que l'auteur poursuive son entreprise sur le même plan.

Les Théâtres; par un amateur. Un volume. Prix 4 fr., et 5 fr. par la poste. Chez Eymery, libraire, rue Mazarine, n. 30; et Delaunay, au Palais-Royal.

C'est un recueil des lois et réglements sur les théâtres; un tableau du personnel de toutes les sociétés et troupes de comédiens du royaume. Un petit nombres de chapitres, qui sont en tête du livre, renferment, sur l'état actuel de nos théâtres, une foule d'observations piquantes, spirituelles, et le plus souvent raisonnables. L'auteur justifie son épigraphé : *La vérité en riant.*

Inductions morales et physiologiques; par A. H. Kertry. Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port. À Paris, chez Maradan, libraire, rue Guénégaud, n. 9.

Ce livre traite les questions les plus élevées de la métaphysique, et sous ce rapport il n'est pas à la portée du commun des lecteurs; il serait pourtant à désirer que tous vinssent y puiser les saines doctrines de morale qu'il renferme.

Lettres Normandes, ou *Petit Tableau moral, politique et littéraire* (lettres VI-X). Au bureau, chez Foulon, libraire, rue des Francs-Bourgeois, n. 3.

TABLE.

Poésie. — <i>Un Monologue de Jeanne d'Arc</i> ; par M. de Latouche.	Pag. 97
Nouvelles littéraires. — <i>Notice biographique sur Morelos</i> .	101
L'Ermité en Province. — <i>L'Ermitage et la pierre de Moncrabeau</i> ; par M. Jouy.	110
Mercurelle.	127
Politique. — <i>Revue des Nouvelles de la Semaine</i> ; par M. Bénaben.	133
Notices et Annonces.	143

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCHE.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE BAIN (1).

Ile riante , ile séconde ,
Qui naguères flottais sur l'onde ,
Lorsque la reine de Paphos
Fixa ta course vagabonde ;
Nouvelle et magique Délos
Des plus tendres amours du monde ,
Que ton fleuve d'azur et ses flots carressans ,
Ce peuple entier d'oiseaux et leurs tendres accens ,
Ta forêt sombre et solitaire ,
Où l'amour est sûr du mystère ,
Réveillent de plaisirs dans mon cœur et mes sens !

Sur le sable doré de ton rivage humide ,
Ici mon Eucharis , tremblante au moindre bruit ,
Et par la main tenant son guide ,
Vint effleurer l'onde limpide
Qui sous mes yeux murmure et fuit.

(1) Cette pièce est tirée d'un recueil inédit.

Ici ma blanche Néréïde,
 D'un mouvement léger et doux,
 Ouvrit cette plaine liquide;
 Et moi, comme un Triton jaloux,
 Je la suivais d'un œil avide,
 De quelque dieu des eaux redoutant les transports.
 Du fleuve quelquefois nous visitions les bords;
 C'est là que sur mes mains renversant ce beau corps,
 Mollement balancé par la vague mobile,
 J'effleurai de ma bouche ou sa gorge indecile,
 Ou ce front virginal, d'un albâtre si pur,
 Et ces yeux, qui du ciel réfléchissaient l'azur.

Par fois je me glissais entre l'onde et ma belle,
 Plus folâtre en ses jeux que le folâtre oiseau;
 Et nouveau Jupiter d'une Europe nouvelle,
 Je fuyais, orgueilleux de mon léger fardeau,
 Les yeux toujours fixés au bord d'une autre Crête,
 Où le brûlant amour attaquait sa conquête.

Mais la nymphe un moment échappe à ce transport;
 Ses pieds sont des rames agiles;
 Devant elle les flots dociles
 Semblent ouvrir la route et céder sans effort:
 Je l'atteins, je triomphé et la ramène au port.

Sur le pâle horizon déjà brillait Diane?
 Alors que de leur voile humide et diaphane
 Eucharis, malgré la pudeur,
 Et ses renaissantes alarmes,
 Permit à ma discrète ardeur
 De dépouiller enfin ses charmes.
 Mes mains s'empressent d'effacer
 Les ondes et leur trace humide.
 Quelle volupté de presser
 Une nymphe amante et timide,
 De sentir la moite fraîcheur,
 La résistance et la rondeur
 D'un sein qui s'élève et s'abaisse,
 Qui vous effleure et vous caresse,
 Dont vos yeux, vos mains tour à tour
 Suivent les mouvements d'amour!

Tous ses attraits ont fui sous leur voile modeste.
Alors levant mon front vers la voûte céleste :
« Beauté toujours nouvelle à mon cœur, à mes yeux,
« Nous avons imité les soins religieux
« Du peuple qui descend dans les ondes du Gange
« Avant que d'adorer l'astre éclatant du jour ;
« Tous deux nous sommes purs, viens adorer l'Amour. »
Eucharis répondit par le souris d'un ange.
Elle suivit ma voix ; aux chants de mille oiseaux,
Sur la mousse légère et molle et parfumée,
Vénus fit doucement tomber la bien aimée :
La lune, et ses rayons tremblans dans les rameaux,
De cet hymen d'amour furent les seuls flambeaux.

P. F. TISSOT.

ÉNIGME.

Sans posséder de biens, sans avoir de naissance,
Admire, ami lecteur, jusqu'où va ma puissance :
En vain dans tes amours tu crois être discret,
A mes regards jaloux il n'est pas de secret ;
Je rends souvent visite à plus d'une fillette,
J'assiste à son lever, je reste à sa toilette,
Et la plus scrupuleuse a le droit de m'y voir.
Mais, lecteur, ce n'est pas encor tout mon pouvoir :
Chez les plus grands seigneurs et chez mainte excellente,
Je puis me présenter sans avoir d'audience ;
Je vais même à la cour, où je suis en faveur ;
Souvent auprès du roi, j'ai la place d'honneur,
A sa table, au conseil, sur les marches du trône.
De ce brillant destin si ton esprit s'étonne,
Ecoute-moi, lecteur, écoute jusqu'au bout,
Vois qui je suis, enfin, et profite sur-tout :
Ces frivoles faveurs, dont les coëts sont avides,
N'ont pu m'enorgueillir ni me servir de guides,
Tu me vis fréquenter et les grands et les rois,
Sous la châsseière aussi fort souvent tu me vois,
Désignant les honneurs, oubliant ma puissance,
Visiter des mortels flétris par l'indigence.

(Par M. Auguste RICHOMME.)

CHARADE,

Plaisir d'auteur , dans mon premier ;
 Misère et biens dans mon dernier ;
 Triste régale dans mon entier .

(*Par M. VENDEUR.*)

LOGOGRAPHIE.

Avec ma tête , cher lecteur ,
 Je suis malin , plein d'artifice ;
 Sans tête , je vieillis , je n'ai plus de valeur ;
 Et l'on me met hors de service .

(*Par M. A. de CHAMPCOUR.*)

Mots de l'*Énigme* , de la *Charade* et du *Logographie* insérés dans le dernier numéro .

Le mot de l'*énigme* , est *énigme* ; celui de la *charade* , est *pincette* ; et celui du *logographe* , *cor* , où l'on trouve *roc* et *or* .

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Gaule poétique , ou l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie , l'éloquence et les beaux-arts ; par M. de Marchangy (1).

Les étrangers pensent assez généralement que nous sommes fiers de notre gloire nationale , et pénétrés

(1) Deux volumes in-8°. Prix : 10 fr. , et 12 fr. par la poste .
 A Paris , chez Chaumerot , libraire , Palais-Royal , galerie de bois , n. 188.

d'une admiration sans bornes pour notre littérature. J'ignore sur quels faits ou sur quels motifs une telle opinion peut être appuyée. De tous les peuples qui cultivent les lettres, il n'en est point qui se montre plus indifférent que le peuple français, à la renommée de ses grands écrivains. Il est fâcheux pour une nation d'essuyer un pareil reproche ; il est plus fâcheux encore de le mériter. Dans quel autre pays que la France serait-il permis d'outrager impunément les hommes du plus rare mérite, de les exposer aux insultes de la sottise, aux dédains de l'ignorance. Supposons que Voltaire, Montesquieu, Rousseau fussent nés en Angleterre, et que la littérature britannique eût été enrichie de leurs chefs-d'œuvre ; avec quelle religieuse sollicitude un dépôt si précieux ne serait-il pas conservé ? Quel hommage manquerait à leur génie, quel honneur à leur mémoire ? Les Anglais, qui méritent sous ce rapport, de nous servir de modèles, accableraient d'un juste mépris les détracteurs de ces grands hommes, dont la gloire, placée sous la sauve-garde de l'orgueil national, ne serait jamais obscurcie. Ce n'est qu'en France qu'on supporte des Fréron, des Geoffroi, qu'on applaudit à leurs blasphèmes ; c'est une honte pour le peuple français ; il est bon qu'il en soit instruit.

« Un jour Alcibiades, étant jà sorti de son enfance, entra dans une école de grammaire, et demanda au maître quelque livre d'Homère. Le maître répondit qu'il n'en avait pas un : Alcibiades lui donna un soufflet et s'en alla (1). » Le geste était un peu trop vif ; mais on peut raisonnablement admettre qu'il l'eût été bien plus encore si le maître d'école se fût permis d'insulter à la mémoire d'Homère. Il est, si je ne me trompe, plus

(1) Plutarque, trad. d'Amyot.

d'un Anglais qui vèngerait Shakespeare ou Milton à la manière d'Alcibiade. L'urbanité française s'accorderait difficilement d'une réponse aussi laconique ; mais du moins il conviendrait de ne pas encourager par le silence , et quelquefois même par des éloges , les ennemis des hommes illustres du dernier siècle. Le respect pour l'antiquité nous défend de rien compater à Homère ; mais Voltaire vaut bien Shakespeare.

On ne manquera pas de répondre que Voltaire n'a jamais été attaqué sous le rapport du talent , mais sous celui des opinions. Il ne faut que parcourir les diatribes du successeur de Fréron , pour être convaincu du contraire. C'est la réputation littéraire du chantre de Henri qui a été poursuivie et déclirée avec fureur pendant quinze ans. Un critique même a bravé les arrêts du goût , jusqu'à placer le poète Lafosse au-dessus de Voltaire ; ce qui rappelle le culte de je ne sais quelle nation , laquelle , s'il faut en croire Elien , se prosternait devant une mouche , et lui offrait un taureau ou un lion en sacrifice.

Sans doute la critique est utile et nécessaire ; mais il faut qu'elle reçoive son autorité de la franchise et de la justice ; elle doit s'arrêter à l'ouvrage , et ne jamais calomnier les intentions de l'écrivain. Qu'elle soit même sévère à l'égard des auteurs vivans qui peuvent appeler de ses arrêts ; qu'elle serve de règle à l'opinion en repoussant des prétentions déplacées , elle fait son devoir ; plus ce devoir est pénible à remplir , plus il est honorable ; mais lorsque les attaques de la critique sont personnelles ; lorsqu'elle s'efforce , par de honteux libelles , de flétrir la mémoire des hommes recommandables par de glorieux travaux , elle n'est plus que la compagne de la haine , ou la complice de l'envie.

Je voudrais réveiller dans le peuple français cette

fierté, cette noble jalouse de la gloire nationale, qui en connaît, qui en exagère même le prix, et qui défend à la critique malveillante de toucher aux trésors du génie. N'est-il pas absurde, par exemple, que nous cédions à l'Angleterre la paix de l'histoire, tandis que nous pouvons opposer à ses Hume, à ses Gibbon, à ses Robertson, des historiens tels que Bossuet, Voltaire et Montesquieu. Cependant, il est une foale de Français qui, sur parole, regardent notre littérature comme inférieure, sous ce point de vue, à la littérature anglaise. L'opinion est admise; on craint de la bousculer; on ne songe pas même à examiner si elle est fondée sur la vérité; c'est ainsi qu'un faux jugement s'accrédite et devient une espèce d'axiome qu'il n'est plus permis de révoquer en doute. Les étrangers triomphent de cette faiblesse, et se proclament hautement nos vainqueurs dans le grand concours du génie, ouvert à toutes les nations civilisées.

Je ne serai pas à Bossuet, ce grand maître dans l'art d'écrire, l'injure de le comparer à Gibbon, dont le style péniblement emphatique ne convient point à l'histoire. Quant à Hume et à Robertson, leur mérite est reconnu: ils ont traité l'histoire avec un rare talent; et, dans ce genre de composition, ils doivent être cités immédiatement après Montesquieu et Voltaire.

Tacite aurait avoué avec orgueil les *Considérations de Montesquieu sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. Ce traité est un des chefs-d'œuvre les plus étonnans qui aient été offerts à l'estime des hommes. Peu de personnes en connaissent tout le prix. Dans cet ouvrage, la pensée toujours profonde est toujours éloquente, et le génie de l'écrivain ne laisse aucun relâche à l'admiration: il ne s'arrête jamais que sur les hauteurs de son sujet, d'où il ré-

pand une vive lumière qui éclaire et n'éblouit jamais. En expliquant le secret de la conquête du monde, il raconte les prodiges de la liberté; et dans la chute de l'empire romain, il montre le despotisme s'affaiblissant par ses progrès, et se livrant lui-même comme une proie facile à la vengeance des nations.

Mais ce qui me semble hors de toute comparaison, c'est le magnifique tableau que Voltaire a tracé sous le titre modeste d'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*. Il a, le premier, agrandi le domaine de l'histoire en soumettant à l'examen de la raison les préjugés, les opinions, les mœurs, les vertus, les vices des peuples et la marche de la civilisation. Toutes ses pensées, toutes ses réflexions tournent au profit de l'humanité; la tyrannie et l'intolérance n'ont jamais eu d'ennemi plus redoutable. C'est lui qui a ouvert la carrière à Hume et à Robertson; il est le chef de cette école philosophique qui a donné à l'histoire un but utile, qui l'a rendue l'institutrice des peuples et des rois. Qui croirait que certains pédans ont méconnu le mérite de Voltaire comme historien, et que la France a eu besoin de témoignages étrangers pour former à cet égard son jugement?

« Il m'a indiqué, dit Robertson, en citant Voltaire dans son *Histoire de Charles-Quint*; il m'a indiqué non-seulement les faits sur lesquels il était important de s'arrêter, mais encore les conséquences qu'il fallait en tirer.

« Plusieurs de ses lecteurs, qui ne le regardent que comme un écrivain agréable et intéressant, doivent voir encore en lui un historien savant et profond.

« J'avoue, ajoute l'écrivain écossais, que je n'ai pas négligé les ouvrages de cet homme extraordinaire dont

le génie, aussi hardi qu'universel, s'est essayé avec succès dans presque tous les genres de composition littéraire. »

Le grand reproche qu'on fait à Voltaire, est d'avoir adopté, dans ses grands ouvrages historiques, la division par chapitres, au lieu de s'être soumis à la division consacrée par les historiens de l'antiquité. Ce reproche annonce peu de lumières. Ce qui n'était que l'accessoire chez les anciens, je veux dire les considérations sur les mœurs, sur la législation, sur les progrès de l'esprit humain, étant devenu l'objet principal de l'écrivain moderne, il a été forcé de suivre une marche nouvelle. La narration a dû être séparée des observations purement philosophiques ; mais dans l'*Histoire de Charles XII* où il n'avait à raconter qu'une suite de faits, il s'est assujetti à la forme ordinaire. Cet ouvrage qui, dans le genre historique, servira toujours de modèle, est divisé en livres. C'est ainsi qu'en examinant la plupart des critiques dont Voltaire a été l'objet, on reste convaincu qu'elles ne portent sur rien de solide, et qu'elles ne sont, en dernier résultat, que le produit de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

Après Voltaire, Montesquieu, Bossuet, nous pourrions nommer des historiens estimables qui n'auraient eu besoin, pour obtenir une immense réputation, que d'appartenir à l'Angleterre ou à l'Allemagne. Je ne serais pas embarrassé de prouver que, sous le rapport de l'ordonnance et du style, l'abbé de Vertot est très-supérieur aux historiens anglais les plus renommés : Hume et Robertson ont eu une raison plus forte, une philosophie plus étendue que l'abbé de Vertot, mais ce dernier est plus grand peintre et meilleur écrivain. Ses *Révolutions de Suède et de Portugal*, écrites à la manière antique, ne jouissent pas de toute l'estime qui leur est due. Le dernier de ces ouvrages mérita les

éloges de Bossuet ; il faut se taire quand un pareil juge a prononcé.

Il est un autre écrivain envers lequel l'opinion est injuste, c'est l'abbé de Mabli. Quand il n'aurait écrit que ses *Observations sur l'Histoire de France*, ce titre suffirait pour lui assurer une place distinguée parmi les hommes de lettres qui ont honoré leur pays et servi la cause de la liberté. Dans ses écrits, il ne sépare point la morale de la politique ; jamais il n'absout les crimes du pouvoir ; et sa raison indépendante ne flétrit que devant la vérité. Il a parfaitement démontré que l'autorité royale et les droits du peuple n'avaient eu, à aucune époque, d'adversaire plus constant et plus irréconciliable que cette aristocratie gothique qui ne voyait, dans le gouvernement, qu'une autorité rivale, et, dans la nation, qu'un vil troupeau d'esclaves. L'ouvrage de Mabli sur *l'Histoire de France* est l'un des ouvrages les plus utiles qui aient jamais été écrits. Il ne lui a manqué qu'un peu plus de vivacité dans l'imagination, et de chaleur dans le style, pour s'élever au rang des écrivains du premier ordre.

Je regarde donc, comme un fait positif, que la France a produit les meilleurs historiens des temps modernes ; j'ajoute que l'on ne citera aucun pays où les études historiques soient aujourd'hui cultivées avec plus d'ardeur et plus de succès. Nous avons vu paraître *l'Histoire de Pologne* par Rhulières, ouvrage qui, un jour, sera classé comme un chef-d'œuvre : nous devons cette publication à un homme plein de talent, qui lui-même est tout à la fois un profond érudit, un vrai philosophe et un excellent écrivain. Quand j'aurai nommé M. Daunou, personne ne sera tenté d'appeler de ce jugement. L'Académie des sciences menace d'enahir et d'absorber l'Académie

Française, et l'on ne pense pas à M. Daunou, *integer
viteæ, scelerisque purus.*

M. Daunou a rendu un service éminent à la littérature en rétablissant le texte de Rhulières dans sa pureté première ; l'avant-propos que l'éditeur a composé, et qui précède l'*Histoire de Pologne*, est écrit de main de maître. Parmi les autres ouvrages historiques dont le succès est fondé sur un mérite réel, je ne puis oublier l'*Histoire du dix-huitième siècle*, l'*Histoire des Guerres de Religion*, et celle des Croisades. On doit savoir gré aux écrivains qui, dans ces temps d'agitation passionnée, où l'intérêt du moment absorbe l'attention publique, n'abandonnent point la culture des lettres, et se livrent à des études profondes, à de vastes compositions : ces grands ouvrages ne doivent rien à la séduction des circonstances ; ils bravent les orages comme ces phares lumineux qui restent inébranlables au milieu d'une mer battue par la tempête.

Je ne sais s'il faut ranger M. de Marchangy parmi les historiens. L'ouvrage qu'il a entrepris est d'un genre singulier qui n'a point de modèle, et qui, probablement, n'aura point d'imitateurs. M. de Marchangy, suivant l'exemple de plusieurs magistrats distingués, a étudié nos *Annales*, et a été frappé des ressources qu'elles offraient au génie des arts. Etonné de ses découvertes, il conçut le projet de recueillir, à toutes les époques de notre existence nationale, les faits propres à inspirer le poète ami de son pays. Doué d'une imagination active, il s'est reporté jusqu'à ces premiers temps dont les ténèbres nous avaient paru jusqu'ici impénétrables ; il a interrogé les monumens oubliés, les chroniques contemporaines ; et en rassemblant divers objets épars sous des points de vue distincts, il a composé une suite de tableaux qu'on ne peut

examiner sans intérêt, quelquefois même sans émotion, et qui joignent, à la vérité poétique, un coloris frais et brillant.

L'ouvrage de M. de Marchangy est divisé en récits qui, dans une étendue de huit volumes, comprennent tous les événemens remarquables dont la France a été le théâtre depuis l'invasion des Francs jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Ces récits sont liés les uns aux autres par un précis rapide des faits, ce qui établit dans l'ouvrage la seule unité dont il fût susceptible. Un travail d'un genre si nouveau ne doit point être jugé d'après les règles communes de la critique. Le point essentiel est de savoir si l'auteur est parvenu à son but, s'il a réussi à exciter l'intérêt, enfin s'il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution.

L'accueil que cet ouvrage a reçu du public forme déjà un préjugé en sa faveur, et répond suffisamment aux deux premières questions. Quant à l'exécution, les jugemens n'ont pas d'abord été unanimes. Lorsque les premiers volumes parurent, quelques critiques, tout en rendant justice au mérite de la conception primitive, reprochèrent à M. de Marchangy une ambition de style quelquefois malheureuse, et craignirent qu'il n'appartînt à cette école d'écrivains qui, séduits par les succès et le beau talent de M. de Châteaubriant, s'imaginèrent qu'il était facile de l'imiter, et subirent le sort de cette pauvre grenouille qui, voulant, à toute force, égaler un bœuf en grosseur, « s'enfla si bien qu'elle creva. » Je ne nommerai pas les auteurs qui, après s'être enflés outre mesure, crevèrent dans cette occasion ; la mémoire en est encore trop récente.

Les avis salutaires de la critique ne furent pas perdus pour M. de Marchangy. Dans le troisième et sur-tout dans le quatrième volume de son ouvrage, on reconnut

avec plaisir qu'il était tout-à-fait désenfîé, et qu'il ne lui restait plus que son embonpoint naturel. En effet, il est facile d'apercevoir, dans les quatre derniers volumes, une amélioration de style qui suppose des études suivies avec persévérance, un goût pur et un talent distingué. M. de Marchangy peut prétendre aujourd'hui à une place honorable dans le très-petit nombre de prosateurs français qui méritent l'estime des connaisseurs. J'en fournirai bientôt quelques preuves irrécusables.

Toutes les époques de l'histoire de France ne sont pas également favorables à l'inspiration de l'artiste et du poète. À mesure que l'on avance vers la civilisation, on perd « ces ténèbres visibles, » cet horizon vaporeux qui plaisent tant à l'imagination poétique. L'esprit humain, en sortant du domaine sans limites des illusions pour entrer dans celui de la vérité, regrette ses chimères, comme ce fou du Pirée qui se désespérait d'avoir recouvré l'usage de sa raison.

M. de Marchangy accoutumé à ne saisir que le côté poétique des objets, pense de bonne foi que les progrès des arts et de la raison sont une calamité pour le genre humain. « Ce n'est, dit-il, qu'en grandissant pour le malheur, que l'homme atteignit la palme des arts; et l'expérience des temps modernes lègue une nouvelle proie au vautour de Prométhée. »

Cette pensée est exprimée d'une manière vive et pittoresque; mais comme je suis accoutumé à la combattre par-tout où je la trouve et sous quelque forme qu'elle se présente, je ne la laisserai pas passer impunément; je craindrais que le suffrage d'un magistrat aussi justement estimé que M. de Marchangy, ne lui donnât trop d'autorité.

Tous les hommes, parvenus à un certain âge, se

rappellent avec délices les douces rêveries de l'enfance et les songes passionnés de la jeunesse. Les amer-tumes cruelles, les longs ennuis, le joug de la dépendance, les espérances trompées, tout ce qui fut pénible est effacé de la mémoire, il n'y reste que des souvenirs pleins de charmes. Il en est de même des peuples ; ils ne sont frappés, en relisant leurs annales, que de cet état apparent d'innocence, de calme et de bonheur, dont ils supposent que jouissaient leurs ancêtres ; comme ils souffrent avec impatience les maux inseparables de la condition humaine, ils s'irritent contre ce qui existe ; ils regrettent des temps dont ils n'ont qu'une idée imparfaite, et des institutions qui feraient leur désespoir si elles étaient réalisées.

Je choisirai pour exemple ces époques de chevalerie qui fournissent tant d'inspirations à nos poètes et à nos romanciers politiques. Lorsqu'on pense à ces braves et galans chevaliers qui se mettaient en campagne pour défendre la faiblesse et l'innocence, et qui étaient toujours fidèles à l'honneur, on est tenté de jeter un regard de mépris sur ses contemporains ; l'on voudrait ressusciter ces temps héroïques où la vertu recevait des récompenses, et le courage guerrier des couronnes. Il n'est personne qui n'ait désiré de voir rompre des lances, d'assister à ces pompeux tournois où triomphait la valeur, où présidait la beauté. Tout cela, il faut l'avouer, est éminemment poétique.

Malheureusement ces tableaux si séduisants en perspective ressemblent aux décorations de nos théâtres ; il faut en être éloigné pour les trouver agréables ; de près, ce ne sont que des ébauches imparfaites, des traits grossiers qui repoussent et attristent le spectateur. Vous ne voyez, dans l'histoire du moyen âge, que ces glorieux paladins qui embellissent la cour des rois, que

ces vénérables pontifes qui donnent l'exemple des vertus chrétiennes ; mais vous n'entendez ni la voix menaçante de l'opresseur, ni les gémissements de l'opprimé ; à l'exception de quelques familles privilégiées, le reste de la nation était alors réduit à un état de servitude et de barbarie dont il est difficile de se former une idée. Les tombes de nos pères renferment des secrets terribles ; que de fois elles se sont fermées sur les victimes de l'orgueil féodal et de la tyrannie ! que l'on conçoive une société où le droit de la force est l'unique loi, qu'on tire toutes les conséquences de cette affreuse position, et l'on saura ce qu'était la France à ces grandes époques de chevalerie.

Mais, dit-on, nous sortons d'une révolution sanglante; hélas ! le sang humain a été prodiguer, dans tous les temps, pour satisfaire les trois plus violentes passions de l'homme, le fanatisme, l'ambition et la cupidité. Nous n'avons point de privilége à cet égard. Si les peuples parviennent jamais à un état de tranquillité permanente, ils le devront aux progrès de la raison, à l'influence des lumières. Si ce flambeau était éteint, il faudrait désespérer de la nature humaine, et avouer que les hommes, comme les bestiaux qui les nourrissent, sont nés pour le fouet et pour l'aiguillon.

Je suis saché de rencontrer M. de Marchangy, au nombre de ces écrivains qui se plaignent du mouvement progressif de l'esprit humain ; il a été la dupe de son imagination ; car en admettant même que la civilisation soit funeste aux peuples, elle est inévitable ; et nous pouvons dire avec Rousseau :

« Il faut, pour leurs propres intérêts, que les princes favorisent toujours les sciences et les arts ; dans l'état actuel des choses, il faut encore qu'ils les favorisent pour l'intérêt même des peuples. S'il y avait actuelle-

ment parmi nous quelque monarque assez borné pour penser et agir différemment, ses sujets resteraient pauvres et ignorans, et n'en seraient pas moins vicieux (1). »

J'ai dit que j'appuierais, par des exemples, les éloges que j'ai donnés à M. de Marchangy comme écrivain. C'est une tâche qu'il me sera agréable et facile de remplir. Je citerai d'abord le *Portrait de Louis XI* qui me paraît tracé d'une grande manière.

« Le *Règne de Louis XI*, second en événemens politiques, n'appartient cependant à un ouvrage consacré aux beautés pittoresques et poétiques de notre histoire que lorsqu'il montre ce roi, sur le déclin de ses jours, abandonné aux angoisses de la défiance et aux bizarres terreurs des superstitions populaires. Pour peu que la politique dispense un roi de la vertu, Louis XI aura sa place parmi les souverains qui ont su le mieux gouverner. Vindicatif, dissimulé, ambitieux, et cependant circonspect et réservé envers la fortune; calculant de sang-froid ce que pouvait rapporter un crime, et ne répugnant pas même à une bonne action, quand il la présumait utile à ses intérêts; prodigue, comme l'est par fois un homme constamment avare; redoutable aux grands sans être ami du peuple; peu accessible, et cependant aimant et protégeant les lettres, il fut, pour les historiens, une étude vraiment profonde. »

Il ne manque à ce portrait qu'un dernier coup de pinceau un peu plus vigoureux pour être achevé; il prouve que M. de Marchangy est appelé à écrire l'histoire.

L'une des parties que cet écrivain a traitées avec le plus de soin et de bonheur, est le récit des expéditions

(1) Réponse au roi de Pologne.

malheureuses de saint Louis contre les Sarrasins. Il fait bien connaître ce grand roi que l'insfortune ne put abattre, et qui triompha dans les fers par le seul ascendant de la vertu. Louis IX fut le législateur de son peuple ; il eut à combattre d'un côté les prétentions de la noblesse qui régnait par l'anarchie, et celles de la cour de Rome qui avait déjà formé le plan de son despotisme théocratique. Ce monarque résista glorieusement à ces deux usurpations : d'un côté, il sonda les libertés de l'Eglise gallicane ; de l'autre, il ne consentit pas à être le chef impuissant d'une turbulente aristocratie ; mais il établit, autant qu'il lui fut possible, le pouvoir des lois, et il châtia, les armes à la main, les ennemis de son pays. L'Eglise l'a mis au rang des saints ; la philosophie l'a placé au rang des grands hommes.

On reproche à Louis IX d'avoir entrepris deux croisades qui eurent toutes les deux une issue funeste. Ce reproche est fondé ; mais l'homme le plus éminent par son génie reçoit toujours quelque influence de son siècle. Louis céda, comme Philippe-Auguste, à la force de l'opinion. Il paraissait honteux à des chrétiens d'abandonner la cité sainte aux profanations des sectateurs de Mahomet. Une espèce de point d'honneur religieux séduisait les rois et les peuples, et les conduisait à d'inévitables calamités. L'intolérance fanatique était la maladie de l'Occident.

Du moins, dans ces téméraires expéditions, Louis IX montra un grand caractère qui ne se démentit jamais. Lorsqu'enfin, attaqué d'une fièvre dévorante, il vit approcher sa dernière heure, il conserva toute sa fermeté ; consolant ses braves compagnons d'armes, et faisant des vœux pour le bonheur de son peuple. Il fit appeler son successeur, dit M. de Marchangy, et lui adressa ces mots :

« Mon fils, voici que je meurs ; s'il plaît à Dieu de te transmettre la couronne que je vais déposer à ses pieds , fais-toi chérir de ton peuple ; redoute la voix de l'ambition qui pousse les princes au-devant de la haine de leurs sujets. N'oublie pas que les Français sont tes premiers enfans ; que le pressant besoin de l'Etat justifie seul les impôts ; éloigne de ta cour modeste le fasté frivole et les ornemens superflus. L'or prodigué à ce vain éclat déshérite les chaumières , consume la dot des filles vertueuses et l'établissement de leurs frères. La pourpre qui brillera sur tes vêtemens serait peut-être prise sur la bure du pauvre vassal ; tes superbès palefrois lui enlèveraient les taureaux du labourage , et enchaîneraient peut-être dans le port le navire du commerce et de l'industrie.

« Sois soumis aux lois , c'est le seul moyen de les faire respecter. Les grands n'osent se soustraire à leur pouvoir quand le chef s'y soumet lui-même ; veille sur la liberté de ton peuple ; nul bruit plus que celui des chaînes ne trouble le sommeil des rois ; garantis aux cités les priviléges qui les rendent heureuses et florissantes , et lie , par des services réciproques et des pouvoirs balancés , les divers ordres de l'Etat ; n'oublie pas , dans leurs campagnes , les pères nourriciers de la patrie ; sois , pour ces pauvres laboureurs , une seconde Providence.

« Les épouses , les mères , les sœurs , les enfans s'enfuient éplorés devant le char du vainqueur dont les plus beaux exploits sont souillés de sang et de larmes ; l'incendie éclaire sa marche homicide ; la postérité qui l'attend le nomme le fléau des nations.

« Adore et crains Dieu ; aime et respecte la religion qui nous fait supporter le poids de nos peines avec

résignation et espérance ; embrasse avec foi cette unique amie des malheureux :

« Adieu, cher fils et véritable ami, je te donne ma bénédiction, telle que la peut donner un père à un enfant qu'il aime tendrement. »

Ce qui ajoute un plus haut intérêt à ce discours si touchant dans son éloquente simplicité, c'est que l'auteur n'a fait que traduire les pensées du bon roi, déposées dans son testament ; elles méritent de servir de texte aux méditations des hommes destinés à gouverner les peuples.

J'aurais aisément extrait de l'estimable ouvrage de M. de Marchangy, des passages plus remarquables que ceux que j'ai rapportés, par l'éclat des pensées et celui du langage ; ce qui a déterminé mon choix, c'est qu'il n'en est point qui fassent mieux connaître les sages opinions et les bons sentimens de cet écrivain. J'aime à entendre un magistrat affirmer « que nul bruit, plus que celui des chaînes, ne trouble le sommeil des rois. » Qui ne serait heureux de croire que cette remarque est l'expression de la vérité.

A. JAY.



LES NUITS ROMAINES *au tombeau des Scipions*, traduites de l'italien par L. F. Lestrade (1).

La littérature est un arbre immense qui a ses matresses branches, ses rameaux, et je dirai même ses

(1) Deuxième édition, augmentée d'une préface, d'une note historique sur l'auteur, et de plusieurs morceaux supprimés par la censure dans la première édition. A Paris, chez Michand, libraire, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

feuilles, au risque du jeu de mots que cette dernière expression emporte avec elle. Une fois planté sur une terre classique où il a jeté de profondes racines, le corps de l'arbre reste sain et vigoureux, alors même que des branches parasites profitent d'une exposition favorable pour s'étendre hors de mesure; c'est ainsi, pour quitter le sens métaphorique, que l'on vit jadis les *mémoires*, que nous avons vu depuis les *romans*, et que nous voyons aujourd'hui les *dissertations politiques* envahir momentanément le domaine littéraire dont chacun de ces genres ne doit occuper que la moindre partie. C'est dans les mœurs qu'il faut chercher la cause de cette infertile exubérance.

La littérature qu'on a fort bien définie, l'*expression de la société*, doit nécessairement s'emprêindre de l'esprit dominant de cette même société aux différentes époques où elle lui sert d'organe.

Je laisse à part quelques productions isolées du génie qui s'élèvent ça et là dans les siècles, sans aucun rapport avec ce qui les environne, comme ces pics qui jaillissent, pour ainsi dire, du milieu de la plaine sans qu'aucune éminence du terrain ait préparé leur élévation. Ces prodiges à part, on voit en effet (pour ne pas remonter plus haut), qu'au siècle brillant de Louis XIV toutes les productions littéraires, depuis les *Prologues de Quinault*, jusqu'aux *Oraisons funèbres de Bossuet*, portent le caractère de la grandeur personnelle du prince à laquelle se réduisait alors celle de la nation.

Tous les écrits, au temps de la régence, se ressentent, plus ou moins, du désordre licencieux qui s'introduit dans les mœurs, et au milieu duquel se jouent les *épicuriens du Temple*.

Voltaire et Montesquieu planent sur ce cahos, et le débrouillent à l'aide du mouvement philosophique qu'ils.

impriment au dix-huitième siècle, et qui se communique en même temps à toutes les branches de la littérature, à toutes les classes de la société.

L'aurore de la liberté brille sur ce nouvel horizon; mais Apollon a confié son char à l'insensé Phaéton qui s'égare dès les premiers pas, et se précipite au milieu de l'incendie qu'il allume. La même anarchie bouleverse l'état et la littérature. Je me dispense de rappeler des faits contemporains où l'on pourrait chercher autre chose que des preuves.

Le cheval avait invoqué l'homme pour l'aider à se venger du cerf (1) : il consomma sa vengeance, et perdit sa liberté. En d'autres mots, le despotisme de la gloire nous sauva de l'anarchie; la littérature, à cette époque, tout à la fois si près et si loin de nous, se réfugia, par imitation, autant que par prudence, dans ce vague mystérieux, dans ces régions idéales où la pensée n'échappe à la censure qu'en se hâtant de se perdre dans l'espace, où elle s'évapore le plus souvent: c'est alors que l'on vit paraître, en France, les poésies ossianiques, *Atala*, *Corine*, les romans anglais et les *Nuits romaines*.

En réunissant ces divers ouvrages sous la dénomination commune d'un genre qu'on est convenu d'appeler *romantique*, je ne prétends d'ailleurs établir aucune autre comparaison entre des ouvrages d'un mérite si différent. Ils appartiennent à une même époque; ils ont quelque chose du caractère exagéré qui la distingue; c'est tout ce que je veux dire.

Avant d'entrer dans l'examen des *Nuits romaines* qui méritent, du moins par le fond du sujet, sinon

(1) Fable de La Fontaine.

par la forme extraordinaire sous laquelle il est présenté, les suffrages européens qui les ont d'abord accueillies, je commence, contre l'usage établi, par faire la part du traducteur en jetant un coup d'œil sur ce qui lui appartient plus particulièrement dans cette seconde édition, augmentée de plusieurs morceaux supprimés par l'ancienne censure.

Dans une notice historique, écrite avec élégance et rapidité, le traducteur (M. Lestrade), nous fait connaître les principaux détails de la vie littéraire de *M. le comte Alexandre Verri*, auteur des *Nuits romaines*, que la mort vient de ravir aux lettres ; il ne les honora pas moins par son caractère que par des talents que sa modestie disputa long-temps à la célébrité. Après nous avoir montré ce grand écrivain comme pré-ludant à cet ouvrage par la publication de la *Sapho de Mytilène*, « où l'auteur parvint à faire passer dans son style les formes pures de l'ancien atticisme », M. Lestrade ne craint pas d'avancer (et la connaissance parfaite qu'il paraît avoir de la langue italienne, donne un grand poids à son opinion), que, dans les *Nuits romaines*, la prose de M. Verri s'éleva à ce ton de noblesse, à cette concision énergique qu'elle avait acquise exclusivement sous la plume de *Boccace*, et qui doit fixer irrévocablement la seconde époque d'où dateront les beaux jours de la prose italienne. *Machiavel*, qui écrivait cent cinquante ans après *Boccace*, n'est-il pas en droit de réclamer la plus grande partie de cet éloge ? C'est une question que je soumets à M. Lestrade, et qui pourra se représenter en parlant des qualités et des défauts du style de son auteur.

En commençant cette notice, M. Lestrade se plaint des mutilations que cet ouvrage a éprouvées à sa première publication, et ne se loue pas avec moins de

aison de la liberté de la presse dont nous jouissons sous un régime constitutionnel : je n'en suis pas moins convaincu que, même avec un peu moins de cette liberté de la presse qui nous est acquise, le traducteur aurait pu , dans sa Préface , dire beaucoup plus de mal de l'ancien gouvernement , déclamer plus fortement contre l'esprit de conquête , plaider plus ouvertement la cause de la cour de Rome , et vouer , avec moins de ménagements, la révolution sous le nom d'anarchie , à l'exécration des siècles.

Dans cette Préface , M. Lestrade s'est imposé la double tâche d'exposer le plan des *Nuits romaines au tombeau des Scipions* , de relever les beautés de l'exécution , et de nous prouver que cet ouvrage eut pour but , et a , pour résultat , de donner à nos idées et surtout à celles de la génération qui s'élève , une direction tout-à-fait opposée au système de gouvernement établi jadis dans un pays que le traducteur appelle lui-même *la terre classique de la législation politique , religieuse et guerrière*.

La manière dont il a exécuté cette partie de son travail , est digne de beaucoup d'éloges : en nous montrant l'historien « en présence des siècles qui se déroulent à ses regards , assistant au berceau des empires , « les suivant dans leurs progrès , méditant au bruit de « leur chute , et tirant de ce spectacle les leçons instructives du malheur , et les principes insolateurs « de la vertu , » il me semble avoir fort habilement saisi les véritables rapports de l'histoire avec les besoins et la dignité de l'homme , et justifié le titre de *précepteurs des nations* qu'il donne aux historiens qui ne sont pas restés au-dessous de cette noble mission. Lorsqu'il observe ensuite que cette carrière où les succès sont si difficiles à obtenir , est cependant celle où se rencontre un

plus grand nombre d'écrivains du premier ordre, on ne peut nier cette conséquence qu'il en tire : que si l'histoire réclame l'emploi d'un grand talent, nul autre genre n'en favorise mieux les inspirations, et n'en consacre plus solidement la gloire.

De tous les débris des nations, épars sur la terre, ceux de Rome sont incontestablement les plus favorables à ces inspirations du génie : « *La cendre de cette reine antique de l'univers* (dit M. Lestrade avec autant de vérité que d'élégance), est, pour l'histoire, ce que la cendre d'Ilion est pour la poésie. » Là toute idée est un souvenir, toute pierre est un monument ; vivant, vous n'y existez qu'au milieu des morts, et la grande ombre du passé y jette mille fois plus de chaleur et d'éclat que la froide et pâle lumière du présent.

C'est dans cette disposition d'une âme forte et mélancolique, au milieu des ruines de Rome, que l'auteur des *Nuits romaines* a conçu le plan de son ouvrage, que j'indique ici dans les propres termes du traducteur.

« Au lieu de nous conduire par les routes battues d'une narration méthodique, l'auteur nous transporte tout-à-coup au milieu de ses personnages ; il nous associe à leurs entretiens, nous fait entrer dans leurs passions, et réalise, pour l'esprit enchanté, le plus beau de tous les rêves, celui de se croire contemporain des grands hommes dont les noms et les gestes occupent si glorieusement l'histoire depuis Romulus jusqu'aux temps modernes. »

Dans un second article, je me propose d'examiner jusqu'à quel point ce cadre phantasmagorique s'accorde avec la gravité de l'histoire, et sur-tout avec la vérité, qui doit en être et l'objet et la base ; je me borne, en terminuant celui-ci, à contester au traducteur, non le

mérite réel de l'ouvrage, que je me hâte de reconnaître, non l'élegance fidèle de sa traduction, où toutes les beautés de l'original sont conservées, et quelques défauts de style corrigés avec un goût très-remarquable; mais le but moral qu'il croit y voir, et l'espèce d'avantage qu'il voudrait en tirer contre la séduction qu'exerce sur l'esprit de la jeunesse studieuse, l'exemple de ces Romains, de ces maîtres du monde, qui surent affirmer par les lois, par les lettres et par les arts, l'empire qu'ils avaient fondé par les armes, et qui ne cessèrent d'être grands qu'en cessant d'être libres.

Cette vérité historique, que Montesquieu a si magnifiquement développée dans le plus beau monument qu'ait élevé le génie de l'histoire, est empreinte dans toutes les pages du livre du comte Alexandre Verri; tout y respire, je ne dirai pas l'amour, mais le fanatisme de la patrie, de la gloire et de la liberté; tout, jusqu'aux séditions des Gracques, jusqu'aux fureurs de Marius, jusqu'à l'assassinat de Brutus, trouve en lui, sinon un apologiste de ces crimes politiques, du moins un défenseur de la liberté, au nom de laquelle ils ont été commis. Cicéron est le véritable héros de cette histoire poétique, et dans l'espèce de controverse qui s'établit entre les ombres romaines, il est aisé de voir que c'est dans la bouche de ce grand orateur, que l'auteur italien place de préférence les maximes politiques, morales et religieuses, qu'il cherche à faire prévaloir; et ces maximes, où les idées religieuses sont présentées sous les formes indécises du pyrrhonisme, déclent une haine profonde pour la tyrannie, dans le sens le plus étendu que les anciens donnent à ce mot, l'amour des vertus républicaines; quelquefois même dans ce qu'elles ont de plus farouche, cet enthousiasme de la gloire

qui pose en principe que , là où l'héroïsme n'a point d'autels , la vertu n'a point d'empire .

Le coup d'œil que le traducteur jette dans sa préface , sur le plan de l'ouvrage original , et sur le but philosophique qui le distingue , le conduit à un parallèle entre Bossuet et Montesquieu , recherchant tous deux les causes de la grandeur et de la décadence des Romains . Ce morceau remarquable par des aperçus neufs , par un rapprochement ingénieux des différentes élévarions du haut desquelles ces deux grands écrivains ont mesuré le même sujet , arrêtera nécessairement l'attention du lecteur .

D'un point de vue intermédiaire , l'auteur des *Nuits romaines* , sans embrasser une aussi vaste pensée , semble pourtant agrandir encore le colosse romain dont il anime les débris .

Je sais qu'en résumant ses discours , l'auteur veut qu'on en conclue : « que le peuple romain eût plus de grandeur que de vertus , plus de gloire que de bonheur ; qu'il fut oppresseur par principes , destructeur par caractère , étonnant par ses succès ; qu'il allia tour-à-tour l'héroïsme à l'injustice , la générosité aux forfaits , l'élévation des sentimens à toutes les fureurs . » J'étais de l'avis de l'auteur avant de connaître son ouvrage , et j'en suis encore , même après avoir lu son livre , qui me semble (quoi qu'il conclue) , plus propre à augmenter qu'à affaiblir l'enthousiasme qu'inspire encore le nom romain , depuis le dernier Tarquin jusqu'au second César exclusivement .

Ce dont il m'est impossible de convenir avec l'auteur et le traducteur des *Nuits romaines* , c'est que la chute de l'empire assura le repos des nations , et fut un bienfait pour l'univers . Dix siècles de la plus épouvantable barbarie , durant lesquels le monde fut en

proie aux fléaux de Dieu (pour donner à tous le nom d'un seul), où l'Europe vit s'éteindre le flambeau des lettres et des arts , sous les ruines de toutes les institutions sociales , où les peuples n'échappèrent au joug glorieux des Romains que pour tomber dans l'abrutissement du plus honteux esclavage : cette longue période de crimes, de ravages, de bassesses et d'ignorance qu'amena la chute de l'empire romain , me semble prouver assez clairement que cette grande catastrophe *n'assura pas le repos du monde , et ne fut pas un bienfait pour l'univers.*

JOUY.

VARIÉTÉS.

SUR SAINT-LAMBERT.

Si un homme de lettres pouvait se faire une glorieuse destinée par la seule ambition de ses vœux , il devrait se dire : je donnerai à ma nation , je laisserai à la postérité un beau poème et un grand ouvrage de philosophie : tel est le genre de satisfaction , avec lequel l'auteur des *Saisons* et de la *Morale Élémentaire* a pu terminer une vie , justement honorée de toute la considération de ses contemporains.

On a étrangement méconnu son ouvrage d'une *Morale Élémentaire* , publié à l'époque de la réaction contre la philosophie du dix-huitième siècle ; cette réaction qui a dignement marqué le règne de Bonaparte. Ce

précieux ouvrage, encore enveloppé de l'indifférence publique, aurait passé sans honneur, si son mérite n'avait été relevé par deux écrivains, qui se sont honorés eux-mêmes par les deux excellens extraits qu'ils en ont donnés, en bravant ce décri général : *Rœderer et Chénier*.

C'est par l'autre siècle, celui sous l'inspiration duquel il avait été écrit, que je veux le faire juger : je me rappelle encore assez bien ce temps pour le remettre en action sur un livre.

Ces hommes passionnés de l'idée de rendre les lettres et la philosophie des moyens plus directs de l'amélioration sociale, se seraient emparés de celui-ci, comme de l'accomplissement d'un de leurs vœux ; ils l'eussent préconisé avec la douce chaleur de cette philanthropie, à laquelle alors toutes les âmes étaient ouvertes ; ils l'eussent recommandé, avec l'autorité de leur gloire, aux gouvernemens, aux pères de familles, aux instituteurs, aux élèves.

Il faut tout avouer néanmoins : la détraction se serait fait entendre, à côté de l'approbation ; car ce temps réunissait de tout.

Les beaux esprits auraient allégué leur ennui sur un ouvrage où n'abondent pas les saillies et les épigrammes ; quoiqu'il ne manque pas de ces peintures du monde, où les hommes frivoles sont mis à leur place.

Les penseurs à prétention n'auraient reconnu que les idées de tout le monde dans cet ouvrage, dont le mérite est d'avoir formé une science des idées de tout le monde.

Les esprits faux se seraient courroucés d'une doctrine qui ne laisse plus rien pour la dispute.

Les enthousiastes auraient repoussé une morale où ne se retrouvent plus que les illusions , qui naissent de la nature , et s'associent aux vérités mêmes.

Le clergé , supposant par un vieil usage , ce qui n'était pas , aurait crié à l'*athéisme*.

Les parlemens , à la subversion des bonnes mœurs , parce que les jansénistes ne les plaçaient que dans un orgueilleux rigorisme.

Les ministres , tourmentés dans les deux sens , auraient attendu le grand flot de l'opinion dominante.

Les femmes l'eussent sérieusement aimé , pour elles et leurs enfans , malgré le tour un peu satyrique du chapitre qui les regarde , parce qu'elles y auraient trouvé une instruction , qui satisfait le cœur , et qui se sert des passions mêmes pour les modérer.

Les jeunes gens se seraient senti l'esprit plus libre et plus juste , l'âme plus vive et plus constante pour le bien , un instinct de conscience plus développé , après l'avoir adopté comme un objet chéri de leurs études.

Le docteur de Sorbonne , qui l'aurait fulminé , l'eût cependant rencontré sans colère , comme sans étonnement , sur les bancs des collèges.

Le magistrat , qui eût concouru à en défendre la lecture , entraîné par d'illustres exemples , n'eût pas été des derniers à en essayer l'effet sur son fils.

Après quelque temps d'épreuve , le ministre se serait entendu avec les intendans , pour en séparer la partie populaire , et la faire distribuer , sans scandale , dans les petites écoles.

Ce n'était pas tout-à-fait un mauvais temps que ce temps actif et fécond , où le bien prospérait par tout où qui le traversait.

J'ai cependant à faire ici la part de la critique : cet ouvrage plein de la meilleure philosophie ; d'une étude supérieure de la nature humaine et du cours social ; où des parties sont éminemment bien faites , manque en général de fusion dans son ensemble et de cette verve continue , qui entraîne le lecteur : en prose et en vers , ce fut l'imperfection naturelle de l'heureux talent de l'auteur.

Son ouvrage de morale et l'*Emile* de Rousseau portent sur le même fonds.

Avec cet exquis de la raison , l'*Emile* serait le meilleur livre du siècle , comme il en est le plus éloquent. Il en serait de même du livre de Saint-Lambert , s'il avait cette chaleur vivifiante.

Nul philosophe n'a mieux vu , n'a mieux senti dans certains objets qui l'illuminaient et le pénétraient ; il est égal à ce qu'il y a de mieux dans tous ses morceaux d'inspiration ; mais , après , il tombe dans une marche commune : il se traîne d'un objet à l'autre ; son génie défaillait à la fusion des masses ; toujours vrai , toujours pur et naturel , il n'est penseur et poète original que par morceaux , et par momens ; mais il est l'un et l'autre.

La partie politique de son grand ouvrage est au-dessous de lui ; c'est une production de vieillesse , où l'auteur retourne à son enfance , oubliant les acquisitions de sa propre virilité.

Cependant son *analyse de la société* doit rester comme un pas de plus dans cette science. C'est là où il a le mérite d'avoir le premier pris en considération ; dans le jeu des divers gouvernemens , l'influence des penchans

naturels et sociaux de la nature humaine ; là il s'élève à des aperçus neufs et à des résultats féconds.

Son *Cathéchisme de morale* est un chef-d'œuvre, par la meilleure réunion de la vérité, de la simplicité, de l'intérêt nécessaire ; c'est une production sans modèle et qui accomplit tout l'objet ; si ce n'est peut-être qu'elle ne comprend pas toute la matière.

On a peut-être placé trop haut *ses poésies fugitives*, distinguées néanmoins par une teinte aimable, qui leur est propre.

En revanche, on n'a encore donné nulle place à ses *Contes philosophiques* et à ses *Fables orientales* ; et c'est là où tout est exquis et parfait. L'originalité native de ce petit recueil me paraît le placer entre les morceaux du même genre, de Fénélon et de Bernardin de Saint-Pierre. Grim seul, dans le dernier siècle, s'est aperçu de ce que valait cette portion négligée d'un excellent volume.

Tout est dit, à peu près, sur le *poème des Saisons*. J'accorde de la monotonie dans les tours et les tons, et des morceaux longs et froids. Cela prouve seulement, que ce poème ne doit pas être lu d'un seul trait ; et qu'en le relisant, il faut passer ce qui ne peut que déplaire ou ennuyer. Mais aussi combien de morceaux enchanteurs et sublimes et dans tous les genres ! Jamais les impressions morales n'ont mieux été unies aux impressions physiques ; jamais la philosophie n'est mieux née de la poésie ; c'est là qu'elles ne paraissent qu'un même don, une même faculté.

Je ne mets point Saint-Lambert ni au-dessus, ni au-dessous de Thompson ; l'un est plus poète : l'autre est mieux poète.

Ce poème se place entre la *Henriade*, et l'*Imagination* de Delille ; tous ouvrages éternels, avec de grands défauts.

SUR TURGOT.

Un homme de beaucoup de mérite a dit sur Turgot :

« Ce ministre avait des idées libérales et des vues profondes ; mais ce qui est un inconvénient grave en administration, il jugeait peut-être trop des hommes par les choses, et pas assez des choses par les hommes. »

Ce n'était pas, ce me semble, par un jeu de mots, que devait s'exercer la censure sur un si grave objet.

Au moins le jeu de mots devait-il présenter une idée distincte ; je vois bien que celle-ci prétend énoncer un grand résultat ; mais plus on le cherche, moins on le trouve ; cela est vrai, du moins pour moi, qui ne puis concevoir ce que c'est que juger des hommes par les choses, et pas assez des choses par les hommes. On a dû s'étonner d'une pareille pensée dans un écrit, distingué d'ailleurs par la justesse et le bon esprit.

Chose étrange ! le plus bel hommage pour la mémoire de ce grand homme était tout préparé dans ce vaste tableau des troubles précurseurs de la révolution, qui forme la troisième partie de l'écrit dont je parle ; il ne s'agissait que de compléter le tableau, en en tirant la conséquence nécessaire.

On y voit que tout croulait dans la monarchie ; que tout y était en confusion, en contradiction ; qu'il fallait la refaire, pour la conserver ; qu'il n'y avait de moyen d'éviter une révolution par le peuple, que de la faire par le roi.

À une pareille époque, le sauveur de la France était donc le philosophe homme d'état, l'homme courageux, le ministre citoyen, qui ne voulait de limites à l'autorité suprême que dans les droits du peuple; qui ne concevait pas la sûreté de son obéissance à part de lumières publiques, qui voulait les accroître à la fois et dans le peuple et autour du trône, pour qu'on sût tout ensemble faire le bien et l'accepter; que l'administration s'éclairât avec les sages; mais vérifât et épurât, avec circonspection leurs vues, avant de les admettre dans les lois; qui assignait pour principe aux innovations, le besoin; aux réformes, l'équitable dédommagement; et à toutes les opérations du gouvernement, la justice.

Tout atteste que la postérité n'est pas encore venue pour un tel homme, égal d'ailleurs à tout son siècle par l'étendue et la variété du génie, et digne des plus beaux temps de l'antiquité par la perfection du caractère. Turgot, au dire de Malesherbes, offrait une belle et haute réunion du génie de Bacon et de l'âme de l'Hôpital.

LACRETELLE ainé.

ANNALES DRAMATIQUES.

Dans le nombre des pièces nouvelles qui se sont rapidement succédées depuis quelques jours, il en est quelques-unes qui avaient occupé les amateurs, même avant la représentation, et auxquelles la foule s'est empressée d'accourir lorsqu'elles ont paru. Le grand opéra des *Danaïdes*, laissé long-temps en oubli, avait

pour beaucoup de monde l'attrait de la nouveauté ; nous aurons soin de lui consacrer un article ; mais comme le genre particulier de cet ouvrage exige des détails assez étendus , nous préférions nous borner à annoncer aujourd'hui la réussite de cette reprise , et commencer par entretenir le lecteur d'une grande composition dramatique qui doit inspirer un intérêt plus général.

On connaît cette bizarrerie de quelques hommes qui veulent tirer avantage de l'inaction où les a réduits leur inutilité , et qui présentent aujourd'hui , comme un droit aux faveurs , le repos dont ils ont joui. Ce travers a été déféré au tribunal de Thalie , et condamné à la risée du public. C'est un ridicule enfanté par la *manie des grandes-tours* , que M. Duval vient de caractériser d'une manière digne d'éloge dans la comédie en cinq actes et en vers qui a été jouée mardi dernier au Théâtre-Français. Cet ouvrage augmentera la réputation de son auteur , et elle suffirait pour lui en mériter une.

En traitant ce sujet , M. Duval paraît avoir eu l'intention , plutôt de peindre un homme vain qui désire , par ostentation , d'acquérir des titres et des honneurs , qu'un ambitieux , proprement dit , qui aspire à l'exercice d'une grande autorité. Cette distinction est juste , et l'on voit , en effet , bien des gens attacher plus de prix aux prérogatives des places qu'aux fonctions qui y sont attribuées. Montgeran , principal personnage de la pièce , est de ce nombre ; il veut qu'on le salue , dit un de ses valets. C'est un homme d'environ cinquante ans , riche , qui a vécu long-temps dans la retraite , et qui déemande , à tout prix , à être quelque chose ; par cette seule raison qu'il n'a jamais rien été ; pour y parvenir , il se jette dans la société des grands seigneurs , consume sa fortune et sa santé , se prive du sommeil et devient même insensible aux atteintes de la goutte , lorsqu'il faut courir après la faveur , ou se tenir debout dans une antichambre dorée. Sa manie est encouragée par une comtesse , intrigante hardie , qui s'entremèle dans toutes les affaires , et pour tout le monde. Elle lui accorde son crédit , lui fait espérer une place de conseiller d'état , et , pour son

propre compte ; elle se flatte de devenir sa femme. Montgéran n'est que trop disposé à conclure ce mariage , mais en même-temps il pense que sa prochaine élévation ne lui permet plus de consentir à celui de sa sœur Amélie , jeune personne fort sensée , dont il a lui-même offert la main à Merval son ancien ami . Ce Merval est un homme d'un caractère plein de franchise et de loyauté ; doué de talents supérieurs , il s'est acquis une grande réputation par ses ouvrages politiques . Il habite la province , mais il est venu à Paris pour terminer son mariage , et en outre pour arrêter l'édition d'un dernier écrit qu'il se proposait de faire paraître , et qu'il se décide à supprimer pour ne pas s'exposer à des persécutions . Il n'a gardé de son ouvrage qu'un seul exemplaire qui va servir de base à l'action de la pièce . Montgéran veut lire la brochure ; son ami ne balance pas à lui remettre l'exemplaire unique , mais il lui recommande de le considérer comme un dépôt , et de ce point s'en dessaisir . La comtesse qui survient montre son étonnement en entendant prononcer le nom de Merval ; et , lorsqu'il est sorti , elle apprend à Montgéran que la place qu'elle sollicite pour lui , dans le conseil , parait être destinée à Merval , qui cependant ne l'a point demandée ; Montgéran ne peut le croire , parce que son ami a sans doute mécontenté le gouvernement en frondant les abus ; à cette occasion , il parle de la dernière brochure qui est entre ses mains . La comtesse entrevoit un moyen d'en faire usage ; elle la demande ; Montgéran refuse de la lui confier ; mais l'ayant aperçue sur un bureau , la comtesse s'en saisit , l'emporte , et fait si bien qu'en trompant Montgéran lui-même , elle parvient à la remettre au ministre ; celui-ci demande qu'il lui en soit fait un prompt rapport . Montgéran , instruit par la comtesse de ces démarches , lui adresse de violens reproches , mais elle lui ferme la bouche , en lui annonçant que dans une heure la place qu'il désire lui sera accordée ; elle va même à l'instant s'informer des progrès de cette affaire . Montgéran , plein de confiance dans le succès , affecte avec Merval des airs de hauteur qui deviennent encore plus insultans , lorsque son valet

vient, de la part de la comtesse, lui rapporter la brochure, et lui apprendre par un billet sa nomination. A cette nouvelle, il retire formellement à Merval la promesse qu'il lui a faite de la main de sa sœur. Merval, déjà fort irrité, exprime son indignation, en apprenant par son imprimeur que le ministre a vu la brochure; il ne doute pas que Montgéran ne se soit rendu coupable d'insidé-lité; en le revoyant, il exige la remise de cet écrit, et Montgéran le lui rend avec toute la dignité d'un homme irréprochable. Merval, désespéré d'avoir soupçonné son ami, lui témoigne de vifs regrets et se réconcilie avec lui. Mais alors, Amélie demande à connaître le titre de l'écrit. Merval veut le lui montrer, il l'ouvre, et voit la note que le ministre a tracée pour demander le rapport. Montgéran est confondu, la comtesse qui entre devient l'objet de tous les reproches; un message du ministre est apporté. Nul doute que ce ne soit un ordre d'arrestation contre Merval; quel est son étonnement! il est nommé membre du conseil, il épousera Amélie; la comtesse prend gaiement son parti et rit de bonne grâce de la supercherie du ministre. Montgéran reprend courage et forme le projet de se retirer dans une terre où il écrasera de son luxe tous ses voisins, et se consolera de sa mésaventure, en pensant:

« Qu'il vaut mieux être, ainsi que l'a dit un grand homme,
« Le premier dans un bourg, que le second dans Rome. »

Ce précis de l'action a pour objet d'en montrer la simplicité; elle est habilement ourdie; les fils en sont déliés, et cependant ils se rattachent solidement. Le dépôt de la brochure, et la violation de ce dépôt, forment le fond de la fable; et ce moyen est si simple, qu'il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir tiré des situations inattendues, pleines d'intérêt, et qui ne manquent pas de force.

C'est sans doute un mérite de n'avoir pas surchargé la pièce d'incidens; toutefois elle est trop dépourvue de mouvement dans les deux premiers actes, et c'est un défaut.

Les caractères sont bien prononcés, et combinés de la manière la plus propre à les faire ressortir. Montgéran, livré à des combats continuels, s'efforce en pré-

sence de l'homme de bien , de justifier ses torts ; et , en présence de la comtesse , il défend pied à pied la peu de sentimens honnêtes qui lui restent , ce qui le rend doublement misérable , et donne plus de force à la moralité de l'ouvrage. Tout honnête homme voudrait ressembler à Merval ; quant à la comtesse , elle ressemble à beaucoup de femmes ; c'est faire l'éloge du rôle , mais non pas de la société.

La couleur comique ne domine pas dans l'ouvrage , et le rire n'est guère excité que par des portraits satiriques , sauf dans une ou deux situations.

Le style est riche de pensées ; il a plus de nerf que de grâces.

Dans une scène , Montgéran parlant à Merval de poésie , lui adresse cette question :

Seraient-ils bons tes vers ?

— Mais ils ont la mesure.

Et m'amusent autant que les vers du *Mercure*.

répond Merval , avec toute la modestie d'un poète.

— Nous remercions l'auteur de s'être occupé de nous en si bonne et si nombreuse compagnie ; mais nous lui dirons , toute modestie à part , qu'il y a dans sa pièce bien des vers que nous balancerions à publier.

Le succès n'a pas été un seul moment douteux : la pièce est bien jouée par mesdemoiselles Mars et Du-puis , MM. Baptiste ainé et Damas ; les deux rôles de valets sont peu remarquables. — Nous n'avons rapporté ici que les impressions produites par la première représentation ; nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage , et d'en faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Passons à une autre nouveauté.

Ce qui a dû causer le plus de surprise à la première représentation de la *Clochette ou le Diable Page* , joué samedi dernier , à Faydeau , c'est , sans contredit le succès que cette pièce a obtenu. A la vérité , tous les trépignemens du parterre et tous les cris d'admiration n'étaient pas désintéressés , mais il faut excuser MM. les sociétaires. Après avoir commis la faute de recevoir l'ouvrage , ils en auraient fait une bien plus grave s'ils s'en étaient reposés uniquement sur son mérite pour recouvrer les avances considérables que leur ont coûté

les décos, les machines et les costumes. Quant aux auteurs, ils ne se sont pas mis en frais d'imagination. Tout le monde sait que le sujet de la *Clochette* n'est autre que le conte fort amusant de la *Lampe Merveilleuse*; mais personne ne s'attendait que, dans un sujet aussi second, on pût trouver le secret d'ennuyer pendant la durée de trois actes: c'est un vrai tour de force; les auteurs l'ont pourtant exécuté: voyons comment ils s'y sont pris.

L'auteur des paroles a voulu marier Azolin, possesseur de la clochette merveilleuse, avec Palmire, fille d'un souverain: il lui donne, pour rival, un courtisan nommé Bédour, espèce de piais de mélodrame, ce qui ne laisse pas de relever beaucoup la gloire d'Azolin, s'il parvient à l'emporter sur un tel rival. Pendant un acte et demi, Azolin réussit dans tout ce qu'il entreprend, par la vertu de sa clochette; mais il l'oublie sur le trône du roi, et cet oubli si naturel est le moyen ingénieux qui a été employé pour la faire passer au pouvoir de Bédour; le hasard lui en fait connaître la puissance; il en fait usage pour faire disparaître la princesse au moment où elle va s'unir à Azolin; et il la transporte dans un palais inaccessible, où l'on voit arriver sans obstacles plusieurs pèlerins qui demandent l'hospitalité. Comme de raison, Azolin est parmi eux; déjà même il a vu Palmire depuis l'enlèvement, et s'est concerté avec elle pour reconquérir le talisman; Palmire a demandé à son ravisseur de lui faire donner l'explication de quelques caractères qui y sont gravés. Pour la satisfaire, Bédour remet la clochette aux pèlerins, elle passe de main en main, et parvient dans celles d'Azolin, qui s'en ressaïsait, et reprend son autorité sur le Diable, en même temps qu'il retrouve sa maîtresse.

Plus cette analyse aurait renfermé de détails, et mieux elle aurait prouvé que l'auteur du poème ne s'est pas même donné la peine de chercher des combinaisons raisonnables. Un opéra-comique, surtout quand la magie s'y trouve mêlée, ne doit pas être examiné rigoureusement; mais il faut toujours que ce qui lui manque en régularité, soit racheté par des situations attachantes, par la gaieté et par l'esprit; il faut sur-tout que la musique soit assez habilement adaptée.

à la pièce pour en cacher les défauts ou les faire supporter. Ce n'est pas tout-à-fait ce qu'on voit dans la *Clochette*; le musicien ne s'est fait remarquer avec avantage, que dans deux ou trois morceaux; ceux où il a manqué totalement d'effet sont bien plus nombreux; je me borne à citer l'air que chante Paul : *O ma Palmire, je t'adore!* Cet air devrait peindre une sorte d'ivresse amoureuse, et le musicien lui a donné une expression de férocité. Dans la même scène, qui, pour le dire en passant, est sans aucune utilité pour l'action, Palmire tient dans ses mains une lyre enchantée; cette donnée offrait au musicien des motifs dont il n'a pas su profiter. On peut dire que la musique et les paroles ne sont que secondaires dans cet ouvrage, dont la machine et les décosations font tout le mérite. Il peut plaire aux personnes qui aiment mieux voir les acteurs arriver et partir par une trappe que par les coulisses; mais comme pour satisfaire leur goût, il n'est pas nécessaire d'avilir un de nos grands théâtres, il faut les prévenir qu'elles jouiront de ces surprises aux boulevards, à meilleur marché, et les engager à ne pas venir à Fay-deau favoriser l'introduction du *mélodrame*, au préjudice du véritable opéra-comique, genre tout-à-fait national, auquel nous devons les progrès que la musique a faits en France depuis un demi-siècle.

L'auteur des paroles est M. Théaulon, et le compositeur M. Herold.

POLITIQUE.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 17 au 23 octobre.

C'était jadis le bon temps des cabinets. Qu'un gouvernement s'agitait, qu'un autre se mit en observation, que des bruits de guerre s'élevaient tout-à-coup au

milieu du silence d'une profonde paix, que nous importe? disaient les peuples; laissons faire ceux qui gouvernent. Et pourtant c'était les peuples qu'on se disputait. Il en est tout autrement aujourd'hui, que le parterre s'est exhaussé presque au niveau du théâtre, et que les spectateurs se confondent quelquefois avec les acteurs. Un petit armement sort de Revel; que va-t-il faire? Voilà toutes les conjectures en campagne.—Mettre à la raison les barbaresques, dit l'un: c'est-à-dire aller à la rencontre de la peste. Forcer les Dardanelles, et venger Czerni-Georges, dit l'autre: c'est-à-dire mettre tout en feu, pour la cause d'un aventurier. Renforcer les armées espagnoles en Amérique, dit un troisième: c'est-à-dire se consumer sans fruit, sous un ciel ennemi. Nous y voilà, disent quelques-uns; la flotte russe va se vendre; le gouvernement espagnol l'achète; cependant les journaux officiels, semi-officiels, d'opposition, se jettent dans la mêlée. La *Gazette universelle* élève un cénotaphe à Czerni-Georges; et l'*Observateur autrichien* la semonce sur ses douleurs et sur ses craintes. Le *Morning-Chronicle* sonne le tocsin d'alarme, pendant que le *Courrier*, devenu tout benin, prodigue même aux États-Unis des marques d'intérêt. Avez-vous recours au thermomètre? il est au variable, comme celui de M. Chevalier. Les fonds haussent, les fonds baissent; les récoltes de la bourse ne sont pas plus sûres que les autres. Prenez-vous pour base les protestations diplomatiques? Le président des États-Unis proteste de sa bonne intelligence avec son ennemi le plus ancien; mais il augmente sa marine. L'Angleterre est neutre, parfaitement neutre, aussi neutre que le Danemark, qui s'est fait une loi constante de l'être; et pourtant un général insurgé fait des recrues à Londres, et multiplie les commandes; et offre une grande dignité à un grand seigneur anglais qui ne dit pas non; et les dollars pluviennent. Portez-vous vos regards sur les mouvements des cabinets? Trois conseils coup sur coup à Londres, échange fréquent de courriers, *capiat qui poterit*.

PORTE OTTOMANE. — Ce vieil édifice aura peine à résister au torrent de la civilisation. Le Grand-Seigneur paraît avoir la conscience de ce danger. On voit qu'il s'efforce d'introduire dans ses états quelque chose d'en-

ropéen. Mais ses pensées ne se tournent guère que vers la tactique. Il est vrai que Pierre-le-Grand commença ainsi ses réformes. Mais Pierre-le-Grand n'avait pas un sérial.

La tête de Curd-Osman pacha venait d'être exposée, et déjà le dérebey Tudschi-Oglou était en pleine révolte. Des troupes s'embarquent contre lui. Le pacha d'Egypte ne serait pas aussi facile à réduire, s'il aspirait en effet à l'indépendance, comme on lui en suppose le dessein. Mais sait-on s'il est ami ou ennemi ? Le divan le ménage, après l'avoir outragé. Est-il d'intelligence avec le Grand-Seigneur, dont la puissance en Afrique n'est depuis longtemps qu'un vain nom ? Ceci s'accorderait assez avec ses armemens contre les puissances barbaresques. Aspire-t-il en effet à l'empire ? On le croirait à la solennité de ses ambassades. N'aurait-il voulu que se maintenir dans son gouvernement, en s'y rendant nécessaire ? Qu'il y prenne garde ; il est dangereux de se faire craindre.

La sultane Validé est morte. C'était, dit-on, une française créole. Cette origine du Grand-Seigneur expliquerait peut-être autant que la politique, sa galanterie envers l'impératrice d'Autriche. Lors du passage de cette princesse au vieux Orsova, le pacha du nouvel Orsova lui a présenté de la part de son maître des shalls et des essences.

COURONNES DU NORD. — Le Danemarck défend à ses colons de l'île Saint-Thomas, de prêter le moindre secours aux insurgés espagnols. C'est une règle de conduite qu'il s'était déjà tracée dans la guerre de l'indépendance.

La destination de la flotte de Revel est toujours douteuse. Ceux qui l'envoyent à Cadix placent obligamment des pilotes sur son passage, pour la diriger dans de nouvelles mers. Mais si tel était le but, pourquoi ce départ des troupes espagnoles de l'Andalousie pour l'Estramadure ? Quoiqu'il soit bien constant que la Porte redouble d'efforts afin de mettre les Dardanelles à l'abri d'une attaque, on persiste à éloigner les conjectures de ce point. Le gouvernement russe vient d'ouvrir un emprunt qui se remplit avec facilité.

Les Suédois se mettent au régime. Plus de café ni de

liqueurs, et bientôt plus de Bourgogne, m^e de Châmpagne. Dans un des numéros précédens, j'ai donné, sous l'autorité d'un grand nom, les raisons qui justifient en Suède, des mesures dangereuses ou ridicules partout ailleurs. À ces raisons tirées des lois du commerce, j'en pourrais ajouter d'autres, prises du caractère des habitans: Les Suédois sont très-portés à l'ostentation et à la dépense; les artisans comme les bourgeois, les bourgeois comme les nobles. Il n'a rien moins fallu que l'autorité des lois pour empêcher les gens vivant noblement de payer de toute leur fortune les modes françaises. Cet amour du luxe est un fléau dans un état qui n'a guère que de la monnaie de cuivre, et qui ne fait presque point de commerce qui ne lui soit désavantageux.

Ce pays est menacé d'une crise par les finances. Le bureau d'escompte de Malmoë a suspendu ses paiements. Les directeurs sont en fuite. Dans cet'embarras, le roi convoque une diète extraordinaire. D'un autre côté, deux partis qui prennent le nom, l'un de royaliste et l'autre de constitutionnel, troublent la Norvège, s'ils ne la déchirent pas. Le prince Oscar voyage, par ordre du roi, dans les différentes cours d'Europe, en commençant par l'Angleterre. On veut qu'il s'instruise en détail du grand art de gouverner, qu'il, en somme, se réduit à ceci : ne séparez jamais vos intérêts de ceux de vos sujets, si vous ne voulez qu'ils séparent leurs intérêts des vôtres. — Il n'y a point eu d'été dans quelques cantons de la Russie.

ALLEMAGNE. — Esprit constitutionnel, esprit de tolérance, esprit d'union et de fraternité, voilà maintenant l'Allemagne, à quelques cantons près. Il est possible qu'une révolution politique s'y prépare; mais elle sera morale en même temps. Les églises réformées sont près de n'en faire qu'une. La prochaine fête séculaire serait digne de Melanchton. Ce sont des paroles vraiment royales, que ces paroles du roi de Prusse : « Puisse-t-il être rapproché ce temps des promesses divines, où tout doit former un seul trbupeau, sous un seul pasteur, dans une seule foi, un seul amour, et une seule espérance. »

Il entre sûrement du patriotisme dans ces ligit^{es} absurdités du fabricant contre le consommateur, qui sont

aujourd'hui la maladie de l'Allemagne. Je ne sais s'il faut approuver ou blâmer les recrues dispendieuses faites dans les ateliers de Manchester et de Birmingham. Si l'Allemagne pouvait tout-à-coup dépeupler ces ateliers, ce sacrifice d'argent ne serait pas mal entendu. Mais quel mal sera-t-elle à sa rivale, en la délivrant de quelques bras inutiles? Car les ateliers manquent plutôt aux ouvriers, que les ouvriers aux ateliers. Il me semble qu'avant de se mettre ainsi en état d'hostilité contre une industrie supérieure, un pays manufacturier devrait s'inquiéter d'abord si toutes les données sont égales, et les facilités pour acquérir les matières premières, et le sol, et le ciel, et les eaux, et les capitaux disponibles.

Mais ce qui vaut mieux qu'une bonne spéculation commerciale, ce qui peut réparer un jour les spéculations hasardées, c'est l'établissement du système représentatif dans tous les Etats dont l'Allemagne se compose. Ainsi l'ordonne l'acte de confédération. En vain l'orgueil murmureraît, la nécessité parlerait plus haut que lui.

— Toute l'Allemagne a les regards fixés sur le duc de Saxe-Veymar. Il a réduit les impôts, se promettant bien de les réduire encore, lorsqu'une partie de ceux qu'il maintient aura servi à éteindre la dette. Il accorde à son Etat la liberté indéfinie de la presse; il supprime sa garde, c'est-à-dire qu'il s'abandonne à l'amour de ses sujets. Ce ne sont pas là seulement de belles actions, ce sont d'excellens calculs.

— La gelée a fait périr les légumes dans le Hanovre. Stutgard souffre beaucoup de l'hiver précoce qui s'annonce par des neiges. Les vendanges, en Hongrie, promettent beaucoup.

ANGLETERRE.—L'industrie de l'Angleterre est à son apogée. Ceux qui visitent ses ateliers de Glasgow, de Liverpool, de Birmingham, de Shaffield, de Nottingham, s'émerveillent de leur prospérité. En peut-on dire autant de ses finances? Il est clair que le gouvernement cherche à faire des capitaux par quelque autre voie que les subsides, s'il propose, comme on dit, aux propriétaires des cinq pour cent d'éloigner la liquidation pendant un certain nombre d'années, moyennant un prix con-

venu. Cela rapporterait , dit-on , neuf millions sterling .

La situation politique de ce pays change , mais en mal. Le gouvernement se trouve entre deux oppositions , celle des prêtres et celle des niveleurs. Les premiers foudroient , du haut de leur chaire , la liberté de conscience , qui mène droit à l'athéisme , disent-ils. Je ne sais lequel y mène le plus droit , de la liberté ou de la contrainte. Les niveleurs ne sont pas plus tolérans. Comme l'orchestre du théâtre de Derby jouait l'air *Dieu sauve le roi* , ils y répondirent par ce cri : *Bretons , soyez libres*. Un ivrogne , qui avait harangué , à Spasfields , a prêché la police. En Angleterre , jusqu'à la démenace , tout prend un air dogmatique. La procédure des accusés de Derby commence , mais le gouvernement veut qu'on la tienne secrète ; on se demande pourquoi.

— Les gelées font craindre pour les avanies de Glasgow , que le vent d'est pour les pommes de terre. Le typhus exerce ses ravages à Cavan. On a construit des baraqués en dehors de la ville pour y recevoir les malades. Les vents d'est rendent le retour des Indes occidentales très-périlleux.

— On doit construire sur la Tamise un pont dont la longueur sera de trois mille quatre cents pieds ; les vaisseaux passeront sous ses arches qui auront cent dix pieds d'élevation ; il aura trois arches de trois cent vingt pieds d'ouverture sur l'eau , et huit de trois cents pieds d'ouverture sur les terres et les fonds environnans.

FRANCE.— Epizootie dans le département du Doubs ; fortes gelées dans le département de la Marne , qui ont partout arrêté la maturité du raisin. Le même fléau a détruit les vignobles du département de la Meuse ; et une grêle , plus terrible que celle de septembre , n'a plus rien laissé dans les campagnes de Cahors. La Haute-Bourgogne , le Berry et Nîmes sont plus heureux.

Parmi les moyens de prévenir ces désastres ou d'atténuer au moins leurs effets , il faut mettre au premier rang les encouragemens solennels , car c'est une grande puissance que l'émulation ; il n'y a pas jusqu'au beurre frais qui ne s'en ressente ; on a trouvé les moyens de le conserver en le lavant dans l'eau-de-vie. Aussi le ministre de l'intérieur vient d'accorder une prime pour la meilleure culture des pommes de terre , et la société

d'agriculture de Toulouse a distribué, en grande pompe, de petites médailles d'or aux garçons fermiers les plus intelligens. Malheureusement un grand caractère, un caractère national manque à ces solennités. J'envie à la Bavière sa fête de l'agriculture et de l'industrie.

— Jusqu'ici l'on ne connaissait que les Lapons qui fussent en possession de vendre du vent. Je ne sais s'ils ont vendu ou donné leur secret ; mais voici un Normand qui s'intitule *dominateur de l'atmosphère*. Un sorcier normand ! c'est un sorcier et demi ; moyennant deux pièces de cent sous , il vous communique son droit , le droit de Jupiter.

— Madame Manson n'eût finit pas. C'est de l'horreur , de la terreur , du dévoûment , une *admiration qui outrage*. Si cette dame se moque du public , elle s'en moque avec beaucoup d'art. On ne peut lui contester l'esprit , l'imagination et un certain charme de style assez rare par le temps qui court. Comme Bancal est mort pour avoir trop parlé , madame Manson craint de mourir aussi ; mais serait-ce pour avoir trop ou trop peu parlé ? Elle a , dit-on , mis son secret en sûreté. En attendant , elle écrit , ou l'on écrit , en son nom , des lettres , dont un mélodrame de bonne maison se ferait honneur. M. Rosay vient de confier au public une de ces lettres , sans doute pour que l'on n'en croie pas un mot ; car c'est dans la *Quotidienne* qu'il l'a insérée.

— Toute la cavalerie du corps d'occupation autrichien est maintenue casernée.

— Le prince de Talleyrand est attendu à Paris.

— C'est mardi prochain que S. M. doit poser la première pierre du piédestal de la statue d'Henri IV.

— Tous les journaux étrangers ont un libre accès en France , hors le *Vrai Libéral* , le *Mercure du Rhin* et la *Gazette Universelle*.

— Le conseil d'état discute la loi sur la liberté de la presse. Il me semble que tout se réduit à ceci : *Réprimez , ne comprimez pas*.

— Le comte de Ropstochin a loué pour six mois , dit-on , l'hôtel de Montébello.

— Le duc d'Angoulême recueille partout , sur son passage , des témoignages d'amour et de fidélité. Voici

son itinéraire : Laon , Lafere , Saint-Quentin , Amiens , Dieppe , Rouen , Caen , Cherbourg , Rennes , Nantes , Bourbon-Vendée , la Rochelle , Rochefort , Niort , Sau-mur , le Mans , Alençon , Evreux , Paris .

ESPAGNE. — On ne sait si le conseil des Indes a reçu des nouvelles fâcheuses de l'Amérique méridionale. Mais il y a de l'inquiétude dans quelques têtes. Il n'est plus question d'embarquement. Quoique O'donnell menace les Algarves , on persiste à ne pas croire à la guerre. Les Portugais rendront Montevideo qu'ils ne peuvent garder ; et tout ceci passera pour un mal-entendu .

PORTUGAL. — Des troupes sont en marche pour assister au supplice du général Freyre. Cependant le peuple est mécontent ; il connaît l'arrêt sans en connaître les motifs. On dit qu'on les lui fera connaître après l'exécution .

SUISSE. — Les 15 et 18 octobre , il y eut des maisons pillées à Genève. Le syndic de la garde interposa , comme on peut le croire , son autorité. Garde et syndic furent assaillis par des pierres et des huées ; la générale battit ; on multiplia les patrouilles. Quelques jours auparavant , les magnifiques seigneurs avaient cru devoir taxer les denrées au marché. Le jour d'après , tous les vendeurs avaient disparu. On craint que les subsistances ne soient pas le vrai motif. Quelques petits cantons essaient du système prohibitif. N'ont-ils pas leurs écrivains qui prouvent gravement que la liberté des exportations est un mal ? Car depuis M.M. F..... et de B.... que ne prouve-t-on pas ? Apparemment le *dominateur de l'atmosphère* leur a donné sa parole qu'ils n'auraient jamais recours aux importations .

Et , sur cet oreiller , ils dorment d'un bon somme .

ITALIE. — Quelques parties de l'Italie semblent tombées au siècle des Condottieri. Plus de sûreté pour les voyageurs , même pour les habitans des villes. Les brigands volent jusque dans le palais Quirinal. Ce fléau est encore plus terrible dans les Calabres. S'il en faut croire un voyageur qui met beaucoup de grâce dans ses récits (M. de Stendhal) (1) , « Quand ces bri-

(1) Rome , Naples , Florence. Un vol. in-8°.

« gands calabrois sont en marche, l'avant-veille, tous les fermiers de la route ont avis de tenir prêts, à telle heure, des repas pour tant de personnes, suivant leurs moyens. Ce service est plus régulier que celui des étapes royales. »

Dans une petite ville de Sicile, des misérables ont égorgé un enfant avec des cérémonies prétendues magiques, pour découvrir un trésor. L'instruction élémentaire ! l'enseignement mutuel ! Il faudrait crier cela sur les toits.

Colonies. — Le Portugal vient de restituer la Guiane à la France ; il restituera Monte-Vidéo à l'Espagne. Ainsi finissent beaucoup de conquêtes.

— Les gouvernemens sont aujourd'hui comme les grands seigneurs d'autrefois, qui ne pouvaient décentement se passer d'avoir des dettes. Celle de l'éton n'est encore que de trois cent mille francs. Elle grandira.

— Les journaux racontent longuement l'entrevue du lord Sommerset, gouverneur du Cap-de-Bonne-Espérance, avec le chef des Cafres. Il s'agissait sur-tout de réprimer le vol chez ces sauvages, qui n'ont pas des notions très-distinctes du *ien* et du *mien*. Au moment où le chef s'engageait solennellement à punir de mort les voleurs, un des siens se livrait au péché d'habitude.

— Une loi défend aux Canadiens de vendre leurs bois de construction à d'autres qu'aux Anglais. Et une autre loi soumet à des impôts considérables ces mêmes bois de construction, à leur arrivée dans les ports anglais.

— Point de Nouvelles de Morillo. Les royalistes évacuent la province de Buenos-Ayres. Le Chili et le Haut-Pérou sont au pouvoir des insurgés.

BÉNARD.

ANNONCES ET NOTICES.

CAUSE CÉLÈBRE. — Procès complet des prévenus de l'assassinat de M. Fualdès, ex-magistrat à Rhôdez,

accompagné d'une notice historique sur les principaux personnages qui figurent dans cette affaire ; de documents nouveaux concernant les condamnés , et des portraits gravés de plusieurs d'entre eux. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. , et 4 fr. 75 c. par la poste. A Paris , chez Fillet , imprimeur-libraire , éditeur de la *Collection des Mœurs françaises* , rue Christine , n. 5.

Précis de l'Histoire de France , depuis la mort de Louis XVI jusqu'au rétablissement de la maison de Bourbon ; par M. L. Langlois. Un vol. in-12 , orné d'un beau portrait de S. M. Louis XVIII. Prix : 3 fr. 60 c. , et 4 fr. 60 cent. franc de port. A Paris , chez Hubert , libraire , au Palais-Royal , galerie de bois , n. 222.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 31 octobre , sont invitées à le renouveler de suite , si elles veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.—L'époque de l'expiration est marquée sur l'adresse.

Les lettres et l'argent doivent être adressés , *port franc* , à L'ADMINISTRATION DU MERCURE DE FRANCE , rue des Poitevins , n°. 14.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois , 27 fr. pour six mois , et 50 fr. pour l'année.

TABLE.

Poésie. — <i>Le Bain</i> ; par M. P. F. Tissot.	Pag. 145
Nouvelles littéraires. — <i>La Gaule poétique</i> (analyse) ; par M. Jay.	148
<i>Les Nuits rouaines</i> (analyse) ; par M. Jouy.	165
Variétés. — <i>Sur Saint-Lambert et sur Turgot</i> ; par M. Lacrelle aîné.	171
Annales dramatiques.	177
Politique. — <i>Revue des Nouvelles de la Semaine</i> ; par M. Bénaben.	183
Notices et Annonces.	191

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

MERCURE DE FRANCE.



SD MEDI 1^{er}. NOVEMBRE 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

FRAGMENT D'UNE IMITATION EN VERS DE LA LUSIADE.

Mais Vénus dont les yeux veillent incessamment
Sur les héros vainqueurs du terrible élément,
L'immortelle Vénus, attentive à leur plaisir,
Veut que de tant d'exploits ils goûtent le salaire ;
Qu'au sein même des flots qui les ont tourmentés,
Les plaisirs et les jeux, enfans des voluptés,
Les plongent tour à tour en de molles délices,
Et par un doux accord enchantent leurs supplices.
Le dessein en est pris, la déesse à l'instant
Quitte Paphos, s'élève en un char éclatant,
Où s'attèle Cincus au plumage d'albâtre.
La colombe amoureuse autour d'elle folâtre,
Voltige sur sa tête, et de ses cheveux d'or
Effleure, en se jouant, le mobile trésor.
L'Olympe lui sourit : partout à son passage
Monte et se courbe en dais l'argent pur du nuage ;
Aux sommets d'Idalie, elle s'arrête enfin.
À son premier aspect le zéphir du matin,
Dans les bois, les vallons, redouble son murmure,
Et des myrthes en fleurs balance la verdure.
Sur un lit de gazon couché négligemment,
L'amour en ces beaux lieux sommeillait un moment.
Sa mère l'aperçoit, et sa bouche vermeille
Lui donne un doux baiser : le jeune dieu s'éveille...
« Est-ce Vénus, dit-il, qui s'offre devant moi ?

« Mon fils, répond Vénus, oui, j'ai recours à toi ;
 « Oui toi qui ne crains pas la foudre inévitale,
 « Aux géans orgueilleux jadis si redoutable,
 « A toi, mon seul espoir et mon premier appui !
 « Il faut que ton pouvoir se signale aujourd'hui.
 « Les Parques m'ont prédit que la Lusitanie
 « Reproduirait l'honneur de ma belle Ansonie,
 « Et que tous ses enfans, par de nobles travaux,
 « Des antiques Romains un jour seraient rivaux.
 « C'est en vain que Bacchus, ennemi de leur gloire,
 « Leur fait par des tourmens acheter la victoire ;
 « Que grâce à ses fureurs l'Océan mutiné,
 « Contre leurs pavillons vingt fois s'est déchaîné.
 « De Bacchus et des flots ils ont bravé la haine :
 « Je prétends qu'aujourd'hui sur la liquide plaine,
 « En dépit de Bacchus, de l'Océan jaloux,
 « Ils savourent enfin les plaisirs les plus doux.
 « Prends ton arc, ô mon fils, prends tes flèches rapides,
 « Vole et verse tes feux au sein des Néréides ;
 « Que toutes, oubliant une injuste rigueur,
 « De mon peuple chéri préparent le bonheur.
 « Je les rassemblerai dans une île flottante,
 « Où le ciel toujours pur, Flore toujours constante,
 « D'un printemps éternel prodiguent les trésors.
 « Là, je veux que, cédant à ses nouveaux transports,
 « De myrthes et de fleurs la tête couronnée,
 « Et sa blanche tunique aux vents abandonnée,
 « Chaque nymphe, docile à mon premier signal,
 « Tantôt, en des palais de jaspe et de cristal,
 « Tantôt, au sein des bois, au bord des eaux limpides,
 « Abreuve de nectar ces guerriers intrépides,
 « Et que les vastes mers, où j'ai reçu le jour,
 « Reconnaissent en moi la mère de l'amour.
 Elle dit : Cupidon à ses ordres fidelle,
 Sur le char lumineux s'est assis auprès d'elle.
 Les cignes, de leur vol, au loin agitent l'air,
 Et planent au-dessus de la tranquille mer.
 L'amour saisit son arc ; ses traits volent : Nérée
 S'inquiète et s'étonne, en sa grotte ignorée.
 Chaque nymphe des mers se voit percer le cœur.
 Un désir inconnu de tous ses sens vainqueur,
 La trouble, la poursuit et subjuge son âme ;
 Elle exhale en soupirs sa langoureuse flamme.
 Et toutes, au mépris d'une juste fierté,
 Sur leurs couches d'azur rêvent la volupté.
 Thétis, reine des flots, n'est pas encore soumise.
 Sa conquête, à l'Amour, par Vénus est promise ;
 Il s'indigne ; il choisit un trait plus acéré,
 Et l'insensible cœur est bientôt déchiré.
 Il n'est plus pour l'Amour de victoire imparfaite.
 Tous ses traits ont porté. Sa mère satisfaite,
 Lui montre en souriant les vaisseaux lusitains,
 Que poussent de concert les vents et les destins.

Neptune, aspise-toi... Vous, ondes ténébreuses,
 N'opposez plus d'obstacle aux Nymphes amoureuses !
 Les voilà ces héros que leur promet Vénus !
 Leurs blonds cheveux flottans et leurs bras demi-nus,
 Brillantes de fraîcheur, de grâce, de jeunesse,
 Elles suivent les pas de l'aimable déesse :
 La nuit alors fuyait, et l'aube au front riant
 De lumière et de fleurs parsemait l'orient.
 Ciel ! quelle est des héros la surprise et la joie,
 Quand à l'éclat des feux que l'Olympe déploie,
 Leurs yeux ont aperçu, comme une autre Délos,
 L'île se balançant sur le cristal des flots.
 Ils abordent en soudre, et, d'une main prudente,
 Sur le sable des mers jettent l'ancre mordante.
 D'abord au devant d'eux s'élèvent trois côteaux ;
 Des tapis de verdure émaillent leurs plateaux ;
 De leur sommet jaillit une onde vive et pure,
 Qui s'éloigne par bonds avec un doux murmure,
 Promène la fraîcheur ; en longs filets d'argent
 Se divise, et bientôt d'un cours plus diligent,
 Au fond de la vallée, en un bassin immense,
 Verse de ses trésors la liquide abondance.
 Des pins dont le feuillage affronte les hivers,
 Les chênes orgueilleux de leurs panaches verts,
 Semblent avec plaisir, dans ce mirroir mobile,
 Contempler de leurs fronts la majesté tranquille.
 La terre en ces beaux lieux pour répandre ses dons,
 N'est point assujétie à l'ordre des saisons ;
 L'automne et le printemps, qu'un doux hymen enchaîne,
 De présens confondus enrichissent la plaine.
 Pomone à leur exemple abjurant ses dédais,
 S'unit au dieu second qu'implorent les jardins.
 La cerise offre à l'œil sa robe diaprée.
 Du citron savoureux, de la mûre pourprée
 Aux feux d'un jour serein l'état pur resplendit ;
 L'or du limon suave en globe s'arrondit ;
 Globes voluptueux où l'on revoit l'image
 Du beau sein d'une vierge au printemps de son âge ;
 Mille fruits parfumés invitent à la fois
 Et le goût et les yeux, incertains dans leurs choix.
 Cypris, d'arbres sans nombre embellit son domaine.
 Le pâle peuplier, si cher au fils d'Aternée,
 Le laurier d'Apollon, le chêne audacieux,
 Que la fable consacrée au souverain des cieux ;
 Le myrthe de Vénus plus humble et plus timide,
 Le cyprès dont le front s'élève en pyramide,
 Tous ces fils de la terre abondamment épars,
 Pour ombrager ces bords croissants de toutes parts.
 Flore autour d'eux étale une pompe odorante.
 Le narcisse penché sur l'onde transparente,
 Epris d'un fol amour y cherche encor ses traits.
 Le chasseur dont Vénus adora les attractions,
 Renaît dans l'anémone et l'aimable hyacinthe,

Eternel monument de douleur et de plainte.
 Les roses, les jasmins et les lys embaumés,
 D'une main libérale en ces beaux lieux semés,
 Tapissent les coteaux, émaillent les prairies,
 Flottent sur les gazons, en riches draperies;
 Et rivaux de parfums, de fraîcheur, de beauté,
 Parent avec orgueil le séjour enchanté.

Les nymphes, que l'amour et ses plaisirs attendent
 Dans l'île fortunée, au hasard se répandent,
 S'abandonnent ensemble à mille jeux divers.
 Les unes sous leurs pas, foulant les tapis verts,
 Aux doux sons de leurs voix s'élèvent en cadence,
 Et Vénus invisible applaudit à leur danse.
 Les autres mollement font frémir sous leurs doigts
 Un luth, rival heureux de l'Amphion des bois,
 Et chantent de Cypris les biensfaits et la gloire.
 Celles-ci de la flûte interrogent l'ivoire.
 Plusieurs ont dépouillé des habits importuns;
 Au sein des eaux où l'ambre exhale ses parfums,
 Se plongent, et les eaux dont l'azur les embrasse,
 De tous leurs mouvements développent la grâce....

ÉNIGME.

Lecteur, étouffe-moi pour me conserver l'être;
 Sous un lugubre aspect ta me verras paraître.

(*Par M. T. Poussier.*)

CHARADE.

En te livrant à mon premier,
 Si tu te trouves mon dernier,
 Tu peux te rafraîchir en croquant mon entier.

(*Par M. J. I. Roques.*)

LOGOGRIFFE.

J'inspire en retranchant ma tête,
 Ce que l'on trouve avec ma tête.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphé*
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *mouche*; celui de la *charade*,
est *bissac*; et celui du *logogriphé*, *ruse*, où l'on
trouve *usé*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Petit volume contenant quelques aperçus des Hommes
et de la Société*; par Jean-Baptiste Say, de l'aca-
démie de Saint-Pétersbourg (1).

On aime à lire, malgré sa sévérité, le grave et profond moraliste, appelé Pascal, ce génie qui a deviné ou résolu les plus beaux problèmes de la science, et sondé les abîmes du cœur humain. Terrassant quelquefois, comme Bossuet, quand il parle de la divinité, Pascal paraît avoir pensé, comme lui, que l'orgueil étant la source de presque toutes nos fautes, il fallait l'humilier et le punir par la vivante peinture des faiblesses, des vices et de l'infirmité de l'homme. Bossuet s'acquitte de ce devoir avec une sévérité qui accable, avec une hauteur qui offense d'autant plus, que du haut de sa

(1) A Paris, chez Deterville, libraire, rue Hauteville, n^o. 8.

chaire , il semble planer sur toutes les têtes , et se séparer de la condition de ceux qu'il condamne. Pascal , plus humble et plus simple , se met dans la société commune ; il semble avouer qu'il a puise dans l'observation de son propre cœur les leçons qu'il nous donne. C'est en lui-même qu'il a trouvé les deux extrémités morales de l'homme , sa basseuse et sa grandeur. Peut-être nous décourage-t-il trop en nous faisant si petits et si faibles ; peut-être la société a-t-elle besoin qu'on ne mette pas la vie humaine à si bas prix , et que nous ne soyions pas préoccupés du ciel , au point de regarder en pitié le monde et nos semblables. Mais c'est une erreur commune à presque tous les écrivains chrétiens , de chercher à désintéresser l'homme des choses de la terre. Nous ne sommes pas destinés à être des cénotabes et des religieux , mais des citoyens , des membres d'une famille et d'un état. Nonobstant cette observation , Pascal me paraît sublime quand il remarque les contrariétés étonnantes qui se trouvent dans notre nature , quand il regarde tout l'univers muet , et l'homme abandonné à lui-même , et comme égaré dans ce recoin de l'univers , sans savoir qui l'y a mis , ce qu'il y est venu faire , ce qu'il deviondra en mourant.

Le magnifique Bossuet se plaît à châtier les puissances de la terre , à fouler aux pieds leurs grandeurs devant un cercueil , image de leur néant ; mais on ne le surprend guère à jeter un regard de commisération sur nous. Il frappe presque toujours , et ne console jamais. Pascal nous plaint , en nous montrant à nu nos difformités; il hait les vices , mais on sent qu'il a des entrailles d'homme , et qu'il s'afflige à notre sujet. Il a l'air de nous répéter sans cesse , avec l'accent d'une prié véritable : « Infortunés ; pourquoi vous faites-vous si méchans ? Vous aviez tant besoin de vertu et de

« bonté pour ne pas aggraver le sort auquel notre vie est condamnée ? » Quelquesfois même on devine que sa pensée n'est pas sortie toute entière de son cœur ; qu'il ajoute, en tremblant de commettre un blasphème : « O mon Dieu ! pourquoi permettez-vous le vice ? Comment le malheur de l'homme est-il entré dans les conseils de votre sagesse ? » Il y a dans Pascal un génie qui perce tout, une lumière qui éclaire tout ce qu'il a voulu connaître et montrer ; il y a aussi des obscurités profondes et volontaires. Après avoir poussé l'examen de certaines choses, plus loin qu'aucun autre penseur, on dirait qu'il s'est arrêté, dans la crainte d'avoir des éblouissements de raison ; de la perdre même en s'obstinant à étendre ses découvertes, et de troubler toutes les certitudes qu'il croyait avoir acquises. Plus croyant et non moins investigator que Bossuet, on croit apercevoir, en le lisant, qu'il a mesuré des yeux l'abîme du doute, et qu'il s'est retiré des bords de cet abîme avec un effroi dont l'impression n'a jamais pu s'effacer entièrement. C'est alors qu'il se réfugie dans la foi comme dans un asile de paix, où, délivré de ses terreurs, il puise de nouvelles forces pour annoncer des vérités qui lui paraissent utiles aux hommes ; le philosophe devient apôtre. Au reste, Pascal n'est pas seulement un moraliste chrétien ; retranchez de ses pensées ce qui concerne la religion, vous y trouverez encore toutes les réflexions dont on a besoin pour se juger soi-même et diriger sa conduite. Il juge l'homme et le monde, comme s'il n'avait jamais fait d'autre étude.

La Brayère est un observateur fin, spirituel, et qui s'insinue bien avant dans le cœur humain ; il en connaît toutes les fibres et tous les mouvements : princes, grands seigneurs, courtisans, magistrats, femmes, écrivains, bourgeois, peuple, lui sont découverts comme

s'il avait pratiqué, dans une longue familiarité, les diverses classes de la société. Tantôt dessinateur hardi, il saisit et marque d'un trait ferme le caractère d'une figure; tantôt peintre habile, il représente, dans un tableau original et fidèle, les passions humaines en leur prêtant les formes, les couleurs et les mouvements qui sont propres à chacune d'elles.

Lisez, par exemple, son chapitre des femmes, et cherchez si quelqu'un les a mieux jugées. Quelle différence entre cette peinture sévère mais impartiale de leurs défauts et de leurs bonnes qualités, et la satire effrontée de Juvénaï? Puisque nous avons nommé ce dernier auteur, n'oublions pas de remarquer qu'en lui empruntant des traits sur le penchant des femmes, et surtout des grandes dames pour les histrions, La Bruyère a eu assez de goût pour supprimer les turpitudes de son modèle, et pour assaisonner la raison du sel de la plaisanterie. Voilà comment on fait des imitations judicieuses. Notre langue, amie de la réserve et de la modération, met souvent un frein utile aux emporemens et aux exagérations. Elle défend de dire et de peindre certaines choses qui feraient trop de honte à l'humanité, et blesseraient la pudeur sans pouvoir servir la morale. Quels traits charmans de satire que ceux-ci ! « C'est trop contre un mari d'être galante et dévote. Une femme devrait opter... On tire ce bien de la perfidie des femmes; qu'elle guérit de la jalousie. » Qu'est-ce que la satire de Boileau sur les femmes? Une fatigante exagération. Mais quel ouvrage parfait, si Boileau eût pu réunir, au mérite d'une versification élégante et correcte, à la vérité comique de quelques portraits, dignes de Molière, la justesse d'observation, la finesse du trait, l'excellent goût de plaisanterie, la variété et les

oppositions dont il eût trouvé des modèles dans La Bruyère !

Nous ne parlerons pas du chapitre de La Bruyère sur les grands : on y trouve des libertés et des irréverences qu'on attribuerait chez nous à mauvaise intention. Nous dirons seulement que pour connaître bien cette classe d'hommes qui a des goûts, des penchans, des vices à part qu'elle nous transmet, parce que ses principaux personnages, placés en vue et au-dessus de nous, deviennent les objets perpétuels de notre attention et, par suite, de notre lâche et servile imitation, il faut passer tour-à-tour de La Bruyère à Massillon. L'un les immole au ridicule, et l'autre à la raison ; tous deux sont également grands peintres à leur manière. Au reste, il y en a pour tout le monde dans La Bruyère ; les médiocres et les petits ont leur tour, et ne sont pas ménagés par le caustique censeur. Il dit impertinemment la vérité au peuple comme aux princes.

La Rochefoucault est toute autre chose. Il semble dominé par une seule idée qu'il varie avec une multitude de formes élégantes ; il avait vu les passions des hommes sous leur plus mauvais jour, c'est-à-dire au milieu d'intrigues politiques, sans noblesse dans les moyens, et sans raison dans le but. Un grand événement, qui agite une partie de l'Etat, ou même tout un peuple, peut offrir, au milieu d'atrocités même, un mélange de force, d'audace et d'héroïsme qui étonne, qui élève la pensée et excite l'enthousiasme. On voit briller dans ce cahos des vertus sublimes qui yengent et honorent l'humanité ; mais rien de pareil dans le spectacle offert aux yeux du duc de La Rochefoucault. On pourrait croire qu'il s'est servi d'un microscope pour voir et représenter les objets ; on se tromperait : l'auteur des *Maximes* a tout rapetissé et tout aplaudi,

parce qu'il a peint fidèlement ce qui était sous ses yeux : des intrigues, des tracasseries, des commérages, des caprices et des infidélités. Pas une pensée noble, généreuse, utile ; nulle part l'amour du bien public et le dévouement aux intérêts nationaux. Excepté le cardinal de Retz, qui est un personnage à part et hors de ligne, on ne trouverait peut-être des preuves de courage politique que dans quelques femmes parmi les coryphées de ces ridicules querelles de la fronde. Je ne fais pas même de réserve pour le prince de Condé. C'est pour les avoir vus de trop près que La Rochefoucault a calomnié jusqu'à la magnanimité elle-même, et à la pitié qui semblerait devoir être la plus involontaire et la plus désintéressée de nos affections. La Rochefoucault déprécie l'homme en général, parce que les hommes de son temps, que leur rang, leur fortune, leur esprit, et même leur réputation méritée sous certains rapports, semblaient devoir éléver au-dessus de la classe commune, l'ont désabusé de toute illusion. Il n'y avait plus de héros pour lui ; il n'en est pas moins certain que La Rochefoucault fut un observateur habile, et un écrivain délicat. Un auteur loué par Voltaire, qui n'accordait pas légèrement la louange, quand elle de vait être son dernier mot sur un homme ou sur un livre, ne peut manquer d'un mérite réel. Hélas ! il faut le dire, mais tout bas, si La Rochefoucault n'a pas flatté l'espèce humaine, il a malheureusement trop bien lu dans notre cœur, et connaît ses penchans vicieux. C'est un censeur sévère jusqu'à la passion, mais vrai dans le fond ; il exagère quelquefois nos torts, comme le font un père ou un ami justement fâchés, mais ces torts n'en sont pas moins réels. Seulement je m'inscris en faux contre cette idée d'un retour perpétuel sur nous-mêmes dans toutes

nos actions ; cette idée développée avec tant de soin par Helvétius , est contraire à l'expérience. Nous faisons beaucoup de bonnes choses , par un mouvement d'instinct , par une pente de notre nature , et sans avoir le temps de penser à nous en aucune manière. La Rochefoucault semble infirmer sa propre opinion , notamment dans le chapitre sur l'amour. Il avait éprouvé cette passion et senti qu'elle inspire souvent un abandon , un oubli de soi-même , capables de tout sacrifier à l'objet aimé. Mais pour être vrai jusques au bout , il faut ajouter avec le spirituel auteur des maximes : « Il en est du véritable amour comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle , mais peu de gens en ont vu. » Cette observation vient du cœur ; le duc de La Rochefoucault l'a prise en lui-même , dans la comparaison de ses propres sentiments avec les émotions éphémères de la galanterie , qui était à la mode parmi ses connaissances et ses amis de cour.

Duelos , que J. J. Rousseau appelait un homme droit et adroit , n'a guère considéré que la superficie des choses , mais il a le coup d'œil extrêmement juste. L'idée principale de son livre est qu'il faut prendre les hommes comme la nature les a faits , profiter de leurs passions , qui sont aussi des éléments de vertu. « On peut leur démontrer , dit-il , que leur gloire et leur intérêt ne se trouvent que dans la pratique de leurs devoirs. On ne les trompe que pour les rendre plus malheureux ; sur l'idée humiliante qu'on leur doane d'eux-mêmes , ils peuvent être criminels sans en rougir. Pour les rendre meilleurs , il ne faut que les éclairer ; le crime est toujours l'effet d'un faux jugement. » Voilà toute la science de la morale , dit-il encore. Nous ajoutons , cette manière noble et judi-

cieuse d'envisager l'homme est plus conforme à la raison , à l'amour de l'humanité et même à la religion , que la funeste habitude de commencer par le mépriser et l'avilir , pour le relever ensuite . Vous me peignez à mes propres yeux comme le plus vil des êtres créés , et ensuite vous trouvez en moi une image de la divinité : quelle est cette étrange contradiction ? D'où vient ce rapprochement injurieux , dont vous seriez assurément un crime aux philosophes , s'il leur était jamais venu dans la pensée ?

Duclos parle de son pays en patriote , et de la probité en homme d'honneur . C'est chez lui que l'on trouve ces observations si vraies . « Le Français est le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver , sans que le fond du cœur se corrompe et que le courage s'altère , qui allie les qualités héroïques avec le plaisir , le luxe et la mollessé . Le caractère d'Alcibiade n'est pas rare chez nous . Qui n'aurait que la probité que les lois exigent serait encore assez malhonnête homme . » Voici des considérations d'un ordre plus élevé . « Le peuple doit être le favori d'un roi , et les princes n'ont droit au superflu , que lorsque les peuples ont le nécessaire . Les reproches des courtisans , dit-il encore , au sujet de Louis XII , que leur cupidité accusait d'avarice , valent souvent des éloges , et leurs éloges sont des pièges . »

La lecture de La Bruyère amuse souvent comme une bonne scène de comédie ; mais le défaut de liaisons et ses brusques passages d'une matière à une autre , produisent quelquefois le même effet que la monotonie . Pour se plaire beaucoup avec lui , il faut le quitter et le reprendre . On lit Duclos comme on entend la conversation d'un homme de sens et d'esprit qui enchaîne bien ses idées , et vous coaduit rapidement au but .

Si j'avais un jeune homme à élever, et que je voulasse imprimer dans son âme le sentiment du vrai, du bon et du beau, je lui mettrais de bonne heure Vauvenargues entre les mains. Le peu d'écrits qu'il a laissés sont le fruit des méditations sublimes et profondes qui lui faisaient oublier ses douleurs. Quelle belle âme ses écrits supposent dans leur auteur ! Il ne calomnie pas l'amour de la gloire, il en fait, avec raison, une passion sublime qui élève l'homme au-dessus de lui-même. Il a dit avec un rare bonheur d'expression : Nous avons si peu de vertu que nous nous trouvons ridicules d'aimer la gloire. Il n'abaisse pas les sciences et les lettres ; il en fait une des plus nobles occupations de l'esprit. L'amitié est pour lui la plus douce des consolations pour les gens vertueux ; il ne trouve pas que des sens dans l'amour, il y voit encore un commerce et une union des coeurs. Il définit la pitié, un sentiment mêlé de tristesse et d'amour, et se garde bien de la flétrir, comme La Rochefoucault, par un soupçon d'égoïsme. Personne n'a mieux parlé que lui du vrai courage, et mieux connu les divers genres de courage ; il est vrai que la nature et la réflexion les lui avaient donné presque tous, et qu'il fut aussi brave devant les douleurs et la mort, qu'il l'avait été devant l'ennemi et les périls. Vauvenargues a ajouté à la maxime connue du noble Polonais : *malo periculosam libertatem quam tutum servitium*, la servitude abaisse les hommes jusqu'à s'en faire aimer. Il donne ailleurs une belle leçon aux princes. Le terme de l'habileté est de gouverner sans la force. Tout le monde a retenu ce mot qui est l'abrégé de sa morale et le trait caractéristique de sa vie : les grandes pensées viennent du cœur. Ajoutons-y de ces réflexions si belles et si religieuses : « C'est entreprendre sur la

clémence de Dieu que de punir sans nécessité. La clémence vaut mieux que la justice. » N'oublions pas une observation remarquable : Vauvenargues fut un homme éminemment vertueux ; Voltaire l'aima jusques à l'adoration, et obtint de lui un attachement et une admiration sans bornes. Voltaire ne pouvait-il pas opposer avec avantage un tel ami et un tel défenseur à la tourbe de ses détracteurs ?

M. le duc de Lévis nous a donné aussi un *Recueil de Maximes*. Cet auteur n'est pas sans quelque ressemblance avec La Rochefoucault ; il a de la finesse et de la précision. Comme son modèle, il dit beaucoup en peu de paroles. « Le temps use l'erreur et polit la vérité. Le temps est comme l'argent ; n'en perdez pas, vous en aurez assez. L'homme porte sa peine. Persévérence vaut mieux qu'adresse. Noblesse oblige. La générosité pardonne, et l'imprudence oublie. La délicatesse est la fleur de la vertu : telle est, en général, la manière de ce moraliste. » Il ne faut pas médiocrement d'esprit pour réduire ainsi sa pensée à l'expression la plus simple. Nous allions en dire davantage, mais l'auteur est élevé en dignité ; il est pair de France ; on croirait que nous lui faisons la cour. Au risque de lui fournir une réflexion sur certaines appréhensions que les hommes ont de se montrer entièrement justes, nous n'en dirons pas davantage sur son recueil.

Nous avons fait un grand détour pour arriver jusqu'à M. Say. Dirons-nous de cet écrivain qu'il a la profondeur de Pascal, le trait de La Bruyères, l'esprit de La Rochefoucault, le mordant de Duelos, l'élevation de Vauvenargues, les aperçus fins de M. de Lévis ? Non ; M. Say ne ressemble à aucun de ces écrivains, et cependant il a son mérite, et cependant on peut le lire encore après eux, parce qu'un livre, dont la morale

est saine et généreuse , offre toujours une lecture intéressante aux hommes judicieux. Le premier caractère de l'auteur est un dégagement absolu des préjugés ; ce n'est pas qu'il les attaque avec violence , mais il ne laisse pas échapper une occasion de les fronder avec malice. Voici comment il s'y prend avec ces ennemis de la raison : « Sur les frontières de la Suisse et de la Savoie , au pied du Mont-Saleve , est un grand village nommé Chêne , dont une moitié est catholique et dépend de la Savoie , et l'autre moitié est protestante. Il y a peu d'années , le feu prit à la partie catholique , et la menaçait de la consumer toute. Les habitans coururent à l'église , et se mirent en prières. La partie protestante accourut avec des secours , et l'incendie fut éteint. Les catholiques attribuèrent l'effet à leurs prières ; les protestants à leurs secours. »

« Nous raisonnons souvent de la même manière dans de plus grandes affaires et de plus vastes incendies. »

On trouve ailleurs : Quand on cite un fait comme étant la cause d'un autre , uniquement parce qu'il l'a précédé , c'est comme si l'on disait que les Romains ont fait la conquête du monde , parce qu'ils consultaient les poulets sacrés. Duclos n'aurait ni désavoué ce dernier trait , ni celui qui suit. Les seuls amis solides sont ceux qu'on acquiert par des qualités solides ; les autres sont des convives , ou des compagnons , ou des complices. La Rochefoucault aurait évité le souvenir d'auteur qu'à perce dans le dialogue avec l'architecte. On trouve chez M. Say des réflexions très-judicieuses sur la littérature , mais on n'aime pas à lui entendre dire : la plus belle ode n'apprend rien et n'amuse guère ; c'est la sonate de la littérature. Ce trait vise à l'esprit et à la pensée , mais il en est également dépourvu. M. Say aime la liberté avec passion ; il a fait à cette idole des belles

âmes d'honorables sacrifices ; il chérit sa patrie, et tait plaindre ses malheurs. Nous pensons assez bien de te lui pour croire qu'il ne pourrait en ce moment lire, sans répandre des larmes, la belle *canzone* de Pétrarque, à Rienzi, sur les calamités de Rome, et le besoin qu'elle avait, d'une main généreuse, pour la relever de l'abîme dans lequel elle était tombée. M. Say a un fils, et nous croyons qu'il aimerait à lui entendre réciter avec enthousiasme cette autre *canzone*, adressée par le même poète au Corrège, et le magnifique éloge de la liberté. Ces deux pièces sont des odes pourtant ! Loin de mépriser le genre qui a illustré les Tyrtée, les Alcée, ces irréconciliables ennemis de la tyrannie, il faudrait au contraire le recommander à l'estime publique. Nous avons de si belles odes à faire sur le passé et même sur le présent ! Nous ne savons pas encore pourquoi M. Say attribue à la vanité le dévouement de Curtius. Une passion si petite peut-elle enfanter de si grandes choses ? Laissons La Rochefoucault dépréocier ainsi la nature humaine. M. Say ne se fâchera pas sans doute de ces observations, le citoyen nous défendra contre l'auteur.

On trouve plus d'une fois un peu de bile et d'humour dans M. Say, mais elles ne s'exhalent que contre les charlatans, les imposteurs et les ennemis de l'humanité. Avec ces dispositions d'esprit, on ne s'attend guère à des réflexions de lui sur l'amour, cependant il en parle et même sans en dire du mal. Sa philosophie va jusqu'à défendre les complimens que l'on adresse aux femmes, et à mettre l'Eden de Milton au-dessus de l'Elysée des Grecs, parce que tous les biens s'y trouvaient, jusqu'à l'amour qui les vaut tous ; enfin, il a un sable même pour la galanterie ; ce jeu où tout le monde triche. Moraliste, prenez-y garde, il y a des tartuffes de

mœurs qui ne sont pas moins sévères contre les hypocrites de religion. Ils vont crier au scandale.

Heureusement et par compensation sans doute, l'auteur donne de sages conseils aux pères de famille sur l'éducation. Loin de cacher aux enfans la perversité des hommes, il veut qu'on la leur montre, afin de leur éviter le ridicule et les dangers du rôle de ~~adulte~~ à leur entrée dans la société. Nous voudrions pouvoir citer ici l'éloge de Washington; on ne l'a jamais fait peut-être d'une manière plus touchante et avec si peu de paroles. On sent alors pourquoi M. Say n'admirer pas ceux que Bossuet appelait avec tant d'énergie les ravageurs du monde, et regarde Alexandre comme un grand fou, malgré l'autorité de Montesquieu. Son humanité et son amour de la liberté expliquent le mot suivant : le nom de héros est déjà presque ridicule. Gardons-nous toutefois d'admettre cette espèce de prostitution d'un mot qui exprime une chose sublime. Ayons des héros, la patrie en a besoin, mais qu'ils soient citoyens. Au reste, telle est au fond la pensée de M. Say.

M. Say est auteur d'un grand et beau Traité sur l'économie politique, qui est son titre de gloire et un véritable droit à la reconnaissance publique, dans un moment où une science, qui nous est si nécessaire, devrait, s'il était possible, devenir familière à tous les citoyens. Sans doute il n'a pas eu la prétention d'ajouter à sa réputation par l'opuscule qui a fourni matière à cet article; mais si cet opuscule le recommande aux bons citoyens, et le rend plus cher à ses amis, en leur donnant une idée plus honorable encore de son caractère moral, il aura atteint son but. Combien d'ouvrages vantés ne valent pas une pareille récompense à leur auteur!

P. F. TISSOT.

—————
Suite de l'Esquisse sur les Délibérations politiques,
 —————

Quoique je m'interdisse de mêler les règles de la police d'une assemblée délibérante au système de ses discussions, je suis obligé de me demander d'abord comment on décidera si un objet à traiter le sera ou dans ce que j'appelle le *grand ordre de discussion*, ou dans ce que j'appelle l'*ordre commun*, parce qu'il tient des deux autres modes; ou dans l'*ordre simple*, qui doit tenir essentiellement des formes de l'expédition.

La raison de ce choix réside dans la chose même. Est-elle, de sa nature, d'une grande, d'une moyenne ou d'une petite importance? Il ne faut qu'y regarder, pour le reconnaître. Mais à qui appartiendra, sur ce point, la décision? Sera-ce à la majorité ou à la minorité du corps?

Il va paraître étrange que je mette en balance les droits de la minorité avec ceux de la majorité. Cela pourtant est du principe de la chose même. S'agit-il de prononcer sur une solution quelconque? Tout à la majorité, sans doute. Ne s'agit-il que de savoir comment on procédera à cette solution? L'individualité acquiert un juste ascendant; car chacun a le droit d'obtenir d'être éclairé, autant qu'il est possible, sur l'objet en question; et même d'employer tous les efforts et les moyens que la loi lui accorde, pour agir sur l'opinion des autres; et ici le droit de chacun est d'autant plus décisif qu'il se mêle à l'intérêt de tous. Mais rien dans l'extrême rigueur; gardons-nous d'établir ici le *veto polonais*. Je me réduis à demander, pour un quart des votans, le droit d'obtenir le grand ordre de discussion, de préférence à l'ordre commun; comme, en d'autres occasions, celui-ci, de préférence à l'ordre simple. Qui n'aperçoit d'ailleurs que la majorité pourra toujours accélérer cette marche, en ne se prêtant pas à toute sa latitude, si elle est déplacée; et de manière à déjouer, au besoin, du moins à réduire à un faible

succès le vil et odieux dessein de fatiguer la patience et d'abuser du temps.

Je n'examine point si j'ai ou non à opérer dans un système, où l'*initiative de la loi* est réservée à une seule branche du pouvoir législatif. J'ai besoin, pour développer mon plan, du seul et vrai système dans le régime représentatif; de celui où l'on sera conduit parmi nous, si on n'y est pas encore; d'une *initiative*, commune à toutes les parties intégrantes d'un même pouvoir.

Je n'examine pas non plus les droits, différens ou communs, qui peuvent être réglés pour les ministres, dans cette discussion. Je ne dois les considérer que comme les autres orateurs, du moins quant au genre et au rang de leurs discours.

Je n'examine pas enfin, si j'ai affaire à une assemblée de deux cent cinquante membres au plus, tandis qu'il en faudrait une de six cents, au moins. Comme on sera encore amené à ce dernier nombre, par l'ascendant inévitable des choses, je dois déjà supposer existante cette amélioration; d'autant plus que ce n'est que dans ce dernier nombre que peuvent se rencontrer des masses d'hommes supérieurs, en proportion de toutes les riches matières, qui, dans la marche sociale actuelle, tombent de plus en plus, dans le domaine législatif.

J'ajoute encore que mon plan étant dirigé à la meilleure formation des lois, l'est aussi au plus grand développement des connaissances et des talents propres à cet auguste emploi. Or, il me faut, dans ce double but, non pas des hommes, déjà parvenus à l'âge où il est ordinaire de s'arrêter à ce qu'on sait; mais plutôt des hommes qui peuvent entrer dans les études, toujours croissantes, de ce que nous avons justement nommé la science sociale. Attendons tout aujoard'hui des jeunes gens; ce sont eux qui n'ont été infectés ni de l'*aristocratie*, ni du *jacobinisme* de la révolution; et qui n'ont point passé par le despotisme du règne de Bonaparte; ce sont eux qui portent en eux le dix-neuvième siècle, appelé à être celui d'une haute sagesse unie à un courage calme. Il faut se servir d'un temps qui se perfectionne, si on veut bien aller; et du reste, on ne peut rien entreprendre de plus inutile et

de plus funeste que de chicaner par de lourdes entraves un siècle qui s'élance par un essor forcé. On est aussi mûr aujourd'hui à trente ans, qu'on l'était autrefois à quarante ; et on l'est mieux, en ce qu'on a une meilleure instruction, et à laquelle de plus grands progrès ne sont pas encore refusés. Je veux encore admettre d'avance, sur ces deux points, ces premiers perfectionnemens de l'état actuel, qui ne peuvent avoir été réalisés une fois, que pour reparaitre bientôt, accompagnés de nouveaux avantages.

Maintenant j'ouvre dans notre chambre des communes une discussion du *grand ordre*, d'après mon plan, dont j'abrégerai l'exposition, en le montrant en action.

1°. Le projet de loi ou d'acte législatif à délibérer, de quelque autorité qu'il émane, ou quel que soit son auteur, est nécessairement développé dans un *exposé sommaire et analytique* des causes, des motifs et des principales dispositions, qui en forment le système.

Je me rappelle avoir vu l'usage de ces *exposés*, au commencement du gouvernement consulaire ; et avant que tout y devint tyrannie et corruption ; dès-lors il m'a frappé comme le meilleur mode d'ouvrir un débat, où l'on doit embrasser tout le sujet et s'y renfermer.

Je le préfère à ces travaux approfondis sur le sujet, qui sont venus depuis ; mais par des commissions, à qui on donnait l'emploi de séduire un corps, à qui on refusait toute contradiction. Il est inutile de faire, avant le débat, ce qui doit résulter du débat même.

2°. La discussion est ajournée, à époque fixe, et avec un délai suffisant, pour que ceux qui veulent entrer dans la discussion, puissent s'y préparer.

Je répéterai qu'il faut un long intervalle de la présentation d'une loi à sa discussion ; cela ne nuit pas à un bon partage des travaux d'une assemblée ; car il est de la meilleure expédition des affaires, de les faire marcher ensemble. Les petites se succèdent l'une à l'autre, pendant cette sage lenteur, accordée aux grandes.

3°. Au jour déterminé, la parole appartient au premier inscrit, pour parler en faveur du projet d'acte ou de loi.

Il peut proposer les amendemens qu'il désire. — N'importe que ce soit un membre de l'assemblée ou un membre du gouvernement.

Il me semble qu'il conviendrait que, dans ce cas, et même dans tous, un membre du gouvernement, s'il est député, annonçât d'abord, s'il entend parler comme organe du gouvernement ou comme représentant.—Le gouvernement a ses prérogatives à soutenir, ses demandes à faire. Là les ministres ou les autres préposés, ont un engagement contracté, une mission spéciale, qui a plus de droit à la considération qu'à la déférence.

Si les ministres veulent parler comme représentants du peuple, il faut qu'ils reprennent, du moins sur l'objet en question, leur indépendance; et qu'ils la fassent sentir. Peuvent-ils et doivent-ils avoir, avec bonne foi, ce jeu double? C'est une des questions accessoires, que je suis obligé de jeter en dehors de cet écrit.

J'avoue seulement que je ne conçois pas que de grands citoyens, de véritables hommes d'état, des l'Hôpital, des Turgot, des Malesherbes, voulussent porter à une tribune nationale d'autres pensées, que celles qu'inspirent les droits communs du peuple et du monarque, puisqu'ils n'en auraient pas eu d'autres dans le secret des conseils privés. Je viens de relire des discours improvisés de Henri IV dans les chambres du parlement: c'est en lui que j'ai reconnu le plus sincère ami du peuple, celui qui rencontrait le mieux le devoir du moment. Il m'a encore été plus sensible que Henri IV, aujourd'hui, fixerait les nouvelles destinées où marche le monde, malgré toutes les résistances des sottes passions et des faux intérêts.

4°. Un orateur *contre* le projet succède.

Il est tenu d'abord de discuter le premier discours. Soit dans cette discussion, soit après, il développe sa propre théorie sur la matière. — S'il ne rejette le projet, que faute de certains amendemens, qui le rendraient admissible ou désirable; il les présente et les motive.

On voit que ce discours, venant d'après un autre, préparé et médité, peut avoir besoin aussi de prépara-

tion et de méditation ; d'où il résulte qu'un délai convenable peut être demandé et ne peut être refusé , pour cette réponse.

5°. Une réponse à cette attaque au projet s'ensuit de droit.

Il serait mieux qu'elle vint par un nouvel orateur , dans la même opinion. Plus les objets sont traités par d'autres esprits , plus ils se montrent dans l'étendue et la variété de leurs aspects ; c'est profit et plaisir tout à la fois ; et , dans un grand corps qui doit donner toute son attention , le plaisir même n'est pas à négliger . — Je crois cependant qu'on peut accorder cette réplique , de préférence , à l'auteur du premier discours .

6°. Toute réplique en provoque une sur elle-même. Donc un quatrième discours se placerait ici , soit par le premier contradicteur du projet , soit par un nouveau ; car la même question sur la préférence se reproduit encore .

Je ne cacherai pas pourquoi j'insiste sur ces quatre discours , où les deux contradictoires auraient pu suffire ; c'est que , n'ayant pas nécessairement à ma disposition des orateurs de force pour la matière , je conçois comme possible qu'il y en ait deux d'absolument vides et insignifiants ; de sorte que je crois devoir à l'instruction de l'assemblée la ressource de deux autres discours , où pourra se reporter sa dernière espérance .

C'est maintenant le cas d'admettre à l'examen un autre plan sur le même objet ; que l'on veut substituer à celui qui a déjà reçu la première discussion .

Il y a lieu d'abord de savoir si l'assemblée veut le recevoir ou l'écartier par ce qu'on appelle la *question préalable* ou la réclamation de l'*ordre du jour* ; ce qui signifie de deux manières : on refuse la discussion .

Ici le cours de la délibération change ; il ne faut que ce que j'ai nommé le *mode d'expédition* : de simples observations pour et contre , sur les avantages ou les inconveniens ; sur les convenances ou les disconvenances. Ici néanmoins je réclame une certaine latitude ; mais dans des bornes fixées. Je n'accorderai la parole qu'à trois opinans pour et trois opinans contre . Après quoi , on voterait .

Le nouveau projet , s'il est admis en discussion , doit d'abord être débattu , relativement à l'autre , pour sa-

voir s'il obtiendra ou non ce qu'on appelle la *priorité*, c'est-à-dire, la distinction d'être reçu de préférence pour le vote ; sauf ce qui pourrait être repris du premier, par des amendemens, pour être approprié au nouveau. Pour arriver à cette *priorité*, on conçoit qu'il est nécessaire de considérer aussi le nouveau dans tout son système ; de faire sur celui-ci ce qui vient d'être fait sur l'autre, qui se trouve encore en regard.

Mais déjà les vues générales sur la matière peuvent et doivent avoir été développées ; déjà la discussion peut et doit se resserrer sur le point précis à résoudre ; savoir la *priorité* à donner. Alors, sur ce point, plus de discours ; de simples observations. Je pense même que dans le cas où le vœu de la majorité se déclarerait d'avance, on satisferait à tout ce qu'exige le devoir de tout entendre, en accordant la parole à deux orateurs seulement.

Peut-être aussi y aura-t-il, sur cette simple question, beaucoup de doutes, d'embarras, d'agitation dans l'assemblée ; sur-tout si le conflit se trouve entre une proposition du gouvernement et une proposition née dans l'un des corps délibérans ; alors il convient de laisser le débat se prolonger entre deux orateurs de plus.

Peut-être même une portion de l'assemblée demandera-t-elle que, préalablement, la question s'examine par l'assemblée, divisée en sections et bureaux. Je sais bien que ce ne sera là souvent qu'une tactique, pour renverser par l'intrigue ce qui était acquis par la conviction. Mais je sais aussi que rien ne peut être refusé de tout ce qui est propre à une plus mûre recherche du mieux ; et au risque de servir l'intrigue, je me range pour la discussion dans les bureaux. Les bien intentionnés ne sont pas assez contre l'intrigue, quand ils veulent lui retrancher ses moyens ; ils doivent encore savoir la déjouer par ses moyens mêmes. Quelle sera la portion de l'assemblée, qui fera la loi ? Je trouve encore là un droit dans la minorité ; et je la consère, comme dans le cas déjà spécifié, à un quart des votans.

Dans cette hypothèse, les bureaux après avoir discuté, nommeraient chacun un ou deux de leurs membres, pour former une commission, laquelle, en délibérant sur les vœux émis dans les bureaux, arrêterait

le point de décision, dont elle ferait son rapport. J'énonce ici seulement ma manière de faire opérer les bureaux, et les commissions qui en émanent. Je me réserve d'expliquer ci-après toute ma théorie sur cet emploi des bureaux et des commissions.

De quelque manière que ce soit, on arrivera à n'avoir qu'un seul plan à délibérer ; et cela par ces discussions préliminaires, qui auront le mérite d'avoir jeté de vastes lumières sur tout ce qui reste àachever.

Il n'est plus question que d'admettre ou de rejeter des *amendemens* au projet quelconque, qui demeure en discussion. C'est là cette seconde opération sur la loi, toute différente de l'autre, et que je dois traiter avec un soin particulier.

LACRETELLE ainé.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ERMITE EN PROVINCE.

FLEURETTE.

Nomen tenuisse puella. OVID. Met.
(Le nom de la jeune fille en est resté.)

Je n'aime point les chapitres inutiles ; et quelque plaisir que j'eusse trouvé à m'étendre sur la description de la ville de Nérac où l'on ne peut faire un pas sans retrouver les traces du *bon roi*, j'ai dû me borner à renvoyer mes lecteurs à la *notice de M. de Villeneuve-Bargemont* qui a tout dit, et tout dit à merveille sur cette antique résidence des rois de Navarre. Je passe ainsi à travers la ville sans m'arrêter, même à *la halle*, même au *marché au charbon*, bien que l'on raconte encore l'anecdote de *la belle boulangère* et celle du charbonnier *Capchicot*, que je me promets bien de ne

pas oublier si jamais je fais un livre sur l'origine des priviléges, maîtrises et juraunes (1).

Je ne m'amuse pas à relever et à dépeindre les ruines du château dont il ne reste sur pied que la partie septentrionale où se trouve une galerie curieuse par le morceau de sculpture qu'elle renferme. J'arrive promptement à l'extrémité de l'allée des Ormeaux qu'arrose la fontaine des *Poupettes*; et, en suivant, sur la rive droite, les méandres charmans de la Baïse, je me trouve dans cette *garenne*, peuplée, pour ainsi dire, des souvenirs de la jeunesse de Henri IV.

Je m'assis, près de la fontaine *Saint-Jean*, à l'ombre de deux magnifiques ormes dont l'un fut planté par Henri IV, et l'autre par Marguerite de Valois; de là je vois les débris de la chapelle que l'on avait fait bâtir pour que la reine (catholique, au milieu d'une cour protestante) s'y livrât plus facilement à l'exercice du culte dont elle faisait profession. Lorsqu'à la honte des lumières dont on vante sans cesse les progrès, on voit le fanatisme, dont le poignard atteignit Henri IV, se réveiller auprès de son berceau, on ne lira pas sans intérêt et peut-être sans une utile humiliation, ce fragment, extrait des mémoires de Marguerite de Valois, publiés par Auger de Moléon.

« Cette félicité (dit cette princesse en parlant de sa « réconciliation avec son époux) me dura l'espace de « cinq ans que je fus en Gascogne avec lui, faisant la « plupart de ce temps-là, notre séjour à Nérac, où « notre cour était si belle que nous n'envions point « celle de France, y ayant madame la princesse de

(1) Les boulangers et les charbonniers de Nérac avaient obtenu de Henri IV la concession de l'emplacement qu'ils occupent encore en vertu d'un privilége dont la véritable clause n'a pas été stipulée au contrat.

« Navarre sa sœur, qui , depuis, a été mariée à M. le duc
 « de Bar, et moi, avec bon nombre de dames et filles , et le
 « roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs
 « et de gentilshommes , aussi honnêtes gens que les plus
 « galans que j'aie vus à la cour; et n'y ayant rien à regretter
 « en eux sinon qu'ils étaient huguenots : mais , de cette
 « diversité de religion , il ne s'en oyait point parler ; le
 « roi mon mari , et madame la princesse sa sœur , allant ,
 « d'un côté , au prêche , et moi et mon train à la messe
 « en une chapelle qui est dans le parc , d'où , comme
 « je sortais , nous nous rassemblions pour nous aller pro-
 « mener ensemble , ou dans un très-beau jardin qui a
 « des allées de lauriers et de cyprès fort longues , ou
 « dans le parc que j'avais fait faire en des allées de
 « trois mille pas , qui sont au long de la rivière. Le
 « reste de la journée se passait en toutes sortes de plaisirs
 « honnêtes , le bal se tenant d'ordinaire l'après-dînée
 « et le soir . »

Si on ne connaissait l'histoire de cette première épouse de Henri IV que par les mémoires que noua a laissés cette princesse, où elle se peint comme un modèle de sagesse et de pudeur , on pourrait, sans affecter une grande sévérité de principes , blâmer hautement en visitant les lieux que je parcours , les amours infidèles dont le jeune héros y a laissé les nombreux souvenirs , sans même parler de la belle grecque (*mademoiselle d'Ayelle*) , de la jolie *Le Rebours* et de la tendre *Fosseuse* , toutes trois filles d'honneur de Catherine de Médicis , près de qui ces charges étaient , comme on le sait , de véritables sinécures ; mais le caractère et la conduite de Marguerite sont trop bien connus pour ne pas excuser , en grande partie , les torts du galant Béarnais envers une épouse dont Charles IX avait dit : *En donnant*

ma sœur Margot au prince de Béarn, je la donne à tous les huguenots du royaume ; il aurait pu ajouter, sans l'enlever au duo de Guise. L'indulgence, je dirai même le respect que l'on a pour les faiblesses d'un roi qui les racheta par tant de qualités brillantes, par tant de vertus solides, ne m'empêche pas de signaler dans nos mœurs, une inconséquence (je trouverais facilement une expression plus dure et plus vraie) dont chaque page de notre histoire renouvelle le scandale.

De tous temps, la religion et la morale ont mis au rang des crimes, la violation de la foi conjugale ; et, de tous temps aussi, la société s'est montrée fort indulgente pour un délit dont les accusateurs, les témoins et les juges pourraient être exposés, dans la même audience, à se voir déclarer complices. Dans certains pays, les époux profitent, de temps en temps, du bénéfice de la loi, sans égard aux réclamations de leur conscience, et sans trop s'embarrasser d'un ridicule qui a son tarif comme tout autre objet de spéculation ; dans d'autres, on prend plus gaiement et plus consciencieusement son parti sur des torts, la plupart du temps réciproques, que l'on cherche à se faire pardonner par des égards mutuels ; mais, dans ce désordre de bonne compagnie, la morale ne perd point ses droits ; et si quelquefois elle paraît transiger avec les apparences, c'est pour maintenir le devoir, et conserver la rigueur du principe. Quelle qu'ait été, et quelle que soit encore en France l'urbanité des mœurs sur le chapitre de la fidélité des époux, les vertus conjugales n'y sont pas moins un titre à l'estime universelle ; et si le mépris public ne s'attache pas toujours à la violation du premier devoir qu'elles imposent, il est rare qu'il pardonne à l'éclat scandaleux qui peut en être la suite.

Par quel renversement de toutes les idées de morale

et de bienséance ce scandale que les lois punissent partout comme un crime, que les mœurs blâment au moins comme une faiblesse, jouit-il dans les cours non-seulement du privilége de l'impunité, mais d'une sorte de droit honorifique que l'on brigue avec impudence, et dont on se targue avec vanité? Que les rois aient des maîtresses, que les reines aient des favoris, c'est un tort que la plupart de leurs sujets auraient bien mauvaise grâce à leur reprocher; mais que ces maîtresses soient publiquement avouées; qu'elles soient fières de leur honte; qu'elles exigent, qu'elles partagent les honneurs souverains; qu'elles donnent quelquefois leur nom au règne qu'elles avilissent; que les arts, à l'envi, s'occupent ou plutôt s'abaissent à célébrer de *splendides adultères*; que les historiens, plus vils que les courtisans dont ils n'ont pas l'excuse, consacrent gravement cette honteuse célébrité, voilà ce qu'il est impossible de justifier, et, s'il faut tout dire, ce qu'on ne trouve dans les fastes daucun autre peuple..

De tous les princes à qui ce reproche est applicable, Henri IV, qui s'y est exposé le plus souvent, n'est cependant pas celui qui doit le craindre davantage. Il a eu beaucoup de maîtresses, mais il a eu deux méchantes femmes; mais ses maîtresses ne le dominaient pas; mais il les aurait toutes sacrifiées à Sully, comme il le disait lui-même; mais en convenant que ses faiblesses faisaient tort à sa gloire, il demandait franchement grâce pour des galanteries qui n'apportaient nul dommage à ses peuples, par forme de compensation de tant d'amer-tunes qu'il avait goûtées, de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls et dangers par lesquels il avait passé depuis son enfance jusqu'à cinquante ans. Sans doute il y aurait de l'ingratitude, même de l'injustice à rechercher minutieusement quelques taches

dans une aussi belle vie, à demander compte de ses galanteries, à un roi qui fut l'amour du peuple, la gloire du trône et l'honneur de l'humanité, et qui justifia pleinement la devise qu'il avait adoptée : *in via virtuti nulla via est.* Mais, dans ce pays même où aucun sentiment ne sait se renfermer dans de justes bornes, où l'on exècre ce que l'on hait, où l'on adore ce que l'on aime, peut-être pouvait-on se dispenser de diviniser des faiblesses, d'associer sans cesse le nom chéri de Henri IV à celui de Gabrielle, qui n'a rien de commun avec sa gloire; et, dans un chant devenu national, peut-être pouvait-on trouver à louer dans le prince, *qui fut, de ses sujets, le vainqueur et le père*, d'autres vertus que celles *de boire et de battre et d'être un vert galant.*

On pourra me faire observer que cette réflexion sévère n'est pas une transition fort adroite pour arriver à l'anecdote galante que j'ai promis de raconter; mais je parle de *Henriot* et non pas de *Henri*, et l'on verra que la naïve *Fleurette* qui développa la première dans le cœur d'un héros un sentiment qui tient tant de place dans sa vie, fut peut-être la seule de toutes ses maîtresses qui méritât de l'inspirer.

Le prince de Béarn (depuis Henri IV) n'avait pas quinze ans, lorsque Charles IX vint à Nérac, en 1566, pour y visiter la cour de Navarre. Les quinze jours qu'il y passa furent marqués par des jeux, des fêtes dont le jeune Henri était déjà le plus bel ornement.

Charles IX aimait à tirer de l'arc; on voulut lui en donner le divertissement, et l'on pense bien qu'aucun des courtisans, pas même le duc de Guise qui excellait à cet exercice, n'eut la maladresse de se montrer plus adroit que le monarque. Henri (que l'on appelait encore *Henriot*) s'avance, et, du premier coup,

enlève, avec sa flèche, l'orange qui servait de but. Suivant la règle du jeu, il veut recommencer et tirer le premier ; Charles s'y oppose et le repousse avec humeur ; Henri recule quelques pas, arme son arc et dirige sa flèche sur la poitrine de son adversaire : celui-ci se met bien vite à l'abri derrière le plus gros de ses courtisans, et ordonne qu'on éloigne de sa personne ce dangereux petit-cousin.

La paix se fit ; le même jeu recommença le lendemain : Charles trouva un prétexte pour n'y pas venir. Cette fois, le duc de Guise enleva l'orange qu'il fendit en deux ; il ne s'en trouvait pas d'autre. Le jeune prince voit une rose sur le sein d'une jolie fille qui se trouvait au nombre des spectateurs ; il s'en saisit et court la placer au but. Le duc tire le premier, n'atteint pas ; Henri, qui lui succède, met sa flèche au milieu de la fleur, et va la rendre à la jolie villageoise sans la détacher de la flèche victorieuse qui lui sert de tige.

Le trouble qui se peint sur la figure charmante de cette jeune fille, qu'il embellit encore, se communique à celui qui le fait naître, et les doux regards qu'ils échangent à la dérobée sont les premiers signes de la vie nouvelle qui vient de commencer pour eux.

En retournant au château, Henri questionne ceux qui l'entourent ; il apprend que l'aimable enfant se nomme *Fleurette*, qu'elle est fille du jardinier du château, et qu'elle demeure au petit pavillon qui se trouve à l'extrémité du bâtiment des écuries (1). Dès le lendemain, le jardinage est devenu la passion de Henri ; il a choisi un terrain de quelques toises aux environs de la fontaine de la *Garenne*, où il sait que

(1) Ce pavillon existe encore et sert à renfermer les instruments du jardinage.

Fleurette se rend plusieurs fois dans la journée : il l'entoure d'un treillage ; il y fait des plantations où il travaille avec d'autant plus d'ardeur qu'il est aidé par le père de Fleurette , et qu'il a , vingt fois par jour , l'occasion ou le prétexte de la voir.

Si j'écrivais un *roman historique* , j'aurais la liberté d'arranger , ou d'imaginer une foule de jolis détails , mais je raconte une anecdote , et je dois me borner au simple récit des faits principaux.

Depuis près d'un mois *Henriot* en contait à *Fleurette* (c'est de là , je dois le dire en passant , que nous vient cette expression figurée de *conter fleurette* , dont l'étymologie est plus sûre que la plupart de celles que nous donne M. Morin dans son dictionnaire). *Henriot* et *Fleurette* s'aimaient éperdument , sans trop savoir encore ce qu'ils se voulaient ; ils l'apprirent un soir à *la fontaine*. *Fleurette* s'y était rendue un peu tard ; l'air était pur ; le murmure des eaux , les plaintes du rossignol enchantaien le silence des bois , et la lune éclairait , d'un jour mystérieux , une retraite où la nature est déjà la volupté. Que se passa-t-il dans cette soirée , à la fontaine de la Garenne , entre le petit prince de quinze ans et la petite bergère de quatorze ? Il est plus aisé de l'imaginer que de le décrire ; tout ce que j'ai pu savoir , c'est qu'au retour de la fontaine la bergerette avait pris le bras du prince de Béarn , et que celui-ci portait la crûche sur sa tête. Ils se séparèrent à l'entrée du parc ; l'un retourna gaiement au château , l'autre pleura en rentrant dans son modeste réduit.

Le père de *Fleurette* ne s'était pas aperçu que sa fille , depuis ce jour , allait plus tard qu'à l'ordinaire à la fontaine ; mais le précepteur du jeune prince , le vertueux *la Gaucherie* avait observé que son royal élève avait toujours un prétexte pour s'échapper à la même

heure; et que par le plus beau temps du monde, la forme de son chapeau était habituellement mouillée. Cette remarque éveilla la surveillance du sage Mentor, il suivit de loin le jeune prince, et arriva, sans être vu, assez tôt et assez près, pour s'apercevoir qu'il était venu trop tard. Convaincu, comme Fénélon, que la suite est le seul remède à certains maux, sans autres remontrances, il annonça au jeune prince qu'ils retourneraient le surlendemain à Pau, d'où ils partiraient pour se rendre à l'*entrevue de Bayonne* (1).

L'instinct de la gloire, et peut-être celui de l'inconsistance, parlaient déjà au cœur de Henri; cette nécessité d'une première séparation, qu'il courut, en larmes, annoncer à Fleurette, trouvait à son insu quelque adoucissement au fond de son âme; mais comment peindre le désespoir de la naïve et sensible Fleurette? Dans les derniers momens d'un bonheur prêt à lui échapper, elle pressentait tous les maux de l'avenir.— Vous me quittez, Henri (disait la tendre enfant, étouffée par ses pleurs), vous me quittez, vous m'oublierez, et je n'aurai plus qu'à mourir. Henri la rassura et lui fit le serment d'un amour éternel, que Fleurette seule devait acquitter: « Voyez-vous cette fontaine de la Garenne (lui dit-elle, au moment où la cloche du château rappelait le prince, et donnait le signal du départ), absent, présent, vous me trouverez là... toujours là! » ajouta-t-elle avec une expression qu'il n'oublierait pas. Les quinze mois qui s'écoulèrent jusqu'au retour de Henri au château d'Agen, avaient développé dans l'âme du jeune héros des vertus incompatibles avec l'innocence des premières amours;

(1) Où fut résolue la perte des protestans, si l'on en croit quelques historiens.

et les filles d'honneur de Catherine de Médicis s'étaient chargées du soin d'effacer de son souvenir l'image de la pauvre petite Fleurette : celle-ci, plus affligée que surprise d'un changement dont sa raison précéde l'avait dès long-temps avertie, ne lutta pas contre un malheur qu'elle avait prévu, et ne songea plus qu'à s'y soustraire.

Elle avait vu plusieurs fois le prince de Béarn se promener dans les bosquets de la Garenne avec mademoiselle d'Ayelle, et n'avait pu résister au désir de se trouver un jour sur leurs pas. La vue de Fleurette plus belle encore de sa tristesse et de sa pâleur, réveilla, dans le cœur du jeune prince, un tendre souvenir : il se rendit, le lendemain matin, à son logement, la trouva seule et lui donna rendez-vous à la fontaine de la Garenne : j'y serai à huit heures, répondit la jeune fille sans lever les yeux de dessus son ouvrage. Henri s'éloigna aussitôt ; il attendit, avec toute l'impatience d'un premier amour, qu'un regard de Fleurette avait ranimé dans son sein, l'heure qui devait la lui rendre. Elle sonna ; il sort du château par une porte dérobée et passe à travers les taillis du bois de peur de rencontrer quelqu'un dans les allées. Il arrive à la fontaine ; Fleurette ne paraît pas ; il attend quelques minutes ; le moindre bruit des feuilles fait tressaillir son cœur : il va, vient, s'arrête . . . , approche de la fontaine ; une petite baguette est plantée sur l'endroit même où il s'est tant de fois assis près de Fleurette. C'est une flèche ; il la reconnaît ; la rose fannée y tient encore ; un papier est attaché à la pointe ; il le prend, cherche à le lire, mais le jour s'est éteint . . . Palpitant, inquiet, troublé, il revole au château, ouvre le fatal billet, et lit ces mots : « Je vous ai dit que vous me trouveriez à la fontaine ; peut-être

« avez-vous passé près de moi sans me voir ; retournez-y
 « et cherchez-mieux. . . . Vous ne m'aimiez plus . . . ,
 « il fallait bien. . . . Mon Dieu ! pardonnez-moi. . . . »

Henri a deviné le sens de ces paroles ; le palais retentit de ses cris : on accourt ; des valets, munis de flambeaux, le suivent à la Garenne. . . . Pourquoi s'appesantir sur de cruels détails ? Le corps de l'adorable enfant fut retiré du fond du bassin où s'épanchaient les eaux de la fontaine, et déposé entre les deux arbres que l'on y voit encore. Les regrets déchirans, la douleur de Henri, qui resta du moins fidèle au souvenir de *Fleurette*, ne peuvent qu'honorer la mémoire d'un prince. (1) « né pour servir de modèle à tous les rois par sa bravoure dans les combats, sa loyauté dans les négociations, sa générosité dans la victoire, ses vastes conceptions dans le cabinet ; par sa constante activité, par son amour pour ses peuples, par sa grandeur d'âme, enfin par toutes les qualités qui constituent le plus beau, le plus grand caractère. »

Fleurette est la seule des maîtresses de Henri IV qui l'ait aimé, comme il méritait de l'être ; la seule qui lui fut fidèle, qu'il put avouer sans rougir ; et la seule dont l'histoire ne parle pas.

L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

(1) Cet éloge de Henri IV est extrait de la notice sur Mérac de M. Villeneuve-Bargemont.

MERCURIALE.

Le Parnasse, comme l'Olympe, a ses grands dieux et ses demi-dieux ; la Société Philotechnique est une succursale de l'Institut, une espèce d'académie de province dans Paris ; c'est un hospice ouvert aux ambitions désabusées et aux immortalités subalternes ; quelques places cependant y sont occupées par des amateurs distingués et des talents supérieurs et modestes ; dans ce nombre on remarque le respectable et fidèle ami des arts, M. de la Chabaudissière, secrétaire-perpétuel de la Société, et M. le général Thiébault, qui sait dans la paix trouver encore la gloire, en se faisant, comme César, l'historiographe des triomphes auxquels il a participé lui-même.

Ces académiciens secondaires s'amusent, dit-on, beaucoup entre eux, et ils veulent bien, une fois tous les trois mois, admettre le public dans le secret de leurs plaisirs ; ils poussent même la prévenance jusqu'à favoriser tour-à-tour, de leur apparition, chaque arrondissement de la capitale ; on ne leur connaît pas de temple privilégié, leur bagage n'est point embarrassant ; comme Bias, ils portent tout avec eux : un verre d'eau et leur esprit.

Dimanche dernier, ces demi-dieux nomades avaient fixé leurs assises derrière l'Hôtel-de-Ville ; nos jolies femmes s'y sont portées en foule et avec plus d'empressement qu'aux séances de l'Institut, car les hommes de génie sont peu amusants, et ces dames croyaient naturellement se divertir davantage dans la Société Philotechnique. Tous les sièges étaient envahis avant midi, et l'heure qui a précédé l'ouverture de la séance a été employée par les assistants à faire connaissance avec les immortels de l'endroit ; nous avouons, pour notre compte, que notre érudition ne s'étendait pas jusqu'à les connaître ; mais quelques habitués ont secouru notre ignorance.

xance ; nous avions entre autres, devant nous , un père de famille qui expliquait à ses deux filles chacun des académiciens ; la cadette , encore enfant , ne paraissait occupée que de M. Bouilly , tandis que le nom de M. Pigault-Lebrun semblait jeter l'aînée dans de singulières distractions ; ce qui a fait réfléchir le père de famille .

La séance s'ouvre . M. de la Chabeaussière , après un rapport qui a le mérite d'être élégant , et aussi court que les travaux de la Société , nous a récité des imitations précieuses de quelques odes d'Horace ; nous ne savons pourquoi l'assemblée a paru y prendre peu d'intérêt ; depuis la traduction de M. de Wailly , le nom d'Horace cause toujours quelque effroi .

La sonnette du président se fait entendre une seconde fois , les fronts se dérident..... et *M. Lenoir* , vêtu de deuil , vient lire une dissertation sur les funérailles .

Jusque-là on pouvait se croire à l'Institut ; M. Gosse est venu détruire l'illusion avec deux fables pleines de gaieté et de malice , dont l'une , intitulée : *le Papillon et le Limaçon* , a l'avantage de rappeler une fable à peu près semblable de M. Dutremblay , qui finit par ces deux vers :

« Votre ami monte en char et vous restez à pied ;
« Dites bonsoir à l'amitié . »

M. Dutremblay est un descendant de La Fontaine : ses fables sont ses meilleurs titres de famille.

M. Gosse et son *papillon* s'envolent ; M. Vigée les remplace ; il tient en main une espèce d'idylle *sur l'attente* et une espèce d'élegie à *Chloé* . Depuis quarante ans M. Vigée n'est pas encore brouillé avec les zéphirs et les ruisseaux ; depuis quarante ans les rigueurs de *Chloé* exercent la patience de M. Vigée et la nôtre ; nous ne serons vraiment tranquilles que lorsqu'il sera heureux .

Entre ces deux petites productions sentimentales , M. Vigée nous a communiqué un parallèle , en prose , d'Horace et de Boileau ; on a trouvé qu'il l'avait très-bien lu .

Après M. Vigée , se sont succédés à la tribune MM. Raboteau et Vincent : le premier a récité une

pièce de vers, riche de poétiques détails et d'originalité; le second a déclamé une épître au roi de Perse, plus remarquable encore par son esprit d'indépendance que par l'inspiration poétique : on a applaudi avec justice une multitude de vers d'une franchise énergique, tels que celui-ci, en parlant de *Racine*, tué par un dédain de Louis XIV :

« J'aurais quitté la cour et ne serais pas mort. »

Et cet autre, applicable à ces poètes devenus grands seigneurs, qui, oublieux de leurs vers comme de leurs amis,

..... « En quittant l'Hélicon,
« S'en vont chez Jupiter renier Apollon. »

On commençait à s'occuper de critiques; une symphonie harmonieuse est arrivée fort à propos pour les faire taire et recueillir un suffrage unanime.

— Est-il bien vrai qu'une commission spéciale de l'Institut doive s'occuper de corriger la législation des théâtres et de réprimer les spoliations des comédiens? Est-il vrai qu'un homme de génie pourra jouir du même droit que l'obscur artisan, et qu'il lui sera permis de léguer à ses descendants l'héritage de ses chefs-d'œuvre? Cela serait si juste que nous n'osons guère nous en flatter. Il ne faut pas tant s'étonner de la terreur qu'inspire l'apparition d'un génie dans une famille; ses enfans, après sa mort, n'ont que dix ans à vivre sur leur patrimoine. Les larmes qu'on répand sur *Chimène* doivent aussi couler pour la petite-fille de Corneille. Les comédiens qui s'enrichissent de la succession des auteurs, devraient au moins les traiter avec plus d'égards durant leur vie.

Par exemple, présentez-vous au théâtre avec des billets d'auteur, comme nous l'avons fait à la première représentation de la comédie de M. Duval, et vous serez charmé de la réception. Notre billet nous donnait des droits à l'orchestre, nous n'y arrivâmes qu'à l'ouverture de la salle; il était plein; nos prétentions dérogèrent d'abord jusqu'à la première galerie; un accueil hostile nous signala comme les amis de l'auteur; nous

voulâmes nous approcher du bureau supplémentaire , pour relever la déchéance de notre billet ; le bureau se ferma ; nous essayâmes de nous plaindre à *M. le contrôleur* , qui parut d'abord s'intéresser à nous , car nous lui cachions notre infirmité , mais on lui murmura à l'oreille : *billet d'auteur !.... ce mot suffit pour nous confondre*. Alors nous nous décidâmes à tenter la séduction sur une de ces antiques gardiennes , qui sans doute avait obtenu son poste pour avoir bercé dans ses bras *Clytemnestre ou le vieil Horace*; elle allait s'attendrir lorsqu'elle aperçut dans nos mains le *talisman* funeste , et tout-à-coup une voix , multipliée par les échos de tous les étages , sonna l'alarme , et l'on entendit de toutes parts retenir ces mots : *Prenez garde , voilà des amis de l'auteur !* Enfin , une personne généreuse , une puissance du théâtre , qui nous crut apparemment atteints nous-mêmes de la *manie des grandeurs* , nous jeta dans un *flux qui nous porta au comble* , où nous attendîmes qu'un *reflux nous remportât*.

Il faut espérer que si la commission parvient à nous rendre deux scènes françaises , il s'établira entre elles une rivalité de talens et d'urbanité ; lorsqu'on voit tant de théâtres consacrés à des compositions réprouvées par la raison et le bon goût , ce n'est pas être exigeant que d'en réclamer deux pour les œuvres du génie .

Un autre genre d'abus s'était glissé au théâtre de l'Opéra-Comique ; on avait contrefait la signature de l'auteur de *la Clochette* sur des billets d'entrée ; les tribunaux ont été saisis de l'affaire ; le jury vient d'absoudre les accusés , considérant sans doute qu'ils ont été assez punis s'ils en ont fait usage pour eux-mêmes .

— Qu'on nous dise encore que les théâtres n'ont point d'influence sur la morale ; madame de C*** , qui ne croyait à rien , croît maintenant à l'enfer , depuis qu'elle a vu celui de *Dégottis* ; son mari , qui ne l'a pas quittée depuis dix ans , était bien moins incrédule ; madame de C*** est rentrée chez elle pour se livrer à l'examen de sa conscience ; c'est un *changement à vue* qui fait beaucoup d'honneur à la baguette du magicien de l'Opéra .

— On raconte qu'un certain auteur du théâtre des Variétés avait succédé , dans une place assez impor-

tante du ministère de la guerre, à un ancien employé qui vient d'y être réhabilité par le nouveau ministre. *Brunet*, toujours *Jocrisse*, disait, à ce sujet, ces jours derniers : « Est-il malheureux ce pauvre S.... de perdre ainsi sa place après six mois d'exercice ! » Ce qu'il y a de plus injuste là-dedans, c'est que c'est pour la rendre à un homme qui l'a déjà occupée pendant dix ans ; et puis voilà qu'il va travailler pour nous, « et moi, je suis comme le public, je n'aime plus ses pièces. »

— Parmi les prétendants à l'héritage académique de Méhul, M. Nicolo, que ses airs ont tant popularisé, semble être le candidat privilégié de l'opinion publique ; son talent est éminemment français ; on ne peut nier que sa musique ne se distingue par la grâce et l'esprit, puisqu'elle s'adapte si bien aux compositions de l'auteur de *Joconde*.

— Le petit roman d'*Ondine*, traduit par madame la baronne de Montolieu (1), avec le charme attaché à son style, est une composition germanique, plus bizarre qu'originale, et qui peut prendre place parmi les contes des *Mille et une Nuits*.

— Trente volumes ont fait à M. Paccard une sorte de réputation que le dernier roman qu'il vient de publier (2), achève de confirmer. On aurait peine à concevoir le débit de pareilles productions, si l'on ne savait pas qu'on lit plus de romans dans les antichambres que dans les salons.

— Il faut distinguer de la foule des romans qui reçoivent en même temps la naissance et la mort, l'*Lavalide* (3) de M. de J.... Cet ouvrage se recommande aux lecteurs qui recherchent des aventures extraordinaires, écrites d'un style élégant et facile, et nous ne serons pas étonnés que le héros de ce roman, tout invalide qu'il est, plaise beaucoup aux dames.

(1) Un vol. in-12. Prix : 3 fr. Chez Arthur Bertrand.

(2) *Edelmonde et Loredan ou l'Orange de Malte*, suivi des *Tableaux de l'Amour honnête et vertueux*. Deux vol. in-12. Prix : 4 fr. Chez Laurent ainé, rue Dauphine, n. 32.

(3) Deux vol. in-12. A Paris, chez Jacob, libraire, au Palais-Royal.

— M. Gallais, pour montrer ce qu'il est en état de produire aujourd'hui, vient de rassembler sa gloire, éparsé dans les anciens journaux, pour la consolider en deux gros volumes qu'il intitule : *Mœurs et Caractères du dix-neuvième siècle* (1). C'est s'y prendre de bonne heure pour peindre notre siècle, qui vient à peine de naître. Le tableau de M. Gallais ne pourrait pas être longtemps fidèle ; il a cela de commun avec tous les portraits de l'enfance, mais il est loin d'avoir les grâces du jeune âge.

— La *Quotidienne* a pris plaisir à imaginer et à répandre que la discorde s'était glissée parmi les rédacteurs du *Mercure*, et que l'un d'eux s'était séparé de ce journal qu'elle appelle le *camp d'Agramant* : quant à nous, nous ne connaissons que le parfait accord qui règne parmi nos collaborateurs. Ainsi le *Danois* et les autres *Paladins* de la *Quotidienne* ne jouiront que d'une courte joie, et leur feuille sera convaincue, encore une fois, d'avoir dit *ce qui n'est pas*, dans la bénigne intention de nuire.

— Un officier anglais et un officier français voyaient ensemble par la diligence de Dunkerque à Lille; parvenus au sommet du mont Cassel, d'où l'on découvre un immense horizon, « Monsieur, dit l'Anglais au Français, avec un sourire qui ne demandait pas mieux que d'être malin, n'apercevez-vous pas Waterloo dans le lointain ? » — « Non, monsieur, répondit froidement l'officier français, mais ici tout près, de ce côté, vous pouvez voir Honfleur. »

— Un chaudronnier, propriétaire du château de Montmorency, commençait à le faire démolir; on prétend que la noble famille l'a prié de surseoir à cette espèce de profanation; au reste il paraît que la ville de Montmorency s'est montrée assez indifférente dans cette circonstance; elle possède un Ermitage qui, dès long-temps, a fait oublier le château; ce n'est qu'un modeste enclos, ce n'est qu'un toit de chaume, mais Jean Jacques l'habita.

SS.

(1) Deux vol. in-8°. Prix ; 13 fr. et 15 fr. par la poste. Chez Belin, imprimeur-libraire, à Paris, quai des Augustins, n. 55.

POLITIQUE.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 24 au 30 octobre.

On s'accordait assez à mettre au rang des contes bleus la conquête d'un petit Etat à l'extrême de l'Europe ; par un voisin qui ne manque pas d'autres affaires. En suivant de l'œil la flotte russe, on avait cru la voir s'approcher d'un port anglais dans des vues pacifiques. C'en était assez pour le crédit ; car s'il n'est rien de plus facile à effrayer que le crédit, il n'est rien de plus aisément à rassurer ; voilà pourquoi il se montre et se cache si brusquement, et va semant sur son passage, et enlevant les richesses, sans motif quelquefois et sans calcul, comme pour ressembler à l'aveugle fortune. Voici un événement qui paraît devoir le tenir pour quelque temps dans une grande circoupection, événement d'une toute autre importance que de stériles représailles, ou l'achat de quelques vaisseaux. C'est une atteinte dont est menacée la plus imposante, la plus colossale puissance qui fut jamais. On l'attaque aujourd'hui dans son véritable centre ; Marattes, Pindaries, toutes ces tribus féroces qui environnent ses comptoirs, semblent réunir leurs intérêts et leurs vengeances. Aux premiers indices d'un renouvellement de guerre, le gouverneur anglais avait fait arrêter le chef de la confédération dans sa propre capitale, et l'avait fait consentir à livrer trois places fortes ; malheureusement un autre chef se présente, plus audacieux, plus entreprenant, avec une nombreuse cavalerie, un train d'artillerie ; et s'il est vrai que des officiers européens aient pris parti dans ses troupes, l'avantage de la tactique et celui de la valeur personnelle étant égal de part et d'autre, l'avantage du nombre reste seul. Il faut que cette pre-

mière insurrection ait un caractère sérieux , puisque l'on a frété en hâte des bâtimens pour le transport des troupes à l'Ile-de-France , à Ceylan , au cap de Bonne-Espérance , et que trois régimens ont reçu l'ordre de s'embarquer. Cependant , parmi toutes ces inquiétudes , fondées sur les détails qui transpirent , moins encore que sur ceux qu'on devine , et tandis que les bons de l'Inde perdent 7 , et que les fonds publics sont tout-à-coup descendus de trois pour cent , les journaux conservent le même ton d'assurance. L'un d'eux , qui le croirait ? mesure la stabilité de la domination anglaise par son étendue.

Quant à la cause de la révolution , c'est le champ des conjectures. L'un accuse des influences étrangères ; l'autre , un vice dans l'organisation de l'armée , et personne , selon moi , ne touche au but , sans doute parce qu'il est à la portée de tout le monde.

Poursuivons cet aperçu.

PORTE OTTOMANE. — Tous ces bruits de guerre entre la Russie et la Porte se sont dissipés comme des bruits de gazette. Ceux qu'on répand sur le pacha d'Egypte acquièrent plus de consistance. Ce pacha , dit-on , avait offert à l'Angleterre d'exterminer les barbaresques , à condition que cette puissance le reconnaîtrait pour souverain. Peut-être la Suède a-t-elle accepté le marché ; et voilà ce qui expliquerait la haine des pirates contre le pavillon suédois , et l'horrible massacre d'un équipage de cette nation près de la Corogne. Peut-être ne serait-ce pas un mal pour la France que l'Egypte sortît de ses ruines. Quant au Grand-Seigneur , en lui ôtant l'Egypte , on ne lui ôte rien.

— Le corps de l'ancien dey d'Alger a obtenu de ses assassins une humble sépulture. On ne haïssait point sa personne ; on ne haïssait que son étoile. L'aurait-il léguée à son successeur ? Car on prétend que celui-ci vient d'en éprouver cruellement l'influence.

COURRONNES DU NORD. — Un ukase du six septembre , adressé au sénat dirigeant , règle les rapports des propriétaires russes avec les émigrans qui viendront s'établir sur leurs terres. Toutes les dispositions sont dans l'intérêt des émigrans , plus encore que dans l'intérêt des na-

turels ; garantie pour les stipulations, exemption de service, liberté de conscience.

— Quand l'esprit de civilisation a pénétré dans un pays, les villes s'élèvent par enchantement. Témoin Odessa, qui n'a pas quinze ans d'existence, et que visitent les vaisseaux de presque toutes les nations. Puisse la Russie, avec tant de moyens pour des entreprises utiles, ne pas se laisser entraîner à des spéculations ruinées ! En dépit des préjugés européens, qui ont placé la prospérité des nations dans leur extranéité, il vaut mieux attirer les colons chez soi, que d'envoyer des colons chez les autres.

— Les diétines de Pologne sont convoquées. Cette image des anciennes libertés doit plaire aux Polonais. Pour achever de gagner les cœurs, leur nouveau souverain autorise le monument, projeté par la douleur et l'admiration publique, en l'honneur de Poniatowski.

— On a envoyé de Copenhague des pilotes expérimentés, qui conduiront, par le Catégat, dans la mer du Nord, cette escadre russe, objet de tant de conjectures.

ALLEMAGNE. — Deux procès occupent les esprits ; celui du colonel Massenbach, et celui de l'évêque de Gand. On reproche au colonel une popularité séditive, et à l'évêque, une piété fanatique. L'un et l'autre sont accusés de provocation à la désobéissance. Mais il y a de plus, contre l'évêque, qu'on l'accuse de provoquer à la désobéissance, au nom du ciel, et dans la pensée de soumettre les pouvoirs nationaux à un pouvoir étranger. Pourachever le contraste, le colonel s'est laissé prendre, et l'évêque a su se mettre à l'abri.

— La détresse, pour être moindre dans les Pays-Bas, n'est pas indigne de notre attention. Le roi, dans son discours à l'assemblée nationale, ne cache point les plaies de l'État.

— Francfort et le Mecklenbourg proscriivent les juifs à qui mieux mieux.

— On parlait de quelques troubles élevés à Munich, à Bucharest. Mais, ni l'un ni l'autre bruit ne se sont confirmés.

— Il est toujours question d'un congrès de souverains pour le mois d'avril. Ce congrès aura lieu, dit-on, à Spa.

— La Belgique persiste dans sa guerre industrielle. Il faut avouer que cette guerre excite fortement l'attention de l'Angleterre, puisque les lois pénales contre les embaucheurs des ouvriers, et contre les ouvriers transfuges, y sont remises en vigueur.

Voici la devise de la société manufacturière de Tournai : Prohibons contre qui prohibe, afin d'empêcher les prohibitions.

— On a vu passer à Bruxelles un convoi de prisonniers français revenant du fond de la Russie. La patrie recueille, avec une douloureuse joie, ces débris précieux.

SUISSE. — Ce pays est en proie à tous les fléaux. Le typhus règne dans quelques cantons ; la discorde dans quelques autres ; la misère dans tous. Il a des voisins qui lui refusent des vivres, et réduisent à rien son commerce. Or, devinerait-on de quel expedient une feuille de Weimar s'avise ? Elle propose aux cantons de se donner un roi, ou de se donner à un roi. Introduire chez soi le luxe d'une cour, quand on manque du nécessaire, voilà bien un conseil de gazette !

— Soleure a vu mourir le célèbre Kosciusko. Il a recommandé que ses funérailles fussent simples ; l'histoire lui en prépare de plus belles.

COLONIES.—On parle d'événemens dans le Mexique, favorables à la cause royale. Les corsaires ont cessé de se montrer dans ces parages. Mac-Grégor et le gouverneur de Saint-Augustin s'observent, impatients de se mesurer. Les États-Unis aspirent à la possession des Florides. Mais ils préfèrent les posséder par une cession, qu'à titre de conquête. Et ce choix est sage. La fièvre jaune règne toujours à Charlestown. A New-Yorck, un froid très-vif a brusquement remplacé des chaleurs brûlantes.

ESPAGNE.—La médiation des cinq puissances préviendra, dit-on, les hostilités entre l'Espagne et le Portugal.

— On doute de la durée du ministère de Garay. Il faut une force plus qu'humaine pour s'échapper d'un abîme, quand ceux qui sont dedans vous retiennent, et que ceux qui sont dehors vous repoussent.

ANGLETERRE. — La cour d'assises de Derby a condamné à mort quelques prévenus, et à la déportation

tion quelques autres. Ce procès offre une double circonstance très-remarquable. L'ordre donné de tenir les débats secrets , et la violation de cet ordre par le journal ministériel. C'était déjà un abus que cet ordre. Car, du moment que l'accusé perd une de ses garanties , il n'y a pas de raison pour qu'il ne les perde toutes ; et la plus imposante , c'est la publicité de la procédure. Mais que dirons-nous de l'autre abus ?

— L'édit de l'empereur d'Autriche , qui prohibe l'importation des cotons étrangers , inquiète presque autant le commerce anglais , que l'embauchage des ouvriers .

— Qu'est-ce qu'être neutre ? la définition du *Times* à quelque droit de nous surprendre ; et je ne la crois pas tout-à-fait exempte d'un certain jésuitisme politique. Celui qui donne des secours à l'un des deux partis , pour de l'argent , dit-il , ne rompt point la neutralité. Il la romprait , s'il mettait à ses secours un autre prix. Ainsi , que la Russie vende ou livre pour de l'argent des vaisseaux à l'Espagne , *bene sit*. Ce marché nous donne le droit d'en conclure un pareil avec les ennemis de l'Espagne. Dans cette distinction , j'y trouve un fonds de vérité. La Suisse a coutume de céder des troupes à plusieurs puissances , sans que ces marchés influent le moins du monde sur sa situation politique. Les hommes se battent , et l'État est en paix. Pourquoi cela ? C'est que ses rapports comme État ne changent point. Ils changerait par une augmentation ou une diminution de territoire , puisqu'on ne peut acquérir sans qu'un autre ne perde , ni perdre sans qu'un autre ne s'agrandisse. En contact avec de nouveaux voisins , on acquiert de nouveaux intérêts. Jusque-là , bornes , intérêts , habitudes restant les mêmes , l'équilibre subsiste. Céder ses troupes et ses vaisseaux pour de l'argent , c'est bien rompre la neutralité individuelle. Et la preuve , c'est que si vos soldats sont prisonniers ou vos vaisseaux capturés , on ne leur fera pas une meilleure condition qu'aux soldats ou aux vaisseaux ennemis. Mais ce n'est point rompre la neutralité politique. Car , en cédant à votre allié domestique de tels secours , vous vous êtes interdit tout droit sur eux. Ce n'est point en votre nom , ce n'est point sous vos bannières qu'ils combattent ; ils ne sont plus vôtres. Je suis loin de croire que ce raisonnement

soit sans réponse ; mais la réponse ne serait peut-être pas sans réplique. La politique usuelle a ses subtilités et ses détours comme la probité d'un procureur. Quant à la véritable politique, c'est autre chose. Celle-ci est simple et franche, comme la probité d'un honnête homme.

— Le duc de Wellington est à Londres, et lord Castlereagh à Douvres.

FRANCE.—Ordonnance du Roi qui élève Toulon au rang des bonnes villes. — Réductions dans le corps de la marine — Nouvelle organisation du corps des ingénieurs-géographes. — Erection d'un majorat pour le frère du prince de Talleyrand, qui est autorisé à prendre le titre de duc. — Plaidoyer de l'auteur des Calamités judiciaires, qui est lui-même une calamité pour les juges. — Plaidoyer, plus gracieux, de mademoiselle Bourgoin, contre un marchand impoli, qui ne voulait point reprendre un shall vendu sous condition. Le poète a dit : *Minorve est éconduite, et l'énus a la pomme.* Ne prenons que le dernier hémistiche ; le premier ressemblerait trop à un pourvoi en cassation.

— On se souvient, ou l'on ne se souvient pas d'une requête adressée au Roi par M. Levacher-Duplessis, au nom des marchands et artisans de la ville de Paris. Il me semble que les fripiers et revendeurs doivent être comptés parmi les marchands et les artisans. J'ai donc pu dire, sans insolence et sans grossièreté, que M. Levacher-Duplessis s'était fait l'avocat des fripiers et des revendeurs, et pourtant ces dénominations vulgaires fâchent la *Quotidienne*. Est-ce qu'il lui faut des périphrases, et qu'il ne serait plus permis d'aborder un honnête savetier, sans le saluer du titre de *réparationeur des chaussures*? Ou bien si elle craint que la pensée du lecteur ne se porte tout de suite sur les fripiers d'écrits, et les revendeurs de calomnie?

— Hier les tribunaux s'occupaient de la plainte en calomnie de Wilfrid Regnault contre M. le marquis de Blosseville, et MM. des Déhais et de la *Quotidienne*.

— La cour de cassation doit s'occuper aujourd'hui du pourvoi de cet infortuné contre larrêt qui le condamne à mort. Cette situation est éminemment dramatique. « C'est la première fois peut-être, a dit l'éloquent dé-

« fenseur de Regnault , qu'un homme condamné à la « peine capitale , ose , du fond de sa prison , vous de- « mander justice du tort fait à son honneur. L'accusa- « teur est dans les fers , et les accusés sont sans crainte. « Puisaient-ils être sans remords ! » M. le marquis de Blosseville , principal accusé , n'a pas mis dans ses ré- poses toute la franchise qu'on attendait de son caractére. Il a hésité , balbutié. Son système est d'obtenir des délais , comme le système de son adversaire est de hâter la décision. Il faut convenir que M. le marquis s'est placé dans une situation peu avantageuse. Les murmures du public ont dû l'en avertir , et plus encore la foudroyante péroration de M. Gaillard-Laferrière : « En vous voyant on dira : Seul , il fut son bourreau. »

— Le petit-fils d'Henri IV a posé la première pierre d'un monument vraiment national , puisqu'il est le fruit des offrandes de tous les Français. *Pietas civium restituuit.* C'est une idée que M. le préfet de la Seine a fait ingénieusement ressortir. Sa Majesté lui a répondu : « Je m'en félicite comme Roi ; j'en jouis comme fils ; je m'en applaudis comme Français. »

— Le consistoire de l'Eglise des chrétiens de la confession d'Augshbourg , à Paris , annonce aux fidèles de cette communion que la célébration de la troisième fête séculaire de la Réformation aura lieu , les 1^{er} et 2 novembre prochain , dans leur temple , rue des Billettes , à l'heure de midi : le premier jour , en langue allemande ; le second , en langue française.

BÉNABEN.

ANNONCES ET NOTICES.

Les Soirées de Famille , contes , nouvelles , traits historiques et anecdotes ; recueil philesophique , moral et divertissant. Trois vol. in-12. Prix : 6 fr. , et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris , chez Bechet , libraire , rue des Grands-Augustins , n. 11.

Pour ne pas répéter ce que chacun sait, défaut commun à la plupart de ces sortes de recueils, l'auteur a emprunté à des écrivains étrangers une grande partie des traits qu'il rapporte; le choix en a été fait avec discernement.

*Conversations sur l'Economie politique, dans les-
quelles on expose d'une manière particulière les élé-
ments de cette science;* par l'auteur des *Conversations
sur la chimie.* Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. ; et 9 fr.
franc de port. Chez J. J. Paschoud, libraire, rue Maza-
xine, n. 22 ; à Genève, chez le même imprim.-lib.

L'Homme Gris, comédie en trois actes et en prose ;
par MM. d'Aubigny et Poujol, avec cette épigraphe :

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon.
BOIL.

Prix : 1 fr. 50 c. A Paris, chez madame Ladvocat, lib.,
au Cabinet littéraire, Palais-Royal, galerie de bois,
n. 197.

Cette nouvelle comédie se fait remarquer particulièrement
par un dialogue animé et rempli de traits épigrammatiques; c'est
un genre de mérite qui ne perd rien à la lecture de l'effet qu'il
produit à la représentation.

TABLE.

Poésie. — <i>Fragment d'une imitation en vers de la Lusiade.</i>	Pag. 195
Nouvelles littéraires. — <i>Petit volume contenant quelques aperçus des Hommes et de Société (analyse);</i> par M. P. F. Tissot.	197
<i>Suite de l'Esquisse sur les Délibérations politiques;</i> par M. Lacretelle aîné.	210
L'Ermite en Province. — <i>Fleurette;</i> par M. Jouy.	216
Mercuriale.	227
Politique. — <i>Revue des Nouvelles de la Semaine;</i> par M. Bénaben.	233
Notices et Annonces.	239

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 8 NOVEMBRE 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE VER ET LE LIMAÇON.

Fable imitée de Pignotti, lue à la séance publique de la société philotechnique, le 26 octobre 1817.

Au fond d'un chêne épais,
Un ver, un limaçon, tous deux vivaient en paix;
Pour adoucir les chagrins de la vie,
Ils les souffraient en compagnie.
Aux arrêts du destin philosophes soumis,
Tous deux riaillaient par fois tout animal superbe ;
Et partageant ensemble une paille, un brin d'herbe,
Ils voulaient, disaient-ils, vivre et mourir amis.

C'était bientôt l'instant où la nature
Prépare au ver un destin tout nouveau :
Son corps entier va changer de figure ;
Les couleurs de la mort s'étendent sur sa peau ;
Froid, immobile et respirant à peine,
Un sommeil léthargique engourdit tous ses sens ;
Le pieux limaçon, croyant sa mort certaine,
L'entoure d'herbe tendre et de bourgeons naissants.

Il prend une peine inutile ;
 Le ver paraît descendre au ténébreux manoir ;
 Et son cher compagnon , réduit au désespoir ,
 A son corps immobile ,
 Rend au moins le dernier devoir .
 O prodige ! le ver brille encore à sa vue ;
 Dans ses membres glacés , une douce chaleur
 Relève sa force abattue .
 Tel autrefois l'amour , à la voix d'un sculpteur ,
 Donna la vie à sa statue .

Le ver renait plus beau , plus digne d'être aimé ,
 En joli papillon , le voilà transformé :
 Il rampait , maintenant sa marche est assurée ;
 Il déploie , en jouant , son aile colorie ;
 Mais un plus bel habit le rend plus orgueilleux ;
 L'ingrat , sur le passé , ne jette plus les yeux :
 Sur le sein d'une rose

A peine il se repose ,
 Qu'une nouvelle fleur appelle encor ses vœux ;
 Bientôt d'un clair ruisseau le murmure l'attire :
 Il voltige , il s'y voit , bat de l'aile et s'admire .

Toujours franc , toujours bon ,
 Le pauvre limaçon
 Voit , de son vieil ami , la nouvelle existence ,
 Et près de lui gaîment s'avance ,
 D'un air leste et moqueur , le papillon charmant ,
 De son vieux compagnon , reçoit le compliment ;
 Sa voix lui devient importune ;
 Il a changé de mœurs en changeant de fortune ,
 Et l'orgueil lui fournit mille et mille raisons
 Pour n'avoir plus d'amis parmi des limaçons .

A ce mépris il ajoute l'outrage ;
 Un jardinier , la serpette à la main ,
 Emondait , en chantant , les arbres du jardin :
 Quitte , dit-il , cet inutile ouvrage ;
 En vain à tes sueurs ,
 L'arbre taillé promet de belles fleurs :
 Vois cet insecte vil qui , dans sa marche impure ,
 Les menace déjà d'une horrible morsure ;
 Veux-tu des fruits , écoute mes leçons ,

Et , du jardin , chasse les limaçons .
 Surpris d'une telle arrogance ,
 Le limaçon s'écrie en sa douleur :
 Tu changes donc d'amis en changeant de couleur !
 Hier , tu réclamas encor mon assistance ;
 Pour toi , je me suis dépouillé .
 Papillon , de frèle existence ,
 Crois-tu faire oublier , par ce ton d'impudence ,
 La fange où ton corps s'est souillé ?
 Beau sire ! on te connaît ; malgré ton insolence ,
 Tu n'es qu'un ver richement habillé .

De bien des gens , ma fable est la peinture ;
 La fortune toujours les rend présomptueux ;
 Et dès que leur habit porte quelque dorure ,
 Les amis d'autrefois ne sont plus rien pour eux .

M. ETIENNE GOSSE.

ÉNIGME.

Dans le monde je fais du bruit ;
 Mon corps est porté par ma mère ,
 Et pourtant je porte mon père ,
 Quoiqu'il soit grand et moi petit .

CHARADE.

Mon tout , par mon premier , dévore mon second ,
 Et c'est de celui-ci qu'il emprunte son nom .

(*Par M. N. L. , de Saumur .*)

LOGOGRIFFE.

Laissez ma queue après ma tête ,
 Je végète en bien des pays ;
 Mettez ma queue avant ma tête ,
 Je suis un signe de mépris .

16.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphé*
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *charbon*; celui de la *charade*,
est *chasselas*; et celui du *logographe*, *dégoût*, où l'on
trouve *égout*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DE L'OBÉISSANCE À LA LOI.

Fragmens d'un chapitre extrait des additions inédites à la collection des ouvrages politiques de M. B. de Constant.

L'obéissance à la loi est une des plus grandes questions qui puissent attirer l'attention des hommes. Quelque décision que l'on hasarde sur cette matière, on s'expose à des difficultés insolubles. Dira-t-on qu'on ne doit obéir aux lois qu'autant qu'elles sont justes? On autorisera les résistances les plus insensées ou les plus coupables. L'anarchie sera partout. Dira-t-on qu'il faut obéir à la loi, en tant qu'ellem, indépendamment de son contenu et de sa source? On se condamnera à obéir aux décrets les plus atroces et aux autorités les plus illégales.

De très-beaux génies, des raisons très-fortes ont échoué dans leurs tentatives pour résoudre ce problème.

Pascal et le chancelier Bacon ont cru qu'ils en donnaient la solution, quand ils affirmaient qu'il fallait obéir à la loi sans examen. C'est affaiblir la puissance des lois, dit le dernier, qu'en rechercher les motifs. Approfondissons le sens rigoureux de cette assertion.

Le nom de loi suffira-t-il toujours pour obliger l'homme à l'obéissance? Mais si un nombre d'hommes, ou même un homme seul sans mission (et pour embarrasser ceux que je vois d'ici s'apprêter à me combattre, je personifierai la chose, et je leur dirai, soit le comité de salut public, soit Robespierre), intitulaient loi, l'expression de leur volonté particulière, les autres membres de la société seront-ils tenus de s'y conformer? L'affirmative est absurde, mais la négative implique que le titre de loi n'impose pas seul le devoir d'obéir, et que ce devoir suppose une recherche antérieure de la source d'où part cette loi.

Voudra-t-on que l'examen soit permis, lorsqu'il s'agira de constater si ce qui nous est présenté comme une loi, part d'une autorité légitime; mais que ce point éclairci, l'examen n'ait plus lieu sur le contenu même de la loi?

Qu'y gagnera-t-on? Une autorité n'est légitime que dans ses bornes; une municipalité, un juge de paix sont des autorités légitimes, tant qu'elles ne sortent pas de leur compétence. Elles cesseront néanmoins de l'être si elles s'arrogeaient le droit de faire des lois. Il faudra donc, dans tous les systèmes, accorder que les individus peuvent faire usage de leur raison, non-seulement pour connaître le caractère des autorités, mais pour juger leurs actes; de la résulte la nécessité d'examiner le contenu aussi bien que la source de la loi.

Remarquez que ceux mêmes qui déclarent l'obéissance implicite aux lois, quelles qu'elles soient, de

devoir rigoureux et absolu , exceptent toujours de cette règle la chose qui les intéresse. Pascal en exceptait la religion ; il ne se soumettait point à l'autorité de la loi civile en matière religieuse , et il brava la persécution par sa désobéissance à cet égard.

Un auteur anglais d'un très-grand mérite et d'une perspicacité profonde, Jérémie Bentham, a établi que la loi seule créait les délits , et que toute action , prohibée par la loi , devenait un crime. Un délit , dit-il , est un acte dont il résulte du mal ; or , en attachant une peine à une action , la loi fait qu'il en résulte du mal (1). A ce compte , la loi peut attacher une peine à ce que je sauve la vie de mon père , à ce que je le livre aux bourreaux. En sera-ce assez pour faire un délit de la piété filiale ? Et cet exemple , tout horrible qu'il est , n'est pas une vaine hypothèse. N'a-t-on pas vu condamner , au nom de la loi , des pères pour avoir sauvé leurs enfans , des enfans pour avoir secouru leurs pères ?

Bentham se réfute lui-même , lorsqu'il parle des délits imaginaires (2). Si la loi suffisait pour créer les délits , aucun délit , créé par la loi , ne serait imaginaire. Tout ce qu'elle aurait déclaré délit serait tel.

L'auteur anglais se sert d'une comparaison très-propre à éclaircir la question. « Certains actes , in- « nocens par eux-mêmes , dit-il , sont rangés parmi « les délits , comme , chez certains peuples , des ali- « mens sains sont considérés comme des poisons. » Ne s'ensuit-il pas que de même que l'erreur de ces peuples ne convertit pas en poisons ces alimens salubres , l'erre- rure de la loi ne convertit pas en délits les actions in- nocentes ? Il arrive sans cesse que lorsqu'on parle de la

(1) Cours complet de législation , chap. 2.

(2) Code pénal , part. 3 , chap. 1.

loi abstrairement, on la suppose ce qu'elle doit être; et quand on s'occupe de ce qu'elle est, on la rencontre toute autre; de là, des contradictions perpétuelles dans les systèmes et les expressions.

Bentham a été entraîné dans des contradictions de ce genre par la détermination qu'il avait prise de ne reconnaître aucun droit naturel, détermination dont je dirai quelques mots en note, parce qu'elle l'a conduit à des conséquences dont les ennemis de la liberté pourraient abuser (1). Dominé par le principe qu'il avait

(1) Le système de Bentham, c'est de substituer à l'idée de droits, et sur-tout de droits naturels, inaliénables et imprescriptibles, la notion de l'utilité. A la manière dont il la conçoit, ce n'est au fond qu'une terminologie différente. Mais cette terminologie me paraît avoir les inconvénients communs à toutes les locutions vagues, et de plus son danger particulier.

Nul doute qu'en définissant convenablement le mot d'utilité, l'on ne parvienne à tirer, de cette notion, précisément les mêmes conséquences qui découlent de l'idée du droit naturel et de la justice. En examinant avec attention toutes les questions qui paraissent mettre en opposition ce qui est utile et ce qui est juste, on trouve toujours que ce qui n'est pas juste n'est jamais utile. Mais il n'en est pas moins vrai que le mot d'utilité, suivant l'acception vulgaire, rappelle une notion différente de celle de la justice ou du droit. Or, lorsque l'usage et la raison commune attachent à un mot une signification déterminée, il est dangereux de changer cette signification. On explique vainement ensuite ce qu'on a voulu dire; le mot reste et l'explication s'oublie.

« On ne peut, dit Bentham, raisonner avec des fanatiques « armés d'un droit naturel, que chacun entend comme il lui « plaît, et applique comme il lui convient. » Mais de son aveu même le principe de l'utilité est susceptible de tout autant d'interprétations et d'applications contradictoires. « L'utilité, » dit-il, a été souvent mal appliquée; entendue dans un sens « étroit, elle a prêté son nom à des crimes. Mais on ne doit pas « rejeter sur le principe les fautes qui lui sont contraires, et « que lui seul peut servir à rectifier. » Comment cette apologie d'appliquerait-elle à l'utilité, et ne s'appliquerait-elle pas au

admis, Bentham a voulu faire entièrement abstraction de la nature dans son système de législation; et il n'a pas

droit naturel? Le principe de l'utilité a ce danger de plus que celui du droit, qu'il réveille dans l'esprit des hommes l'espoir d'un profit et non le sentiment d'un devoir. Or, l'évaluation d'un profit est arbitraire : c'est l'imagination qui en dévide. Mais ni ses erreurs, ni ses esprires ne pourraient changer la notion du devoir. Les actions ne peuvent pas être plus ou moins justes; mais elles peuvent être plus ou moins utiles. En nuançant à mes semblables, je viole leurs droits; c'est une vérité incontestable : mais si je ne juge cette violation que par son utilité, je puis me tromper dans ce calcul, et trouver de l'utilité dans cette violation. Le principe d'utilité est par conséquent bien plus vague que celui du droit naturel. Loin d'adopter la terminologie de Bentham, je voudrais, le plus possible, séparer l'idée du droit de la notion de l'utilité. Ce n'est, comme je l'ai déjà dit, qu'une différence de rédaction : mais elle est plus importante qu'en ne pense.

Le droit est un principe : l'utilité n'est qu'un résultat. Le droit est une cause, l'utilité n'est qu'un effet. Vouloir soumettre le droit à l'utilité, c'est vouloir soumettre les règles éternelles de l'arithmétique à nos intérêts de chaque jour.

Sans doute il est utile pour les transactions des hommes entre eux, qu'il existe entre les nombres des rapports immuables : mais si l'on prétendait que ces rapports n'existent que parce qu'ils est utile que cela soit ainsi, l'on se manquerait pas d'occasions où l'on prouverait qu'il serait infinité plus utile de faire plier ces rapports. L'on oublierait que leur utilité constante vient de leur immutabilité, et cessant d'être immuables, ils cesseraient d'être utiles. Ainsi l'utilité, pour avoir été trop favorablement traitée en apparence, et transformée en cause, au lieu qu'elle doit rester effet, disparaîtrait bientôt totalement elle-même. Il en est ainsi de la morale et du droit. Vous détruisez l'utilité par cela seul que vous la placez au premier rang. Ce n'est que lorsque la règle est démontrée, qu'il est bon de faire ressortir l'utilité qu'elle peut avoir.

Je le demande à l'auteur même que je réfute. Les expressions qu'il veut nous interdire ne rappellent-elles pas des idées plus fixes et plus précises que celles qu'il prétend leur substituer? Dites à un homme : vous avez le droit de n'être pas mis à mort ou dépouillé arbitrairement : vous lui donnez un bon ause

vu qu'il était aux lois tout à la fois leur sanction, leur base et leur limite. Il a été jusqu'à dire que toute ac-

sentiment de sécurité et de garantie, que si vous lui dîtes : il n'est pas utile que vous soyez mis à mort ou déporté arbitrairement. On peut démontrer et j'ai déjà reconnu qu'en effet cela n'est jamais utile. Mais en parlant du droit, vous présentez une idée indépendante de tout calcul. En parlant de l'utilité, vous semblez inviter à remettre la chose en question, en la soumettant à une vérification nouvelle.

« Quoi de plus absurde, s'écrie l'ingénieux et savant collaborateur de Bentham, M. Dumont, de Genève, que des « droits inaliénables qui ont toujours été aliénés, des droits « imprescriptibles, qui ont toujours été prescrits ! » Mais en disant que ces droits sont inaliénables ou imprescriptibles, on dit simplement qu'ils ne doivent pas être aliénés, qu'ils ne doivent pas être prescrits. On parle de ce qui doit être, non de ce qui est.

Bentham, en réduisant tout au principe de l'utilité, s'est condamné à une évaluation forcée de ce qui résulte de toutes les actions humaines, évaluation qui contrarie les notions les plus simples et les plus habituelles. Quand il parle de la fraude, du vol, etc., il est obligé de convenir que s'il y a perte d'un côté, il y a gain de l'autre; et alors, son principe, pour repousser des actions pareilles, c'est que bien de gain n'est pas équivalent à mal de perte. Mais le bien et le mal étant séparés, l'homme qui commet le vol trouvera que son gain lui importe plus que la perte d'un autre. Toute idée de justice étant mise hors de la question, il ne calculera plus que le gain qu'il fait; il dira . gain pour moi est plus qu'équivalent à perte d'autrui. Il ne sera donc retenu que par la crainte d'être découvert. Tout motif moral est anéanti par ce système.

En repoussant le premier principe de Bentham, je suis loin de méconnaître le mérite de cet écrivain. Son ouvrage est plein d'idées neuves et de vues profondes. Toutes les conséquences qu'il tire de son principe sont des vérités précieuses en elles-mêmes. C'est que ce principe n'est faux que par sa terminologie. Dès que l'auteur parvient à s'en dégager, il réunit, dans un ordre admirable, les notions les plus saines sur l'économie politique, sur les précautions que doit prendre le gouvernement pour intervenir dans les affaires des individus, sur la population, sur la religion, sur le commerce, sur les

tion , quelque indifférente qu'elle fût , pouvant être prohibée par la loi , c'était à la loi que nous devions la liberté de nous asseoir ou de nous tenir debout ; d'entrer ou de sortir , de manger ou de ne pas manger , parce que la loi pourrait nous l'interdire. Nous devons cette liberté à la loi , comme le visir qui rendait , chaque jour , grâce à Sa Hautesse d'avoir encore sa tête sur ses épaules , devait au sultan de n'être pas décapité ; mais la loi qui aurait prononcé sur ces actions indifférentes , n'aurait pas été une loi , mais un despote .

Le mot de loi est aussi vague que celui de nature ; en abusant de celui-ci , l'on renverse la société ; en abusant de l'autre , on la tyrannise. S'il fallait choisir entre les deux , je dirais que le mot de nature réveille au moins une idée à peu près la même chez tous les hommes , tandis que celui de loi peut s'appliquer aux idées les plus opposées .

Quand , à d'horribles époques , on nous a commandé le meurtre , la délation , l'espionnage , on ne nous les a pas commandés au nom de la nature ; tout le monde aurait senti qu'il y avait contradiction dans les termes : on nous les a commandés au nom de la loi , et il n'y a plus eu de contradiction .

L'obéissance à la loi est un devoir , mais comme tous les devoirs , il n'est pas absolu , il est relatif ; il repose sur la supposition que la loi part d'une source légitime et se renferme dans de justes bornes. Ce devoir ne cesse pas , lorsque la loi ne s'écarte de cette règle qu'à quelques égards. Nous devons , au repos public , beaucoup de sacrifices ; nous nous rendrions coupables aux

lois pénales , sur la proportion des châtimens aux délits. Mais il lui est arrivé , comme à beaucoup d'auteurs estimables , de prendre une rédaction pour une découverte , et de tout sacrifier à cette rédaction .

yeux de la morale , si , par un attachement trop inflexible à nos droits , nous troublions la tranquillité , dès qu'on nous semble , au nom de la loi , leur porter atteinte . Mais aucun devoir ne nous lie envers des lois telles que celles que l'on faisait , par exemple , en 1793 , ou même plus tard , et dont l'influence corruptrice menace les plus nobles parties de notre existence . Aucun devoir ne nous l'erait envers des lois qui non-seulement restreindraient nos libertés légitimes , et s'opposeraient à des actions qu'elles n'auraient pas le droit d'interdire , mais qui nous en commanderaient de contraires aux principes éternels de justice ou de pitié , que l'homme ne peut cesser d'observer sans démentir sa nature .

Le publiciste anglais que j'ai résuté précédemment convient lui-même de cette vérité . « Si la loi , dit-il , « n'est pas ce qu'elle doit être , faut-il lui obéir , faut-il « la violer ? Faut-il rester neutre entre la loi qui or- « donne le mal et la morale qui le défend ? Il faut exa- « miner si les maux probables de l'obéissance sont « moindres que ceux probables de la désobéissance (1) . » Il reconnaît ainsi dans ce passage les droits de jugement individuel , droits qu'il conteste ailleurs .

La doctrine d'obéissance illimitée à la loi , a fait , sous la tyrannie , et dans les orages des révolutions , plus de maux peut-être que toutes les autres erreurs qui ont égaré les hommes . Les passions les plus exécrables se sont retranchées derrière cette forme , en apparence impassible et impartiale , pour se livrer à tous les excès . Voulez-vous rassembler sous un seul point de vue les conséquences de cette doctrine ? Rappelez-vous que les empereurs romains ont fait des lois , que Louis XI a

(1) *Principes de législation* , chap. 12.

fait des lois , que Richard III a fait des lois , que le comité de salut public a fait des lois . Il n'existe pas un sentiment naturel qu'une loi n'ait interdit , pas un devoir dont une loi n'ait prohibé l'accomplissement , pas une vertu qu'une loi n'ait proscrite , pas une affection qu'une loi n'ait punie , pas une trahison qu'une loi n'ait salariée , pas un forfait qu'une loi n'ait ordonné .

Il est donc nécessaire de bien déterminer , quels droits le nom de loi , attaché à certains actes , leur donne sur notre obéissance , et , ce qui est encore différent , quels droits il leur donne à notre concours . Il est nécessaire d'indiquer les caractères qui font qu'une loi n'est pas une loi .

La rétroactivité est le premier de ces caractères . Les hommes n'ont consenti aux entraves des lois que pour attacher à leurs actions des conséquences certaines , d'après lesquelles ils pussent se diriger , et choisir la ligne de conduite qu'ils voulaient suivre . La rétroactivité leur ôte cet avantage . Elle rompt la condition du traité social . Elle dérobe le prix du sacrifice qu'elle a imposé .

Un second caractère d'illégalité dans les lois , c'est de prescrire des actions contraires à la morale . Toute loi qui ordonne la délation , la dénonciation n'est pas une loi . Toute loi portant atteinte à ce penchant qui commande à l'homme de donner un refuge à qui lui demande asile , n'est pas une loi . Le gouvernement est institué pour surveiller . Il a ses instrumens pour accuser , pour poursuivre , pour découvrir , pour livrer , pour punir . Il n'a pas le droit de faire retomber sur l'individu qui ne remplit aucune mission ces devoirs nécessaires , mais pénibles . Il doit respecter dans les citoyens cette générosité qui les porte à plaindre et à secourir sans examen le faible frappé par le fort .

C'est pour rendre la pitié individuelle inviolable , que

nous avons rendu l'autorité publique imposante. Nous avons voulu conserver en nous les sentimens de la sympathie , en chargeant le pouvoir, des fonctions sévères qui auraient pu blesser ou flétrir ces sentimens. Je me suis demandé quelquefois ce que je serais si je me trouvais enfermé dans une ville , où il fût défendu , sous peine de mort , de donner asile à des accusés de crimes politiques , ou ordonné de les dénoncer. Je me suis répondu que , si je voulais mettre ma vie en sûreté , je me constituerais prisonnier , aussi long-temps que cette mesure serait en vigueur.

Toute loi qui divise les citoyens en classes , qui les punit de ce qui n'a pas dépendu d'eux , qui les rend responsables d'autres actions que les leurs , toute loi pareille n'est pas une loi. Les lois contre les nobles , contre les prêtres , contre les pères des déserteurs , contre les parens des émigrés , n'étaient pas des lois.

Voilà le principe : mais qu'on n'anticipe pas sur les conséquences que j'en tire. Je ne prétends nullement recommander la désobéissance. Qu'elle soit interdite , non par déférence pour l'autorité qui usurpe , mais par mépris pour les citoyens que des luttes inconsidérées priveraient des avantages de l'état social. Aussi long-temps qu'une loi , bien que mauvaise , ne tend pas à nous dépraver , aussi long-temps que l'autorité n'exige de nous que des sacrifices qui ne nous rendent ni vils ni féroces , nous y pouvons sourire. Nous ne transigeons que pour nous. Mais si la loi nous prescrivait , comme elle l'a fait souvent durant des années de troubles ; si elle nous prescrivait , dis-je , de fouler aux pieds et nos affections et nos devoirs ; si , sous le prétexte absurde d'un dévouement gigantesque et factice , à ce qu'elle appelle tour-à-tour république ou monarchie , elle nous interdisait la fidélité à nos amis malheureux ; si elle

nous commandait la perfidie envers nos alliés, ou même la persécution contre nos ennemis vaincus, anathème et désobéissance à la rédaction d'injustices et de crimes ainsi décorés du nom de loi !

Un devoir positif, général, sans restriction, toutes les fois qu'une loi paraît injuste, c'est de ne pas s'en rendre l'exécuteur. Cette force d'inertie n'entraîne ni bouleversemens, ni révolutions, ni désordres ; et c'eût été certes un beau spectacle, si, quand l'iniquité gouvernait, on eût vu des autorités coupables rédiger en vain des lois sanguinaires, des proscriptions en masse, des arrêtés de déportation, et ne trouvant dans le peuple immense et silencieux qui gémissait sous leur puissance, nul exécuteur de leurs injustices, nul complice de leurs forfaits.

Rien n'excuse l'homme qui prête son assistance à la loi qu'il croit inique, le juge qui siège dans une cour qu'il croit illégale, ou qui prononce une sentence qu'il désapprouve, le ministre qui fait exécuter un décret contre sa conscience, le satellite qui arrête l'homme qu'il sait innocent, pour le livrer à ses bourreaux.

La terreur n'est pas une excuse plus valable que les autres passions infâmes. Malheur à ces hommes éternellement comprimés, à ce qu'ils nous disent, agens infatigables de toutes les tyrannies existantes, dénonciateurs posthumes de toutes les tyrannies renversées. Le système qu'ils ont adopté, ce système qui les autorise à se rendre les agens des lois injustes, pour en affaiblir la rigueur, et à devenir les dépositaires d'un pouvoir mal-faisant, de peur qu'il ne tombe en des mains moins pures, n'est qu'une transaction mensongère, qui permet à chacun de marchander avec sa conscience, et qui prépare, pour chaque degré d'injustice, de dignes exécuteurs.

Et même, dans ce qu'ils nous disent, ces hommes nous trompent. Nous en avons eu d'innombrables preuves durant la révolution. Ils ne se relèvent jamais de la flétrissure qu'ils ont acceptée; jamais leur âme, brisée par la servitude, ne peut reconquérir son indépendance. En vain, par calcul, ou par complaisance, ou par pitié, nous feignons d'écouter les excuses qu'ils nous balbutient; en vain nous nous montrons convaincus que, par un inexplicable prodige, ils ont retrouvé tout-à-coup leur courage long-temps disparu: eux-mêmes n'y croient pas. Ils ont perdu la faculté d'espérer d'eux-mêmes; et leur tête, pliée sous le joug qu'elle a porté, se courbe d'habitude, et, sans résistance, pour recevoir un joug nouveau.

B. DE CONSTANT.



LES NUITS ROMAINES *au tombeau des Scipions*, traduites de l'italien par L. F. Lestrade (1).

(II^e. Article.)

Le poème du Dante a fourni à l'auteur des *Nuits romaines* l'idée de se mettre, vivant, en relations avec des morts célèbres, et les dialogues de Lucien et de Fontenelle lui ont offert les modèles de sa prosopopée dramatique.

On venait de découvrir à Rome, dans une vigne si-

(1) Deuxième édition; augmentée d'une préface, d'une note historique sur l'auteur, et de plusieurs morceaux supprimés par la censure dans la première édition. A Paris, chez Michaud, libraire, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

tuée près de la porte Capène, le tombeau de la race illustre des Scipions; l'auteur s'y transporte, la tête pleine des grands souvenirs de l'antiquité, et l'imagination frappée des prodiges dont se compose l'histoire de ces temps mémorables: il pénètre dans la grotte cinéraire, et il y demeure absorbé dans une pieuse méditation, au milieu des ossements des héros: son flambeau s'éteint, la terre tremble sous ses pas, « l'air bruit ainsi qu'un essaim d'abeilles, les os des morts craquent comme un bois sec, en frappant contre les parois des tombeaux, et bientôt aux rayons douteux d'une lumière philosophique, il distingue des figures humaines qui se redressent lentement du fond des sépulcres. » Son âme, loin d'être ébranlée par ce terrible spectacle, y puise de nouvelles forces, y prend un nouvel être, et devient contemporaine des siècles et des ombres qu'elle évoque au tombeau des Scipions. Ces apparitions, qu'il suffisait de présenter comme le rêve d'une imagination ardente, perdent cette espèce de vraisemblance qu'exige le merveilleux lui-même, lorsque l'auteur cherche à expliquer, par des causes matérielles, les prestige dont il s'entoure.

Le premier interlocuteur qui se présente est Cicéron; pour justifier l'ignorance où sont les ombres, des choses passées ici bas, depuis qu'elles ont cessé d'être sous la forme humaine, il dit « que tout s'oppose dans cette nuit profonde à la communication de la pensée; que l'éternité n'a point de mesure; que le mouvement ne peut convenir à une substance incorporelle, et que perdues dans un espace sans bornes, les larves ne peuvent jamais s'y rencontrer. » — Comment donc se fait-il, objecte le raisonneur terrestre, que tant d'ombres illustres soient en ce moment rassemblées autour de vous? » Cicéron répond à cette question pressante « que le bruit du fer rustique et sacrilège qui vient de

brisé la tombe d'un héros, a donné lieu à cette réunion inespérée : » ce qui me semble tout à fait en contradiction avec l'idée de cet espace incommensurable, que l'orateur romain nous représentait tout à l'heure comme un obstacle éternel à la rencontre des *esprits*, qui l'habitent.

Je n'insisterai pas davantage sur des inconséquences qui tiennent à un défaut de plan, d'une importance très-secondaire dans un ouvrage de cette nature.

A la tête des ombres illustres que l'on voit successivement paraître, et dont les *entretiens* reproduisent quelquefois, sous un jour nouveau, les traits les plus importans de l'Histoire romaine, *Tullius Cicéron* apparaît sous la forme la plus imposante, entouré des hommages des générations de héros qui se pressent autour de lui : il est aisé de voir que parmi tant de grands hommes qu'il avait à offrir à notre admiration, l'auteur a choisi de préférence ce célèbre orateur, pour nous montrer en lui la réunion de toutes les vertus dont la république romaine a laissé l'exemple au monde. C'est avec beaucoup de défiance d'une opinion qui s'attaque à une immense renommée, que je me hasarde à éléver quelques objections contre la prééminence dont Cicéron est ici l'objet. L'orateur d'Arpinum est un des plus beaux génies des siècles anciens et modernes ; il mérita, dans une circonstance de sa vie politique, le titre de *père de la patrie*, que lui décerna la reconnaissance de ses concitoyens ; mais l'admiration ne passe-t-elle pas les bornes de la justice et de la vérité, quand elle le représente comme le *père de l'éloquence*, sans égard à Démosthène ; comme le *modèle des vertus civiques*, sans respect pour Caton ; et comme doué d'un caractère et d'un *courage inflexible*, en présence de Pompec, d'Antoine et de César ?

Je ne consulte pas seulement Quintilien et d'Olivet, pour décider qui mérita le mieux de Démosthène ou de Cicéron d'être appelé le *père de l'éloquence* : quel est celui des deux qui porta au plus haut degré l'art d'émuvoir, de subjuger, d'entraîner les esprits ? Quel est celui dont la parole opéra les plus grandes choses ? Ces deux questions résolues par le fait en faveur de l'orateur athénien, me semblent ne laisser à Cicéron que la seconde place à la tribune nationale. La victoire que celui-ci remporta sur un chef d'émeute, sans considération, sans moyens, sans autres partisans que les compagnons de ses débauches et quelques soldats révoltés, peut-elle se comparer à la lutte que Démosthène eut à soutenir contre tout l'or et toutes les forces d'un puissant monarque ? A ne les juger l'un et l'autre que par l'éclat et l'importance de leur plus beau triomphe, comment balancer entre les *Philippiques* et les *Cutilinaires*? Cicéron est sans doute le premier des avocats, mais Démosthène n'est-il pas le premier des orateurs ?

Le parallèle entre Caton et Cicéron, considéré sous le rapport des vertus civiques, me paraît encore moins favorable à ce dernier. L'un vécut et mourut pour sa patrie ; pour l'autre, l'amour de la patrie ne fut le plus souvent que l'amour de la gloire ; quelquefois même on est forcé de croire qu'un sentiment moins noble celui de l'intérêt personnel, a dirigé sa conduite. Plus d'un trait de la vie de Cicéron, qu'il nous a modestement conservés lui-même dans ses *Lettres familiaires*, prouvent, du moins, qu'il faisait, aux puissans de son siècle, des concessions que Caton repoussa toujours de toute la force de son inflexible caractère : je ne citerai qu'un fait. Milon avait tué Clodius, l'implacable ennemi de Cicéron ; celui-ci le défendit avec plus de talent que de courage, et les efforts de son éloquence n'empê-

cherent pas que Milon ne fut condamné à l'exil, et que ses biens confisqués ne fussent publiquement vendus. Maintenant de quelle épithète qualifier l'inconcevable légèreté avec laquelle Cicéron rend compte à Atticus du malheur de celui qu'il appelle gaîment le *Crotoneiate*, et de la confidence qu'il lui fait de ses démarches pour se faire adjugér, sous un nom d'emprunt, une partie des biens de celui dont il avait en partie causé la ruine ?

Quelque illusion que produisent les grandes qualités de Cicéron, on ne peut nier qu'elles ne fussent ternies par une extrême faiblesse de caractère ; qu'ami de Pompée, il ne se soit prononcé pour César, après la victoire ; qu'il n'ait recherché la faveur d'Antoine, qu'il faisait profession de mépriser et de hâter ; qu'après avoir applaudi aux meurtriers du grand Jules, il ne se soit lâchement prosterné aux pieds d'Octave, et qu'en un mot la dernière moitié de sa vie politique n'ait été marquée par une irrésolution qui avait sa source dans une lutte continue de ses principes, contre son amour-propre et son intérêt ; irrésolution qui le rendit le jouet des partis dont il finit par être la victime.

Les motifs de la préférence que l'auteur des *Nuits romaines* accorde à Pompée, sur César, ne peuvent être justifiés qu'aux yeux de ceux qui croient encore qu'il s'agissait, à *Pharsale*, de la république et de la liberté romaine ; on y combattait, comme on combattit depuis à *Actium*, pour la dictature perpétuelle. La liberté à laquelle Sylla se vantait d'avoir ramené violemment les Romains, n'était plus faite pour un peuple qui il n'avait pu dégoûter de l'esclavage ; Rome dès lors eut besoin d'un maître ; Pompée et César affectaient également l'empire, et la victoire, en désignant le vainqueur des Gaules, ne fournit qu'un prétexte de

plainte aux défenseurs de la liberté publique, plus immédiatement menacée par l'ambition de Pompée, qui voulait être le maître, que par l'orgueil de César, qui ne voulait point de rival. Peut-être, après tout, dans l'état de décrépitude et de corruption où la république était tombée, César était-il le seul homme qui put, sous une autre forme de gouvernement, recommencer la liberté romaine.

On a dit que le vainqueur de Pompée voulait être roi, et l'on a donné pour preuve, le *refus* qu'il fit de la couronne qu'Antoine lui offrit aux fêtes lupercales ; je ne sens pas la force d'un pareil raisonnement, et j'ai de la peine à m'expliquer comment César aurait attaché quelque prix à ce nom de roi, qui, sans pouvoir rien ajouter à la plénitude du pouvoir dont il se trouvait revêtu, était à Rome l'objet d'un mépris si invétéré, que dans cette suite de tyrans, plus ou moins féroces, plus ou moins imbécilles qui lui succédèrent, il ne s'en trouva pas un qui daignât prendre un titre non-seulement odieux, mais ridicule aux yeux même des Romains esclaves.

Les six entretiens dont se compose le premier volume des *Nuits romaines*, se passent entre Cicéron, César, Brutus, Pompée, les deux Catons, les Gracques, Octave, Antoine, Marius et Sylla, dont les discussions animées ont pour objet les délibérations du sénat, les orages des comices, la lutte des différents ordres, la marche, le but des conquêtes et les ressorts les plus cachés de cette vaste politique qui embrassait le monde connu dans sa sphère d'activité ; le patriottisme, le courage, la religion des sermens y sont représentés comme les bases sur lesquelles se fonda le colosse imposant de la grandeur romaine.

Pomponius Atticus s'élève contre cette admiration

que Rome, après vingt siècles, impose encore à l'univers ; et ses institutions, ses lois, ses grands hommes, cités par lui au tribunal de la philosophie et de la justice éternelle, sont peints des couleurs les plus odieuses : en plaçant cette satire étrange dans la bouche d'un homme qui vécut dans le repos et dans les plaisirs, au milieu des guerres civiles, l'auteur n'a-t-il pas cherché à lui ôter tout crédit ? et n'est-on pas tenté de répondre, comme César, au prudent Atticus : « Qui es-tu pour t'ériger en censeur de tout ce que Rome eut de plus illustre ? qui t'a donné le droit que tu viens exercer parmi nous ? serait-ce cette insigne prudence qui te fit déserter, pendant ses malheurs, le sol de la patrie ? ou bien cette heureuse souplesse qui te rendit l'ami de tous les tyrans ? »

C'est outrer le pyrronisme que l'on doit porter dans l'histoire que d'élever des doutes sur les faits qu'elle atteste, sans motiver l'incredulité que l'on professe ; mais il doit être, ce me semble, encore moins permis de fonder sur de pareils doutes une opinion contraire à celle que le temps a du moins consacrée. Scipion Emilien aspirait à la dictature ; les triumvirs le firent étrangler : voilà le fait historique. L'auteur des *Nuits* charge positivement de ce crime la mémoire de Sempronie, épouse de Scipion, sans en donner d'autre preuve que sa parole. Quand il s'agira d'un soupçon d'assassinat, je ne balancerai jamais entre un triumvir et une épouse, fût-elle sœur des Gracques.

Je me suis également arrangé depuis si long-temps pour croire à la chasteté de Lucrèce, que le silence accusateur de cette dame romaine, quand Brutus, dans le *sixième entretien*, l'invite à démentir les inculpations injurieuses dont la charge Atticus, n'influe en rien sur la haute opinion que je me suis faite de la vertu de

cette illustre Romaine. Je crois assez volontiers à l'innocence d'une femme qui se tue pour réparer l'injure qu'elle a soufferte.

Dans une discussion, qui fait la matière du second entretien de la troisième Nuit, Cicéron et Caton le censeur, examinent l'influence qu'ont exercée à Rome les sciences et les arts, et principalement celui de la guerre. Caton cherche à prouver que les Romains payèrent de leurs vertus la gloire de leurs armes, quoiqu'il soit bien prouvé qu'ils n'eurent jamais plus de vertus qu'au temps des Scipions où ils avaient le plus de gloire, et qu'il soit difficile d'accorder cette opinion avec le *Delenda Carthago* par lequel le censeur commençait toutes ses harangues au sénat.

Cet ouvrage des *Nuits romaines* où brillent des beautés de premier ordre, a le défaut qu'on remarque dans la plupart des livres étrangers : il manque de méthode ; en le divisant en deux parties, il est aisément de voir que l'auteur avait eu l'heureuse intention de faire bien connaître, dans le premier volume, la cité des Césars, et de la comparer, dans le second, avec la ville des pontifes ; dès-lors, plusieurs entretiens de cette seconde partie, tels que le dialogue entre *Romulus et Numa* et l'épisode de la *Vestale*, devaient nécessairement trouver place dans la première.

Les deux personnages de Romulus et de Numa sont heureusement choisis pour l'examen de cette question : « les empires se soutiennent-ils par les armes ou par les institutions civiles ? » Numa la décide fort habilement, selon moi, quand il conclut, que la gloire des armes est nécessaire au soutien des empires qu'elle a fondés, mais que rien ne contribue davantage à leur durée que l'accord de la religion et des lois, quand il s'établit par des

moyens successivement adaptés à l'esprit de chaque siècle et aux progrès de la civilisation.

L'auteur trouve, dans Marc-Aurèle devenu un des personnages de son drame, l'occasion ou plutôt le prétexte de l'apologie du pouvoir absolu; il est vrai que ce qu'il dit dans cette circonstance, met en fuite toutes les ombres illustres qui l'écoutaient, à l'exception de Cicéron qui, dans le cours de ces entretiens, est presque toujours de l'avis du dernier qui lui parle: sans renoncer à ce trait de caractère, j'aurais voulu seulement que Cicéron dont l'esprit est si juste et la dialectique si pressante, fit observer au Romain moderne que cet éloge du despotisme était au moins étrange de la part de celui qui venait de dire à Pompée :

« Apprends que si, après la chute de votre empire,
« l'Italie conserva quelque étincelle de ce beau feu qui
« anima vos héros, et quelques traces de cette énergie
« qui fit votre gloire, on doit convenir qu'elle en fut
« redévable au sentiment de son ancienne liberté. »

Du moins cette dernière réflexion amène-t-elle naturellement l'éloge des républiques modernes, où l'auteur se complaît au point de comprendre l'Angleterre sous cette forme de gouvernement, à dater de l'époque révolutionnaire qui conduisit un de ses rois sur l'échafaud. Cet image du gouvernement républicain que M. de Verri affectionne, et dont Gênes était, à ses yeux, le plus parfait modèle, ne lui fait pas long-temps illusion sur l'Angleterre; il en trace un tableau dont on ne peut contester la vigueur (1).

Ces critiques dont les *Nuits romaines* pourraient être l'objet, n'empêchent pas d'y reconnaître un auteur maître de la matière qu'il traite, et profondément ins-

(1) Il ne faut pas oublier que l'auteur écrivait en 1784.

ruit de l'histoire et des mœurs romaines. Comme écrivain, son style (avec des défauts inhérents peut-être à la langue dans laquelle il écrit), est généralement harmonieux et brillant de pensées et d'images. Quant à sa philosophie, il est aisément de voir qu'en la plaçant sous la protection des morts, il a voulu la mettre à l'abri des inquisiteurs.

Les lettres françaises doivent savoir gré à M. Lestrade d'avoir fait passer dans notre langue un ouvrage plein de choses utiles et de vérités hardies qu'on aime à découvrir sous le voile d'une ingénieuse fiction. Les notes dont il a enrichi sa traduction, ne sont pas la partie la moins utile et la moins intéressante d'un livre qui ne pouvait reparaître dans des circonstances plus propres à en augmenter le succès.

JOUY.

Suite d'un système pour les Délibérations des corps politiques.

Nous sommes parvenus à ce moment où un projet de loi ou d'une disposition législative quelconque, discuté dans son système général, a encore besoin d'être épuré des défauts qui peuvent s'y rencontrer et enrichi des améliorations qu'on y peut porter. C'est ce qu'on appelle les *amendemens*.

J'ai déjà dit que ce second travail, dans la préparation d'une loi, demandait une forme qui lui fût propre ; car si l'objet est toujours le même, les points de vue ne le sont plus ; dans le premier travail, tout se rapportait à l'ensemble ; dans celui-ci, tout s'applique aux détails.

C'est ici sur-tout qu'une réforme pleine et entière, dans le mode qui s'est établi et perpétué en France, me paraît le but principal où je dois diriger l'attention publique et le vœu qui doit animer mes efforts.

Il ne se trouvera, je pense, aucun de mes lecteurs,

qui n'ait assisté , au moins une fois , dans sa vie , au cours entier d'un de nos débats politiques. Je puis donc les prendre tous à témoins de l'effrayant abus que je viens leur dénoncer.

Des orateurs se sont long-temps succédés à la tribune : tantôt la chaleur de l'éloquence ; tantôt le calme d'une marche didactique ; tantôt dans l'assemblée les signes de l'assentiment ; tantôt ceux de la réprobation ; tantôt l'entraînement de l'admiration , qui s'accroît à mesure qu'elle se répand dans un plus vaste espace ; tantôt l'impatience de l'ennui , qui se déclare par un sourd et long murmure ; car , ici , comme ailleurs , ce qui est beau et ce qui ne l'est pas se touchent de bien près ; et le plaisir ne s'achète que par de la peine. Du moins on est pleinement content du spectacle qu'offre ce grand corps , qui tient dans ses décisions les destinées de tout un peuple ; il est grave , silencieux , calme . appliqué à son œuvre ; il promet par une noble contenance cette fermeté sage , qu'exige une grande chose ; elle va se consommer ; car on proclame que la *discussion est fermée*.

A l'instant , tout change ; l'agitation commence et croît jusqu'au trouble , à la confusion ; jusqu'à ce désordre qui fait scandale. Le tumulte d'une place publique vient d'envahir une salle de législateurs. On se pousse à la tribune ; on en est repoussé ; on y arrive , comme en montant à l'assaut ; on ne s'y maintient que comme sur une brèche ; ce n'est plus en paroles qu'on consume le temps ; c'est en vociférations *inintendues*. On se bat à coups d'*amendemens* ; ils se croisent comme des éclairs dans un orage. Les uns veulent ceux-ci ; les autres veulent ceux-là. On ne les discute pas ; on les enlève , on les perd , selon le plus ou le moins de violence des partisans et des adversaires. On avait dignement préparé la loi pendant un mois d'une discussion majestueuse ; on en arrête toutes les pensées et tous les mots dans quelques heures de fermentation et de tumulte ! Personne ne voudrait régler ses propres affaires dans un tel bouleversement de ses facultés ; et on s'en est fait un usage dans la législation ! Tout homme , qui est en dehors d'une pareille scène , s'en effraie , s'en consterne ; ceux même qui s'emportent dans le mou-

vement, en rougissant, lorsqu'ils en sortent; mais cela n'a encore donné ni la volonté, ni la pensée d'aller autrement; à force de rouler dans le mal, l'habitude n'a pas même permis d'en chercher le remède; et j'aurai peut-être une grande tiédeur à vaincre, pour obtenir ici une réclamation plus puissante, qui conduise à une réforme efficace. Et la pauvre loi, qui passe d'une paisible rédaction de cabinet à la confection déréglée d'un grand corps en sédition contre lui-même, que devient-elle? Elle reste là, pour recevoir tristement des blessures contraires; car ces joutes épuisent les forces par leur impuissance même; plus elles durent, plus elles tendent à finir; et la fin propre à ce genre de combat, c'est quelque mauvaise composition.

On concevra mieux tout le danger de persévéérer dans un tel mode de statuer sur les *amendemens*, si on veut me suivre dans l'analyse du sens et des effets de la chose et du mot. Analyser en ceci, c'est se préserver de toute méprise, de toute erreur.

Le mot d'*amendement* est un de ceux que nous avons empruntés des Anglais, lorsque nous avons voulu aussi avoir une chose publique, et devenir, par le régime représentatif, une nation constituée.

Dans son bon emploi, il tend à corriger, modifier, améliorer.

Dans son mauvais emploi, il ne sert qu'à dénaturer, brouiller, gâter.

Tout dépend des intentions et des moyens avec lesquels on opère.

Il y a, à la fois, une similitude et une notable différence, entre l'épuration d'un projet de loi et la correction d'une simple production de l'esprit. Ils peuvent gagner l'un et l'autre tout ce que des vues justes et un goût sain peuvent ôter ou ajouter dans toute chose où ils s'appliquent. Voilà le rapport.

On ne soumet une production de l'esprit qu'à des arbitres bienveillans et éclairés. Alors la critique est utile. Mais quel parti à tirer de celle des ennemis, qui peuvent, avec une égale malice, affirmer mauvais ce qui est bon et bon ce qui est mauvais? Or une loi proposée à un grand corps y trouve naturellement des amis et des ennemis, puisqu'il est de sa destination d'y

être tout ensemble attaquée et défendue. Ce ne sont pas des conseils que l'ouvrage à perfectionner vient recevoir ici ; c'est un débat contradictoire qu'il vient subir. Première différence.

Ce ne sont pas des opinions, des goûts divers qui veulent, chacun, qu'un ouvrage, par la pensée ou l'expression, tombe dans leurs sens ; ce qui est déjà fort difficile à concilier. Des forces bien plus vives agissent sur une loi controversée ; ce sont les intérêts, les passions de partis en présence. Autre différence, bien plus tranchante.

Comme il y a plus à faire ici, pour obtenir le bien et écarter le mal ; il faut aussi des précautions plus sévères et un art plus difficile.

Le premier soin à prendre assurément, c'est d'enlever l'opération à ce tumulte précipité, dont je viens d'offrir une trop faible peinture.

Un second, non moins important, est de mettre à profit des oppositions passionnées, pour les amener, comme malgré elles, à chercher et à trouver leur paix dans le bien commun : le bien commun, auquel on tient sans cesse, tout en se laissant emporter à l'intérêt particulier ; il est la puissance secrète, qui a fondé la société, qui la maintient ; le ressort par lequel on la redresse dans ses désordres ; la prise continue de toute législation, qui n'a pas elle-même un autre mobile et un autre but. Que ne peut la législation avec ces méthodes d'opérer qu'elle institue, et par lesquelles elle se soumet les hommes par leurs passions mêmes ? C'est un de ces heureux résultats d'un système bien conçu, que j'ose chercher dans cette partie de mon travail.

De quoi s'agit-il ?

Les amendemens sur un projet de loi ou une disposition législative, ont deux objets :

1^o. La correction de la chose en elle-même et dans son propre sens.

Là il n'y a qu'un intérêt, un même voeu et un concours empêtré. Il ne faut que choisir le meilleur moyen. Il est sensible que cette révision logique et grammaticale se fera bien mieux dans un comité que dans un corps nombreux.

2^o. Les modifications dans l'esprit général et les

détails du projet. Là sont les luttes fortes et animées ; là l'avantage est à côté du danger.

Une disposition législative quelconque doit tenir à un principe certain et aller à sa fin par la voie la plus simple et la plus courte. Que devient-elle , si on brouille son système , si on y laisse entrer des directions contraires ?

C'est pour parer à cette erreur capitale , que j'ai demandé expressément , qu'un contre-projet , plus au gré de la majorité, pût être substitué à un premier, qui choquait les esprits. Alors la loi marchant sur la ligne où on la veut , on ne songe plus à la jeter hors d'elle-même , par les amendemens ; ce qui est le pire des abus ; car il vaut mieux qu'un objet reste sans nouvelle règle , que d'en avoir une qui ne serait propre qu'à tout troubler par la désorganisation , qu'elle aurait reçue. Et je ne puis me retenir d'observer que c'est là un des graves inconveniens d'un régime représentatif , où l'on ne pourrait jamais délibérer que sur un plan , émané de l'un des pouvoirs qui concourent dans la formation de la loi.

Mais un principe certain et une fin directe dans la loi , n'empêchent pas qu'elle ne doive encore s'améliorer par des modifications , propres à s'amalgamer à son système ; qu'elle ne tende à regagner par là ceux qui la repoussaient ; et à obtenir ainsi le plus grand assentiment possible. Or plus la loi tient au bien général , plus elle est en harmonie avec l'esprit public et les lumières acquises , plus elle est près de ce favorable succès. C'est pour qu'elle soit ou devienne telle qu'on doit l'attendre et la vouloir , que j'ai proposé ces hautes et grandes discussions , que la partie antérieure de mon plan a présentées.

Tâchons de bien accomplir l'ouvrage dans le mode de procéder à l'adoption ou au rejet des amendemens. Je vais recommencer à énoncer mon plan , comme dans des articles.

1°. La discussion sur l'ensemble de la loi fermée , il n'y aura plus lieu qu'à l'examen des amendemens à proposer.

2°. Chaque membre de l'assemblée a le droit de présenter les amendemens , qu'il juge convenables.

3°. Tout amendement doit être écrit ; et sera précédé

d'un ou plusieurs *considérans*, qui en spécifieront sommairement le principe et le but.

4°. Tous les amendemens, avec leurs *considérans*, seront lus, sans discussion, en pleine assemblée.

5°. Ne seront point admis ceux qui ne porteraient que sur la rédaction, sauf à les communiquer comme *observations* au comité des bureaux.

6°. Après la lecture ci-dessus, le projet de loi ou de résolution, avec tous les amendemens, rédigés, comme il vient d'être dit, sera envoyé au comité des bureaux.

7°. Le comité procédera à réviser le projet, s'il a lieu, pour une meilleure rédaction, en procédant à cet égard, avec l'auteur ou les auteurs du projet.

J'observe qu'on néglige beaucoup trop la rédaction des lois. Il est à désirer qu'il se rencontre dans les conseils et dans les assemblées des hommes qui aient l'habitude du genre de logique et de style, qu'exige ce travail.

8°. Le comité revisera également la rédaction des divers amendemens, en réduisant à l'unité ceux qui rentreraient les uns dans les autres.

9°. Cela fait, le projet et les amendemens seront envoyés dans les bureaux de l'assemblée, pour y être examinés et débattus, comme il suit :

10°. Les bureaux n'émettent pas de *votes*; leurs membres ne peuvent que débattre ensemble leurs opinions.

11°. Un premier tour d'opinion aura lieu sur la question de savoir, si sans égard aux amendemens, on se déclare pour le rejet de la loi. — Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse ensuite s'expliquer sur chacun des amendemens, si la majorité s'est déclarée pour l'admission.

12. Un second tour d'opinion suivra sur chacun des amendemens, dans l'ordre où ils ont été rangés par le comité.

Cet emploi d'une grande assemblée, opérant par des sections, dans lesquelles elle se divise, est, je crois, une invention qui nous est propre; elle est même très-récente parmi nous. On voit que j'y attache un grand prix. J'ai beaucoup de vues à offrir sur ce point. Je me les suis déjà réservées ci-dessus; et je me les réserve

encore ici. Il est seulement une observation , qui détache , pour recevoir sa place , sans aller plus loin.

Ma première pensée avait été d'ouvrir toute discussion , par les bureaux , dans ce que j'appelle le *grand ordre*. J'ai reconnu ensuite que des hommes venant s'emparer d'un grand objet à traiter , sans préparation à la matière , sans un intérêt déjà développé , sans cette chaleur qui se communique par la solennité d'une grande chose qui a pris son cours , n'y apporteraient qu'une sorte d'hésitation ; et que cette hésitation courrait à faire tomber ces réunions partielles , qu'il faut rendre actives et animées , pour en tirer des résultats qui les consacrent ; je ne les fais donc intervenir qu'à l'époque où l'objet en question agite et préoccupe tous les esprits , tant dans l'assemblée que dans le public.

Je reprends la série de mes articles.

13°. Après le débat dans les bureaux , les questions à résoudre reviennent au comité.

14°. Chaque membre du comité lui fait un rapport sommaire de la discussion , dont il a été témoin dans son bureau.

15°. Le comité délibère ensuite sur les questions à résoudre et arrête l'avis , auquel il se détermine.

Première question. — Y a-t-il lieu , sans s'arrêter aux amendemens , de conclure au rejet de la loi ?

16°. S'il conclut à l'affirmative de la question , il ne passe pas la seconde ; et il fait son rapport à l'assemblée.

17°. S'il conclut à l'adoption , il délibère successivement sur chacun des amendemens ; et émet son avis sur chacun ; ce qui devient l'objet d'un second rapport.

C'est nous seuls encore , ce me semble , qui venons de fonder cet usage de ne passer aucune loi , que par le travail préalable d'un comité spécial. Je le crois très-bon ; il se rallie aussi à beaucoup de considérations législatives , sur lesquelles je me propose de m'étendre un peu , dans un article ultérieur.

18°. Le comité présente d'abord son premier rapport sur l'adoption ou le rejet de la loi.

19°. Après ce premier rapport , un membre de l'assemblée ou un membre du gouvernement (un seul)

peut obtenir la parole contre l'avis du comité. Un seul membre du comité répond.

Après quoi, on passe au *vote* sur la question.

20°. Si la question du rejet ne passe pas, le rapport du comité sur les amendemens s'ensuit.

21°. Un membre ou un ministre peuvent demander la parole contre chaque conclusion du comité; et un membre du comité a droit à la réponse.

22°. Après le débat sur les amendemens successifs, on vote sur chacun séparément.

23°. Enfin on vote sur la loi, telle qu'elle se trouve définitivement arrêtée, par la solution sur les amendemens.

Si l'on s'imaginait que ceux à qui le zèle du bien public inspire des conceptions du genre de celle-ci, s'en préoccupent jusqu'à n'admettre rien de différent, rien de mieux; et qu'en prenant la modeste confiance de les publier, ils aient secrètement le sot orgueil de faire une loi absolue de ce qu'ils proposent; qu'avec eux ce soit à prendre ou à laisser; on se tromperait beaucoup à l'impression que de telles recherches ont laissées à leur auteur. Personne autant que l'auteur, ne craint plus d'avoir omis des aspects essentiels dans sa combinaison; d'avoir mal vu dans ceux qu'il a embrassés; d'avoir faussement résolu les problèmes où il a le plus porté sa sollicitude.

A quoi donc peut se réduire sa réelle espérance, lorsque, comme moi, il est sans moyens pour sauver ses conceptions du dédain ordinaire; et sans titres, pour y appeler l'attention réfléchie qu'elles exigent? ▲ ce qu'elles obtiennent au moins la critique d'un esprit supérieur, qui, en réprouvant l'ouvrage, soit digne de s'emparer du sujet. Cependant, comme il est juste, qu'en toute chose, chacun repreane sa part, il en reste une loi, pour celui qui, par la tentative originale, a mis un autre, plus heureux, sur la voie d'un service public. J'attends sur mon plan ce que lui réserve l'heureuse émulation sur le perfectionnement de notre nouveau régime, qui se manifeste et parmi les écrivains et parmi les fonctionnaires de l'Etat.

Un plan de ce genre et de cette destination agit sur les esprits qu'il éveille et provoque, en proportion de

ce qu'il embrasse plus dans l'objet et qu'il tend plus haut ; ce n'est jamais un tort dans la spéculation de hausser ses vues et ses espérances ; on ne rabat que trop dans la pratique. Sans abonder dans mes idées , comme j'ai cherché à les proportionner , dans la plus juste mesure , aux choses que j'avais à régler , en attendant des observations , qui m'éclaireront le premier , je me permets de croire que mon plan n'est étendu , que parce qu'il suit le sujet dans toutes les faces que le sujet parcourt ; et qu'il n'a de complication que par la nécessité de porter , en chaque partie , la simplicité et la précision.

Je vais le reprendre , par une vue générale , sous cet aspect justificatif. J'ai d'ailleurs encore beaucoup d'idées accessoires à développer. La haute utilité du sujet autorise la succession que je donne à ces articles , où d'ailleurs les détails techniques étant finis , j'arrive à des considérations , où l'intérêt se joindra à l'importance ,

LACRETELLE ainé.

ANNALES DRAMATIQUES.

Malgré les bonnes recettes que produisent les *Danaïdes* , l'administration de l'Opéra aurait tout aussi bien fait de ne pas remettre cette pièce à la scène , et de la laisser dans l'oubli où elle était ensevelie depuis nombre d'années. Si l'Opéra était exploité au profit des personnes qui le régissent , il serait inutile de blâmer une tentative qui a parfaitement réussi ; les bordereaux du caissier répondraient victorieusement aux réclamations les plus éloquentes ; mais comme les dépenses de ce théâtre sont supportées en grande partie par le gouvernement ; comme il est décoré du titre d'*Académie royale de musique* ; il ne lui convient pas de se livrer à des opérations financières , qui ne s'accordent pas avec l'intérêt des arts dont il est le conservateur.

Puisque la pièce des *Danaïdes*, dont la conception est absurde et gigantesque, est vue d'un œil de fauteur par l'administration, et qu'elle est partout proônée, pourquoi nos auteurs se fatiguerait-ils à composer des ouvrages réguliers? Il serait tout aussi avantageux et bien plus facile d'imiter les *Danaïdes* que de lutter contre les chefs-d'œuvres de Quinault! Cependant le nombre des écrivains lyriques qui méritent d'être nommés après le poète des Grâces, est trop borné pour que l'on doive négliger de l'accroître. Il serait donc plus sage d'exciter l'émulation, et de faire éclore de bons ouvrages en ce genre, que d'exhumer d'anciennes pièces, dédaignées par une autre génération. Vainement dira-t-on qu'aujourd'hui le public se porte en foule aux *Danaïdes*; cela prouve seulement que le public ne répugne pas à voir des spectacles extraordinaires, lorsqu'ils sont nouveaux. Mais offrez-lui des opéras avoués par le goût, vous n'en ferez pas moins de bonnes recettes, et il y joindra ses suffrages, qui ont bien aussi leur prix.

Il faut renoncer à tous les principes consacrés dans les beaux-arts et devenus pour ainsi dire populaires, ou bien convenir que la tragédie lyrique des *Danaïdes* n'est qu'une œuvre difforme, indigne de figurer à côté de plusieurs ouvrages remarquables qui ont été représentés de nos jours.

On n'est plus admis à dire que la tragédie lyrique ne doit pas essayer de produire les mêmes effets que la tragédie purement déclamée. La Harpe lui-même révoquerait peut-être ce principe qu'il a mis en avant, s'il pouvait être témoin du succès soutenu que la *Vestale* obtient depuis dix ans. La *Vestale* est véritablement une tragédie; elle inspire ce touchant intérêt, cette terreur attendrissante que le spectateur se plaît à ressentir, et qui est le but du drame tragique.

On ne parvient pas à atteindre ce but, en effrayant l'imagination et en révoltant la raison; ce sont-là cependant les seuls effets que le drame des *Danaïdes* ne cesse de produire durant toute l'action, qui coûte la vie à quatre-vingt-dix-neuf personnages. Puisque les sœurs d'Hypermnestre paraissaient sur la scène, il fallait, tout en les rendant criminelles, éviter de les rendre hideu-

ses. Danaüs devait leur prouver que la mort de leurs époux était un crime nécessaire. Il ne suffit pas qu'il leur rappelle l'usurpation de son trône, elles en étaient instruites ayant de s'unir aux fils d'Egyptus. S'il leur dit que leurs époux les feront périr; pour les en convaincre il fallait faire commettre aux jeunes princes quelque action imprudente, et de nature à inspirer des craintes aux Danaïdes. Un oracle a prédit que Danaüs mourrait victime d'un de ses neveux: pourquoi les a-t-il laissé aborder à Argos? Pourquoi n'a-t-il pas parlé de cet oracle en présence de toutes ses filles? Ce prétexte, sans les excuser, affaiblirait l'impression du crime. Mais on s'est bien gardé de chercher à l'affaiblir, on s'est efforcé, au contraire, d'en augmenter l'atrocité.

Ce serait une erreur de penser que les accessoires sont propres à amuser le spectateur, ou même à le distraire. Les divertissemens, à partir du deuxième acte, conservent la couleur lugubre du sujet. Les choœurs et les ballets se composent des filles de Danaüs et de ses gendres; ce sont des personnages de la pièce; leurs chants, leurs danses sont liés à l'action. Cette liaison, qui serait d'un grand prix en toute autre occasion, n'est ici qu'un défaut: si les Danaïdes, en se livrant à leurs jeux, oublient qu'elles sont des personnages du drame, elles font un contre-sens; si elles mêlent au contraire à leur danse une pantomime animée, qui rappelle sans cesse leur affreux dessein, il en résulte une disparate choquante. Cette fameuse bacchanale est donc un incident qui suspend le cours de l'action, tout en obligeant l'esprit à s'en occuper.

Lorsque le crime est consommé, les épouses coupables se précipitent en désordre sur le théâtre; elles sont échevelées, à demi-nues, et tiennent dans leurs mains des thyrses, des poignards et des torches; c'est un spectacle révoltant; les Danaïdes ne sont pas moins affreuses que les Démons à qui elles seront bientôt livrées. Voici un échantillon de leurs discours :

Quel palais faut-il mettre en cendre?
Nommez le sein qu'il faut percer.
Parlez, quel sang faut-il verser?
Tous nos osseurs brûlent d'en répandre.

Cette citation me conduit à remarquer qu'il est

peu d'opéras versifiés aussi pitoyablement que celui-ci. L'auteur, ou plutôt les auteurs sont restés assez longtemps inconnus ; l'un d'eux est ce baron du Rollet qui a mutilé l'*Iphigénie* de Racine pour en faire un opéra : il s'était associé, pour les *Danaïdes*, M. Tschoudy, seigneur hongrois, qui a répandu sur le style toutes les grâces de sa langue maternelle. En voici la preuve dans quelques vers pris au hasard :

Nul de nous ne sait si la Parque
Veut lui filer encore un jour.

Saisissez ces poigards, cachez-les dans vos seins;

Qui la retient (*la foudre*) ; que ne part-elle ?
Que tarde-t-elle à m'écraser ?

Il serait difficile de concevoir une poésie moins lyrique. Le seul mérite de ce drame est d'être coupé avec discernement, et de n'avoir qu'une étendue raisonnable.

On s'étonne aujourd'hui que la musique, qui a été composée par M. Salieri, ait été attribuée à Gluck. On y a remarqué beaucoup de noblesse et de pureté, mais, en même temps, une uniformité de-rhythme qui la rend triste et peu dramatique. Chaque morceau, jugé en particulier, mériterait des éloges ; la plupart ont l'avantage d'être exécutées assez souvent dans des concerts, et cependant, en examinant la composition dans son ensemble, on reconnaît qu'elle manque de chaleur. Le récitatif est la partie que les musiciens éclairés estiment le plus. — C'est M. Spontini qui s'est chargé de la composition de la Bacchianate ajoutée au troisième acte. Au travers du fracas étourdissant de l'orchestre, il a été facile de saisir quelques passages qui rappellent le marcelin du même génie que M. Cherubini a placé dans *Achille à Scyros*. M. Spontini a fait preuve de goût dans le choix de son modèle.

Le rôle d'Hyperminestre est là seul de la pièce qui soit bien joué et bien chanté. Madame Hraneshu y met toute l'âme et tout le talent qui la font si souvent admirer. La nullité des rôles de Lynocée et l'atrocité de celui de Danaüs sont peu propres à fournir d'heureuses inspirations à Derivis et à Nourrit qui en sont chargés.

Les décos sont une partie trop essentielle de

l'ouvrage, pour que je néglige d'en faire mention. Celle qui représente le port d'Argos est très-brillante. Le temple de Némésis, au deuxième acte, est lugubre et fort bien adapté à la scène de la distribution des poignards ; mais au troisième , on a placé , dans un palais grec, des coulisses et une galerie du *Carnaval de Venise* : c'est du plus mauvais goût. Quant aux enfers , ils sont parfaitement soignés ; on y voit un assortiment de supplices , dont le choix fait honneur à l'imagination de l'inventeur. Les ombres de Danaüs et de ses filles y sont torturées comme elles le méritent. Je préfère cependant l'enfer de Psyché ; les yeux n'y jouissent pas d'un appareil aussi effrayant , mais on y tourmente une jeune victime dont les souffrances intéressent davantage , et intéresseront plus long-temps que celles des Danaïdes.

MERCURIALE.

Si le poète philosophe qui écrivit à Voltaire , et dont la muse indépendante dénonçait , aux premiers jours de l'empire :

« Des préjugés bannis le burlesque retour. »

n'avait pas été enlevé par une mort prématurée , quelle moisson nouvelle de ridicules tomberait sous sa plume ! que de noms impunis , bonnes fortunes de la satire , seraient fouettés dans ses vers en l'honneur de la philosophie ! Chénier n'est plus , mais du moins il a laissé des disciples ; il en est un qui , dans un discours envers prêt à paraître , s'est fait le *Juvenal* des deux chambres : tandis que l'éloquence de nos publicistes est occupée à éclairer les juges de la loi , la poésie aura bien aussi son utilité , si certains orateurs fanatiques sont tenus en respect , loin de la tribune , par l'effroi d'une épigramme.

Le jeune auteur a rencontré une conception heureuse ; il suppose qu'un vieillard , ex-membre de la

constituante, donne des conseils politiques à son fils, élu député à la législature actuelle. Après avoir suivi le berceau de notre liberté, à travers les orages de nos différentes assemblées, depuis 1789, il enseigne à son fils les moyens de la soustraire à de nouveaux naufrages :

« Ciel ! avec quelle ivresse, il m'en souvient encore,
 « De notre liberté l'on vit briller l'aurore,
 « Quand ce roi généreux autant qu'infortuné,
 « Ce moderne Titus, citoyen couronné,
 « Ne voulut, dans ses mains, par un pacte sublime,
 « Retenir, du pouvoir, que sa part légitime !

 « L'anarchie éleva son front ensanglanté;
 « On vit, de son autel, tomber la liberté :
 « Un adroit despotisme y plaça la victoire ;
 « Il s'était, pour complice, associé la gloire,
 « Et l'éclat des lauriers dissimulait nos fers.....

C'est là qu'en se félicitant de nous voir échappés à ce dernier piège, où des Français pouvaient se laisser prendre, le Nestor de la tribune signale au ridicule les pièges grossiers où nos *Epiménides* politiques voudraient faire tomber encore la liberté, réhabilitée par la *Charte*.

Voici quelques traits choisis dans la revue spirituelle qu'il fait de ces *Messieurs* :

« L'un vante les douceurs du joug oriental,
 « Et zélé citoyen, il souhaite à la France,
 « La liberté des Turcs et les lois de Bizance.

l'autre, penseur féodal,

« Vient, contre le budget, en discours pathétiques,
 « Invoquer et Dodone et ses chênes antiques.

et cet autre enfin,

« Composant, tour-à-tour, des contes et des lois,
 « En style romantique, endoctrine les rois. »

Ces portraits n'ont pas besoin du nom de leurs modèles pour être reconnus ; en voici d'autres qui s'en seraient bien passés aussi :

« Vous choisirez plutôt, pour vous servir d'exemple,
 « Ces mortels que la France avec amour contemple ;
 « Tarente, dès long-temps, par la gloire ennobli,
 « L'intègre Lanjuinais, le vertueux Lally,
 « Et d'Anglas et Lafitte, au libre et fier génie,
 « De Broglie, d'Argenson, noms chers à la patrie.... »

Au reste, la raison du jeune poète n'est commandée que par l'intérêt national, et l'on doit applaudir à l'élevation de ses sentimens autant qu'à celle de son talent. On peut voir combien il se refuse à tout esprit de parti, lorsqu'il fait dire à son vieux législateur :

« Recevant, dans mes rangs, un utile adversaire,
« Je prosrite d'un bien qu'il ne veut pas nous faire ;
« Qu'importe quelle voix sera au bon sens d'appui,
« Fut-ce C., je voterai pour lui. »

Ce petit discours est encore un historique de nos dernières sessions, aussi fortement pensé que spirituellement écrit : on ne le confondra pas avec les histoires de M. Flévée.

— L'apparition de *Victor* dans *Hamlet*, où l'on n'a pas aperçu l'ombre de *Talma*, a été, dit-on, le sujet d'une singulière discussion dans les coulisses du Théâtre-Français. Victor, à ce qu'il paraît, n'a pas été encouragé, dans son audace, par le suffrage des sociétaires mâles ; mais il a pour lui toutes ces dames, ce qui est bien préférable : il se sera certainement prononcé plus de paroles en sa faveur qu'à son préjudice.

On raconte qu'il s'est élevé, à cette occasion, une discussion assez vive entre l'un des plus solides *piliers* et l'une des plus fortes *colonnes* du temple de Thalie. L'acteur eut la simplicité d'appuyer son opinion nouvelle de celle de plusieurs auteurs dramatiques. L'actrice rejeta ce système de défense en avouant, avec la franchise de son caractère, qu'elle ne croyait pas les gens de lettres capables de juger le talent des comédiens.

— « Cela est vrai, mademoiselle, répliqua un auteur « qui se trouvait là, mais les comédiens et surtout les « comédiennes sont très-capables de juger les œuvres « des gens de lettres. »

Ce dernier raisonnement acquiert plus de force lorsqu'on apprend que cette même actrice disait, quelques mois auparavant (toujours avec la franchise de son caractère, que les gens de lettres pourraient appeler de la naïveté) : « Mon dieu, on nous parle sans cesse de « ces trois unités d'Aristote ; qu'on la joue donc cette « pièce, elle nous dédommagerait peut-être de nos « pièces nouvelles. ».

— L'Académie a été fidèle à ses engagements ; elle a

tenu mardi dernier sa première séance poétique ; il serait à désirer que quelques amateurs fussent admis à ces petites fêtes de famille ; c'est M. Baour-Lormian qui a fait tous les frais de celle-ci ; il a lu une admirable traduction de l'admirable chant de la *Forêt enchantée* du poème italien ; quand on voit l'indifférence du public français pour nos premiers poètes vivans, on ne peut qu'envier le sort de lord Byron, dont les guinées des trois royaumes se disputent les moindres vers ; l'Angleterre il est vrai peut se montrer généreuse envers ses *grands hommes*, ils ne sont pas en assez grand nombre pour qu'elle soit obligée de les réduire à la *demi-solde*.

SS.

POLITIQUE.

SESSION DES CHAMBRES.

En me confiant la rédaction de cet article, on a consulté mon zèle plus que mes forces. Cette tâche, déjà difficile par elle-même, le devient encore plus par la comparaison ; trop de renommée accompagne l'écrivain qui s'en est chargé le premier, pour ne pas effrayer ceux qui lui succèdent. Heureusement le fruit de ses veilles est un bien du public ; et ce ne sera point dérober l'auteur, que d'user quelquefois des richesses qu'il a prodigées.

Comme M. Benjamin de Constant, je me propose de rapporter en substance les discours qui seront prononcés dans les débats. Comme lui, après cette analyse, j'exposerai mon opinion particulière, et j'en déduirai les motifs.

La session qui vient de s'ouvrir est appelée à de grandes choses. Rentrer dans la constitution pour n'en sortir jamais, dérober aux lois d'exception, pour les remplacer sous l'égide des lois véritables, et la liberté individuelle qui est le principe de toutes les libertés, et la liberté de la presse qui en est la caution ; constituer

l'instruction publique , c'est-à-dire , donner des racines à toutes les lois ; entourer le domaine du Saint-Siége de fortes palissades , qu'on ne puisse franchir ni du dedans ni du dehors ; modifier le code pénal dans ce qu'il a d'injuste et d'arbitraire ; et il en a beaucoup ; créer enfin le code rural , l'un des plus anciens projets de nos assemblées législatives , et qui n'est encore qu'un projet ; donner un sens à ce mot de responsabilité des ministres , et par suite , régler invariablement les plus imposantes et les plus redoutables attributions des pairs , afin que la juridiction qu'ils tiennent de la loi , ne paraisse point leur venir d'une ordonnance ; organiser une armée , c'est-à-dire , remonter au rang des nations : telles sont les questions qui vont s'offrir aux lumières et au patriottisme des chambres . La solution de quelques-unes se trouve indiquée d'avance dans le discours de S. M. : je ne le profanerai point par un commentaire .

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS ,

« A l'ouverture de la dernière session , je vous parlai des espérances que me donnait le mariage du duc de Berry . Si la Providence nous a trop promptement retiré le bienfait qu'elle nous avait accordé , nous devons y apercevoir pour l'avenir un gage de l'accomplissement de nos vœux .

« Le traité avec le Saint-Siége , que je vous ai annoncé l'année dernière , a été conclu . J'ai chargé mes ministres , en vous le communiquant , de vous proposer un projet de loi nécessaire pour donner la sanction législative à celles de ces dispositions qui en sont susceptibles , et pour les mettre en harmonie avec la Charte , les lois du royaume et ces libertés de l'Eglise gallicane , précieux héritage de nos pères , dont saint Louis et tous ses successeurs se sont montrés aussi jaloux que du bonheur même de leurs sujets .

« La récolte de 1816 a , par sa mauvaise qualité , trahi en grande partie mes espérances . Les souffrances de mon peuple ont pesé sur mon cœur ; j'ai cependant vu avec attendrissement que presque partout il les a suppor-

très avec une résignation touchante ; et si, dans quelques endroits, elles l'ont porté à des actes séditieux , l'ordre a partout été promptement rétabli. J'ai dû, pour adoucir le malheur des temps , faire de grands efforts et commander au trésor des sacrifices extraordinaires ; le tableau vous en sera présenté , et le zèle dont vous êtes animés pour le bien public , ne permet pas de douter que ces dépenses imprévues n'aient votre approbation. La récolte de cette année est plus satisfaisante dans la plus grande partie du royaume ; mais, d'un autre côté , quelques calamités locales et les fléaux qui ont frappé les vignobles appellent ma sollicitude paternelle sur des besoins que , sans votre coopération , je ne pourrais soulager.

« J'ai ordonné qu'on mit sous vos yeux le budget des dépenses de l'exercice dans lequel nous allons entrer. Si les charges qui résultent des traités , et de la déplorable guerre qu'ils ont terminée, ne permettent pas encore de diminuer les impôts votés dans les précédentes sessions , j'ai du moins la satisfaction de penser que l'économie que j'ai recommandée me dispense d'en demander l'augmentation , et qu'un vote de crédit , inférieur à celui du dernier budget , suffira à tous les besoins de l'année.

« Les conventions que j'ai dû souscrire en 1815 , en présentant des résultats qui ne pouvaient alors être prévus , ont nécessité une nouvelle négociation. Tout me fait espérer que son issue sera favorable , et que des conditions , trop au-dessus de nos forces , seront remplacées par d'autres , plus conformes à l'équité , aux bornes et à la possibilité des sacrifices que mon peuple supporte avec une constance , qui ne saurait ajouter à mon amour , mais qui lui donne de nouveaux droits à ma reconnaissance et à l'estime de toutes les nations.

« Ainsi que j'ai eu le bonheur de vous l'annoncer dans le cours de la dernière session , les dépenses résultant de l'armée d'occupation sont diminuées du cinquième ; et l'époque n'est pas éloignée où il nous est permis d'espérer que , grâce à la sagesse et à la force de mon gouvernement , à l'amour , à la confiance de mon peuple et à l'amitié des souverains , ces charges pourront entièrement cesser , et que notre patrie reprendra , parmi

les nations ; le rang et l'éclat dus à la valeur des Français , et à leur noble attitude dans l'adversité.

« Pour parvenir à ce résultat, j'ai plus que jamais besoin de l'accord du peuple avec le trône, de cette force sans laquelle l'autorité est impuissante: Plus cette autorité est forte, moins elle est contrainte à se montrer sévère. La manière dont les dépositaires de mon pouvoir ont usé de celui dont les lois les ont investis , a justifié ma confiance. Toutefois j'éprouve la satisfaction de vous annoncer que je ne juge pas nécessaire la conservation des cours prévôtales au-delà du terme fixé pour leur existence par la loi qui les institue.

« J'ai fait rédiger, conformément à la Charte , une loi de recrutement. Je veux qu'aucun privilége ne puisse être invoqué ; que l'esprit et les dispositions de cette Charte , notre véritable boussole , qui appelle indistinctement tous les Français aux grades et aux emplois , ne soient pas illusoires , et que le soldat n'ait d'autres bornes à son honorable carrière , que celles de ses talents et de ses services. Si l'exécution de cette loi salutaire exigeait une augmentation dans le budget du ministère de la guerre , interprètes des sentimens de mon peuple , vous n'hésitez pas à consacrer des dispositions qui assurent à la France cette indépendance et cette dignité sans lesquelles il n'y a ni Roi ni Nation.

« Je vous ai exposé nos difficultés et les mesures qu'elles exigent; je vais, en terminant , tourner vos regards vers des objets plus doux : grâces à la paix rendue à l'église de France , la religion , cette base éternelle de toute félicité , même sur la terre , va , je n'en doute pas , ressourcir parmi nous ; le calme et la confiance commencent à renaitre ; le crédit s'affermiit ; l'agriculture , le commerce et l'industrie reprennent de l'activité ; de nouveaux chefs-d'œuvre des arts excitent l'admiration. Un de mes enfans parcourt dans ce moment une partie du royaume , et pour prix des sentimens si bien gravés dans son âme , et manifestés par sa conduite , il recueille partout des bénédictions ; et moi qui n'ai qu'une passion , le bonheur de mon peuple , qui ne suis jaloux que pour son bien , de cette autorité que je saurais détenir contre les attaques de tout genre , je sens que je suis

aimé de lui, et je trouve dans mon cœur l'assurance que cette consolation ne me manquera jamais. »

BÉNABEN.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 31 octobre au 6 novembre.

RÉCOLTES. FINANCES. — On écrit d'Amiens, d'Arras, de Nancy, de Calais, de Chartres, de Lyon, de Saint-Brieux, que le prix des grains baisse de jour en jour. Cette diminution simultanée sur des points opposés est un indice consolant dans la saison qui s'approche. Les ressources intérieures grossissent par de fréquentes importations.

— La banque nationale de Vienne commence à prendre racine ; l'état sanitaire de la Dalmatie s'améliore. Le gouvernement russe tente d'accilmer le thé dans ses provinces méridionales, et fonde à Astracan des manufactures de cachemires. Mais comme il faut que tout soit compensé, le peste et la misère désolent Alger, et la fièvre jaune continue ses ravages à Charles-Town et dans la Nouvelle-Orléans.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES. — Les plus importantes améliorations sont celles que l'empereur Alexandre prépare pour la Pologne ; je dis les plus importantes, pour l'objet et pour les résultats probables. Car il s'agit ici bien moins de réformer la nation que de la constituer. Ce pays, comme on sait, offre encore le grossier mélange de deux populations qui ne se touchent qu'en un point. S'il recèle tous les matériaux de la civilisation, c'est à peu près de la même manière que le chaos des poètes recelait tous les éléments de la création. L'empereur Alexandre se propose d'organiser une armée nationale ; elle sera autrement nationale que la Pospolite, qui n'était nationale que parce que les nobles étaient la nation. Mais il est encore une autre force à créer ; celle de l'industrie. Un terrain fertile, et point de commerce ; tous les goûts du luxe, et point d'arts : voilà pourtant la belliqueuse, l'héroïque Pologne. Sous son nouveau sou-

verain , elle peut s'élever plus haut qu'elle ne fit jamais. Ses destinées ne seront pas moins illustres , et seront moins orageuses. Un souverain n'a qu'à vouloir le bien pour le faire. Il est comme l'astre dont la seule présence répand la vie.

— C'est maintenant la saison des diètes. Paris , La Haye , Stockholm , sont témoins de ces augustes pompes que suivront d'utiles débats. Le peuple qui a précédé tous les autres dans la carrière constitutionnelle ne tardera pas à compléter le tableau. Magnifique et touchant tableau des nations et des souverains , ligués contre l'anarchie et le despotisme ! La diète saxonne aussi a ouvert sa session. Mais est-ce une véritable représentation , que la diète saxonne ? On n'y compte que des nobles , ou siégeant *proprio jure* , ou représentans nécessaires de ceux qui ne sont pas nobles. Mais on ne se fait pas illusion sur l'abus. On le voit ; on le sent. Un trait caractéristique , c'est que le roi n'ouvre point la diète en personne.

— Voici une institution bien respectable , parce qu'elle est volontaire. C'est la Société gardienne des mœurs à Londres , *Guardian Society*. Elle se compose en grande partie de dames du haut rang. Leur dessein est de rendre aux bonnes mœurs , et , s'il se peut , à la vertu , les victimes de l'incontinence publique , objets de la pitié du sage , plus encore que de ses mépris. Pour assurer le succès de la Société , je lui voudrais pour auxiliaire , une autre société contre le célibat , sauf à en fonder une troisième contre les dangers d'une excessive population.

— Encore le sénat de Francfort , et son éternelle intolérance ! Ils admettent les juifs au service de la landwher , en les excluant à jamais de tout grade. Comment n'ont-ils pas senti que pas un bourgeois ne consentira désormais à rester soldat , de peur d'être assimilé à un juif ? Les Israélites portent leurs plaintes à la diète. Ils devraient laisser faire l'expérience , qui instruit mieux que l'autorité. Car on est indocile quelquefois à l'autorité ; au lieu qu'en se laissant réformer par l'expérience , on croit ne prendre leçon que de soi-même.

COLONIES. — Il est certain que Morillo a évacué l'île de Marguerite. C'est qu'il voulait , dit-on , concentrer

ses forces contre Carracas. Donc il n'était pas sûr de cette province, avant de partir pour son expédition. Si c'est imprévoyance, à quel défenseur l'Espagne a-t-elle remis ses intérêts? Si l'extrême variété des chances, et ce flux et reflux d'une guerre de parti arrache la victoire des mains qui viennent de la saisir, et que les conquêtes ne soient que des haltes; est-ce le glaive qu'il faut prendre pour arbitre? Bolivar qu'on disait fugitif et sans asile, est retrouvé. On dit que l'armée indépendante a reçu des renforts d'Europe; elle en recevra de nouveaux, s'il est vrai, comme on l'assure, que des officiers anglais, d'un grade supérieur, se montrent en public, avec le costume de chefs des insurgés.

Morillo avait trois mille hommes. Sa première attaque fut sans succès; il réussit mieux dans la seconde. Le conseil de guerre des indépendans, effrayé de ses progrès, avait résolu de détruire le fort de Pampalar; Morillo, prévint leur dessein, et les insurgés doivent aujourd'hui s'applaudir de cet obstacle. Dans un troisième combat, ce général fut forcé de battre en retraite avec une perte de cinq cents hommes. Dans une quatrième affaire, un fort sauta; mais la garnison se fit jour à travers les lignes ennemis. Enfin Morillo, réduit à dix-sept cents hommes, prit le parti de se rembarquer.

En quittant Margareta, Morillo se dirigea sur Cumana, ou plutôt sur le désert qui fut autrefois Cumana, Car, et Cumana et Barcelone, et toutes ces places tant de fois prises et reprises par les deux partis, ne sont plus sans doute que des ruines. On y manque de vivres; les ateliers sont déserts, les travaux de l'agriculture même sont abandonnés.

— Douze cents insurgés sont débarqués à Guiria. Les Espagnols se sont réfugiés dans les forteresses, où l'on presume qu'ils ne tarderont pas à être forcés.

— D'après les lettres de la Nouvelle-Orléans, Mina se serait avancé jusque dans le Potosi, pour y opérer sa jonction avec le général Victoria. Quant à Mac-Grégor, il a quitté son île d'Amélie. Est-ce par peur? On le croirait, puisqu'il emmène avec lui sa famille et ses trésors. Est-ce pour implorer des secours? Il paraît qu'il s'est montré dans ce dessein à Baltimore. Une version

tout aussi probable, c'est que ce général ayant appris la cession prochaine des Florides aux Etats-Unis, aurait jugé la possession d'Amélia inutile. Quoi qu'il en soit, l'île a reçu des renforts. Le plus considérable, ce sont les quatorze corsaires du commodore Aury. Les royalistes, qui avaient tenté une attaque, se sont vus repoussés. On dit qu'ils ont été plus heureux à Sotolamarina.

Bolivar est proclamé chef suprême de la république de Vénézuela. A l'autre extrémité des possessions espagnoles, il y a peu d'union entre les chefs insurgés. Herras et Freyre. Les Espagnols ont habilement profité de ce débat, pour se fortifier dans leurs positions. Le vice-roi du Pérou lève, dit-on, une armée de quatorze mille hommes.

— La guerre de l'Inde offre une singularité remarquable dans tous les pays, et surtout dans celui où le sexe n'a de courage que pour affronter le bûcher. Une femme a renouvelé l'exemple des Sémiramis et des Viriate. Il n'est pas encore question d'événemens décisifs. Mais, peut-être, vaudrait-il mieux que les Barbares eussent précipité leurs mouvements. En les suspendant, je crains qu'ils ne les combinent; et je me défie d'un ennemi qui sait observer et attendre, plus que de celui qui ne sait que combattre.

— Les Anglais ont pénétré dans l'intérieur de la Guinée, et le gouverneur de Guyaquin a découvert, dans sa province, une tribu nouvelle. Les hôtes des Anglais sont un peuple soumis à un despotisme doux. Les nouveaux sujets des Espagnols sont des sauvages innocens et heureux, sans lois et sans maîtres. Les Anglais ont d'abord parlé de commerce, et les Espagnols, de civilisation! Ce peuple de l'Ogrono vivait ignoré dans un climat fertile, sous un ciel par. Entourés de rivières poissonneuses et de forêts profondes, ils ne se nourrissaient que de fruits. Grâces à la civilisation qu'on leur apporte, ils connaîtront d'autres goûts: les malheureux essaieront avec plaisir le manteau espagnol. Ainsi le luxe se glisse déjà dans leurs âmes, comme le poison de Nécessus.

— Christophe commence à vieillir; et ses lieutenans convoitent déjà ses dépouilles. La royauté de Christophe pourrait bien n'être que viagère.

— On assure que les Portugais évacuent Montevideo. Est-ce impuissance de s'y maintenir? Est-ce appréhension des menaces de l'Europe?

RELATIONS POLITIQUES. — On n'élève plus aucun doute sur la destination de l'escadre russe, forte de huit vaisseaux de ligne; seulement on ignore le prix du marché.

— Le récit de l'ambassade russe auprès du sohah de Perse est, je puis le dire, éblouissant. Il n'est question que de chars atelés de chevaux blancs, d'habits tissus d'or, de perles, de diamans, de pierreries. Je crois lire un conte des mille et une nuits. Sachons en extraire ce qu'il a d'intéressant pour nous, ce sont les relations amicales de la Perse et de la Russie.

De leur côté, l'Autriche et la Porte s'unissent par des traités de commerce; sans être aussi pompeuse que celle de la cour de Perse, la description des présens offerts à l'empereur et à l'impératrice, ne laisse pas d'avoir son prix, et Tavernier ne l'aurait point dédaignée.

— Le commissaire autrichien, baron de Sturmer, quitte Sainte-Hélène, et ne revient point directement en Europe; il est chargé d'une mission auprès des Etats-Unis.

— M. Pinkney, ambassadeur des États-Unis en Russie, quitte Saint-Pétersbourg, seulement pour raison de santé.

— M. Gallatin, ambassadeur des Etats-Unis en France, quitte Paris.

PROCÈS MARQUANS. — Le procès des conspirateurs de Nottingham est enfin terminé. Quatre d'entre eux sont condamnés à la peine des traîtres. Elle est terrible, surtout pour l'appareil. Leur plan était d'organiser une république, mais cette fois sans protecteur. On nomme les principaux chefs désignés par eux; mais comme l'adhésion de ceux-ci n'était sûrement qu'hypothétique, la même autorité qui a imposé silence aux journaux pendant le cours de la procédure, aurait pu, je crois, leur interdire ces révélations.

— Pendant que la cour d'assises de Derby instruisait en secret cette affaire, le tribunal suprême de Lisbonne instruisait, en secret aussi, une affaire semblable. Quatre conjurés ont subi leur peine. On a jeté leurs cendres à la mer.

— La cour de Paris a fait droit à la plainte en calomnie de Wilfrid Regnault. M. le marquis de Blois-ville, comme principal auteur de la calomnie, a été condamné à 8 fr. d'amende; M. Mutin, qui l'a répandue le premier, à 5 fr.; et MM. Michaud et Rippert, qui l'ont suivie à la piste, solidairement à 2 fr. Les doctrines, émises par le ministère public, n'étant pas une base nécessaire du jugement, je pense qu'il est permis de discuter ces doctrines, comme on discute une opinion. M. l'avocat-général a établi en principe que la condamnation de Regnault atténuait considérablement le crime, si elle ne l'effaçait pas; et voici son raisonnement: « Un homme, condamné à mort, est par cela même réputé infâme. On ne peut plus porter atteinte à son honneur, puisqu'il n'a plus d'honneur. Donc la plainte de Regnault n'est guère admissible. » Ce raisonnement est bien subtil pour être juste. Qui en adopterait toutes les conséquences, trouverait peut-être qu'il est permis d'appeler assassin un homme condamné pour vol; car enfin l'honneur n'est pas susceptible de plus et de moins, et on le perd aussi bien tout entier dans un bague que sur l'échafaud. Quant à moi, je penserais volontiers qu'il y a quelque chose de plus atroce dans la calomnie qui s'attache à un malheureux dans les fers, que dans celle qui frappe un homme libre et capable de la repousser. Me donnera-t-on la raison de l'horreur qu'inspirent à toute âme bien née, les outrages faits à un cadavre insensible? Il faut, en général, se garder des subtilités; elles sont voisines des sophismes, et un seul sophisme accrédité peut corrompre la morale publique.

La cour de cassation n'a pas adopté les moyens proposés par le malheureux Regnault contre sa sentence; il lui reste encore deux ressources, la clémence du Roi et la plainte en faux témoignage.

— La cour prévôtale du Rhône, dans le procès des prévenus de la conspiration de Lyon, a condamné Vernay à mort en le recommandant à la clémence du Roi; dix autres ont été condamnés à la détention pour différens temps; le reste a été acquitté.

BÉNABEN.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 NOVEMBRE 1817.



LITTÉRATURE.

POÉSIE.

IMITATION D'EZECHIEL (CHAP. IX)

Quelle invisible main me ravit à la terre ?
C'est l'esprit du Très-Haut qui m'emporte à Sion ;
Il me parle : « Vois-tu l'abomination
Qui m'oblige à sortir de mon temple adultère ? »
J'entre , et j'observe , sur les murs
Qu'étaie cette sombre enceinte ,
L'image de cent dieux qui , sur la pierre empreinte ,
Offre à mes yeux l'amas de cent monstres impurs ,

Et , devant ces images ,
Les anciens d'Israël ,
D'un culte criminel
Prodiguaient les hommages .
« Eh bien ! dit le Très-Haut , regarde , tu les vois ,
Au sein de la nuit sombre ,
Par des forfaits sans nombre ,
Insulter à mes lois .

Les entend-s-tu se dire , en cette nuit profonde ,
Nos secrets sont cachés au souverain du monde .
Regarde encore , ailleurs , des crimes impunis ,

Des crimes bien plus grands ; et j'aperçus des femmes
Qui , le cœur embrasé par d'impudiques flammes ,
Prostituaient leur corps au temple d'Adonis.
Dieu me dit : « Les vois-tu ces horribles offrandes ?
Mais voici des forfaits et des horreurs plus grandes. »

Et je vis cent vieillards ; sacrilège conseil ,
Tournés vers l'orient et priant le soleil.

Et Dieu me dit : « O fils de l'homme ,
Dans mon temple , dans le saint lieu ,
Ici même... un tel crime , à mes yeux , se consomme ;
Peux-tu le croire ? Eh bien , ils connaîtront leur dieu ;
Plus de ménagement pour des horreurs pareilles ;
Je n'épargne plus rien , j'agis dans ma fureur :
Qu'ils poussent , en mourant , des cris pleins de terreur ,
Qu'ils m'implorent ; pour eux je n'aurai plus d'oreilles .

Je vais armer ceux dont l'effort
Servira ma fureur jalouse ;
Tremble , ingrate Sion , tremble , infidèle épouse ;
Ils portent dans leur main les vases de la mort . »

Dieu dit , et , tout-à-coup , à ces accens sinistres ,
S'avancent du trépas six terribles ministres ,
Tenant six vases dans leur main .

Je les vis se placer près de l'autel d'airain .
Un autre , devant Dieu , qui brillait dans sa gloire ,
Portait un instrument plein d'une liqueur noire ,

Le Très-Haut , à lui s'adressant :
« Traverse ma ville infidèle ,
Dit-il , et marque au front tout mortel gémissant
Sur les forfaits commis par elle . »

Et j'entendis alors qu'aux six autres guerriers ,
Il disait : « Volez sur sa trace ,
Ouvrez les vases meurtriers

Qui vomissent la mort ... vengez-moi ... point de grâce .
N'épargnez que les seuls mortels ,
Qui , du signe marqué , ne sont point criminels ;
Commencez par mon sanctuaire . »

Soudain , la troupe sanguinaire
S'élança , et je m'écriai , en tombant à ses pieds :
Dieu ! grand dieu ! quoi ! frapper tous les Israélites !
Quoi tous en même temps par toi sacrifiés !....

— « Tous; comme leurs forfaits, ma haine est sans limites. »
 Alors je vis rentrer un ministre du ciel,
 Et j'entendis ces mots : *il n'est plus d'Israël.*

M. **

ÉNIGME.

Je n'aime point Zéphir, les fleurs, ni la prairie;
 Le soleil m'affaiblit, la nuit me vivifie;
 Ma vie est courte, et cependant
 On me revoit souvent.
 Aux champs comme à la ville; en France, en Sibérie.
 Encore un mot, lecteur : admire et plains mon sort :
 Ma mère meurt en me donnant la vie,
 Et je la lui rends à ma mort.

CHARADE.

Point d'alphabet sans mon premier;
 Point de gamme sans mon dernier,
 Point de bonheur sans mon entier.

LOGOGRAPHIE.

Je suis aimable avec ma tête;
 Je suis divine sans ma tête;
 Je suis visible avec ma tête,
 On ne me voit point sans ma tête;
 Fille de l'homme avec ma tête,
 Image de Dieu sans ma tête,
 Je dois mourir un jour avec ma tête,
 Et vivre à jamais sans ma tête.

Mots de l'Énigme, de la Charade et du Logographie
 insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme, est *sabot*; celui de la charade,
 est *bec-figue*; et celui du logographie, *if*, où l'on
 trouve *fi*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sur les écrits de M. Benjamin de Constant, relatifs à la liberté de la presse et à la responsabilité des ministres ; par J. Ch. Bailleul, ex-député.

Ce n'est pas un médiocre avantage pour un écrivain que d'avoir assisté comme témoin et comme acteur à la représentation de notre grand drame politique , d'avoir vu le déchaînement des passions , les combats obstinés , la victoire et la défaite alternatives des différens partis , la chute inévitable de leurs idoles , créées pour le besoin du jour , et renversées le lendemain , d'un consentement unanime; enfin d'avoir observé , au milieu de tant d'orages , soit la marche savante , la mobile souplesse de ces habiles protées , soit les déflections subites et déhontées de cette nombreuse engeance de sots , et sur-tout de lâches , qui se trouvent toujours debout et arrivent aux fins de leur ambition sous tous les régimes.

Il y avait encore une source féconde d'instruction , dans ces discussions où les idées les plus opposées luttaient ensemble , où les lois étaient approfondies par les orateurs après avoir été élaborées dans les comités , dans ces mesures de gouvernement que commandaient d'impérieuses circonstances , dans l'essai plus ou moins heureux des moyens tentés , pour soutenir l'énergie ou régler les efforts d'une nation qui avait l'Europe à combattre , dans l'application fréquente des mesures législatives. Alors l'expérience n'était point tardive ; l'exé-

cution suivait de si près la résolution, que le législateur pouvait juger promptement les effets bons ou mauvais des lois auxquelles il avait concouru par son travail ou par son suffrage.

Dans les diverses époques du temps que je signale ; toutes les pensées , tous les travaux , tous les projets avaient la liberté pour objet. On pouvait se tromper sur les moyens de l'obtenir , mais on la voulait avec autant d'ardeur que de sincérité ; car nous ne devons pas faire acceptation de la minorité qui redemandait ou voulait conserver les choses anciennes ; elle n'a jamais été et ne sera jamais qu'un parti faible , sans support et sans consistance au milieu de la nation. Chaque jour cette minorité diminue , et bientôt elle sera évanouie ou du moins inaperçue. Elle n'eut une véritable influence que dans un moment où des fautes graves et des excès plus graves jetèrent hors de la route de leurs propres principes , une foule d'hommes généreux , mais effrayés par les désordres de l'anarchie , et qui repoussaient la liberté par horreur de la licence. Cette phase de la révolution donna encore matière à de profondes réflexions pour l'observateur attentif. Elle servit à démontrer , d'un côté , que les hommes imprudemment abandonnés à leurs passions par la faiblesse des gouvernemens , sont sujets à imiter servilement , et même à surpasser les crimes contre lesquels ils s'élèvent avec le plus d'indignation ; de l'autre, qu'il y a dans la nation un fonds de raison et d'amour de la liberté , qui surnage au milieu de tous les excès , et dans l'opinion générale une puissance qui ne reste stationnaire pendant quelque temps , que pour revenir , avec plus d'impétuosité , briser les obstacles qu'on lui oppose.

Il nous manquait pour achever notre éducation politique , et nous ramener à jamais aux principes consti-

tutionnels, le spectacle de la renaissance du despotisme. Il s'offrit à nos yeux avec le prestige de la gloire et des apparences de liberté. Mais trompés par de vaines promesses, nous vîmes de progrès en progrès le vaste développement d'un pouvoir qui s'est précipité lui-même faute de contrepoids et de barrières. Nous ne pouvions pas recevoir une plus haute et salutaire leçon, et mieux apprendre à connaître le prix de la liberté.

M. Bailleul s'est toujours trouvé placé de manière à profiter de tous ces moyens d'expérience ; elle n'a point été perdue pour lui ; au contraire elle a éclairé son esprit et mûri son jugement. On sent, à la lecture de son ouvrage, qu'il a vu, retenu et comparé beaucoup de choses. On sent que toutes les épreuves par lesquelles il a passé l'ont confirmé dans l'opinion que la liberté est bonne et salutaire, qu'elle seule peut faire le bonheur de la France, et nous préserver également du despotisme et de l'anarchie. M. Bailleul est un ami sincère de la liberté ; mais témoin des luttes terribles qu'elle a enfantées, plus d'une fois mutilé par la fureur des partis opposés, le désordre lui inspire une espèce d'effroi, et cette disposition honorable par sa nature et par les motifs vraiment patriotiques qui la font naître, explique en lui un certain penchant à prendre les intérêts du pouvoir. M. Bailleul, enfin, veut un gouvernement libéral, mais en même temps un gouvernement fort, puissant et à l'abri des inquiétudes que lui suscite la jalouse naturelle et nécessaire à un peuple libre. C'est désirer l'impossible peut-être. Hâtons-nous toutefois de rassurer nos lecteurs qui pourraient, sur ce premier aperçu, prendre une fausse idée des principes de M. Bailleul. Il est le plus souvent d'accord avec M. Benjamin de Constant, et paye un juste tribut aux umières et au courage de ce publiciste. M. de Constant

est un vieil athlète de la liberté de la presse, il a toujours combattu pour elle avec un dévouement que rien n'a pu altérer ; mais dans ces dernières circonstances, les écrits qu'il a publiés sont de véritables services. C'est lui, et lui seul, qui s'est élevé avec un talent nouveau, avec plus d'esprit et de talent qu'il n'en avait montré dans ses plus brillantes productions, contre la funeste jurisprudence que l'on substituait à la loi. Jamais on n'obtint un succès plus utile et plus complet. M. de Constant a opéré un changement total et subit dans l'étrange doctrine des tribunaux, relativement aux délits de la presse. M. Baileul reconnaît hautement cette vérité ; il se plaît à la proclamer ; c'est se présenter sous d'heureux auspices.

On trouvera des choses aussi bien pensées que bien rendues dans le chapitre où l'auteur traite la question de l'impossibilité de la liberté de la presse sous l'ancien régime, dont le tableau est d'une vérité exempte de toute exagération. Quoi de plus raisonnable, par exemple, que le passage suivant qui explique en peu de mots notre révolution ?

« Ces abus n'osent montrer leurs prétentions à face découverte, mais ils savent se placer sous l'égide de la partie nécessaire et légitime des pouvoirs publics, dont ils sont l'âme et la garantie si on les en croit ; ils l'effraient de leurs dangers ; elle pérît s'ils tombent. Aussi, tandis que l'opinion marche en avant, les gouvernemens, retenus par l'habitude, circonvenus, séduits, trompés par le langage de ce qui les entoure, se roidissent, luttent contre le torrent qui les entraîne, au lieu d'en diriger le cours ; par une conséquence qu'il est facile de saisir, les changemens qui pouvaient être, à l'instant, des améliorations, deviennent des catastrophes. C'est ainsi que s'est opérée notre révolution. » L'auteur ajoute plus loin : « Il est des hommes qui

« veulent conduire le présent avec les idées du passé....
« Faites que l'on marche sur les idées nouvelles comme
« s'il n'y en avait jamais eu d'anciennes, que l'on admi-
« nistre comme si nous n'avions jamais eu d'autres
« principes de gouvernement que les principes actuels,
« non-seulement on ne cherchera point à restreindre
« la liberté de la presse, on n'y pensera même pas;
« que dis-je? on la regardera comme une sauve-garde
« nécessaire, indispensable, puisque la raison publique
« et les principes consacrés dans notre gouvernement
« étant d'accord, toute entreprise partielle dans des
« intérêts différens ou opposés se briserait contre cette
« double puissance. »

Le lecteur judicieux ne verra pas avec moins de plaisir les observations de M. Bailleul sur les motifs allégués pour la suspension de la liberté de la presse, et sur l'exercice de la censure par le gouvernement. Il démontre avec raison que la presse n'est pas, comme on le pense, un instrument de révolte et de sédition en elle-même; qu'il faut, pour qu'elle puisse prévaloir contre une administration, un ministère ou un gouvernement, des causes antérieures, cachées ou publiques, des causes puissantes; enfin que la presse seule ne saurait motiver des alarmes sérieuses de la part des dépositaires de l'autorité. Quant à la partie de la censure qui consiste à taire ou à arranger les faits, suivant telle ou telle convenance, l'auteur soutient avec raison que presque toujours les gouvernemens n'ont retiré que des désavantages du parti de dissimuler ou d'altérer la vérité. Tout se sait dans le monde; le public qui apprend ce qu'on lui cache, donne carrière à son imagination, et ajoute au fait, des circonstances cent fois plus graves que la réalité; mais malheureusement il y a sur cette matière des préjugés endurcis. Qu'espérer, quand

Bonaparte, maître de l'Europe, croyait devoir défendre aux journaux de répéter deux lignes insérées dans la *Gazette de Lauzanne*? L'auteur aurait dû ajouter au conseil qu'il donne aux ministres de tout dire, une réflexion dont l'expérience a démontré la justesse dans tous les temps; c'est que les gouvernemens, même éclairés, font toujours un usage peu judicieux de la faculté de commander à la plume des écrivains. En aliénant la liberté de sa pensée, en la soumettant au pouvoir, l'homme de talent ne ressemble plus à lui-même. Il porte des entraves, et cette servitude est empreinte dans tout ce qu'il produit. D'un autre côté, les hommes chargés du pouvoir, ou sont accablés d'occupations, ou sont trop préoccupés d'une idée qu'ils n'ont pas mûrie, ou d'un intérêt du moment; et si, par malheur, ils se sont entêtés d'une idée fausse, les instrumens dociles de leur volonté leur font commettre nécessairement les fautes les plus graves. Presque toujours l'opinion publique se trouve en désaccord avec les écrits publiés par ordre. D'où vient cette mésintelligence? de ce qu'un ministre n'a le temps de débattre une matière ni avant ni après que l'ouvrage qu'il désire soit composé. Il n'y a délibération ni pour le ministre ni pour l'écrivain. De là, tous les inconveniens des ouvrages commandés. Je ne suis entré dans ces détails que parce que je les crois utiles à l'autorité elle-même, qu'un défenseur maladroit ou servile compromet cent fois plus que les plus grandes hardiesses d'un homme libre ne pourraient lui nuire.

Je crois avoir bien saisi la pensée de M. Bailleul, lorsqu'il ne veut pas de loi particulière pour les délits de la presse; il craint que, sous le double prétexte de leurs dangers et de leur importance, exagérés par la peur ou par la politique, on ne fasse une loi qui porte de

véritables atteintes au droit constitutionnel, et le renferme dans des limites tellement étroites qu'il deviendrait presque illusoire. Cette pensée ne pouvait venir qu'à un citoyen qui, après avoir assisté aux plus savantes délibérations sur cet objet important, a vu les hommes les plus habiles convenir de l'impossibilité de faire une bonne loi sur la presse, et reconnu par lui-même, que toutes les lois spéciales proposées par les divers gouvernemens, à cet égard, n'ont jamais été autre chose que des suspensions, des dérogations ou des restrictions qui annulaient presque entièrement la prérogative constitutionnelle. Laisser le droit dans toute sa plénitude, et punir les délits de la presse comme tous les autres délits contre la société ou contre les individus, me paraît une vue à la fois fine, judicieuse et politique. Je partage entièrement les appréhensions et les idées de M. Bailleul, et ma conviction est telle que j'aimerais mieux, comme lui, voir les délits de la presse rester soumis à la rigueur du code de Bonaparte, que spécifiés, classés et punis par une loi particulière. Et, certes, si je fais un vœu ardent, c'est celui de la révision de ce code, où la sévérité des peines n'est pas graduée suivant les conseils de la sagesse et de la philanthropie des Beccaria et des Filangieri. M. Bailleul a sans doute une autre raison de l'opinion réfléchie qu'il émet dans sa brochure, et cette raison est la nécessité de rendre les jurés seuls arbitres des délits de la presse. Tous les publicistes éclairés se rangent à cet avis.

Je ne puis, malgré tout ce qu'il allègue pour justifier son dissensément avec M. Benjamin de Constant, admettre avec l'auteur, des cas où l'imprimeur devienne, par le fait de l'impression, complice de l'écrivain coupable. L'imprimeur, après avoir rempli toutes les for-

malités prescrites par les lois et les réglemens de la librairie, doit, à mon avis, être exempt de toute recherche. Ainsi le veulent la raison et la justice; et tout autre système détruirait la sécurité du commerce de la librairie, et le mettrait à la merci d'une administration naturellement portée à une certaine inquisition. D'ailleurs, la responsabilité imposée à l'imprimeur devient encore un obstacle pour la liberté de la presse. L'imprimeur craint de se compromettre, et le soin de sa tranquillité l'empêche de publier un ouvrage utile, mais plein d'une généreuse hardiesse.

Si M. Bailleul veut défendre le gouvernement contre les abus de la presse, il s'occupe avec plus de soin encore de préserver les particuliers des atteintes de la médisance et sur-tout de la calomnie. Sous ce dernier rapport, il diffère tout-à-fait de sentiment avec M. Benjamin de Constant. Ce dernier, toujours fidèle avocat de la liberté de la presse, avait dit : « pour repousser des accusations odieuses, les citoyens ont des tribunaux; pour garantir leur amour-propre, ils ont l'indifférence, celle du public d'abord, qui est très-grande, beaucoup plus qu'ils ne le croient, et ensuite la leur, qui leur vient par l'habitude. » Ces raisons plus fortes en Angleterre que chez nous, où le point d'honneur est une chose si délicate, ne suffisent pas à M. Bailleul. Il croit que c'est un temps bien déplorablement employé pour les hommes, que celui que l'on passe à déchirer ou à guérir des blessures; il pense avec raison que le recours de l'offensé aux tribunaux, aussi bien que les peines prononcées par les lois, sont de vains palliatifs. Convaincu de l'insuffisance des satisfactions imposées à l'écrivain sans pudeur, envers les individus, il a voulu créer pour eux une loi de sécurité, une loi qui, placée

entre la presse et les personnes, pour régler l'usage de l'une, et servir de rempart aux autres, soit utile à la morale et au bon ordre, sans nuire au développement des lumières et à la recherche de la vérité; ce qui est le grand objet des efforts de l'esprit humain, et le résultat essentiel de la liberté de la presse. La solution d'un pareil problème serait un bienfait pour la société; je n'affirmerai pas que M. Bailleul l'ait trouvée, mais je pense que la partie de son ouvrage où il traite cette question importante pour tous, mérite une attention particulière. Sa principale idée est de regarder le nom du citoyen comme une propriété sacrée, et d'empêcher que, sauf les cas prévus par la loi, on puisse livrer au public le nom d'une personne sans son autorisation directe ou indirecte. L'autorisation directe consiste dans un consentement donné par l'individu; l'autorisation indirecte résulte de l'acte par lequel il aurait lui-même livré son nom à ce même public. Conséquemment à ce système, et par des raisons puisées dans la nature même des choses, M. Bailleul propose une disposition qui couperait court à ces procès pour fait de calomnie, qui ne réparent jamais l'injure reçue, et sont toujours une espèce de triomphe pour la perversité audacieuse. Voici cette disposition: tout citoyen calomnié peut borner ses poursuites à la simple violation du nom. Il faut l'avouer, ce moyen préviendrait beaucoup de scandales, et arrêterait de honteuses et funestes publications, qui doivent le jour bien moins à l'esprit de parti qu'à de sordides calculs.

M. Bailleul, en présentant sa pensée avec une sage défiance, et comme un germe que la réflexion doit développer, fait preuve d'un bon esprit: il s'honore aux yeux de ses concitoyens par l'exposé des sentimens qui

éansément. « M. Benjamin de Constant et d'autres écrivains, dit-il, se sont occupés de la chose publique ; j'ai pensé encore aux individus, à la famille, à la décence et au bon ordre. Ils réclament l'entièr^e liberté des discussions ; je la veux aussi, mais dans les régions élevées de la pensée et des sentimens généreux, dégagée de tout ce qui la déshonore sans utilité. . . . La liberté qui naîtrait de l'harmonie entre l'autorité et les peuples, me paraîtra toujours préférable à celle que l'on ne doit qu'à des dissensions et des combats. » Malheureusement, c'est là une perfection idéale ; et si vous en faisiez la condition de la liberté de la presse, les gouvernemens seraient bientôt parvenus à la reléguer dans les espaces imaginaires.

Je ne parlerai pas des opinions de M. Bailleul sur la responsabilité des ministres ; il raisonne, à leur égard, plus en politique qu'en citoyen jaloux et ombrageux, et paraît vouloir borner cette responsabilité aux deux cas de trahison et de concussion prévus par l'art. 56 de la Charte. M. Benjamin de Constant a une théorie plus sévère et plus conforme aux besoins de notre nouveau corps social. Ne soyons pas injustes et persécuteurs, mais soyons défians, et entourons la liberté naissante de préservatifs et de garanties contre les usurpations du pouvoir. Un ministère, assuré de l'impunité, en évitant deux crimes qui ne sauraient être commis que par des lâches ou des pervers, aurait encore mille moyens de porter de funestes atteintes au pacte social.

L'auteur effleure, en terminant son ouvrage, une question extrêmement délicate, celle d'une opposition systématique, absolue, qui s'éleverait au sein de la chambre des députés contre le ministère. Voici comment il raisonne :

« Si les constitutionnels se mettent en opposition avec

« le ministère ; les hommes qui craignent les désordres
« et les opinions exagérées, se rangeront du côté de
« leurs adversaires. Nous retombons dans un chaos dont
« il est impossible de voir l'issue. On forme alors
« trois partis : un ministère qui ne sait où placer son
« point d'appui ; des patriotes qui déclarent la guerre
« à leur allié naturel et toujours invincible tant qu'ils
« le soutiendront, et une faction constante, auda-
« tieuse, qui profite de cette mésintelligence, pour
« accroître le désordre et la confusion ; car c'est là qu'est
« l'esprit de despotisme et d'usurpation, comme en
« Angleterre il était dans l'autorité royale. C'est donc
« contre cet esprit que doit être dirigée une opposition ;
« mais cette opposition doit se composer, pour être
« tout ce qu'elle doit être, des intérêts du trône comme
« de ceux du peuple qui sont les mêmes.

« Sans doute le ministère peut se tromper ; dans ce
« cas, examinez, discutez, négociez, transigez, mais
« ne vous opposez pas formellement : cette imprudence
« aurait nécessairement des suites déplorables. »

M. Bailleul le sait d'avance ; on ne devient pas populaire en prêchant la réunion des libéraux avec les ministres ; heureusement, il ne paraît pas plus rechercher la popularité qu'il ne pense à obtenir des places et des faveurs. Indépendant de l'intérêt personnel, ses conseils sont dictés par la bonne foi et l'amour du bien public : il a sans cesse devant les yeux le mouvement des partis pendant nos débats politiques ; il se souvient de l'habileté avec laquelle la faction des partisans de l'ancien régime profitait de nos divisions, et rappelle d'après l'expérience ; mais, quelle que soit la force de ses motifs, on ne peut se dissimuler qu'une opposition au ministère, formée par les amis de la liberté, est nécessaire, indispensable ; que là est un

garantie dont notre constitution ne saurait se passer. Toutes les fois que les libéraux se sont mis à la disposition d'un ministère par une espèce de pacte, il y a toujours eu dommage pour la cause publique, et diminution d'estime pour ses défenseurs. Lorsque le ministre obtient tout ce qu'il veut d'une assemblée, comme cela arrive nécessairement, quand les hommes les plus énergiques et les plus courageux, séduits par une apparence de bien public, lui ont engagé leur opinion, cette assemblée ne manque jamais d'être entraînée à des mesures fâcheuses. Que les amis de la liberté se contentent de toute leur force les plans du ministre toutes les fois que la raison les approuve et les justifie ; qu'ils se défendent de l'espèce d'honneur que l'on met à attaquer le ministère pour acquérir un renom d'indépendance ou un vernis de popularité ; qu'ils ne se laissent pas entraîner par l'humeur, par l'esprit de parti ou de faction ; que, sages et sincères, ils aient égard, dans leurs opinions, au temps, aux circonstances, aux obstacles dont nous sommes environnés, et mettent autant de prudence que de bonne foi et de lumières dans leur conduite à l'égard d'un ministère, chargé d'un si grand fardeau ; voilà ce qui est utile et conforme à l'intérêt de la patrie. Tous les autres arrangemens d'une politique dont nous avons été dupes tant de fois, ne peuvent que nuire à la liberté et au gouvernement lui-même, qui est bien plus fort de la sagesse et de la retenue que lui impose la certitude de la résistance, que de l'appui qu'on lui prête par des conventions sans force et sans garantie.

P. F. TISSOT.

L'ERMITE EN PROVINCE.

MONTAUBAN.

*It greatly concerns the shepherds of the people
To know the prognostics of weather.*

BACON, *Essais.*

(Il importe beaucoup aux pasteurs des peuples de chercher, dans l'état actuel de l'atmosphère, les pronostics du temps qu'il fera).

J'attache une grande importance au choix de mes compagnons de voyage, et je fais en sorte, en me rendant d'une ville à une autre, de pouvoir tirer quelque parti de la personne avec qui je me mets en route. Jusqu'ici j'ai été fort heureusement servi par les circonstances; et si j'ai moins à m'applaudir cette fois de l'heureuse rencontre que j'ai faite, c'est qu'il vient un temps où les plaisirs ne se pèsent plus qu'au poids des regrets qu'ils vous laissent. Pour me faire mieux entendre, je dirai que j'ai voyagé, d'Agen à Montauban, avec une jeune et jolie femme que j'appellerai madame d'Ettivale, pour me rapprocher de son nom sans la nommer : c'est une Française dans toute la force ; dans toute l'étendue, dans toute la grâce du terme ; on aurait inventé pour elle les mots de charme et d'entrainement : je ne crois pas qu'il existe un cœur qui batte plus vite aux idées de gloire, de malheur, de patrie ; et j'ose assurer que si l'on compte en France cent mille hommes, comme cette femme-là, on peut être sans inquiétude sur l'avenir. Je ne sais ni ce que cette dame pense de l'amour, ni comment elle en parle (c'est une question où l'on ne s'entend pas aux deux extrémités de

la vie); mais je ne balance pas à l'offrir comme une refutation vivante du reproche que Montaigne, La Rochefoucault et Beaumarchais font aux femmes, de ne point connaître entre elles la véritable amitié. Madame d'Ettivale a une amie de son âge dont elle m'a montré plusieurs lettres. Si quelques jours elles sont rendues publiques, je ne répondrais pas qu'elles dépossédaient madame de Sévigné du sceptre épistolaire qu'une vieille admiration lui conserve; mais je suis certain qu'on y reconnaîtra des sentimens vrais, naturels, jusque dans leur exaltation même, et l'expression d'une âme de feu, qui s'épanche dans le sein d'une amie, sans penser au jugement des salons pour lesquels de pareilles lettres ne sont pas écrites. L'histoire de ces deux dames, qui se lie aux principaux événemens de l'époque actuelle, fournirait un excellent chapitre de mœurs; mais indépendamment du secret que l'on doit à des confidences, cette narration me rejeterait dans le tourbillon de la capitale dont je suis sorti pour quelque temps. Je me borne à citer l'accident de voyage qui a donné naissance à une amitié dont on trouverait bien peu d'exemples parmi les hommes de tous les temps et de tous les pays. — Madame Eléonore de Monbrey (1) (c'est le nom de l'amie de madame d'Ettivale), n'était encore liée avec cette dernière que par de simples relations de société, lorsqu'elles firent ensemble, il y a quelques années, le voyage de Bagnères où elles allaient prendre les eaux. Madame d'Ettivale emmenait avec elle sa fille, âgée de huit ans, d'une beauté que l'on commence à citer dans le monde. Un rapport sin-



(1) Je ne peins point des mœurs de convention, et c'est surtout quand je rapporte des actions nouvelles qu'on peut compter sur la fidélité de mes récits.

gulier de goûts, d'opinions (qui n'étaient alors que des sentimens), et qu'une intimité de quelques jours leur avait fait connaître, avaient déjà commencé entre ces deux jeunes dames une liaison que devait bientôt cimenter un événement horrible.

A quelques lieues de Bagnères de Luchon, à l'aspect d'un chemin escarpé qui obligeait à enrayer les roues de leur voiture, madame de Monbrey proposa à sa compagne de descendre la montagne à pied; celle-ci craignant encore plus la fatigue que le danger de la route, confia sa fille aux soins d'une femme de chambre, et resta seule dans la voiture. La route se prolongeait dans l'espace d'une centaine de toises entre deux précipices dont la profondeur était masquée par les halliers et les broussaillages qui en couvraient l'escarpement. La petite fille marchait, en tenant la main de la gouvernante, dans un petit sentier frayé au bord du chemin. Madame de Monbrey, qui avait pris de l'autre côté de la route, les devança de quelques pas: tout-à-coup un cri aigu se fait entendre; elle se retourne et voit la femme de chambre étendue par terre où elle s'agit dans les convulsions du désespoir. Elle accourt.....; l'enfant roule encore dans un précipice de plus de cent pieds de profondeur: sans hésiter un moment, sans penser au péril épouvantable qu'elle brave, une femme jeune, faible, délicate, descend ou plutôt se précipite dans cet abîme, et se dirige, dans sa chute, sur les gémissemens de la malheureuse petite fille que les branches d'un vieux saule tiennent suspendue sur les roches aiguës qui tapisse cette fondrière. L'héroïque Eléonore, à qui la nature, en ce moment, donne une force qu'elle ne retrouvera peut-être jamais, détache l'enfant, la saisit avec les dents par le collet de sa robe, la fait monter devant elle; et s'attachant aux ronces,

aux épines qui lui déchirent vainement la figure et les mains, elle parvient, après une demi-heure d'efforts sur-naturels, à remettre l'enfant à sa mère, que le postillon, qui la tenait entre ses bras, avait seul empêché de s'élançer dans le gouffre. Je ne dirai rien de la scène douloureuse et ravissante qui fut la suite d'une réunion inespérée; je n'en ai pas été témoin, et il y a d'ailleurs des situations dans la vie qu'il suffit d'indiquer pour les décrire. J'ai quitté madame d'Ettivale à Moissac. « Ah ! si je n'avais que soixante ans ! » comme disait Fontenelle.

En arrivant à *Montauban*, j'ai passé près d'une magnifique promenade d'où l'on découvre les riantes et fertiles plaines du Tarn et les pics sourcilleux des Pyrénées. On doit cette promenade que l'on nomme *le Cours*, à l'intendant *Foucault*, qui en fit percer la grande avenue sur le quai, malgré les fortes oppositions des capucins, sur le jardin desquels il fallut empiéter. Après avoir traversé un quai étroit, encombré de briques et de pierres, qui conduit à l'une des rues les plus sales et les plus obscures de la ville, j'ai été loger à l'*Hôtel de France*, où j'espérais trouver un très-bon et très-spirituel frère que je ne connais encore que sous le nom du *vieil Ermite de Tarn-et-Garonne*, et qui m'avait donné, par écrit, rendez-vous à cette auberge. Je le vis effectivement arriver le lendemain de très-bonne heure, et nous fîmes connaissance, en arrosant d'une bouteille de vin de Cahors, *les cuisses d'oie* que l'on nous servit à déjeûner.

On a remarqué que la confiance s'établit aussi vite entre les vieillards qu'entre les jeunes gens; c'est peut-être parce que les uns ayant encore toutes les illusions dont les autres sont détrônés, il leur est plus facile de s'entendre sur les choses et sur les hommes qu'ils envir-

sagent d'un même point de vue. Quoi qu'il en soit, le déjeûner n'était point fini que chacun de nous était en état de faire, au besoin, la notice nécrologique de l'autre. Nous traitâmes d'abord, et comme de raison, le chapitre des affaires publiques, où nous arrivâmes en même temps à la même conclusion : un gouvernement représentatif bien et solidement établi, une charte que l'on observe, une armée que l'on honore, des tribunaux que l'on respecte, des ministres en qui l'on ait toute confiance, des institutions en harmonie avec les lumières du siècle, les hommes à grands talens, les braves et les honnêtes gens à leur poste, et tout est sauvé ; sinon, non.

Passant ensuite du tout à la partie, j'interrogeai mon confrère sur l'état physique et moral de la province et de la ville qu'il habite depuis une cinquantaine d'années.

« Montauban, m'a-t-il dit, ne pent se vanter d'une origine ni bien ancienne ni bien illustre. Vous avez pu voir dans beaucoup d'ouvrages littéraires, entre autres dans la *Description de la France* par Delaure, et dans l'*Histoire de France* de l'abbé Vely, que nos anciens seigneurs jouissaient du droit fiéfe de passer, avec les filles de leurs vassaux, la première heure de la première nuit de leurs noces ; que les moines, successeurs de saint Théodore, fondateur du monastère et du bourg de *Montauriol* (que les plaisans de ce temps-là appelaient *Montauviol*), usèrent un peu trop largement de ce droit de *prélibation*, et que les habitans, peut-être même aussi les habitantes, réclamèrent, à ce sujet, la protection d'Alphonse, comte de Toulouse, qui leur permit de se soustraire à la prérogative monacale en s'établissant au bas de ses châteaux. Ils y formèrent, vers l'an 1144, un bourg qui reçut le nom de *Mous-*

Albanus (Mons-Alba), des saules qui croissaient en grand nombre aux environs. Une bonne excommunication, fulminée par le pape Grégoire VII, sur la plainte des *prélibateurs*, fit justice de cette violation de la propriété féodale, et le successeur d'Alphonse, Raymond V, se vit obligé de transiger avec les seigneurs moines et de leur céder la moitié de la souveraineté de Montauban sans aucune réserve de fait ni de droit.

En 1560, la réforme s'introduisit et fit de grands progrès dans cette ville où avaient pris naissance un grand nombre de braves compagnons du Grand Henri. En plusieurs circonstances, les Montalbanais déployèrent autant de courage que de fermeté. Sous Louis XIII, lorsqu'il fut question d'annuler leurs priviléges, ils soutinrent des sièges mémorables. Le duc de Rohan, *Jacques Caumont-Nompar de la Force, Dupuy* et autres guerriers se signalèrent par des prodiges de valeur en secourant et en défendant la ville « où les femmes (dit le marquis de Puységur dans ses *Mémoires*) firent aussi bien que les soldats. »

Après le dernier de ces sièges, les fortifications furent rasées ; on fit perdre aux protestans (le duc de la Force excepté (1)) une partie de leurs droits civils, et dès-lors ils cherchèrent, dans le commerce et l'industrie, à se consoler de la perte de leurs rangs et de leurs dignités. Les descendants des *Dupuy*, des *Gavrisole*, des *Device*, des *Rouxfios*, des *Rinpereux*, devinrent d'habiles manufacturiers, d'estimables négocians.

On sait trop que la fin du règne de Louis XIV, livré, dans sa vieillesse, à d'odieux conseils, fut marquée par la persécution de ces mêmes protestans, dont le sang avait coulé pour son illustre aïeul, et auxquels la

(1) Il fut fait maréchal de France.

France était en partie redévable de Henri IV. Les historiens ont tant parlé de ces affreuses dragonades, de ces procédures iniques, de ces confiscations de biens, de ces enlèvements d'enslaves, de toutes ces mesures abominables que l'on employa contre les religionnaires, que de nouveaux détails recueillis dans une ville qui fut un des principaux théâtres de ces forfaits, n'ajouteraient rien à l'horreur qu'ils inspirent. Je ne m'arrêterai qu'à une seule observation, qui rentre dans l'examen des mœurs dont je m'occupe plus particulièrement. Les étrangers que l'on appela dans la ville de Montauban pour y occuper tous les emplois civils et militaires, secondèrent les intendans avec un zèle féroce dont le souvenir se perpétua dans les familles; et c'est à ce genre de haine qu'il faut attribuer l'éloignement que témoignent encore les Montalbanais pour les magistrats et pour les employés étrangers à leur ville.

Le vertueux et infortuné Louis XVI, qui commença tout le bien qu'il voulait faire, et qu'une déplorable catastrophe ne lui permit pas d'achever, travailla au soulagement des maux qu'avait produits, à Montauban, la révocation de l'édit de Nantes. Il rendit aux habitants leurs droits civils, et, pour la millième fois, on put se convaincre que la tolérance fait plus de prosélytes que la persécution. Le nombre des protestans diminua beaucoup dans les dernières années qui précédèrent la révocation.

La terreur révolutionnaire, durant laquelle les plus riches furent les premiers proscrits, fut plus funeste encore aux protestans qu'aux catholiques. La plupart d'entre eux se réfugièrent dans les armées pour échapper à l'échafaud.

On pouvait croire que, sous un prince tolérant et protecteur du faible, les hommes également dévoués

à leur pays et à leur roi, que la gloire nationale avait également couverts, que les malheurs des temps avaient également atteints, vivraient en paix en s'aidant à rassembler les débris d'un commun naufrage. La vérité toute entière serait trop pénible à connaître; je me borne à dire qu'elle est enfin parvenue aux oreilles du monarque si digne de l'entendre; qu'il n'existe plus de comité secret; que les emplois ne sont plus distribués à ses créatures; que les descendants de ceux qui ont reconquis le trône de Henri IV, ne sont plus regardés comme les ennemis du roi; que les armes sont maintenant dans les mains des citoyens les plus intéressés au maintien de l'ordre public; qu'on a déchiré ces listes de proscription où l'on a vu figurer, par la seule raison qu'ils étaient protestans, des militaires couverts d'honorables blessures, des officiers de volontaires royaux qui avaient marché, au 20 mars, contre Bonaparte, et qu'un décret avait mis en surveillance pendant l'interrogne; que l'on frémît en se rappelant ces jours de terreurs où un escadron de lanciers. Cette crise affreuse est passée, « et la force du gouvernement, la sagesse des dépositaires de son pouvoir, l'établissement du régime constitutionnel, nous est un sûr garant qu'elle ne se renouvellera plus. »

Après ce premier entretien dont j'ai cru devoir oublier la plus grande partie, nous allâmes faire un tour dans la ville; la *Place-Royale* attira d'abord mon attention par son architecture singulière; du milieu du *pont du Tarn*, ma vue se porta avec délices sur ces belles rives, sur ces nombreux bateaux qui sillonnent la rivière, sur cette foule d'ouvriers employés à réparer les quais et les piles du pont.

Mon vieux confrère m'a fait remarquer, au bout de la promenade des *Carmes* où se trouve un des temples

des protestans , un séminaire des catholiques et une école d'enseignement mutuel où les enfans des calvinistes pauvres reçoivent une instruction gratuite.

L'église cathédrale qu'il m'avait vantée comme un des plus beaux monumens du Midi, ne m'a paru remarquable que par la noble simplicité de sa façade. Près du *Café-Royal*, je me suis arrêté sur une place bien triste , au bout de laquelle s'élève une tour carrée où l'on a placé une horloge. C'est tout ce qui reste d'un magnifique temple protestant qui fut détruit sous Louis XIII. La ville m'a paru propre , bien bâtie et bien percée.

Le lendemain , l'Ermite gascon me conduisit au cercle *Puligneux* , que l'on appelle aussi *salon des Nobles*; attendu que les citoyens de cette classe sont ici en trop petit nombre pour former seuls une société , ils se sont associés quelques bourgeois et quelques joueurs de profession qui vont de pair avec tout le monde. Parmi les originaux qui ont plus particulièrement arrêté mon attention , j'ai été surtout frappé de l'air de dignité d'un gros employé à l'octroi , qui va jaugeant des barriques , une croix de Malte à la boutonnière , et da l'intarissable babil du plus intrépide bavard que j'ais rencontré de ma vie. Une demi-douzaine d'idées qu'il emploie avec une extrême économie , suffisent , depuis vingt ans , à un déluge de paroles auquel on ne conçoit pas qu'une langue humaine puisse suffire. Il faut que cette faculté loquace ne soit pas un moyen de fortune ; car il a fait , m'a-t-on dit , des spéculations de tous les genres , sans même en excepter des entreprises de comédie et des enlèvements de princesse du Saint-Empire , sans avoir pu réussir à rien : il est néanmoins probable qu'une dernière affaire sur les bons de l'emprunt de cent millions fera mentir sa maudite étoile .

Je m'étais mis à une table de bouillotte pour me donner un maintien : je me dépêchai de me faire décaver pour écouter un monsieur en habit noir de *cadis de Montauban* (1), très-court, coiffé d'un petit chapeau à trois cornes, qui arrivait, tout essoufflé, du spectacle où il avait, disait-il, entendu applaudir, à deux reprises, des vers de Molière très-mal intentionnés. « Nous avons siflé, comme de raison, continua-t-il : qu'ont fait ces coquins-là ? Ils se sont mis à rire, et la pièce a continué comme si de rien n'était. — Que ne les appellez-vous en duel, reprit gravement le chevalier jugeur ? — Ils auraient bien ri davantage, dit un officier de chasseurs de la légion de l'Isère. — O mon Dieu ! oui, ajouta naïvement l'homme au chapeau à trois cornes ; ils étaient en train. »

Nous sortîmes pour nous rendre à un autre cercle : en passant *sur la place d'armes*, j'aperçus, au clair de la lune, des femmes et quelques vieillards au pied de la grande croix que les missionnaires y ont plantée. J'observai que ces personnages étaient agenouillés à différentes distances de la croix. J'en demandai la raison. — Ils sont rangés, me répondit mon guide, dans l'ordre des péchés qu'ils ont commis ; les plus éloignés sont les plus coupables ; il est fâcheux, ajouta-t-il, que la place ne soit pas plus grande.

Nous entrâmes au *salon Belissen* (le Cercle du commerce). Je n'y trouvai que quelques vieillards dispersés dans deux ou trois salles obscures ; je passai dans celle où on lit les journaux, et où l'on sert des rafraîchissements ; j'y étais à peine arrivé, que cinq ou six jeunes gens y accoururent en criant, en se poussant, en renversant les meubles ; je témoignai quelque in-

(1) Gros drap.

quiétude sur le motif de ce tapage.— Ce n'est rien, me dit mon introducteur, ces messieurs s'amusent. Tout en s'amusant ils s'approchèrent de notre table, et charmés de savoir que j'étais étranger, ils appellèrent à grands cris le garçon et nous invitèrent à prendre un bol de punch avec eux : tous alors se mirent à parler ensemble de la beauté de leur ville, des grâces de leurs dames, de la bravoure des Français, des ridicules de la province (Montauban est à leurs yeux Paris en miniature), et peu-à-peu s'esquivant un à un, riant toujours du dernier qui sortait, répondant eux-mêmes aux cent questions qu'ils m'avaient faites, ils nous laisserent enchantés de leur politesse, mais un peu étourdis de leur râlage.

Cette circonstance fournit à l'*Ermité de Tarn-et-Garonne*, l'occasion de me parler du caractère général des Montalbanais. « Sauf les exceptions qui sont ici tout aussi nombreuses que partout ailleurs, les hommes de ce pays, me dit-il, sont vains, légers, braves, ignorants, spirituels, et tout aussi francs qu'on peut l'être à une aussi petite distance de la Garonne ; l'égoïsme qu'on leur reproche n'empêche pas qu'ils ne soient amis sincères... de ceux qui partagent leurs opinions ou leurs préjugés (la nuance entre ces deux mots n'est pas ici très-sensible). Il faut quelque temps pour s'apercevoir de l'ignorance profonde où sont plongés les habitans de cette ville, et que dissimulent au premier abord l'originalité de leurs manières, et la vivacité d'un esprit naturel, qu'un défaut total de goût rend peut-être encore plus piquant.

« Le travail et la vanité se partagent la journée d'un Montalbanais. Le riche lui-même ne dédaigne pas d'en consacrer la plus grande partie au labeur du simple

minotier (1), vêtu comme lui d'une petite veste blanche : mais à quatre heures précises la scène change, hommes et femmes tout le monde s'habille, et court étaler, à l'allée des Carmes, sur les quais, dans la superbe avenue de Coussade, le luxe où du moins la recherche d'une toilette du soir, à laquelle il est rare que le bon goût préside. De simples ouvrières s'y montrent vêtues comme les grandes dames, dont elles ne se distinguent souvent que par une plus jolie figure : cet affront fait à la qualité, est plus commun à Montauban que partout ailleurs.

« Le défaut d'instruction, sensible dans la classe des négocians, l'est davantage dans celle des nobles. Les jeunes gens passent leur vie au café, dans les promenades et au spectacle, où ils s'abonnent, quand la pauvre troupe de *Chevalier* vient s'établir dans cette ville.

« La population se compose de catholiques et de protestans ; ceux-ci en forment un peu plus de la moitié, et sont presque tous commerçans ou manufacturiers.

« Peut-être n'existe-t-il aucune ville en France plus étrangère à l'amour et à la culture des lettres et des arts. Les libraires ne connaissent de commerce que celui des romans ; les peintres qui voyagent trouvent à peine deux ou trois maisons où on les accueille, et il est rare qu'les plus célèbres virtuoses fassent les frais des concerts qu'ils se hasardent à donner. Je réserve pour une autre fois les portraits, j'ai dû commencer par vous donner une idée du tableau. »

L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

(1) Marchand de farine.

~~~~~

Ile de Currennac, le 15 octobre 1817.

*A l'Ermite de la Guyanne.*

**MONSIEUR,**

Je vous écris d'une île que le génie de Fénelon peupla de jeunes déités , et qui rappelle ce grand homme , comme l'île des Peupliers rappelle l'homme de la nature et de la vérité : je vous dois les motifs de ma lettre.

Au sein de sa famille , les jours sont si précieux , que j'avais refusé , pendant mon séjours à Cahors , des parties de plaisir , que j'appelle *de fatigue* , à la campagne , où la chasse et la table absorbent tous les instans . Toutefois , je me réservais pour un voyage à Montauban , dans le seul but d'y voir le bon Ermite qui parcourt la France en philosophe et en ami de sa patrie ; lorsque j'apprends que sous dix jours je dois me trouver dans la capitale . Je pars aussitôt à cheval , en observateur , après avoir distribué mes circulaires d'excuses . Je regrettais seulement de n'avoir pu me présenter au cercle de madame X... , où depuis quelques jours on était admis , sans qu'il fut besoin d'orner son nom d'un *de* , souvent imposteur .

L'âme attristée des derniers désastres de nos cantons , je voyais dans nos vallées , les efforts , je n'ose dire inutiles , de tant de malheureux qui cherchaient à couvrir la nudité des sables , que l'ouragan avait amoncelés sur leurs prairies . J'aurais voulu qu'un rideau de verdure voilât à mes yeux ce tableau déchirant ; mais sur aucun point de notre département les routes ne sont ombragées , et le voyageur y cherche vainement , en été , un abri contre les feux du soleil .

Je m'arrête aux limites qui nous séparent du Tarn-et-Garonne , et tournant à gauche , je parviens au village de Fontanes , à temps pour passer quelques heures auprès d'un de mes plus honorables compatriotes , frère de ce malheureux guerrier dont le nom rappelle ,

dans le midi, de si douloureux souvenirs. Cet aimable solitaire était entouré de quelques amis, au nombre desquels je citerai l'aigle de notre barreau, M. *Perié Nicole*. Je me séparai de lui à la chute du jour, pour arriver le soir même à L. . . . . où j'avais promis à ma nièce, d'assister aux vendanges, et de recevoir ses adieux.

En quittant le vallon où la terre est plus fertile et le paysan plus heureux, pour atteindre les hauteurs que nous appelons *la Serre* ou *la Caussé*, je sentis toute l'influence du sol sur les mœurs de l'homme. Le paysan semble s'y complaire dans l'ignorance, et méconnaît toute innovation. Le dirai-je ? le nouveau système décimal y est inconnu, et qui le met en pratique est presque considéré comme un malhonnête homme. Pourquoi du moins le paysan n'y conserve-t-il point l'industrie des premiers peuples ? Pourquoi dans un terrain ingrat, dont la culture est si pénible, ces friches, où, de loin à loin, une surface aride décale la truffe embaumée ? Pourquoi ces paccages qui étendent au loin leur triste nudité, ne sont-ils pas couverts de troupeaux ? La laine qui vêtit le pauvre n'est-elle pas une source de richesse ?

Ces tristes réflexions me conduisirent à notre modeste habitation, autrefois le siège de la seule abbaye royale du Quercy. Nous allions célébrer les vendanges, cette fête annuelle, consacrée à la liberté et au plaisir. Le maître se lève avant le jour comme les vendangeurs, il veille à ce que le raisin soit séparé de sa grappe, et donne l'exemple du travail ; il n'a pour ses amis et pour lui-même, que la frugale collation de ses bonnes gens, et le soir il ne dédaigne pas leur souper, où le vœu du *Béarnais* se réalise, au moins cette fois-là : la vendange est versée dans la cuve, sous les yeux du maître, souvent par ses mains, tandis que le champ de la dîme, où jadis... est témoin des danses grotesques qu'anime le son du flageolet ou de la cornemuse.

Les tendres alarmes de ma mère, quelques larmes qui ne restèrent point sans réponse, ne peuvent me retenir. J'abandonne les danses et les travaux du cellier, et je poursuis ma route. Je traversais un pays pauvre, coupé de haies ou de murailles à hauteur d'appui, et

l'aspect des châteaux délabrés qui, sur mon passage, couronnaient le moindre coteau, me rappelaient non les aventures poétiques de nos troubadours, mais l'histoire trop vieille de quelques brigands féodaux ; sans trop m'étonner que dans ce siècle *pervers* on pût marcher à minuit, en sûreté, dans ce même sentier, où, dans des siècles *bienheureux*, on était dévalisé en plein midi. Il faut le dire, le paysan auquel suffit le coin le plus retiré de ces ruines, ferait bien mieux de les abattre en entier. Une maisonnette commode est préférable à ces murailles crénelées qui attristent le voyageur, et dont la chute menace sans cesse le pauvre cultivateur qui les habitent.

Après un trajet assez long, je m'arrête à *Saint-Cirq*, chez un ami qui me sert de guide, à travers les belles horreurs que la nature a entassées sur les bords du Lot. Des villages bâtis sur le roc, d'affreux précipices, à côté de tout cela, de belles prairies, de magnifiques plantations ; la situation pittoresque de *Cabrereiz*, les ruines de son château ; plus loin, la grotte de *Marcillac*, sa voûte de cristal soutenue par une colonne qui brille, aux flambeaux, de l'éclat du diamant ; les eaux minérales de *Crausac* et de *Miè*. Tous ces sites que le savant décrit et qu'embellit le poète, frappent le philosophe de sentimens divers. Les rochers de la *Ruagol*, m'ont rappelé que le chef de la famille des Regniez, dans la fatale nuit de la *Saint-Berthelemy*, dut son salut à un ennemi généreux : c'était le chevalier de *Vezun*, qui commanda la garnison de Cahors contre Henri IV. *Saint-Germain-l'Auxerrois* donne le signal du carnage. Regniez, logé dans la rue *Béthisi*, attendait la mort ; tout-à-coup la porte s'ouvre ; *Vezun* paraît : « prenez cette croix, et suivez-moi, dit-il. » Ils sortent, traversent Paris, et à la barrière deux chevaux conduisent au fond du Quercy ces deux amis, que le charme du bienfait et de la reconnaissance réunit à jamais.

Enfin, j'arrive à *Figeac*, après avoir traversé les quinze ou vingt métairies d'un homme, dont je n'ai rien à dire : justice est faite par l'opinion publique ; ma vue s'est arrêtée avec plus de plaisir sur les propriétés de ce

député, qui n'a d'autre ambition que la prospérité de sa patrie et celle des lieux qui l'ont vu naître (1).

Le croira-t-on ? Les progrès de la civilisation, dans l'arrondissement de Figeac, n'ont pu enlever aux habitans cette sauvage indépendance qui en fait en quelque sorte une nation de Lapithes. On dirait que le droit de guerre, partout ailleurs éteint avec l'anarchie féodale, s'est réfugié dans quelques-uns de ses cantons. Des communes entières se coalisent, les marchés publics deviennent des champs de bataille, et les cabarets voisins des redoutes qu'il faut assiéger. Quel remède apporter à ces désordres ? L'instruction des campagnes, quoi qu'en disent encore d'obscurs blasphémateurs. Grâces soient rendues à l'autorité qui vient d'établir à Figeac une école d'instruction mutuelle, dont le succès effacera bientôt le souvenir de ces combats, où trop souvent le sang a coulé.

Comme je pouvais disposer d'un jour, j'ai fait hier ma dernière excursion. J'ai passé devant le château de *Thermines*, où est né le maréchal de ce nom, l'un des favoris de Louis XIII, et je me suis arrêté sur les propriétés de la famille de *Turenne*. Avec quel orgueil national je me rappelai ce nom d'un guerrier long-temps cher à la victoire ! Mais le château de *Bessonies* a frappé mes yeux ; et j'ai cru voir la patrie en deuil, gravant sur la pierre : *ci-gît qui vécut trop d'un jour*.

Je n'ai pu visiter les lieux qui ont vu naître l'un des compagnons de gloire du brave général Rapp à Dantzick, le général *Cavaignac*, M. le conseiller d'état *Barrairon*, directeur-général des domaines, et M. *Calmon* son honorable ami, M.M. *Lapeyrière*, et le respectable évêque d'Autun, M. *Imberties* ; mais je me suis arrêté à *Gramat*. Nos contrées n'oublieront jamais que l'un de ses habitans, M. *Bessières*, les sauva l'an dernier de la misère, tandis que les îles *Ioniennes* et le *Gers* conservent long-temps le souvenir de la sage administration de son frère ainé.

C'est aussi à Gramat qu'est né un ami de l'humanité, dont le nom appartient à l'Europe entière, M. le doct-

(1) M. *Meysen*, député du Lot.

teur Dubois. Que dirai-je de ses talents que la reconnaissance publique n'ait proclamé ? que dirai-je de ses vertus ? je tracerai sa devise ; c'est toute l'hygiène du sage : *Bene agere ac lætari.*

Je pouvais sur les lieux même en vérifier l'application ; égaré, en effet, à Carennac, aux bords de la Dordogne, j'y rencontre M. Doussot de Souilhac, littérateur modeste, convive aimable, ne perdant jamais l'occasion de se faire riche de la reconnaissance du pauvre qu'il oblige, et des conseils qu'il donne à ses élèves ; l'un d'eux assis sur le premier degré d'un trône du Nord, s'y fait chérir d'un peuple généreux qui l'a adopté pour roi.

Pourquoi ne dirai-je point que Carennac est la patrie de M. Dunoyer ? Dans un pays libre, l'austère censeur ne reçoit de mission que de son talent...., et à côté du manuscrit réfuté, il place avec honneur un monument de courage élevé contre la tyrannie, en présence même de Bonaparte. Je cours visiter cette île qui fut pour Fénelon le modèle de l'île de Calypso ; c'est sur le rocher où plus d'une fois il médita sur les devoirs des rois et le bonheur des peuples, que je trace ma lettre.... *Bene agere ac lætari*, telle fut la devise du cygne de Cambrai. Elle le consolait dans ce lieu d'exil ; elle a vengé un vrai philosophe des clamours de l'envie.... Bon Ermite, permettez-moi de vous en faire hommage, en vous réitérant l'assurance de mon dévouement.

B. avocat.

## MERCURIALE.

Nous ne sommes plus au temps où un prince voluptueux abandonnait les rênes de l'empire aux mains charmantes qui les sollicitaient, où un caprice était une loi d'état. Les favorites et les jésuites ont disparu ; c'est à la justice et à la vérité à leur succéder dans l'intimité des rois ; cependant, comme nous n'avons point

NOVEMBRE 1817.



poussé l'amour des innovations étrangères jusqu'à déleguer nos femmes dans l'obscurité des vertus domestiques, et que nous ne serons jamais assez indignes pour nous insurger, dans la vie privée, contre la légitimité de leur domination, il est plus important qu'on ne pense de surveiller l'éducation des jeunes filles. Il ne serait peut-être pas si mal que leur catéchisme leur apprisse, avec les noms de roi et de religion, ceux de patrie et de liberté; il faut qu'elles sachent que les femmes de Sparte ne semaient pas de fleurs le passage des ennemis vainqueurs de leur patrie; il faut enfin que l'histoire de Jeanne d'Arc leur paraisse moins fabuleuse que celle des Pompadour.

A l'appui de ces réflexions que nous promettons aux mères et aux institutrices la prochaine publication d'un petit ouvrage intitulé : *Choix de Synonymes à l'usage des jeunes personnes*, par Mad. H. F. Il n'était donné qu'à la plume d'une femme de rendre aimable l'édition grammaticale; la plupart de ces synonymes sont une nouveauté piquante; et, dans ceux dont Mad. H. F. a emprunté les mots à quelques-uns de ses contemporains prédécesseurs, elle a fait d'étonnantes suppressions: l'*ennui*, par exemple. Pour éviter aux jeunes élèves des frais de réflexion, c'est ordinairement par un *sens* de sentiment, de morale ou d'histoire qu'elle arrache la définition de ses synonymes, et ces exemples sont le plus souvent inspirés par un zèle patriotique et cherché dans nos fastes contemporains. Cet ouvrage manquait à l'éducation des jeunes filles, et Mad. H. F. y dévoile un talent si rare, et une sagacité si juste pour discerner les plus légères nuances qui existent entre les mots, que nous sommes tentés de proposer, à sa présentation, les synonymes suivans: *Indépendant*, *Constitutionnel*. — *Quotidienne*, *Absurdité*; pour nous, nous n'y voyons aucune différence.

Nous en remarquons beaucoup entre le correspondant *Champenois* et celui de la *Neustrie*. Voulez-vous plus d'esprit que de raison, lisez les *Lettres champenoises* (1); voulez-vous autant de raison que d'esprit, lisez les

---

(1) Onzième numéro. Chez Pillet, rue Christine. Prix : 1 fr.

*Leurs normandes* (1). Ce sont deux succès rivaux. *Le Champenois* a pour lui l'ancienneté ; tous les gens aindé à y tiennent comme à un abus ou à une viei illecouteuse ; le *Normand*, dont la conscience politique n'est pas arriérée, a spéculé sur la majorité, qui passe toujours du côté des idées libérales. Au surplus, on aime mieux s'égayer avec les saillies du *Champenois* que de penser avec M. de Bonald, et on lit les lettres du *Normand* avec autant d'intérêt que les écrits de MM. *Comte et Dunoyer*.

— Le *Discours en vers*, d'un constituant à son fils élu député à la session de 1817, dont nous avons cité quelques passages dans la dernière *Mercouriale*, vient de paraître (2). Il est suivi d'une ode sur la loi des élections ; un prompt succès ne peut manquer de couronner le patriotisme de ces vers : si on n'y prend pas garde, la poésie va se relever.

— L'empereur Charlemagne qui comprit si bien le génie des Français, et accomplit tant de merveilles, a déjà, plus d'une fois, occupé la plume de l'historien et ne l'a pas lassée. M. Rougeron (3) vient de publier une histoire de ce règne héroïque et vraiment national. De l'élevation dans le style, une méthode lucide, une érudition pleine de discernement la distinguent des celles qui l'ont précédée, et la recommandent spécialement aux chefs d'institutions publiques.

Le nom de *Charlemagne* n'a connu de revers qu'en poésie; son plus célèbre a été l'*Epopée de ce républicain*, frère de tant de souverains, qui naguère refusa d'être roi, croyant devenir le prince des poètes ; l'un est plus facile que l'autre. On assure qu'après la lecture de ce poème, son grand frère, mieux instruit sans doute des lois d'Aristote, qui veulent qu'un personnage, pour être intéressant, ne soit ni trop criminel, ni trop vertueux, s'écria : « Pourquoi aussi ce maladroit de Lu-

(1) Quatrième numéro. Chez Delaunay, au Palais-Royal. Prix : 1 fr.

(2) Une brochure in-8°. Prix : 1 fr. chez Dalibon, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois.

(3) Un vol. in-8°. Prix : 5 fr. Chez Dalibon, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois.

*sien ne m'a-t-il pas choisi pour son héros , au lieu de Charlemagne ? Je suis bien plus poétique .*

— M. le docteur Guillié , qui était déjà renommé parmi les plus utiles bienfaiteurs de l'humanité , vient de prendre son rang dans la littérature savante , par son excellent *Essai* (1) sur l'*instruction des aveugles*. Cet ouvrage n'a pu être conçu et exécuté que par un talent supérieur ; la vérité y est pour ainsi dire d'un intérêt romanesque ; après des considérations très-neuves sur les aveugles , et une notice , pleine de charme , des plus célèbres d'entre eux , M. Guillié passe à l'exposé de sa méthode d'enseignement , qui corrige les injustices de la nature , qui apprend aux êtres les plus infirmes à regarder la vie comme un bienfait , leur donne un état parmi les hommes , et les admet à participer à la plupart des jouissances sociales. Quelle preuve plus évidente peut-on exiger de l'excellence de cette méthode , quand on apprend que les planches qui ornent ce volume sont gravées , et l'ouvrage même imprimé par les jeunes aveugles ? Il se vend à leur profit. Ainsi , en achetant un plaisir , on est sûr de s'associer à une bonne action.

Nous aurions bien besoin que des docteurs aussi habiles que M. Guillié , voulussent gouverner nos Quinze-Vingts politiques , si opiniâtrement attachés à leurs ténèbres.

— Il vient de paraître deux petits volumes ayant pour titre : *Histoire naturelle et philosophique de l'homme* ; par M. Chatel (2). Ce n'est qu'une compilation des systèmes de Lavater et de M. Gall ; on n'y remarque point d'idées bien neuves , mais elle est écrite d'un style à la fois élégant et correct ; ce qui est toujours une nouveauté.

SS.

(1) Un vol. in-8°. Prix : 10 fr. Chez Delaunay , libraire , au Palais-Royal.

(2) Prix : 5 fr. Chez Duchesne , libraire , rue Serpente , n. 12.

---

## POLITIQUE.

---

### SESSION DES CHAMBRES.

La chambre des pairs a confié la rédaction de l'adresse d'usage à MM. de Fontanes, de Lally-Tollendal, de Garnier, de Marbois et de La Vauguyon. Elle a formé ses bureaux et nommé ses secrétaires, et notifié ces différens choix à la chambre des députés; ainsi, les relations entre les deux chambres sont ouvertes, et le jeu des ressorts commence.

La chambre des députés, sous la présidence du doyen d'âge, s'est divisée en neuf bureaux pour la vérification des pouvoirs du nouveau cinquième. Elle a nommé candidats à la présidence MM. de Serres, Royer-Colard, le comte Beugnot, Camille Jordan et Roi. Elle a aussi nommé ses vice-présidens et ses secrétaires.

C'étaient des questions d'un très-haut intérêt que l'admission de M. Casimir Perrier et celle de M. Hernoux. Si l'on veut se régler sur la valeur intrinsèque des mots, nul doute, j'en conviens, l'article 38 de la Charte paraissant être une clause d'admission et non pas une clause d'élection; nul doute aussi à ne consulter que la jurisprudence de la chambre, c'est-à-dire l'autorité des *précédens* qui, partout, fait loi, quand la loi manque, ou que le sens en est douteux. Ce n'est pourtant pas à dire que les adversaires de cette opinion soient tout-à-fait dénués d'argumens pour la combattre. Ils pourraient alléguer, par exemple, que la validité d'une élection se fonde sur les qualités de l'élu au moment de l'élection, et non point sur ses qualités après l'élection; que si l'âge n'est de rigueur que pour l'époque de l'ouverture des chambres, les autres conditions ne seront également de rigueur que pour l'époque de l'ouverture des chambres, parité dont une fraude officieuse pourrait user avec succès;

car de mettre une différence entre deux conditions par leur nature indivisibles, c'est dénaturer la chose qui a, pour éléments, non point une de ses conditions de préférence à l'autre, mais toutes ces conditions ensemble et sans choix; et en outrant les conséquences, ils pourraient s'égayer à nous offrir l'hypothèse d'une élection antérieure de quatre ans à l'admission. La cause des nouveaux élus a prévalu et devait prévaloir. Mais il faut bien qu'aux yeux mêmes de ses défenseurs, elle soit enveloppée de quelque doute, puisque d'une mesure générale, ils ont fait, sans s'en apercevoir, une mesure individuelle. En effet, une de leurs principales preuves, en faveur de M. Casimir Périer, semble peu applicable à M. Hernoux. Cette preuve, tirée de l'intention des électeurs, et de leur bonne foi manifeste, c'est qu'il ne manquait pas à M. Périer, lors de son élection, plus de quinze jours pour atteindre l'âge requis. Or, les électeurs ont dû juger qu'il était moralement impossible que la session s'ouvrit dans quinze jours. Mais il manquait plus d'un mois à M. Hernoux, et il n'était pas moralement impossible que la chambre s'assemblât dans moins d'un mois. Ce n'était donc pas une opposition si absurde que celle de ce député qui s'obstinait à discuter l'élection de M. Hernoux, après l'admission de M. Périer.

Que prouvent ces difficultés? Qu'une disposition législative bien précise, bien formelle, bien à l'abri de toute agression, est ici de rigueur. Toute interprétation se ressent plus ou moins de l'arbitraire; entre deux opinions probables, des hommes ont choisi celle que d'autres hommes auraient rejetée. Toutes les convenances, je le répète, nous faisaient une loi de l'admission de ces deux députés. Mais aussi tout nous fait une loi de soustraire les intérêts de l'État, et ses intérêts les plus chers, à l'empire si variable des convenances.

Sur les cinq candidats à la présidence, S.M. a choisi M. de Serres.

La commission pour l'adresse au Roi est composée de MM. de Corbières, de Saint-Cricq, Royer-Colard, Ravez, Barthe La Bastide, Moyzen, de Courvoisier, le comte Dupont, Becquey.

M. le comte Férand a fait hommage à la chambre des pairs de son livre intitulé *Théorie des Révolutions;*

MM. Hubert, de Fontaines, Aignan et Gaudib ont fait hommage à celle des députés de divers ouvrages sur la répression de la licence dans les écrits, sur Louis XVI et ses défenseurs, sur la justice et la police, sur les finances.



## REVUE DES NOUVELLES DE LA SÉMAINE.

*Du 7 au 13 novembre.*

RÉCOLTES. FINANCES. — De toutes les solennités politiques, la plus imposante, à mon sens, est la fête de l'Agriculture à la Chine, quand le souverain du plus vaste empire qui fut jamais, prend lui-même la charrue, et de ses royales mains confie à la terre les grains mourriciers. Mais ce n'est pas non plus une cérémonie sans intérêt, que la distribution de ces prix civiques fondés en Angleterre, pour les meilleures cultures, comme celui que la duchesse de Rutland vient d'obtenir. Quant à nous, dans notre féconde France, avant cette époque de maturité, nous avions toujours assez froide-ment accueilli les arts qui n'amusent pas ; laissait Rozier, avec toutes ses théories, pourrir dans un coin ignoré de la bibliothèque, et mettant Perrault fort au-dessus de Parmentier. C'est ainsi que des enfans gâtés jettent le pain, pour des jouets. Il n'en est plus de même, aujourd'hui que nous avons appris tout ce qu'il en eût été d'être frivoles. Nous commençons à sentir que notre premier trésor, c'est notre sol. L'attention se fixe partout sur les défrichemens, les désecchemens. Si cet état de tous les esprits vers l'utile et le solide, ne se dément pas (et pourrait-il se démentir?), nous ne tarderons pas à voir le pin navigateur, et la pomme de terre, à qui tous les terrains sont bons, remplacer dans nos landes, la ronce hideuse et le stérile genêt. Pour encourager de si louables commencemens, S. M. a voulu que l'on cherchât dans son domaine des friches et des marais, dont elle put faire concession à des mains industrieuses. Si l'état de prospérité du domaine royal ne permet pas que ses paternelles vues soient remplies, l'exemple restera.

toujours. Il avertit les particuliers et les communautés qui préféreraient un voisinage souvent dangereux à de salutaires exploitations.

— Les manufactures anglaises ne furent jamais plus riches, ni les fonds plus hauts. Il ne serait pas impossible que l'événement inattendu qui vient d'affliger l'Angleterre, n'exerçât sur cet objet une fâcheuse influence.

— Une ordonnance du roi de Wurtemberg défend, sous des peines graves, aux employés du trésor, de payer d'autres salaires que ceux qui sont relatifs au service des églises ou des écoles. On juge par cette ordonnance de l'état du trésor. Voilà les suites d'une opposition insensée. Il faudrait faire entendre à ces privilégiés qui croient venger leur cause, en portant le désordre dans les finances de l'état, qu'un déficit dans les finances est un tombeau pour les priviléges.

— Je n'omettrai point un rapprochement assez remarquable. Pendant que les ouvriers chapeliers de Lyon se coalisent pour déserter leurs ateliers, les matelots des vaisseaux de transport pour le charbon, à Shout-Fieds, se coalisent pour déserter leurs vaisseaux. Ces coalitions ont leurs signes et leurs règles. L'autorité fait sagement de les interdire, comme on fait sagement de couper des excroissances qui dévorent la chair; et, soit dit en passant, toutes les petites sociétés formées aux dépens de la grande, se prétendent auxiliaires, ne sont que de pareilles excroissances. Mais il faudrait aussi aller au-devant des prétextes ou des motifs. Car l'humanité fut et sera toujours la meilleure politique.

— L'épidémie continue ses ravages dans les comtés de Cork et de Derby. Les ravages de la peste s'apaisent faiblement à Constantinople. On fait à Charles-Town des prières publiques, pour conjurer les progrès de la fièvre jaune; de longues pluies affligen la ville de Naples. Un ouragan a éclaté avec tant de fureur sur la ville d'Alicante, que l'artillerie du grand bastion est venue heurter quelques maisons voisines, et les a renversées.

— L'Angleterre attend avec impatience la publication du nouveau tarif de la Russie. Sera-t-il favorable au commerce anglais? Il en est qui s'en flattent. D'autres assurent que certains droits équivaudront à des prê-

hibitions. De quel côté se trouve la vraisemblance ? L'Angleterre est le pays des paris ; mais je doute fort qu'il y en ait beaucoup en faveur de la première conjecture.

— La banque de Vienne a élu ses directeurs. Le jour même de leur installation, on a dû brûler pour quatorze millions de florins en petits billets d'an et deux florins.

— En Espagne, les plus hauts traitemens n'excéderont point quarante mille réaux. L'Espagne est sur la route des améliorations. Mais elle gravit péniblement cette route.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES. — Il s'en prépare en Allemagne de fort importantes ; l'organisation militaire et la liberté du commerce dans toute l'étendue de la confédération, les querelles de la bourgeoisie de Francfort avec ses Israélites, celles de la comtesse de Lippe avec ses États provinciaux, peut-être celles de la Hesse avec les acquéreurs de ses domaines. L'expérience d'une année de disette a dû prouver sans doute ce que l'on gagne à gérer les importations ; l'expérience des coalitions armées facilite un système défensif et même offensif. On dit que la Hesse reconnaît enfin la loi de la nécessité qui pourrait bien être aussi la loi de la justice. Je ne pense pas que l'exemple de ses voisins reste sans influence sur la comtesse de Lippe. Le seul objet de mes doutes, c'est la condescendance des bourgeois de Francfort, marchands et souverains, et zélateurs d'un culte dont ils semblent méconnaître l'esprit : on désarmera difficilement cette triple intolérance.

Ce n'est pas que les bonnes leçons leur manquent. Ils ont pu voir toute l'Allemagne faire une fête d'union de la tête de la réformation. Un grand prince l'a célébrée avec cette simplicité qui est le véritable culte. Eux-mêmes l'ont célébrée sans doute. Mais peut-être pensent-ils qu'on ne peut établir une bonne paix dans sa famille sans que les voisins en fassent les frais.

— On compte à Londres vingt mille mendians. C'est peu, vu la division des fortunes. Je suis encore à concevoir comment il existe des mendians. Est-ce qu'il y a des hommes qu'on ne saurait nourrir par le travail ? Il faut bien qu'on les nourrisse sans travail, et la journée

d'un mendiant vaut quelquefois mieux que celle d'un ouvrier. Actif, il paierait tribut à la société ; oisif, c'est la société qui lui paye tribut. Encore si le mal se bornait à cette industrie parasite qui consomme et ne produit pas ! Mais l'abnégation de toute pudeur ; mais l'abjuration de tout honneur ; mais la dégradation de l'humanité ! — Les lazzaronis sont à mon sens plus à craindre pour Naples que le voisinage du Vésuve.

— On lit, dans les *Annales politiques*, les réflexions suivantes :

« Le dernier numéro des *Lettres champenoises* conte tient six pages de nouvelles plus ou moins curieuses, « copiées dans les journaux étrangers. Pourquoi peuvent-elles se trouver là, si elles ne peuvent entrer ailleurs ? Ne serait-il pas juste, dans le cas où la loi de restriction sur la presse serait maintenue pour les feuilles quotidiennes, d'adopter des dispositions qui fissent rentrer tout ouvrage publant des nouvelles politiques dans la classe des journaux, et si l'on ne peut donner aux uns toute liberté, d'assujettir les autres aux mêmes restrictions ? S'il en était autrement, une certaine classe de journaux se déroberait à la censure, au timbre, à la suspension, à la suppression, et tous les avantages seraient d'un côté, tandis que, de l'autre, se trouveraient les charges, les gênes et les périls. »

**COLONIES.** — Le baromètre est au beau pour les insurgés. J'expose en raccourci leurs situations respectives.

— Au Mexique, Mina renverse la cavalerie d'Aredondo, et poursuit sa marche, secondé par Moreno et Myer-Toyes. Le gouverneur de Mexico lui oppose une proclamation où la mort est promise à quiconque osera soutenir les rebelles.

— Dans les provinces de la Plata, les Espagnols fuient harcelés par les guillillas ; leur armée ne retournera pas entière au point du départ. Cependant Buenos-Ayres dresse des arcs de triomphe au conquérant du Chili. Le Chili possède une armée de huit mille hommes, impatiente d'en venir aux mains. On a refusé à la garnison de Talcahuano toute capitulation conditionnelle ; il faudra qu'elle se rende à discrétion.

— Amélie prospère sous le gouvernement du commodore Aury. Déjà les espèces deviennent moins rares, et le port se remplit de riches captures. Le gouverneur de Saint-Augustin observe tout, prudemment enfermé dans son fort.

— M. Lée vient d'acheter, pour des étrangers, quarante-sept mille arpens de terre, sur les bords de la Mobile. Les fonctions de consul, que M. Lée a quelque temps exercées à Bordeaux, donnent assez de vraisemblance au bruit qu'on fait courir du prochain établissement de quelques Français dans ces parages.

— D'après le rapport de l'*Auspicious*, le rocher Tristan de Cunha est occupé par des troupes. Ce sont les avenues de Sainte-Hélène que l'on garde.

— L'équipage d'une goëlette portugaise a massacré l'équipage d'un brick anglais, sans exception. Le capitaine de la goëlette voulait se venger des entraves mises au commerce des nègres. Tout est crime ici, l'acte et le motif.

**RELATIONS POLITIQUES.** — S'il en faut croire les lettres de Constantinople, il règne beaucoup d'activité dans la fonderie et dans les moulins à poudre, et le divan est fréquemment assemblé.

Le nouveau dey d'Alger a restitué le navire hambourgeois qui avait servi de prétexte à l'assassinat de son prédécesseur. Cette apparence de modération ne ralentit point le cours de la politique européenne. On assure que toutes les puissances civilisées concercent leurs mesures contre l'ennemi de la civilisation. Puissent-elles fermer enfin ce repaire ! Puissent-elles disperser dans les déserts cette monstrueuse association qui se soutient par le brigandage, et se perpétue par le meurtre !

**PROCÈS MARQUANS.** — Nous savons bien que la conjuration de Lisbonne n'a pas resté impunié ; qu'après une longue procédure secrète, douze des principaux conjurés ont subi un châtiment public. Mais que voulaient ces conjurés ? A qui en avaient-ils ? Comment se fait-il que la conspiration, qui devait s'éteindre dans leur sang, semble leur survivre ? Qu'indique ce titre de régénérateurs ?

— Il pleut des conspirations à Bruxelles. La plus heureuse pour les bonnes femmes, est celle de Lycas

contre le *manneken-piss*. Mais il y a de plus celle du fils d'un commissaire de police , découverte par le fils d'un autre commissaire de police. Aurait-on cru trouver dans la même police , le conspirateur et le dénonciateur ?

— A l'accusation intentée contre lui , pour fait d'attentat contre la loi fondamentale dans les fonctions de son culte , M. l'évêque de Gand répond par la clause de la loi fondamentale qui autorise le libre exercice des croyances. Je ne vous point m'ériger en arbitre. Outre que l'autorité me manque , je parlerais à l'un ou à l'autre parti une langue étrangère ; et toute décision doit être rendue dans une langue commune aux intéressés. Je me borne donc à demander si un accusé qui invoquerait la loi d'un pays contre elle-même , ou qui justifierait des pratiques intolérantes par une loi de tolérance , ne serait pas repoussé par quelques fias de moi-même ? L'évêque de Gand a été condamné à la déportation.

— Brandreth , Turner et Luilliam , chefs du complot de Derby , ont subi la peine de mort. Brandreth n'a point voulu quitter sa barbe , ni découvrir son véritable nom. *Que Dieu et lord Castlereagh vous soient en aide* , a-t-il dit au peuple. Turner commençait de parler du gouvernement et d'Oliver ; mais son chapelain n'a pas souffert qu'il achevât la phrase. Quand le bourreau a crié selon l'usage , en soulevant la tête : voilà la tête d'un traître ! la multitude a reculé d'abord , saisie de terreur ; puis elle est revenue en poussant de grands cris.

— On s'est saisi , à dix lieues de Rhodez , d'un individu sans papiers , qui s'est dit déserteur du port de l'Orient. Conduit dans ce port , il n'a pu donner sur sa personne des renseignemens certains , et son nom ne s'est point trouvé porté sur le contrôle. Cet événement jetera peut être quelque lumière sur un crime resté obscur , même après l'arrêt de mort des accusés.

Je me souviens , à ce propos , d'une lettre qui m'est parvenue le 7 de ce mois , et qui n'a pas besoin de commentaire. Je ne garantis que deux choses ; la première , c'est que je la transcris fidèlement ; et la seconde , c'est que je ne me la suis pas fait écrire.

Du château de Rézel.

« MONSIEUR ,

« Un iudividu s'est permis de prendre le nom de  
 « mon neveu pour faire paraître une prétendue lettre  
 « de madame Manson. Il s'est adressé au rédacteur de  
 « la *Quotidienne*, qui a osé, sans prendre aucune infor-  
 « mation, publier cette lettre si peu conforme au style  
 « et à la conduite de madame Manson. Persuadé ,  
 « monsieur , que vous accueillerez avec bonté ma ré-  
 « clamation , j'ai pris la liberté de vous l'adresser.  
 « J'ose croire , monsieur , que vous l'insérerez dans  
 « votre prochain numéro. Mon fils , qui a séjourné  
 « quelque temps à Rhodez , a eu , dans le temps , oc-  
 « casion de voir madame Manson ; il en fit même la  
 « connaissance. Remplacé , bientôt après dans son régi-  
 « ment par mon neveu , celui-ci lui succéda dans son  
 « intimité auprès de madame Manson. Mais si toute-  
 « fois il eût reçu une lettre de cette dernière , comme  
 « le prétend , ou plutôt comme l'a inventé le rédacteur  
 « de la *Quotidienne* , il n'eût point abusé d'une lettre  
 « confidentielle au point de la faire insérer dans un  
 « journal aussi mal famé et aussi peu accrédité.  
 « J'ai l'honneur de vous saluer ,

*Signé DUCROI , née FERNAC DUROSAY .*

La lettre porte le timbre de Moulins.

— On se souvient que M. le marquis de Blosseville , accusé de calomnie par Wilfrid Regnault , avait lui-même porté plainte en calomnie contre l'imprimeur de Regnault. Sur sa propre demande , la cour vient d'ajourner indéfiniment la cause. Se serait-on douté que M. le marquis de Blosseville deviendrait un accusateur aussi débonnaire ?

**NOUVELLES DIVERSES.** — Il s'est établi en Angleterre un nouveau culte , dit on ; les sectaires immolent un petit cochon sur la montagne. Depuis que j'ai lu dans *Tacite* que les juifs adoraient une tête d'âne , je me défie un peu de ces sortes de récits.

— Un courrier russe poursuivait trois voyageurs, qu'il a enfin atteints près d'Héligoland. On croit qu'il s'agit d'un grand délit politique. Quel est ce délit ? qui sont ces voyageurs ? On le saura peut-être. Le gouverneur d'Héligoland s'est assuré d'enx, mais ne les a point livrés encore.

— Le village de Geislar, sur la rive droite du Rhin, vient d'être emporté à la bayonnette en pleine paix. C'est la suite d'un démêlé entre la landwher et la troupe de ligne.

— Lundi dernier, à sept heures du matin, on a trouvé dans l'allée d'une maison de la rue Perpignan, un sac renfermant le cadavre d'une femme percée de deux coups mortels. Sur sa poitrine était un papier qui indiquait son nom et ses prénoms, et la demeure de son frère. Est-ce un assassinat ? est-ce un suicide ?

— Le général Milans, repoussé de Gibraltar, où il avait cherché un asile, s'est embarqué pour les Etats-Unis.

— Des voyageurs parlent beaucoup d'un grand serpent de mer que la balle ne peut entamer, et d'une belle sirène qui met de la coquetterie à cacher sa queue. Ils ont vu ces deux monstres, de la côte de New-Yorck. Mais on doit se défier un peu des *j'ai vu* des voyageurs.

— L'anniversaire de la conjuration des poudres n'a pas été paisible à Brighton. Il y a eu du tumulte, des attroupemens, même du sang répandu. Il semblait aux mutins que c'était par un crime qu'ils devaient célébrer le souvenir d'un crime.

— La mort de la princesse Charlotte consterne l'Angleterre.

— Il est des personnes qui, pour s'épargner la peine de penser, ne savent que rappeler ce qu'on pensait autrefois. Peu leur importent les époques et les situations ; elles ne veulent que ce qui fut jadis, uniquement

parce qu'il fut jadis, et tel qu'il fut, sans exception ni réserve. Ces incurables amateurs du passé voudront-ils croire que M. le duc d'Angoulême a recommandé partout l'oubli du passé, qu'il a souscrit pour l'établissement de l'instruction mutuelle à Nantes, et ne rejettentront-ils pas, comme une fable, cette réponse, vraiment française, du prince, au maire de Bourbon-Vendée qui appelait ses regards sur un tableau contenant la Charte constitutionnelle dont il avait décoré la salle de l'Hôtel-de-Ville : « Bien, M. le maire ! je vous félicite de cette heureuse idée. »

BÉNABEN.

## ANNONCES ET NOTICES.

*Recherches et Considérations sur la formation et le recrutement de l'armée en France.* Chez Firmin Didot, imprimeur-libraire, rue Jacob ; et chez Magimel, Anselin et Pochard, rue Dauphine.

Dans un moment où l'attention publique est vivement excitée par la loi qui nous est promise sur le recrutement de l'armée, la brochure que nous annonçons ne peut manquer d'être recherchée avec empressement. Elle est destinée à joindre un grand jour sur cette importante question. L'auteur, après avoir examiné les avantages, et les inconveniences attachés à l'ancien-système, propose un nouveau mode de recrutement plus approprié aux circonstances et aux lois qui nous régissent. Son ouvrage contient des vues très-utiles qui seront plus particulièrement appréciées de MM. les députés appelés à concourir à la rédaction de la nouvelle loi. Nous ajouterons, pour garnir le mérite de cet écrit, que l'auteur, chargé, pendant plusieurs années, de diriger le recrutement au ministère de la guerre, s'est trouvé à portée de recueillir les renseignemens les plus précis sur cette importante partie. Nous ne doutons point que cette brochure, fruit de ses longs travaux et de son expérience, ne soit favorablement accueillie.

*Considération sur l'amortissement ; par M. V<sup>e</sup> Ym-*

bert , du Finistère. A Paris , chez Delaunay , au Palais-Royal ; Th. Leclerc , rue Notre-Dame. Prix : 3 fr. 50 c. , et 4 fr. 25 par la poste.

L'auteur paraît avoir profondément mûri la grande question de l'amortissement : il l'a mise à la portée de tous les esprits. Il compare , dans les deux premières parties de son ouvrage , les opinions des plus célèbres économistes , et soumet leurs spéculations au jugement de la raison et de l'impartialité. La troisième renferme un essai de méthode de calcul qui , par des tables , ingénieusement conçues , offre les moyens de résoudre sur-le-champ toutes les questions d'amortissement , sous les divers rapports de la quotité des dotations , de la durée et du taux de la rente. Cet ouvrage mérite d'être connu ; il décelle partout le bon citoyen , l'ami de son pays et le penseur profond.

*De l'organisation de la Force armée en France* , considérée particulièrement dans ses rapports avec les autres institutions sociales , les finances de l'état , le crédit public , etc. , etc. ; par H. de Carrion-Nisas. Un vol. in-8°. Prix : broché , 6 fr. , et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris , chez L'Huillier , libraire-éditeur , rue Serpente , n. 16 ; Magimel et compagnie , lib. , rue Dauphine ; Delaunay , au Palais-Royal.

Une simple notice ne suffirait pas pour donner une juste idée de cet ouvrage , qui traite des matières les plus importantes de l'administration militaire. Nous nous proposons d'en rendre compte incessamment.

*Essais philosophiques , ou Nouveaux Mélanges de Littérature et de Philosophie* ; par Frédéric Ancillon , de l'Académie royale de Berlin. Deux vol. in-8°. Prix : 11 f. et 13 fr. par la poste. Chez J. J. Paschoud , lib. , rue Mazarine , n. 22.

Cet ouvrage , de l'un des plus savans associés étrangers de l'Institut de France , pourrait bien être sans attrait pour les esprits paresseux ou fatigués , mais il sera recherché et lu avec fruit par les lecteurs qui aiment à fortifier leur jugement , et qui savent apprécier l'importance des hautes questions philosophiques.

*Grammaire anglaise* , contenant l'explication des huit parties du discours , les principales règles de la prononciation , celles de la prosodie et celles de la

versification. Un vol. in-12. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste. Chez J. J. Paschoud, libraire, rue Marzarine, n. 22.

La précision et la clarté des principes renfermés dans ce petit ouvrage de rendent utile aux personnes qui s'appliquent à l'étude de la langue anglaise. Les Anglais eux-mêmes pourraient y puiser de bonnes notions.

*Voyage autour de ma chambre, suivi du Lépreux de la cité d'Aoste.* Nouvelle édition, d'après celle de Saint-Pétersbourg (1812), revue et augmentée. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. franc de port. Chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, p. 243.

*Satyres de Juvénal, traduites en vers français;* par M. le baron Méchin, membre de plusieurs Académies. Un volume in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 cent., franc de port. Chez P. Didot, libraire imprimeur du Roi, rue du Pont-de-Lodi, n. 6; et chez les marchands de nouveautés.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

---

#### TABLE.

|                                                                                                                                            |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Poésie. — <i>Imitation d'Ézéchiel;</i> par M. **                                                                                           | Pag. 289 |
| Nouvelles littéraires. — <i>Sur les écrits de M. Benjamin de Constant, relatifs à la liberté de la presse (analyse);</i> par P. F. Tissot. | 292      |
| L'Ermite en Province. — <i>Montauban;</i> par M. Jouy.                                                                                     | 304      |
| Mercuriale.                                                                                                                                | 320      |
| Politique. — <i>Session des chambres.</i>                                                                                                  | 324      |
| Revue des Nouvelles de la Semaine; par M. Bénaben.                                                                                         | 326      |
| Notices et Annonces.                                                                                                                       | 334      |

---

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

# MERCURE DE FRANCE.



SAMEDI 22 NOVEMBRE 1817.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### FRAGMENT D'UNE TRAGÉDIE D'ANTIGONE,

(Reçue au Théâtre-Français.)

Antigone, après avoir donné la sépulture à Polynice, vient d'être condamnée par Créon à être ensevelie vivante.

IPHISE, *nourrice d'Antigone.*

Il faut donc me résoudre à ne plus te revoir !  
Hélas ! de te survivre aurai-je le pouvoir,  
Ma fille ? Ingrat objet d'une amour éternelle ?  
Trompeuse illusion de mourir avant elle !  
O précieux fardeau que ces bras ont porté !  
Traits chéris ! doux objet de mon sang altaité !  
O veilles de mes nuits ! ô tourment pleins de charmes !  
Périls des jeunes ans ! maternelles alarmes !  
C'en est fait, je perds tout, et ma triste amitié  
N'a pas même en partage un regard de pitié.

ANTIGONE.

Iphise, que fais-tu ? Dans ce moment funeste

TOME 4.

22

Ne me dérobe point la force qui me reste ,  
 Et laisse-moi , soumise au destin irrité ,  
 Vers le terme fatal marcher sans lâcheté.  
 Hélas ! avant le soir j'ai fini ma journée.  
 Un horrible sépulcre est mon lit d'hyménée ;  
 Pluton est mon époux. A tes hymnes touchans ,  
 Hymen , jamais ma voix ne mêlera ses chants ;  
 Jamais je n'obtiendrai ce nom si doux de mère.  
 Prince trop généreux , pardonne à ma misère ,  
 Pardonne à mon trépas. Quel sera son ennui ,  
 Dieu ! quand ce coup fatal parviendra jusqu'à lui ?  
 Iphise , à sa douleur oppose tout ton zèle ;  
 Peins-lui le désespoir d'une amante fidèle ;  
 De moi , de mon ardeur , parle-lui chaque jour ;  
 Adoucis ses regrets , n'éteins pas son amour.

( On aperçoit les prêtres , suivis de gardes et d'esclaves ,  
 qui viennent chercher Antigone , pour la conduire dans  
 l'autre où elle doit être précipitée ).

On vient. Palais sacré , témoin de ma naissance ,  
 Doux séjour des plaisirs de ma jeune innocence ,  
 Mes seuls plaisirs , hélas ! Murs que mes vœux constans  
 Ont sous un autre ciel appellés si long-temps ,  
 Recevez les adieux de mon dernier voyage.  
 O père infortuné , qu'avec tant de courage  
 J'ai guidé , j'ai nourri ; frères de qui l'amour  
 Va me plonger vivante au ténébreux séjour ;  
 Accourez , venez tous au-devant d'Antigone.  
 Et toi , qui , prévenant l'horreur qui m'environne ,  
 Renonças la première à la clarté des cieux ,  
 Prête à voir tes enfans s'égorger à tes yeux .  
 Ma mère ! entends ma voix , tends les bras à ta fille ,  
 Et bénis le destin qui te rend ta famille.

#### IPHISE.

Non , non , jamais ces bras ne pourront vous quitter.

#### ANTIGONE.

Aux suprêmes décrets oses-tu résister ?  
 Il faut partir. Iphise , ô ma seconde mère !  
 Evitons de leurs mains l'odieux ministère.

NOVEMBRE 1817.

339

Esclaves, arrêtez et ne m'apri'rez pas :  
Ma volonté suffit pour marcher au trépas.  
Libre jusqu'au tombeau, la fille de vos maîtres  
Ne fera point rougir ses glorieux ancêtres.  
Tout est prêt ; ou m'attend ; cède, cède à leurs lois.  
Adieu.

IPHISE.

Ma fille !

ANTIGONE.

Adieu pour la dernière fois !

---

### ÉNIGME.

Point de sceptre sans moi, sans moi point de couronne ;  
Sans être courtisan, je rampe au pied du trône.  
Je ne suis point nécessaire à l'amour,  
Mais je le suis à la tendresse ;  
J'abandonne l'aimant pour suivre la maîtresse ,  
Sans cesse je lui fais ma cour.  
Toujours aux pieds de ta bergère ,  
Je brille sur sa tête et règne dans son cœur.  
Sans moi tu ne pourrais lui plaire ,  
C'est moi qui te fis son vainqueur ;  
C'est moi qui te fis tendre et qui la fais cruelle ;  
Moi qui te rends barbare et calme ta fureur.  
Enfin j'ai quatre sœurs dont je suis la seconde ;  
Il faut pour me trouver aller au bout du monde.



### CHARADE.

Mon premier, s'il est seul, peut arracher la vie ;  
Mon second est un mot charmant  
Pour les oreilles d'un amant ;  
Même au coupable heureux mon entier fait envie.



### LOGOGRIPHE.

Pour sauver à l'auteur le bruit de mon entier ;  
Pour que sa tête enfin devienne mon dernier ,  
Mettez autour de lui quatre fois mon premier .

22.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe*  
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *glace*; celui de la *charade*,  
est *ami*; et celui du *logogriphe*, *dame*, où l'on  
trouve *ame*.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Naufrage de la Méduse, faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816; relation contenant les événemens qui ont eu lieu sur le radeau, dans le désert de Saara, à Saint-Louis et au camp de Daccard; suivi d'un examen sous les rapports agricoles de la partie occidentale de la côte d'Afrique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie, avec le plan du radeau de la Méduse;* par J. B. Henri de Savigny, ex-chirurgien de la marine; et Alexandre Corréard, ingénieur-géographe, tous deux naufragés du radeau (1).

Je viens de lire la relation du naufrage de *la Méduse*; et il me semble que je sors d'un rêve pénible. Il faut que je consulte ma raison, que je rassemble mes

(1) A Paris, chez Hoquet, imprimeur, rue du faubourg Montmartre, n. 4; Eymery, libraire, rue Mazarine, n. 50; Delaunay. Barba, et madame Ladvocat, Palais-Royal. Prix : 3 fr., et 4 fr. par la poste.

Idées pour m'assurer que le récit des faits contenus dans l'ouvrage que j'ai sous les yeux, n'est pas une de ces fictions terribles qu'une sombre et ardente imagination se plaît quelquefois à créer. Cherchez à concevoir tout ce que l'homme, livré à lui-même, peut éprouver de douleurs et de misère ; essayez de représenter l'affreux désespoir dans ses diverses révolutions, depuis l'engourdissement des facultés morales, jusqu'aux mouvements impétueux d'une aveugle frénésie ; opposez à ce tableau les scènes les plus touchantes d'humanité, de courage, d'héroïsme, et vous serez encore au-dessous de la vérité. Cent cinquante Français entassés sur quelques planches, réunies à la hâte, sont abandonnés par une imprudence inexplicable, à la merci des flots, sous un ciel orageux et brûlant. Privés des moyens de diriger ce frêle radeau sur l'abîme qui menace de l'en-gloutir, ils errent à l'aventure, poursuivis par l'affreux spectre de la mort. Leurs provisions s'épuisent ; ils se trouvent réduits à des mets plus horribles que la faim. Sur tant de malheureux, quinze seulement doivent leur existence au hasard le plus inattendu ; ils sont aujourd'hui rendus à leur patrie où le sort destinait à quelques-uns d'eux de nouvelles épreuves ; mais il ne faut pas anticiper sur les événemens.

Le 17 juin 1816, à sept heures du matin, l'expédition du Sénégal, sous les ordres de M. de Chaumareys, capitaine de frégate, partit de la rade de l'île d'Aix. Les navires qui composaient cette expédition étaient la frégate la *Méduse*, commandée par M. de Chaumareys ; la corvette l'*Echo*, sous les ordres de M. Cornet de Venancourt ; la flûte la *Loire*, montée par M. Giquel Destouches ; et le brick l'*Argus*, sous les ordres de M. de Parnajon. Au moment du départ, la joie et l'espérance régnaienr parmi les équipages de ces

vaisseaux ; on s'éloignait de la patrie ; mais on pensait aux charmes du retour. Les premiers jours de la navigation n'offrirent rien de remarquable ; seulement, la marche supérieure de la *Méduse* la sépara des autres bâtimens de l'expédition. Cependant on arrivait près des côtes d'Afrique ; quelques marins expérimentés redoutaient l'approche du banc d'*Arguin*, qui s'étend à plus de trente lieues au large, et qui est célèbre par plus d'un naufrage. Le capitaine seul était dans une parfaite sécurité, et le danger ne fut connu que lorsqu'il devint impossible de l'éviter.

L'instant où la *Méduse* toucha sur le banc d'*Arguin* (le 2 juillet) fut marqué par la consternation générale. L'idée des malheurs qu'on allait subir ébranlait les plus mêles courages : des guerriers qui avaient mille fois bravé la mort dans les combats s'effrayaient d'un danger sans gloire. Deux femmes seules, l'épouse et la fille du gouverneur, restèrent calmes dans ce désastre. « Madame et mademoiselle Schemals, disent les auteurs de la relation, paraissaient insensibles et comme étrangères à ces événemens. »

Je passe sur les détails des vains efforts qui furent tentés, depuis le 2 jusqu'au 5 juillet, pour relever la frégate, et sur les alteruatives de crainte et d'espérance qui, pendant ces trois jours, agitèrent les malheureux naufragés. Un radeau de vingt mètres de long sur sept de large avait été construit ; ce radeau, la chaloupe et les canots de la *Méduse* étaient devenus l'unique ressource de l'équipage et des passagers. Il fallut abandonner la frégate. Laissons parler MM. Savigny et Corréard.

« On fit d'abord embarquer les militaires qui, presque tous, furent placés sur le radeau ; ils voulaient emporter leurs fusils et des cartouches ; on s'y opposa d'une

manière formelle. Ils les abandonnèrent sur le pont , et ne conservèrent que leurs sabres. Cependant quelques-uns sauvinent des carabines , et presque tous les officiers des fusils de chasse et des pistolets. Nous nous trouvâmes enfin de cent quarante-sept à cent cinquante sur le radeau. Telle est à-peu-près l'énumération des personnes qui s'embarquèrent sur cette fatale machine ; cent vingt militaires , vingt-neuf hommes , marins et passagers , et une femme. Le reste de l'équipage , moins dix-sept hommes qui refusèrent de quitter la frégate , fut réparti sur les diverses embarcations. »

On sait quelle vive affection les marins éprouvent pour les vaisseaux qu'ils montent et qui deviennent pour eux une seconde patrie. Ils leur imposent des noms de tendresse ; ils se réjouissent de leur gloire et s'affligen de leurs revers. Dans la position terrible où se trouvaient les matelots de la *Méduse* , ils donnèrent encore des regrets et des larmes à cette superbe frégate qui , quelques jours auparavant , paraissait dominer les mers , défier les tempêtes , et qui n'offrait alors qu'un vaste débris , triste jouet des vents et des flots.

Les diverses embarcations de la *Méduse* devaient conduire le radeau ; le capitaine , placé dans le grand canot , aurait dû donner l'exemple du dévouement. Mais avant de reprendre la suite des événemens , il est nécessaire de revenir à cette frêle machine , seul réfuge de tant de malheureux.

« A peine cinquante hommes furent-ils sur le radeau qu'il s'enfonça de près de deux pieds , et que pour faciliter l'embarquement des autres militaires , on fut obligé de jeter à la mer tous les barils de fariae , lesquels soulevés par la vague , commençaient à flotter et frappaient avec violence les hommes qui se tenaient à leur poste. Les pièces de vin et d'eau furent seules

conservées. Le radeau allégé d'une partie de son poids, put alors recevoir d'autres hommes ; nous nous trouvâmes alors au nombre de cent cinquante. Ce nouveau poids fit ensoucer la machine d'environ quatre pieds. Nous étions tellement serrés les uns contre les autres qu'il était impossible de faire un seul pas. Sur l'avant et l'arrière on avait de l'eau jusqu'à la ceinture. Au moment où nous debordions de la frégate, on nous envoya du bord vingt-cinq livres de biscuit, dans un sac qui tomba à la mer. Nous l'en retirâmes avec peine ; il ne formait plus qu'une pâte ; nous le conservâmes cependant dans cet état.

« Le commandant du radeau était un aspirant de première classe, nommé Coudin. Quelques jours avant notre départ de la rade de l'île d'Aix, il s'était fait à la jambe droite une grave contusion qui, au moment du naufrage, n'était point encore guérie, et le mettait dans l'impossibilité de se mouvoir. Un de ses camarades, touché de sa position, lui offrit de le remplacer ; mais M. Coudin insista pour se rendre au poste dangereux qui lui était assigné, comme au plus ancien aspirant du bord. A peine était-il sur le radeau que l'eau de mer irrita tellement sa blessure, qu'il fut sur le point de s'évanouir. Nous fîmes part de la situation de ce généreux officier, au canot le plus voisin de nous ; on répondit qu'une embarcation allait le recevoir. Nous ignorons si l'ordre fut donné, mais le fait est que M. Coudin resta sur le fatal radeau. »

Les diverses embarcations, placées en ligne, commencèrent à conduire ce radeau à la remorque ; mais un accident ayant causé quelque confusion dans la ligne, les câbles furent successivement lâchés ; les canots s'éloignèrent, et le radeau se trouva abandonné sans aucun moyen pour manœuvrer. « Après le départ des em-

barcations, ajoutent MM. Savigny et Corréard, la consternation fut extrême. Tout ce qu'ont de terrible la soif et la faim se retrouva à nos imaginations. Bientôt les matelots et les soldats se livrèrent au désespoir. Nous fimes d'abord de vaines tentatives pour leur inspirer du courage ; enfin, une contenance ferme, des propos consolans parvinrent peu à peu à les calmer, mais ne purent dissiper entièrement la terreur dont ils étaient frappés.

« Nous avions tous quitté *la Méduse* sans avoir pris de nourriture ; la faim commença à se faire sentir ; nous mêlâmes notre pâte de biscuit mariné avec un peu de vin, et nous le distribuâmes ainsi préparé. Tel fut le premier et le meilleur repas que nous fimes pendant notre séjour sur le radeau. »

Le premier jour se passa assez tranquillement. Il ne restait plus de biscuit ; la première distribution avait tout enlevé ; la ration de vin fut fixée à trois quarts par jour. On installa une espèce de mât qui portait une voile qui aurait pu être de quelque utilité si le vent était venu de l'arrière. Le soir, des pensées religieuses portèrent quelque consolation dans l'âme de ces malheureux. Ces hommes, environnés de dangers présens et inévitables, élevaient leurs vœux vers cette puissance invisible qui a établi et qui maintient l'ordre de l'univers. La prière de l'införune se mêlait aux mugissements d'une mer irritée ; car le temps était devenu sombre et orageux ; de grosses vagues se précipitaient sur le radeau, et menaçaient de tout entraîner.

« Nous luttâmes, disent nos deux voyageurs, nous luttâmes contre la mort pendant toute cette nuit, nous tenant fortement aux filières qui étaient solidement amarrées. Roulés par les flots de l'avant à l'arrière, et de l'arrière à l'avant ; quelquesfois précipités dans la

mer, flottant entre la vie et la mort, gémissant sur notre infortune, certains de périr, disputant néanmoins un reste d'existence à la fureur de la tempête ; telle fut notre position jusqu'au jour. On entendait à chaque instant des cris lamentables ; les soldats et les matelots se préparaient à la mort, se faisaient leurs adieux en implorant la protection du ciel, et en donnant un dernier souvenir à la patrie.

« Vers les sept heures du matin, la mer tomba un peu, et le vent souffla avec moins de violence. Il nous manquait vingt hommes qui n'avaient pu résister à l'impuissoit des vagues. Une scène touchante de piété filiale nous arracha des larmes. Deux jeunes gens relèvent et reconnaissent leur père dans un infortuné privé de sentiment, étendu sous les pieds des matelots. Ils le crurent d'abord privé de la vie, et leur désespoir éclata par les regrets les plus touchans. On s'aperçut néanmoins que ce malheureux respirait encore ; on lui prodigua des secours ; il reprit peu-à-peu connaissance, et se retrouva dans les bras de ses fils qui le tenaient étroitement embrassé. Deux jeunes mousses et un boulanger ne craignirent pas de se donner la mort, en se jetant à la mer. Déjà les facultés morales de nos compagnons d'infortune commençaient à s'affaiblir. Les uns croyaient voir la terre, d'autres des navires qui venaient nous sauver. Tous annonçaient à grands cris ces visions et ces vaines espérances. »

Avant d'aller plus loin, je m'arrêterai sur une réflexion qui m'a frappé en lisant ce déplorable récit ; c'est que pour supporter les maux extrêmes, et, ce qui est digne de remarque, les grandes fatigues, l'énergie morale est bien plus nécessaire que la force physique, que l'habitude même des privations et des travaux pénibles. Sur cet étroit théâtre, où tant de douleurs se

réunissaient, où les plus cruelles extrémités de la faim et de la soif se faisaient sentir, des hommes vigoureux, infatigables, exercés aux professions les plus laborieuses, sucoombaient l'un après l'autre, sous le poids de la destinée commune, tandis que des hommes d'un faible tempérament, qui n'étaient point endurcis à la fatigue, trouvèrent dans leur âme la force qui manquait à leurs corps, soutinrent avec courage des épreuves mouies, et sortirent vainqueurs de cette lutte contre les plus horribles fléaux. C'est à l'éducation qu'ils avaient recue, à l'exercice de leurs facultés intellectuelles, à l'élévation de leurs sentiments, qu'ils furent redévables de cette étonnante supériorité et de leur salut.

Ils avaient passé une nuit cruelle ; celle qui suivit fut plus oruelle encore. La tempête redoubla de violence ; mais ce qu'il y eut de plus dangereux, c'est l'esprit de sédition qui se manifesta parmi les soldats et les matelots. Des hommes se jetèrent sur un tonneau de vin et burent jusqu'à perdre la raison. Dans cet état d'ivresse, ils résolurent de détruire le radeau en coupant les amarrages qui en unissaient les différentes parties. Un d'eux se saisit d'une hache d'abordage, et commença à frapper sur les liens ; ce fut le signal de la révolte ; les officiers s'avancèrent pour retenir ces insensés. Le plus itératable d'entr'eux était un Asiatique, soldat dans le régiment colonial ; une taille colossale, des cheveux courts et crépus, une bouche énorme et un teint basané lui donnaient un air hideux. Il s'était d'abord placé au milieu du radeau, et en écartant seulement ses bras nervieux, il renversait ceux qui le gênaient ; il inspirait la terreur la plus grande ; personne n'osait l'approcher. Tel était le furieux qui, armé de sa hache, donna le signal de la guerre civile ; il allait

frapper un officier ; un coup de sabre termina son existence.

« Les révoltés , dit la relation , tirèrent alors leurs sabres ; ceux qui n'en avaient pas s'armèrent de couteaux , et s'avancèrent sur nous avec fureur ; nous nous mimes en défense. Animé par le désespoir , un des rebelles leva le fer sur un officier ; il tomba sur-le-champ percé de coups. Cette fermeté leur en imposa un instant , mais ne diminua rien de leur rage ; ils cessèrent de nous menacer en nous présentant un front hérissé de sabres et de baïonnettes ; ils se retirèrent sur l'arrière pour exécuter leur plan. L'un d'eux feignit de se reposer sur les petites dromes qui formaient les côtés du radeau , et avec un couteau il en coupait les amarrages. Avertis par un domestique , nous nous élançons sur lui ; un soldat veut le défendre , menace un officier de son couteau , et en voulant le frapper , n'atteint que son habit ; l'officier se retourne , terrasse son adversaire , et le précipite à la mer ainsi que son camarade. »

L'action devint alors générale ; les officiers , le sabre à la main , traversèrent les lignes que formaient les militaires , et plusieurs payèrent de leur vie un instant d'égarement. Quelques passagers , dans ce moment de crise , déployèrent beaucoup de présence d'esprit et de courage.

Trois fois la plus furieuse mêlée recommença dans cette nuit funeste , trois fois la victoire resta au petit nombre qui conservait à un certain degré l'usage de sa raison. On a peine à concevoir que vingt personnes aient pu résister à une pareille masse d'insensés. Enfin la tranquillité fut rétablie ; le jour se leva bientôt et éclaira un horrible tableau. Le radeau était jonché de cadavres. Soixante à soixante-cinq hommes avaient péri

dans ces combats nocturnes. Le plus morne abattement succéda aux convulsions de la rage ; chacun croyait que ce qui s'était passé était un jeu cruel de l'imagination. On se demandait réciproquement si l'on avait vu des scènes de carnage, si l'on avait entendu des cris de désespoir ; les infirmes, ils versaient des larmes , et croyaient quelquefois sortir des accès d'une fièvre dévorante accompagnée d'un affreux délire.

La mer s'était calmée ; mais un nouvel ennemi, plus redoutable que la tempête , éprouva leur constance. La faim avec toutes ses horreurs vint mettre le comble à tant de calamités. Les premiers remèdes contre ce fléau furent des baudriers de sabre et de giberne, du linge, des cuirs de chapeau , en un mot , tout ce que la nécessité peut convertir en alimens. Lorsque tout fut épuisé ; lorsque les tortures du besoin devinrent atroces , insupportables ; je ne puis achever ; ma main se refuse à peindre ces malheureux livrés aux angoisses inexprimables de la faim , se disputant , malgré les révoltes de la nature, les chairs palpitantes des victimes du désespoir.

Cependant un événement inattendu , et qui fut regardé comme un bienfait de la providence , fit naître dans l'âme de ces infirmes un rayon d'espoir . « Un banc de poissons volants , disent les auteurs de la relation , passa sous le radeau ; et comme les extrémités laissaient , entre les pièces qui le formaient , une infinité de vides , les poissons s'y engagèrent en très-grande quantité. Nous nous précipitâmes sur eux , et en fîmes une capture assez considérable. Nous en prîmes près de deux cents , et les déposâmes dans un tonneau vide. À mesure que nous les attrapions , on leur ouvrait le ventre pour en retirer ce qu'on nomme *la laite*. Ces poissons sont très-petits ; ils nous parurent délicieux.

Notre premier mouvement fut d'adresser à Dieu des actions de grâces pour ce secours inespéré. »

Cette ressource manqua bientôt ; le désespoir se réveilla de nouveau ; il s'éleva encore des révoltes qui eurent le même résultat que les précédentes. De cent cinquante hommes , quinze seulement avaient échappé à toutes ces catastrophes. Un retour de raison leur inspira un mouvement sublime ; ils se réunirent , se serrèrent la main , et , d'un commun accord , jetèrent leurs armes à la mer. On ne réserva qu'un sabre , destiné à couper , au besoin , quelque cordage ou quelque morceau de bois.

Je ne décrirai point toutes les souffrances de ces malheureux. L'immersion prolongée de la partie inférieure du corps avait dépouillé la peau de son épiderme , et leur occasionnait de vives douleurs. Ils éprouvaient aussi les tourmens de la soif dans un climat brûlant et sous un ciel d'airain. Ils en étaient venus à un tel mépris de la vie que plusieurs ne craignirent pas de se baigner à la vue des immenses requins qui suivaient le radeau , attirés par l'odeur des cadavres , et qui attendaient impatiemment leur proie.

Les effets d'une situation aussi désespérée variaient comme les caractères. Les uns étaient plongés dans la stupeur , les autres répandaient des pleurs ; quelques-uns étaient furieux. Ceux-là regardaient leur perte comme inévitable ; d'autres , trompés par une imagination exaltée au plus haut degré , rêvaient la présence de leurs familles et les doux champs de la patrie. Plusieurs se croyaient encore à bord de la *Méduse* ; ceux-ci voyaient des navires et les appelaient à leur secours , ou bien une rade , au fond de laquelle s'élevait une superbe ville. M. Corréard lui-même , l'un des hommes les plus énergiques de la troupe , s'imagina un moment

qu'il parcourait des belles campagnes d'Italie. Je n'oublierai pas un trait qui révèle le caractère national. On parlait des chances de salut ; on supposait que le brick l'*Argus* avait été envoyé à la découverte du radeau. « *Si le brick est envoyé à notre recherche, prions Dieu*, dit un passager, *qu'il ait pour nous des yeux d'Argus.* »

Ce fut en effet l'*Argus* qui les sauva. La treizième journée avait commencé ; tout espoir était perdu. « Nous fîmes une tente, disent les auteurs. Dès qu'elle fut dressée, nous nous couchâmes tous dessous ; nous ne pouvions ainsi apercevoir ce qui se passait autour de nous. On proposa alors de tracer sur une planche un abrégé de nos aventures, d'écrire tous nos noms au bas de notre récit, et de le fixer à la partie supérieure du mât, dans l'espérance qu'il parviendrait au gouvernement et à nos familles. »

C'est dans ce moment que le maître canonnier de la frégate, voulant aller sur le devant du radeau, aperçut l'*Argus*. Il retourne en poussant un cri de joie : « *Nous sommes sauvés*, s'écrie-t-il, *le brick est sur nous.* » Il était, ajoute la relation, tout au plus à une demi-dieue. Nous sortîmes de dessous notre tente avec précipitation. Ceux-mêmes que d'énormes blessures retenaient couchés depuis plusieurs jours, se traînèrent sur le derrière du radeau pour jouir de la vue du navire libérateur. Nous nous embrassions tous avec des transports qui tenaient du délire, et des larmes de joie sillonnaient nos joues brûlées et desséchées par les plus cruelles privations. »

Il faut lire, dans la relation, les détails de cette heureuse rencontre, de l'attendrissement qu'éprouvèrent les marins de l'*Argus* en sauvant leurs compatriotes ; et des soins affectueux qui leur furent prodigues. On

n'oubliera pas le mot de M. de Parnajon , commandant de l'*Argus* : «*On m'aurait donné le grade de capitaine de frégate , dit-il , que j'éprouverais un plaisir moins vif que celui que j'ai ressenti en rencontrant votre radeau.* Certes, on pourrait donner le commandement d'une frégate à cet officier sans craindre qu'il abandonnât jamais les hommes confiés à sa prudence et à son courage.

Des quinze personnes sauvées par M. de Parnajon , six ne purent survivre à tant de fatigues , et moururent au Sénégal. M. de Savigny , chirurgien de la marine , revint en France ; il avait écrit une relation du naufrage de *la Méduse*. Une copie de cet écrit fut communiquée à son insu au rédacteur d'un journal qui s'empressa de la publier. Ce qu'on croira difficilement dans un pays libre , c'est qu'on fit un crime à M. de Savigny de cette publication. Il se trouvait à Rochefort et sollicitait , dit-il , la permission de se rendre à Paris , lorsqu'il reçut une lettre inconcevable. On lui annonçait , le 10 mai 1817 , que non-seulement il n'aurait pas la permission qu'il sollicitait , mais que tant que le ministre actuel serait à la tête des affaires , il n'aurait pas d'avancement. M. de Savigny , après avoir servi pendant six ans , et fait six campagnes de mer , donna sa démission. Il lutte aujourd'hui contre le besoin. M. Corréard , ingénieur-géographe , n'est pas plus heureux. Il a perdu dans le naufrage de *la Méduse* tout ce qu'il possédait ; il a éprouvé de longues et cruelles maladies au Sénégal , et jusqu'ici , il est resté sans emploi.

Pendant l'année qui vient de s'écouler , d'augustes biensfaits ont adouci les malheurs des temps. Cette généreuse sollicitude a trouvé des imitateurs dans toutes les classes de la société. Donnons un nouvel exemple d'humanité. Dans les pays soumis au despotisme ,

L'âme se ferme à la pitié. Les douleurs comme les joies sont isolées ; la servitude éteint ces douces sympathies qui ouvrent le cœur de l'homme au récit de l'infortune et à la voix de l'infortuné. Un peuple libre au contraire ne doit former qu'une grande famille unie par les liens d'un amour réciproque. Chez un tel peuple, l'injustice qui frappe un citoyen affecte la société toute entière ; de grandes infortunes ne peuvent affliger un de ses membres qu'aussitôt les autres ne regardent comme un devoir de lui porter des consolations et des secours. Sur les plages brûlantes du Sénégal, dévoré de maux et de soucis, M. Corréard assure qu'il s'écriait souvent : *Si j'étais en France, mes compatriotes adouciraient mes peines.* Pour répondre à une confiance si honorable au caractère français, il m'est venu une idée qui, je crois, ne trouvera que des approbateurs ; c'est d'ouvrir une souscription au bénéfice des malheureux échappés au désastre de la Méduse qui se trouvent sans moyens actuels d'existence. La souscription sera ouverte au bureau du *Mercure* et à celui du *Journal du Commerce*, rue de Vaugirard, n°. 15. Les moindres sommes seront reçues, et le tout sera versé dans la maison de banque Perregaux-Lafitte. Les noms des souscripteurs et le montant des souscriptions seront imprimés dans le *Mercure*. Comme dans ces sortes d'occasions, il est convenable de prêcher d'exemple, je déclare que j'ai déposé trente francs destinés aux naufragés de la *Méduse* qui ont besoin de secours. C'est le denier de l'homme de lettres, j'espère qu'il ne sera pas dédaigné.

A. JAY.



*N. B.* Nous n'avons pas consulté M. Lafitte avant d'indiquer sa maison ; mais ses sentimens sont trop connus pour qu'on ait hésité un seul instant à le faire participer à une bonne action.

---

## VARIÉTÉS.

---

### HISTOIRE D'UN POÈTE.

#### CHAPITRE VII.

#### LE SONGE ET LA COMPLAINTE.

Il était temps de prendre un parti. Les poètes savent si mal compter ; l'amour est une si belle chose , que je n'avais pas songé , pendant ma vie pastorale , à l'épuisement de mes finances. En arrivant à Paris je me logeai chez un traiteur de la rue Saint-Jacques , nommé Serdeau , qui prenait des pensionnaires , et louait des cabinets garnis. Là j'examinai ma bourse : j'y trouvai de quoi vivre un mois tout au plus. Une pareille découverte eût tiré d'apathie le plus insouciant des mortels. Pour commencer donc à réfléchir sur ma situation présente , je me demandai : comment vivre ? Celui qui ne s'est jamais fait cette question se flatte en vain d'avoir étudié les matières les plus abstraites , et creusé les abîmes de la métaphysique ; il ne connaît pas encore toutes les ressources de son esprit , toute la fécondité de son imagination. Comment vivre ? Est-il une question plus profonde , plus vaste , plus intéressante et plus difficile à résoudre ? Après l'avoir long-temps méditée : heureux , m'écriai-je , qui sait manier la lime ou le rabot ! heureux l'enfant de la Limoge , dont l'échine vigoureuse porte la chaux , le plâtre et la pierre aux utiles constructeurs de nos maisons !

En achevant cette exclamation mentale , je laissai tomber sur mon poème un regard mélancolique. C'était le plus avancé de mes ouvrages , mais , hélas ! il n'était pas fini ; et , comme disait Victoire , en attendant la vente d'un livre , les besoins se font sentir. Je passais en revue tous les états de la société qui peuvent conve-

mir à l'homme de lettres, et je trouvais toujours qu'il me manquait la chose principale, c'est-à-dire des protecteurs, pour obtenir un emploi, ou des fonds pour commencer une entreprise.

Rien n'est si pénible, en général, que les efforts infructueux; mais pour un poète, qui se croit assez volontiers le favori de l'imagination, chercher long-temps, sans rien trouver, est un véritable supplice. Las de tourmenter mon esprit dans un cercle dont je ne pouvais sortir, je voulus travailler à mon poème : autre malheur! si je cherchais une rime, je croyais entrevoir un expédient, et j'en revenais à ma première question : comment vivre? Enfin, pour reposer ma tête, je me souvins du proverbe qui dit que la nuit porte conseil. Dans le dessein d'en faire l'expérience, j'abrégeai le jour, en me couchant de bonne heure. Hélas! le sommeil n'en vint pas un moment plus vite, et j'ébauchais encore des projets et des hémistiches, quand il voulut bien me verser ses pavots.

J'eus un songe assez bizarre, et si je ne craignais d'allonger l'histoire de ma vie.... ; mais la vie elle-même n'est qu'une suite de songes fugitifs : qu'importe un de plus dans le nombre? Qui pourrait d'ailleurs me blâmer d'insérer un rêve dans le récit de mes aventures? On trouve tant de songes dans la moins profane de toutes les histoires.

Réveille-toi, me dit une voix, et je continuais à dormir. Je me trouvai dans une forêt, au milieu d'un vaste carrefour coupé d'une foule de chemins à perte de vue : choisis, ajoute la voix, mais prends garde à ce que tu vas faire. — Eh quoi! m'écriai-je, toutes ces belles avenues se ressemblent; toutes sont larges, bien percées; quel motif de prendre l'une plutôt que l'autre? Le hasard seul.... J'avais à peine prononcé ces mots, qu'une petite figure d'homme sortit de terre, et j'entendis un bourdonnement semblable au bruit d'un haneton qui vole. Mon petit homme se frotta les yeux, fit une pirouette qui dura quelques minutes, puis se jeta étourdiment dans celle des avenues vis-à-vis de laquelle il se trouvait tourné à la fin de sa pirouette. Un nouveau spectacle vint alors frapper mes regards : ces belles routes, qui d'abord m'avaient semblé désertes, étaient

pleines de voyageurs. Je m'attachai à suivre mon étourdi ; il heurtait chacun, éprouvait mille rebuffades, et finit par tomber à terre. Il se releva, mais boiteux, et revint lentement sur ses pas.

La route qu'il venait de prendre était remplie de vieillards qui lisaient en marchant, de jeunes gens qui déclamaient, d'hommes en manteaux noirs, en soutaines, en habits brodés de vert. Ces derniers se promenaient sans se presser, tandis que beaucoup d'autres se poussaient dans la foule, et tâchaient de retarder leurs voisins. L'âge, le costume, l'allure des différens voyageurs formaient un tableau mouvant, dont la bigarure était vraiment amusante. Les uns à pied, pâles, maigres et les yeux rouges, marchaient vite et s'avançaient très-loin dans la carrière ; les autres dans de bonnes voitures, l'air rayonnant et le teint frais, faisaient grand bruit, mais ne bougeaient de place. C'était chose comique de voir les chevaux galoper sous eux, sans gagner un pouce de terrain, et d'entendre claquer tant de fouets, sans voir arriver personne. J'aperçus quelques femmes : leur marche était lente, leur tournure empruntée, au milieu de tous ces hommes ; l'une d'elles cependant s'avançait d'un tel pas, que peu de voyageurs pouvaient la suivre. Mais ce qui me parut le plus singulier, ce fut de voir, à la tête de certains personnages, des tresses de paille, comme en ont, à la foire, les chevaux vendus ou à veudre. Ces gens marchaient sur une ligne, et chacun se détournait à leur passage, en donnant des signes de mépris : *Fanum habet in cornu, longè fuge,* murmurerait-on tout bas, ce qui supposait des études, et montrait en même temps qu'on n'aimait pas les hommes de paille.

Revenu au point de départ, mon étourdi s'aventure dans une nouvelle avenue. Ceux qui peuplaient cette route avaient tous l'air empressé. Les uns étaient brillans d'or et de pierreries, les autres moins richement vêtus, s'avançaient en faisant des courbettes. Quelques-uns, parmi ces derniers, portaient une espèce de bâton, qui ressemblait plus au caducée, qu'au lituus augural des anciens. Ceux-ci marchaient avec impudence sur le corps à tout le monde, et comme ils étaient armés de poignards à deux tranchans, on se rangeait de

peur d'être blessé. Ceux-là, au contraire, chassés de velours, se glissaient pour ainsi dire incognito., les coudes près du corps, afin de ne froisser personne. J'en vis qui se faisaient précéder de crieurs, de trompes et de tambours. Aucuns étaient mitrés, cuirassés, tonsurés. Un grand nombre portaient des masques, dont ils changeaient de temps en temps ; très-peu marchaient droit, presque tous louvoyaient et faisaient des zigzags. Je suivais toujours mon petit boîteux à travers la foule; il voulait arriver en droite ligne, sans faire de circuits, sans flétrir autrement que de sa jambe malade, aussi n'avancait-il pas. Il se vit même barrer le passage par des hommes courbés jusqu'à terre, et qui presque rampans, ne laissaient pas de gagner du terrain. A ce nouvel obstacle, il fit la grimace, et revint encore sur ses pas. Je le trouvais vieilli, fatigué. Il essaya sans succès d'autres routes, jusqu'à ce qu'enfin il en prit une où se trouvait très-peu de monde. Le chemin, couvert de mousse, était garni de bancs des deux côtés : on s'y promenait à l'aise, et qui voulait pouvait s'asseoir. C'est ce que fit le malencontreux voyageur. Une fois assis, il se trouva si bien, qu'il paraissait d'humeur à ne bouger d'un siècle ; mais quelques minutes après, il disparut tout-à-coup, comme on voit dans l'air une bulle de savon se résoudre en vapeur. Ah ! ah ! dis-je en moi-même, je reconnaiss les fautes de cet étourdi : pour s'être consié au hasard, ce n'est qu'après d'inutiles fatigues, et quand il n'était plus temps, qu'il a trouvé le chemin du repos. Profitons de son exemple. Oui, mais comment distinguer les routes dangereuses ? Suivrai-je la dernière qu'il a prise ? Je suis bien jeune pour m'asseoir au commencement de la carrière. Ah ! si ma vue pouvait percer jusqu'au bout de ces longues routes, je verrais où elles conduisent, et je ne serais plus embarrassé du choix.

A peine j'achevais cette réflexion que, chose bizarre ! folie des vains songes ! je vis toutes les avenues se retourner comme un gant, de sorte que l'extrémité, qui formait auparavant mon horizon, se trouva tout près de moi. Pourrai-je, ô ma mémoire ! retracer le spectacle qui s'offrit à ma vue ? Quand, assis au parterre, le spectateur a les regards fixés sur la scène, il voit l'intérieur d'un

palais, d'une chaumière, d'un temple ou d'une prison, comme si l'on eût coupé l'une des faces de l'édifice : tel était, en plus grand, le magique tableau qui frappait mes yeux. Mais, au lieu que le spectateur au parterre n'a qu'un théâtre devant lui, je me trouvais entouré d'une multitude de théâtres à la fois. L'un me représentait un superbe palais resplendissant d'or et d'azur, où gisaient, sur des sôphas, quelques ennuyés richement vêtus, qui bâillaient au milieu d'un concert de louanges; l'autre, un lieu de terreur où d'affreuses images, des spectres et des fantômes sanglans se succédaient sans cesse. Ouvrez, ouvrez, criait-on du dehors! — Que cherchez-vous, disait une voix? — Le bonheur, répondait-on. La porte s'ouvrait : soudain se précipitaient des hommes dont les traits altérés annonçaient déjà des remords. Les uns avaient les cheveux hérisrés, d'autres étaient encore armés du poignard accusateur. A mesure qu'ils entraient, d'affreux serpens les enlaçaient de leurs replis, et eachaient leur tête dans le cœur de ces misérables. Ils poussaient des hurlements, mais aucune larme ne sortait de leurs yeux : ils voulaient détourner la vue des images de leurs crimes, qui s'offrait incessamment devant eux avec une vérité effrayante, mais une force inconnue leur tenait la tête fixée sur ce spectacle vengeur. Ici, c'était un asile où tout respirait la douce paix de l'âme. Un vénérable père de famille, entouré de ses enfans, fêtait le coin du feu, des amis s'embrassaient, des hommes reconnaissans retrouvaient leurs bienfaiteurs ; chaque fois que la porte s'ouvrait, je voyais, sur le visage des nouveaux hôtes, la sérénité d'une conscience pure ; rarement entrait-on seul : c'était presque toujours un père et ses enfans, un mari et sa femme, et tous avaient sur les lèvres le sourire du bonheur. Ils trouvaient en entrant une demeure agréable où le luxe paraissait moins que l'abondance de tout ce qui rend la vie commode ; en un mot, l'amour, la paix et l'amitié régnaient sans partage dans cette heureuse retraite. Là, je vis un atelier immense, où des hommes inspirés travaillaient à des chefs-d'œuvre. Tout ce qui frappe leurs yeux est grand, simple et beau. Leur bonheur est dans l'amour satisfait des arts. De temps en temps la porte s'ouvrait pour des hommes d'un

goût pur, qui trouvaient encore un attrait puissant à contempler ce qu'ils ne pouvaient imiter : des dessins, des statues, des tableaux formaient leurs richesses, et de délicieux concerts charmaient leurs loisirs. Tant d'objets divers avaient fatigué mes regards : sur ce, dormons, me dis-je, et je m'éveillai.

Tandis que j'étais en train de rêver, je pris mon poème, et lisant les passages dont j'étais le plus content : voilà, me dis-je, des vers marqués au bon coin ; des images, de la chaleur, de l'intérêt ; c'est de l'épopée, ou je me trompe fort. Pourquoi désespérer de moi-même, et refroidir ma veine par des craintes prématurées ? N'ai-je pas un grand mois devant moi pour finir mon ouvrage ? Allons, Samuël ; est-ce au nourrisson des Muses à s'inquiéter de l'avenir ? Si la fortune se montre injuste à ton égard, ses rigueurs sont le partage des hommes de génie : qu'entre eux et toi ce ne soit pas la seule conformité. Laisse à ton siècle un monument de tes veilles ; et, n'écoutant que le Dieu qui t'inspire, ose enfin te placer au rang de ces poètes fameux que la faim n'a pu vaincre, et que la gloire a vengés.

Il en est du courage en poésie, comme de l'espérance en amour ; un mot les ranime. Me voilà donc travaillant avec ardeur à terminer mon poème. J'ajoutai, je corrigeai, je fis des variantes, des notes, une préface, un avant-propos ; enfin, d'un poème de cent pages, je parvins à composer un volume. Quand tout fut mis au net, je commençai mes caravanes chez les libraires. Ah ! malheureux ! l'un me proposait d'imprimer pour mon compte en le payant d'avance ; l'autre me demandait poliment si j'avais un nom pour vendre un manuscrit. Un poème ! disait celui-ci ; vous voulez donc me ruiner ! des vers ! s'écriait celui-là ; vous n'avez qu'un moyen d'en tirer parti, c'est de les détailler pour les confiscateurs. Pendant huit jours, je promenai le malheureux manuscrit de libraire en librairie sans en trouver un seul qui voulût l'acheter.

Un soir que je revenais tristement chez mon traiteur, je remarquai, dans ma rue, une petite boutique de librairie à l'image de Saint-Jacques : elle était de mince apparence ; on ne voyait aux vitres que des almanachs,

des syllabaires, des livres d'église et des contes bleus. J'entrai, toutefois, par un motif assez bizarre ; je voulus voir si mon patron me porterait bonheur. En effet, je m'appelle Jacques ; et si je n'ai point parlé de ce prénom, c'est que l'occasion ne s'en est point présentée. Le maître de la boutique était un gros petit homme, aux joues vermeilles, dont l'air propre et rangé, la perruque ronde et l'habit marron eussent très-bien figuré dans tit banc d'œuvre. Il se nommait Cramoisi. Je le saluai profondément, et, pour la quinzième fois peut-être, j'exhibai le fidèle manuscrit qui, depuis huit jours, ne quittait plus ma poche. Le marchand me fit asseoir, politesse de bon augure, à laquelle ses confrères ne m'avaient point habitué ; puis tirant ses lunettes, il se mit à lire de suite une ou deux pages. A chaque vers, sa tête, par un mouvement cadencé, donnait des signes d'approbation, qui chatouillaient en moi le cœur paternel. Je croyais déjà le marché conclu, quand M. Cramoisi me dit, en me remettant mon ouvrage « Voilà des vers ronflans, dont la facture me rappelle un de mes poètes que j'ai perdu l'année dernière. Ah ! monsieur, l'habile homme ! il était des *bergers de Syracuse*, et j'ai bien gagné de l'argent avec lui. » — Il ne tient qu'à vous, lui dis-je, d'en gagner autant avec moi. — Monsieur est bien honnête, reprend le libraire, mais je suis obligé de lui dire avec regret que le poème épique n'est pas dans ma partie. Si Monsieur travaillait dans mon genre, et me faisait, par exemple, une complainte avec des vers comme ceux-là, nous pourrions conclure affaire ensemble.

Peste soit de la chute, empoisonneur au diable !

dit tout bas mon orgueil ; mais la prudence et la nécessité me dictèrent une autre réponse. — Qu'à cela ne tienne, répondis-je ; dans deux jours au plus tard, vous aurez une romance en dix couplets sur un sujet tragique. — Si j'osais, reprit M. Cramoisi, sans offenser Monsieur, lui faire une proposition ? — Parlez, parlez, M. Cramoisi. — Sauf votre respect, on s'occupe en ce moment de condamner à mort un particulier très-connu dans Paris, prévenu d'un horrible assassinat.

L'arrêt sera prononcé demain ; si l'on avait une complainte à lancer toute prête, il y aurait un beau coup à faire, et je paierais bien vingt écus une douzaine de couplets seulement ; mais il faudrait gagner de la vitesse, et ne pas laisser écrêmer le sujet. J'acceptai la proposition (dans l'état de mes finances, j'aurais, au besoin, rimé l'histoire du Juif errant). M. Cramoisi me donna généreusement tous les numéros de la procédure qui étaient de son fonds, et je revins chez moi fabriquer ma complainte. Je broyai du noir, j'épuisai les épithètes lamentables, et, pour mon coup d'essai, je fis vingt couplets d'une belle horreur. C'était montrer de la fécondité, mais la complainte n'exige pas une richesse de rimes aussi rigoureuse que l'ode ; d'ailleurs, les circonstances du crime que j'avais à chanter étaient si atroces, que le sujet prêtait au genre, et fournissait abondamment.

Le lendemain, à dix heures du matin, j'étais chez M. Cramoisi ; mais ô revers ! ô cruel contre-temps pour l'honnête libraire et pour moi ! les juges, la justice, la question intentionnelle, et sans doute aussi quelque génie protecteur du crime, et funeste aux complaintes, firent si bien, que l'assassin ne fut pas condamné à mort. Les vingt couplets étaient sur le comptoir ; et M. Cramoisi, en m'apprenant le fatal jugement, ne s'était pas encore expliqué sur l'exécution du marché ; mais ce brave homme avait de la conscience : « Voilà vos vingt écus, dit-il, après un moment de réflexion ; c'était un forfait ; la chance a tourné contre moi. Au reste, tout n'est pas perdu : le crime est avéré, le jugement reconnaît les circonstances ; il n'y a que la peine de mort à retrancher de la complainte. » Je fis, à l'instant même, les corrections nécessaires, et j'emportai mes vingt écus.

A. DUPRESNE.

---

**MERCURIALE.**

---

Les enfans de Thémis viennent de subir, après la grand'messe, la *mercuriale* annuelle de M. le procureur-général; dans ce prône commandé par l'usage, M. Bellard a développé son talent ordinaire; il s'y distingue sur-tout par une abondante élocution et des principes très-purs; il a même trouvé moyen de glisser, dans cette banale réprimande, quelques idées très-neuves; par exemple: un avocat, selon M. Bellard, blesse l'honneur et la sensibilité, en se dévouant exclusivement à la défense des accusés. Nous ne concevons pas pourquoi un avocat, emporté par la nature de son talent, ne le consacrerait pas spécialement à l'étude des causes criminelles, comme on voit tel médecin adopter les plus dégoutantes infirmités de l'espèce humaine, et affecter tout son génie à ces cures privilégiées: les médecins et les avocats portent avec eux des préservatifs contre les dangers de la contagion, et ils savent impunément fréquenter les hôpitaux et descendre dans les cachots. Il est même à remarquer que la renommée ne va guère chercher les orateurs que dans la tribune des cours criminelles, et l'on ne voit pas que la postérité ait réprimandé Cicéron pour ses harangues en faveur du meurtrier Milon et du conspirateur Ligarius. C'est sur-tout contre le zèle de quelques-uns de nos avocats à défendre les accusés politiques, que M. Bellard semble s'armér de toute la rigueur de sa censure magistrale, et cependant ce sont les délits

de cette espèce qui ont le plus de droit à la clémence royale , parce que , en général , ils peuvent déceler des hérésies d'opinions , des aberrations d'esprit , et non la dépravation de l'âme .

— *L'inimitable* Potier est menacé d'être surpassé comme il a surpassé Brunet. L'acteur Lepeintre , dès ses premiers débuts aux Variétés , s'est acquis une renommée. Il est certain qu'il possède un talent flexible , naturel , et qu'il est aussi comique que Potier est burlesque. L'ingrat public pourrait bien se consoler plus aisément de perdre Potier , que celui-ci de quitter les Variétés : ce sera une nouvelle leçon pour les comédiens en faveur ; leur perte n'est pas irréparable , *uno avulso , non deficit alter.*

— La plupart des pièces jouées depuis quelque temps sur les théâtres secondaires sont tombées ou se traînent languissamment. C'est le théâtre du Vaudeville qui a bravé davantage le public. Sur quatre ouvrages , un seul a réussi , encore le succès n'a-t-il été que médiocre ; cet ouvrage est *Arlequin Seigneur de Village* ; le sujet offrait un bon cadre pour la peinture des vieilles prétentions nobiliaires. Les principales idées sont emprunées de l'ingénieuse allégorie du *Roi d'Yvetot* et d'un conte de M. Lemontey. Cela aurait dû servir d'appui à la pièce.

*Fidelio* , petit page séducteur , a été siillé , parce qu'il ne présentait que l'image commune de tous les pages de comédie .

Le sujet des *Comices d'Athènes* , ou les *Femmes oratrices* , était au contraire hasardé. On a trouvé heureuse l'intention de critiquer les femmes qui s'occupent exclusivement des affaires d'état ; mais le costume

grec était déplacé sur ce théâtre , et donnait aux acteurs un air embarrassé , qui a jeté beaucoup de froideur sur la représentation. Le dialogue était rempli d'expressions et d'allusions tirées de l'*Histoire ancienne*. Quoique assez bien adaptées au sujet , c'était du grec pour une partie des auditeurs ; aussi , malgré l'*atticisme* qu'on a remarqué dans de fort jolis couplets , redemandés , le parterre n'a que trop bien imité les Athéniens qui ne se faisaient pas scrupule , comme on sait , de chagrinier leurs orateurs.

*Huit jours de sagesse* est , dit-on , le coup d'essai d'un jeune auteur. Cette première fois , le laurier d'Apollon a dû lui paraître épineux ; mais il ne faut pas qu'il se décourage ; sa pièce n'est pas mal dialoguée , et les couplets sont pour la plupart spirituels.

— Du chant à la danse il n'y a qu'un pas. Le ballet du *Calife généreux* est digne d'attirer le public au théâtre de la Porte-Saint-Martin. C'est une composition charmante , dont l'action excite le rire et même une sorte d'intérêt ; les tableaux sont bien dessinés , et les pas sont tour-à-tour gracieux et grotesques. M. Blache père , auteur de cet ouvrage , serait un rival redoutable pour les chorégraphes en renom , s'il avait , comme eux , à sa disposition , des danseurs de premier ordre , et sur-tout de beaux ensers.

— A côté du spirituel *Champenois* et du *Normand* libéral , marche avec succès la *Revue politique* de M. de Comb\*\*\*\*. Le troisième numéro de cet ouvrage périodique (1) paraît en ce moment , et va mettre en cir-

(1) Une brochure in-8°. Prix : 1 fr. 50 c. Chez Delaunay , libraire , au Palais-Royal.

culation un nouvel assortiment d'idées indépendantes et de plaisanteries de circonstances qui ne seront guère applaudies que par la majorité des Français.

M. de Comb\*\*\*\*\*, qui ne croit pas à l'utilité de l'ignorance dans le peuple, lui rend, pour ainsi dire, la politique usuelle, sans renoncer pourtant aux suffrages des gens instruits ; c'est un mérite que l'on remarque principalement dans un dialogue original entre deux artistes politiques.

Nous ne saurions trop encourager le talent qui, au mépris de tous les autres intérêts, court à la défense de la liberté publique ; la cause qu'il a embrassée est déjà un éloge.

— M. Paccard a quitté un moment sa plume romanesque pour adresser au Roi une *Epître en vers*(1) : Elle est pleine de sentiments honnêtes, et paraît être un impromptu politique du cœur de M. Paccard. Il est impossible de douter qu'il ne fasse mieux une autre fois.

— Il est question d'une tragédie de *Philippe II et l'Inquisition*, par M. de Rieuzi, de l'académie de Rome. L'auteur, tout jeune qu'il est, désespérant de vivre assez pour arriver à la périlleuse épreuve de la représentation, va confier son ouvrage aux pacifiques honneurs de la presse. C'est encore un exemple que nous recueillons de la paresse actuelle de notre théâtre. Il nous semble pourtant que le public eût entendu avec plaisir des vers tels que ceux-ci :

Par des conseils de sang, le grand inquisiteur  
De l'esprit de Philippe a su se rendre maître,  
Et le tyran du monde est l'esclave d'un prêtre.

À la suite de cette tragédie, M. Rieuzi se propose de

---

(2) Une petite brochure in-8°. Chez Paccard, libraire, rue Neuve-du-Luxembourg.

faire imprimer quelques poésies, entre autres une élégie sur la mort toujours récente de madame de Staél. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'en citer quelques fragmens.

Ce recueil renfermera en outre une *Histoire raisonnée de la sainte Inquisition*, dont la tyrannie a l'air d'une monstruosité fabuleuse, et qui cependant règne encore dans quelques contrées de l'Europe, et trouverait même au besoin, des missionnaires parmi nous.

— M. Azaïs est un écrivain en qui on se plaisait à reconnaître, à travers quelques brouillards, des idées saines, des vues patriotiques et une certaine grâce de style et d'imagination ; l'ouvrage inattendu qu'il vient de publier, est une réfutation victorieuse de l'opinion qu'on avait prise du talent et sur-tout du caractère de son auteur ; la philosophie et la liberté doivent être étonnées de cette émigration ; il ne faut plus désespérer de voir un jour quelques idées libérales germer dans le cerveau d'M. de Bonald.

M. Azaïs fait aussi un grand tort aux oisifs de la société ; ils n'ont plus à espérer le spectacle divertissant de ces duels d'épigrammes entre lui et M. l'abbé de Féletz.

« Il a sauté l'éteignoir et marche son égal. »

SS.

NOVEMBRE 1817.

50

## POLITIQUE.

§. I.

### SESSION DES CHAMBRES.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

La députation de cette chambre, présidée par le chancelier de France, a présenté au Roi une éloquente adresse où l'on remarque ce passage :

« Lorsque votre âme royale gémit avec tant de dignité sur les revers dont la France est accablée, vos sujets sauront taire leurs propres souffrances, pour ne pas accroître les vôtres. Mais ils se rappellent toujours qu'une politique magnanimité a réuni les souverains, vos alliés, contre ces doctrines pernicieuses qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, menaçaient les anciennes dynasties et la société toute entière. Ils ont la ferme confiance que les souverains ne sacrifieront pas, aux calculs d'un moment, de nobles intérêts plus dignes d'eux et de votre Majesté, plus dignes même, nous osons le dire, de cette nation française qui, retrouvant toutes ses vertus dans les épreuves du malheur, n'a point murmuré jusqu'ici d'avoir été punie de trop de gloire. »

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Deux projets sont renvoyés aux bureaux de la chambre; l'un présenté par MM. de Serres, et l'autre au nom du Roi, par MM. le garde des sceaux, Ravez, sous-secrétaire d'État, et Siméon, conseiller-d'État. Le premier de ces deux projets concerne la réforme du règlement,

intérieur ; l'autre a pour objet les règles qui doivent être établies pour l'exercice de la liberté de la presse.

Quoique d'une importance moins apparente , le projet de M. de Serres ne laisse pas d'être fort important. Après les lois fondamentales qui distribuent les pouvoirs, il n'en est point de plus respectables , que celles qui en règlent l'action. Elles sont nécessaires aux premières , comme l'ordre est nécessaire à la puissance , comme les moyens sont nécessaires à la volonté ; elles ne créent point , mais elles organisent les créations ; elles portent la vie où le législateur n'avait porté que la lumière.

Il ne nous reste guère du *jus senatorium* des Romains , que ce mode si pénible et si gauche de division , que les Anglais conservent encore , par un effet de leur superstition pour les vieux usages. Dans tout le reste , au défaut des modèles antiques , nous avons l'exemple des Anglais eux-mêmes. Nous avons surtout celui des Américains , qui devaient être les premiers dans cette carrière , précisément parce qu'ils étaient venus les derniers. Venus après eux , et riches de leur expérience , comme ils l'étaient d'une expérience étrangère , nous goûterons les fruits d'un arbre que d'autres ont arrosé de leurs sueurs.

Le projet de M. de Serres est fortement conçu et nettement exprimé , double augure pour le succès , si l'homogénéité de l'ouvrage et la clarté de l'expression , suffisent pour le succès ; et je crains pourtant quelques oppositions , et , le dirai-je , des oppositions fondées.

L'orateur commence par établir le besoin d'une réforme. Autres temps , autres mœurs. Dans les premiers jours de la restauration , la chambre n'avait qu'une crainte , celle des désordres populaires ; qu'un désir , celui d'en éteindre tous les fermençs. On aurait voulu pouvoir enfermer l'action législative dans l'ombre des bureaux , et on le fit en partie. Peu à peu la déhiance a paru se calmer. Dissolution des chambres , élections , tous les phénomènes du régime constitutionnel se sont montrés coup sur coup , et nous existons encore ; nous existons plus vigoureux et plus sains. On s'est insensiblement familiarisé avec cette agitation qui n'est pas le désordre de la fièvre , mais le travail de la vie. Et cependant les règles nées des anciennes terreurs , durent encore , après

que ces ferreurs ont cessé. Les séances publiques sont plus rares et moins vivantes qu'elles ne pourraient l'être; les discussions ressemblent tantôt à des disputes et tantôt ce ne sont que de froides lectures où l'on répond à qui n'interroge pas, où il y a succession, sans qu'il y ait progrès. Et la chambre, c'est-à-dire, le pouvoir constitué, le pouvoir véritable, soumis à la tutelle des pouvoirs émanés de lui, reste sans action et sans force, et comme immobile par les règles qu'il s'est faites pour coordonner entre eux ses mouvements.

Ou la loi proposée est simple, sa matière étant en son objet compris, ou bien la loi est difficile, la matière en est spéciale, et l'objet, étranger aux études du plus grand nombre. Dans le premier cas, l'emploi d'une commission est une perte de temps et de travail; dans le second cas, l'avis d'une commission est un avis d'experts. Or, à qui appartient-il de nommer les experts, si ce n'est aux juges?

Ce n'est pas tout. « L'œuvre la plus importante à laquelle l'homme puisse être appelé, c'est de dicter ~~ordres aux hommes~~. Il faut chercher une garantie pour cette œuvre, non-seulement dans le mode d'élection, et dans le caractère des élus, mais encore dans la division du débat, dans la succession des époques d'examen. Suivant que l'ordre établi dans cet examen est bon ou vicieux, les lumières enfantent les lumières, ou vont se perdre dans les ténèbres. En Angleterre, jamais un bill ne passe qu'il n'ait été soumis à plus d'une épreuve. D'abord, il faut demander la permission de le présenter à la chambre. Viennent après trois lectures, dans trois séances différentes. Une première lecture n'est qu'un renseignement. Rarement le bill succombe à cette épreuve; il n'est même point combattu; mais il peut être amendé après la seconde lecture; quelquefois il est renvoyé à un comité spécial, quelquefois à un comité général; quelquefois même après ce premier renvoi, il en subit un nouveau. Les objections commencent alors; mais seulement sur la question de savoir s'il sera procédé à une troisième lecture. Après ce second débat, les amis et les ennemis du bill savent à peu près à quoi s'en tenir; tous les arguments pour et contre, ayant été mis au jour, chaque parti connaît la troupe des armes.

du parti contraire. Voici l'usage que M. de Serres fait de cet exemple. Il établit trois débats : le premier pour l'examen du principe, le second pour les articles et amendemens ; le troisième pour l'économie générale de la loi, les rapports des amendemens au principe, et des amendemens entre eux. A la rigueur, chaque amendement, en particulier, demanderait, pour lui seul, une épreuve semblable à celle de la loi en général. Mais, comme un amendement peut être amendé lui-même, l'imagination recule indéfiniment les bornes du débat. Il s'en suit la nécessité d'une épreuve spéciale pour l'amendement. Cette épreuve, c'est le dépôt, l'affiche avant le second débat, et les difficultés obligées d'une discussion nouvelle avant le débat définitif.

L'orateur, qui a porté ses regards dans les moindres détails, se plaint aussi du mode d'inscription pour la parole. « Toutes les fois qu'il y a concours, dit-il, ce mode produit des scènes peu dignes de la gravité de la chambre ; elles ont même quelquefois dégénéré en scandale. » Il veut que chaque fois que la parole est vacante, le président puisse l'accorder alternativement pour et contre au premier qui la demandera, sauf à la chambre à prononcer en cas de réclamation. Il lui semble aussi que le rappel à l'ordre, la censure, l'inscription au procès-verbal sont de faibles dignes contre les passions irritées ; et le moyen qu'il propose, c'est de punir par la prison, les *manquemens graves ou insultes* de la part d'un membre de la chambre envers un ou plusieurs membres, ou envers la chambre elle-même.

Un trouble plus grave encore peut s'elever, c'est la scission d'une minorité audacieuse qui désespérant de dominer la chambre, essaierait de la dissoudre. L'orateur trouve un remède à cet abus, dans une analogie. Puisque ceux qui s'absentent des collèges électoraux laissent à leurs co-électeurs le droit de les représenter, les députés qui restent, par un semblable droit, représentent ceux qui s'éloignent. Il convient donc que le nombre, nécessaire pour la confection d'une loi, soit de soixante, c'est-à-dire, un peu moins du quart.

Enfin il peut arriver et il arrive qu'un même député représente deux départemens. « La charte qui déter-

» mine le nombre des députés de chaque département , la loi des élections qui veut qu'il y ait réélection , lorsqu'une députation devient incomplète , » s'opposent également à ce que le même député appartienne à plusieurs départemens . La considération du nombre peu considérable des membres de la chambre , fortifie les conséquences tirées de la charte , et de la loi des élections . Le système des séries n'admet point cette représentation multiple . Avec quelle série entrerait , avec quelle série sortirait le député qui appartient à plusieurs départemens ? » L'orateur veut que ce député soit forcé d'opter , et qu'à défaut d'option , le sort en décide .

Telles sont les principales réformes proposées par M. de Serres , autant qu'une analyse succincte peut représenter l'ordonnance d'un discours . Retirer aux bureaux le droit de nommer les commissions , établir trois débats , et dans le second interdire les discours écrits , punir d'un emprisonnement la violence et l'outrage , annuler le mode d'inscription pour la parole , fixer à soixante le nombre des membres nécessaire pour la confection de la loi , forcer un député choisi par deux départemens à opter . De ces six moyens , le premier et le dernier me paraissent éminemment constitutionnels , puisqu'ils tendent à maintenir ou à rétablir , à garantir ou à compléter des attributions constitutionnelles . Le second et le quatrième sont , à mon sens , d'excellentes dispositions réglementaires dont l'une coupe au vif la racine de ces amendemens , parasites quelquefois , et quelquefois hostiles , qui pullulent autour de la loi , pour la cacher ou pour l'étouffer . L'autre restitue au talent ses influences , en lui rendant ses inspirations , et remet entre les mains les plus habiles la partie la plus précieuse de la loi , je veux dire son architecture . Au lieu que , dans l'ordre actuel , outre la glace que doivent répandre des discours en quelque sorte inanimés , il y a quelque ridicule dans cette confusion d'argumens qui se croisent sans se repousser , d'objections qui se présentent après la solution , et qui font qu'une discussion grave ressemble quelquefois à des propos sans suite .

Je crains que la troisième partie du projet choque

un peu les mœurs françaises , et j'en ai pour preuve l'accueil dont le caractère et l'ascendant mérité de son auteur , n'ont pu le garantir. Un député condamné par ses pairs ne se croira-t-il pas avili ? Ne prendra-t-il pas en dégoût une mission sans récompense et non point sans châtiment , une mission libre par essence , et qui n'en est pas moins soumise à la discipline des cloîtres ou des écoles ? L'esprit de parti peut se glisser parmi les douleurs de l'amour - propre blessé , et les aigrir de son venin. Puis il faut qualifier l'insulte ; autre pépinière de discussions.

Peut - être connaît - il d'essayer avant tout de ce moyen si heureusement pratiqué par nos voisins. C'est une garantie qu'on se donne à soi-même contre soi-même dans de certaines habitudes d'urbanité , dans de certaines formes indirectes de langage. Par exemple , on ne désigne jamais un membre par son nom , mais seulement par le district qu'il représente , ou par le côté où il siège , ou par le rang de son vote ; admirable tempérament à nos passions qui s'excitent quelquefois elles-mêmes , et se débordent , cherchant un aliment fantastique ou réel. M. de Serres donne au président le droit de différer le jugement du coupable. C'était à-peu-près ainsi autrefois en Angleterre , où l'on avait toute la séance , pour censurer une expression déplacée. Mais il faut aujourd'hui qu'elle soit censurée à l'instant même. Il est si difficile d'arrêter au passage une parole fugitive , pour en déterminer le caractère , ou la nuance ! Que sera - ce , si on la laisse vieillir dans la mémoire qui l'a recueillie ? Elle en sortira chargée d'accessoires étrangers , revêtue d'une physionomie nouvelle ; ce ne sera plus la même expression ; et l'on condamnera peut-être ce qui n'existe point.

Reste le cinquième moyen , qui est aussi le plus important. Il y aurait un livre à faire sur ce sujet. Je me borne à des indications.

Premièrement , quand il serait vrai que , dans la chambre des communes , quarante membres suffisent pour faire la loi , un exemple n'est pas un motif , surtout un exemple dont la conséquence rigoureuse tendrait à l'absurde. Une règle de trois suffit pour s'en convaincre.

40 députés en représentent 658, combien en faudra-t-il pour en représenter 247? Le quatrième terme est 15.

Secondement, il est bien vrai que quarante membres présens constituent la chambre des communes ; mais seulement pour l'expédition des affaires courantes, pour l'objet des actes ou lois privés. Car la chambre des communes, assez semblable dans ses attributions aux pères du commun des républiques italiennes du moyen âge, et à nos conseils généraux de département, règle les dépenses des établissements publics, des bacs, quand il n'y a pas un usage féodal qui les établisse ou les conserve, des chemins vicinaux, des routes pour lesquelles on perçoit un droit de péage, des concessions de patenttes, etc. Les gazettes de 1816 et de 1817 ne sont remplies que de ces sortes de lois. Il est des cas où le nombre de cent membres est nécessaire, comme pour les élections contestées (*Voyez le statut de la dixième année de Georges III*, confirmé par les actes de la trente-sixième année de ce prince, et rendu perpétuel par celui de la première session de sa quarante-septième année). Il faut cent vingt membres pour former deux commissions, cent soixante-dix pour en former trois, et ainsi du reste. Dans les matières d'une importance majeure, il est d'usage de n'entamer la discussion que lorsqu'un grand nombre de membres est présent; et les épreuves successives du bill sont disposées dans cet esprit.

Troisièmement, la parité n'est point exacte entre les deux chambres, elle n'est exacte ni pour les attributions, ni même pour l'origine. Pour les attributions, car la chambre anglaise réunissant en soi des pouvoirs que nos lois ont sagement séparés, est à la fois un tribunal, un conseil administratif, un conseil législatif. Elle a donc des règles distinctes pour chaque ordre de fonctions; et, sans confondre ces différents ordres, on ne peut arguer des règles de l'un, par rapport aux règles de l'autre. Les deux chambres sont électives, soit; mais représentatives, non. Rappelleraï-je toutes les inégalités, toutes les lacunes de ce qu'on nomme la représentation anglaise? Notre députation, à nous, est un extrait régulier de la population. Il croît ou décroît en proportion du nombre des départemens, du nombre

des électeurs de ce département. Il se forme , il se dissout par fragmens géométriques. Le principe de la représentation est donc pour nous tout entier dans le nombre. La chambre anglaise tient plus des corporations. Elle existe plus par elle-même , elle forme , si j'ose le dire , un tout plus compacte ; et , comme des rapports de nombre n'ont point fondé ses pouvoirs , elle peut , en les déléguant , moins consulter des rapports de nombre.

Mais les dangers d'une scission ? Ma réponse est dans l'article 18 de la loi des élections : « Lorsque pendant la « durée , ou dans l'intervalle des sessions des chambres , « la députation d'un département devient incomplète , « elle est complétée par le collège électoral du département auquel elle appartient . » L'hypothèse d'une minorité scissionnaire n'est-elle point prévue par cet article ? Incomplète par démission , par déflection , qu'importe ? Puisqu'il est un moyen de la compléter , n'en cherchons pas un pour la légitimer quoiqu'incomplète !

J'en demande pardon à l'illustre orateur. Mais je suis loin de penser avec lui , que ce soit *un droit inhérent aux chambres , et dont elles sont en possession*. Et d'abord ce mot de possession est bien vague. Il y a deux manières d'être en possession , par le fait et par la loi. Or la chambre est-elle par le fait en possession d'une faculté indéfinie , illimitée de réduction , si bien que deux ou trois membres suffiraient pour voter , si telle était son bon plaisir ? La preuve qu'il n'en est pas ainsi , c'est l'innovation que l'on propose. Est-ce par la loi ? Mais où est-elle cette loi organique , si opposée à la loi constitutive ? où est-elle cette disposition réglementaire , qui statue ce que l'esprit et la lettre de la Charte prescrivent de concert ? Existait-elle , cette loi ; que pourrait-elle contre l'article 18 de la Charte , si formel et si précis ; et où en serions-nous , si une disposition réglementaire pouvait l'emporter , je ne dis pas sur une disposition législative , mais même sur une disposition constitutionnelle ? On parle du droit des chambres , et l'on ne parle pas d'un droit antérieur à celui des chambres , et tout aussi sacré , puisque le droit des chambres tire de lui son origine ; c'est celui de la nation. Il importe à

la nation que toutes les volontés qu'elle appelle au concours de la loi y concourent en effet, et le nombre est aussi une de ses garanties.

Quoi qu'il en soit, une grande idée sort du discours de M. de Serres. C'est que l'esprit de sagesse est inseparable de l'esprit de liberté. L'assemblée qui étonna Cynéas était une autre école de liberté, que cet orageux forum d'où sortit tout armé le despotisme de César.

Ce n'est point à un journaliste à devancer la discussion sur la liberté de la presse ; on ne croirait pas à son impartialité.

Les vrais Français ne liront point sans émotion le passage que je vais citer de l'adresse des députés au Roi. Je regrette que les bornes de cet article m'empêchent de l'insérer toute entière.

« La marche des choses, et la nécessité de la situation confirment les espérances que nous avons reçues de la bouche de Votre Majesté. Vos peuples ont subi avec douleur, mais dans le silence, les traités du mois de novembre 1815. Après avoir fait les derniers efforts pour les exécuter fidèlement, après que des années calamiteuses ont infiniment ajouté à la rigueur des conditions explicites de ces traités, nous ne pouvons croire qu'ils récèlent des conséquences exorbitantes qu'aucune des parties contractantes n'aurait prévues. La sagesse de Votre Majesté sera comprise et secondée par la politique éclairée qui préside aux destins des autres peuples de l'Europe. Une limite équitable sera posée à d'énormes sacrifices ; le terme de la charge trop pesante de l'occupation sera rapproché ; notre territoire sera enfin affranchi. Alors, seulement alors, la France pourra goûter les fruits de la paix, son crédit s'affermir, sa prospérité intérieure se ranimer, elle-même prendre un rang parmi les nations. »

On remarque ce qui suit dans la réponse du Roi : « Pour les réaliser (ces présages), je compte sur l'union des sentimens, l'unanimité des délibérations, et l'accord dans les actions qui seules peuvent assurer le repos de la France. »

Quelques individus, détenus au fort de Pierre-

Châtel, ont adressé une pétition à la chambre (1). Ce sont des condamnés au bannissement qui demandent à être bannis.

§. II.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

*Du 14 au 20 novembre.*

**RÉCOLTES. FINANCES.** — La couronne de chêne à qui sauve un citoyen ; l'insanerie à qui dépouille le malheur. Le prix et la peine se supposent et se soutiennent mutuellement, et n'ont de valeur que l'un par l'autre. Une ordonnance de Sa Majesté décore de la croix d'honneur les maires qui, dans les temps désastreux dont nous sortons, ont signalé leur bienfaisance. Un arrêté du préfet de la Haute-Garonne, confirmé par le ministre de l'intérieur, destitue un maire coupable d'avoir détourné à son profit une partie des sommes accordées pour le soulagement de sa commune.

— Le roi de Prusse a mis la banque de Berlin hors de tutelle. Ce n'est qu'ainsi qu'une banque peut être auxiliaire.

— Le change de Vienne est toujours à la baisse.

— On ne parle plus en Espagne de la démission du ministre Garay. Il aura fait un miracle, s'il accoutume les amateurs des vieux us à des procédés modernes, et qu'il les amène à lui pardonner d'avoir sauvé l'Espagne.

— Le gouvernement français permet l'introduction du rhum pour les troupes alliées. Cette autorisation, qui fait hausser le prix du rhum en Angleterre, fera baisser le prix des eaux-de-vie en France.

**AMÉLIORATIONS POLITIQUES.** — De grands changemens se préparent dans l'administration de Prusse et

---

(1) Elle a été présentée en leur nom par M. Ch. Ph. MARCHANT, et se vend au profit des condamnés, chez Hoquet, imprimeur, rue du faubourg Montmartre, n. 4; et P. Mongie aîné, libraire, boulevard Poissonnière, n. 18.

dans celle de Wurtemberg , mais sur des plans opposés. La Prusse augmente le nombre de ses ministères , et le Wurtemberg diminue le nombre des siens. Des mesures si diverses pourraient bien découler d'un même principe. L'économie des petits États consiste surtout à réduire les charges ; et l'économie des grands États , à éviter la confusion dans les affaires.

— La constitution du Wurtemberg doit être de nouveau soumise à une diète générale. Sera-t-on plus heureux cette fois ? Il paraît que le *statut de la noblesse* recevra des modifications ; il paraît aussi que le royaume n'aura qu'une chambre législative. Par les ménagemens qui exigent l'opinion , quand elle est mauvaise , on peut juger de la condescendance qu'elle mérite , quand elle est bonne.

— L'Autriche aussi n'est pas toujours en paix avec ses diètes. Celle de Styrie s'apaise enfin. En attendant que celle de Hongrie soit assemblée , les membres qui la composent font une longue énumération de griefs. La réunion , à Gratz , de plusieurs ministres et personnages de marque auprès de l'Empereur d'Autriche , fait présumer qu'on y agite d'importantes questions.

— La gendarmerie de Lombardie subit une organisation nouvelle.

— En France , des réformes économiques s'établissent dans les commandemens militaires et dans l'état-major de la garde royale.

— L'Autriche offre des congés aux officiers étrangers employés dans son armée , et quatre années d'ap-pointemens , une fois payés , à ceux de ces officiers qui voudront se retirer pour toujours.

— Au sein d'une confédération libre , et dans le sanctuaire des rêveries philanthropiques , le Mecklenbourg garde encore son système féodal. Un seul noble a donné le scandale de l'affranchissement des serfs.

**COLONIES.** — La nouvelle se confirme que toute la province de Guiana est au pouvoir des insurgés. Ils menacent Carracas , et Morillo porte sur ce point les cinq mille hommes qu'il a dans Cumana.

— Révolte de Luperwaro. Tous les Hollandais ont été massacrés.

— Christophe et Pétion , rivaux ou ennemis pour

tout le reste , s'accordent en un point , c'est de refuser aux Etats-Unis les indemnités qu'ils réclament. Ceux qui veulent nous donner une idée de ces deux gouvernemens , nous disent que celui de Pétion est une république militaire , et celui de Christophe , un despotisme militaire. J'ayoue à ma honte , que je ne conçois point cette différence.

— S'il en faut juger par le compte rendu de D. Martin de Puyerredor , directeur supérieur de Buénos-Ayres , ce fut un bienfait pour cet Etat que l'arrivée des Portugais. Avant cette époque , les lois avaient perdu leur empire. Un intérêt commun et pressant le leur rendit. On reconnut qu'un Etat trouvait quelquefois son salut dans le danger même.

**RELATIONS POLITIQUES.** — Un journal anglais , d'après un journal américain , parle d'une mission de MM. Provost et Brankebridge. Mais il ne dit point quel est l'objet de cette mission.

— Les nuages s'épaissent entre les États-Unis et l'Espagne. Les États-Unis accusent l'Espagne de les avoir autrefois dépouillés ; l'Espagne accuse les États-Unis d'aider à ceux qui la dépouillent. On n'attend plus que l'*ultimatum* du cabinet de Madrid.

— Voici deux circonstances qui ne sont pas aussi étrangères qu'elles paraissent d'abord aux relations des deux Etats. La flotte russe a essuyé dans le Categat des coups de vent terribles ; c'est la première circonstance. La vice-amiraute d'Halifax a restitué un bâtiment pêcheur américain , capturé sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse , quoique la pêche dans ces parages lui fût interdite , par le défaut de renouvellement du traité de 1708. C'est la seconde circonstance.

— La cour de Rome consent à modifier son concordat avec la cour de Bavière.

— Le sénat de Francfort , d'après l'invitation du roi de Prusse , accède à la sainte alliance

— Une grande puissance du Nord négocie , dit-on , pour l'établissement d'un tribunal supérieur de confédération européenne. O bon abbé Saint-Pierre !

— La défaite et la mort de Toutchi-Oglou donne à la Porte , toujours inquiète , toujours menacée , un moment de répit. L'Asie-Mineure est en sûreté , et cepen-

dant quelque activité règne dans les chantiers de Constantinople. On a lancé en mer un vaisseau à trois ponts fraîchement réparé, le même qui avait tant souffert à la bataille de Ténédos. Le Grand-Seigneur a voulu être témoin de ce spectacle.

**PROCÈS MARQUANS.** — Manueken-Pisse obtient une vengeance complète. Le pourvoi de son ravisseur est rejeté.

— Le célèbre M. Selvès vient de perdre un de ses procès ; il ne lui en reste plus que quatre ou cinq petits.

— Les condamnés à l'exportation sont tous partis pour le mont Saint-Michel, excepté la femme Picard.

— Les deux principaux condamnés, dans l'affaire de Rhodez, ont laissé croire démesurément leur barbe ; la raison qu'ils en ont donnée, c'est qu'il aurait fallu, en appelant un barbier, se laisser lier les mains ; ce qui serait déshonorant.

— On se souvient du tumulte scandaleux qui se passa, le 13 septembre dernier, dans l'un des quartiers les plus fréquentés de Paris. Un sergent et des soldats, pris de vin, avaient insulté des citoyens paisibles, outragé un officier supérieur revêtu de son uniforme, blessé une femme accourue au secours de son mari. Ce sergent et ces soldats formaient le poste de la Banque de France. Des hommes proposés à la sûreté publique ont excité le désordre ! Des hommes, chargés de nous protéger, ont tourné contre nous leurs armes ! Le plus léger abus d'autorité est puni de la dégradation civique ; quelle peine mérite donc l'abus de la force ? Les accusés n'appelleront pas du jugement. Ils en sont quittes, les uns pour trois mois, les autres pour deux mois et demi de prison.

— La cour de cassation s'occupera incessamment de la cause de MM. Comte et Dunoyer, condamnés à trois mois de prison.

**NOUVELLES DIVERSES.** — Madame de Krudner se rend en Livonie avec un cortège qui n'est point un cortège d'honneur, ni un cortège de prosélytes, ni un cortège de pauvres. C'est la police qui fait les frais de celui-ci.

— Les dons de la fortune sont quelquefois des pièges.

On tire cette moralité de l'histoire du jeune étudiant anglais, si libéralement enrichi par un vieillard inconnu. Il gagne une fortune royale et perd la raison.

— Une bande redoutable infeste la Pouille ; il faudra des forces considérables pour la réduire.

— Les pachas d'Orsowa et de Belgrade ont reçu de riches présens, en échange de ceux qu'ils avaient offerts, au nom du Grand-Seigneur, à l'empereur d'Autriche.

— Les lois d'Auguste, pour la propagation de l'espèce, étaient divisées en trente-cinq chœfs, et formaient à elles seules un code très-compliqué de peines et de récompenses. Le dey d'Alger, qui n'a sans doute jamais entendu parler d'Auguste ni des lois juliennes, s'est avisé d'un moyen qui à lui seul vaut tout un code. Il fait donner la bastonnade aux célibataires. Supplice pour supplice, tel célibataire qui aura pénétré dans le secret des ménages préférera peut-être celui-ci.

— Le prince-régent a voulu contempler une dernière fois le visage pâle et décomposé de celle, eu qui reposaient ses espérances. Il a fallu l'arracher à cette triste et chère vue. La douleur du prince Léopold est plus profonde encore. Un honnête docteur avait cru le moment favorable, pour diffamer son confrère, l'accoucheur de la princesse, et peut-être lui faire pis. Heureusement pour l'accusé, le prince-régent lui a écrit une lettre affectueuse, qui dissipe les doutes des hommes de bonne foi, et déconcerte les manœuvres des autres.

— En décomposant les noms de la princesse Charlotte, un journal anglais a composé un anagramme d'un triste augure : *P. C. Her august race is lost, & fatal niev !* « P. C. son auguste race est éteinte, ô fatale nouvelle ! » Heureusement des anagrammes ne sont pas des prophéties. — Le *Courrier* entre dans de nouveaux détails sur la conspiration de Nottingham. La Grande-Bretagne gouvernée comme les États-Unis ; dix-huit Etats fédérés dont l'Angleterre aurait formé douze, l'Écosse deux, et l'Irlande quatre. Vrai ou faux, ce projet n'est pas sans vraisemblance. Mais voici qui devient plus grave. A ce projet de constitution, le *Courrier* joint le nom des personnes qu'il prétend avoir été désignées

par les rebelles, pour les emplois de ce gouvernement. Cela ne ressemble pas mal à un acte d'accusation, je n'ose dire à une liste de proscription.

— L'électeur de Hesse va fouillant dans les vieux usages, sachant bien qu'il y a toujours quelque chose à gagner dans ces souilles. Il a trouvé que les soldats de ses aieux avaient des queues de quinze pouces de long; une ordonnance a paru, d'après laquelle, au 22 novembre précis, les queues des Hessois doivent être de quinze pouces.

— Les gazettes ne parlent que des troubles qui ont éclaté en Allemagne, à l'occasion de la fête séculaire. Cette fête, qui devait être celle de l'union, donne l'idée du festin des Lapithes. Elsenach, Wartbourg, Wurtzbourg, Tubinge, Berlin, Heilbronn surtout, ont vu de ces quadrilles armés, sanguinaire tradition des siècles de chevalerie, que les amateurs du beau romantique s'efforcent de rajeunir. C'est une fermentation aveugle, une agitation sans but, mais qui en aura bientôt un, pour peu que les gens du métier s'en mêlent. Quelques partis ont fait un autodafé des œuvres du dramaturge Kotzebue; sacrifiée au bon goût; quelques-uns ont jeté au feu des uniformes; accès de philanthropie, bizarre si l'on veut, mais peu redoutable. Le bizarre, l'inexpliquable, c'est que d'autres, à la fête de Luther, aient crié à bas Luther. Et ces autres portaient des bonnets rouges; *di meliora piis*. Est-ce qu'il y aurait plusieurs esprits, ou plutôt est-ce qu'il n'y aurait point d'esprit dans ces universités si vantées?

— Le Roi vient d'accomplir sa soixante-deuxième année. C'est un événement d'un intérêt égal pour tous les membres de son immense famille; et les vœux les moins éclatans ne sont pas les moins sincères.

BÉNABEN.

---

## ANNONCES ET NOTICES.

---

*Sur l'Édition complète des Œuvres de Turgot, pré-*

*cédées de Mémoires sur sa vie, son administration et ses ouvrages, avec le portrait de l'auteur.* Neuf volumes in-8°., Paris, 1808-1811. Prix : 45 fr. Chez Treuttel et Wurtz, rue de Bourbon, n. 17 ; Fantin et comp., quai Malaquais, n. 3 ; et Barrois l'aîné, rue de Savoie, n. 13.

Les ouvrages de M. Turgot sont peut-être le plus beau monument que le génie, la philosophie, le patriotisme et la vertu aient jamais consacré au bien public. Le mérite en est fort bien apprécié dans le petit écrit que nous annonçons. L'auteur s'y attache sur-tout à indiquer les doctrines législatives et administratives professées par cet illustre ministre, dont la méditation et l'application seraient le plus utiles dans les circonstances présentes. Cet opuscule ne peut que se faire lire avec intérêt, par ceux même à qui les productions de M. Turgot sont le plus familières, et encourager ceux à qui elles ne sont pas encore connues, à les rechercher et à les étudier.

*Lettre de M. N. J. Faure, médecin-oculist de S. A. R. madame la duchesse de Berry, à madame de R \*\*\*, attachée au service de Louis XVII. A Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal. Prix 1 fr.*

M. Faure, dont nous avons déjà fait connaître les grands talents et les belles cures (1), a donné au public un premier mémoire qui portait pour titre : *Encore du Bonaparte*. Pour imiter sa manière, nous dirions aussi, encore M. Faure, si cette formule, qui ressemble à de l'ennui, pouvait s'appliquer à l'auteur. Sa nouvelle lettre écrite d'un style vif, animé, pittoresque, est pleine de réflexions judicieuses et de sentiments héroïques. C'est en même temps un panégyrique de l'auteur, et un hommage de piété filiale. Il faut reconnaître dans M. Faure un mérite qui manque à bien des écrivains de profession, celui de rendre attachans les moindres détails. Qui dirait que les cures d'un jeune médecin, et les campagnes de son vieux père, pendant la révolution, pourraient inspirer de l'intérêt, et se faire jour à travers tant de sujets graves et imposants ? Il en est pourtant ainsi, tant elle est active et puissante et rapide cette influence d'une âme forte et généreuse qu'a remplie et qu'embrace l'amour du Roi et de la patrie !

*Les Soupers de famille, ou Nouveaux Contes moraux, instructifs et amusans pour les enfans, avec seize jolies gravures ; par madame Julie de Lafaye (Bréhier). Quatre vol. in-18. Prix : 5 fr., et 6 fr, par la poste. Chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30 ;*

*Et chez P. Mongie aîné, boulevard Poissonnière, n. 18.*

---

(1) Voyez le *Mercure de France* du 12 juillet 1817.

*Le Petit Béarnais, ou Livre de Morale convenable à la jeunesse; par madame de Lafaye (Bréhier), auteur des Six Nouvelles de l'Enfance, etc.* Quatre vol. in-18. Prix : 6 fr., et 8 fr. par la poste. Chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Une excellente morale, de l'esprit, une douce gaité, et un style fort agréable caractérisent ces deux jolis ouvrages qui méritent d'être distingués. Ils assurent à la jeunesse une lecture utile et amusante ; ils seront lus avec intérêt, et plairont généralement.

*Causeries des Salons sur la liberté de la presse.* Un vol. in-8°. Prix, broché, 3 fr., et 3 fr. 60 c. par la poste. A Paris, chez l'Huillier, libraire, rue Serpente, n. 16 ; et Delaunay, Palais-Royal.

*L'Enfant lyrique du carnaval, pour 1818; choix des meilleures chansons joyeuses, anciennes, modernes et inédites des convives du Caveau moderne, etc.; par M. Ourry, l'un des membres du Caveau (3<sup>e</sup>. année).* Un vol. in-18 avec deux jolies vignettes. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste. Chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30 ;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Ce recueil, qui remplace en quelque sorte celui que publiait annuellement la société du Caveau (qui n'existe plus), se compose en grande partie des chansons joyeuses des membres épiciers de cette société. Les années antérieures sont du prix de 1 fr. 50 c.

Le *Caveau moderne* pour 1816 et 1817, est du prix de 2 fr. pour chaque année.

*Récréations morales et amusantes à l'usage des jeunes demoiselles qui entrent dans le monde; par madame la comtesse de Choiseul.* Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de six nouvelles récréations et de six jolies gravures. Un vol. in-12. Prix : 3 fr., et 4 fr. par la poste, chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30.

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Une seconde édition est l'éloge positif d'un ouvrage : celui que nous annonçons est plein d'agrément, le style est pur et correct, et les jeunes femmes ainsi que les jeunes demoiselles y trouveront de sages conseils donnés d'une manière fort aimable.

*Cours complet de physique théorique et expérimentale, à la portée des gens du monde.*

Un professeur de physique, gradué dans la Faculté des sciences, membre de plusieurs sociétés savantes, occupé depuis seize ans à réunir et à exposer, dans tout leur éclat, les phénomènes si variés de la nature, ouvrira, le mardi 2 décembre prochain, dans l'une des salles de la maison de M. Robertson, un *Cours complet de Physique*.

Le professeur exposera les théories adoptées dans l'Europe savante; il les justifiera à l'aide d'un grand nombre d'expériences décisives et imposantes; il s'attachera surtout à mettre la science à la portée des personnes de la société.

Le Cours comprendra successivement :

L'exposé des propriétés les plus générales des corps;

Les théories de la gravitation universelle, de la chaleur, de la combustion et des thermomètres;

Les lois du mouvement et de l'hydrostatique;

Les théories de l'eau, de l'air; les analyses de ces fluides, les expériences sur leurs éléments;

Les principes de construction du baromètre;

Les théories du magnétisme, de l'électricité, du galvanisme, comprenant les faits les plus importans et les plus curieux;

La théorie de la lumière, ou les principes d'optique, de dioptrique et de catoptrique;

L'explication du phénomène de l'arc-en-ciel, des illusions de la fantasmagorie, etc.;

Enfin, la polarisation de la lumière qui est si nouvellement connue.

Chaque théorie sera complète, exposée sans calcul, et les principes seront justifiés par une multitude d'expériences.

Les séances auront lieu, les mardis, jeudis et samedis, à midi précis.

S'adresser, pour les conditions, à M. le physicien Robertson, boulevard Montmartre, n. 12, qui veut bien se charger de recevoir les souscriptions.

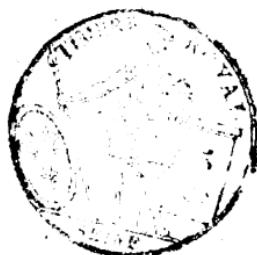
*Nota.* Le professeur fera un cours particulier en faveur des personnes qui désireront voir appliquer la géométrie à la physique.

#### T A B L E.

|                                                                                                 |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Poésie. — <i>Fragment d'une tragédie d'Antigone.</i>                                            | Pag. 537 |
| Nouvelles littéraires.— <i>Naufrage de la Méduse</i> (analyse);<br>par M. A. Jay.               | 340      |
| Variétés. — <i>Histoire d'un Poète</i> ; par M. Dufresne.                                       | 354      |
| Mercuriale,                                                                                     | 362      |
| Politique. — <i>Session des chambres. — Revue des Nouvelles de la Semaine</i> ; par M. Bénaben. | 367      |
| Notices et Annonces.                                                                            | 381      |

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

# MERCURE DE FRANCE.



SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1817.

## AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont invitées à le renouveler de suite, si elles veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. — L'époque de l'expiration est marquée sur l'adresse.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, *port franc*, à l'ADMINISTRATION DU MERCURE DE FRANCE, rue des Poitevins, n°. 14.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### LA FÉE URGANDE.

##### CHANSON.

AIR : *C'est le meilleur homme du monde.*

Enfans, il était une fois  
Une fée appelée Urgande.

TOME 4.

25

Grande à peine de quatre doigts ,  
 Mais de bonté vraiment bien grande ;  
 De sa baguette un ou deux coups ,  
 Donnaient félicité parfaite ;  
 Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
 Où vous cachez votre baguette !

Dans une conque de saphir ,  
 A huit papillons attelée ,  
 Elle passait comme un zéphir ,  
 Et la terre était consolée ;  
 Les raisins mûrissaient plus doux ,  
 Chaque moisson était complète ;  
 Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
 Où vous cachez votre baguette !

C'était la marraine d'un roi ,  
 Dont elle créait les ministres ,  
 Braves gens , soumis à la loi ,  
 Qui laissaient voir dans leurs registres ;  
 Du bercail ils chassaient les loups  
 Sans abuser de la houlette ;  
 Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
 Où vous cachez votre baguette !

Les juges , sous ce roi puissant ,  
 Etaient l'organe de la fée ,  
 Et par eux jamais l'innocent  
 Ne voyait sa plainte étouffée ;  
 Jamais pour l'erreur à genoux ,  
 Leur clémence n'était muette ;  
 Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
 Où vous cachez votre baguette .

Pour que son filleul fût béai ,  
 Elle avait touché sa couronne ;  
 Il voyait tout son peuple uni  
 Prêt à mourir pour sa personne :  
 S'il venait des voisins jaloux ,  
 On les forçait à la retraite ;  
 Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
 Où vous cachez votre baguette !

Dans un beau palais de cristal,  
Hélas ! Urgande est retirée ;  
En Amérique tout va mal,  
Au plus fort l'Asie est livrée.  
Nous éprouvons un sort plus doux ,  
Mais pourtant , si bien qu'on nous traite ,  
Ah ! bonne Fée , enseignez-nous  
Où vous cachez votre baguette !

M. P. J. DE BÉRANGER.

### ÉNIGME.

Je suis gai , je suis triste , ou maussade ou charmant ,  
J'exprime la fureur , ou je peins la tendresse ;  
Ici , je suis un malheureux amant ,  
Plus loin une ingrate maîtresse .  
Quoique du sexe masculin ,  
Souvent , sans se tromper , on me croit une femme ;  
Souvent je montre un air chagrin  
Lorsque je ris au fond de l'âme ;  
Quelquesfois , quand mon frônt respire la candeur ,  
Ma bouche sans pudeur  
Exhale l'imposture ;  
Et quoique faux de ma nature ,  
J'ai su plus d'une fois démasquer l'imposeur .  
Souvent , pour surprendre Isabelle ,  
Je prête mon secours au jaloux Dorimon ;  
Mais dans le même instant je procure à Dasson  
Un tête à tête avec sa belle ;  
Et le voilà qui jase à ne jamais finir ;  
Quand on parle de soi , comment se vêtir !  
Mais à mon tour , je jase trop peut-être ,  
Nul ne craint plus que moi de se faire connaître .

### CHARADE.

Celui qui dans mon premier  
Met trop souvent mon dernier  
Tombe enfin dans mon entier .

---

### LOGOGRIPHÉ.

Matière vilé avec ma tête,  
 Je suis un esprit sans ma tête ;  
 J'occupe un coin sur terre, avec ma tête,  
 Ma place est au ciel, sans ma tête ;  
 Relut du monde avec ma tête,  
 Je suis presqu'un dien, sans ma tête ;  
 Belle Thémire enfin, hideuse avec ma tête,  
 Je suis beau comme vous quand j'ai perdu la tête.

---

**Mots de l'*Enigme* et des *Charades* insérées dans le dernier numéro.**

---

Le sujet de l'éénigme est la lettre *E*; et les mots des deux charades, sont *vérité* et *marmure*:

---

### NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

*Oeuvres complètes de Buffon, mises en ordre, précédées d'une notice sur la vie de l'auteur, et suivies d'un discours intitulé : Vues générales des progrès de plusieurs branches des sciences naturelles depuis le milieu du dernier siècle ; par M. le comte de Lacépède* (1).

( II<sup>e</sup>. Article.)

J'ai déjà parlé de cette belle édition, dirigée par un

(1) On souscrit à Paris, chez Rapet et compagnie, rue Saint-André-des-Arcs, n. 41. Les volumes qui ont paru se paient, par les nouveaux souscripteurs, 15 fr. avec fig. en noir, et 35 fr. pap. vél., fig. color. Ceux qui doivent paraître restent fixés à 12 fr., fig. en noir, et 30 fr. pap. vél.; pour lesquels seuls sont destinées les fig. color.

homme justement célèbre comme savant et comme écrivain ; je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il remplit avec une scrupuleuse fidélité les engagements qu'il a contractés envers les admirateurs de Buffon. Ils en avaient une garantie assurée dans les talents de M. le comte de Lacépède, et dans son respect filial pour la mémoire du grand homme qui dirigea ses premiers travaux, et qui le désigna pour son successeur.

J'ai traité dans le même article une question qui m'a paru intéressante sous plus d'un rapport (1). Il s'agissait de savoir quel rang doivent occuper, dans l'estime accordée aux travaux de l'esprit humain, la culture des lettres et celle des sciences exactes. Je n'ai été conduit à l'examen de cette question, que par les prétentions exagérées de quelques géomètres qui s'échappent par la tangente du cercle qui leur est assigné, pénètrent dans le domaine des lettres, où ils affectent un ton de supériorité et de dédain que justifieraient à peine les découvertes d'un Newton ou le génie d'un Pascal. Incapables de discerner le mérite des productions littéraires qui, pour être dignement appréciées, exigent un goût cultivé et la connaissance approfondie des modèles, ils décident que la gloire de la nation est aujourd'hui concentrée dans les calculs de ses mathématiciens et dans les fourneaux de ses chimistes. J'ai d'abord établi que les travaux des hommes distingués qui cultivent avec succès les diverses parties des sciences naturelles et des sciences exactes, étaient aussi honorables qu'utiles, qu'ils méritaient des encouragements et des récompenses ; mais j'ai ajouté qu'il n'y avait de gloire solide à espérer que pour les savans qui réunissaient la puissance du style à celle du calcul ;

---

(1) Voyez la *Mercure* du 27 septembre dernier.

j'ai de plus observé que la plus grande gloire appartenait aux écrivains qui avaient employé leur génie à fortifier la raison de l'homme , à épurer ses affections , à éléver son âme , à orner les vérités morales de toutes les grâces du langage , et à les appuyer de toute l'énergie de l'éloquence.

La question ainsi ramenée à ses termes les plus simples , est déjà jugée. La littérature qui , dans ses diverses parties ne doit être que l'expression des grandes pensées , des sentimens généreux , n'a besoin daucun auxiliaire pour briller d'un vif éclat ; elle règne sur l'homme par ses deux facultés les plus actives , l'imagination et la sensibilité morale ; elle est le plus noble résultat de la raison perfectionnée. La parole est le lien des sociétés et la souveraine du monde ; les hommes qui ont exercé avec le plus d'empire l'autorité du génie ont été les bienfaiteurs de l'humanité.

Quant aux sciences qui s'appuient sur le calcul et qui vivent de découvertes , elles n'exciteraient qu'une curiosité stérile , ou ne serviraient qu'à des besoins purement matériels , si la littérature ne venait à leur secours. C'est elle qui les fait sortir du domaine de l'abstraction , qui rattache leurs résultats à des idées morales , et les élève au rang honorable qu'elles doivent toujours occuper.

En rappelant ces vérités incontestables , mon but n'a donc pas été d'avilir les sciences et de rabaisser le mérite des savans. J'ai rendu une justice éclatante à ceux qui s'exercent avec la même supériorité dans l'art d'observer les phénomènes , et dans celui de les décrire ; j'ai seulement remis chaque chose à sa place , sans partialité et sans aigreur.

Toutefois , ces opinions , quelque justes et modérées qu'elles soient , m'ont attiré des reproches amers. J'ai

reçu, entre autres missives peu polies, une lettre où l'on suppose que je suis « l'ennemi des sciences et le détracteur des savans ; » on y parle avec beaucoup de légèreté des hommes de lettres de l'époque actuelle, et dans une conclusion digne de l'exorde, on me demande, de quel droit j'ai critiqué le style de M. de La Place, qui jouit d'une réputation européenne, et qui s'est illustré en appliquant la théorie newtonienne de l'attraction aux phénomènes de la capillarité.

J'ai déjà répondu à la première de ces accusations ; je vais répondre à la seconde. M. de La Place est sans doute un savant digne de sa célébrité. Sa réputation, comme géomètre, est très-étendue, et je ne doute point qu'il n'ait pénétré tous les mystères de la capillarité. J'avoue que, pour ma part, j'aimerais mieux avoir composé l'*Esprit des lois* ; mais mon opinion est ici de peu d'importance, puisque je me déclare incapable d'apprécier les travaux scientifiques de M. de la Place, et que je m'en rapporte à cet égard au jugement des personnes compétentes qui lui assignent un rang très élevé parmi les savans modernes.

M. de La Place régnait paisiblement dans l'Académie des sciences, où il voyait prospérer, à l'ombre de ses ailes protectrices, une foule de jeunes savans dignes peut-être de devenir un jour ses rivaux. Tant qu'il est resté dans ce sanctuaire impénétrable, il a été inaccessible à la critique. On voyait en lui un savant et non un écrivain. Mais lorsque, passant de l'Académie des sciences à l'Académie française, il est entré dans la république des lettres, il a dû accepter les inconvénients comme les avantages de cette émigration. Dans cette république, toujours un peu agitée, les citoyens sont égaux de droit. Ils ne jugent d'un écrivain ni sur ses honneurs académiques, ni sur ses autres dignités, mais

sur le mérite de ses productions et sur l'étendue de son talent. Aucun privilège ne met un homme de lettres à l'abri de la critique ; et c'est seulement comme homme de lettres, comme écrivain, que j'ai considéré M. de La Place. Son livre de l'*Exposition du système du monde* n'est même venu à ma pensée que pour appuyer une opinion que je crois bien fondée ; c'est que les productions les plus dignes d'éloges, sous le rapport de la science, n'obtiennent jamais un grand succès s'ils manquent de style. C'est en poursuivant l'idée de la prééminence de la littérature sur le calcul, que j'ai rencontré l'ouvrage dont j'ai respecté le fonds et critiqué la forme.

Il ne s'agit donc que de savoir si ma critique est juste ; et je ne connais, pour constater ce fait, d'autre moyen que d'extraire, de l'*Exposition du Système du Monde*, un passage assez étendu pour fixer, à cet égard, le jugement des lecteurs. Je prends l'exorde de l'auteur, et ce choix est fondé sur deux raisons ; d'abord, pour éviter le reproche d'avoir seulement examiné quelques phrases isolées, et surtout parce que les premières pensées d'un sujet aussi magnifique, ont dû éléver l'imagination et le langage de l'écrivain. Voici comment M. de La Place entre en matière :

« De toutes les sciences naturelles, l'astronomie est celle qui présente le plus long enchaînement de découvertes. Il y a extrêmement loin de la première vue du ciel à la vue générale par laquelle on embrasse aujourd'hui les états passés et futurs du système du monde. Pour y parvenir, il a fallu observer les astres pendant un grand nombre de siècles ; reconnaître, dans leurs apparences, les mouvements réels de la terre ; s'élever aux lois des mouvements planétaires, et, de ces lois, au principe de la pesanteur universelle ; redescendre enfin de

ce principe à l'explication complète de tous les phénomènes célestes jusqu'à leurs moindres détails ; voilà ce que l'esprit humain a fait dans l'astronomie. L'expansion de ces découvertes, et de la manière la plus simple dont elles ont pu naître et se succéder, aura le double avantage d'offrir un grand ensemble de vérités importantes, et la vraie méthode qu'il faut suivre dans la nature. C'est l'objet que je me suis proposé. »

Je ne perdrai point de temps à analyser ce style sec et décoloré. Je ne demanderai pas à l'auteur comment, en se servant d'un principe pour l'explication des phénomènes célestes, on *redescend* de ce principe ; je lui ferai seulement observer l'absence des sentiments que le grand spectacle des cieux aurait dû faire jaillir de son âme. Une comparaison fera mieux entendre ma pensée. Buffon, après avoir médité sur les révolutions de la nature, saisit le burin du génie, et grave ainsi ses premières inspirations.

« Comme, dans l'Histoire civile, on consulte les titres, on recherche les médailles, on déchiffre les inscriptions antiques pour déterminer les époques des révolutions humaines, et constater les dates des événemens moraux ; de même, dans l'Histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, tirer des entrailles de la terre les monumens, recueillir leurs débris, et rassembler en corps de preuves tous les indices des changemens physiques qui peuvent nous faire remonter aux différents âges de la nature. C'est le seul moyen de fixer quelques points dans l'immensité de l'espace, et de placer un nombre de pierres numéraires sur la route éternelle du temps. Le passé est comme la distance ; notre vue y déçoit, et s'y perdrait de même, si l'histoire et la chronologie n'eussent placé des fanaux, des flambeaux aux points les plus obscurs ; mais, malgré ces lumières

de la tradition écrite , si l'on remonte à quelques siècles , que d'incertitudes dans les faits ! que d'erreurs sur les causes des événemens ! et quelle obscurité profonde n'environne pas les temps antérieurs à cette tradition ! D'ailleurs , elle ne nous a transmis que les gestes de quelques nations ; le reste des hommes est demeuré nul pour nous , nul pour la postérité ; ils ne sont sortis de leur néant que pour passer comme des ombres qui ne laissent point de traces ; et plutôt au ciel que le nombre de ces prétendus héros dont on a célébré les crimes ou la gloire sanguinaire , fût également enseveli dans la nuit de l'oubli . »

Vous venez d'entendre l'homme éloquent , l'écrivain supérieur dont l'imagination saisit les idées à de grandes distances , les rapproche et leur imprime le mouvement et la vie. Dans cette admirable esquisse des révolutions du globe , l'auteur n'oublie point les intérêts de l'humanité , et c'est un trait de morale philosophique qui termine sa composition. Comparez maintenant l'exorde de Buffon à celui de M. de La Place , et vous comprendrez mieux ce qui manque à ce dernier , non comme savant , mais comme écrivain.

On me demandera si je refuse toute espèce de mérite de style à l'auteur de l'*Exposition du Système du Monde*. Quand j'ai avancé qu'il ne savait pas écrire , j'ai pris ce mot dans le sens que lui donnent les hommes de lettres. Pour ne laisser aucun doute sur ma pensée , je répéterai ce que je crois avoir déjà énoncé , je veux dire que le style de M. de La Place est généralement correct , j'ajouterais qu'il rend quelquefois ses pensées avec une heureuse précision ; il est méthodique et clair , mais il est froid ; c'est de la glace qui réfléchit la lumière. Il n'a manqué peut-être à cet académicien , pour

devenir un écrivain, qu'une imagination plus vive et un esprit moins assujetti aux règles du calcul.

Si j'ai plaidé, avec quelque chaleur, la cause des lettres, c'est pour rectifier une opinion qui tend à se répandre, et qui finirait par devenir funeste aux progrès de la civilisation. On suppose que le domaine de la littérature est épuisé, et qu'on ne peut obtenir de succès qu'en se livrant à l'étude des sciences naturelles. Je pense que le contraire de cette opinion est réellement la vérité. Je remarque que la plupart de nos savans n'ajoutent aucune vérité importante aux grandes vérités dont les Descartes, les Galilée et les Newton ont enrichi le dépôt des connaissances humaines. Ils ne se livrent plus à ces hautes méditations qui conduisaient à la découverte des lois éternelles de la nature. Courbés vers la terre, ils dissèquent des végétaux, ou cherchent de nouvelles combinaisons dans les décompositions de la matière. Je suis loin de leur en faire un reproche, mais je n'y vois pas non plus un grand sujet d'orgueil. Quant à la littérature qui s'occupe spécialement de l'homme moral, elle est vaste comme son imagination, et toujours vivante comme ses passions. Nous ne pouvons être juges de notre époque ; trop de petits intérêts, trop de préjugés nous empêchent de rendre une entière justice aux talents contemporains ; mais les bonnes traditions ne sont point perdues, l'émulation est établie, le génie travaille en silence, « les chants n'ont pas cessé. »

Je terminerai cet article par une citation qui rentre dans mon sujet ; je la dois à l'un de nos plus spirituels écrivains. « Que dans le siècle où nous sommes, un homme se trouvant sans esprit, sans imagination et sans talent, prenne un fourneau, un alambic, une machine électrique, et se fasse chimiste ou physicien, on entendra

parler de lui, on verra éclore ce nom incognu, dont on sera forcé de se charger la mémoire; et, grâce à leur ignorance, la plupart des gens du monde ne sauront jamais jusqu'à quel point on doit estimer ou mépriser ce manœuvre. Il n'en est pas ainsi en littérature; quatre lignes de prose ou quelques vers classent un homme presque sans retour : il n'est pas là de dissimulation...»

A. JAY.

## L'ERMI TE EN PROVINCE.

### ELOGE ET CENSURE.

*Etatem adiam, aliud factum convenit.  
PLAYTA, Le Marchand, acte v.*

(Il faut se conduire selon les tempes.)

Après avoir passé, avec moi, trois jours à Montauban, mon vieux confrère m'a conduit dans son ermitage à quelque distance de la ville ; les objets et les personnes que nous venions d'y voir ont été le sujet de plusieurs entretiens où j'ai puisé des notions dont on ne contestera pas l'exactitude.

Au moment de partir, pendant que je comptais avec mon hôte de l'*Hôtel de France*, une jeune fille vint me remettre un billet de mon aimable compagnie de voyage que j'avais quittée à Moissac. Je fus distract de l'attention que je donnais à la lecture de cette lettre, par l'accueil que fit l'*Ermité de Tarn-et-Garonne*, à celle qui me l'apportait, et qu'il embrassait avec une tendresse toute paternelle. — Ma pauvre *Joséphine*

( lui disait-il avec une effusion de sentiment qui me faisait sourire avant que j'en connusse la cause ), que je suis aise de te voir ! « Monsieur, continua-t-il en m'adressant la parole ), regardez cette excellente fille ; et vantez-vous de connaître une des meilleures créatures qui soit au monde..... » Elle sortit pour aller faire quelqu'autre commission dans la ville , et l'Ermité continua : « Je n'ai pas trop conçu pourquoi , dans votre premier discours sur Montauban , dont vous m'avez communiqué le manuscrit , vous avez cru devoir déguiser , sous le nom de *madame d'Ettivale* , celui de madame la marquise de La Vallette. Je vous passerais cette précaution oratoire , si cette dame , compromise dans ce procès , dont il ne vous était pas permis de préjuger l'issue , attendait encore la justice qu'elle vient d'obtenir ; mais aujourd'hui qu'elle est rendue à la société , par quels singuliers égards pour le malheur , ou par quelle injuste défiance envers une autorité protectrice , craignez-vous de nommer une femme qui honore son sexe par le dévouement le plus héroïque aux objets de son affection , et par un courage dont la source est dans une âme ardente qui s'est fait une passion de ses devoirs d'amie , d'épouse et de mère ? Mais j'oublie que c'est de la servante et non de la maîtresse qu'il est question dans ce moment. C'est encore une des prérogatives de cette femme extraordinaire que l'attachement qu'elle inspire à tous ceux qui l'approchent. Elle avait , depuis deux ans , pour femme-de-chambre , cette même Joséphine que vous venez de voir. Jeune , jolie , cette pauvre fille n'eût pas manqué d'amans ; mais , aussi sage que bonne , elle voulait un époux .

« Il était trouvé ; le jour du mariage approchait , et sa part dans la communauté devait se composer de ses petites économies ; c'était tout son avoir : cependant les

juges d'instruction près la cour prévôtale notifient à madame de La Valette, arrêtée depuis quelque temps, et détenue aux *Madelonettes*, l'ordonnance de prise de corps et l'ordre à la gendarmerie de la transférer à Lyon. Madame de La Valette avait défendu à Joséphine de la suivre. Celle-ci n'insiste point, et va se jeter aux pieds de l'officier de gendarmerie chargé d'escorter sa maîtresse : il s'oppose également à ce qu'elle l'accompagne, en objectant que le gouvernement ne paie le voyage que de la seule prisonnière. — « Je le sais, répond Joséphine : j'allais me marier, voici ma dot ; elle suffira aux frais de mon voyage ; je vous prie seulement de vous charger de payer pour moi sur la route, et de laisser croire à ma maîtresse que je voyage, comme elle, aux frais du gouvernement : sans cela, elle me fera mourir en me forçant de l'abandonner. L'officier de gendarmerie céda aux instances de cette excellente fille, et Joséphine n'a point quitté madame de La Valette. Si vous doutez du fait, je vous citerai des autorités que vous ne récuserez pas. »

Cette petite digression, et le plaisir que nous eûmes à causer avec cette bonne Joséphine, qui nous fit le récit le plus touchant des malheurs de sa maîtresse à Lyon, retarda notre départ de quelques heures.

Nous sortîmes par le magnifique faubourg de *Ville-Bourbon*, sur la rive gauche du Tarn ; il est presque entièrement occupé par des négocians, des fabricans d'étoffes, de minots, et par des teinturiers, la plus grande partie protestans : la rive droite (proprement la ville) est le séjour de la noblesse et des membres des anciennes cours des aides et sénéchaussée.

Nous nous arrêâmes en passant devant une église de peu d'apparence : « Ne perdons pas, me dit mon

guide, l'occasion de parler d'un homme de bien ; on ne la retrouve pas quand on veut. Cette petite succursale était naguère desservie par un prêtre, vrai modèle de charité, de piété, de modestie, de toutes les vertus évangéliques. Je l'ai, non pas vu, mais surpris, après avoir épuisé sa bourse, à soulager de pauvres malades, vendant sa montre pour leur en envoyer le moutant, au nom du comité de bienfaisance. Sa tolérance rendit à l'église catholique plus de protestans que les terribles persécutions des conseillers de Louis XIV. Il était l'ami des calvinistes dont il était chéri, révéré, à l'égal du meilleur des pasteurs de leur église. Ce modeste abbé Delmas, dont la mémoire est si chère aux gens de bien qui l'ont connu, eût acquis beaucoup de célébrité dans les lettres s'il n'eût pas mis autant de soins à cacher de grands talents que d'autres en mettent à faire parade du peu qu'ils en ont. Je doute que, depuis la décadence des lettres romaines, on ait rien écrit de plus remarquable pour l'élégance, la hauteur et la pureté du style, qu'un poème en vers latins sur les *Merveilles de la Création*, dont le manuscrit est entre les mains d'un honnête héritier qui le croit écrit en espagnol. »

Autre station devant la caserne des *chasseurs de l'Isère*, dont l'Anachorète m'a fait un éloge qui n'est point suspect dans la bouche d'un homme qui associe toujours ensemble les mots de paix et de gloire. Il m'a parlé avec une affection toute particulière du brave lieutenant-colonel de ce régiment dont les nombreuses blessures et les souffrances, qui en sont trop souvent la suite, n'ont pu ralentir le zèle et l'activité. J'ai su en même temps que cette caserne avait été occupée, l'année précédente, par les cuirassiers d'Angoulême, et que le souvenir du comte d'Andelauw, leur colonel,

est particulièrement cher aux habitans de cette ville qui l'estiment et le révèrent.

Nous faisions route à pied ; et, tout en cotoyant les bords charmans du Tarn, mon vieux compagnon continuait à me communiquer sur ce pays des renseignemens d'autant plus précieux qu'ils sont le fruit d'une longue et studieuse expérience.

« Le département de *Tarn-et-Garonne*, me dit-il, a été formé, en 1808, de deux arrondissements du département du *Lot*, d'un arrondissement de la *Hautte-Garonne*, et de quelques cantons détachés de *Lot-et-Garonne*. Ce département est un des plus fertiles du royaume ; on y cultive, en grand et avec beaucoup de succès et de profit, le millet et le blé ; le vin est de mauvaise qualité ; c'est moins à la culture qu'à la fabrication qu'il faut s'en prendre : on y élève d'excellentes volailles, principalement à *Caussade*.

« Les principales ou plutôt les seules villes sont : *Montauban*, *Castel-Sarrasin*, *Moissac*, *Negrepelisse*, *Caussade*, *Saint-Antonin*, *Montech*, *Layras* et *Lauzerte*. »

A peu de distance de Montauban, nous avons passé devant une maison de campagne d'assez belle apparence, où je ne pus m'empêcher de rire en comparant l'élévation prodigieuse des pins dont le jardin est couvert avec les ridicules proportions des taupinières annoncées là et là sous la burlesque dénomination de montagnes. Le propriétaire, fabricant de minot, a la réputation de se construire très-bien en farines ; il est probable qu'il se fût exercé avec moins de succès dans l'art de *Laquintinie*.

Un autre bien de campagne arrêta mon attention avec plus d'intérêt : il y a trois ans qu'on y cherissait, qu'on y admirait encore un descendant du premier

grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de ce célèbre *Raymond Dupuy*, compagnon d'armes de Baudouin, roi de Jérusalem ; les vertus, les grandes qualités de l'héritier d'un si beau nom l'avaient placé dans la plus haute estime de ses concitoyens ; une mort précoce a fermé la carrière brillante qui s'ouvrait devant lui.

Dans cette longue promenade, j'ai eu occasion de remarquer qu'aux environs de Montauban les moindres bourgs ressemblent à de petites villes ; les communes rurales ne s'y divisent point en plusieurs hameaux comme dans les autres départemens ; les habitans, plus rapprochés, y sont continuellement sous l'œil du curé ou du pasteur, du maire ou du juge de paix ; il résulte de là que l'administration est plus facile, que les délits correctionnels sont plus rares, mais peut-être y perd-on en indépendance, ce que l'on y gagne en tranquillité. L'opinion du maire y fait celle de la commune, et il suffit de changer l'un pour opérer dans l'autre une révolution complète. Chaque village a ses cafés, ses traiteurs, ses promenades publiques d'été et d'hiver, ses coteries, ses cercles des amis du roi et de la patrie qui malheureusement ne sont pas toujours les mêmes. Dans chacune de ces bourgades, il y a un ton, un accent, des manières, des habitudes qui en distinguent les habitans ; on saura dans un moment si vous êtes de Moissac, de Negrepelisse ou de Lauzerte, à la manière dont vous marchez, dont vous saluez, dont vous prononcez certains mots patois. Mon guide m'assure que les nuances de ce patois indiquent avec assez de certitude dans les diverses provinces où on le parle, les nuances du caractère des habitans : à Montauban, où l'on est plus poli, où les femmes sont plus délicates qu'à Rodez et à Cahors, le patois est aussi plus doux ; les ▲ y rem-

placent plus souvent les o ; j'en citerai un exemple entre mille : *Marguerite* se dit à Cahors *Morgorido* ; à Montauban, *Margarida*. Dans le Rouergue, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, le patois et les mœurs sont beaucoup plus rudes que dans le Quercy, où ils sont moins polis qu'à Nérac et à Agen. En général, le patois s'adoucit vers l'est et le sud, et devient plus grossier en s'avancant dans le nord et dans l'ouest, c'est-à-dire vers les montagnes. L'histoire de cet idiome, s'il faut en croire mon confrère, jeterait une grande clarté sur les mœurs des provinces du Midi de la France.

Une nombreuse compagnie de gens de campagne qui vint à passer près de nous, muni du plus singulier attirail, me fit connaître une des cérémonies en usage à la campagne dans les noces des protestans ; les conviés étaient tous armés de fusils et de pistolets ; quelques-uns portaient des rameaux auxquels étaient suspendus des fruits, des gâteaux appelés *fouaces*, des pièces de boucherie, de la volaille et des œufs, le tout orné de rubans et de fleurs. Ce cortège se rendait chez le ministre, lequel devait bénir ces offrandes que l'on doit porter ensuite chez la mariée. Dans les mariages entre catholiques et protestans qui deviennent, chaque jour, moins rares, ce cortège se rend à la mairie, à moins que le conjoint catholique ne consente à faire bénir son union par le pasteur. Les noces se font avec une profusion extraordinaire ; les riches paysans, que l'on appelle ici *pagès*, n'épargnent ni le vin du cellier, ni même celui du caveau ; deux feuillettes du premier sont placées aux deux bouts de la table, dressée pour l'ordinaire dans le champ voisin. Le repas dure jusqu'à la nuit, et l'on danse jusqu'au lendemain ; mais, deux heures après que le couple amoureux s'est dérobé à la foule impor-

tune, il est d'usage d'aller enfoncer la porte de la chambre nuptiale, et de présenter aux nouveaux mariés la soupe à l'ail perfidement assaisonnée de poivre et de gingembre.

Dans le département du Tarn-et-Garonne, comme dans celui du Lot, les neuvaines et les anniversaires de décès sont, dans les campagnes et même dans quelques villes, de véritables fêtes de famille; on y invite de préférence les voisins connus pour boire beaucoup et pleurer facilement: on m'a cité, dans ce genre, des amateurs de première force qui ont fini par se faire un métier de ce double talent.

Les jeunes gens des deux sexes, d'un caractère ardent et passionné, loin d'être divisés, comme leurs parens, par la différence des religions, y puisent quelquefois l'énergie d'un sentiment qui s'accroît pour l'ordinaire de toute la force de l'obstacle qu'on lui oppose. *Negrepelisse*, où les plus jolies filles sont protestantes, a vu se renouveler les histoires de *Clarice* et de *Lovelace*; de *Célestine* et de *Faldoni*: on m'a parlé d'un M. de B..... qui a poursuivi, dans toute la France, le ravisseur de sa jeune et charmante sœur, et qui l'a forcé de ramener, aux pieds de son père, la victime et le gage d'une passion fatale.

Dans ce pays l'hymen n'a souvent besoin que d'un prétexte; on est convenu, par exemple (sauf le chapitre des accidens qui forcent assez souvent à renoncer à l'usage), de regarder, comme unis d'avance par le ciel, ceux qui figurent ensemble dans une cérémonie publique ou religieuse; rien de plus commun que de voir se marier le parain avec la maraine, le *danzeau* avec la *donzelle* (1); la demoiselle qui, dans les pro-

(1) Les deux personnes qui tiennent le poêle sur la tête des nouveaux époux.

cessions solennelles , porte la bannière de la Vierge , avec le jeune hoîtme qui porte la croix : dans ces dernières fonctions , il est rare que le bouquet virginal , que reçoit la jeune fille , des mains du galant porte-croix , ne soit pas considéré comme le bouquet des fiançailles .

Quelque plaisir que je puisse trouver à décrire l'habitation charmante que l'*Anachorète de Tarn-et-Garonne* appelle son ermitage ; quelque envie que j'aie de le faire mieux connaître lui-même , et de moutrer dans sa personne le modèle des viaillards aimables , des hommes savans sans pédanterie , philosophes sans orgueil , tolérans sans indifférence , et patriotes sans exagération , je suis obligé de respecter le secret dont sa modestie et peut-être sa prudence m'ont fait une loi ; et parmi les hommes distingués de ce département , dont il me reste à parler , c'est le seul envers qui la reconnaissance m'impose l'obligation d'un éloge pseudonyme .

Montauban n'a vu naître qu'un très-petit nombre de littérateurs et de savans . Le premier , ou du moins le plus ancien , est *Garrissoles* , ministre du saint Evangile , auteur d'un poème latin ( l'*Adolphine* ) en l'honneur de Gustave Adolphe ; peut-être faudrait-il remonter jusqu'au temps de Virgile et d'Horace pour trouver des vers latins à comparer à ceux de ce beau poème , dont les exemplaires sont devenus très-rares .

Vient ensuite , par ordre chronologique , Charles *Balle* , littérateur recommandable , et du *Belloi* , savant jurisconsulte .

Il suffit de nommer *Cahusac* et M. le *Franc de Pompignan* , dont on connaît les cantiques sacrés , bien qu'on ne les touche pas plus que du temps de Voltaire .

Montauban possède une *Société des sciences , agriculture et belles-lettres* , qui fut fondée en 1740 , par

M. de Verhamon, évêque ; elle a joui, pendant quelque temps, d'une sorte de célébrité, et le recueil de ses mémoires n'est point sans intérêt ; on remarque, avec peine, que cette Société, qui n'a jamais compté parmi ses membres un aussi grand nombre d'hommes de mérite, a presque entièrement suspendu ses travaux ; des dégoûts politiques paraissent être la véritable cause de cette paresse.

Les principaux membres de cette Académie, sont, pour les sciences, M. *Duc Lachapelle*, correspondant de l'Institut, habile astronome, qui publia, en 1807, un ouvrage très-utile, intitulé : *Application du système décimal aux mesures en usage dans le département du Lot*, dont Montauban dépendait alors.

M. *Combedounous*, savant helléniste, ancien membre du conseil des cinq-cents, et traducteur des *Oeuvres de Platon*.

Un jeune médecin, nôtre sectateur de Jenner (1), qui plie sous le faix des médailles d'encouragement, et dont l'estime publique récompense le zèle infatigable et les soins véritablement pieux qu'il donne à ses malades de toutes les classes.

On compte dans la classe d'agriculture, plusieurs propriétaires modestes, qui s'efforcent d'introduire dans les cantons où ils ont leurs biens, les méthodes agricoles les plus avantageuses ; l'un d'eux vient de faire construire, à ses frais, plusieurs moulins à râper les pommes de terre, aussi ingénieux que commodes ; il les prête aux cultivateurs les moins aisés, et pour mieux leur enseigner l'usage qu'ils peuvent en faire, il fournit souvent aux plus pauvres et le moulin et l'aliment qu'il

(1) L'Ermite ne le nomme pas, mais nous croyons qu'il veut parler de M. Durat-Lasseale, d'Aurillac (*note des éditeurs*).

sert à préparer. Homme généreux et modeste, vous vous cachez vainement pour faire le bien, vous n'échapperez pas à la reconnaissance publique.

Parmi les littérateurs, M. Poncet Delpech fils, est auteur d'un poème intitulé : *les Quatre Ages de l'homme*, dont l'origine, le dessein et le but sont tout entiers dans le premier vers.

*Je vais chanter un homme, et cet homme c'est moi.*

On est sûr du moins que l'auteur est plein de son sujet.

M. Auguste de la Bouysse, si connu par ses élégies conjugales, est une des colonnes poétiques de l'Académie de Montauban, conjointement et solidairement avec M. Poncet Delpech.

M. l'abbé Aillaud, professeur de rhétorique au collège royal, dans un poème de l'*Egyptiade*, où il avait d'abord comparé son héros (qu'il ne compare plus à rien), à Jupiter, à Mars, passait avec beaucoup de goût de la mythologie à la Bible, et s'écriait, en s'adressant au Mont-Thabor :

O Thabor ! ébloui de ta gloire suprême,  
Tu vis sur ton sommet triompher Dieu lui-même,  
Tu devais voir encor pour combler tes dest.ns,  
Triompher à tes pieds le plus grand des humains.

Pendez-vous, M. le marquis de L..., votre fameuse apostrophe : *Dieu vous fit et se reposa*, ne vaut pas ce triomphe du Mont-Thabor, qui, après avoir contemplé Dieu dans sa gloire, a vu pour combler ses destins, triompher à ses pieds le plus grand des humains : voilà ce qui s'appelle de la louange délicate !

M. de Puntis a donné au théâtre de l'Odéon une comédie, (*l'Entremetteur de Mariages*), qui a obtenu du succès.

## NOVEMBRE 1817:

Il serait ingrat et injuste d'oublier dans cette liste des littérateurs de Montauban, M. *Roques*, aveugle de naissance, dont le *Mercure* a publié dernièrement une lettre sur l'éducation des aveugles, qui ne fait pas moins d'honneur à son cœur qu'à son esprit. Dans le grand nombre d'énigmes et de charades dont M. Roques approvisionne ce journal, plusieurs s'élèvent au-dessus du genre, et méritent de trouver place dans les plus jolis recueils de poésies fugitives.

M. *Funck*, professeur de musique à Montauban, mérite également une mention particulière : à un talent d'exécution de première force sur le violon, la basse, la flûte et le hautbois, cet artiste vraiment prodigieux, unit la science de la composition, et (ce qui n'est peut-être pas moins extraordinaire), sûr de briller à Paris, au premier rang des musiciens les plus célèbres, il préfère l'existence heureuse et modeste qu'il s'est faite dans une ville de province, où son caractère n'est pas moins apprécié que son admirable talent.

Les principales maisons de commerce sont celles de MM. *Delmas*, *d'Escorbiac*, *Garisson*, *Bigail-Romagnac*, *Sartre-de-Salit*, *Malleville-Condat* et *Mariette*; ces trois derniers ont des propriétés immenses dans ce département; tous, à l'exception de MM. *Malleville-Condat*, sont, je crois, protestans.

Un des hommes qui ont porté le plus d'esprit et de lumières dans la science du commerce, M. *Portal*, aujourd'hui conseiller d'état, appartient à une ancienne et respectable famille de Montauban.

La petite ville de Moissac, sur le Tarn, est très-commerçante; elle possède un moulin pour les minots, de la construction la plus vaste et la plus ingénieuse: M. le baron *Detours* en est propriétaire.

Le barreau de Montauban s'honore des talents de

**M. Mallet fils**, aussi profond jurisconsulte qu'orateur distingué.

Les environs de *Reakile* ont vu naître le fameux orateur *Cazalès*, dont on voit le château sur la route de Caussade à Montauban.

Cette dernière ville est la patrie du conventionnel *Jean-Bon Saint-André*, qui se fit plus d'honneur dans sa préfecture de Mayence, où il déploya les talents d'un grand administrateur, qui a bord du..... où il fut en partie cause de la perte de la bataille navale du 13 prairial an 2, que le célèbre amiral Villaret-Joyeuse aurait infailliblement gagnée sans lui.

On ne s'étonnera pas qu'une ville qui vit naître plusieurs des plus braves compagnons du grand Béarnais, ait donné le jour à ce vaillant général *Doumerc*, qui commanda le premier corps de cavalerie en l'an 13; qui fit, avec tant de gloire, les campagnes du Nord, du Rhin, et d'Italie; qui entra deux fois à Vienne et à Berlin, et dont le nom s'associe à presque toutes les actions héroïques qui ont illustré nos armes; à cet autre duc de la *Force*, aujourd'hui pair de France et maréchal-de-camp, qui a soutenu dans nos rangs l'éclat d'une gloire hérititaire; enfin à ce général *Bessières* à qui un nom moins illustre, mais plus fameux, impose encore de plus grandes obligations.

#### L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

---

---

**ANNALES DRAMATIQUES.**

---

Avant la représentation de l'*Esprit de parti*, on paraissait généralement prévenu contre cette comédie ; le titre ne réveille pas dans l'imagination la simple idée d'un ridicule ou d'un vice ; il fait naître le souvenir d'une passion ardente, qui a pris successivement un grand nombre de formes, parmi lesquelles il en est bien peu qui puissent être appropriées à la scène comique. Ce grave sujet présentait deux écueils également redoutables ; la sécheresse des exhortations et des sermons politiques, ou bien le danger d'émouvoir la passion qu'il fallait peindre. Il y a des malades à qui il suffit de parler de leur mal pour qu'ils en ressentent les atteintes.

Les auteurs de la pièce nouvelle auraient eu assez de mérite à surmonter ces difficultés, sans qu'il fût besoin de les accroître, par la manière bizarre dont ils ont conçu leur ouvrage. Au milieu du désordre de l'intrigue et de l'ambiguité des caractères, on ne démêle pas aisément le but qu'ils se sont proposé ; et comme ils n'ont pas clairement indiqué leur intention, il a été permis aux spectateurs de croire, qu'en mettant en scène une espèce de fou, un auteur de misérables pamphlets, et un factieux, qui font en commun le vœu d'être opposés à tous les ministres présens et à venir, on a prétendu prouver que tout parti qui montre de l'opposition au ministère se compose de fous, de faiseurs de libelles, et de factieux. Il ne suffit pas, je pense, que des auteurs se

soient trompés en composant une mauvaise comédie, pour qu'on soit en droit de leur supposer des opinions absurdes ; ils ne peuvent pas ignorer que si dans certaines occasions les hommes qui se sont opposés au ministère se rendaient ridicules , ceux qui se mettent en opposition avec l'opinion publique ne le sont pas moins.

Je n'ai que peu de détails à donner pour faire connaître le fonds de cet ouvrage , qui d'abord a été sifflé en cinq actes , et qui n'est parvenu que jusqu'à la troisième scène , le jour de la seconde représentation , bien qu'il eût été corrigé et réduit à trois actes.

Nelton , fabricant anglais , néglige son commerce pour s'occuper des affaires publiques ; il a formé une liaison avec un certain Nivelle , auteur de plusieurs libelles , et il lui a fourni des notes calomnieuses contre son propre frère , qu'il ne voit plus , par la seule raison que ce frère s'est élevé jusqu'au ministère ; il refuse à son fils Charles de le marier avec la fille du ministre. Cependant celui-ci , instruit de l'amour des deux jeunes gens , arrive avec sa fille pour conclure le mariage ; les deux frères se réconcilient pour quelques instans , mais ils ne tardent pas à se brouiller de nouveau. Nelton voit toute sa famille s'éloigner , et il en est satisfait , parce qu'ils sont tous ministériels ; cependant cet homme , si bien assermi dans ses principes , pardonne sans difficulté à son ami Nivelle d'avoir signé une rétractation des calomnies qu'il a écrites contre le ministre. Il a horreur des révolutions *qui ne finissent pas* ; mais , après avoir entendu le projet conçu par un certain Forbert , malfaiteur échappé de prison , qui se propose de mettre tout à feu et à sang , il le laisse s'emparer d'un portefeuille , renfermant une somme considérable et des papiers qui

peuvent le compromettre. Le ministre, qui veillait sur son frère, a fait arrêter Forbert au moment où il fuyait, emportant le portefeuille ; il rend à Nelton ses papiers, se réconcilie avec lui, et marie Charles avec sa fille.

Il n'était pas difficile de donner au ministre un caractère imposant, puisqu'on plaçait autour de lui des personnages qui manquaient totalement de noblesse ; cependant ce rôle de ministre est à peu près insignifiant.

Je pourrais m'étendre bien davantage sur les nombreux défauts qui se sont fait remarquer dans cette pièce ; mais je préfère lui donner le seul éloge qu'elle ait paru mériter, et qui est dû au style des deux premiers actes ; ils ne sont pas exempts de tâches, mais ils ont été écrits avec une facilité assez heureuse.

Puisque les auteurs voulaient peindre l'esprit de parti, ils auraient mieux fait de l'aller surprendre dans l'intérieur d'une simple famille de bourgeois ; parmi les hommes de cette classe, comme dans les rangs plus élevés, il cause des désordres, brouille les parens, éloigne les amis ; mais du moins il fait naître parfois des incidents comiques propres à égayer ce triste sujet. Les auteurs auraient été plus contents du parterre si, au lieu de dicter des leçons aux ministres et aux députés, ils s'en étaient tenus aux électeurs et aux commis.

### MERCURIALE.

Lorsque les philosophes, disciples de Socrate, appelaient la jeunesse d'Athènes aux leçons du portique, elle y venait en foule s'enrichir des trésors de la sagesse, moissonnés dans l'Egypte savante, et s'enivrer de l'encens des Muses natives de la Grèce ; l'établissement de

*L'Athènée* est encore une ressemblance que nous avons avec les Athéniens ; le portique de la rue de Valois est un peu enfumé , son plafond ne ressemble guère au ciel de l'Attique ; mais les Platon , les Euripide et les Xénophon de notre *Athènée* n'ont rien à envier aux Grecs , et on y trouve de plus les femmes et les gazettes ; la diversité des cours , les entretiens politiques , les concerts d'harmonie , les hautes leçons de morale , la modicité du prix , ne peuvent manquer d'y attirer cette année une grande affluence de disciples , vulgairement appelés abonnés .

La première séance , pour la session de 1817 , a eu lieu mardi dernier ; M. Tissot a prononcé le discours d'ouverture devant une assemblée nombreuse et brillante , qui avait le droit d'être difficile après avoir entendu , à la même tribune , La Harpe , Chénier et M. Le Mercier , et qui s'est montrée juste en applaudissant au talent du nouvel orateur . M. Tissot , par une ingénieuse supposition , s'est demandé à quel degré de perfection s'cleveraient les grands écrivains du siècle de Louis XIV , s'ils renaissaient de nos jours , où la littérature a secoué presque autant de préjugés que la politique ; il a ensuite passé à un judicieux examen de notre système théâtral , et , tout en reconnaissant notre incontestable supériorité , il a déploré l'aveugle idolâtrie de ces jansénistes littéraires , qui défendent les trois unités d'Aristote avec autant de fermeur que les unités évangéliques ; M. Tissot a démontré que nous pouvons , à l'aide de notre goût classique , conquérir , chez les nations modernes , des combinaisons dramatiques encore inconnues parmi nous , et des beautés poétiques d'un nouvel ordre . Tel est le but intéressant que se propose le professeur dans le cours qu'il vient d'ouvrir , et qu'il remplira avec un succès attesté par celui de son premier discours .

Après un petit conte fort agréable de M. Lemazurier , M. Viennet a récité une épître en vers , étincelante de verve , d'esprit et de gaieté ; le sujet est une dénonciation absurde dont l'auteur lui-même a été victime : Un maire de village , suivi du garde champêtre et de plusieurs gendarmes , entrent brusquement , un beau matin , pour visiter les papiers du poète suspect ; celui-ci saisit l'occasion , et , au nom de leur devoir ,

les somme d'écouter la lecture de trois poëmes épiques et de quinze tragédies ; le maire épouvanté , craignant que son escouade ne s'endorme , a beau s'écrier :

« Vos vers sont innocens et votre prose aussi. »

Non , répond le poète inexorable :

« Il me faut des lecteurs , et j'en prends où je peux. »

Que M. Viennet continue , et il sera sûr d'en trouver par-tout.

Un succès complet a couronné cette épître , pour ainsi dire palpitante de l'intérêt du moment , et un tonnerre d'applaudissemens a éclaté lorsque le poëte est arrivé à ces deux vers :

« Point de distinction , et qu'il soit rouge ou blanc ,

« Tout homme est jacobin s'il a soif de mon sang. »

Cette première séance est du plus heureux augure , et des lectures sur l'histoire des différens cultes , promises par M. Benjamin de Constant , assurent d'avance une distinction particulière à la trente-troisième année lycéenne.

— Les *Causeries des Salons sur la Liberté de la Presse* (1) , sont un prélude de celles qui vont se faire entendre à la chambre ; c'est un cours complet de la législation de la presse , resserré dans un cadre ingénieux . L'auteur a établi , dans un cercle de la capitale , la lutte des différentes opinions politiques qu'il fait parler toutes avec un égal talent ; on y voit des gens qui pensent jadis , d'autres qui ne vivent qu'au futur ; ceux-là ne rêvent que nos ancêtres ; ceux-ci ne s'intéressent qu'à nos petits-neveux . Ah ! comme nous étions heureux ! disent les uns ; comme nous le serons ! disent les autres : il vaudrait mieux , comme le dit l'un des causeurs , pouvoir s'écrier : nous le sommes !

— Le monde savant attend avec impatience la prochaine publication du *Récueil complet* de tous les auteurs latins , avec les *Commentaires Latins* . Rassembler ainsi les trésors de toute une langue est une entreprise

---

(1) Un vol. in-8°. Chez l'Huillier , lib. , rue Serpente ; et chez Delaunay , au Palais-Royal.

aussi vaste qu'importante : on cesse d'être étonné et d'avoir la moindre défiance sur la pureté du texte, quand on apprend que cette immense collection sortira des presses de *M. Panckoucke* qui n'a jamais spéculé que sur l'utilité publique et les progrès de la science.

— Encore un livre sur les femmes ! C'est un sujet qui a occupé la plume des écrivains les plus distingués ; cela n'était pas une raison pour qu'il occupât celle de M. F., simple particulier (1), très-simple en effet, et souvent fort *particulier*. Au cynisme trivial de son ouvrage, nous ne saurions qualifier le temple où M. F. a sacrifié aux Grâces : il nous promet d'être neuf, et il tient parole, car il a trouvé moyen de nous faire connaître le dégoût et l'ennui en nous parlant des femmes. Nous leur épargnerons les étranges réflexions de M. F. à leur égard ; mais nous croyons devoir les pré-munir contre les séductions de ce simple particulier ; il prétend que les femmes n'ont aucun goût pour l'*homme intellectuel*, ce qui fait présumer que M. F. a des projets de conquêtes.

— MM. les membres de la commission d'Egypte ont eu l'honneur, il y a quelques jours, de présenter au Roi la troisième livraison de la *Description de l'Egypte*. La nation toute entière est intéressée au destin de ce magnifique monument de la science, commencé, au milieu des dangers, sous la protection de la valeur. Cette étonnante croisade de héros et de savans sera long-temps présente au souvenir des peuples de l'Orient, amis du merveilleux ; et nous, Français, nous devons nous en montrer d'autant plus fiers aujourd'hui, que notre campagne d'Egypte est la seule dont il nous reste autre chose que des lauriers et des regrets.

— La frugalité a toujours été un des principes de l'éducation publique ; mais, de tout temps, on a vu des chefs d'institution qui ont porté cette vertu jusqu'à l'abstinence dans leurs élèves, en sorte qu'il y a peu de Français qui, grâce à ce régime, n'aient été Spartiates jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Ceci nous rappelle

(1) Une brochure in-8°. Chez tous les marchands de nouveautés.

une anecdote ancienne qui , nous le croyons , aura tout l'attrait de la nouveauté.

Il y avait un principal de collège , du temps de Henri IV , qui , plein d'un tendre intérêt pour la digestion de ses élèves , spéculait sur l'embonpoint de leur bouillon ; or , ce principal désigurait aussi , en vers français , quelque poète latin qu'il faisait avaler , par compensation , à ses élèves , et qui , de classique , devenait scholastique dans ses traductions ; si bien qu'un jour , lassé du double châtiment , un rhétoricien lui lança cette épigramme vengeresse que nous laissons empreinte de son vieux style :

Régent et poète pervers ,  
Si toujours , abusant notre enfance friande ,  
Tu fais de la gelée avecque notre viande ,  
Nous en ferons avec tes vers .

— On pourrait être tenté de croire qu'il existe des degrés dans la perfection même , quand on compare les différentes livraisons de l'ouvrage iconographique que M. Redouté publie sur *les Roses* (1). La quatrième livraison qui vient de paraître , et qui contient le *rosier des Indes odorant* , le *rosier de Damas* , le *rosier pompon* , et plusieurs espèces d'*églantiers* , est encore ou du moins semble supérieure à celles qui l'ont précédée. M. Rédouté est peut-être le seul artiste de l'Europe qui puisse dire : « J'ai poussé l'art aussi loin qu'il puisse aller. Au-delà , c'est la nature. »

SS.

---

(1) Chez l'auteur , rue de Seine , n. 6.

*Souscription en faveur des naufragés de la Meduse,  
retrouvés sur le radeau et sur le bâtiment.*

Nous voyons avec plaisir qu'il sera bientôt possible d'apporter quelque adoucissement à l'infortune de ces malheureux naufragés. On n'aura sans doute qu'à se louer de plus en plus d'avoir proposé ce moyen de réparer honorablement un désastre qui commande l'intérêt général.

**PREMIÈRE LISTE DES SOUSCRIPTIONS**

*Recues jusqu'au 28 novembre, aux bureaux du Journal  
du Commerce, rue de Vaugirard, n°. 15, et rue  
Sainte-Anne, n°. 71, ainsi qu'au bureau du Mercure.*

MM. Jay, 30 f. — Lafitte, banquier, membre de la chambre des députés, 500 f. — Jouy, de l'acad. franç., 30 f. — Benjamin de Constant, 20 f. — Lacreteille ainé, de l'acad. franç., 10 f. — Etienne, 50 f. — Le marquis d'A..., 20 f. — Dufresne-Saint-Léon, conseiller-d'état honoraire, 15 f. — A. D., 5 f. — Esménard, 20 f. — Madame de B..., 10 f. — MM. Deloustal, employé réformé, 5 f. — B..., capitaine de voltig. en demi-solde, 5 f. — Guerinet, 10 f. — Godefroy (Louis-Charles), 50 f. — ...., Hanovrien, 20 f. — Bérard, maître des requêtes, 40 f. — Antoine-Frédéric-Auguste, 5 f. — Auguste..., 5 f. — Davillier ainé, nég., 100 f. — B..., boulevard Poissonnière, 20 f. — L. B. ...., rue Taitbout, 40 f. — Doublet, avoué, 30 f. — Redouté, peintre d'hist. nat., 10 f. — Le docteur Alibert, 50 f. — Manuel, avocat, 30 f. — Le colonel anglais Keating, 100 f. — Le baron Méchin, 20 f. — Sarette, 10 f. — D. L., rue du Gros-Chenet, 20 f. — B..., colonel en demi-solde, rue des Martyrs, 10 f. — Villaret de Joyeuse, 40 f. — Fillietaz, 30 f. — Thomasson, 10 f.

NOVEMBRE 1817.

417

— Madame B... St. E., 20 f. — MM. Langlois, 20 f.  
— Bertheville, 5 f. — D. V. 300 f. — Baude, 5 f. —  
Mesdames R..., rue fanb. Poissonnière, 15 f. — D...  
rue Taitbout, 10 f. — L..., rue du Sentier, 5 f. — Ma-  
demoiselle Caroline B., orpheline, 2 f. — MM. Ar-  
mand G., 10 f. — J. B. G., 10 f. — Cadet de Gassi-  
court, pharmacien, 50 f. — Marchand, ex-adj. aux  
commiss. des guerres, 5 f. — Eymery, libraire, 50 f.  
— Tulou, de l'acad. roy. de mus., 10 f. — Le Journal  
du Commerce, 100 f. — MM. Frestel, maître des comptes,  
20 f. — Hermann, 20 f. — Blaquières, 3 f. — Lebel,  
1 f. 50 c. — Julion, 3 f. — Baudouin (Hippolyte), em-  
ployé réformé, 5 f. — Le baron de Navailles, employé  
des postes, 5 f. — G. U., 20 f. — S. A. S. le due d'Or-  
léans, 200 f. — M. Lavaux (Jean), 5 f. — Cinq ane-  
nymes, 55 f.

La somme provenant des souscriptions ci-dessus, montant à  
*deux mille deux cent vingt-quatre francs cinquante centimes*, a  
été versée dans la maison Perregaux-Lafitte qui a bien voulu  
s'en rendre dépositaire.

## POLITIQUE.

### §. I.

#### SESSION DES CHAMBRES.

Depuis la publication de notre dernier numéro, la chambre des députés ne s'est assemblée qu'une fois.

La séance a commencé par un rapport de M. Maine de Biran au nom de la commission des pétitions. Les pétitions étaient en grand nombre. Après une courte analyse de chacune d'elles, M. le rapporteur proposait l'ordre du jour motivé sur l'incompétence de la chambre. Cette formule d'incompétence, tant de fois répétée, excite l'attention de M. de Courvoisier. Est-ce incompétence pour statuer? rien de plus juste. Est-ce

incompétence pour entendre les griefs des citoyens lésés ? ce serait anéantir le droit de pétition. La chambre ne prononce point, parce qu'elle n'est pas un tribunal ; elle ne sollicite point auprès des ministres, parce que l'autorité législative s'abaisserait à n'être qu'intermédiaire ; mais rester neutre et passive, et accueillir toutes les réclamations par une formule qui ressemble à une dérision, ce serait décourager l'opprimé en fermant tout accès à la plainte. Il est bon que les citoyens connaissent qu'il existe un corps protecteur de tous les droits, auquel on ne s'adresse pas en vain ; et puisque la chambre est l'accusatrice naturelle des chefs de l'administration, elle est aussi la dépositaire naturelle de toutes les plaintes qui peuvent avoir l'administration pour objet.

La chambre cesse de motiver l'ordre du jour sur son incompétence, mais l'ordre du jour est adopté.

M. le ministre de l'intérieur monte à la tribune pour développer les motifs d'un projet de loi qui se rapporte au nouveau concordat. Comme, pour bien entendre une loi, il faut connaître auparavant les choses qu'elle suppose, j'ai cru devoir me conformer ici à l'ordre chronologique, transcrivant d'abord le texte du concordat, puis le texte du projet de loi. Le sommaire du discours de S. E. terminera cet abrégé.

#### CONCORDAT du 11 juin 1817.

**Art. I<sup>e</sup>.** Le concordat, passé entre le souverain pontife, Léon X, et le roi de France, François I<sup>e</sup>, est rétabli.

**Art. II.** En conséquence de l'article précédent, le concordat du 15 juillet 1801, cesse d'avoir son effet.

**Art. III.** Les articles dits organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté, et publiés sans son aveu, le 18 avril 1802, en même temps que ledit concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'église.

**Art. IV.** Les sièges qui furent supprimés dans le royaume de France par la bulle de Sa Sainteté, du 29 novembre 1801, seront rétablis en tel nombre qui sera convenu d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion.

**Art. V.** Toutes les églises archiépiscopales et épiscopales, érigées par la bulle du 29 novembre 1801, sont conservées, ainsi que leurs titulaires actuels.

**Art. VI.** La disposition de l'article précédent, relatif à la conservation des titulaires actuels dans les archevêchés et évêchés qui existent maintenant en France, ne pourra empêcher des exceptions particulières, fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns desdits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres sièges.

**Art. VII.** Les diocèses, tant des sièges actuellement existans que de ceux qui seront de nouveau érigés, après avoir demandé le consentement des titulaires actuels et des chapitres des sièges vacans, seront circonscrits de la manière la plus adaptée à leur meilleure administration.

**Art. VIII.** Il sera assuré à tous lesdits sièges, tant existans qu'à ériger de nouveau, une dotation convenable en biens-fonds et en rentes sur l'Etat, aussitôt que les circonstances le permettront; et en attendant, il sera donné à leurs pasteurs un revenu suffisant pour améliorer leur sort. — Il sera pourvu également à la dotation des chapitres, des cures et des séminaires, tant existans qu'à établir.

**Art. IX.** Sa Sainteté et Sa Majesté T.-C. connaissent tous les maux qui affligen l'Eglise de France. Elles savent aussi combien la prompte augmentation du nombre des sièges actuels sera utile à la religion. En conséquence, pour ne pas retarder un avantage aussi éminent, Sa Sainteté publiera une bulle pour procéder, sans retard, à l'érection et à la nouvelle circonscription des diocèses.

**Art. X.** S. M. T. C., voulant donner un nouveau témoignage de son zèle pour la religion, emploiera, de concert avec le Saint Père, tous les moyens qui sont eu son pouvoir pour faire cesser, le plus tôt possible, les désordres et les obstacles qui s'opposent au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'église.

**Art. XI.** Les territoires des anciennes abbayes dites *nullius*, seront unis aux diocèses, dans les limites desquels ils se trouveront enclavés à la nouvelle circonscription.

**Art. XII.** Le rétablissement du concordat qui a été suivi en France jusqu'en 1789 (stipulé par l'article premier de la présente convention), n'entrainera pas celui des abbayes, prieurés et autres bénéfices qui existaient à cette époque; toutefois ceux qui pourraient être fondés à l'avenir seront sujets aux réglements prescrits dans ledit concordat.

#### PROJET DE LOI.

**Art. I<sup>r</sup>.** Conformément au concordat passé entre François I<sup>r</sup> et Léon X, le Roi seul nomme, en vertu du droit inhérent à la couronne, aux archevêchés et évêchés dans toute l'étendue du royaume. — Les archevêques et évêques nommés se retirent auprès du pape pour en obtenir l'institution canonique, suivant les formes anciennement établies.

**Art. II.** Le concordat du 15 juillet 1801, cesse d'avoir son effet à compter de ce jour, sans que néanmoins il soit porté aucune atteinte aux effets qu'il a produits, et à la disposition contenue dans l'article 15 de cet acte, laquelle demeure dans toute sa force et vigueur.

**Art. III.** Sont érigés sept nouveaux sièges archiépiscopaux et trente-cinq nouveaux sièges épiscopaux. Deux des sièges épiscopaux, actuellement existants, sont érigés en archevêchés.

La circonscription des cinquante sièges actuellement existants, et celle des quarante-deux sièges nouvellement érigés, sont déterminées conformément au tableau annexé à la présente loi.

**Art. IV.** Les dotations des archevêchés et évêchés seront prélevées sur les fonds mis à la disposition du Roi par l'article 143 de la loi du 25 mars dernier.

**Art. V.** Les bulles, brefs, décrets et autres actes émanés de la cour de Rome, ou produits sous son autorité, excepté les indulgences de la pénitencerie, en ce qui concerne le *for intérieur* seulement, ne pourront être reçus, imprimés, publiés et mis à exécution dans le royaume qu'avec l'autorisation du Roi.

**Art. VI.** Ceux de ces actes concernant l'Eglise universelle ou l'intérêt général de l'Etat ou de l'Eglise de France, leurs lois, leur administration, leur doc-

trine , et qui nécessiteraient , ou desquels on pourrait induire quelque modification dans la législation actuelle , ne pourront être reçus , imprimés , publiés et mis à exécution en France qu'après avoir été dûment vérifiés par les deux chambres sur la proposition du Roi .

**Art. VII.** Lesdits actes seront insérés au *Bulletin des Lois* , avec la loi ou ordonnance qui en aura autorisé la publication .

**Art. VIII.** Les cas d'abus , spécifiés en l'article six , et ceux des troubles prévus par l'article sept de la loi du 8 avril 1802 seront portés directement aux cours royales , première chambre civile , à la diligence de nos procureurs-généraux , ou sur la poursuite des parties intéressées .

Les cours royales statueront dans tous les cas qui ne sont pas prévus par les codes , conformément aux règles anciennement observées dans le royaume , sauf le recours en cassation .

**Art. IX.** Il sera procédé , conformément aux dispositions de la loi du 20 avril 1810 , et des articles 479 et 480 du code d'instruction criminelle , contre toutes personnes engagées dans les ordres sacrés , approuvées par leur évêque , qui seraient prévenues de crime ou de délit , soit hors de leurs fonctions , soit dans l'exercice de leurs fonctions .

**Art. X.** Les bulles émanées de la cour de Rome , les 19 et 27 juillet 1817 , la première contenant ratification de la convention passée , le 11 juin dernier , entre le Roi et S. S. , et la seconde concernant la circonscription des diocèses du royaume , sont reçues et sont publiées sans approbation des clauses , formules et expressions qui sont ou pourraient être contraires aux lois du royaume , et aux libertés , franchises et maximes de l'église gallicane .

**Art. XI.** En aucun cas , lesdites réceptions et publications ne pourront préjudicier aux dispositions de la présente loi , aux droits publics des Français , garantis par la charte constitutionnelle , aux maximes , franchises et libertés de l'église gallicane , aux lois et réglements sur les matières ecclésiastiques , et aux lois concernant l'administration des non-catholiques .

Avant de motiver le projet de loi , il fallait prouver la nécessité d'une loi. C'est à quoi M. le ministre de l'intérieur s'attache d'abord. Investi par la charte constitutionnelle du droit de conclure tous les traités de paix , d'alliance et de commerce , le Roi semblait dispensé d'associer l'autorité des chambres à son autorité ; et qui use d'un droit , n'a pas besoin de sanction. Mais ce traité sort de la classe des traités ordinaires. Il est mixte de sa nature , et complexe par son objet. Il ne règle point seulement les rapports des deux États ; il règle aussi des rapports d'un ordre plus mystérieux , et plus solennel peut-être. Le caractère de ce traité n'est pas seulement diplomatique ; il est aussi législatif. L'intervention du pouvoir législatif était donc nécessaire. C'est une vérité dont on a eu de tous les temps la conscience ; c'est un droit que , sous différentes formes , la nation n'a manqué jamais d'exercer ou de réclamer , et le visa des parlemens était une conséquence ou une image de ce droit.

Pour justifier le traité , l'orateur commence par un tableau fidèle des divisions qui existaient entre l'ancien gouvernement et le Saint-Siége , divisions dont l'origine remonte presque au traité d'union. Depuis long-temps , les évêques nommés ne pouvaient obtenir l'institution canonique ; les cent trente-six sièges de l'ancienne monarchie étaient réduits à cinquante ; et les cinquante n'étaient pas tous remplis. Comme le premier besoin de l'église est de recouvrer ses pasteurs , le premier soin de la couronne doit être de pourvoir , par une règle invariable , au choix de ces pasteurs. Ici l'on trouve deux droits à concilier , celui du chef suprême de l'Etat , fondateur et protecteur des sièges épiscopaux , et celui du chef visible de l'église , représentant son chef invisible. La prérogative royale , associée d'abord aux élections libres , a fini par les remplacer ; et c'est pourquoi certains jurisconsultes donnent indifféremment au droit de l'église de France , le nom d'élections et de nominations royales. Or , il faut remarquer que nos libertés consistaient principalement dans les élections , quand la discipline des anciens temps durait encore ; et qui analysera les pragmatiques , trouvera qu'elles se réduisent en effet aux élections. Par la même raison ,

depuis que cette discipline a cessé, nos libertés, par rapport à la cour de Rome, se réduisent à la nomination royale. C'était le seul point qui restât, en 1789, du concordat de François I<sup>er</sup>. Toutes les autres dispositions de ce concordat, repoussées par la jurisprudence de parlement et les doctrines du clergé de France, et plus encore par les résistances de l'opinion, n'existaient plus que dans les chancelleries. Ainsi, par ces mots que nous lisons dans le traité du 11 juin, le concordat de François I<sup>er</sup>, est rétabli, il faut entendre seulement que la prérogative royale qui faisait la base de ce concordat, est de nouveau reconnue et proclamée.

L'article 2 du concordat supprime formellement, et sans aucune réserve explicite, la convention de 1801. Toutefois il est dans cette convention un article auquel on ne saurait toucher sans remuer la société dans ses fondemens. C'est celui qui déclare inaliénable la vente des domaines ecclésiastiques. Le concordat de 1817 ne fait aucune mention de cette vente. C'est, dit le ministre, qu'il est contraire à la dignité de la nation, de reproduire dans un traité, des garanties que la France ne tient pas d'une puissance étrangère. On ne pouvait trouver un plus honorable motif. Si cependant il était besoin d'une reconnaissance formelle, pour assurer des droits qui font partie de la loi constitutive, au défaut du concordat, nous avons la bulle. La bulle, cet acte spontanément émané du Saint-Siège, porte textuellement que les dispositions concernant l'aliénation irrévocable des domaines ecclésiastiques *ont déjà obtenu leur effet, et doivent conserver toujours leur force et leur intégrité*. Toutefois, comme l'opinion est ombrageuse de sa nature, S. M. a voulu qu'elle fut rassurée par un article spécial de la loi destinée à étayer le concordat. Cet hommage de la puissance à l'opinion, ne sera perdu ni pour l'opinion, ni pour la puissance.

Le traité porte que les articles organiques sont abolis, en ce qu'ils ont de contraire aux lois et à la doctrine de l'église. Mais il ne spécifie point ce qu'ils ont de contraire à cette doctrine et à ces lois, si le venin est partout, ou s'il se cache dans quelques clauses, et quelles sont ces clauses. Ce défaut de précision a pu exciter aussi quelques méfiances. Car on se méfie du vague

comme de l'arbitraire , puisque l'arbitraire en vient ; nous nous souvenions d'ailleurs que la plupart de ces articles n'étaient rien que l'application des édits de nos rois , et des libertés de l'église , telles qu'elles sont établies dans le fameux écrit de Pithou , et dans la déclaration du clergé de France. Le ministre donne pour motif de cette exclusion , la contexture de quelques-uns de ces articles , les dispositions arbitraires de quelques autres , l'esprit de domination enfin qui se fait jour dans les stipulations pour l'indépendance. Quant aux cultes réformés , il n'est point naturel qu'ils trouvent place dans le projet de loi. Comme explication du concordat , quelle mention ce projet peut-il faire d'une discipline qui n'est point l'objet du concordat. Et comme loi , que peut-il ajouter à l'article 5 de la Charte ? Et néanmoins , toujours dans un même esprit de ménagement et même de déférence envers l'opinion , S. M. a voulu que les dispositions relatives à ces cultes , qui déjà étaient associées aux droits publics des Français , le fussent aussi aux libertés de l'église gallicane.

Une des principales clauses de la convention du 11 juin , est l'augmentation du nombre des prélatures. Depuis long-temps la nécessité de cette augmentation était , d'après l'orateur , universellement sentie. La population et l'étendue des diocèses excédaient les proportions indiquées par l'intérêt public ; des réclamations s'élevaient de toutes parts sur les difficultés de l'administration religieuse ; et cette année même , des conseils généraux de département ont devancé la loi par leurs demandes. L'orateur montre avec beaucoup d'éloquence tout ce qu'un épiscopat nombreux ajoute à la dignité de l'église , et avec beaucoup d'adresse , tout le parti que l'Etat en peut tirer contre les invasions de la cour de Rome. Il ne saurait pourtant se dissimuler que cette division nouvelle du territoire , cette création d'autorités parallèles aux autorités de l'Etat , disposées sur un même plan , circonscrites dans les mêmes limites , n'est pas à l'abri des objections. Ni avant 1789 , quand le ressort des intendances était en général plus vaste que celui des diocèses , ni depuis 1801 , où le ressort des diocèses est en général devenu plus vaste que celui des préfectures , les deux pouvoirs ne s'étaient jamais ren-

contrés comme aujourd'hui, face à face. Est-ce au hasard ou à la sagesse qu'il faut attribuer cette différence dans les circonscriptions? je ne sais. Mais il y a quelques-uns de la sagesse dans le hasard. Quoi qu'il en soit, le ministre assure que la disposition dont il s'agit n'entraîne point d'inconvénients graves. Quant à la dotation des sièges, la loi du 25 mars y a pourvu.

C'est une règle constante, qu'aucune bulle, aucun rescrit du saint siège n'a force de loi, sans la vérification préalable, et l'autorisation du gouvernement; règle constante non-seulement parmi nous, mais même dans tous les États catholiques: et pour ne choisir qu'un exemple entre mille, on en peut juger par la résistance du conseil de Portugal au roi Jean II. Ce prince avait fait concession au pape Innocent VIII de son droit d'examen. Le conseil déclara cette concession nulle, soutenant que la prérogative royale était moins un droit personnel au roi, qu'un droit qu'il exerçait pour la nation; et qu'aux états-généraux seuls appartenait la faculté de horner cette prérogative.

La vérification et l'autorisation demandent plus ou moins de solennité, suivant que les actes soumis à cette vérification et à cette autorisation sont d'un intérêt plus ou moins grand. Les uns concernent l'église universelle ou l'église nationale; il peut en résulter quelque altération dans la législation religieuse, ou même dans la législation politique. Ici le concours de toutes les branches du pouvoir législateur est de rigueur. D'autres ne touchent qu'à des intérêts privés. Il suffit pour ceux-là de la sanction du Roi dans son conseil.

Nous voilà garantis contre les atteintes du dehors. Mais on peut éprouver au dedans d'aussi redoutables atteintes. Le sacerdoce peut excéder ses limites, il peut méconnaître l'autorité des canons, et violer ces mêmes libertés dont il a dans ses mains le dépôt. Il peut jeter le trouble dans les consciences, et opprimer ou déshonorer les citoyens, sous prétexte de les instruire. Ce sont ici les cas d'abus.

Quelques complaisans de la cour de Rome reculent jusqu'à la pragmatique de Charles VII l'origine des appels comme d'abus, adroite induction contre le maintien de ces appels. Les hommes de bonne foi convien-

draient de leur nécessité, quand les preuves historiques manquaient. Or elles manquent si peu, que le principe de l'appel, comme d'abus, se trouve dans le sixième canon du concile de Francfort. L'ancienne constitution de la monarchie avait établi, ou laissé s'établir, des tribunaux spéciaux pour les gens d'église. Il serait difficile d'accorder aujourd'hui l'existence de ces tribunaux avec l'article 62 de la Charte. Tout ce que le gouvernement précédent avait pu faire en faveur des ministres du culte, c'était de permettre, dans quelques cas difficiles, un concours aussi difficile peut-être, de l'autorité religieuse et de l'autorité civile. La loi du 20 avril 1810 accordait même aux évêques le droit de n'être jugés que par les cours qu'on nommait alors impériales. Pour relever le sacerdoce à ses propres yeux, comme aux yeux des peuples (ce sont les expressions du ministre), S. M. a jugé à propos d'étendre ce droit à toutes les personnes engagées dans les ordres sacrés.

En soumettant les deux bulles à la vérification des chambres, on excepte les expressions de ces bulles qui choqueraient trop manifestement les libertés de l'église et de l'État, formules surannées que la cour de Rome garde encore, non sans doute pour meler des souvenirs hostiles à des dispositions pacifiques, mais pour se consoler de la puissance qu'elle a perdue, par les monumens qui lui en restent. Il serait temps néanmoins que toutes les chancelleries s'accordassent à déposer un langage qui n'a plus de sens, et que les titres répondissent partout au pouvoir, comme le signe à la chose signifiée.



### §. II.

#### REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

*Du 20 au 26 novembre.*

**RÉCOLTES, FINANCES.** — Enfin la Vieille-Espagne a compris que l'abondance sans l'exportation était presque aussi funeste que la disette sans l'importation ; et les provinces de Castille et de Léon, surchargées de

leurs récoltes , ont obtenu l'autorisation d'en envoyer l'excédent au dehors.

Malgré toute l'activité de son ministre , et la rentrée des deux tiers des impositions , et les améliorations commencées , du moins dans quelques parties du service , et l'emprunt ouvert , dit-on , à Francfort , sous la garantie d'une grande puissance , ses fonds tombent de baisse en baisse. Malgré la protection de la Russie , et les vaisseaux qu'elle lui vend , et les huit mille hommes qui du port de Cadix menacent les insurgés , quelques-unes des républiques nouvelles s'affermisent et se consolident ; le peuple des Etats-Unis met en question s'il ne faudra pas embrasser leur défense ; et la discussion pourrait bien passer du peuple au congrès. Ce n'est pas tout ; Alger et Maroc s'unissent pour lui apporter un fléau pire que la guerre. Sous prétexte de donner la chasse à des vaisseaux hambourgeois et prussiens , les Barbares établissent une croisière sur la côte de Grenade , abordent fréquemment , communiquent avec d'imprudens mariniers. Alarmé de cet affreux voisinage , le roi n'épargne , pour ouvrir les yeux de ses sujets sur leur danger , ni menaces , ni prières ; il faut avouer que jamais situation ne fut plus fâcheuse.

— Une supercherie , comme on en voit tant , a causé un moment d'agitation à la bourse de Londres. Il circulait une lettre portant que le gouverneur de la banque s'était rendu chez lord Liverpool , pour lui proposer des arrangemens sur les cinq pour cent. La lettre était signée de M. Chase. A la vérification , lettre et signature , tout s'est trouvé faux.

— L'hiver est précoce dans la Carinthie. Dès le 18 octobre , la neige s'amoncelait dans les campagnes de Clagenfurth , encore converties du maïs récemment recueilli. — L'Allemagne , aux approches de l'hiver , instruite par les malheurs de celui qu'elle vient de traverser , a dû porter ses premiers regards sur le commerce des grains. L'exportation est permise d'un pays de la confédération à l'autre , mais avec des droits qui semblent rendre cette exportation illusoire. — Les marchés de la Belgique sont bien approvisionnés , et le prix des grains est à la baisse. — On écrit de Niort que jamais la récolte ne se présenta sous un plus favorable aspect.

— Plusieurs réformes économiques ont lieu en France, à partir du premier janvier prochain.

La régie des poudres et salpêtres, les quatre caisses intérieures du trésor royal, connues sous le nom de caisse générale, caisse des recettes, caisse des dépenses, caisse de service, ainsi que les caisses qui en dépendent; les payeurs-généraux des dépenses de la guerre, de la marine, de la dette publique, et des dépenses diverses, ainsi que les payeurs des divisions militaires, sont supprimés.

A la place des régisseurs-généraux des poudres et salpêtres, il sera établi un directeur-général des poudres, pris dans le corps royal de l'artillerie (c'est M. le comte de Ruty).

De nouvelles règles sont assignées à la comptabilité des receveurs-généraux. Un agent supérieur dirige les dépenses du trésor, un caissier central reçoit les versements; nommés l'un et l'autre par le Roi, responsables l'un et l'autre; assujétis, le premier, à un cautionnement de 120,000 francs, l'autre, à un cautionnement de 200,000.

AMÉLIORATIONS POLITIQUES.— Il n'y a point fermentation qu'il n'y ait tendance; et j'ose croire que l'Allemagne et le Nord tendent aux améliorations. Ce n'est point par les caprices des étudiants que j'en juge, et leurs duels et leur puérile colère contre Schmalz et Kotzebue, et cet auto-da-fé du *Journal des Tisons*, qui a fait dire plaisamment qu'il ne fallait pas laisser les enfans jouer avec le feu; ce n'est point par l'égalité proportionnelle des contributions, demandée à ses deux chambres de nobles par le duc de Saxe-Gotha, car cette demande ne prouve que le besoin d'argent; ce n'est point par le décret de La Haie qui soumet à des peines rigoureuses le père et la mère d'un déserteur s'ils osaient receler leur fils, car une bonne loi d'Etat n'est jamais une loi contre nature; ce n'est point par le nouveau règlement qui affranchit de tout service militaire les juifs de Pologne et de Galicie, car cet affranchissement équivaut à un servage: c'est par une foule d'indices qui, chacun à part, signifient peu de chose, et qui, tous ensemble, signifient beaucoup; c'est surtout par la pétition que l'on a adressée aux membres de la diète, et revêtue d'un si grand nombre de signatures, dans

laquelle on demande l'établissement du régime constitutionnel pour toute l'Allemagne ; c'est aussi par le bon esprit qui règne en Norvège, et la conviction où paraît être le gouvernement suédois, que les peuples libres rapportent toujours plus que les peuples esclaves.

— Trois villes nouvelles s'élèvent en Suède ; l'une, sur les frontières de Norvège ; l'autre dans la Bothnie septentrionale, et la troisième dans l'île d'Oeland. C'est aussi un indice.

— Nous avons déjà parlé d'une réorganisation des ministères prussien et wurtembergeois. On assure que le ministère autrichien se réorganise aussi, et que la dignité de chancelier d'état est rétablie pour le prince de Metternich.

— Le premier objet des délibérations du conseil d'état prussien, ce seront les finances. On ajourne les discussions sur le gouvernement constitutionnel, et cependant ces discussions se lient fort étroitement aux finances.

— Les différends entre les Etats limitrophes du Rhin touchent à leur terme. La douane y perdra ; le commerce y gagnera donc.

**COLONIES.** — La révolution embrasse maintenant l'Archipel entier des Moluques. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne s'agit point ici d'indépendance ni d'horreur pour le joug européen, puisque les révoltés arborent le pavillon anglais.

— Buénos-Avres s'accorde assez du voisinage des Portugais. Si les deux nations ne sont pas amies, on ne peut pas dire du moins qu'elles soient ennemis. Dans une déclaration de ce gouvernement où l'on se défend beaucoup du reproche de piraterie, il est dit que deux bâtimens portugais qu'on avait capturés, dans la pensée que les deux nations étaient en guerre, seront incessamment rendus. Nous ne sommes point des anarchistes, disent-ils ; nous aimons l'ordre autant que la liberté. C'est aux seuls Espagnols que nous faisons la guerre, à eux qui nous ont mis sur les bords d'un précipice.

Il reste à savoir quelle sera la conduite de l'Espagne envers le Portugal. On n'a pas voulu qu'il combattît la république ; il s'est accordé avec elle ou peu s'en faut. Lui fera-t-on un crime de l'accord, après lui en avoir.

fait un de l'attaque ? et le condamnera-t-on à s'interdire tout accès dans les possessions espagnoles , soit par la guerre , soit par le commerce ?

— Mina qu'on disait soumis et suppliant, s'est avancé à cent cinquante lieues dans les terres , et a tué ou dispersé sept cents hommes. Tel est au moins le rapport des insurgés.

— Le gouvernement de l'ile d'Amélia , qui ressemblait d'abord à celui d'une caserne , prend des formes plus libérales : ses deux chefs sont soumis à un conseil suprême. Les forces de terre et de mer se composent de quatre cents hommes.

— On veut que les insurgés de Buénos-Ayres se soient épuisés par la conquête du Chili. Je croirais plus vraisemblable qu'ils y ont acquis des forces ; car c'est surtout le prosélytisme qui fait ces sortes de conquêtes ; et gagner du terrain , c'est recruter son armée.

Il reste aux royalistes une garnison dans Tellagnano ; elle est de deux mille hommes qui , dit-on , manquent de vivres. Les insurgés l'observent , comme on guette une proie qu'ils croient ne pouvoir échapper.

— La position des Etats-Unis devient , de jour en jour , plus délicate. Seront-ils amis , ennemis ou neutres dans la lutte décisive sans doute qui se prépare ? La question du droit ne peut en être une pour eux ; mais l'intérêt national est aussi le droit. On dit qu'ils ont fait partir un commissaire extraordinaire pour l'Angleterre. On dit aussi que les insurgés ont offert à cette dernière puissance le monopole de leur commerce pour vingt ans , à condition qu'elle reconnaîtrait leur indépendance. Jamais session du congrès ne mérita davantage toute notre attention.

En attendant , les journaux divisent ainsi les questions : protégera-t-on ces petits gouvernemens et les avortons qui luttent pour la vie ? Reconnaîtra-t-on les gouvernemens éprouvés et constitués ? En d'autres termes , attendra-t-on pour les protéger qu'ils n'aient aucun besoin de protection ? Au premier coup d'œil , ces deux questions diffèrent essentiellement. Car , en reconnaissant un gouvernement fort , on ne s'engage à rien , au lieu qu'en reconnaissant un gouvernement faible , on s'engage à le défendre. La différence apparente est donc la même que celle qui existe entre la

guerre et la neutralité. Et pourtant je suis porté à considérer ces deux questions comme indivisibles. Les circonstances peuvent devenir entraînantes ; et la politique a souvent dit aussi : *Qui n'est pas pour moi, est contre moi.*

**RELATIONS POLITIQUES.** — C'est l'année des concordats ; il s'en négocie un pour la Hollande ; il s'en négocie d'autres pour les différens États de l'Allemagne.

— L'Europe ne se lie pas contre les Barbaresques avec autant d'ardeur et de persévérance, que les Barbaresques se liquent contre l'Europe. L'empereur de Maroc donne la main au dey d'Alger, et tous deux importent la peste en Espagne. *Quousque tandem ?*

— M. Reinhard est reconnu ministre de France auprès de la confédération germanique.

— Le sénat de Lubeck vient d'accéder à la sainte alliance.

— Le grand-duc de Hesse est en procès avec ses voisins. En 1802, S. A. R. fit un échange avec le duc de Nassau. Les pays échangés avaient chacun leurs dettes. Le grand duc se plaint que le duc de Nassau paie mal les siennes. La diète a nommé des arbitres.

**NOUVELLES DIVERSES.** — *Le Journal de la Belgique* rapporte ainsi des on dit :

On dit que M. de Goltz a soumis au roi un travail concernant les officiers à demi-solde ; qu'il est résulté de ce travail, que quarante-deux de ces officiers, recommandables par un service distingué, et que, par cette raison, S. A. avait particulièrement recommandés, ont été mis à la disposition du ministre des colonies, pour être envoyés à Batavia ;

Que le prince n'a pas trouvé que cette manière de les mettre en activité répondît à la protection et à la bienveillance dont il les honorait ;

Qu'il lui a semblé que, s'il avait la suprême direction des affaires de la guerre, il serait décent de prendre son avis, et que M. de Goltz lui manquait essentiellement dans cette circonstance ;

On dit qu'en conséquence, il a supplié le roi de lui accorder la satisfaction de n'avoir plus de rapports avec M. de Goltz, en donnant la démission à l'un ou à l'autre ;

On dit que le roi a désiré de voir le prince, pour s'expliquer verbalement sur cette demande : mais que

celui-ci craignant d'avoir à balancer entre le sentiment de son honneur et ses affections respectueuses , a supplié S. M. de prendre sa demande en considération , et de lui faire connaître , au préalable , sa décision souveraine.

— Il est certain que le roi a accepté la démission de tous les emplois qu'occupait le prince son fils.

On assure qu'après cela , ces augustes personnes se sont rencontrées chez notre princesse chérie , qui partage , avec la maison de Nassau , l'amour et le respect des habitans du royaume.

— Que les amateurs du bon vieux temps se réjouissent ! on leur prépare , en Angleterre , une scène de ce bon vieux temps. Un homme , accusé de meurtre , acquitté par un premier arrêt , et traduit une seconde fois en justice par le frère de la victime , invoque le *jugement de Dieu* contre son accusateur , et le défie à un combat corps à corps , qui durera depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Les uns pensent que le jugement de Dieu nous vient des lois saxonnes , qui plaçaient la justice dans la force. Les autres en font remonter l'origine à la fournaise de Daniel ; car le jugement de Dieu ne consistait pas seulement dans l'épreuve du duel ; il en comprenait six autres : la croix , l'eau froide , l'eau chaude , le feu , le serment , l'eucharistie . Il ne faut pas trop se moquer. Notre dernier duel juridique ne date que de 1547 , et ce ne fut qu'en 1601 , qu'un arrêt de la tournelle criminelle défendit à tous juges de faire épreuve par eau , en accusation de sortilège. O notre pauvre loi ! dit à ce sujet , le *Courrier* , quelle figure elle va faire aux yeux des nations , escortée des usages de la barbarie !

— Plus de quarante témoins ont déjà déposé dans la plainte de Wilfrid Regnault contre Mesnil.

— L'ancien évêque d'Uzès a légué 2000 fr. aux pauvres de son diocèse , sans distinction de culte : voilà un chrétien !

— Tremblement de terre à Patras ; tremblement de terre à Genève ; l'un et l'autre suivis d'une forte détonation. La ville de Patras est détruite , et son cap englouti. Genève en est quitte pour la peur.

BÉNABEN.

---

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

# MERCURE DE FRANCE.



SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1817.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### LE BONZÉ.

#### CONTE.

Confucius, aux antiques Chinois,  
D'un culte pur avait dicté les lois ;  
Mais sa morale était beaucoup trop belle  
Pour que le peuple, insensible à la voix  
De la sagesse, y fût long-temps fidèle :  
Un culte pur ne fait pas de dévots.  
Aussi, vit-on les femmes et les sots,  
D'un charlatan préférer la doctrine,  
Et le dieu Fô fut le dieu de la Chine.

Or, mes amis, vous qui, bien plus que moi,  
Etes, sans doute, instruits en toute chose,  
Vous savez tous que la métémpsychose  
Devint, alors, un article de foi ;  
Et que ce dieu, qu'à Peckin on révère,  
Depuis long-temps a des prêtres nombreux,  
Bonzes nommés, gens d'ailleurs fort pieux,  
Mais, par état, voués à la misère.

On dit pourtant qu'errans et malheureux,  
 Ces hommes saints, ces prêtres bons apôtres,  
 Du bien d'autrui se montrent curieux....  
 Ces prêtres-là ne valent pas les nôtres !

' Un jour , l'un d'ens ( il se nommait *Graffart*  
 Ou *Graffarti*, je ne sais pas au juste ),  
 En promenant un appétit robuste ,  
 Dans un village , aperçut par hasard ,  
 Chez un fermier , un superbe canard .

Je ne crois pas , il faut que je le dise ,  
 Que le dieu Fô , dans ses commandemens ,  
 Ait autrefois proscrit la gourmandise ;  
 Car à Pékin les prêtres sont gourmands .

Celui-ci donc chercha vite en sa tête  
 Quelque moyen , piquant , original ,  
 Moyen , pourtant , qu'on put trouver honnête ,  
 De s'emparer du friand animal :  
 Vous allez voir qu'il ne s'y prit pas mal .

Il se glissa non loin de la fermière ,  
 Puis , tout-à-coup , attendrissant sa voix ,  
 Baignant de pleurs son visage chinois :  
 — C'est , lui dit-il , c'est mon malheureux père !  
 Faut-il , hélas ! que le corps d'un canard  
 Renferme une âme et si noble et si chère ?  
 Je le prévois ; armé d'un tranchelard ,  
 Bientôt un bras aveugle , téméraire ,  
 Un bras perfide , un bras trop criminel ,  
 Va se plonger dans ce col paternel .  
 — Si ce canard est de votre famille ,  
 Dit la fermière , on ne le tuera point ;  
 Rassurez-vous , saint homme , sur ce point ;  
 J'en préviendrai mon époux et ma fille .  
 — Vous prétendez calmer mon désespoir ,  
 Reprit Graffart ; votre bousbe est parjure ;  
 J'en crois bien plus la voix de la nature :  
 Mon père , hélas ! aura vécu ce soir !

— Comment pleurer sans toucher une femme !

Cédant alors au penchant de son âme :  
 — Prenez, dit-elle, acceptez ce canard ;  
 C'est à vous seul, c'est à votre tendresse  
 Qu'il appartient de le veiller sans cesse,  
 De prévenir tout funeste hasard.

— Au premier mot, le Bonze court bien vite  
 Vers l'animal ; sur lui se précipite,  
 Et dans l'instant parvient à le happer ;  
 Puis, comme Enée, emportant son vieux père,  
 Pieusement on le vit décamper :  
 Mais, dès le soir, avec sa chambrière,  
 Sans s'occuper des intérêts du ciel,  
 Il fit chez lui, riant de la fermière,  
 Un bon souper du canard paternel.

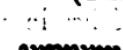
Un autre auteur, moins sobre de scandale,  
 Sur plus d'un Bonze, ardent à badiner,  
 De ce récit donnerait la morale ;  
 Moi j'aime mieux la laisser deviner.

G.-M.

## ÉNIGME.

J'insteins, j'enrichis, je ruine,  
 J'amuse et je trompe à la fois  
 Le savant, l'ignorant, le soldat, le bourgeois,  
 Le marmiton dans sa cuisine,  
 Le voyageur, les esclaves, les rois,  
 Et tous-à-tous chacun d'eux m'examine.  
 Enfin, sans souci, sans danger,  
 Avec mon seul secours, à toute heure, à tout âge,  
 Sans craindre les voleurs, sans craindre le naufrage,  
 Et même sans se déranger,  
 On peut faire un très-long voyage.

(Par M. J. L. Roques.)



## CHARADE.

Quand on souffre de mon entier,  
 On ne peut chanter mon premier,  
 Ni se morir de mon dernier.

28.

---

**LOGOGRIPIE.**

Je suis sans pieds avec ma tête,  
 J'en ai deux faibles sans ma tête ;  
 Je puis instruire et plaire avec ma tête,  
 Je déraisonne et déplaît sans ma tête ;  
 En ce moment, avec ma tête,  
 J'obtiens un regard de tes yeux,  
 Ami lecteur, mais sans ma tête  
 Je suis presque un être odieux.

---

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe*  
 insérés dans le dernier numéro.

---

Le mot de l'*énigme*, est *masque*; celui de la *charade*,  
 est *désespoir*; et celui du *logogriphe*, *fange*, où  
 l'on trouve *ange*.

---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*Histoire critique de l'inquisition d'Espagne, tirée des archives du conseil de la SUPRÈME et de celles des provinces; par D. Jean-Antoine Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition; traduite de l'espagnol par M. Alexis Pellier* (1).

---

Le public a su apprécier le premier volume de cet

---

(1) Trois volumes in-8°. Prix : 18 fr. Chez Plassan, imprimeur, rue de Vaugirard; Treuttel et Wurtz, rue Bourbon, n°. 17; Delaunay, Palais-Royal, galerie de Bois; et P. Mongie aîné, boulevard Poissonnière, n. 18.

ouvrage , dont nous avons donné l'extrait dans notre N°. 38 ( 20 septembre 1817 ) ; le second volume vient de paraître : il est encore plus intéressant , à raison du grand nombre de faits qu'il contient.

Quand il s'agit d'ouvrages destinés à détruire des erreurs , il convient de se borner , dans leur analyse , à ce qu'ils contiennent , au lieu d'en profiter pour étaler une érudition , qu'on pourrait comparer souvent à ces plantes destinées à ramper sur la terre , et qui ne s'élèvent qu'à la faveur des arbres qu'elles détériorent. M. de Voltaire , à qui on accorde au moins un peu de bon goût en littérature , voulut parler de l'inquisition ; et , comme son impartialité pouvait être soupçonnée dans cette matière , il prit le très-sage parti de faire un petit précis des livres de Louis Paramo et d'Eymerio , tous les deux défenseurs zélés du Saint-Office. Cela suffit pour qu'on en fît justice ; et il est bien malheureux qu'il soit nécessaire de revenir sur cet objet , quand ce grand génie n'existe plus. Parmi le peu de réflexions qu'il se permit , nous devons citer celle qui termine son discours : « Enfin , dit-il , le comte d'Aranda a été « bénii de l'Europe entière , en rognant les griffes et en « limant les dents du monstre , mais il respire encore ! »

Le comte d'Aranda , ambassadeur d'Espagne auprès de notre cour , connaissait l'inquisition de son pays : M. de Voltaire , le premier écrivain du monde et l'ami le plus prononcé de l'humanité , savait mieux que personne que la nature humaine n'est jamais plus avilie que quand l'ignorance et le fanatisme sont armés du pouvoir ; et l'Europe entière qui bénissait le comte d'Aranda , pour le peu qu'il fit contre l'inquisition , a pu apprécier l'absurdité de ce tribunal si justement détesté. Avec de tels témoignages , et dans un temps où les souverains ont reconnu que leurs intérêts et ceux des

peuples qu'ils gouvernent dépendent du progrès des lumières , comment peut-on encore éléver la voix pour affaiblir l'horreur que l'inquisition inspire ? Et , peut-il exister encore , dans l'Europe civilisée , un point où il soit question d'offenser la propriété la plus sacrée des hommes : *la liberté de conscience* ?

Cette propriété , qui a coûté tant de sang , fut enfin consacrée dans ce traité de Westphalie qui ~~sert aujour-~~ d'hui de base au droit des gens , qu'on doit considérer comme la conquête de la religion et de l'humanité . Dès-lors , l'Etre-Suprême fut rétabli dans son droit exclusif de juger nos erreurs , et les souverains , débarrassés des guerres atroces de religion , ont eu un obstacle de moins pour diriger leurs soins vers le bonheur de leurs peuples .

Ceux qui , dans des vues personnelles , veulent rallumer le feu de la discorde , en déclamant contre la liberté de conscience , sous prétexte des maux qu'ils attribuent à la liberté civile , devraient reconnaître que ces maux n'auraient point existé si la liberté eût été établie . Le fanatisme religieux , présidé par l'inquisition , ravagea les trois parties du globe ; le fanatisme de la liberté civile , présidé par ce Robespierre , dont la férocité n'appartenait ni à la France ni à notre siècle , aurait voulu ravager l'univers . Il n'existe qu'une liberté , quelle que soit la dénomination qu'on lui donne en raison des objets sur lesquels elle s'exerce ; de même qu'il n'y a qu'une espèce d'hommes libres , lesquels étant sûrs de leurs consciences et de leurs actions , sont les seuls capables de se pénétrer intimement de l'impossibilité d'être heureux dans le monde sans un centre social , sans des lois qui préservent la société de crimes , de séditions et de désastres , et sans une constitution

qui garantisse tous les droits et fixe tous les devoirs. Les déclamateurs contre la liberté civile ou religieuse perdent leur temps : ils doivent échouer contre cette liberté qui a été, de tout temps, le besoin le plus pressant de l'espèce humaine.

M. de Llorente, ministre de l'évangile, recommande cette sage liberté : il veut la faire valoir contre ceux qui la feraient haïr si on écoutait leurs absurdes interprétations. Ami du trône, il défend ses droits contre ceux qui se croient au-dessus de ses prérogatives ; et, philosophe chrétien, il nous fournit de grands moyens contre ceux qui chercheraient à énervcer nos facultés intellectuelles, les seules qui constituent la dignité et la supériorité des hommes. En un mot, il ne sort pas du cercle tracé par le doigt du créateur, et dont la circonférence environne l'espace qu'il nous est permis de parcourir pour augmenter notre bonheur et celui de nos semblables.

Cette explication serait ici de trop si l'ouvrage que nous examinons n'avait point été attaqué avant sa publication, et si l'honneur français pouvait négliger de saisir l'occasion de rendre hommage à un étranger qui rend un service signalé à la raison et à l'humanité.

Ce second volume contient une grande partie des événemens relatifs à l'Inquisition d'Espagne pendant les règnes de Charles-Quint et de Philippe II ; et quoique l'auteur renvoie au troisième pour les procès célèbres du prince Don Carlos, de l'archevêque Caranza et du ministre Antoine Pérez, on en trouve un grand nombre qui intéresseront toutes les classes de lecteurs.

Les savans verront la funeste influence de ce tribunal sur les sciences, les belles-lettres, le bon goût et les arts. Cent quatorze victimes, dont la majeure

partie conserve encore une grande considération dans le monde littéraire et dans l'histoire, attestent cette vérité.

Les rois, les papes et les magistrats verront que l'inquisition a été plusieurs fois attentatoire à l'autorité royale, à celle du Saint-Siége et des tribunaux de la justice. Les personnes, les dates et les archives où se trouvent actuellement les pièces que les inquisiteurs ont grand soin de faire tomber dans l'oubli, tout y est cité de la manière la plus scrupuleuse. On voit, dans ce volume, qu'ils ont poussé la témérité jusqu'à publier des ouvrages pour prouver qu'ils n'avaient reçu aucun pouvoir des monarques : on y remarque aussi qu'ils n'ont obéi ni aux lois, ni aux bulles, ni aux constitutions primitives du Saint-Office, ni aux ordres particuliers de leurs chefs ; et ce qu'on ne s'attend pas à y trouver, c'est que ce tribunal a laissé circuler librement des livres où l'on prêchait le régicide, et qui tendent à établir en faveur des papes le pouvoir indirect de détrôner les rois; tandis qu'il condamnait et prohibait des ouvrages qui défendaient les droits de la couronne, et qu'il en punissait les auteurs.

La nation espagnole a réclamé plusieurs fois la répression de ces excès contre les juges et contre d'autres autorités publiques dans les assemblées générales des Cortès, tenues depuis 1510 jusqu'en 1611. Cette réclamation était motivée sur plus de quarante procès ou conflits de juridiction les plus scandaleux qui eurent lieu depuis 1487 jusqu'en 1798, et qui avaient occasionné des meurtres et des séditions populaires.

Le conseil suprême de Castille et celui des Indes ont fait inutilement la même réclamation plus de vingt fois depuis l'année 1500 jusqu'en 1770 : des personnes fa-

vorisées même par les souverains, et estimées du public, ont été sacrifiées.

Charles-Quint affectionnait Don Alphonse de Virnès, son prédicateur, au point de soutenir contre les inquisiteurs, que ce prédicateur, loin d'être hérétique, méritait un évêché : il lui accorda en effet celui des îles Canaries. Philippe II s'aperçut que c'était par malveillance que l'inquisition poursuivait ses prédicateurs, Arias Montano, Louis de Léon et Hernand del Castillo, sainte Thérèse de Jésus, et autres personnes qu'il estimait.

Il n'est pas indifférent pour l'histoire de concilier la tolérance de ces souverains, par rapport à l'inquisition, avec la conviction qu'ils avaient de ses excès. Charles V sacrifiait sa propre autorité au désir de triompher en Allemagne contre Luther ; et Philippe II voyait tout avec indifférence, pourvu que ce tribunal servît l'espionnage politique, au moyen duquel il a conservé pendant long-temps son despotisme sur une grande partie de la terre.

Tous les crimes de Virnès étaient d'avoir soutenu qu'il était plus aisé d'obtenir son salut en étant marié que dans le célibat, et que la *vie active était plus méritoire que la contemplative*. Cette opinion lui coûta cinq ans de prison, et Dieu sait ce qui lui serait arrivé sans la protection de l'empereur Charles V. Dans un temps où le démon de la controverse paraît agiter quelques contrées de l'Europe, nous pensons qu'il n'est pas inutile de transcrire ici l'opinion publiée par cet évêque après avoir obtenu sa liberté :

« Les moyens, dit-il, de se conduire envers les hérétiques, sont de les instruire, de les convaincre par des paroles et par des réflexions solides.... Plusieurs personnes (les inquisiteurs) ont adopté la maxime

« qu'il est permis de maltraiter de parole et par écrit les  
 « hérétiques , lorsqu'on ne peut ni les faire mourir ni  
 « les tourmenter. Si elles s'emparent d'un pauvre  
 « homme , qu'elles peuvent persécuter impunément ,  
 « elles le soumettent à un *jugement infâme* , de sorte  
 « que , lors même qu'il a prouvé son innocence et ob-  
 « tenu d'être acquitté , il reste toujours flétrî comme  
 « un criminel..... S'il est tombé dans quelque erreur ,  
 « on ne cherche pas à le détromper ; au contraire ,  
 « malgré la qualité de pères qu'ils se donnent , ils n'em-  
 « ploient aucun avis paternel ; mais ils n'épargnent ni  
 « la prison , ni le fouet , ni les tourmens , ni les chaînes  
 « ni la hache . »

Les tourmens dont l'évêque Virnès parle , sont horribles : il faut un grand courage pour lire , sans frémir , l'explication de la torture soufferte par le médecin Jean de Salas , à Valladolid ( page 17 ) , en 1527. Nous n'osons pas en faire le récit ; mais nous désirons vouer à l'exécratîon de tous les siècles , le nom infâme de l'inquisiteur Moriz , monstre de la cruauté la plus recherchée. Quelques années après cette torture , le célèbre espagnol , Louis Vivès , écrivait à Erasme , plus célèbre encore : « Nous vivons dans des temps « bien difficiles ; il y a autant de danger à nous taire « qu'à parler. » Tacite avait dit la même chose long-temps auparavant , et cela se répétera partout où l'on ne respectera pas les formes protectrices de l'innocence.

Nous avons choisi le dialogue entre Melchior Hernandez et les inquisiteurs ses juges , pour compléter l'idée du mépris de ceux-ci pour les formes. « Que « pourrais-je faire de plus , dit cet insortuné , que de « déclarer contre moi des choses qui ne sont pas véri- « tables ? Que peut-on me faire ? Me brûler ? Eh bien !

« soit ; qu'on me brûle , car je ne puis pas déclarer  
« l'impossible , ignorant ce qu'on me demande. Cepen-  
« dant sachez , messieurs , que ce que j'ai dit des  
« autres est entièrement faux , car je ne l'ai déclaré  
« qu'après avoir vu que vous désiriez que je dénon-  
« casse des hommes sans reproche , pour rendre leur  
« situation misérable ; et , n'ayant aucune connais-  
« sance des noms ni des qualités de ces malheureux , je  
« vous ai nommé tous ceux qui me sont venus à la  
« pensée , dans l'espoir de mettre enfin un terme à ma  
« misère. Toutefois , voyant maintenant que moi état  
« est sans ressource , je veux qu'il ne soit fait aucun  
« mal à personne par ma faute ; en conséquence je ré-  
« tracte toutes mes dépositions. A présent que j'ai ren-  
« pli ce devoir , qu'on me brûle si l'on veut , et quand il  
« vous plaira . » — Mais comment se fait-il que ce que  
« vous avez déclaré contre vous , et beaucoup d'autres  
« choses , que vous niez maintenant , résultent des dé-  
« positions d'un grand nombre de témoins ? — Je ne  
« sais si cela est vrai ou faux , car je n'ai pas vu le  
« procès ; mais si les témoins ont dit ce qu'on sup-  
« pose , c'est parce qu'on les aura placés dans les  
« mêmes circonstances que moi : ils ne m'aiment pas  
« plus que je ne m'aime , et ce qu'il y a de certain ,  
« c'est que j'ai déclaré contre moi tout ce qui était vrai  
« et ce qui ne l'était pas . — Quel motif vous a porté à  
« déclarer , à votre préjudice , des choses contraires à la  
« vérité ? — Je ne croyais pas me faire tort , j'espérais  
« au contraire en tirer un grand avantage , parce que  
« je voyais qu'en ne confessant rien je passerais pour  
« impénitent , et qu'on ne me croirait pas.... » Cet  
accusé fit la même déclaration à la vue du bûcher où  
il allait périr , et demanda pardon à Dieu , d'avoir

compromis les personnes dont il voulait réparer l'honneur.

Les écrivains qui se sont prononcés contre l'inquisition, avaient été assez généreux pour croire qu'on avait imputé à ce tribunal des excès et des horreurs qu'il n'avait pas toujours commis : ceux qui résultent de ce seul procès suffiraient pour lui attirer autant d'anathèmes qu'il en a lancés, et il n'expierait pas encore assez le mal qu'il a fait.

Comme nous avons annoncé que cet ouvrage intéresse toutes les classes de la société, nous en terminerons l'extrait en indiquant que la partie consacrée par son auteur à quelques histoires particulières des magiciens et sorciers d'Aragon, de Navarre et de Biscaye, est extraordinairement curieuse, surtout celle du magicien Torralba dont Cervantes fait mention dans l'immortelle *Histoire de Don Quichotte*. Toutes ces histoires pourraient fournir les sujets les plus bizarres à l'imagination de nos poètes qui emploient leur muse à alimenter nos petits théâtres ; mais quand on considère le dénouement affreux de toutes ces procédures, qu'on voit la superstition et l'ignorance la plus grossière s'emparer des juges, des accusés, des témoins et des peuples entiers, on tremble à la seule idée qu'il soit possible que l'esprit humain retombe dans ces ténèbres, et qu'on reproduise des scènes aussi affligeantes.

Telle femme aime mieux mourir que de se dépouiller de la dignité de sorcière ; tel homme ne veut jamais avouer, malgré la torture, qu'il n'a pas un ange à sa disposition pour tout deviner, pour franchir les airs et pour se transporter dans un instant à des distances immenses ; il avoue seulement que son ange n'était pas un bon esprit, puisqu'il était la cause des douleurs qu'il souffrait.

M. Llorente regarde tous ces malheureux comme au-

tant d'aliénés , et il a raison. On devra à notre siècle la classification de toutes les maladies de l'imagination : sous le mot *hallucination*, on explique toutes sortes d'aliénations mentales , l'hypocondrie , la démonomanie, le somnambulisme, tout ce qui fait regarder comme réellement existant ce qui n'est que fantastique ; toutes les illusions provenant des aberrations des sens , et toutes les visions propres à flatter la vanité des esprits faibles. Quand on aura propagé ces connaissances , il n'y aura plus autant d'admirateurs , et cela suffira pour faire disparaître les faiseurs de prodiges : le petit nombre qui en restera ne devra plus être jugé par aucun tribunal ; la médecine les réclame : qu'on destine un hôpital pour traiter ces sortes d'infirmités , et bientôt il ne sera rempli que d'inquisiteurs et de ceux qui seront assez fous pour les défendre.

## A.



*Délibérations des universités d'Ambaujvar et de Bihar, sur la liberté de la presse.*

Pendant que le pouvoir législatif s'occupe de la liberté de la presse , il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur les discussions dont elle a été l'objet chez d'autres peuples.

Les assises ou universités de comtés sont chargées , en Hongrie , de veiller à l'exécution des lois ; elles se forment aussi en cours de justice : c'est à elles que sont adressés les édits royaux ; et quoiqu'elles n'aient pas le droit d'en arrêter l'exécution , celui qu'elles ont de faire des représentations , a souvent fait échouer les entreprises inconstitutionnelles du pouvoir exécutif. C'est ce qui est arrivé , il y a vingt-quatre ans , à l'occasion des mesures que la cour de Vienne crut devoir prendre pour restreindre la liberté de la presse en Hongrie. Les délibérations des assises des comtés de Bihar et

d'Ambaujvar nous paraissent propres à intéresser nos lecteurs. Quelque jugement qu'on porte sur ces deux pièces, il est touchant de voir comment ce peuple généreux qui meurt pour ses rois « *Moriamur pro rege nostro Mari Theresia!* » allie à un si noble dévouement, la fermeté qui fait respecter ses droits, deux choses qui ne sauraient se trouver que chez des hommes libres.

Kaschau, le 12 août 1793.

*A S. A. S. l'archiduc Palatin.*

PRINCE,

L'édit du 25 juin dernier, qui ordonne la suppression des imprimeries particulières et non brevetées, contient plusieurs propositions qui, non-seulement ont fixé notre attention particulière, comme incompatibles avec nos lois, mais qui paraissent attaquer la base et l'essence même de notre constitution : en effet;

I. Ce dont nos lois ont fait expressément un attribut du pouvoir législatif, est pris dans l'édit pour un *droit de la couronne*. Les droits de la couronne, tels qu'ils sont déterminés par la constitution, doivent être exercés, comme ils nous le doivent être : mais que ces droits soient étendus au-delà des limites que leur donne la loi, ou, que ceux dont les états, exerçant le pouvoir législatif avec le roi, ont rendu l'exercice collectif, soient restreints, sans que la nation ait manifesté sa volonté dans ses comices, c'est ce que nous ne pouvons pas admettre. Depuis qu'il est question d'imprimerie dans nos lois, le droit de faire des réglements sur l'impression et la mise au jour des livres, n'a jamais appartenu qu'aux Etats : c'est ce dont il n'est pas permis de douter ; c'est ce qui résulte expressément des lois même de 1553 et de 1599, et l'on ne conçoit ni pourquoi ni comment on invoque dans l'édit, comme attribuant ce droit à la couronne, ces deux lois qui prouvent précisément qu'elle ne l'a point.

II. Ce même édit porte que : « Les contrevenants seront condamnés à l'amende. » L'application de la peine est ici manifestement arbitraire, puisqu'il ne

s'agit pas de l'impression de l'*ancien calendrier*, que les Etats ont déseue, sous peine de 1000 florins d'amende; et cet exemple ne saurait tirer à conséquence, lors même que les dernières coulées n'auraient point déclaré que l'interprétation des lois ne peut jamais appartenir au roi seul.

Mais, voici qui est plus fort,

III. Dans le corps entier de notre droit, on ne trouve pas l'ombre d'une disposition qui interdise à qui que ce soit d'avoir une imprimerie sans brevet. Or, dans toute société bien constituée, il est permis de faire ce que la loi ne défend pas : c'est une des conditions de la liberté. Ne sait-on pas d'ailleurs, combien d'imprimeries de ce genre existent et prospèrent aujourd'hui même dans notre pays, sans avoir jamais été brevetées?

Quant aux moyens d'échapper à la censure, voici ce que nous avons pensé.

D'abord, tous ceux qui ont quelque idée de la librairie, seront du même avis sur l'impossibilité de prévenir les abus de la presse, par des moyens adoptés dans l'édit. Les écrits les plus dangereux peuvent échapper à la surveillance, et s'imprimer dans des imprimeries brevetées tout comme dans les imprimeries particulières. Ainsi, l'autorité publique doit moins s'attacher à traverser l'impression des ouvrages (résultat dont, au reste, l'expérience de tous les temps et de tous les pays devrait lui faire apercevoir l'impossibilité), qu'à arrêter, par des voies légales, la propagation des écrits clandestins qui seraient *tout-à-fait* subversifs de la tranquillité publique, à en découvrir les auteurs immisés, et à leur faire appliquer les peines prononcées par les lois.

D'ailleurs, une multitude d'exemples renouvelés tous les jours, prouvent que le nombre et la virulence des écrits anonymes, sont toujours en raison de la rigueur et de l'indiscrétion de la censure. Alors, dans l'exaspération de leur esprit, beaucoup d'écrivains font paraître clandestinement des écrits, tels qu'ils ne les auraient sans doute pas mis au jour s'ils avaient pu se montrer librement eux-mêmes. Ces écrivains ont tort « sans doute, mais ils sont hommes et se conduisent avec la faiblesse humaine. Voilà ce que les législateurs ne

devraient jamais perdre de vue ; c'est à cette faiblesse qu'il faut donner sagement des appuis. Il faut remonter à la source de la maladie , en étudier les causes , et craindre , en appliquant des remèdes , qu'ils ne soient pires que le mal.

Enfin , ce que nous ne pouvons pas dissimuler , c'est le nouveau danger dont cet édit menace la liberté de la presse. Oui , c'est cette liberté qui nous tient à cœur , et nous la vénérons avec la plus noble partie et l'immense majorité de la nation , avec tout ce qu'il y a d'éclairé en Europe , comme le palladium de notre liberté politique et civile.

Faut-il démontrer encore que , sans cette liberté , la publicité , qui est l'essence de notre constitution , est étouffée ? Trois ans ne sont pas écoulés depuis que les états ont nommé , avec l'assentiment du Roi , une commission nationale chargée d'établir les principes généraux de l'éducation publique et de la liberté de la presse , et voilà qu'aujourd'hui , à la fin du dix-huitième siècle , cette liberté a encore besoin d'être défendue par nous !

Cette tâche serait facile ; les arguments que nous pourrions employer sont connus de tout le monde. Mais si quelqu'un pouvait les ignorer , si quelqu'un pouvait méconnaître ce que l'humanité doit à l'art d'imprimer et à la liberté de la presse , qu'il jette les yeux autour de lui , qu'il voie ce que sont les nations actuelles , ce qu'elles ont été , et qu'il juge. Si l'Angleterre est si glorieuse de sa liberté ; si la Suède et le Danemark renaissent , et si la prospérité croissante , qui résulte de la civilisation , en fait le modèle et l'admiration des peuples ; si l'on respecte dans l'Allemagne le foyer de la philosophie , des sciences et des arts ; si la Saxe fleurit en paix , au milieu des orages qui grondent autour d'elle ; si l'Amérique du nord offre au monde le tableau du bonheur social ; et si , d'un autre côté , les Orientaux nos voisins , privés des avantages de la civilisation , croupissent dans une barbarie indigne de l'homme , et rampent abrutis sous le despotisme le plus abject , à quoi tous ces peuples doivent-ils les uns leur bonheur , les autres leur misère ? C'est que les uns ont adopté cet art régénérateur de l'esprit humain , et en

ent fait un noble et libre usage , tandis que les autres l'ont repoussé.

Ce n'est donc pas sans raison que nous avons récemment manifesté nos inquiétudes , et que notre anxiété redouble aujourd'hui à la vue des atteintes portées à un bien si précieux. Le 2 juillet dernier , cette même assemblée priait le gouvernement de dissiper ses alarmes en donnant de justes bornes à l'inquisition des censeurs , et en mettant la liberté de la presse à l'abri de leurs atteintes. Mais depuis ce peu de temps , ils ont su nous donner de nouveaux exemples de leurs étranges manipulations. Avons-nous pu voir , sans indiguation , la circulaire de cette même université , pour l'érection d'un théâtre national , paraître , dans les nouvelles de Hongrie , mutilée et déshonorée par un censeur ? et , dans ce moment même , ce sentiment d'indignation se renouvelle en nous à la vue de lettres originales du *Reviseur de Livres* , de Bude : il ose y avancer qu'il a déféré à Sa Majesté , le discours d'un des hommes qui honorent le plus notre pays comme littérateur et comme citoyen , « parce que , dit-il , dans une digression , il mêle le mot de patrie à l'éloge de l'empereur JOSEPH , comme si c'était un crime que de confondre , dans ses affections , la patrie et le prince . »

De tout cela , le gouvernement peut inférer combien il est nécessaire de surveiller de plus en plus ces hommes chargés de censurer les livres , auxquels on remet , pour ainsi dire , la clef des lumières de la nation ! combien il importe à la chose publique que la liberté de la presse , cette source féconde du bonheur commun , soit conservée intacte , et soit environnée des plus fortes garanties !

Du reste , pleins de confiance dans sa gracieuse bienveillance et sa haute protection , nous sommes , de V. A. R. et de son conseil , les très-humbles serviteurs.

Fait en notre assemblée générale , à Kaschau , le 12 août 1793. *L'université du comté d'Ambaujvar.*

*De notre assemblée générale , à Diozegh , le 30 septembre 1793.*

PRINCE ,  
Divers édits , qui attaquent la liberté de la presse ,

nous ont été signifiés depuis quelque temps. Les édits des 19 février , 9 mars et 12 avril , rangent dans la classe des écrits prohibés, l'*Histoire universelle* de l'abbé Millot , traduite en hongrois ; la *Dissertation sur les limites du pouvoir royal en Hongrie*, et l'écrit sur *les comices du royaume de Hongrie et leur organisation*.

Récemment encore , nous avons reçu un édit du 25 juin , qui ordonne la suppression des imprimeries particulières non pourvues de brevets.

Comme tous ces actes tendent à entraver la liberté de la presse , nous avons cru devoir consigner ici les réflexions qu'ils ont fait naître.

Quant aux édits qui interdisent la *Dissertation sur les limites du pouvoir royal* , et l'écrit sur *les comices de la Hongrie* , notre intention n'est point de défendre les opinions ou les principes déduits dans ces ouvrages , ou d'en excuser les auteurs. La teneur de ces livres nous est parfaitement inconnue , et nous ne voulons pas même examiner les principes qui y sont professés. Mais ce qui mérite notre attention , c'est que , du moins autant qu'on peut en juger par le titre , ces écrits sont relatifs à des matières susceptibles d'être discutées dans le sein des états , et sur lesquelles la loi de 1791 . art. 47 , appelle même les *simples habitans* (1) à émettre leur opinion. C'est parce qu'ils traitent du pouvoir législatif , d'objets d'un intérêt national , qu'on prohibe différens ouvrages , comme s'il était criminel ou dangereux d'écrire sur ces matières. On devrait , au contraire , encourager à écrire pour et contre , afin de faire jaillir , du choc des opinions , la lumière nécessaire aux *habitans du royaume* pour bien apprécier notre *droit public* et notre constitution.

Nous voyons un nouveau sujet d'alarmes en ce que la *compression des votes* , dans la diète du royaume , serait la conséquence de ce système de prohibitions. En effet , s'il est permis de parler sur ces objets dans les comices , nous ne comprenons pas pourquoi l'on empêcherait qui que ce soit de rendre son avis pa-

(1) Il n'y a , en Hongrie , que les nobles qui soient citoyens et membres des assemblées délibérantes. (*Note du traducteur.*)

*Hic par écrit ; et si l'on est recherché pour avoir écrit, comment ne le serait-on pas pour avoir parlé ? Si, par mesure de haute police, on prohibe les écrits relatifs aux limites du pouvoir royal et aux comices du royaume, nous devons craindre que, par la même raison, on ne comprime la liberté des opinions, lorsque ces questions seront discutées aux comices.*

On doit surtout remarquer que ces édits statuent en plusieurs points sur l'usage de la presse : il est à craindre que cette manifestation de l'opinion du souverain n'influence les résolutions de la diète et ne diminue au moins la liberté des votes dans les comices, si elle ne l'anéantit pas absolument.

L'article 67 de la loi de 1791, renvoie aux prochaines assemblées les discussions sur la liberté de la presse ; mais il est d'autant moins permis d'en insérer que, dans l'intervalle, cette liberté peut être restreinte, que nous sommes régis par l'art. 12 de la même loi. Si l'on peut faire quelque règlement, il doit avoir pour objet d'assurer la liberté de la presse et non de la restreindre ; car la loi parle de liberté et point du tout de restriction. Des malveillans peuvent, à coup sûr, abuser de cette liberté ; mais on n'interdit pas les secours salutaires de la médecine, parce que quelques gens en font un mauvais usage ; il ne serait pas plus raisonnable d'abolir la liberté de la presse, malgré les lois, à cause de l'abus qu'on en peut faire : on n'a qu'à punir, dans leur personne, les auteurs et les imprimeurs des écrits dangereux, mais toujours par les voies légales et par le ministère de leurs juges naturels ; car les censeurs de la librairie ne sont nullement reconnus par les lois, et leur surveillance ne saurait s'excuser par elles. V. A. R. et son conseil désigneront donc remarquer que les censeurs n'ont aucun caractère légal pour juger les écrits, et qualifier qui que ce soit de citoyen dangereux ; et certes si la censure pouvait être admise, elle devrait se borner strictement à ce qui tient aux mœurs et à la tranquillité publique, et se garder de se mêler des opinions. La liberté des opinions est la condition indispensable de la liberté de conscience et de la liberté de suffrages, et cette prérogative, conservatrice des bases de la liberté

de l'Etat, ne saurait exister si l'on pouvait lui donner des limites.

Des calomniateurs ont traité notre nation de *barbare*, et nous insultent encore aujourd'hui. Mais si l'inquisition despote que de nos censeurs modernes était plus long-temps soufferte, ne justifierions-nous pas nous-mêmes cette insolente dénomination? La censure des livres philosophiques, des livres qui se vendent publiquement dans les autres états de S. M., peut-elle engendrer autre chose que l'ignorance? *Quel ami des lettres pourra, sans gémir sur le sort de la saine philosophie*, apprendre que le *Phédon* de Mondelshom est revu par la censure de Hongrie, et revu pour être corrigé et mutilé par elle! Notre avis serait, relativement aux ouvrages historiques, philosophiques et religieux, que le métier des censeurs fût non de les corriger et de les prohiber, mais de les réfuter, et qu'il leur fût enjoint, si toutefois la censure était admise, de démontrer, en la faisant remarquer, la fausseté des opinions des écrivains.

L'édit royal, portant suppression des imprimeries *non brevetées*, nous l'avouons franchement, ne nous paraît pas moins dangereux dans ses conséquences. On y prétend que le *roi a le droit de disposer des imprimeries*, et une peine arbitraire y est établie par le *roi seul*, sans le concours des Etats, contre ceux qui conserveraient une imprimerie particulière, et qui y ferraient imprimer des ouvrages.

La loi qui attribue à l'autorité royale le droit de reconnaître ou de ne pas reconnaître les imprimeries, nous est parfaitement inconnue; et ce qu'il nous a été absolument impossible de comprendre, c'est la manière dont les lois citées dans l'édit viennent à l'appui de ce droit de la couronne. En effet, il n'y est question que de la prohibition de *l'ancien calendrier*, et cette prohibition particulière a été prononcée par le pouvoir législatif, c'est-à-dire avec le concours des Etats et du roi. Non-seulement, on ne trouve pas dans nos lois l'ombre d'une disposition qui remette au roi le droit de rien statuer sur les imprimeries; mais la loi de 1555., art. 24, porte au contraire, que *le roi recourra aux Etats pour la répression des abus de la presse*, et que

*les Etats sont chargés de maintenir l'exercice de la liberté de la presse.*

La disposition qui prescrit de condamner à une *amende* les contrevenans à l'édit, est arbitraire, puisqu'elle n'est pas revêtue de la sanction des Etats, et elle viole ouvertement les lois. Leur autorité et celle de ceux qui les appliquent, sont également compromises par des dispositions de cette nature : car, si le cas advenait, aucune loi ne prononce, et nous ne voyons pas comment un citoyen serait condamné, soit pour avoir conservé une imprimerie sans brevet et s'en être servi, soit pour avoir acheté ou vendu des écrits prohibés par la censure. Dans tout Etat libre, chacun a droit de faire ce que la loi ne défend pas textuellement.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées notre zèle pour le maintien des lois. Nous les adressons à V. A. R. et à son conseil, pour qu'elle daigne les soumettre au roi. Nous espérons qu'elle fera en sorte que l'usage de la presse, libre par les lois, ne soit pas restreint par l'effet des édits royaux.

Du reste, etc.

#### *L'Université du comté de Bihar.*

*N. B.* Le texte original de ces délibérations est dans le *Voyage en Hongrie* de Robert Townson, qui se trouve à la Bibliothèque royale, M. in-4°., 1185; *Travels in Hungary, by Robert Townson, London, 1797*; elles sont aussi dans la traduction française de cet ouvrage, publiée à Paris, chez Dentu, en 1805; mais elles n'y sont pas rendues fidèlement. J. J. B.

## VARIÉTÉS.

*Portrait des bons et des mauvais journalistes (1).*

On pourrait demander quelle est, de toutes les ins-

(1) Ce morceau est tiré d'un ouvrage inédit, sous ce titre : *Pensées, Observations, Vues, Tableaux, Portraits, en politique, morale, littérature.*

La plupart des morceaux de l'auteur, dans ce journal, appartiennent à ce recueil.

titutions modernes , la plus récente et la plus répandue dans les deux mondes ? et où pourrait répondre : les journaux. Qui met davantage les peuples en communication et entretient le plus leurs discordes en tout genre ? les journaux. Qu'est-ce qui répand le plus de vérités ou d'erreurs ? qui cultive mieux les bonnes et les mauvaises affections ? qui fait le plus de bien et de mal ? les journaux. Qui s'occupe plus des droits , des intérêts des nations , des principes , des effets de leurs gouvernemens ; et discute ces objets avec plus de partialité , de légèreté ; avec le moins de justice et de justesse ? les journaux. Qui vit le plus des sciences , des lettres , des arts , et les souille plus , tantôt par une fade adulation , et tantôt par une lâche détraction ? les journaux. Quelle influence plus nécessaire ou plus fatale à toute réputation , à toute gloire ? les journaux. Qui peint le mieux l'état politique , civil , moral d'un pays , d'un gouvernement , d'une époque ? qui donne le mieux la physionomie d'une impulsion nationale ; et dans chaque phase d'un événement , l'esprit de chaque jour ? les journaux de ce peuple. Quel travail , vu l'importance des effets , demanderait des ouvriers mieux choisis ? et quel travail , vu les œuvres , atteste plus souvent un métier décrié ? les journaux.

A force de se multiplier , d'embrasser plus de matières , de s'attacher à tous les intérêts , tous les goûts , toutes les passions , ils se sont divisés et rangés comme dans un système , où ils prennent des formes diverses.

Les uns se bornent à publier les objets à vendre et à acheter ; ne sont qu'un canal des transactions et des opérations du commerce ; ils recueillent en paix de grands profits , font du bien et point de bruit.

D'autres se chargent de faire connaître chaque jour les événemens de la veille ; ce sont les trompettes de la renommée. Il n'y a que des Etats puissamment organisés , qui puissent résister à ces rumeurs quotidiennes ; il est des principes d'une république même de les soumettre , non à une censure arbitraire , mais à la sage répression d'une liberté légale.

Ceux-ci réunissent ce qu'on appelle la *politique* et ce qu'on appelle la *littérature*.

Ceux-là s'attachent spécialement à l'une ou à l'autre;

Les uns prennent les objets en masse et les rassemblent , tous les mois ou toutes les semaines , dans un volume.

Les autres les effleurent , pour les offrir , tous les jours , dans une feuille.

Ceux du jour s'adressent à la multitude , tiennent plus à la vogue.

Ceux du mois ou de la semaine ne convenant qu'à des lecteurs plus studieux , ont plus besoin de fournir une agréable instruction.

Il s'est toujours trouvé des journaux de l'une et de l'autre espèce ; il en est encore qui ont adopté le plan le plus naturel et le plus simple ; qui , se dévouant aux progrès de la raison , à l'ordre public , à la saine culture des arts , ne fayonissent de leurs vœux , de leurs soins , de leurs passions même , que les opinions destinées à obtenir un empire universel ou à le recouvrer ; que les hommes et les productions dignes d'estime ; que tout ce qu'il est utile d'aimer et honorable de défendre.

Par un accord facile de leur ton avec leur but , ils ne manqueront ni de dignité , ni de mesure , ni de politesse , ni même de justice envers les idées et les personnes qu'ils combattent ; voulant plaire aux honnêtes gens ; ils doivent en reproduire les sentimens , l'esprit et les formes. Ils marcheront avec leur siècle , parce que chaque siècle étant héritier des précédens , le dernier a par cela même un plus riche trésor ; parce qu'il est naturel d'améliorer et non de dédaigner ce qu'on a , parce qu'on ne peut pas plus rebrousser dans le passé que se défendre de l'avenir.

Mais ils ne seront pas toujours de leur temps , parce que si chaque siècle à une impulsion permanente , chaque temps peut avoir ses vertiges passagers ; parce qu'on peut également s'égarer par l'enivrement de certaines idées et par leur dénigrement ; parce que si l'action trop forte des vérités nouvelles , n'est pas bonne , la réaction des préjugés anciens est bien plus funeste encore.

Mais , pendant que ces journaux s'étudieront à bien mériter d'un public juste et sage , d'autres rechercheront toutes les passions haineuses et malignes , qu'ils peuvent entretenir et irriter.

S'il y a eu une révolution mal conduite, qui ait produit des effets tout opposés aux principes auxquels elle se ralliait, ils imputeront aux hommes ce qui est né des choses; ils ne pardonneront à aucune institution nouvelle; ils voudront relever toutes celles qui avaient péri par l'épreuve de leurs abus; ils accuseront d'une subversion abominable le vœu légitime d'un ordre plus régulier et plus stable.

Si après un choc également funeste entre la religion et la philosophie, elles s'étaient pacifiées par le sentiment de leurs devoirs et de leurs intérêts communs, même avant les troubles; si, victimes des troubles l'une et l'autre, elles y avaient appris encore davantage à éloigner d'elles l'athéisme, d'une part, et de l'autre l'intolérance, qui seuls se combattaient sous leurs noms sacrés; ils s'étudieront à renouveler cette guerre sans objet, ou du moins à faire croire qu'elle existe toujours; et ils seindront d'avoir encore à défendre ce que personne ne songe à attaquer.

Si un grand nombre d'écrivains égaux à tout ce qui les avait précédés, quoique différens de mérite et de caractères, ont donné un grand lustre à leur siècle, on n'en fera que des organes du mensonge, des instruments de sédition et des apôtres de tous les crimes.

Si les arts et les lettres se livrent encore à ce besoin d'acquérir de nouveaux objets, ou de chercher d'autres formes dans les mêmes objets; on anathématisera cet essor; on imposera aux lettres et aux arts, non les règles de la belle nature, de l'éternelle raison, mais celle de la servitude à des modèles qui ne laissent plus rien à faire dans leur genre; de sorte que, tout roulant dans l'imitation, avec elle, tout sera médiocre; et sans elle, tout sera mauvais: ce qui arrange bien des Aristarques, qui ont besoin de tout avilir pour être quelque chose.

LACRETELLE ainé.

## ANNALES DRAMATIQUES.

On a bientôt vu succéder à la terrible tempête que l'*Esprit de parti* a fait éclater à l'*Odéon*, le calme plat qui règne ordinairement dans cette salle ; il n'a point été troublé par la représentation de *Maria ou la Demoiselle de compagnie*, comédie nouvelle en un acte et en vers ; c'est une petite pièce trop froide et trop insipide pour causer la plus légère perturbation dans le parterre.

*Maria, fille du corsaire Miller*, a été attachée à la personne de madame Dalville, qui a pris soin de son éducation ; en mourant, elle a recommandé la jeune fille à madame Dalmeran, et celle-ci, à l'instigation de son neveu Soligny, qui est l'amant aimé de Maria, la recueille chez elle et lui destine l'emploi de demoiselle de compagnie, en remplacement d'une vieille fille nommée Julie. Cette Julie découvre l'amour des deux jeunes gens, et en instruit madame Dalmeran, qui en obtient elle-même la preuve. Miller arrive après huit ans d'absence, il renonce à ses courses, et réclame sa fille. Soligny désespéré de la séparation dont il est menacé, demande la main de Maria ; mais comme il suppose que Miller est sans biens, il le prie de faire l'offre simulée d'une dot de 60000 fr., seul moyen d'obtenir le consentement de sa tante, de qui il attend sa fortune. Madame Dalmeran a écouté furtivement cette proposition ; quand Miller est sorti, elle déclare à Soligny qu'elle a fait choix pour lui d'une femme, et que, s'il balance à l'épouser, elle le déshérite ; le nom de cette femme est renfermé dans un papier. Miller se présente à madame Dalmeran sous un costume brillant, et lui offre les 60000 fr. de dot ; la tante l'accuse de chercher à l'abuser ; sa fille même veut lui imposer silence, mais il persiste, et donne réellement les 60000 fr. En combat-  
tant les vaisseaux ennemis, il a fait fortune, et de plus, il a obtenu, pour prix de son courage, des distinctions

honorables ; le mariage se conclut sans difficulté , car La femme que madame Dalmeran a choisie n'est autre que Maria.

Cette petite fable est arrangée de telle manière que tout est prévu dès la première scène , et qu'on ne trouve dans la pièce ni intrigue ni intérêt. Miller est honnête, brave et riche comme tous les corsaires mis au théâtre ; madame Dalmeran est la meilleure femme du monde , mais il n'est pas digne de son caractère d'écouter aux portes. Soligny ne mérite guère l'affection qu'elle a pour lui , puisqu'il commence par vouloir la tromper avant d'avoir éprouvé un refus. Il est même assez peu délicat pour se décider à épouser une femme qu'il ne connaît pas , dans la crainte de perdre l'héritage ; et ce qui est pis , il s'y résout parce que Maria ne veut pas que son père promette une somme qu'il n'a pas en sa possession ; il conclut de là que Maria n'a pas d'amour pour lui. Le rôle de la petite héroïne est le moins mauvais , malgré le ton prétentieux de ses discours. Quant à la vieille Julie dont on a voulu faire le personnage comique , elle disserte sur les auteurs classiques à la manière d'un rhétoricien. En bonne justice , la pièce aurait dû tomber à cette leçon de belles-lettres : elle s'est pourtant sauvée à la faveur du style qui ne manque pas d'élégance , à l'exception de quelques vers ridicules que des murmures improbateurs ont signalés , et que l'auteur aura sans doute corrigés. Cet auteur est M. Léger , déjà connu par plusieurs petites pièces.

— La parodie est , dans la république des lettres , une espèce d'ostracisme dont on frappe les pièces de théâtre qui jouissent d'une estime ou d'une faveur prolongée. Il est arrivé quelquefois que la parodie jetait un ridicule passager sur de beaux ouvrages ; mais , par fois aussi , remplissant l'office de la critique , elle a rendu le parterre honteux d'avoir laissé surprendre son admiration à des spectacles qui n'en étaient pas dignes. Le moyen de produire en ce genre un effet certain , c'est de travestir de graves personnages. Ainsi , dans la petite pièce de *Paris à Pékin* , qu'on joue depuis quelques jours au *Vaudouville* , et dans laquelle on passe en revue plusieurs pièces nouvelles et plusieurs

nouveaux usages, on ne voit qu'une scène plaisante. c'est celle des *Danaïdes*. Les traits malins n'y sont pas ménagés, et cependant on peut s'étonner de n'en pas trouver davantage. C'était un riche sujet, sans parler de l'engouement que cet opéra inspire, et des éloges outrés qui lui ont été prodigués, et qui méritaient bien de trouver place dans cette caricature littéraire.

Si les auteurs ont passé légèrement sur la *Manie des Grandeur*s, je n'en ferai pas honneur à leur charité, car ils n'ont rien négligé pour laisser croire qu'ils plaçaient l'*Homme Gris* au-dessus de cette comédie. Je ne pense pas que l'excellente actrice dont ils ont loué le talent à cette occasion, soit flattée d'un éloge dont la *Manie des Grandeur*s fait en quelque sorte les frais.

Dans ce vaudeville, on s'est particulièrement attaché à mettre en action les critiques dont la *Clochette* a été l'objet; l'auteur de l'opéra a pris part à la composition de la parodie. C'est peut-être montrer de l'impénitence que de rire de ses propres fautes. Ici, Lucifer n'opère pas seul le merveilleux, on lui a donné Mercure pour adjoint, de sorte que les miracles du dieu et du démon bouleversent totalement le petit théâtre du Vaudeville, où il semble maintenant bien étrange d'entendre le bruit des machines se mêler aux sons légers de son galoubet. M. L'Assurance, personnage de la pièce, qui fait métier de tout assurer, a eu tort d'oublier les acteurs et les actrices, car ils sont exposés depuis quelque temps à de grands dangers dans leurs voyages aériens et souterrains.

— *Le théâtre de la Porte Saint-Martin* emploie aussi la magie pour attirer le public; celle dont il a fait choix ne manque jamais son effet sur des spectateurs français; elle consiste en quelques mots, tels que ceux-ci: *Honneur national, gloire, patrie*. Ces mots, quoique peut-être un peu prodigués dans le mélodrame du *Marechal de Villars*, ou la *Bataille de Denain*, électrisent la foule qui se porte depuis quelques jours à ce théâtre pour les entendre et pour jouir de l'image d'un de nos plus glorieux triomphes. Cette pièce mérite son succès, parce qu'elle est intéressante, bien jouée, et qu'elle présente un spectacle imposant.

---

## MERCURIALE.

---

C'est dimanche dernier que l'Académie française a ouvert ses portes pour la double réception de MM. Laya et Roger : la bonne compagnie s'y était portée en foule comme à une première représentation des Variétés , ou comme à un procès criminel. On sait que le plaisir est rarement admis dans ces grandes cérémonies académiques ; on le sait ; on y court : il y a cent cinquante ans que cela dure. Les femmes y vont méditer sur les innovations de la toilette , et cela fait toujours passer une heure ou deux. Les jeunes gens s'emparent avec enthousiasme de ces occasions de voir rassemblée l'élite des renommées contemporaines , méritées par de beaux ouvrages ou de grandes vertus , de contempler ces hommes placés par leur génie au sommet de l'Etat ou du Parnasse , poètes , savans , publicistes , orateurs les plus illustres de la France , et , par conséquent , de l'Europe.

Quelquefois on y rencontre des gens du monde appelés par un malicieux motif d'érudition ; ils espèrent connaître , par la réponse du président , les titres exhumés du récipiendaire , car ce n'est pas toujours le défunt qui est le mort.

D'autres , à l'aspect de quelques-uns de ces immortels anonymes , qui ne doivent laisser d'héritage qu'un fauteuil , se plaisent à calculer d'avance l'embarras de leur successeur ; car il s'est trouvé de tout temps de ces académiciens , au léger bagage , qui , sans égard

pour leurs futurs panégyristes, partent méchamment ; en répétant comme le métromane :

A notre successeur ne laissons rien à dire.

Tout le monde enfin est curieux d'assister à un spectacle où un poète doit se montrer modeste. Rien de plus beau que l'alliance de la modestie avec le génie ; les récipiendaires ont fait de grands progrès d'humilité depuis Corneille ; c'est toujours quelque chose.

Pour en revenir à notre séance, contraints par la foule, de chercher, avec nos billets de centre, un refuge dans le dortoir de l'ouest, nous avons été, pendant tout le temps, assez mal à notre aise ; et le grand lustre, allumé en plein midi, avait l'air d'une prévoyance qui nous jetait dans d'étranges inquiétudes ; elles ont été bientôt dissipées, lorsque M. Laya, professeur d'éloquence au lycée dirigé par M. de Wailly, a pris la parole, et, dans un discours qui atteste qu'il sait joindre l'exemple au précepte, a réconcilié l'antique prévention des habitués avec les harangues académiques. Le discours de M. Laya est non-seulement l'ouvrage d'un homme de talent, mais enoore celui d'un homme de bien ; et lorsque l'orateur croit avoir à se consoler d'être moins célèbre, parce qu'il a été plus utile, nous croyons qu'il pousse un peu loin sa modestie de récipiendaire ; son éloquence est constam-ment dictée par ce goût emprunté à cette *Grèce souterraine* à laquelle, après MM. de Choiseul et Châteaubriant, M. Laya sait nous intéresser encore ; c'est avec un judicieux discernement qu'il a offert à notre admiration la véritable noblesse de M. de Choiseul, celle qu'il a conquise par ses utiles talens et ses aimables vertus. Ce n'est pas de lui que Ducis aurait pu dire : .

Que lui resterait-il s'il n'avait pas d'aïeux?

M. Laya , en terminant son discours , a recueilli , comme ami des muses et comme *ami des lois* ; des applaudissemens unanimes qui n'ont été suspendus que par le tribut légitime d'éloges que M. le duc de Lévis , directeur , lui a payé , dans une réponse marquée du sceau d'un talent très élevé.

M. Roger , second récipiendaire , a pris un tout autre ton dans son discours ; il a été divertissant au risque de n'être pas académique. Nous savions depuis long-temps que M. Roger avait de l'esprit. Nous attendions la preuve d'un talent d'un ordre plus sévère. La mémoire de M. Suard rappelait naturellement des idées de bienséance , d'urbanité et de bon ton : le nouvel académicien nous en parle beaucoup avec un style qui ne s'en souvient peut-être pas assez. Nous avons été contrariés , par exemple , de retrouver l'inévitable politique jusque dans le sanctuaire des lettres ; et , pendant le discours de M. Roger et la réponse du directeur , il y a eu des momens où un assistant qui aurait fermé les yeux (ce qui n'est pas sans exemple à l'académie ) , aurait pu se croire à la chambre des députés .

On avait eu sans doute l'intention de jeter de la variété dans la séance en coupant la prose des deux discours par un fragment du poëme inédit de M. Campenon sur le *Tasse*. On y a cependant applaudi quatre beaux vers. M. Campenon décèle un goût épuré dans ses tableaux , et de la justesse dans ses idées ; mais trop souvent , dans ses vers , de belles images et de grandes pensées languissent décolorées par une expression débile. On attendait mieux de l'auteur de la *Maison des Champs* et de l'*Enfant prodigue* ; mais

les personnes qui connaissent le nouveau poème de M. Campenon , prétendent qu'il aurait pu facilement choisir un fragment plus digne de sa muse et de cette solennité littéraire.

Au surplus , cette séance n'a point fait repentir le public de son empressement. Parlons d'une autre séance qui a eu lieu , le mardi suivant , en comité secret , et qui , dit-on , a été bien autrement intéressante. Les plaisirs cachés sont toujours les plus vifs. L'idée de ces séances périodiques où les ouvrages inédits des académiciens viennent , chaque mois , commencer leur renommée , est une de ces heureuses inspirations familiaires à M. Raynouard , secrétaire perpétuel. Cette institution ne sera pas d'une faible influence pour disputer notre siècle aux vertiges de la politique , et le ramener à la gloire des lettres.

Voilà le programme exact de cette séance.

M. François de Neufchâteau , retenu par les douleurs de la goutte , a fait porter ses regrets à l'Académie par des stances qui ne se sentent nullement des infirmités de leur auteur.

C'est M. Lemercier qui a ouvert la séance par la lecture d'une dissertation sur la vie et le poème du *Camoëns* ; il a eu occasion d'applaudir au zèle de M. le comte de Souza , pour sa magnifique édition du *Camoëns* , sortie des presses de M. Firmin Didot , et ornées de gravures dues au talent de nos premiers artistes ; les collègues de M. Lemercier ont eu aussi l'occasion d'applaudir fréquemment à la nouveauté de ses idées et à la tournure originale de son style.

On a ensuite entendu , avec une attention admirative , le chant de l'*Interdit* , du poème de *Philippe-Auguste* ,

par M. Parceval-Grandmison ; ce chant , déjà célèbre par l'enthousiasme de madame de Staél , présente le plus imposant tableau : la lutte de la tiare et de la couronne. On attend avec une impatience bien légitime la publication de cette épopee , où la poésie semble avoir emprunté au patriotisme ses plus belles inspirations ; un beau poëme sur la bataille de Bovines , doit doublement intéresser des Français.

M. le comte Daru a terminé la séance par un extrait de son *Histoire de la république de Venise* , dans lequel il réfute adroitement le récit de l'abbé de Saint-Réal , auteur de la *Conjuration de Venise*. On a remarqué dans cette nouvelle production de M. Daru , la profondeur accoutumée d'un homme d'Etat supérieur , et le style éloquent et sévère d'un véritable historien.

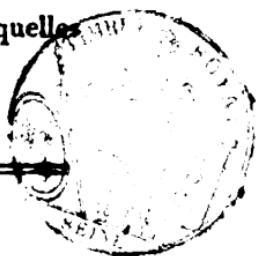
Tous ces ouvrages ont été entendus avec un intérêt soutenu , et ont donné lieu à diverses discussions littéraires , dans lesquelles les académiciens qui ne sont guère qu'auditeurs , ont lutté avantageusement avec ceux de leurs confrères dont le talent est connu du public.

Il se trouvait à cette séance vingt-sept membres de l'Académie française , et vingt des trois autres Académies ; ne pourrait-on pas , en étendant un peu les statuts de l'ordre , permettre l'entrée de ces audiences mystérieuses à quelques-uns de ces jeunes disciples des Muses , déjà couronnés par elles , qui , comme Enée , se présenteraient à la porte de leur temple , le rameau sacré à la main , et viendraient achever ainsi leur stage littéraire.

— Le défaut d'espace ne nous permet pas d'entretenir

mir aujourd'hui nos lecteurs d'une surabondance de petites brochures politiques aussi inconnues que leurs auteurs ; tous ces anonymes se disputent à qui sauvera l'Etat : il ne faut pas les décourager ; on sait quelle furent les libératrices du Capitole.

SS.



## SECONDE LISTE DES SOUSCRIPTIONS

*Recues pour les naufragés du radeau de la Méduse,  
jusqu'au 4 décembre inclusivement.*

## Dons remis chez MM. Perregaux-Lafitte :

S. A. R. Mgr. le duc de Berry, 500. f.—MM. R..., rue du Sentier, 100 f.—J. C. Clarmont, 50 f.—Les employés des bureaux de MM. Perregaux-Lafitte, 110 f.

Dons remis aux bureaux du *Journal du Commerce et du Mercure*.

Parmi ces offrandes, il en est une qui était accompagnée du billet suivant, qui nous a paru digne de l'intérêt du lecteur.

« Un enfant de neuf ans, qui a entendu lire la relation du naufrage de la *Méduse*, envoie 12 f., qu'il a gagnés par ses leçons. Comme il a failli périr sur mer, il plaint bien ceux qui font naufrage.

« Paris, ce 29 novembre 1817.

« Sa sœur y joint 8 fr. »

Madame Kenens, 20 f.—MM. Kenens fils, 10 f.—Radet, homme de lettres, 10 f.—J. I. Roques, de Montauban, 5 f.—Brillantais, propr., 40 f.—P. A. Fayolle, nég., 40 f.—M. B., ex-lieut. sans traitem., 2 f.—Mad. Le Roi, 30 f.—MM. Barrailon, ex-offic. de mar., 20 f.—Le duc de la Rochefoucauld-Liancour, pair de France, 100 f.—M. et mad. L. R., 20 f.—MM. J. D., 5 f.—Mlle. C... L..., 2 f.—MM. D..., 10 f.—A..., 10 f.—L..., 5 f.—Mesdames de la B... de Carentan, 20 f.—R. H., 20 f.—MM. de C., cap. de hus. en demi-solde, 5 f.—Archinard, prop., 20 f.—Le doct. K., 10 f.—Le doct. Ribes, 5 f.—Le doct. Therrin, 5 f.—Le doct. Breschet, 5 f.—Le doct. Fournier, 5 f.—Le doct. Marc, 5 f.—Le doct. Coutançay, 5 f.—Le doct. Renaudin, 5 f.—Perier frères, ban-

quiers, 100 f. — Mesdames B., 20 f. — B., 20 f. — MM. Lami, peintre en miniature, 5 f. — Mad. A., rue Duphot, 40 f. — MM. Beraud, offic. en non-act., 5 f. — Berton (du Lot), avocat, 5 f. — Edmond Gauthier, 3 f. — Un pair de France, 100 f. — Bennu, chev. de la lég.-d hon., 5 f. — Le gén. en non-activ. Th. B., 10 f. — L. R., abonné au *Mercure*, 20 f. — Le propriétaire et les habitués du café Holfort, rue St.-Denis, n. 309, 125 f. — Une dame du départ. du Haut-Rhin, 100 f. — MM. le baron Lambert, anc. intend.-gén. d'armée, 20 f. — Bénaben, 10 f. — Porquier, prop., 40 f. — Le colonel Legay d'Arcy, 20 f. — Le chef d'escadron Crével, 10 f. — Bourdon, 10 f. — Offic. d'art. en non-activ., 5 f. — F. C., 10 f. — Ehlen, 20 f. — J..., 50 f. — Mesdames B., 10 f. — D., 5 f. — MM. le docteur Legouas, 12 f. — Le doct. Louis Abraham, 10 f. — Disily Bernard, 10 f. — Casimir de Lavigne, 5 f. — Sevigny, pour la société coloniale, 25 f. — Les employés du 2<sup>e</sup>. bur. de la 1<sup>re</sup>. dir. de l'adm. des contrib. indirect., 20 f. — B. P. et D. de l'étude de M. Lombard, 20 f. — D., rue du Mont-Blanc, n. 11, 10 f. — M., commiss. de marine, 25 f. — La famille P., 20 f. — Donibaneoco-Guisson-Saharbasec, 20 f. — Pille jeune, rue du Marais du Temple, n. 20, 5 f. — Ch., 5 f. — Denon, memb. de l'Inst., 20 f. — F. A., 20 f. — Guittard, offic. de marine, 40 f. — T. et D., rue de Vaugirard, 15 f. — Le chef de bataill. comte Philippe de Blou, 10 f. — C. R., 20 f. — Les généraux Théodore, Charles et Alexandre de Lameth., 60 f. — A. F., 8 f. — Mamoiselle C. J., 5 f. — MM. Alliaume et Loche, 8 f. — M. D. C., 20 f. — E., 20 f. — Le colonel Favier, 20 f. — Les jeunes gens composant l'étude de M. Despres, not., rue du Fossé St.-Gen., 20 f. — Victor Daure, 20 f. — Denuelle, peintre, 5 f. — Lebon, 5 f. — B. C. Devaux, 5 fr.

MM. Mezan, 5 f. — N. C., passage Montesquieu, 20 f. — Cerclet, 3 f. — Eugène Labaume, chef d'escadron, 10 f. — Dmoulier, commissaire des guerres adjoint, 5 f. — Pellet, Devill et comp., nég., 100 f. — Lepautre, 7 f. — Madame L. 5 f. — MM. Milliet, nég. 15 f. — P., 5 f. — Le baron de Staél, le duc de Broglie, Schlegel, 100 fr. — Boinet, 5 f. — Renard, 5 f. — Madame la maréchale duchesse de Raguse, 100 f. — MM. Lainé, nég., 10 f. — Beaudouin l'aîné. nég. au Havre, 10 f. — Charles Breffort, 20 f. — Mad. M., 10 f. — MM. Ch. V., ex-comm. des guerres, 5 f. — H. H., ex-direct. des subs. milit., 5 f. — C. H. ex-andit., 5 f. — Ch. D., ex-officier, 3 f. — A. M. L., ex-four. de l'ex-garde, 5 f. — Mesdemoiselles N. B. 3 f. — A. 5 f. — MM. C. H. 40 f. — F. F. B. 15 f. — Julien B., 20 f. — Nodler, offic. à demi-solde, 20 f. — Gevaudan, 30 f. — Deux officiers en demi-solde, 20 f. — Un ancien marin, 5 f. — F. 5 f. — D. 5 f. — Cholonet, 5 f. — A., 5 f. — Jules de Ch., 60 f. — C., 5 f. — P., off. retraité, 5 f. — D....y, ex-mait. de poste à B....y, 10 f. — F. C., 5 f. — D., employé, 5 f. — Chevassus Bereha, marchand lapidaire, 10 f. — Louyer-Villermay, médecin, 10 f. — Fizeau, méd., 5 f. — Rey, méd., 5 f. — Le gén. Rapp, 70 f. — Barroil, 10 f. — Fricot, 20 f. — D., 5 f. — B. N., 5 f. — Anonyme (envoyé, par M. F.), 40 f. — F. Noël, nég., 25 f. — Ch. Ternaux, nég., 50 f.

— Delacroix, 20 f. — D. A., 40 f. — Berard, 10 f. — Bellanger, 25 f. — Duval, 15 f. — Mad. G., 10 f. — M. Delaporte, 12 f. — Mesdames Z., 20 f. — Blacque, 30 f. MM. Blacque, rue de l'Arbre-Sec, 10 f. — Limet-Perrier d'Etampes, 5 f. — A. C., officier retraité; E. C. et S. F., aspirans de marine; L. F., adj. aux comm. des guerres, réformé; F. M., propr., 25 f. — Madame la comtesse R., 30 f. — Jacques Raymond, 50 f. — L. A., 10 f. — F. D., 10 f. — S. M., hôtel de Bruxelles, 10 f. — C. D., 10 f. — Le général Bachelu, 20 f. — Madame N., rue Vivienne, 15 f. — Six anonymes, 124 fr.

Les souscriptions portées sur la présente liste, s'élèvent à 3,077 fr., laquelle somme réunie aux 2,224 fr. 50 c., montant de la première liste, forme un total de 6,201 fr. 50 c., qui ont été versés chez MM. Perregaux-Lafitte.

---

## POLITIQUE.

---

### S. I.

#### SESSION DES CHAMBRES.

##### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La séance du 29 novembre, la seule qui ait eu lieu depuis le 22, a commencé par un rapport de M. de Villele sur diverses pétitions. La plus remarquable est celle des rouliers et voituriers d'Avignon, qui demandent qu'une loi fixe la distance à parcourir, dans les vingt-quatre heures, par les voitures publiques. Voici en quoi cette fixation les touche : « Pour aider les maîtres de poste dans leur service onéreux, le gouvernement d'autrefois leur accordait une exemption d'impôts. A ce mode d'indemnité, impossible aujourd'hui, on a substitué un droit de 25 cent. par poste, dont il n'y a d'affranchis que les rouliers et voituriers qui marchent à petites journées. Or, qu'est-ce que la petite journée ? C'est, d'après un arrêt de la cour de cassation, rendu en 1809, un espace de dix lieues de poste ; mais la même cour de cassation a décidé, en

30.

1817, que c'étaient dix lieues de pays, c'est à dire environ une moitié en sus, *e sempre ben.* » Renvoyé à la commission du budget, attendu qu'il s'agit d'une indemnité dont la réduction occasionerait un chapitre de plus dans le livre des dépenses, où l'on compte déjà un assez bon nombre de chapitres. M. de Villèle fait place au ministre de la guerre qui vient présenter et développer un projet de loi sur le recrutement. Le Roi avait dit dans son discours aux chambres : « Il est temps d'assurer cette indépendance et cette dignité, sans lesquelles il n'y a ni roi ni nation. » L'orateur des pairs avait osé parler, en présence de l'Europe, « des vertus de cette nation punie de son trop de gloire. » L'orateur des députés avait assuré que « lorsqu'une limite équitable serait posée à d'énormes sacrifices, et que notre territoire serait enfin affranchi, alors seulement la France pourrait prendre rang parmi les nations. » Il n'est point jusqu'au pacifique institut où n'aït éclaté ce sentiment d'indépendance. « Si cette jeunesse était appelée à défendre son pays, nous lui montrerions des armes. Achille à Scyros serait moins prompt à les saisir. » De tant de manifestations, il ne pouvait éclore qu'une loi de recrutement ; mais cette loi, pour bien remplir tous nos besoins, doit respecter tous nos droits. C'est ici l'impôt en hommes qui ne demande pas une moindre exactitude dans la répartition que l'impôt en argent.

Pour décrire dans ses changemens divers notre système militaire, il faudrait fouiller jusqu'aux racines de la monarchie. Si ces changemens étaient progressifs, le fruit surpasserait le travail peut-être ; mais dans ce chaos d'institutions, tour-à-tour abandonnées et rétablies, il y a diversité, sans qu'il y ait progression. Le ban et l'arrière-ban qui, dans l'origine du système féodal, composaient le fonds de l'armée, n'en furent, dans la suite, que le supplément ; les soldats des bourgs, d'abord si méprisés, formèrent peu à peu, sous le nom de *francs-archers*, le noyau des forces nationales. Les *francs-archers*, les *bandes ou compagnies*, des *compagnies d'ordonnance*, tels sont les rudimens des armées permanentes. C'est à Charles VII qu'elles

doivent leur origine. Nous savons aujourd'hui s'il faut lui en rendre grâce.

François I<sup>e</sup>r institua les légions, qui furent bientôt après converties en régimens. Elles étaient de six mille hommes, et se recrutaient par la voie de l'enrôlement. Henri IV, fait plus qu'un autre pour créer un bon système, se contenta de vaincre avec celui qu'il avait trouvé. L'ordre s'établit enfin sous Louis XIV. C'est à ce prince que l'on doit l'institution des milices Abandonnées d'abord à l'arbitraire des intendans, les désignations n'eurent ensuite lieu que par le sort. Le premier tirage régulier est de 1691. C'est ; jour pour jour, cent ans avant le décret de l'assemblée nationale, qui supprime les milices. On sait le reste. Le principe des enrôlements volontaires, solennellement décrété en 1791, fut solennellement aboli en 1793. D'abord on leva trois cent mille hommes, en laissant chaque département maître du mode de levée. Puis on demanda un supplément de trente mille hommes pour la cavalerie ; puis on appela tous les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans, puis on appela tout le monde. Enfin la loi de la conscription parut. Elle se fondait sur cette base : « Que tout citoyen doit ses services à sa patrie. » L'article 12 de la Charte abolit, il est vrai, cette loi ; mais la Charte toute entière en consacre le principe.

Tels sont les antécédens du projet que M. le ministre de la guerre est venu proposer. Pour ne pas avoir à choisir entre les enrôlements volontaires et les appels périodiques, il maintient les uns sans exclure les autres. Seulement il considère le premier de ces deux modes comme fondamental, et l'autre comme subsidiaire, pour les légions. Quant aux troupes d'élite, l'enrôlement est le mode exclusif.

Je ne discuterai point le mérite de ces deux modes. Trop de distance les sépare, et trop de considérations rendent la solution à peu près impossible, dans un pays qui n'a pas un régime absolument monarchique, ni entièrement populaire. En principe, l'enrôlement, étant plus favorable à la liberté individuelle, se rattache mieux à la monarchie ; et l'appel, étant plus favorable à l'égalité politique, paraît convenir davantage au gouvernement républicain. Il s'ensuit la nécessité d'une

combinaison de ces deux modes , dans un régime mixte : jusque-là donc point de difficulté. La difficulté commence à l'établissement d'un mode exclusif pour les corps d'élite. Est-ce que la cavalerie et l'artillerie ne sont pas des troupes nationales , aussi bien que l'infanterie ? Est-ce que la troupe appelée à l'honneur de garder le prince , n'est pas éminemment nationale ? Et qui doit prendre un intérêt plus vif que la nation , à la conservation de son prince ? N'est-il pas sa première richesse ? Mais encore , ces troupes que l'on nomme d'élite , ainsi recrueées , en sens inverse des troupes ordinaires , sont-elles en effet dignes de ce nom ? Est-ce bien l'élite de la nation qui s'enrôle ? François I<sup>e</sup> ordonnait d'enrôler par préférence les vagabonds et gens sans aveu. Je sais que le projet de loi dit précisément le contraire. Et cependant , pour se persuader que la troupe d'élite sera composée d'élémens aussi purs que l'autre , il faudrait oublier que la nouvelle division des propriétés a augmenté le nombre des petites indépendances ; qu'elle a donné des foyers à ceux qui en manquaient ; qu'il n'est pas naturel d'échanger ces douceurs et cette aisance contre une caserne ; enfin , que les quinze dernières années n'ont produit que cinquante-deux mille enrôlements , c'est-à-dire trois mille cinq cents par an , terme moyen. Je ne serais donc pas étonné que quelqu'un proposât un mode uniforme de recrutement , comme la plus sûre base d'un bon esprit militaire , comme un moyen infaillible de prévenir ces haines de corps , qui , d'une armée de compatriotes , font plusieurs armées ennemis. Quant à l'admission dans la garde royale , on désirera peut-être que ce soit le poste d'honneur , la récompense des actions éclatantes et d'une sage conduite , afin que de fait et de nom la garde royale soit la troupe d'élite.

L'article 6 du projet de loi (titre 2) est ainsi conçu :

» Chaque année , dans les limites fixées par l'article 5 , « le nombre d'hommes appellés sera réparti entre les « départemens , arrondissemens et cantons , propor- « tionnellement à leur population militaire , d'après les « derniers dénombremens officiels . »

C'est ici surtout qu'il est nécessaire et qu'il est difficile

d'être juste. Dans l'ancien régime, suivant le chevalier de Pommelles, la généralité d'Auch, qui comprenait huit cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-onze habitans, ne fournissait qu'un contingent de quatorze cent vingt-un soldats, tandis que la généralité de Montauban, qui n'était que de cinq cent quarante-deux mille quatre cent trente-neuf âmes, en fournissait deux mille huit cent quarante. Dans le Poitou, la proportion était de un sur onze, et dans l'Aunis limitrophe du Poitou, de un sur quarante-huit. Ces inégalités nous choquent, et ont droit de nous choquer, non point parce que ce sont des inégalités; car le despotisme a aussi son niveau; mais, parce qu'au lieu d'être le produit d'un calcul, elles sont l'effet d'une volonté arbitraire.

Ce serait une erreur de croire que l'unique base de la population recrutable soit la population générale. C'est bien là un des éléments du rapport dont la population recrutable est le résultat; mais ce n'est point l'élément unique. Outre la population générale, il faut compter les proportions locales entre le nombre total des habitans et le nombre des jeunes gens de vingt ans. ensuite les proportions locales entre les inscrits et les réformés. Ceci demande une explication.

Le rapport général de la population à la population recrutable est de cent à un. Mais ce rapport est un terme moyen, une solution approximative dont tous les départemens ont fourni les données. Adopter dans la pratique ce terme moyen, pour l'un comme pour l'autre extrême, serait une injustice manifeste; car le terme variable de ce rapport, qui est cent pour le département de l'Aisne, est deux cent dix pour le département de la Seine. Par conséquent, demander au département de la Seine le centième de sa population, aussi bien qu'au département de l'Aisne, c'est lui demander plus que le double de ce qu'on demande au département de l'Aisne.

Les causes locales de réforme viennent de nouveau troubler ce rapport. Le terme moyen du nombre des réformés est bien de trente-un sur cent; mais c'est le terme moyen de plus de quatre-vingt termes.

En remontant aux sources, vous trouverez, par exemple, vingt au lieu de trente-un, pour le département du

Haut-Rhin , et cinquante , au lieu de trente-un , pour le département des Hautes-Pyrénées ; c'est-à-dire que , sur cent jeunes gens de vingt ans qui se présenteront dans le Haut-Rhin , il n'y en aura que vingt de réformés , et qu'il y en aura cinquante dans le département des Hautes-Pyrénées . C'est-à-dire , en d'autres termes , que , pour réaliser cent hommes , dans le département du Haut-Rhin , l'opération devra frapper sur cent vingt-cinq , et que , dans le département des Hautes-Pyrénées , elle devra frapper sur deux cents . C'est qu'il est des pays où l'enfance est plus longue , plus faible , plus maladive . Si l'on n'a pas égard à toutes ces données , l'exactitude n'est que dans les chiffres . Il conviendrait de fondre enfin les éléments de ce rapport si variable et si composé , c'est-à-dire de fonder la justice . Nous le pouvons aujourd'hui ; si nous attendons une crise , il ne sera plus temps ; car les circonstances alors emportent les principes .

« Déterminer les qualités et les habitudes de la population , fixer les points où elle surabonde et ceux où elle s'appauvrit ; régler les sacrifices qu'elle peut faire , et les ménagemens régénérateurs dont elle a besoin , telles sont les données du problème à résoudre , pour faire une juste répartition entre les départemens , des hommes à appeler à l'armée . La solution de ce problème ne pouvait s'obtenir dans les premiers temps de la monarchie ; il ne paraît pas qu'on l'ait cherchée sous le régime des milices ; on la trouvera dans les observations que la conscription a permis de faire . On doit à cette institution trop austère , l'avantage remarquable qui manque à la plupart des autres Etats de l'Europe , de bien connaître la population militaire du royaume . »

Ce passage est tiré d'un livre qui paraît le fruit de longues et profondes méditations sur le sujet qui nous occupe , et que j'aurais cité plus souvent , s'il avait fallu lui restituer tout ce que j'en ai emprunté (1) .

---

(1) *Recherches et Considérations sur la formation et le recrutement de l'armée en France*. Paris , chez Firmin Didot , rue Jacob , n. 24 ; et chez Magimel , Ancelin et Pochard , rue Dauphine , n°. 9.

L'article XIII porte que, *dans les cas d'exemption pour infirmités, les gens de l'art seront consultés*. Mais il est des infirmités qui emportent l'exemption, il en est d'autres qui n'emportent que la suspension. Pourquoi ne pas déterminer les premières? C'est dans la loi constitutive qu'est leur place. Surtout, pourquoi laisser sans règle fixe, les rapports entre les gens de l'art et le conseil de recrutement? Est-ce que le conseil de recrutement pourra passer outre, si les médecins déclarent le danger imminent? Ou bien aura-t-il le droit d'exempter ceux qu'un avis de médecins jugerait valides? Et, s'il arrivait que les gens de l'art et le conseil de recrutement fussent d'un sentiment opposé, où est le tribunal qui doit décider entre eux? On dirait que nous manquons d'exemples de connivence et d'oppression.

Le titre VI est la conséquence de ces paroles du Roi, qui ont retenti dans toute la France: « Je veux qu'aucun privilége ne puisse être invoqué, que l'esprit et les dispositions de cette charte, notre véritable boussole, qui appelle indistinctement tous les Français aux grades et aux emplois, ne soient pas illusoires, et que le soldat n'ait d'autres bornes, à son honorable carrière, que celle de ses talents et de ses services. » Et ces mêmes paroles sont le développement des articles 2 et 3 de la charte. Ainsi, quelque chose de l'esprit constitutionnel pénétrera dans un ordre d'habitudes si contraire aux habitudes civiles. Le soldat désapprendra moins facilement la loi de son pays, quand elle aura mis ses droits en réserve, quand c'est elle qui le prendra par la main pour l'élever de grade en grade. Je laisse aux hommes du métier à discuter la limite de ces droits. Et, pourtant, je ne sais quel sentiment de justice me porterait à la reculer. Nul doute que le génie ne s'acquiert pas, et je suis de ceux qui disent que l'on naît général, comme l'on naît poète. Mais le commandement d'un régiment est-il compris dans l'exception? Il faut s'attendre à tous les lieux communs sur la nécessité d'une représentation brillante. Et pourtant je ne vois pas que nos régimens aient été plus mal conduits, quand ils avaient pour colonels, des soldats parvenus. Nul régiment ne fut autrefois donné à un roturier. Il faut éviter, il faut effacer ce

souvenir. Pour être réduite à un seul point, l'exception n'en serait pas moins une injure.

Tous les bons esprits sentaient la nécessité d'une réserve. Une réserve, disaient-ils, sans épuiser les forces de l'État, diminue ses dépenses. Quand il existe une réserve, les hommes appelés sous les drapeaux, se préparent par des exercices modérés aux fatigues de la guerre. Dans les circonstances imprévues, le gouvernement n'est pas réduit à ce brusque accroissement de forces qui peut compromettre le succès de ses opérations. Ces principes ont évidemment dicté les dispositions de la loi, relatives à la création des *légionnaires vétérans*. « Les légionnaires vétérans, a dit le ministre, « n'offrent qu'une force auxiliaire et territoriale dont « l'objet est de suppléer l'armée, et de la rendre dis-« ponible pour rétablir l'ordre partout où il serait trou-« blé. Cette institution peut seule permettre de res-« treindre les appels, et de libérer, sans retour, tous « ceux qui ne sont point appelés, parce que, en ménagant pour le besoin une force préférable au nombre, « elle ajoute une garantie de fait à la garantie légale de « la libération. »

Le projet de loi ne fait aucune mention des troupes étrangères à la solde de la France. Cette omission a été remarquée ; elle devait l'être. Ce fut Louis XI, le premier, qui enrôla six mille Suisses, pour remplacer les *francs-archers*. Je n'aime point cette origine. Quoi qu'il en soit, le nombre de ces auxiliaires n'a point diminué depuis Louis XI. Mais en les supposant utiles dans un pays qui sait, ou du moins qui peut se défendre, il faudrait créer une règle de proportion entre l'accessoire et le principal, et c'est le bon sens qui fournit cette règle. C'est lui qui nous avertit que des auxiliaires peu nombreux, ne produisent pas un grand bien, et que, trop nombreux, ils peuvent faire un grand mal.

— Dans la foule des ouvrages que les circonstances font éclore, et qui passent avec elles, il ne faut point confondre le livre *des Forêts*, dont M. Rougier de la Bergerie a fait hommage à la chambre. Ce livre a pour objet l'amélioration et même la conservation de notre sol. Il se rattache donc au premier de tous les intérêts, celui de notre existence.

— Dans le comité secret du 29, M. Duvergier de Hauranne a développé une proposition tendante à déterminer positivement par une loi, soit l'âge nécessaire pour être élu membre de la chambre des députés, soit l'époque à partir de laquelle les députés, pour être admis, devront justifier qu'ils paient mille francs d'impositions directes, soit le délai qui doit être accordé aux députés, nouvellement élus pour se présenter à la chambre.

Je me trouve heureux de me rencontrer avec M. Duvergier de Hauranne, sur la nécessité d'une telle loi (1).

## S. II.

### REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

*Du 30 novembre au 4 décembre.*

**RÉCOLTES, FINANCES.** — La taxe pour les pauvres, en Angleterre, s'éléva, l'an dernier, à 10 millions sterl., et cependant le nombre des pauvres n'a pas diminué. C'est qu'il ne suffit pas qu'une aumône soit abondante pour qu'elle fructifie. On a proposé d'établir pour les ouvriers une sorte de tontine. C'est une invention française. Je la crois fort bonne en elle-même, pourvu qu'on ne prenne point les administrateurs au hasard.

Les fonds sont à la hausse ; on achète beaucoup.

**AMÉLIORATIONS POLITIQUES.** — Lorsque nous revoyons un jeune homme que nous avions laissé enfant, nous sommes étonnés du changement qui s'est opéré en lui. Sa taille s'est élancée, sa voix a grossi ; ses traits sont plus fortement prononcés. Nous aurions peu remarqué ces changemens, si nous ne l'eussions point quitté. J'applique cet exemple à l'Allemagne. Nous qui la voyons croître, et qui croissons avec elle, les indices de virilité qu'elle manifeste frappent faiblement nos regards. Mais qui l'aurait vue, il y a quelques

---

(1) Voyez le *Mercure* du 15 novembre.

années , courbée sous le joug féodal , couverte ou plutôt hérissée de bannières de toutes couleurs ; et qui la verrait tout-à-coup secouer sa poussière gothique , et réunir dans un même intérêt non-seulement ses populations diverses , mais tous les élémens de ces populations , aurait peine à la reconnaître . L'esprit constitutionnel anime et vivifie cette masse , comme l'esprit de vie qui souffla sur le cahos . Ce n'est pas qu'il n'éprouve des résistances . A ces mots d'égalité politique , toutes les vieilles oligarchies ont frémi . Mais voici l'ordre de travail de la diète : « Régler les rapports politiques des ci-devant Etats médiatisés.—Régler l'état légal de la ci-devant noblesse d'empire dans la confédération germaniques.—Statuer sur les réclamations des communes catholiques et israélites , et des anciennes familles de Limbourg et de Freuenstein , touchant la constitution de la ville de Francfort . — Etablir un système uniforme pour la liberté de la presse . »

— L'archiduc Jean a transplanté dans son pays un fruit précieux qu'il a recueilli dans ses voyages ; c'est l'enseignement mutuel . La Bavière aussi organise son instruction publique .

— L'armée de Saxe est réduite à douze mille hommes , et les Saxons la trouvent encore trop nombreuse ; quelques-uns n'en voudraient pas du tout . Excellente idée s'ils peuvent la faire partager à leurs voisins . Jusque-là , qu'ils s'en tiennent à la théorie . Ces sortes d'améliorations sont d'une nature étrange ; il faut qu'elles aient lieu partout ou qu'elles n'aient lieu nulle part .

— Au moment où les conseils du cabinet se succèdent si rapidement , je ne suis pas étonné de la sévérité que le ministère anglais déploie contre les raisonneurs . La cour du banc du roi ne se montra jamais plus menaçante . Suivant les journaux de l'opposition , c'est l'audace du patriotisme qu'on s'efforce de flétrir , comme le délice du crime . Il est fâcheux , dit le *Times* , qui pourtant n'est pas de l'opposition , qu'il y ait une loi qu'on aggrave dans un temps , et qu'on neutralise dans l'autre . Je trouve une double injure dans cette oppression et dans cette inertie . Le *Courrier* , mieux initié , voit les choses sous un jour différent . On n'en veut , dit-il , qu'à des misérables sans talent et sans autorité personnelle . Pour

du talent , s'ils en manquent , l'arrêt de la cour ne leur en donnera pas.

— Le bruit d'une organisation prochaine des provinces prussiennes du Rhin acquiert , de jour en jour , plus de consistance ; on assure qu'elles auront un gouverneur-général et une législation particulière. Parmi les griefs des habitans , on remarque ceux des chefs de manufactures. Ce sont les importans objets qui appellent à Coblenz le prince de Hardenberg.

— On a publié à Stutgard plusieurs édits concernant l'organisation nouvelle du royaume. Le premier de ces édits régularise le système des contributions ; le second , est relatif au rachat de tous les impôts dits féodaux. Voilà de quoi aigrir la bile des médiatisés.

**COLONIES.** — Morillo est-il mort ? Une lettre de Curaçao l'annonçait ; le départ du général Cagigal semblait le prouver ; mais des nouvelles postérieures démontent ce bruit. Mina est-il battu ? Son adversaire le publie , mais en s'excusant de n'avoir pas poursuivi sa victoire , sur ce que la cavalerie espagnole était en fuite.

On nous dit que Morillo , qui était encore à Caracas le 6 octobre , avait mis , sur cette ville , une contribution d'un million , qu'il exigeait avec une rigueur sans exemple. Il n'espère donc point la garder. Bolivar , au contraire , si l'on en juge par une de ses lettres du 28 septembre , paraît plein d'espérances ; il est vrai qu'elles ont été plus d'une fois trompées.

« Tout va bien ici ; l'armée marche sur Caracas , et « je quitterai cette ville (Angustura) le dernier. Ce « sera sans doute , dans douze jours d'ici , pour aller « prendre possession de San-Fernando. De là je mar- « cherai par le centre de la province , et je rejoindrai « les autres divisions. Je ne crains pas d'écrire cela , « parce que les troupes royales ne sont point en état « d'empêcher mes opérations , et je ne désire point le « méprisable triomphe de les prendre par surprise. La « division du général Bermudez seule suffirait pour « s'opposer à toutes les troupes espagnoles : il a plus « de trois mille hommes d'excellentes troupes. Paez , « dans l'ouest , est irrésistible à cause de sa nombreuse « cavalerie ; il a obtenu quelques avantages très-impor-

« tans , de sorte que l'ennemi ne sait quelle manière de suivre. En un mot , nous sommes remplis d'entrances , et nous les croyons toutes bien fondées parce que le peuple est patriote , et que nos soldats sont accoutumés à vaincre. »

Ce qu'il y a de plus certain , c'est le désordre intérieur des deux partis. Bolivar envoie des troupes contre Béringo , et Morillo bannit le gouverneur de Caracas. Au rapprochement. Morillo avait inondé de sang l'île Marguerite. Les insurgés n'ont pas laissé sur la rive l'Orénoque trois Espagnols vivans. Ne serait-il pas tenté qu'une bonne paix vînt enfin mettre un terme à tous ces horreurs ? Espagnols , insurgés , ne comprendront-ils jamais qu'un autre profitera de la lutte , et qu'après bien d'inutiles crimes , et les Européens , et les enfants des Européens disparaîtront pour toujours de cette terre arrosée , mais non point fertilisée de leur sang ?

La Guyane est toute entière au pouvoir des indépendants. Une proclamation de Bolivar invite les immigrés guyanais à rentrer dans leurs foyers. Une autre proclamation du même général avertit toutes les nations que les ports de l'Orénoque sont ouverts à tous les vaisseaux. Les armes de Vénézuela sont partout victorieuses. L'amiral Brion , dans deux combats successifs , a pris aux Espagnols quatorze bâtiments chargés d'objets précieux , d'armes et de provisions ; il a fait dire qu'il a fait cinquante cinq cents prisonniers.

— Le Brésil cultive en paix les arts. Cela vaut mieux que de nourrir et même de châtier des conspirations.

**RELATIONS POLITIQUES.** — Les pirates wéchabites ont massacré tout l'équipage d'un bâtiment , composé de pèlerins turcs , qui se rendaient à la Mecque. Le bâtiment naviguait sous pavillon anglais. Est-ce au léopard , est-ce au croissant qu'ils font la guerre ?

— La mission de M. le conseiller prussien Jordan , auprès de l'empereur d'Autriche , n'est point revêtue d'un caractère solennel. Et pourtant on la croit relative à de grands intérêts.

— Les îles du Rhin que la France possédait à l'époque du traité de Lunéville , lui resteront. Celles qui n'étaient acquises que postérieurement à ce traité , appartiendront au grand-duché de Bade.

PROCÈS MARQUANS. — Des conjectures sans nombre sur madame Manson , et pas un fait. — Un commissaire de police traduit en jugement pour un excès de lacomme dans ses inventaires. — L'éternel M. Selves dément de ses prétentious nouvelles par une fin de non-recevoir. Voilà tout sur ce point. C'est bien peu , dit-on. C'est encore trop.

— Comme j'écrivais ceci , les détails d'un aussi horrible attentat que celui de Rodez me tombent sous les yeux. C'est un mélange de violence , de fraude , d'ingratitude qui fait horreur ; et le crime aussi , comme à Rodez , trouve des bourreaux dociles.

La scène est à Oleron. Un homme perdu de débauche , pour réparer les brèches de sa fortune , sollicite la main d'une jeune Espagnole. Il l'obtient. L'infortunée était belle ! mais elle était riche. Son mari vit en elle , d'abord une proie ; ensuite un obstacle importun. Excité au crime par une infâme , il la dépouille de ses biens , la chasse de sa maison , la réduit au pain de l'aumône. Mais elle vivait encore ! On offre 100 fr. à une femme impure et à l'amant de cette femme , pour l'assassiner. Le marché se conclut. Deux fois ils l'empoisonnent , deux fois elle en réchappe. Enfin , cette femme et son complice entraînent , sous de faux prétextes , leur victime dans un champ écarté ; et là , malgré ses supplications et ses larmes , pendant que l'un la saisit fortement , l'autre l'étrangle de ses propres mains.

NOUVELLES DIVERSES. — On dit M. de Golz , commissaire-général de la guerre dans le royaume des Pays-Bas , remplacé par le général Tindal , ou par le général Dumouzeau.

— Le duc de Raguse est nommé ministre d'Etat.

— Le prince Eugène est reconnu premier prince de la monarchie bavaroise après les princes de la famille tégnante ; il a ses fonctionnaires , son tribunal.

— Quelques troubles encore à Alger ; et toujours la peste. Elle règne à bord du bâtiment hambourgeois. De bonnes mesures sanitaires ont jusqu'ici préservé Gibraltar.

— Trait de naïveté remarquable ; je dis comme les almanachs. Le colonel Riddell vantait beaucoup , au lord-maire , un secret infaillible contre le typhus. Que

ne vous adressez-vous plutôt à la faculté , lui répondit le lord-maire. — Bon , la faculté ; je guérirais tout un hôpital devant elle , qu'elle ne me croirait pas.

— Le lieutenant Kotzebue , parti le 17 juillet 1816 du port Pierre et Paul pour la baie de Nortou , après avoir inutilement essayé de visiter le détroit de Behring , découvrit , en continuant sa route , le long de la côte d'Amérique , une passe dont on n'apercevait pas les bornes. Ce fut après deux jours de navigation , dans la direction du sud-est , qu'il vit la terre. Plus de quinze jours furent employés à examiner la grande baie , dans l'espoir d'y trouver l'embouchure d'un fleuve. Les habitans dout ce navigateur se loue , toutes féroces que soient leurs mœurs , lui indiquèrent une petite baie où se trouvait un canal qui conduisait à la pleine mer. Cette découverte n'est pas d'une médiocre importance pour le commerce de la Russie.

— D'un autre côté , l'Angleterre se propose de tenter un passage dans le nord-ouest. Quelque révolution de la nature a détruit ou fondu ces montagnes de glace qui nous séparent des extrémités septentrionales de notre hémisphère. On pénètre jusques au quatre-vingt-quatrième degré. Le pôle devient accessible.

— Suivant l'autique usage , la procession funéraire de la princesse Charlotte a eu lieu dans la nuit. On observe qu'entre minuit et une heure , la lune , auparavant brillante , se couvrit d'un voile. La bière fut descendue dans le caveau par une mécanique pratiquée à travers la voûte , il y a sept ans , d'après l'ordre même du roi. On la vit glisser insensiblement , et s'abîmer ensu pour jamais. Triste , mais fidèle image des grandeurs humaines !

— Un singe fort intelligent était embarqué sur un vaisseau où il aidait à la cuisine et à la manœuvre. Condamné , par le capitaine en second , à un châtiment qu'il n'avait pas mérité , il se laissa mourir de faim. Et certains hommes s'étonnent que d'autres hommes se révoltent contre l'injustice.

BÉNABEN.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1817.



## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### HERCULE FURIEUX.

*Discours traduit d'Euripide.*

{ Hercule, dans un transport de fureur, excité par Jähon, a égorgé sa femme et ses enfants. Bientôt, reconnaissant la raison, il reconnaît son crime, et veut l'expier en se donnant la mort. Thésée lui prodigue les consolations de l'amitié, lui offre un asile dans Athènes; et pour affaiblir l'horreur que lui inspire le massacre de sa famille, il lui rappelle les forfaits dont les dieux eux-mêmes se sont rendus coupables. Hercule lui répond en ces termes: }

Ah! ces discours sont vains pour tromper mes regrets!  
Les dieux ne donnent point l'exemple des forfaits;  
Non, ils n'ont point brûlé d'une flamme adultère,  
Ni de fers criminels chargé les mains d'un père;  
Un dieu n'attaque point la liberté d'un dieu,  
Et maître de lui-même, il ne forme aucun voeu.  
Loin de moi ces récits d'une bouche profane,  
Ma raison indignée à jamais les condamne.  
Mais malgré les combats que me livre le sort,  
Je n'accepterai point le secours de la mort;

TOME 4.

31

D'un lâche en expirant je crains l'ignominie :  
 Le mortel qui fuirait la fortune ennemie ,  
 D'un guerrier menacant soutiendrait-il le bras ?  
 Le courage d'Hercule attendra le trépas.  
 O mon ami ! j'irai dans ta ville fidèle ,  
 Nourrir de tes biensfaits la mémoire éternelle.

Grands dieux ! j'ai supporté d'innombrables travaus ,  
 Nul n'a fait reculer l'audace d'un héros ,  
 Une larme jamais n'a mouillé ma paupière ;  
 Ah ! je ne pensais pas que le destin contraire  
 Quelque jour de mes yeux dût arracher des pleurs !  
 Il faut connaître enfin l'empire des malheurs ;  
 Eh bien ! je suis vaincu. — Vous (1) , vieillard vénérable ,  
 Qui voyez mes tourmens , mon exil déplorable ,  
 Qui contemplez en moi l'assassin de mes fils ,  
 De leurs membres épars recueillez les débris ;  
 Cachez dans le tombeau leur malheur et mes crimes ;  
 Honorez de vos pleurs d'innocentes victimes ,  
 Au meurtrier la loi défend cette douceur !  
 Joignez-les à leur mère et pressez sur son cœur  
 Ces fruits infortunés d'une union si chère ,  
 Que frappa de ma main l'erreur involontaire .  
 Quand vous aurez couvert ces restes précieux ,  
 Soutenez et la vie et l'aspect de ces lieux ,  
 Et malgré les douleurs d'une anière vieillesse ,  
 A supporter mes maux forcez votre tendresse.

O mes enfans ! faut-il que l'auteur de vos jours  
 Dans sa rage homicide en termine le cours ?  
 A mes nobles efforts , la victoire fidèle ,  
 En vain m'a couronné d'une gloire immortelle ;  
 Vous perdez tout le fruit de mes sanglans combats .  
 Et du nom paternel vous ne jouirez pas !  
 Et toi dont la constance et la douleur sincère ,  
 Baignant de chastes pleurs ma couche solitaire ,  
 Loin d'un époux , cheri veillaient dans ce palais ,  
 Devais-tu , malheureuse , expirer sous mes traits ?  
 Femme ! enfans malheureux ! plus malheureux Alcide !

---

(1) Il s'adresse à Amphitryon.

De tes fils , de ta femme , un lâche parricide  
 Te sépare et te livre à d'éternels tourmens !  
 O fatales douceurs de nos embrassemens !  
 O funeste présent , javelots infidèles !  
 Faut-il vous conserver dans mes mains criminelles ,  
 Ou jeter loin de moi des témoins odieux ,  
 Qui me reprocheraient mes transports furieux ?  
 « Par nous assouviissant ta rage sanguinaire ,  
 « A ta femme , à tes fils tu ravis la lumière ;  
 « De ton sang avec toi tu portes les bourreaux !  
 Et mon bras soutiendrait ces auteurs de mes maux ?  
 Je pourrais... ? Mais privé d'un secours si terrible ,  
 Qui dans tous les dangers me rendit invincible ,  
 Dois-je à mes ennemis , offrant mon propre sein ,  
 Par un trépas honteux terminer mon destin ?  
 Non , je ne puis trahir le soin de ma mémoire ,  
 Je garde en soupirant l'instrument de ma gloire .

O terre de Cadmus , ô peuple généreux ,  
 A ces mânes plaintifs consacrez vos cheveux .  
 Prenez ; prenez du deuil les marques légitimes ;  
 Allez sur le tombeau de ces tristes victimes ;  
 Pleurez-les , pleurez-moi : frappés des mêmes coups ,  
 Junon nous a surpris et nous immole tous !

M. J. ANCEAU , professeur-adjoint de sixième  
 au collège royal de Bourbon.

### ÉNIGME.

Je n'ai ni forme ni couleurs ,  
 Cependant sur les yeux j'exerce mon empire .  
 Si je te fuis , lecteur , ton mal devient le pire ,  
 Et quand je t'approche , tu meurs .

*Par M. N. L., de Versailles.*

### CHARADE.

Un prince ami de mon dernier ,  
 Devrait proscrire mon premier .  
 D'où naît trop souvent mon entier .



### LOGOGRIphe.

Je suis touchante avec ma tête,  
Je suis terrible sans ma tête ;  
Je fais bien des maux sans ma tête,  
Que j'adoucis avec ma tête ;  
Je donne la mort sans ma tête,  
Jé rends là vie avec ma tête ;  
**Dans deux beaux yeux, enfin, avec ma tête**  
J'ai plus de droits sur un vainqueur,  
Que dans la main d'un barbare en fureur  
Je n'en eus jamais sans ma tête.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logographe*  
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*Énigme*, est *carte*; celui de la *charade*,  
est *migraine*; et celui du *logographe*, *livre*, où l'on  
trouve *ivre*.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Du Théâtre français et du Théâtre étranger.*

On peut remarquer depuis quelque temps dans les articles littéraires de nos journaux, et même dans les cours de nos professeurs de belles-lettres, une tendance à agrandir les dimensions de notre théâtre, et sinon à s'affranchir de la rigueur des règles respectées jusqu'à ce jour, du moins à reconnaître que les étrangers ne sont pas si coupables lorsqu'ils s'en écartent. En

observant ce commencement de révolution dans notre littérature , j'ai été conduit à m'occuper des différences qui distinguent le théâtre français de celui des Anglais et des Allemands , et j'ai pensé que les réflexions suivantes , dont j'ai déjà publié quelques-unes il y a plusieurs années , mais que je rattache dans cet article à un principe général , qui ne m'avait pas frappé alors , pourront intéresser le public.

En littérature , comme en politique , rien de ce que sont les hommes réunis , rien de ce que les peuples adoptent ne prend son origine dans leur fantaisie ou dans leur caprice. Les lois qu'ils s'imposent ou celles qu'ils repoussent , les institutions qu'ils se donnent ou celles qu'ils renversent , ont toujours des causes indépendantes de leur volonté.

Ainsi , ce n'est nullement parce que les Anglais et les Allemands ont voulu dédaigner les règles , que leurs écrivains s'en sont affranchis. Ce n'est point non plus parce que nous avons préféré nous y soumettre , que nos grands poètes les ont observées. C'est que l'idée première , la conception fondamentale de nos tragédies , diffère de celle des tragédies anglaises ou allemandes.

Lors même que les nôtres sont fondées sur la tradition ou sur l'histoire , elles ne peignent qu'un fait ou une passion. Les Allemands , dans les leurs , peignent une vie entière et un caractère entier.

Quand je dis qu'ils peignent une vie entière , je ne veux pas dire qu'ils embrassent dans leurs pièces toute la vie de leurs héros , mais ils n'en omettent aucun événement important ; et la réunion de ce qui se passe sur la scène , et de ce que le spectateur apprend par des récits ou par des allusions , forme un tableau complet , d'une scrupuleuse exactitude.

Il en est de même du caractère. Les Allemands n'é-

cartent, de celui de leurs personnages, rien de ce qui constituait leur individualité. Ils nous les présentent avec leurs faiblesses, leurs inconséquences, et cette mobilité ondoyante, qui appartient à la nature humaine et qui forme les êtres réels.

Nous avons un besoin d'unité qui a poussé nos auteurs dans une autre route. Ils repoussent des caractères tout ce qui ne sert pas à faire ressortir la passion qu'ils veulent peindre ; ils suppriment, de la vie antérieure de leurs héros, tout ce qui ne s'enchaîne pas nécessairement au fait qu'ils ont choisi.

Qu'est-ce que Racine nous apprend sur Phèdre ? Son amour pour Hyppolite, mais nullement son caractère personnel, indépendamment de cet amour. Qu'est-ce que le même poète nous fait connaître d'Oreste ? Son amour pour Hermione. Les fureurs de ce prince ne viennent que des cruautés de sa maîtresse. On le voit, à chaque instant, prêt à s'adoucir, pour peu qu'Hermione lui donne quelque espérance. Le meurtrier de sa mère paraît même avoir tout-à-sait oublié le forsait qu'il a commis ; il n'est occupé que de sa passion ; il parle, après son parricide, de son innocence qui lui pèse ; et si, lorsqu'il a tué Pyrrhus, il est poursuivi par les furies, c'est que Racine a trouvé, dans la tradition mythologique, l'occasion d'une scène superbe, mais qui ne tient point à son sujet tel qu'il l'a traité.

Ceci n'est point une critique. Andromaque est l'une des pièces les plus parfaites qui existent chez aucun peuple, et Racine ayant adopté le système français, a dû écarter, autant qu'il le pouvait, de l'esprit du spectateur, le souvenir du meurtre de Clytemnestre. Ce souvenir était inconciliable avec un amour pareil à celui d'Oreste pour Hermione. Un fils couvert du sang de sa mère, et ne songeant qu'à sa maîtresse, aurait produit

un effet révoltant. Racine l'a senti, et pour éviter plus sûrement cet écueil, il a supposé qu'Oreste n'était allé en Tauride, qu'afin de se délivrer, par sa mort, de sa passion malheureuse.

L'isolement dans lequel le système français présente le fait qui forme le sujet, et la passion qui est le mobile de chaque tragédie, a d'incontestables avantages.

En dégageant le fait que l'on a choisi de tout les faits antérieurs, on porte plus directement l'intérêt sur un objet unique. Le héros est plus dans la main du poète qui s'est affranchi du passé ; mais il y a peut-être aussi une couleur un peu moins réelle, parce que l'art ne peut jamais suppléer entièrement à la vérité, et que le spectateur, lors même qu'il ignore la liberté que l'auteur a prise, est averti, par je ne sais quel instinct, que ce n'est pas un personnage historique, mais un héros factice, une créature d'invention qu'on lui présente.

En ne peignant qu'une passion, au lieu d'embrasser tout un caractère individuel, on obtient des effets plus constamment tragiques, parce que les caractères individuels, toujours mélangés, nuisent à l'unité de l'impression. Mais la vérité y perd peut-être. On se demande ce que feraient les héros qu'on voit, s'ils n'étaient dominés par la passion qui les agite, et l'on trouve qu'il ne resterait dans leur existence que peu de réalité. D'ailleurs, il y a bien moins de variété dans les passions propres à la tragédie, que dans les caractères individuels, tels que les crée la nature ; les caractères sont innombrables, les passions théâtrales sont en petit nombre.

Sans doute l'admirable génie de Racine qui triomphe de toutes les entraves, met de la diversité dans cette uniformité même. La jalouse de Phèdre n'est pas celle d'Hermione, et l'amour d'Hermione n'est pas celu-

de Roxane. Cependant, la diversité me semble plutôt encore dans la passion que dans le caractère de l'individu.

Il y a bien peu de différence entre les caractères d'Aménaïde et d'Alzire. Celui de Polyphonte convient à presque tous les tyrans mis sur notre théâtre, tandis que celui de Richard III, dans Shakespeare, ne convient qu'à Richard III. Polyphonte n'a que des traits généraux, exprimés avec art, mais qui n'en sont point un être distinct, un être individuel. Il a de l'ambition, et, pour son ambition, de la cruauté et de l'hypocrisie. Richard III réunit à ces vices, qui sont de nécessité dans son rôle, beaucoup de choses qui ne peuvent appartenir qu'à lui seul. Son mécontentement contre la nature qui, en lui donnant une figure hideuse et difforme, semble l'avoir condamné à ne jamais inspirer d'amour ; ses efforts, pour vaincre un obstacle qui l'irrite, sa coquetterie avec les femmes, son étonnement de ses succès auprès d'elles, le mépris qu'il conçoit pour des êtres si faciles à séduire, l'ironie avec laquelle il manifeste le mépris, tout le rend un être particulier. Polyphonte est un genre ; Richard III, un individu. Il est clair que cette manière différente de présenter les personnages tragiques, doit produire une différence essentielle dans tout le système théâtral. Pour peindre une passion violente, on n'a besoin que d'embrasser un espace de quelques heures. Tout le monde connaît les antécédens. L'histoire de chaque passion, si je puis parler ainsi, est dans le cœur de tous ceux qui l'ont éprouvée. De là, une possibilité d'observer les unités dramatiques. Pour faire connaître un individu, il faut rappeler ses qualités, ses défauts, ses faiblesses, et retracer de plus, l'influence que les événemens de sa vie ont eue sur le caractère que la nature lui avait donné. L'on ne peut mettre en récit toutes ces choses.

Ces récits se multiplieraient tellement que la pièce deviendrait un poème épique. Il faut donc en mettre plusieurs en action. De là vient la nécessité de rejeter l'unité de temps et celle de lieu.

Les deux systèmes ont leurs inconveniens et leurs avantages.

Les unités circonscrivent les tragédies, surtout historiques, dans un cercle assez étroit qui rend la composition très-difficile. Elles forcent le poète à négliger souvent, dans les événemens et les caractères, la vérité de la gradation, la délicatesse des nuances. Ce défaut domine dans presque toutes les tragédies de Voltaire; car l'admirable génie de Racine a été vainqueur de cette difficulté comme de tant d'autres. Mais à la représentation des pièces de Voltaire, l'on aperçoit fréquemment des lacunes, des transitions trop brusques. On sent que ce n'est pas ainsi qu'agit la nature; elle ne marche point d'un pas si rapide; elle ne saute pas de la sorte les intermédiaires.

D'un autre côté, l'absence des unités a des inconveniens matériels. Les changemens de lieu, quelque adroitemment qu'ils soient effectués, forcent le spectateur à se rendre compte de la transposition de la scène, et détournent ainsi une partie de son attention de l'intérêt principal. Après chaque décoration nouvelle, il est obligé de se remettre dans l'illusion dont on l'a fait sortir. La même chose lui arrive, lorsqu'on l'avertit du temps qui s'est écoulé d'un acte à l'autre. Dans les deux cas, le poète reparait, pour ainsi dire, en avant des personnages, et il y a une espèce de préface sous-entendue qui nuit à la continuité de l'impression.

Examiner comment on pourrait écarter les inconveniens, et combiner les avantages des deux systèmes, m'entraînerait trop loin. Je laisse un soin pareil aux

hommes plus particulièrement voués à ce genre d'étude. Mais l'indication que cet article contient peut n'être pas inutile. J'en ajouterai une autre non moins importante. Dans les pays libres, les caractères sont beaucoup plus intéressans que les passions. Les passions ne forment que des épisodes dans la vie des individus. Les caractères décident de la destinée des peuples. D'après nos institutions actuelles, il me paraît certain que nos poètes seront poussés presque exclusivement vers la tragédie historique ; et, dans la tragédie historique, il sera difficile de ne pas admettre au moins en partie le système des étrangers. C'est l'instinct de cette vérité qui dicte à nos littérateurs des théories long-temps frappées d'anathème, et à la source desquelles eux-mêmes ne remontent pas.

B. DE CONSTANT.

---

## L'ERMITE EN PROVINCE.

---

### LE VOITURIN.

*Maxima pars moreni hunc homines habent.  
PLAUT, les Captifs.*

(La plupart des hommes sont ainsi faits.)

On a pu remarquer jusqu'ici avec quelle douceur j'exerce la censure dont je me suis imposé la tâche, avec quel ménagement je fronde les ridicules, avec quelles précautions j'attaque les préjugés : à mon tribunal, jamais de peines afflictives, de simples réprimandes, et tout au plus, dans les cas les plus graves, des châtiments correctionnels infligés à l'effigie des délinquans.

Autant j'apporte d'indulgence dans la poursuite et dans la punition des délits moraux qui sont de mon ressort, autant je montre de zèle dans la recherche de tout ce qui est bien, de tout ce qui peut faire honneur aux habitans des différentes provinces que je parcours. Convaincu, comme je le suis, que partout la vertu n'a qu'à se montrer pour faire des prosélytes, je la poursuis dans la retraite la plus obscure ; et sans égard à la modestie qui garde sa porte, j'en force l'entrée, et je la signale aux hommages de la multitude. On se tromperait en croyant que j'ai trouvé par là le moyen de concilier à mes écrits une bienveillance générale : une foule de gens, à qui je n'ai jamais pensé, dont je trace, malgré moi, le portrait, en l'affublant de défauts et de ridicules qu'ils regardent probablement comme une propriété exclusive, s'obstinent à se reconnaître, et veulent me prouver que c'est nommer et calomnier un homme que de l'appeler par son vice ou par son ridicule ; s'il y a là matière à procès, je mets d'avance en réquisition tous les tribunaux de la France. Ce mot de procès me rappelle que M. Selves est de Montauban.

On est étonné de l'inconséquence des hommes, et moi je suis surpris au contraire, en m'examinant moi-même, que ce défaut de cohérence qu'on remarque assez souvent dans leurs principes, dans leurs goûts et dans leurs actions, ne soit pas plus commun qu'il ne l'est. Combien de gens peuvent faire à la nature le même reproche que je suis en droit de lui adresser ! En me douant d'une organisation physique à l'épreuve, pendant soixantequinze ans, de toutes les fatigues, de tous les climats, elle a fort généreusement pourvu à cette inquiétude de caractère qui m'a fait un besoin des voyages ; mais à quoi pensait-elle en me donnant en même temps une disposition toute particulière à

m'attacher aux lieux et aux personnes qui me plaisent au premier coup d'œil, de manière à me faire, de chaque séparation, un véritable tourment? Je me suis fait souvent cette question que je m'adresse encore en me séparant de ce bon et spirituel frère de *Tarn-et-Garonne*, dont j'ai quitté ce matin l'ermitage pour aller prendre à Montauban le *voutrin* qui va me conduire à Toulouse.

J'ai pris le temps du trajet que j'ai fait à pied de l'ermitage à la ville, pour lire une lettre qui m'a été adressée, poste restante, à Montauban, et que mes lecteurs me sauront gré de leur communiquer.

Villeneuve-sur-Lot, ce 25 octobre 1817.

« Votre itinéraire, monsieur l'Ermite voyageur, vous éloigne de Villeneuve, et m'oblige à vous demander par écrit, pour notre ville, une réparation dont je me proposais de vous démontrer verbalement l'importance.

« Placé sous l'influence agénoise, vous avez appelé notre cité *Villeneuve d'Agen*; cette dénomination que mes compatriotes prennent pour une véritable injure, est du moins une erreur, et je me propose de vous en faire convenir.

« Dès le temps des Gaulois, nous faisions partie de cette nation des *Nitiobrigés* dont Agen était la capitale, et qui ne laissa pas de faire acheter sa défaite aux lieutenants de César. Sa gloire ne fut pourtant pas aussi brillante que celle de la nation voisine des *Sotiates*, que le grand Jules fut obligé de combattre en personne. Je ne vous dirai pas ce que ceux-ci sont devenus, et mon respect pour nos savans ne va pas jusqu'à vous affirmer, d'après eux, que les habitans du petit village de *Sos*, dans l'arrondissement de Nérac, soient les descendants légitimes des *Sotiates*. Vous êtes tout-à-fait le maître d'en croire ce que vous voudrez.

« Quoi qu'il en soit , la ville d'*Eysses* , patrie de nos ancêtres *Nitiobriges* , était située sur la rive droite du Lot , à un quart de lieue de ses bords , sur une éminence d'où elle dominait une riche vallée ; les bords de la rivière et la basse plaine étaient alors couverts d'une vaste forêt. Il est probable que les druides n'y avaient pas établi leur culte , car on n'y sacrifiait pas de victimes humaines : l'Aquitaine n'a jamais eu à se défendre de ce reproche , le fanatisme s'y réservait une autre époque.

« Cette heureuse position fixa le choix des moines , qui , dans le partage des terres , se sont toujours arrangeés pour avoir les meilleures ; une abbaye fut construite , et nos ancêtres devinrent les vassaux des moines. Cette ancienne abbaye sert aujourd'hui de maison de détention pour seize départemens , et des travaux vont s'ouvrir pour augmenter l'édifice : il suffisait autrefois , la population ne s'est pas accrue ; croit-on que les crimes soient plus fréquens , ou veut-on que les prisons soient plus commodes ?

« Le duc Alphonse , frère de Saint-Louis , acquit cette forêt de l'abbé Jordanus , en 1224 , l'abattit , et construisit la nouvelle ville d'*Eysses* , sur les deux rives du Lot , au sud-ouest de l'ancienne ; il la fit ceindre d'une muraille , d'un fossé profond et d'un rempart en terre ; chaque porte fut surmontée d'une haute tour ; les deux principales existent encore ; il joignit les deux rives du Lot par un pont à cinq arches ; celle du milieu ayant été emportée par un débordement , on en a réuni deux par une seule , et cet ouvrage est un des plus hardis de l'époque auquel il appartient.

« Peu à peu la ville nouvelle se peupla aux dépens de l'ancienne , et les moines restèrent seuls ; ce qu'à leur est souvent arrivé. Cet abandon était le résultat des franchises attachées à la nouvelle ville ; son soi re-

levait des domaines du roi , et les nouveaux habitans y trouvèrent un abri contre les vexations de la féodalité.

« Villeneuve alors fut désignée sous le nom de la province ; elle s'appela *Villencuve d'Agénois* , d'où , par une abréviation injurieuse , nos seigneurs de la capitale ont fait *Villencuve d'Agen*.

« Je réclame , et nous réclamons tous contre cette prétention inconstitutionnelle , puisqu'elle rappelle le servage , en nous plaçant dans une sorte de dépendance à laquelle les villes et les particuliers se sont également soustraits : cette vanité suzeraine de MM. les Agénois est un ridicule qui mérite de trouver place dans le tableau fidèle des mœurs provinciales que vous peignez avec autant de force que de vérité.

« Qu'avons-nous donc à envier à cette ville d'Agen , qui veut bien étendre sa burlesque protection sur Villeneuve et sur *Valence* , autre ville voisine ? Notre rivière , moins grande que son fleuve , a cependant , sur ce dernier , l'avantage d'avoir été chantée par Voltaire , par cet immortel écrivain , la gloire des lettres et de la philosophie , l'honneur de son siècle et de la France , quoi qu'en disent nos *catechiseurs ambulans*.

« Une plaine fertile , enfermée dans un vaste bocage , de riches coteaux , des vignes , des bois , de nombreux villages , des terres fécondes , une population considérable , nous permettent , je pense , de rivaliser de tous points avec nos suzerains des bords de la Garonne .

« Je dois vous dire encore que ces vins de *Thézac* , de *Perricard* , que vous avez comparés aux vins des meilleurs crus , se recueillent au bord du Lot ; que ces pruneaux si renommés en Europe et en Amérique , sont encore nôtres , et que c'est une usurpation évidente de la part de la ville d'Agen , de leur donner son nom et de les revendiquer pour son territoire .

« Nos eaux-de-vie rivalisent avec celles de l'Armançon, et sont recherchées par les nations du Nord.

« S'agit-il de glorieux souvenirs, je m'empresse de vous apprendre ou de vous rappeler que les rois d'Aquitaine, enfans et descendants de Charlemagne, préféraient à toute autre, cette riante contrée; que *Louis-le-Débonnaire* (qui ne l'était pourtant pas trop), naquit à *Casseneuil*, à une lieue et demie de Villeneuve; qu'étant devenu roi d'Aquitaine, pendant la vie du héros auquel il succéda sans le remplacer, il fit construire des barques de haut bord pour suivre les côtes, et exporter les productions de notre sol.

« Si Agen se rappelle que le château d'*Estillac* appartenait à Montluc, nous n'avons pas oublié que notre pays fut le théâtre de ses affreux exploits contre les protestans; qu'il assiégea *Penne*, petite ville à une lieue de Villeneuve, en remontant le Lot: forte et vaillamment défendue, elle succomba néanmoins, et sans égard pour l'âge, le sexe et la valeur malheureuse, ce guerrier, d'exécutable mémoire, fit combler, avec des hommes vivans, un puits d'une grande profondeur, dont il fit ensuite murer l'ouverture; le reste des citoyens de Penne devint la proie d'une soldatesque effrénée, que son chef encourageait au carnage.

Mais oubliions, s'il est possible, ces crimes enfantés par le démon des guerres religieuses. Villeneuve, plus heureuse que les villes voisines, n'en ressentit pas les effets; ses habitans coururent au-devant d'*Henri IV*, et leur récompense fut d'être gouvernés quelque temps par l'illustre ami du bon roi, par l'irréprochable *Sully*. Villeneuve continuant à jouir de la franchise que lui avait assurée son fondateur, vit sans effroi s'élever autour d'elle, les grands fiefs, les duchés de *Biron*, de *Lauzun*, d'*Aiguillon*; se multiplier les comtés, les

baronies, les forteresses ; et loin de s'alarmer à l'aspect de cet appareil féodal, elle combla ses fossés, aplani ses remparts, les transforma en promenade publique, et devint un asile agréable où se réfugièrent l'urbanité, le goût, l'instruction et la gaieté qui distinguent encore ses habitans.

« Je voudrais, M. l'Ermité, que vous eussiez pu venir vous en assurer par vos yeux ; je n'oserais cependant vous répondre que vous n'y eussiez pas encore trouvé quelque reste de ce venin d'esprit de parti, dont nous n'avons pas été plus exempts que le reste de la France ; mais vous y auriez remarqué du moins les bons effets de l'excellente ordonnance du 5 septembre, et j'ai dans l'idée qu'en nous jugeant par comparaison, vous n'eussiez pas été mécontent de nous ; en récompense du bon accueil que nous avions l'intention de vous faire, nous vous demandons, non pas la faveur, mais la justice, quand vous rassemblerez vos discours en volume, de désigner notre ville par le nom de *Villeneuve-sur-Lot*, qui lui appartient de fait et de droit ; et ce faisant, vous obligerez ses habitans, et particulièrement celui qui à l'honneur d'être, etc. »

Votre affectionné lecteur, \*\*\*<sup>1</sup>, associé  
correspondant de la Société d'agri-  
culture, sciences et arts d'Agen.

J'ai été si agréablement occupé des personnes avec lesquelles j'ai fait route de Montauban à Toulouse, qu'il ne m'est pas arrivé de mettre une fois la tête à la porte, et que je serais bien embarrassé de dire si la petite ville de *Grisolles* où nous nous sommes arrêtés pour dîner, est située dans une forêt ou dans une plaine. Je n'ai vu que mes compagnons de voyage, mais je les ai observés de manière à pouvoir leur donner place

DÉCEMBRE 1817.



dans une galerie où les portraits servent, en quelque sorte, à personnaliser les mœurs.

Je me trouvais assis dans la voiture en face d'un gros homme à la face rubiconde, sur qui se portèrent naturellement mes premières observations. Il était bénédicte trefois, et n'a conservé de son premier état qu'un appétit très-distingué, et une connaissance parfaite des cantons les plus renommés pour la qualité de leurs vins. Il s'est fait un vocabulaire à son usage ; il ne demande point à un mari comment se porte sa femme, mais *comment va la propriété* ; il va se jeter dans le *Coursse* (au lieu d'aller se promener au *Cours*), et cent autres locutions tout aussi neuves. Depuis une vingtaine d'années qu'il habite Montauban, on n'a point fait une noce, un enterrement, un baptême, qui n'ait été pour lui l'occasion d'une visite ; on ne peut pas dire qu'il ait précisément de l'esprit et du caractère, mais il a un talent particulier pour découvrir, au premier coup d'œil, le beau côté de tout gouvernement en exercice, et il ne voit et ne parle que de celui-là, ce qui donne à sa conversation sinon beaucoup de crédit, du moins beaucoup d'assurance. Dans toutes les discussions, « *il est également pénétré de respect pour les opinions des uns et des autres* ; et s'il garde la sienne, c'est qu'il ne voit pas encore la raison d'en changer. » Il ne sait, il n'apprend jamais que de bonnes nouvelles, et ne dédaigne pas d'aller les recueillir jusque dans les cuisines d'auberges où il se trouve toujours au débotté des voyageurs : il est d'ailleurs très-polî, très-galant ; aussi l'appelle-t-on l'*ami* \*\*\*.

A côté de ce moine inoffensif, se trouvait un vieil enfant d'Esculape, Parisien, qui ne pardonnera jamais à la révolution d'avoir révélé le secret de sa profonde ignorance, et d'avoir dissipé quelques préjugés dont il se fai-

sait un fort joli revenu; aussi n'ai-je pas été surpris d'apprendre qu'au sortir d'un *comité secret*, au retour d'une procession, il aurait volontiers fait pendre, il y a deux ans, quelques-uns de ces libéraux incorrigibles qui vont prêchant les bienfaits de la vaccine et l'enseignement mutuel, dont il ne parle pas sans grincer les dents. Son aversion pour les religionnaires est encore plus forte, attendu que celui de ses confrères en Hippocrate, qui a le plus contribué, par ses talens, à discréder ses travaux mortuaires, professé la religion protestante: quand la sottise, la jalouſie et le fanatisme combinent ensemble leurs poisons, on conçoit la force d'une pareille thériaque.

Je m'arrêtai avec plus de complaisance à examiner et à écouter un Gascon de la vieille roche, placé dans l'autre coin, sur le devant de la voiture, coiffé d'un petit chapeau à trois cornes, portant, sous un habit moitié bourgeois, moitié militaire, et boutonné dans toute sa longueur, une épée dont on ne voyait que la pointe, décoré d'un ruban jaune moiré, qui s'étendait dans la longueur de quatre boutonnières; peut-être en attachant quelque idée de gloire militaire à la balafre qui sillonne une de ses joues, aurait-on pu le regarder sans rire; mais en l'écoutant, l'effort devenait impossible: à l'agrément de l'accent natif qu'il possède dans toute sa pureté, il joint un bégaiement d'affection sur la lettre v qu'il prononce comme une r, et dont il prolonge le son d'une manière quelquefois très-scandaleuse.

J'ai connu jadis à l'Isle-de-France un M. de Mervin qui s'est fait une réputation dans l'art d'estropier les mots ou de les détourner de leur signification. Ce M. de Mervin, qui avait été obligé de faire faire la *ponctuation* à sa gouvernante hydropique, qui avait fait graver sur ses

fusils de chasse , rangés dans une espèce d'arsenal , *ex libris Mervin* , était un puriste , comparé à ce monsieur au ruban jaune. Dans une demi-heure de conversation , il a trouvé l'occasion de nous dire « qu'un de ses parents avait fait un testament *orthographe* en sa faveur , mais qu'il y avait ajouté un *crocodile* qui lui ôtait une partie des biens ; que sa femme l'avait forcé , après la mort de ce parent , d'avoir recours aux huissiers , aux avocats , aux avoués , enfin à toute la *pharmacie* de la justice ; qu'on le ménage si peu dans la distribution des faveurs municipales , qu'on loge chez lui , tout à la fois , des présidens de la cour d'assises et des militaires , et que par là touté la corvete il lui tombe dessus . Ce brave homme nous raconta qu'il avait été malade pendant l'hiver *expiré* , et qu'il était resté quatre mois sans passer le *cercueil* de sa porte , continuellement *transvasé* d'un lit dans un autre . D'ailleurs il est « très-fier de son neveu qui est un grand *botanique* à qui l'on doit la découverte de la *pimprenelle* . » Je dois ajouter que les bonnes qualités , dont ce brave homme est pourvu , obtiennent bientôt grâce pour des ridicules , à tout prendre plus amusans que les prétentions du grand *botanique* son neveu , auprès duquel j'avais le malheur d'être placé , l'un des sots les plus insupportables qui existent à cinquante lieues à la ronde , si j'en dois croire mon autre voisin , espèce d'*homme gris* , dont la franchise un peu brutale m'a beaucoup aidé dans mes observations .

Cet homme , qui nous connaissait tous , et que personne ne connaissait , a trouvé le moyen de mettre les différents caractères en évidence en les frottant l'un contre l'autre . Etranger à la ville , et je crois même aux départemens du Midi qu'il n'habite que depuis quelques mois , personne n'est plus avant que lui dans le secret de la

société et même des familles de Montauban. Il est au fait de toutes les liaisons, de toutes les intrigues, de tous les projets de mariage. Sur des choses aussi importantes, je ne dois pas l'en croire sur parole, mais je puis, sans indiscretion, parler, d'après lui, de la comédie bourgeoise de cette ville.

La troupe dont elle se compose, a, comme toutes celles du même genre, son *premier tragique* qui n'a de rival que Talma ; son grand *amoureux* dont toutes les dames rafolent ; ses *jeunes premiers* qui font les rôles de *femmes* avec une voix rauque et des favoris qui leur couvrent les joues ; ses spectateurs qui se moquent habituellement des comédiens ; mais ce qui n'est pas aussi commun, c'est le talent des comédiens bourgeois de Montauban pour se moquer de temps à autre de leurs spectateurs ; la dernière preuve qu'ils en ont donné mérite qu'on en fasse mention : ne voulant pas faire les frais de décosations nouvelles, ils avaient obtenu que leurs plus fidèles habitués se cotisassent pour subvenir à cette dépense. Le jour de la clôture de ce théâtre de société, les acteurs, en examinant l'état de la caisse, s'aperçurent qu'ils avaient des fonds de reste ; mais au lieu de faire la répartition de cet excédent aux souscripteurs, ils trouvèrent plus plaisant de composer et de représenter un vaudeville intitulé le *Bon Souper*, et d'employer au repas, qui faisait le nœud de la pièce, la totalité de la somme qu'ils avaient encore entre les mains. Le souper, très-gai pour les acteurs, la plupart gens d'esprit, parut un peu long aux spectateurs qui le payaient, et qui ne s'aperçurent de la mystification dont ils étaient dupes, qu'au refrain du vaudeville final, accompagné d'un dernier verre de vin que l'on buvait à leur santé.

Les auteurs de cette *gasconade* répondirent, par de grands éclats de rire, aux sifflets d'un parterre qui ne sentit pas d'abord tout le sel de cette plisanterie.

L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

## ANNALES DRAMATIQUES.

De toutes parts on demande l'établissement d'un second Théâtre français, et l'on prouve clairement que cette institution tournerait à l'avantage du public, des auteurs, de l'art dramatique et de l'art théâtral, et qu'en même temps elle détruirait un injuste privilége. On ne peut autrement désigner le droit accordé à la comédie française de jouer, à l'exclusion des autres théâtres, tous les ouvrages qui ont survécu à leurs auteurs; par cela même qu'elle ne fait pas usage de ce droit, elle en abuse; il faut donc le lui retirer. Parmi tant de chefs-d'œuvre qu'on a peut-être voulu, dans le principe, mettre sous la sauvegarde de la comédie française pour leur conserver toujours l'éclat d'une brillante représentation, il en est plusieurs qui se jouent encore à la vérité, mais qui semblent n'être réservés que pour exercer les acteurs secondaires pendant leur noviciat; il vaut mieux les voir représenter par les premiers sujets d'un second théâtre. Les personnes qui désirent le voir fonder en fixent déjà l'établissement à l'Odéon, et cette idée n'a rien que de raisonnable, puisque le succès récent que quelques pièces ont obtenu à ce théâtre, prouve que le public ne craindra pas de s'y porter toutes les fois que le spectacle lui promettra de l'agrément.

En attendant qu'il soit permis aux acteurs de l'Odéon, de jouer d'anciens ouvrages, ils en essaient fréquemment de nouveaux; et pour se consoler de ne pouvoir réciter de beaux vers, ils chantent de joyeux refrains empruntés au Vaudeville.

C'est à ce genre qu'appartient la *Maison en Loterie*, comédie en un acte, mêlée de couplets..

Plusieurs habitans du bourg où est située la maison mise en loterie, sont porteurs de billets, et attendent la liste du tirage. Le notaire Jacquillard la reçoit le premier; il apprend par Rigodin, son clerc, que sa servante Toinette possède le billet gagnant, et il prodigue les cajoleries à la jeune fille dans l'intention de l'épouser; mais Toinette a donné le billet en paiement d'une petite dette à mademoiselle Verneuil, marchande lingère; soudain Jacquillard sent revivre pour cette voisine une ancienne inclination, qui s'éteint sitôt que la lingère annonce qu'elle a cédé le billet à Charles, amoureux de Toinette. Ce Charles dédaigne les avances de mademoiselle Verneuil, et se marie avec la petite servante.

La première moitié de la pièce est languissante. Le reste est animé par des situations comiques, quoique uniformes, et par une grande abondance de traits malins. Il était facile de reconnaître le principal auteur de cet ouvrage, parce qu'il conserve un air de famille qui décèle son origine. Si le clerc Rigodin n'était pas boasu, on croirait voir M. Tatillon; cette nouvelle production ne servira guère qu'à allonger le catalogue de M. Picard. Les couplets annoncent un esprit exercé dans ce genre de composition, et ils appartiennent sans doute à M. Radet, dont le nom a été associé à celui de M. Picard. Comme le public a beaucoup ri et qu'il était en belle humeur, il n'a pas paru s'apercevoir de quelques traits plus que grivois du vaudeville final, ni de quelques autres particulièrement dirigés contre mesdemoiselles de l'Opéra.

— L'administration de ce dernier théâtre a engagé M. Le Comte pour remplir une partie de l'emploi des dieux et des héros chantans. Il s'était déjà fait connaître il y a quelques années, par de brillans succès, dans les exercices publics du Conservatoire; et depuis, il a augmenté sa réputation et fortifié son talent au théâtre Italien de Londres.

Une émotion visible avait altéré ses moyens, lorsqu'il a paru pour la première fois dans le rôle de Renaud; mais il s'est fort bien tiré des épreuves suivantes, et il mérite surtout des éloges, par la manière dont il a joué et chanté le rôle de Démaly dans *les Bayadères*.

Il se présente à la scène sans embarras, mais avec dé-

cence ; sa taille quoique un peu petite , ne nuira pas plus à l'illusion , que l'embonpoint de quelques autres sujets du même théâtre ; sa voix est sonore sans être éclatante ; il possède une méthode digne de l'excellente école où il s'est formé ; sa prononciation est nette et distincte , qualités assez rares à l'Opéra , et devenues bien précieuses , depuis que quelques compositeurs , croyant surpasser leurs devanciers , se sont avisés d'introduire les trompettes jusque dans l'accompagnement d'une déclaration d'amour . Comme acteur , M. Le Comte pourrait , dès ce moment , servir de modèle à un assez grand nombre de chanteurs . Il peut donc suivre avec confiance la carrière qui s'ouvre devant lui , il s'y maintiendra avec honneur , et il ne sera point réduit , comme on avait paru le croire , à s'exiler de l'Olympe , pour descendre sur le second théâtre lyrique . Ce n'est pas que sa présence n'y fût très-utile . Le temps n'est plus où l'on comparait Feydeau à une volière de serins ; cette volière s'est bien dégarnie , et l'on peut remarquer maintenant comme un phénomène , que les serines seules y gazouillent .

—Au théâtre Français , Victor a mis à profit l'absence de ses chefs d'emploi , pour s'essayer dans les grands rôles . On trouve en lui moins de qualités à louer , que de défauts à reprendre ; il en est un , sur lequel il ne saurait trop s'observer ; c'est qu'à la scène , il ne donne pas assez d'attention à son interlocuteur , et qu'il paraît trop occupé d'étudier sa contenance ; cependant , la bonne volonté qu'il a montrée est louable , et plusieurs fois ses efforts ont été assez heureux .

Les tentatives de Victor ont fourni à mademoiselle Duchesnois , l'occasion de paraître dans une suite de représentations assez rapprochées . En ce moment , elle commande seule dans l'empire tragique , dont elle est en quelque sorte la régente , et elle se montre digne de plus en plus de tenir le sceptre . On remarque qu'aux heureuses inspirations de son talent , né pour la scène , se joignent plus souvent qu'autrefois , ces grands effets qui ne peuvent être que le fruit d'une profonde étude de l'art .

---

---

## MERCURIALE.

---

On espérait que les间mèdes de la guerre seraient occupés par le culte des musées, et que nos gazettes remplaceraient les bulletins de la victoire par le récit des merveilles de notre première gloire européenne, celle des lettres et des arts; on se trompait: accoutumés à alimenter nos esprits de mets énergiques, les journaux auraient cru nous réduire au régime, en nous appelant au doux banquet des muses; à défaut de conférences et d'alliances diplomatiques, ils nous entretiennent de désastres et de brigandages; ils n'ont plus rien à nous dire des cosaques, ils nous parlent de la rage des loups; il n'y a plus de guerre, ils ont le concordat; tantôt ils empoisonnent une famille avec des champignons, tantôt c'est avec la calomnie; un échafaud qui tombe, un échafaud qu'on dresse, sont autant de bonnes fortunes pour les spéculations des journalistes sur la curiosité abonnée. Que ne nous parlent-ils un peu plus de nos nouveautés poétiques et théâtrales, ils ne s'écarteraient pas pour cela de leur système; nous connaissons telle comédie récente, dont le succès, à la représentation, est une véritable manie, et dont la lecture vaut bien un supplice.

Parmi les atrocités en vogue, il en est une privilégiée, dont l'horreur, mêlée d'un intérêt dramatique, subjuge de plus en plus l'attention de la France entière: c'est le forfait de l'Aveyron; les mystérieux détails du crime, le rang que les principaux condamnés occupaient dans la société, l'abjection de leurs complices, aujourd'hui leurs égaux, car le crime rend égaux tous ceux qu'il associe; le théâtre diffamé de cette sanglante scène, les vagues aveux et les subites réticences de cette femme appelée d'abord comme témoin contre les accusés, et maintenant accusée pour avoir été témoin, tout concourt à expliquer et à soutenir cette curiosité, que n'ont pu fatiguer vingt journaux pendant

quatre mois, et qui n'est pas même distraite par les approches du budget : quand les Français se mêlent d'être constans, ils font la chose en conscience ; c'est comme un Anglais quand il a décidé qu'il sera gai.

Ce qui redouble en ce moment l'intérêt du public, ce sont les lettres du *Siénographe parisien*, écrites de Rodez, et dont le troisième numéro (1) vient de paraître. L'auteur, en attendant l'ouverture des nouveaux débats aux assises d'Alby, emploie utilement son temps à Rodez, à nous donner un fidèle état des lieux qui devront une triste célébrité à cette cause effroyable ; la cité, berceau des assassins, la maison où ils ont accompli le forfait, le cachot qui les accumule tous aujourd'hui, sont décrits dans ces lettres avec des particularités pittoresques ; le dernier numéro est orné d'une effigie de la maison Bancal. Le sténographe a vu Bastide, Jausion et tous leurs complices, et nous aussi nous les avons vus en lisant sa relation ; il a pu parvenir jusqu'à madame Manson, dont il ne parle qu'avec les égards commandés par son sexe et son infortune ; il ne la juge pas, comme tant d'autres l'ont fait, il l'étudie. On attend avec impatience son premier numéro qui nous entretiendra sans doute de ses progrès vers la connaissance d'une énigme, bien autrement inexplicable que celle d'Œdipe, puisque le sens en est caché dans le cœur d'une femme.

Le plan adopté par le *Siénographe parisien*, les facilités qu'il paraît avoir pour pénétrer dans tous les détails de ce procès, et un talent de rédaction très-remarquable, le mettent à l'abri de toute rivalité, et présentent à son entreprise, un succès qui peut bien déjà lui être enviré, mais qui ne lui sera pas contesté.

— Lorsque la haute poésie même est tombée de nos jours dans une déconsidération si profonde, on avait lieu de trembler pour la réputation pastorale de M. Constant Dubos ; ses fleurs n'étaient guère de saison. Cependant, après dix ans, une édition nouvelle (2) vient nous apprendre qu'elles ont résisté aux orages politiques, et

(1) Chez Pillet, libraire, rue Christine. Prix : 40 c.

(2) Un volume in-18, orné de gravures. Prix : 5 fr. Chez tous les marchands de nouveautés.

que sous la main du nouveau Théocrite , leur destinée n'est pas d'un jour. La muse de M. Dubos s'est tenué jusqu'à présent un peu mystérieuse ; mais semblable à la modeste violette qu'elle célèbre avec quelque grâce , elle se trahit aussi dans son obscurité par quelques parfums ; cette fleur privilégiée de M. Dubos est , selon sa pensée , l'image du bienfaiteur discret ; elle est alors un reproche à l'auteur même , dont les utiles travaux au collège de Louis-le-Grand , se signalent chaque jour par des bienfaits publics ; mais les élèves de l'estimable professeur ne perdent rien , soit qu'il tienne en main le luth de l'idylle ou la fûrule du pédagogue ; les fleurs qui étaient , pour ainsi dire , les hiéroglyphes de l'amour , sont devenues moralistes , et même un peu pédantes sous la plume de leur dernier poète ; elles professent toutes des principes très-honnêtes , et la rose même donne des conseils de sagesse ; M. Dubos nous fait une intéressante nomenclature de la plupart des fleurs avec un style élégant et gracieux sans doute , mais pour cette *fleur de poésie* , si rare , il nous renvoie , dans des notes désintéressées , trouver Parny , Fontanes , Bérenger , Castel , Boisjolin et Châteaubriant , le premier de nos poètes. Ce voisinage n'est pas sans danger pour la gloire de M. Dubos , mais il a dû faire l'utile sacrifice de son amour-propre à l'intérêt de son joli volume , qui , de plus , est orné d'un dessin perfectionné de chaque fleur.

On pourrait être étonné que la plus surprenante de toutes , la sensitive , n'ait point de part aux hommages poétiques de M. Dubos : n'est-ce pas que son goût lui défendait de tenter cette peinture après M. Castel , auteur du charmant poème des Plantes ? Par compensation , le chardon ridicule est entré dans le parterre de M. Dubos , mais cette faveur ne lui est accordée qu'au prix de mordantes épigrammes ; le professeur paraît avoir une dent contre le chardon. Si l'on interroge la table des matières , M. Dubos a oublié le *pavot* , ses lecteurs ne manqueront pas de s'en apercevoir. Au reste , les curés et les gens de goût recommanderont également ce petit **ouvrage pour les étranges morales du jour de l'an , et les mères qui achèteront ces fleurs , pourront , sans**

craindre leur langage perturbateur, les destiner aux récréations de leurs jeunes filles.

— M. Coffinières, avocat à la cour royale, n'est pas seulement un jurisconsulte très-distingué, il est encore un publiciste très-judicieux, et nos législateurs peuvent aller prendre chez lui des consultations de droit public aussi bien que de droit privé. Sa brochure, sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse (1), se fait remarquer par une élocation lumineuse et une logique irréprochable ; elle peut, à la tribune de l'opposition, servir de manuel aux orateurs adversaires du projet. La sagesse impartiale de cet écrit prouve assez que M. Coffinières est du nombre de ces *enragés de modérés*, qui sont le désespoir des partis turbulents, et qui ont l'opiniâtre conviction que la liberté n'est pas l'ennemie de l'ordre et du repos.

— *A qui le fauteuil ? ou revue microscopique de nos auteurs* (2). Tel est le titre d'une satire publiée par M. Sphodrétis, à l'occasion des dernières élections académiques. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur le fond du sujet, et nous n'essaierons pas, par des réflexions posthumes, de porter le trouble dans la félicité des élus ; quant à l'ouvrage que nous annonçons après coup, M. Sphodrétis voudra bien nous excuser d'en parler si tard ; il ne perdra rien pour avoir attendu. Quoi ! pas un trait piquant, pas le plus petit mot pour rire dans une brochure où il n'est question que de l'*Académie* ? On n'est pas plus malheureux que M. Sphodrétis ; ce n'est pas qu'il épargne le sarcasme et les invectives, il y a beaucoup de méchans vers dans son ouvrage ; mais le fouet satirique doit être tenu par une main habile, sinon il ne blesse que le maladroit qui s'en sert, et après avoir lu les vers de M. Sphodrétis.. tout le monde conviendra qu'il n'était pas né pour la satire, expliquons-nous : pour faire des satires.

SS.

(1) Une brochure in-8°. Chez P. Mongie, libraire, boulevard Poissonnière, n. 18.

(2) Une brochure in-8°. Chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal.

## TROISIÈME LISTE DES SOUSCRIPTIONS

*Reçues pour les naufragés du radeau de la Méduse,  
jusqu'à la date du 11 décembre inclusivement.*

*Dons remis immédiatement chez MM. Perregaux-Lafitte et comp. :*

MM. Guttingner, de Rouen, 100 f. — L. O., 40 f. — Andrieux, professeur, 30 f. — Soudry, 10 f. — J. G., du faubourg Montmartre, 10 f. — François Delessert, 200 f. — Bazire, 100 f. — Alex. Delessert, 100 f. — Odiot, 50 f. — La compagnie des agens de change, 850 f. — Anciens élèves du collège Sainte-Barbe, 300 f. — Guichard, employé au ministère des finances, 10 f. — T. H., ancien officier, 5 f. — E. P., 5 f. — H. M., 5 f. — Le comte Jules de Saint-Criq, 20 f. — Le 2<sup>e</sup>. bureau de la 4<sup>e</sup>. division des imposit. indir., 20 f. — Barbaud, rue Taitbout, 20 f. — Caccia, 40 f. — Le comte B\*, 25 f. — De Virmond, 10 f. — Durosel, 25 f. — Deux anonymes, 35 f.

*Dons remis au bureau du Journal du Commerce et du Mercure :*

MM. le vicomte de Selve (Joseph), chef d'escadron au 9<sup>e</sup>. rég. des chass. à cheval, 20 f. — Emile Deschamps, 10 f. — D., 5 f. — Doazan, 15 f. — De Saint-Juse, 20 f. — P., rue Saint-Marc, 5 f. — G. de L., 20 f. — G., rue Hauteville, 40 f. — Randon, contr. des messageries, 5 f. — Follin de Banville, 5 f. — Le marquis de Sainte-Croix, 20 f. — D., lieut.-gén. en non activité, 20 f. — Gavaudan, pens. du Roi, 10 f. — Félix Cadet de Gassicourt, médecin, 10 f. — Panckoucke, impr.-lib., 20 f. — Haugk, 5 f. — Les magistrats d'une cour de Paris, 100 f. — J. M., 5 f. — Rothschild, 250 f. — R. L. B., 10 f. — J. B. Say, 10 f. — Romey, propr., 15 f. — B., 5 f. — B., 10 f. — De la Colonilla, frères, de Bordeaux, 50 f. — Cigogne, nég. de Londres, 20 f. — Lecomte, pharmacien, 10 f. — C. P., étudiant, 5 f. — Jean Lavaux, 5 f. — B., rue Chantereine, n°. 30, 15 f. — Aubert, 5 f. — Les éditeurs des arch. navales, le produit de leur premier abonnement, 10 f. — B., rue Saint-Georges, n°. 14, 50 f. — Valentin Firmin et Abel Laurent, 15 f. — C. Royer, nég., 20 f. — Piron, médecin, 5 f. — C. C. V. G., 10 f. — Le maire de la Houssaye (Seine-et-Marne), 10 f. — Le collège royal de Reims, profess., maîtres des études et élèves, 50 f. — Didot l'aîné, imp.,

30 f. — Boby, 10 f. — Les clercs de l'étude de M. Colin, not., 20 f. — B. P. A. N. B., empl. au comité de l'intérieur, 25 f. — L., anc. ordonn. des armées, 5 f. — L. L., cap. d'artillerie, 5 f. — Ducros, commiss. des guerres en demi-solde, 3 f. — De l'étude de M. Delacour, notaire, 25 f. — Théodore Berthier, nég., 5f. — S. G., ex-recev., 5 f. — Bryant, propr., 10 f. — C. N., 10 f. — Le baron Auguste Petiet, 10 f. — Brissot-Thivars fils, de Rouen, 10 f. — Lemonnier, de Rouen, 5 f. — F. E. Molard, 15 f. — Les docteurs C., oncle et neveu; et le docteur G., 60 f. — Lebreton, médecin-accoucheur, 5 f. — De l'étude de M. Colin de Saint-Ange, not., 45 f. — Les élèves internes de l'Hôtel-Dieu, 30 f. — Auguste de Sablet, 20 f. — Rochelle de Vitré, 4 f. — Le gén. Lafayette, 40 f. — D., 15 f. — Le maréchal de camp Berton, 10 f. — \*\*\*, 5 f. — Le marquis de B., pair de France, 100 f. — Leroi, not., 20 f. — F. M., nég., 50 f. — Duval, 5 f. — B., rue Louis-le-Grand, no. 10, 15 f. — L. E., de la Martinique, 50 f. — Dupuy, de la Martinique, 50 f. — L'étude de M. Huard Delamarre, not., 31 f. — Pigneau, chirurgien, 5 f. — Muron, maître de pension, et ses élèves, 50 f. — Les employés de la maison Ternaux fils, de Paris et de Saint-Ouen, 105 f. — D. C., 5 f. — Jean Manuel, agent de change, 100 f. — Rougemont de Lowenberg, 100 f. — V., rue Richépanse, 5 f. — Biennais, orfèvre, 40 f. — Mesdames veuve Gourgaud, 5 f. — G., 50 f. — La veuve d'un amiral, 20 f. — La comtesse A. de C., 25 f. — H. B., rue de Rivoli, 10 f. — M. C., 5 f. — Paulian, 10 f. — De Bricogne, 10 f. — V. 5 f. — Le Bruères, 20 f. — R., rue Saint-Lazare, 10 f. — Mademoiselle Pauline de Leneville, 5 f. — Trois anonymes, 60 f.

*Dons envoyés par le receveur particulier des finances ;  
à Saint-Pol (Pas-de-Calais).*

MM. Gengoult, sous-préfet de l'arrondiss. de Saint-Pol, 10 f.  
— Corne, recev. part. de l'arrond. de Saint-Pol, 10 f. — Ledoux, recev. des contrib. indir. dudit lieu, 10 f. — Galles, négociant à Saint-Pol, 10 f. — Neuféglises, subst. du proc. du roi, 5 f. — Gengoult fils, 5 f.

*Dons envoyés de Quimper.*

M. le baron Ledean, 48 f. — Madame veuve Y, 12 f.

Montant des deux listes précédentes, .. 6201 f. 50 c.

Montant de la présente liste, ..... 4468 f.

TOTAL (déposé chez MM. Perregaux-

Lafitte et compagnie), ..... 10,669 f. 50 c.

---

## POLITIQUE,

---

### §. I.

#### SESSION DES CHAMBRES.

On se plaint tous les jours de l'extrême difficulté que présente au législateur la répression des abus de la presse. Une bonne loi sur la presse est un problème qu'on se propose à chaque session, qu'à chaque session l'on résout d'une manière différente, et qui recevra probablement autant de solutions, qu'il y aura d'esprits appelés à la répondre. Je pense avoir trouvé une bonne raison de ces difficultés. Vous cherchez la meilleure loi pour un objet qui ne demande point de loi.

Lord Chatam appelait la presse une *prostituée privilégiée*; c'est qu'il pensait que la licence de la presse fait seule sa liberté. L'opinion de lord Chatam cessera de paraître un sophisme, quand on réfléchira que, pour peu que l'on borne la liberté d'écrire, on l'étouffe. Donnez sur ce point carrière à votre imagination; qu'elle recule, à son gré, la borne; une ligne au-delà, vous tombez dans le dédale des saisies, des procès-verbaux, des distinctions subtiles, des minutieuses formalités. Il n'en faudra pas moins pour une exception que pour dix; c'est qu'il n'y a point de demi-liberté, et que le forçat qui traîne le boulet n'est pas plus esclave que celui qui n'a qu'un léger carcan. Or, l'entièr<sup>e</sup> liberté porte en soi le préservatif du mal qu'elle enfante; mais quel préservatif la servitude vous offrirait-elle contre elle-même?

Je crois à la bonne foi des ministres, à la bonne foi des commissions, à la bonne foi de tous ceux qui disposent de nos destinées. Et pourquoi n'y croirais-je pas? Ne sont-ils pas intéressés plus que nous, peut-être, à maintenir nos droits? car ces grandes crises qui ébranlent toutes les au-

torités, ce ne sont point les droits maintenus qui ont coutume de les produire, mais les droits négligés. On cherche sincèrement la vérité, mais on la cherche, à mon avis, par une fausse route. On arrive, préoccupé de quelques scandales qui déshonorent les lettres, et de quelques autres scandales qui déforment la justice. On s'alarme sur l'audace des écrivains, en même temps que l'on gémît sur l'inflexibilité des juges. Pour concilier ce double besoin de décence et de tolérance, on tourmente son esprit à grader les garanties, à mitiger les précautions, à réduire les délais, à modifier les peines. On exempte de toute poursuite l'auteur qui aura consenti au sacrifice de son livre; on accorde aux détenus la liberté provisoire, sous caution, que des lois antérieures ne leur accordaient pas; on autorise la distinction de l'auteur et de l'ouvrage, si bien que les tribunaux pourront sévir contre l'ouvrage, et laisser l'auteur en paix. L'on n'omet rien enfin de ce qui peut rassurer les esprits contre le retour d'une rigueur plus déplorable que la licence. Toutefois, en dépit de tant de soins et de scrupules, et de témoignages d'indulgence, le vice capital reste; il s'enracine, il se fortifie par les dispositions mêmes qui devaient en atténuer les effets. Et le vice, c'est l'invention du délit nommé provocations indirectes au crime, délit dont on démontre le vague, par l'impossibilité de le caractériser, délit qui fait seul toute la matière de la législation nouvelle, et lequel ôté, tout rentre dans le cours ordinaire des lois.

Je tiens pour impossible de spécifier ce qu'est une provocation indirecte. Reconnaître la provocation directe, c'est interpréter le discours; deviner la provocation indirecte, c'est interpréter la pensée. Toutes les fois que l'on cherche dans un écrit un sens différent du sens explicite, on est bien sûr d'y trouver ce que l'en veut, parce qu'on y trouve ce qu'on y met soi-même.

C'est là principalement ce qui fonde l'opinion des partisans d'un jury. D'abord, ils ont pour eux l'exemple de l'Angleterre, quoiqu'il ne soit pas convenable de prendre en toutes choses un autre peuple pour modèle, à moins qu'on ne veuille le prendre pour maître. En Angleterre, toutes les plaintes, même celles des particuliers pour fait dediffamation, qu'elles soient poursuivies par voie d'*indictment*, ou par le *coroner*, ou *ex officio*, n'en sont

pas moins soumises au jury (1). Quoi! vous soumettez, diront-ils, à un jury, l'écrit d'un homme qui prêche ouvertement le meurtre et le pillage; pour un fait matériel, qu'il ne faut que des yeux pour reconnaître, vous interrogerez des consciences libres, vous appellerez la certitude morale au secours de la certitude physique; et dans un cas douteux, obscur, quand le corps du délit échappe, ou s'enveloppe, quand il n'est que dans une forme de langage, dans une intention, dans une hypothèse, vous repousserez le seul flambeau qui puisse éclairer ces ténèbres!

Les adversaires du jury, à leur tour, pourraient bien ne pas rester muets. Je ne parle point d'une objection plus spécieuse que solide, prise dans la démarcation légale entre la procédure criminelle et la procédure correctionnelle; car cette variété de formes dans un même tribunal, notre jurisprudence actuelle nous en offre plusieurs exemples. Et pour me borner à un seul, rien n'est en opposition comme les attributions judiciaires et les attributions législatives; et pourtant la législature se transforme quelquefois en tribunal; et dans ces différentes situations, les procédés et les disciplines sont loin d'être les mêmes; mais voici ce qu'ils pourraient répondre: Le jury appelé à décider la culpabilité d'un écrivain sera spécial, ou ce sera le jury ordinaire. Spécial, il formera un corps, et prendra l'esprit de corps, c'est-à-dire qu'il aura une conscience de convention. Non spécial, il se pourra que le délit et ses circonstances, et jusqu'au langage des accusateurs et des accusés, tout soit pour lui un mystère.

Faudra-t-il donc s'en tenir à ce qui existe, et rester dans ses entraves, sous prétexte qu'il n'y a que des dangers à courir pour qui en sort? Point du tout; car là où le délit ne saurait être bien défini, la punition ne saurait être bien réglée. A-t-on mesuré toute la latitude de ce pouvoir discrétionnaire attribué aux juges, et qu'il est impossible qu'on ne leur attribue pas, tant que les *provocations indirectes* seront matière à procès? Il s'exerce dans

(1) Voyez, pour tous les détails relatifs à la législation anglaise sur la presse et les journaux, l'excellent ouvrage de M. de Monyeran. Chez Alex. Eymery, rue Mazarine, n° 30.

un espace dont l'une des limites est voisine de l'impunité, et l'autre, voisine de l'infamie. C'est-à-dire que, de tous les droits, le plus certain, le plus naturel, le plus incontestable, et que, sans trop de subtilité, l'on pourrait appeler le droit de penser, est précisément celui qui est le plus soumis à l'arbitraire.

Mais il peut y avoir du mal où vous n'en soupçonnez point, dira-t-on à l'auteur. Vos intentions sont pures, votre caractère honorable. Vous trouvez l'erreur en cherchant de bonne foi la vérité. C'est l'esprit de système qui vous aveugle. « Quand l'esprit de système s'empare de « nous, il change la direction de nos lumières, et ne nous « fait voir les objets que sous un seul rapport. » Si bien donc, que l'esprit de système ne peut égarer que les auteurs, et qu'il n'a pas de prise sur les juges. Si bien que les juges ne peuvent point, aussi bien que les auteurs, se tromper de bonne foi, et tout rapporter à une idée, à une habitude dominante? Ma supposition sera fausse, quand avec la toute-puissance, vous leur donnerez l'omnipotence.

A quoi bon entasser les gênes et raffiner les précautions, quand pour mieux faire, il n'est besoin que de ne rien faire? Cette doctrine est erronée; cette théorie conduit au crime. Vous voulez dire que cela vous paraît ainsi; car puisque, dans l'hypothèse, l'écrit ou le passage de l'écrit en litige sont susceptibles d'interprétation, ce que vous envisagez ainsi, un autre a pu l'envisager autrement. Or, pour peu que vous accordiez le sens commun à l'auteur, jusqu'à ce qu'il ne se cache pas de vous, puisqu'il vous avertit, jusqu'à ce qu'il se remet en vos mains; il n'est pas naturel de penser qu'il se juge lui-même répréhensible. Mais vous avez adopté de certaines manières d'envisager les choses qui vous font trouver du danger où il n'y en a pas l'ombre. Il suffit; tout doit céder à votre précaution. Les fantômes doivent prendre un corps, au gré de votre imagination effrayée. Cependant entre vous et l'auteur, la discussion était ouverte d'avance, puisque vous appartenez à deux sectes contraires. Vous étiez son adversaire avant d'être son juge. Vous êtes donc partie au procès. Et c'est vous qui décidera!

Laissiez plutôt, laissez agir un juge irrécusable, supérieur à vos astuces à l'auteur, un juge tel, que nul de



vos arrêts n'est valable, s'il ne les confirme, et il ne les confirme pas tous. Son jugement tiendra plus longtemps; car on n'aura pas exclus du débat un seul contradicteur. Si le livre n'est que ridicule, ce juge suprême en saura bien faire justice. Ne le voyez-vous point rendre tous les jours à la boue, leur élément naturel, ces viles feuilles qui renaissent tous les jours, pour le passe-temps de quelques âmes étroites et sanguinaires? S'il contient des erreurs contagieuses, pensez-vous que l'erreur seule ait ses champions, et que la vérité ne trouve personne qui la défende? Il semble, à voir toutes les formalités dont on s'environne comme d'un rempart, qu'il n'y a que les mauvais citoyens qui écrivent. Mais ce livre dangereux circulera; il aura des acheteurs, des lecteurs, des prôneurs même. Eh bon dieu, que vous importe, si les livres qui le réfutent ont aussi leurs lecteurs et leurs prôneurs; et vous ne faites point, sans doute, à notre nation l'injure de croire que ce soit ici le plus petit nombre. Il circulera; et l'air qui circule autour de vous ne renferme-t-il pas des poisons; l'eau qui est la base de vos alimens, ne roule-t-elle pas des poisons dans son sein? C'est par la circulation que tous les élémens qui la composent se mettent en équilibre; c'est la circulation qui les rend salutaires. Laissez croupir l'air le plus pur et l'eau la plus limpide; c'est vraiment alors qu'ils se tourneront en poisons.

Puisqu'il y a du danger à maintenir cette justice de nom, qui n'est au fait que l'incertaine et variable opinion des juges, et qu'à un autre côté, l'institution du jury ne paraît point réellement applicable à l'espèce présente, puisqu'il serait impossible à tous les grammairiens assemblés de classer les exceptions, et à tous les criminalistes de graduer parallèlement les peines, puisque ni le législateur ne peut déterminer ce qu'on appelle délit, ni par conséquent le juge en mesurer la gravité, puisque tout est arbitraire ici, principes et application, qu'en faut-il conclure, sinon que, hors le défaut d'observation des formes légales, qui ne touche en rien à la substance de l'ouvrage, il n'y a point proprement de délits de la presse, du moins pour ce qui concerne l'Etat.

J'en dirais volontiers autant de ce qui concerne les particuliers; car c'est une honte qu'il y ait plus de morale,

dans nos usages que dans nos lois. Je voudrais une bonne fois que la calomnie, cette volupté des hypocrites, fût punie en proportion des délices qu'ils y trouvent. La calomnie est un assassinat de tous les instants. Le poignard de l'assassin ne frappe qu'une fois. Le dard du calomniateur reste dans la plaie ; il dure autant que la victime. Tout ouvrage, sous le nom de journal, biographie, ou toute autre dénomination que ce puisse être, où l'on fait profession de calomnier, est un ouvrage *criminel*. Que serait-ce d'un écrit qui calomnierait périodiquement toute une nation ? C'est se moquer de prétendre, par exemple, que deux francs d'amende soient une satisfaction ; je rappellerais au sujet de la calomnie la rigueur des lois Cornéliennes, si le nom de Sylla ne décréditait même une loi juste. Notre législation, si sévère en d'autres points, me semble ici trop douce. On la dirait faite exprès pour la *Quotidienne*.

Disons-le donc hautement. Il n'y a qu'une provocation directe et manifeste à des attentats, une doctrine évidemment subversive des autorités légitimes et des principes constitutionnels, qu'on puisse qualifier de crime. Un livre qui provoquerait au crime serait un crime ; un livre qui provoquerait à l'examen, c'est-à-dire qui appellerait la vérité, ne serait pas même un délit.

En définitif, l'on ne se trompe, selon moi, que pour avoir, dans le principe, déplacé les choses. Qu'on les rétablisse dans leur ordre naturel, et l'on dégage la loi de toutes ses entraves. Qu'on ôte le vague des dénominations, et l'on ôte l'arbitraire des punitions, et l'on fait un grand pas vers l'ordre, la justice et la liberté.

Que dirai-je de ces pauvres journaux si redoutés, si mutilés, si étroitement surveillés, si fréquemment adjournés ? Qu'en ne les assimilant point aux autres écrits, on établit contre eux un arbitraire, d'une espèce différente, il est vrai, mais qui n'est pas moins de l'arbitraire. Comme chaque tribunal correctionnel, ou le même tribunal correctionnel suivant l'époque, a sa jurisprudence particulière, chaque censeur, ou le même censeur suivant l'époque, a sa justice particulière aussi. Ainsi, ce qu'on refuse à tel rédacteur, on le prodigue à tel autre. Dieu me préserve d'envier à la *Quotidienne* cette faculté de hurler et de mordre, dont elle use si largement, et de dégorger

sa hâte aux pieds de ceux dont elle ne peut atteindre l'intérêt. Mais que pensera de nous l'étranger, s'il compare ce débordement avec cette réserve, cette licence avec ces entraves ? Toutes les immunités des écrivains en Angleterre furent long-temps communes aux journalistes, puisqu'elles dérivaien d'un même droit, et qu'elles étaient contenues dans les mêmes limites. Voilà le principe. En abandonnant, on marche d'écurts en écueils.

Après ce préambule un peu long, il reste à exposer les dispositions principales de la loi nouvelle, et les amendemens que ces dispositions ont déjà subis dans le projet de la commission.

Les six premiers articles du projet de loi établissent la série des responsabilités. L'auteur d'abord, ou le traducteur; l'éditeur au défaut de l'auteur ou du traducteur, l'imprimeur au défaut des précédens; et en matière criminelle, l'imprimeur avec eux.

A un très-léger amendement près qui ne modifie que l'expression, la commission est d'accord avec le gouvernement sur ce système entier de responsabilité.

Les sept articles suivans régissent les formalités de la saisie : les délais de la notification, le temps assigné au juge d'instruction pour faire son rapport à la chambre du conseil; la marche à suivre soit dans le cas où la chambre décide qu'il n'y a pas lieu à poursuite, soit dans le cas où elle ordonne la poursuite; enfin, les effets favorables à l'accusé, qui doivent suivre du défaut de jugement de renvoi, ou du défaut de citation.

Dans le rapport de la commission, les articles sept, huit et dix du projet, sont supprimés, et l'article neuf maintenu. Au lieu que dans le projet, il y avait lieu à poursuite pour tout écrit livré à l'impression, si la déclaration prescrite par la loi du 4 octobre 1814 n'avait pas été faite, et si, même après la déclaration, l'écrit contenait une provocation indirecte à des crimes. Dans le projet de loi, la poursuite ne peut avoir lieu que lorsque les formalités de la déclaration et du dépôt n'ont pas été remplies, et que chaque exemplaire ne porte pas le nom et la demeure de l'imprimeur. La commission a pensé que dans les cas déterminés ci-dessus, l'imprimeur et l'auteur étant solidairement responsables, il y a pour l'ordre public une garantie suffisante. L'article huit rea-

dait à faire considérer le dépôt comme une publication, c'est-à-dire, qu'il assimilait à la publication les moyens offerts par l'auteur même pour l'empêcher. A cet article, la commission substitue l'article suivant plus favorable aux auteurs : « Nul ne peut être poursuivi pour le « contenu d'un écrit imprimé, qu'autant qu'il y a eu « distribution de tout ou de partie de cet écrit. » Enfin, le projet de loi exigeait que la notification du procès-verbal de saisie se fit dans les vingt-quatre heures. La commission a pensé, qu'un si bref délai rendrait souvent cette notification inexécutable ; et au lieu de vingt-quatre heures, elle accorde trois jours à l'autorité ; mais sous la condition expresse que, passé le délai de trois jours, la notification sera déclarée nulle.

La troisième partie du projet de loi, règle la forme de l'acte d'accusation, dans le cas où l'affaire serait évoquée devant le tribunal criminel, et la position des questions devant le jury, lesquelles seront au nombre de deux : « 1<sup>o</sup>. L'écrit imprimé présente-t-il tel ou tel cas « avéré, exprimé dans le résumé de l'acte d'accusation, « avec toutes les circonstances qui y sont comprises ? « 2<sup>o</sup>. L'accusé est-il coupable, pour avoir composé, tra-  
duit, publié, imprimé, vendu ou distribué cet écrit ? » Il veut que si la déclaration du jury n'est affirmative que sur la première question, il ne soit sévi que contre l'ouvrage. Il autorise les tribunaux à ordonner sous caution l'élargissement provisoire du prévenu ; il les autorise aussi à punir du maximum de la peine, quiconque réimprimerait un ouvrage condamné ; il accorde à toute personne qui se prétend lésée par l'abus de la presse, le recours auprès du procureur du roi, ou du juge d'instruction, soit du lieu de son domicile, si l'écrit y a été vendu ou distribué, soit du lieu de la résidence du prévenu, ou de l'un d'eux. Il ordonne la prescription après un an révolu, à moins que le dépôt n'ait pas eu lieu.

A de très-légers amendemens près, la commission approuve ces différentes dispositions.

Un dernier article enfin du projet de loi, ajourne au 1<sup>er</sup> janvier 1821, l'émancipation des journaux. Sur quoi, la commission observe que les chambres doivent s'assembler chaque année, que chaque année les cham-

bres peuvent connaitre la situation de l'Etat. Elle borne donc à une année la suspension demandée pour quatre.

Cette informe analyse est bien loin d'offrir un tableau fidèle, tant de la loi que de ses motifs et de ses amendemens, et des motifs de ces amendemens, ce qui serait toutefois nécessaire, pour entrer pleinement dans la pensée de ceux qui ont préparé la loi. Aussi, me proposerai-je bien de me dédommager du laconisme où me forceraient les bornes de cet article, dans le compte successif que je dois rendre de la discussion.

A tout prendre, admettez l'existence des délits de la presse, c'est-à-dire, réalisez cette chimère d'hostilités indirectes si féconde en détours, en abus, en subtilités sophistiques, et vous apercevrez dans le projet de la loi, surtout amendé, l'empreinte de l'opinion, cette loi première et souveraine. Vous reconnaîtrez avec plaisir que si les traces du régime de 1815 s'effacent lentement, au moins le langage de ce temps s'adoucit et s'épure, et fait place à un langage plus doux, et plus véritablement français.

La discussion a commencé ; elle est franche et loyale. Le projet combattu par MM. Martin de Gray et Ganilh, a été défendu par M. Jollivet et M. le gardes-des-sceaux. Le caractère du premier discours, c'est une verve riche et brillante que rehausse un débit dramatique ; le caractère du second, c'est une logique pressante, aidée d'un style pur et nerveux. On applaudit à la méthode de M. Jollivet ; mais on lui souhaiterait plus de concession. L'éloquence de M. le garde-des-sceaux répond à la gravité de son ministère. Au prochain numéro, je donnerai l'analyse de ces discours, et de ceux qui suivront.

— La chambre des pairs s'est assemblée le 9 pour le renouvellement de ses bureaux. Le seul objet de quelque importance dont elle ait eu à s'occuper, ce sont les deux pétitions de M. Bory de Saint-Vincent; l'une envoyée seulement par copie, et sur laquelle la chambre a dû passer à l'ordre du jour; l'autre adressée à un pair, et déposée par lui sur le bureau. Cette dernière sera soumise au comité.

## S. II.

## REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

*Du 4 au 10 décembre.*

Nous hivernons. Les grandes douleurs s'apaisent ; les grands projets s'ajournent ; les conseils du cabinet (anglais) sont plus rares et plus courts. Quatorze prévenus de conspiration sont mis en liberté, sans jugement. L'Angleterre, négligeant pour la première fois une belle occasion de guerre, proclame sa neutralité. C'est au moins un moment de répit. Profitons-en pour jeter un coup-d'œil sur la situation de l'Europe et des Colonies.

**COURONNES DU NORD.** — C'est un beau spectacle que la Pologne toute entière pleurant sur le cénotaphe du héros qui l'a défendue, et qui est mort loin d'elle. Mais combien ce spectacle acquiert plus d'intérêt, quand le frère même du souverain conduit la pompe funèbre ! Cet hommage, rendu par la puissance à la vertu, par la victoire à une défaite honorable, est peut-être ce qu'il y a jamais eu de plus grand et de plus auguste parmi les hommes.

— On donnait au long séjour d'Ismail Gibraltar des motifs que la Cour de Stockholm désavoue. Il ne s'agit nullement de politique, mais de commerce. Ce n'est point de l'indépendance du Pacha qu'Ismail est venu traiter, mais d'un échange de ses denrées. Pour confirmer cette assertion, l'on débarque à Gothenbourg des marchandises d'Egypte, et l'on embarque des productions suédoises.

— Si l'on en jugeait par sa position, la Norvège appartiendrait à peine à l'Europe. Mais l'esprit de civilisation qui est l'esprit de liberté a pénétré sous ce ciel rigoureux, et franchi l'énorme chaîne de ces montagnes. Grâces à lui, la Norvège est plus européenne que d'autres pays plus favorisés qu'elle par la nature. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Cet état de choses

fait la gloire du gouvernement de Suède, en même temps qu'il fait sa sûreté.

**PORTE OTTOMANE.** — Encore un pacha rebelle ! Bagdad abjure sa foi. L'empire ottoman est bien vieux ; chaque jour il semble s'en détacher quelque pièce.

— Pendant que certains nouvellistes préparent à Prague des logemens pour les souverains d'Europe, d'autres nouvellistes rassemblent à Astracan un congrès oriental. Nous sommes au siècle des congrès.

**ALLEMAGNE.** — Depuis son retour, l'empereur s'occupe sans interruption des affaires publiques ; les conférences ministérielles sont plus fréquentes que jamais. L'agiotage sur les fonds continue ; c'est une mousse qui s'attache à un vieil arbre. Quelques bons Allemands, novices dans ce jeu, après une trop rude école, ont pris le parti de faire barqueroute à la vie.

— Deux procès occupent la Prusse, celui du colonel Massenbach, qui touche à sa fin, et celui d'un jeune étudiant, qu'on ne sait que d'entamer. Cet étudiant a fait, dit-on, des motions de clubiste et des actes d'Inquisiteur. Mais il n'était pour les motions qu'un écho, et pour les actes qu'un instrument. Il en coûte quelques fois de jurer sur la foi du maître.

— Le nouveau ministre de la justice, à Stuttgart, à peine muni du portefeuille, s'est vu frappé d'apoplexie, comme s'il eût touché à l'Arché sainte. *Vanitas vanitatum.*

— On remarque ces paroles vraiment royales dans le préambule de l'ordonnance qui supprime les impôts ecclésiaux et toute servitude personnelle : « A l'époque où la providence nous a confié le gouvernement de notre peuple fidèle, nous lui avons promis que sa prospérité, son bonheur, seraient l'unique but de notre sollicitude et de nos efforts, et que le premier de nos soins pour atteindre à ce but important, serait d'établir une constitution appropriée à l'esprit du temps et aux besoins de notre peuple.

— « Nous avons rempli cette promesse. Nous avons la confiance que toute l'Allemagne reconnaîtra, que tout homme impartial sera convaincu que si cette constitution n'a point encore été établie jusqu'à présent, ce n'est pas que nous ayons manqué d'accorder tout ce

que le véritable avantage du peuple exige; car nous  
n'avons, au contraire, été au-devant de tout ce qu'on  
pouvait demander à cet égard. Mais en même temps,  
nous espérons que notre peuple rendra justice avec  
reconnaissance aux soins que nous avons donnés jus-  
qu'à présent sans relâche, et que nous continuerais  
de donner à l'accroissement de son bien-être.

Les vœux du roi n'ont pas été trompés; plusieurs cau-  
tions affranchies ont manifesté leur reconnaissance. La  
reconnaissance n'est pas l'objet immédiat du bienfait;  
même, elle n'en est pas le prix, comme on a coutume  
de le dire. Le véritable prix du bienfait, c'est le bonheur  
de celui qui le reçoit. Mais il est au moins un doux  
encouragement, et les plus grandes âmes y prennent des  
forces.

— Si un régime constitutionnel est le vœu de tous  
les peuples d'Allemagne, l'ajournement de ce régime  
serait être la politique de quelques petits souverains. Ce  
sont des orangiers de bonne foi, mais paresseux. En  
attendant, ils adhèrent tous à la sainte Alliance.

— Il n'est plus doutous que le prince d'Orange n'aït  
donné la démission de tous ses emplois, et que cette  
démission soit acceptée.

— Le roi des Pays-Bas a vendus les vaisseaux qui  
font le commerce du Levant, à de nouveaux droits de  
tonnage. C'est que le commerce du Levant demande  
une protection spéciale, et qu'il n'est pas juste que les  
autres branches de commerce lui fassent les frais.

— Y aura-t-il, n'y aura-t-il pas un congrès de souve-  
rains? Si ce congrès a lieu, est-ce à Prague ou à Spa  
qu'il doit s'assembler? pourquoi s'assemblera-t-il? de  
quoi s'occupera-t-il? Voilà bien l'interrogant ballu.  
Nous qui sommes à peu près accoutumés à interroger  
sans qu'on réponde, bornons-nous au monologue.

**SUISSE.** — La guerre de 1672, si amère d'abord à  
la Hollande, eut pour cause, dit-on, quelques propos  
de gazette. Il paraît que la Suisse a toujours cet exemple  
sous les yeux. Le canton d'Argovie invite les gouver-  
neurs des cantonnaux à surveiller soigneusement leurs  
journalistes.

**ITALIE.** — On assure que les petits Etats se confédè-  
ront.

rent contre les Barberroques. On parle de préparatifs maritimes importans, de croisières établies.

**ANGLETERRE.** — Enfin, l'Angleterre déclare . . . . qu'elle ne se déclarera pas. Une même proclamation défend aux sujets anglais de prendre du service parmi les insurgés, et parmi les Espagnols contre les insurgés. Une foule de lettres bien authentiques, bien pathétiques semblent sourdre à l'appui de cette proclamation. Lettre d'un fils à son père; lettre d'un petit-maitre à son tailleur: l'un dit qu'il arrive mourant de faim; l'autre se plaint de faire la guerre en jaquette, et de porter, en guise d'épaulettes, de vieux labeaux de drap. Il en est un qui affirme sur son honneur que les insurgés mangent de la chair crue. Ajoutez les désaveux de l'agent de Vénézuela qui, sans doute, n'était venu à Londres que pour admirer les squares, et pour applaudir à Covent-Garden. Cet agent déclare qu'il n'a rien offert, rien promis, rien stipulé; que tous les cardômens se sont faits à son insu; que l'agent de Saint-Thomas est un être de raison, etc., etc. Des matelots, en habit d'été au cœur de l'hiver, viennent renforcer tous ces témoignages. Cela se dit et se répète et circule pour la plus grande édification de la jeunesse anglaise. La proclamation est du 27., et, le 29., deux vaisseaux mettent à la voile pour Saint-Thomas avec deux cent cinquante officiers. Sur l'un de ces vaisseaux, étaient un colonel avec ses officiers, sous-officiers et l'équipement complet d'un régiment de lanciers. Le danger, uni avec la misère, a-t-il donc tant d'attrait?

— Parga se soustrait enfin à la domination du Turc et aux vengeances du pacha d'Epire.

— Il faut que les Algériens se sentent forts; car à peine respectent-ils le pavillon anglais. Un capitaine *James*, arrivant de Zante, fut hélé par un schooner turc, qui lui commanda de venir à bord, et visita ses papiers.

**COLONIES.** — Les hommes sont bien malheureux et bien coupables. Quand leurs ennemis les laissent en paix, ils se font entre eux la guerre. Voyez la petite île d'Amélia. Elle respirait enfin. Un gouvernement puissant, et qui cherche à s'arrondir, semblait la considérer

comme un peste avancé. Et voilà que la discorde intérieure vient rompre une trêve de quelques mois. Parti d'Aury contre parti d'Hubbard, militaires contre bourgeois, c'est à qui troublera ce coin de terre, en attendant qu'on l'eusanglante. Les bourgeois excluent, par délibération, les militaires des emplois publics; et ceux-ci pourraient bien les en exclure par les armes.

— On ne peut lire, sans frémir, les affreux détails de la révolte de Saparona. Le résident, l'épouse et les enfants du résident, l'écrivain, tous les Hollandais de la résidence ont été massacrés, et leurs têtes promenées sur des piques. Le 17 mai, un papier écrit à la hâte par madame Vandeberg, instruisit de son danger les commissaires du roi des Pays-Bas dans l'île d'Amboine. Dès le 18, on expédia, pour Saparona, un détachement de deux cents hommes, dont cinquante Javanais. A peine arrivés, ils tombent dans une embuscade de sauvages. La première décharge blesse à mort deux officiers. Cependant le détachement avance. On le laisse s'engager; quand il est parvenu à un massif d'arbres qui cachait les ennemis, nouvelle décharge; la confusion se met dans le détachement. Le commandant tombe d'un coup de feu, au moment où il gagnait le rivage. Quarante ou cinquante matelots, qui s'étaient jetés sur un frêle bâtiment, se noient. Sur deux cents hommes, il n'en resta pas vingt. On dit que les soldats anglais licenciés ne sont pas étrangers à ce désordre; et si le pavillon anglais, arboré par les sauvages, n'est point une preuve sans réplique de cette participation, il en est au moins un indice.

Que si l'on demande maintenant quelle est la cause de cette insurrection, on pourra répondre que c'est une cause qui a souvent produit et qui produira encore souvent des insurrections; l'injustice et la dureté des maîtres!

FRANCE.—Les ministres se sont réunis le 10 de ce mois, aux Tuilleries, sous la présidence de S. M.

— Nantes imite Paris, envers les naufragés de la *Méduse*; il faut espérer que d'autres villes imiteront Nantes.

— Lucotte, le commissaire de police, accusé de faux et de sontraction d'effets, a été acquitté de l'une de

ces deux accusations ; et condamné sur l'autre ; ainsi que ses deux adjoints.

— La cour d'assises du Calvados vient de condamner à vingt ans de détention, un enfant de quinze ans, accusé de plusieurs vols et d'une tentative dempoisonnement. Si l'humanité nous défend d'étouffer les germes vénéneux, la prudence nous ordonne de les reléguer dans l'ombre.

— La tranquillité a été un moment troublée au spectacle de Toulouse par les étudiants en droit, et rétablie bientôt après.

— Au moment où le conseil d'état s'occupe de la loi sur l'instruction publique, je crois devoir appeler l'attention sur une brochure qui traite à fond l'une des questions contenues dans cette question. Elle a pour titre : *L'Education publique doit-elle être confiée au clergé?* (1)

“ Parce que nos collèges sont des réservoirs, partout que la jeunesse y vient puiser non point des idées et des notions particulières à telle ou telle profession, mais des idées et des notions communes à toutes les professions, on a pensé que les collèges appartenaient de droit au corps de l'Etat qui est dépositaire des notions et des doctrines les plus générales, comme les plus indispensables; et certes, je connais peu d'analogies plus séduisantes au premier coup d'œil. Mais, pour être commune, l'instruction religieuse ne laisse pas d'être spéciale. Elle est commune par l'usage; elle est spéciale par l'objet: elle est commune dans ce sens, qu'elle n'est pas moins nécessaire à l'âme, que l'air et l'eau à la vie; elle est spéciale dans ce sens que les doctrines dont elle se compose, sont essentiellement distinctes de tous les autres genres de doctrine; distinctes comme l'infini est distinct de l'espace et du temps, comme l'immutabilité est distincte du progrès. Conclure de l'union à l'identité, c'est imiter; à mon sens, ce philosophe qui voulait que la morale fut contenue dans les matières thématiques, par la raison que la morale à ses certitudes comme les mathématiques. »

(1) Novembre 1817. Prix : 75 cent. Paris, chez Delamare.

— Un mot gracieux a quelque chose de plus gracieux : sortant de la bouche d'un souverain , parce qu'un souverain semble dispensé d'être aimable. Lorsque MM. Laya, et Roger furent présentés au roi : « Quant à vous, dit-il au premier, l'Académie acquitte une vieille dette de la nation; et vous, dit-il au second, vous ne pouviez manquer de gagner votre cause avec un aussi bon avocat. »

— Une mère avait égorgé son enfant pour le dévorer. La cour d'assises de Strasbourg a voulu considérer cet horrible attentat comme un acte de démence. L'impunité, en pareil cas, est plus morale que le supplice. Il est bon, que les hommes croient certains crimes impossibles ; on sauve ainsi l'honneur de la nature humaine.

BÉNABEN.

## ANNONCES ET NOTICES.

*Nosologie naturelle, ou les maladies du corps humain, distribuées par familles*; par M. Alibert, chevalier de plusieurs ordres, médecin consultant du Roi, médecin de l'hôpital Saint-Louis, etc. Deux grands vol. in-8°. sur papier vénin satiné, avec figures magnifiquement colorées. A Paris, chez MM. Caille et Ravier, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n. 175 et chez Treutel et Würtz, lib., rue de Bourbon, n. 17.

De toutes les sciences humaines, la médecine est sans contredit la plus intéressante et la plus utile. Il importe d'agrandir son domaine, de rassembler les faits au flambeau de l'expérience, et de les graver profondément dans la mémoire des hommes. Personne n'ignore avec quel zèle infatigable M. le docteur Alibert a poursuivi l'étude des maladies de la peau. C'est aujourd'hui la pathologie entière qui l'enbrasse dans ses recherches : il a voulu ranger, par une méthode simple et naturelle, toutes les maladies qui se sont présentées à son observation, dans l'intérieur d'un des plus vastes et des plus curieux hôpitaux de la France ; il a voulu faire participer à ses travaux les savans de tous les ordres, les hommes de toutes les classes, ceux mêmes qui vivent à des distances très-éloignées de la capitale. N'est-ce pas une idée heureuse que d'avoir laborieusement rassemblé tous les cas rares qui offrent le plus de problèmes à la méditation et à la

pensée, et de les avoir réunis dans un grand ouvrage pour l'instruction des contemporains et pour celle de la postérité?

Lorsqu'un phénomène est insolite, il est difficile d'en donner une idée précise à ceux qui n'en ont pas été les témoins; l'intelligence des commençans surtout n'est jamais très-accessible aux choses sensibles qu'ils n'ont pas eu occasion de considérer; le pouvoir magique de la peinture obvie à ces inconvénients. La production des traits et de la physionomie d'un malade qui succombe à une maladie extraordinaire, est une leçon puissante qu'on n'oublie jamais: elle est préférable aux vains discours que suggère une théorie souvent mensongère autant que futile. Les élèves qui étudient dans les Universités étrangères, croiront assister aux leçons cliniques de M. Alibert. L'hôpital, qui est le théâtre de ses observations, deviendra, pour ainsi dire, un hôpital nomade pour toute l'Europe savante. Il y a longtemps, du reste, que ce bel établissement a mérité cette fameuse devise, qu'il faudrait pouvoir inscrire sur la porte de tous les asiles de l'humanité indigente et malheureuse: *Urbis et Orbis*. En effet, l'hôpital Saint-Louis est devenu, par la nature des maladies graves qu'on y traite, le refuge de l'Europe entière. A l'époque des dernières guerres, il a été le réceptacle des cas d'observation les plus divers: on y a recueilli les militaires de toutes les contrées, en proie à toutes les causes déstructives. C'est là surtout qu'on a pu étudier la constitution physique des peuples, et s'éclairer par les lumières de la comparaison. Les peintres et les graveurs qui ont secondé M. Alibert dans cette pénible entreprise, se sont surpassés par la fidélité avec laquelle ils ont su représenter les plus étonnans phénomènes. Ils ont excellé surtout dans l'art de figurer les hernies, les cancers, les polypes, les loupes, les goitres, les dartres, les accidens de la syphilis, et tant d'autres altérations ou déformités, qui sont le triste partage de l'espèce humaine. Rien de plus vrai, rien de plus exact que ces images instructives: c'est la nature même, affranchie de ses dégoûts et de son horrible puanteur.

*Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino, faisant suite à Ellival et Caroline, du même auteur; par M. le comte de Lacepède. Trois v. in-12. Prix : 7 f. 50 c. A Paris, chez Rapet et compagnie, rue Saint-Adré-des-Arcs, n. 41.*

M. le comte de Lacepède, justement célèbre comme historien de la nature, compose aussi des romans qui sont l'histoire du cœur. Celui que nous annonçons est remarquable par une peinture vive des sentiments et des passions; l'intérêt des événemens qu'il renferme est attachant, et le style ne laisse rien à désirer des qualités brillantes qui distinguent les autres productions du même auteur.

*Dictionnaire des Sciences médicales; vingt-unième.*

DÉCEMBRE 1817.

Sav

volum. Prix : 9 fr. Chez l'éditeur C. L. F. Panchaud, rue et hôtel Serpente, n. 16.

Cette nouvelle livraison d'un ouvrage qui mériterait le titre d'*Encyclopédie médicale*, offre des sujets d'un grand intérêt. L'article *Hôpital* est traité, sous le rapport civil et militaire, par M. Coste, inspecteur-général des hôpitaux, qui examine ces établissements, depuis leur origine, tant en France que parmi les autres nations, avec des détails très-importans sur leur perfectionnement et leur salubrité. L'article *Hernie*, par M. le professeur Richerand, doit être considéré comme le travail le plus achevé de tout ce qu'on écrit, sur cette fréquente lésion, les savans chirurgiens français et étrangers. L'article *Homme*, par M. Virey, tracé sur un plan nouveau, approfondit les causes physiologiques de notre prééminence sur les animaux ; il présente des recherches médico-philosophiques très-ingénieuses sur la nature humaine et sur ses habitudes morales, dans toutes ses races, dans tous les climats ; cet auteur a traité aussi de l'*Hiver*. On doit à M. Marc des observations fort curieuses sur les Hermaphrodites. On lit avec un vif intérêt les articles savans et spirituels, *Homophage*, par M. Percy, et le mot *Honoraires*, où M. Cadet de Gassicourt a rappelé des anecdotes très-piquantes en traitant cette question délicate. *Hépatite*, par M. Jourdan ; *Herbe et Herboriste*, par M. Mérat ; *Huile*, par M. de Lens, etc. On doit aussi à M. Vaidy des articles de bibliographie remplis d'une saine étudition.

*Examen des articles organiques publiés à la suite du concordat de 1801, dans leurs rapports avec nos libertés, les règles générales de l'église et la police de l'Etat ; suivis des mêmes articles avec des modifications puisées dans les arrêtés, décisions, décrets, lois et ordonnances qui ont paru depuis leur publication, et l'indication des changemens ou suppressions dont ils peuvent être encore susceptibles.* Un volume in-8°. Prix : 5 fr., et 3 fr. 75 c. par la poste. Chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30 ; Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

*Les Soirées de Momus pour 1818, avec un calendrier et cette épigraphe :*

Le soleil luit pour tout le monde.

Un joli in-18, orné de deux gravures. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste. Chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n. 30 ;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Ce charmant recueil de chansons inédites, éminemment françaises, sera sans doute recherché par les amateurs de la franche gaieté. Il paraîtra tous les ans à la même époque.

*De la Legislation, de l'Administration et de la Comptabilité des Finances de la France depuis sa restauration;*  
par M. Genillat, député du Cantal. Chez Deterville, rue Hauteville, n° 8.

Cet ouvrage, important par son objet, plein de recherches studieuses, de vues neuves et fécondes, tendant à des réformes dans les institutions plus que sur les personnes, ne peut manquer d'obéir les méditations de nos législateurs et l'attention des bons citoyens qui aiment à voir les matières considérées sous des points de vue vraiment restaurateurs.

Il se recommande d'ailleurs par le nom d'un écrivain qui, depuis dix ans, en ajoutant les grands travaux aux grands travaux, a maintenant sa place parmi ceux qui ont enrichi la science de l'économie politique.

*Les Soirées de famille, recueil de nouvelles contre-danses françaises et walses, de plusieurs bons auteurs, choisies et mises en quadrilles à l'usage de la société;* par Collinet, directeur d'orchestre de bals particuliers, et professeur de flageolet, rue Saint-Honoré, n° 90, arrangées pour le piano, avec un accompagnement de violon ou flûte non obligé. Prix : 3 fr. 75 cent. Chez Collinet ;

Et chez P. Mongealné, boulevard Poissonnière, n. 18.

## TABLE.

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Poésie. — <i>Hercule Furieux;</i> par M. J. Anceau.                                              | Pag. 481. |
| Notices littéraires. — <i>Du Théâtre français et du Théâtre étranger;</i> par M. B. de Constant. | 484       |
| L'Ermité en Province. — <i>Le Voiturin;</i> par M. Jouy.                                         | 490       |
| Annales dramatiques.                                                                             | 501       |
| Mercuriale.                                                                                      | 504       |
| Politique. — <i>Session des chambres. — Revue des Nouvelles de la Semaine;</i> par M. Béchot.    | 510       |
| Notices et Annonces.                                                                             | 525       |

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1817.



## AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont invitées à le renouveler de suite, si elles veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. — L'époque de l'expiration est marquée sur l'adresse.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, *port franc*, à L'ADMINISTRATION DU MERCURE DE FRANCE, rue des Poitevins, n°. 14.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### ODE.

#### TRADUCTION LIBRE D'ANACRÉON.

Honneur de ce riant hocage,  
Beaux lauriers, et vous, myrthes frais,  
TOME 4. 34

Prêtez-moi votre doux ombrage ;  
Je veux m'enivrer à longs traits.

Bientôt nous quitterons la terre ,  
Du Styx égayons le chemin :  
Que l'amour, couronné de lierre ,  
Nous verse le nectar divin.

Nos jours , troublés par mille orages ,  
Passent comme un léger vaisseau  
Qui , fuyant d'importuns rivages ,  
Vole vers un climat nouveau.

Un jour, sur ma stérile cendre  
Et sur mes tristes ossemens ,  
Que servira-t-il de répandre  
Du vin , des fleurs et de l'encens ? ..

Tandis qu'au déclin de la vie ,  
Je puis compter plus d'un beau jour ,  
Venez couronner ma Sylvie ,  
Me parer du bandeau d'amour.

Avant d'entrer au sombre empire ,  
Amis , soyons à la beauté :  
Au dieu Bacchus je veux sourire  
Dans les bras de la volupté.

M. Eugène MAUDUIT.

### ÉNIGME.

Je suis un lieu d'horreur , où la foudre éclatante  
Offre aux yeux consternés la mort et l'épouvanle ;  
Mais si ton corps , lecteur , ne peut se soutenir ,  
Je te prête un appui dont tu sais te servir.

(Par M. L. G. RICHOMME.)

~~~~~

CHARADE.

Je consens avec mon premier,
Je refuse avec mon dernier,
Je menace avec mon entier.

(*Par M. A. de Champcours.*)

~~~~~

### LOGOGRIFFE.

Je suis, mon cher lecteur,  
Un animal jaseur,  
Que l'on entend à la saison nouvelle;  
Si tu me retranches une aile,  
Je deviens à l'instant cher à l'humanité,  
Un titre doux et respecté.

(*Par le même.*)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logographe*  
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*Énigme*, est *sommeil*; celui de la *charade*, est *désordre*; et celui du *logographe*, *larme*, où l'on trouve *arme*.

~~~~~

NOUVELLES LITTÉRAIRES:

Du Théâtre français et du Théâtre étranger.

M. Benjamin de Constant, dont l'opinion est d'un grand poids, soit qu'il parle de littérature ou de politique.

34.

tique, a publié sous ce titre, dans le dernier numéro du *Mercure*, quelques observations, ingénieusement exprimées, mais qui me paraissent fondées sur des principes douteux et sur des faits inexacts. Comme il s'agit du théâtre français, c'est-à-dire de la partie la plus brillante et la plus admirable de notre littérature, il est naturel que nous cherchions à la garantir des innovations et des doctrines hasardées. Notre système dramatique est fondé sur des règles invariables, parce qu'elles sont conformes à la raison; elles n'arrêtent point le génie, elles dirigent son essor, et l'empêchent de s'égarer dans les domaines sans bornes de l'imagination. Nos grands écrivains ont reconnu le pouvoir de ces règles salutaires, qui n'épouventent que la médiocrité. Les règles sont au théâtre ce que les lois sont aux sociétés civiles, les plus sûres garanties de la liberté; au-delà tout est désordre et anarchie. C'est d'après ces considérations que nous avons plus d'une fois supplié les étrangers de nous pardonner la préférence que nous accordons à Racine sur le divin Schiller, et à Corneille sur le divin Shakespeare. Nous ne nous mêlons point des admirations étrangères; par exemple, nous permettons volontiers à M. Schlegel d'avoir une estime particulière pour le *Roi de Cocagne*, et de mépriser le *Misanthrope*; pour nous, pauvres esclaves des règles, il faut nous plaindre si nous ne sommes pas encore arrivés à ce point de perfection.

Ces dernières remarques ne peuvent s'appliquer à M. Benjamin de Constant. Il ne méconnaît point le génie de Racine, il aime la littérature française, dont il est aujourd'hui l'un des soutiens les plus renommés. D'ailleurs, cet écrivain si distingué par la finesse de son esprit, et par l'adresse de ses préparations, n'affecte point le ton dogmatique. Il présente ses propos à

urons sous la forme du doute, il invite à la discussion, et je crois me conformer à ses vues en cherchant à m'éclairer avec lui.

M. Benjamin de Constant croit apercevoir un *commencement de révolution* dans notre littérature, « parce qu'il a remarqué, depuis quelque temps, dans les articles littéraires de nos journaux, et même dans les cours de nos professeurs de belles-lettres, une tendance à agrandir les dimensions de notre théâtre, et sinon à s'affranchir de la rigueur des règles respectées jusqu'à ce jour, du moins à reconnaître que les étrangers ne sont pas si coupables lorsqu'ils s'en écartent. »

J'ignore si les personnes désignées par le titre de *professeurs de belles-lettres*, attachent à ces mots, « *les dimensions de notre théâtre* », la même idée que M. Benjamin de Constant. Lorsqu'elles se seront expliquées sur ce point, nous pourrons examiner s'il est convenable de suivre ou de rejeter leurs conseils. Nous sommes charmés, en attendant, qu'elles aient reconnu que les étrangers *ne sont pas si coupables* lorsqu'ils s'écartent des règles. Si elles avaient dit que « *ces étrangers étaient coupables* », l'expression aurait été beaucoup trop forte ; l'urbanité française l'aurait justement repoussée. Il faut laisser cette dureté d'expressions à certains professeurs étrangers, dont elles révèlent l'orgueil blessé. Il nous importe fort peu que les Anglais et les Allemands dédaignent les règles ; c'est leur affaire et non la nôtre. Nous sommes contents des *dimensions de notre théâtre* ; elles ont suffi à Corneille, à Racine, à Voltaire ; elles suffiront, j'espère, à ceux qui sont dignes de cultiver l'héritage de ces beaux génies. Est-ce aller trop loin que de demander une réciprocité de tolérance ?

Quant à ce commencement de révolution dont notre

littérature est menacée, les symptômes ne m'en paraissent pas très-alarmans. Vraiment nous avons vu bien autre chose. Nos professeurs de belles-lettres et nos littérateurs de journaux sont des modèles de modération et de sagesse , si on les compare aux écrivains qui découvriraient , il y a quarante ans, que Racine et Voltaire, et Corneille n'avaient pas compris la tragédie. Il faut voir avec quelle confiance ils prédisaient la révolution qui allait changer la littérature française. « *Le théâtre de Shakespeare*, disait l'un d'eux, *heurtera le théâtre de Corneille, de Racine et de Voltaire, avec sa rudesse victorieuse, et il tombera, comme un vieux mur cimenté d'argile cède en poussière au boulet qui le frappe* (1). »

Un Italien qui s'était fait Anglais, le signor Batteti, passa tout exprès la mer, dans la vue de réformer le théâtre français, dont les petites dimensions révoltaient son goût. « Vos Corneille , vos Racine , vos Voltaire , disait-il , ne sont pas sans quelque mérite , mais j'en trouve cent fois plus dans Shakespeare , car il a cent fois plus de défauts , et voilà la vraie supériorité , toutes les fautes possibles , et une beauté qui me plaît , d'autant plus que je m'y attendrai moins. Il est de l'essence du génie de ne rien enfanter que de bizarre : il lui est absolument refusé de rien produire de raisonnable , et il faut commencer par renoncer au sens commun pour arriver au sublime. Les caractères les plus infaillibles de la médiocrité sont la raison , le bon sens et le goût. Vos tragiques ont toutes ces qualités dans un degré éminent ; comment voulez-vous qu'il aient du génie ? Je ne connais que Shakespeare qui ait du génie . »

(1) M. Mercier.

Une dame renommée par l'éclat de ses aventures et par les grâces de son esprit, lady Montague, ne dédaigna pas d'entrer dans cette querelle ; elle rompit une lance en l'honneur de Shakespeare ; heureusement elle ne portait point la lance d'or, qui, s'il faut en croire l'Arioste, valut tant de succès à la vaillante héroïne de Montauban ; personne ne fut renversé, et lady Montague ne se retira pas du champ de bataille sans quelques blessures. Racine, Voltaire et Corneille lui semblaient des pygmées auprès du colosse dramatique de l'Angleterre. Elle annonçait aussi avec assurance la chute de notre théâtre.

Les Français s'amusèrent de ces paradoxes ; il les résuèrent en se jouant, et ne répondirent que par de légères épigrammes aux adorateurs de Shakespeare. La révolution prédicta n'arriva point. Les chefs-d'œuvre de la scène française continuèrent d'obtenir la préférence sur des farces monstrueuses où brillent de temps à autre quelques traits de génie, mais qui sont défigurées par toutes les marques des temps barbares où elles ont été conçues. Je suis porté à croire qu'il en sera de même aujourd'hui, qu'il n'y aura point de révolution dans notre littérature, et que le théâtre français subsistera tel qu'il est, aussi long-temps du moins que nous resterons fidèles au bon goût et à la gloire nationale. Je suis sûr qu'en y réfléchissant mieux, M. Benjamin de Constant partagera mes espérances.

Cet écrivain a recherché les différences qui distinguent le théâtre français de celui des Anglais et des Allemands ; et il a rattaché ses découvertes à un principe général. Voici ce principe. « Les tragédies françaises, lors même qu'elles sont fondées sur la tradition ou sur l'histoire, ne peignent qu'un fait ou une passion. Les

Allemands dans leurs peignent une vie entière et un caractère entier. »

L'auteur, pour mieux faire entendre ce principe, ajoute les remarques suivantes. « Quand je dis qu'ils peignent une vie entière, je ne veux pas dire qu'ils embrassent dans leurs pièces toute la vie de leur héros, mais ils n'en omettent aucun événement important; et la réunion de ce qui se passe sur la scène, et de ce que le spectateur apprend par des récits ou par des allusions, forme un tableau complet, d'une scrupuleuse exactitude. Il en est de même du caractère. Les Allemands n'écartent de celui de leurs personnages, rien de ce qui constituait leur individualité. Ils nous les présentent avec leurs faiblesses, leurs inconséquences, et cette mobilité ondoyante qui appartient à la nature humaine et qui forme les être réels. »

Avant de passer aux conséquences de ce principe, il convient de l'examiner. Est-il vrai d'abord que les caractères soient bannis de notre scène tragique? Je ne le pense pas. Ce qui trompe M. Benjamin de Constant, c'est qu'il considère les *faiblesses*, les *inconséquences* et une *mobilité ondoyante* comme des parties essentielles d'un caractère. Point du tout, c'est là précisément ce qui est commun à tous les hommes; le caractère est ce qui distingue, ce qui sépare un individu des autres hommes. Par exemple, l'austère Caton était sensible aux plaisirs de la bonne chère; il ne ménageait pas assez le Falern, et se livrait trop aisément à la colère, quand un de ses esclaves manquait à quelque partie de son service: voilà des faiblesses et des inconséquences communes à la plupart des hommes; mais un attachement inébranlable aux institutions républiques, la haine profonde de l'étranger, l'inflexibilité

-de ses opinions, l'héroïque opiniâtreté de son patriottisme, tels étaient véritablement les traits distinctifs du vieux Caton; ce qui constituait son individualité. C'est ainsi qu'on le présenterait sur la scène française; c'est ainsi que Voltaire a peint Cicéron. On ne reconnaît point cet illustre orateur à la verrue que les Allemands ou les Anglais n'auraient pas manqué de lui placer sur le nez, ni à ses querelles domestiques avec Terentia; mais on le reconnaît aux qualités qui le distinguaient des hommes vulgaires, à son amour pour la patrie, à ce désir ardent de renommée, si louable lorsqu'il est la source des vertus, enfin à cette pompe, à cette hauteur d'éloquence qui ont mérité que Fénélon balançât avant de lui préférer Démosthène.

On croira peut-être que j'exagère en affirmant que les tragiques étrangers n'auraient pas oublié la verrue de Cicéron. J'ai vu jouer à Philadelphie la tragédie anglaise de Richard III. L'acteur, chargé de représenter ce personnage, avait fait les plus grands efforts pour se rendre difforme. Il paraissait sur la scène tout bossu et tout déhanché. L'acteur Vernet aurait été jaloux de cette bosse. Il est vrai que l'acteur anglais suivait les indications du poète; car, comme le dit fort bien M. Benjamin de Constant, « Richard III réunit aux vices essentiels des tyrans, qui sont de nécessité dans son rôle, beaucoup de choses qui ne peuvent appartenir qu'à lui seul. Son mécontentement contre la nature qui, en lui donnant une figure hideuse et difforme, semble l'avoir condamné à ne jamais inspirer d'amour; ses efforts pour vaincre un obstacle qui l'irrite, sa coquetterie avec les femmes, son étonnement de ses succès auprès d'elles, le mépris qu'il court pour des êtres si faciles à séduire, l'ironie avec

laquelle il manifeste le mépris , tout le rend un être particulier (1). »

Il me semble au contraire que ce mécontentement , ces efforts , cette coquetterie sont des faiblesses communes à tous les bossus , tyrans ou non tyrans. Ce qui distinguait Richard III des autres hommes , c'était une soif inextinguible du pouvoir , un naturel féroce qui s'exerçait sur sa propre famille , une basse hypocrisie , un profond mépris pour les hommes et la justice divine. Voilà les traits qui pourraient en faire un caractère tragique pour la scène française.

M. Benjamin de Constant compose Polyphonte à Richard III. « L'un est un genre , dit-il ; l'autre est un individu . » Il était juste d'observer que Polyphonte est si peu connu dans l'histoire , qu'on peut le regarder comme un personnage d'invention , et qu'il n'a pu être caractérisé que par ces traits généraux qui appartiennent à tous les tyrans. D'ailleurs , Polyphonte est un rôle secondaire dans la tragédie. C'est Mérope qui remplit la scène ; c'est la peinture vivante de l'amour maternel qui a été le but du poète. M. Benjamin de Constant avouera qu'il y est parvenu.

Je pense donc , quelle que soit l'opinion de cet estimable

(1) M. B. de Constant fait allusion à une scène fameuse en Angleterre , et qui a fait pâmer d'admiration plus d'un critique allemand ; c'est celle où Richard III , qui n'est encore que duc de Gloucester , fait arrêter le convoi funèbre du roi Henri VI , conduit par Lady Anne , veuve d'Edouard , prince de Galles. Richard avait assassiné le père de la princesse , et son époux Edouard. Le convoi passe dans la rue ; Richard , comme je viens de le dire , arrête le cortége , et conte fleurette à Lady Anne auprès du cercueil de son beau-père. Conte fleurette est le mot propre. Je traduirai ce chef-d'œuvre du théâtre étranger , et je mettrai le public à portée de juger entre ce théâtre et le théâtre français.

écrivain, que la scène française est riche en caractères qui diffèrent essentiellement les uns des autres, et qui font le plus grand honneur aux poètes qui les ont tracés et mis en action. Je demanderai aux plus chauds partisans du théâtre étranger si les caractères du vieil Horace, de Polyeucte, de Nicomède, d'Acomat, de Mithridate, de Néron, de Mahomet, des deux Brutus, de César, de Tancrède, de Spartacus, du grand-maître des Templiers, ne sont peints qu'en traits généraux et s'il est possible de les confondre avec les autres hommes. Il en est de même des héroïnes que nos grands poètes ont mises en scène; et, pour ne parler que d'une tragédie moderne, où trouvera-t-on, ailleurs que dans l'*Agamemnon* de M. Le Mercier, les modèles de Cassandra et de Clytemnestre?

Voilà pour les caractères. Passons aux autres observations de M. Benjamin de Constant. « Nos tragédies ne peignent qu'un fait. » Cette proposition est évidemment hasardée. L'action, dans une tragédie française et dans toute tragédie raisonnable, est une suite de faits qui aboutissent à une catastrophe ou à un fait principal. Dans la succession des événemens, le poète s'attache à leur donner, pour mobiles, les caractères, les passions, les intérêts des principaux personnages. Cette liaison est nécessaire pour augmenter l'illusion et le plaisir des spectateurs.

« Nos tragédies ne peignent qu'une passion. » Cette proposition trop générale me semble encore une erreur. Dans la plupart de nos tragédies, c'est le conflit de plusieurs passions qui détermine l'intérêt. Dans *Andromaque*, par exemple, je remarque plus d'un sentiment passionné; je vois que l'auteur a peint avec génie le dévoûment de l'amitié, celui de l'amour maternel, les tourmens de la jalousie, enfin l'amour avec tous ses emportemens;

ajoutons à ces vives peintures la confiance héroïque du fils d'Achille et le sombre désespoir d'Oreste. Qu'on examine sous le même rapport nos chefs-d'œuvre tragiques, et l'on aura le même résultat.

Les Allemands, dit-on, peignent une vie toute entière, un caractère tout entier. Soit : si une multiplicité de faits souvent incohérents ; si un caractère, obscurci par les faiblesses, les inconséquences et la mobilité ondoyante, communes à tous les hommes, sont agréables aux spectateurs, les poètes allemands n'ont rien de mieux à faire que de suivre les traces de Shakespeare. Nous ne chercherons point à troubler de si nobles plaisirs.

M. Benjamin de Constant trouve qu'il y a *des inconveniens et des avantages* dans les deux systèmes. Mais les inconveniens sont si graves dans le système français, et si légers dans le système étranger, qu'il ne valait guère la peine de parler de ces derniers. Ils sont purement matériels ; ils consistent dans l'inconvénient du changement de décosrations. Mais les inconveniens des règles sont terribles. « Elles circonscrivent les tragédies, surtout les tragédies historiques dans un cercle assez étroit qui rend la composition très-difficile. Elles forcent le poète à négliger souvent, dans les événemens et les caractères, la vérité de la gradation, la délicatesse des nuances. Ce défaut domine dans presque toutes les tragédies de Voltaire. »

Il suffirait peut-être de répondre à de pareilles assertions tout-à-fait dénuées de preuves par des allégations contraires. Mon estime pour M. Benjamin de Constant ne me permet pas de suivre cette méthode expéditive. Je dirai donc que rien ne me paraît plus avantageux que ces inconveniens des règles. En circonscrivant la tragédie dans de justes bornes, elles empêchent les poètes de se

livrer à une imagination désordonnée , et de nous offrir *des farces de boulevards* pour de nobles tragédies. Elles ne forcent point le poète à négliger la vérité et la délicatesse des nuances , puisque , de l'aveu même de M. Benjamin de Constant , l'admirable génie de Racine a vaincu ces difficultés. S'il n'y avait point d'obstacles à surmonter , que seraient le mérite d'une tragédie et la gloire du poète ? Dans les arts d'imitation , on compte les chefs-d'œuvre ; c'est le fruit du travail et du génie. Si la peinture , si la poésie , si l'art d'écrire n'étaient pas assujétis aux lois de la raison , aux règles du goût , on ne distinguerait point un peintre d'enseignes de Raphaël ; on aurait autant d'estime pour un Scudéri que pour Corneille , pour l'auteur de Jocrisse que pour celui du Tartuffe. M. Benjamin de Constant pense que Voltaire a négligé « la vérité de la gradation , la délicatesse des nuances. » Si ce reproche s'adressait à Shakespeare , il serait juste ; car on trouve rarement dans cette merveille du théâtre étranger , le sentiment des convenances ; adressé à Voltaire , ce reproche demandait au moins l'appui de quelques preuves. Pour moi , je n'hésite point à déclarer qu'en ne jugeant pas Voltaire plus sévèrement que Corneille et Racine , on trouvera que ce grand poète a suivi le mouvement des passions avec autant d'habileté que ses illustres prédecesseurs.

Je ne sais s'il n'y a pas quelque chose d'ironique dans la manière dont M. Benjamin de Constant développe les *incontestables avantages* de ce qu'il regarde comme le système français.

Ces avantages sont de porter l'intérêt sur un objet unique ; mais il y a peut-être aussi une couleur un peu moins réelle , parce que l'art ne peut suppléer entièrement à la vérité. En ne peignant qu'une passion , on

obtient des effets plus constamment tragiques, mais la vérité y perd *peut-être*.

Ainsi les avantages seraient aux dépens de la vérité. Certes ces avantages ressemblent beaucoup à des inconveniens. Rassurons-nous toutefois; si la vérité d'imitation n'est pas poussée au théâtre français jusqu'à mettre en scène des savetiers qui font assaut de quolibets, ou des soldats qui s'enivrent dans un corps-de-garde, on y trouve une vérité plus noble, et qui n'est pas moins réelle. Sans doute la barbarie a son naturel et sa vérité aussi bien que la civilisation. Nous préférons cette dernière, parce que nous sommes arrivés à un assez haut degré de perfectionnement social; il sera temps de nous offrir pour modèle le naturel du théâtre étranger, lorsque nous serons disposés à rétrograder vers la barbarie.

« Examiner, dit M. de Constant, comment on pourrait écarter les *inconvénients* et combiner les *avantages* des deux systèmes, m'entraînerait trop loin. Je laisse un soin pareil aux hommes plus particulièrement voués à ce genre d'études. » Je puis me tromper; mais, d'après les précédentes remarques de cet écrivain, une pareille invitation ne me paraît pas sérieuse. S'il est vrai qu'on ne puisse opposer aux graves et nombreux *inconvénients* du système français que le léger inconvénient des changemens de scène un peu plus multipliés, certainement l'examen et l'hésitation seraient superflus; il faudrait se hâter de rejeter nos poètes classiques, et d'ouvrir nos théâtres aux chefs-d'œuvre de la Germanie et de l'Angleterre. Nous aurions alors le plaisir d'admirer des caractères entiers, tels que ceux de Richard III et de Robert, chef de brigands. Le poète ne nous ferait pas grâce d'une faiblesse et d'une inconséquence, car il paraît que ces choses sont de nécessité première au

théâtre étranger ; nous aurions ce naturel précieux, cette vérité parfaite que nous pouvons, en attendant, admirer à loisir sous les halles ou à la place de Grève un jour d'exécution.

Je ne saurais croire que M. Benjamin de Constant ait sérieusement réfléchi aux conséquences de cette révolution dans notre littérature. Lui qui a obtenu des succès si brillans et si mérités comme écrivain politique, comme littérateur, doit attacher plus de prix qu'un autre à conserver intacte notre gloire littéraire à laquelle ses travaux l'ont associé. Gardons-nous d'offrir en sacrifice à l'étranger les chefs-d'œuvre et les réputations de nos classiques. Ce sacrifice serait, de tous, le plus humiliant et le plus pénible : tant que nous n'abandonnerons pas la gloire nationale, qui se compose des grandes actions et des créations du génie, à quelques époques qu'elles aient éclaté, nous resterons Français, nous aurons un point commun de ralliement dans toutes les circonstances, quelque pénibles qu'elles soient, et nous mériterons peut-être qu'on dise un jour de nous ce que César disait de nos ancêtres : « Quand les Gaulois sont unis, l'univers entier ne peut les asservir. »

A. JAY.



Du Jury et du Régime de la presse, sous un gouvernement représentatif, suivis de quelques matériaux pour une loi pratique à ce sujet; par M. Ricard (d'Allauch), ancien magistrat (1).

Il a déjà été fait mention, dans ce journal, d'un autre

(1) Paris, chez Patris, imprimeur-lib., rue de la Colombe, n. 4; et Delaunay, au Palais-Royal.

ouvrage du même auteur, sur le jury de France et d'Angleterre. Celui-ci n'en est que la suite ou l'appendice. M. Ricard (d'Allauzis) s'applique à résoudre un problème dont on s'est plu à exagérer la difficulté. Ami fidèle, défenseur éclairé des institutions généreuses, il jette une vive lumière sur les hautes questions d'intérêt public, dont il n'a cessé de faire l'objet de ses études. Il tâche de répondre au dernier argument que ses adversaires veulent tirer de la nécessité des circonstances. Car les contradicteurs du jury et de la liberté de la presse n'ont jamais nié les principes, mais ils se hâtent d'en attaquer les conséquences dès qu'il s'agit d'en faire l'application; alors une prédilection mal déguisée pour des tribunaux plus expéditifs, la politique avec toutes ses méfiances et ses prophétiques alarmes, viennent au secours de la faiblesse du raisonnement; tantôt c'est la sévère Thémis qui craint de se voir désarmée par l'indulgente facilité des jurés, qu'elle est forcée d'admettre à la participation de ses redoutables mystères; tantôt c'est l'Europe toute entière qui va nous demander raison d'une phrase imprudente échappée au rédacteur d'un journal. Ces terreurs seraient-elles fondées? Nous aimons mieux ne pas le croire. Le concours des jurés peut, il est vrai, détourner quelquefois l'action de la justice prête à frapper un coupable; mais ce concours n'est-il pas aussi la sauve garde de l'innocence? L'avantage inappréiable de ce dernier résultat suffit pour guérir tous les scrupules. Une loi sage et vigoureuse, sur les abus de la presse, en écarterait les inconvénients, et nous laisserait enfin jouir de ses bienfaits. Eh! quel homme capable de sentir ce qu'il se doit à lui-même, d'apprécier le don de l'intelligence qu'il a reçu de la nature, pourra de bonne foi consentir à la privation de l'exercice de la plus noble de ses facultés, celle

de penser et de communiquer sa pensée? Cette loi répressive est, dites-vous, impossible à trouver. Législateurs timides, rassurez-vous; lisez sans prévention cette modeste brochure. D'abord, si vous voulez que l'institution du jury, délivrée des entraves dont elle est encore chargée, justifie bientôt toutes les espérances, commencez par soustraire le choix des jurés à l'influence supérieure qui n'a cessé jusqu'ici de le diriger. Que d'après la liste impassible des contributions, les jurés soient pris, à tour de rôle, parmi les citoyens suffisamment imposés. Celui en qui la société reconnaît assez de responsabilité pour lui confier l'honorabile mission de désigner ses premiers mandataires, n'aura-t-il pas assez d'intérêt au maintien de l'ordre public, pour le défendre au tribunal du jury? Cette base offre une latitude tout-à-fait rassurante; facilité du service, indépendance des choix, égalité de charges et d'honneurs, heureux amalgame d'intérêts et d'opinions: tout est là! Que faut-il de plus au jury ordinaire? Il n'a qu'à prononcer sur un fait qui est pour ainsi dire rendu *vivant et présent* par les témoins appelés. Ici M. Ricard demande l'unanimité des suffrages. Ce n'est point une simple réminiscence de la jurisprudence anglaise. Notre compatriote ne parle que d'après sa conviction intime; il ne se dissimule aucune des objections opposées au système de nos voisins, chez lesquels on a dit qu'une bonne constitution physique était la première vertu d'un juré; il y a du courage à ne pas être déconcerté par cette première objection. Viennt ensuite des délits dont la nature est plus compliquée, plus difficile à fixer: ceux qui attaquent l'ordre social, l'existence morale des familles ou la réputation des individus. Tels peuvent être les abus de la presse: or, pour juger le véritable sens d'un livre quelconque, il faut n'être

pas étranger à l'art d'écrire ; il faut avoir cette urbanité de mœurs , cette délicatesse , cette susceptibilité d'opinion , qui seules peuvent nous faire apprécier , par un retour sur nous-mêmes , les atteintes portées à l'honneur , à l'amour-propre , aux devoirs sociaux . Un excellent contribuable peut n'être point en état de sentir la finesse de Duclos ou le persiflage des *provinciales*. M. Ricard (car c'est sa doctrine que nous exposons , et le plus souvent nous citons ses propres paroles), propose , dans ce cas , des jurés spéciaux , c'est-à-dire des hommes spécialement instruits , qu'il prend parmi les gradués de toutes les classes , les savans , les hommes d'état , les gens de lettres , en ayant soin de dispenser ceux-ci de la quotité contributive : la science n'est-elle pas une propriété ? et le don des lumières est-il exclusivement attaché aux autres dons de la fortune ? Les assemblées électorales , à qui le choix en serait dévolu , indiquerait ces jurés spéciaux pour un terme éventuel de cinq années. Ces jurés prononceraient à la majorité des voix , puisqu'il s'agit ici , moins d'un fait à vérifier que d'un jugement à rendre .

C'est dans l'écrit de M. Ricard qu'il faut chercher les motifs de ses opinions , et de la préférence qu'il donne à la méthode anglaise pour le jury ordinaire. Le style de cette brochure est concis. Chaque phrase présente une idée , chaque mot est pesé. L'auteur a donné à son ouvrage les apparences d'un projet de loi , non pour essayer de le recommander par cette forme ambitieuse , mais pour en faciliter l'examen et la discussion. Tout s'y enchaîne et se déroule en démonstrations successives. Quelle idée plus simple , par exemple , que celle d'introduire le jury dans la chambre des pairs , lorsqu'elle doit se former en cour d'accusation , pour décider sur la responsabilité des ministres ? Depuis deux

ans, on affecte de chercher les bases de cette loi complémentaire de la charte ; le projet de M. Ricard est si simple, qu'on peut s'étonner de ne l'avoir encore appris nulle part, pas même dans aucune des constitutions existantes. Certainement il s'adapterait à merveille aux dispositions de la nôtre. Le reproche auquel la convention n'a jamais pu répondre (car elle n'a pu se scinder sur l'erreur inseparable des jugemens des hommes), c'est que dans l'affreuse catastrophe qui souille ses annales, elle usurpa le pouvoir judiciaire ; d'assemblée délibérante, elle s'érigea en tribunal, et conserva, dans l'exercice de ces fonctions (qu'elle venait d'usurper), les mêmes formes que pour ses délibérations accoutumées ; elle fut même insensiblement à cette éloquente apostrophe qui fut adressée, par le défenseur de Louis XVI : *Je cherche ici des juges, et je ne vois que des accusateurs* ; paroles terribles qui s'adressent encore à tous les magistrats dont la conscience ne seraît pas effrayée d'une accusation de pouvoirs incompatibles. En effet, est-il convenable que le tribunal qui a vérifié le délit en applique la peine ? Si des préventions particulières dont il est si difficile de se défendre ont guidé le juge dans la recherche du crime supposé, la peine se ressentira de la sécherce qu'on a mise dans la poursuite. On court le risque d'être cruel par amour propre, passion inhérente à l'humanité, et qui se reproduit sous toutes les formes. Il serait facile de pousser jusqu'à l'évidence les inductions tirées de la malheureuse faiblesse de notre organisation, puisque enfin les juges ne sont pas d'une espèce privilégiée.

Nous voulons nous abstenir également de plus amples réflexions sur la liberté de la presse. Parties intéressées, ce serait une véritable cumulation de pouvoirs que de nous poster à la fois comme juges et parties

dans notre cause. M. Ricard défend cette cause qui est celle de tous les hommes éclairés, et on ne lui contesterà pas ses droits. Après tous les publicistes qui ont rempli la même tâche, nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré de mettre sous leurs yeux le passage suivant :

« Nous n'avons encore rien dit sur le point le plus important, celui de savoir si les journaux seront libres dès-à-présent, ou si leur tutelle sera prolongée; il n'y a nul doute au fond pour l'émancipation, et il y aurait peu d'inconvénients dans la pratique. Le gouvernement représentatif, si l'on peut le définir d'après ses termes, et la croyance politique de toute la France, se compose d'intérêts confiés et de droits respectifs, d'où naît un droit réciproque de surveillance, ce qui motive nécessairement la faculté de l'exercer. Ce gouvernement est bien plus libéral, si l'on admet un système d'opposition active, comme l'un de ses éléments constitutifs. L'exemple et ses succès sont sous nos yeux. Chez nos voisins d'outre-mer, non-seulement les pouvoirs se balancent en faveur du gouvernement, mais toutes les passions sont mises en jeu pour son maintien.

Deux armées constamment en présence s'observent avant d'en venir aux mains. Comment concevoir l'organisation d'une armée sans avant-postes? Chaque parti a ses enseignes, ses armes et sa tactique. La, rien n'empêche les factionnaires de sonner l'alarme; les alertes sont continues, les coups sont aussitôt parés que portés; mais quittons le ton militaire, et réduisons la question aux termes les plus pacifiques: il s'agit du droit de surveiller et de remontrer; ce droit ne peut être complètement ni équitablement exercé qu'à l'aide des journaux; et de quelque manière qu'il le fût, ce serait sans danger pour les gouvernans; il leur méa-

gerait une issue toujours ouverte à toutes les espèces de mécontentemens, et il serait pour les gouvernés un juste dédommagement des charges qu'il leur faut supporter pour soutenir un gouvernement splendide. Il n'y aurait à craindre ni irritation, ni commotion. Plusieurs cris poussés à la fois s'évaporent au grand air, et se neutralisent par leur divergence. Quant aux écrivains ordinaires, quelle alarme pourrait-on concevoir de cinq ou six publicistes qui raisonneraient bien ou mal sur les intérêts de leur pays? Si, par le laps du temps, il échappait à quelque homme profond, l'une de ces pensées qui entraînent l'opinion et subjuguient jusqu'à l'autorité, on en profiterait : ce serait le tour du génie de dominer un moment; cette chance est si rare qu'on ne devrait pas la lui envier. Une fois échue, on l'offrirait comme un lot gagnant à la multitude des joueurs qu'il faut savoir occuper. On la présenterait à d'autres comme un moyen de cultiver les généreuses pensées et de propager l'instruction. Il suit de tout cela que le système représentatif est le gouvernement de la raison, de la prévoyance et de la vérité. Quel est le peuple en Europe qui peut se vanter d'en avoir un pareil? et quel est le sujet inepte ou ingrat qui oserait s'en plaindre et le renier? Mais il ne suffit pas d'avoir une charte, il faut qu'elle soit franchement exécutée. Quel moment plus propice pour essayer tous ses mouvemens, que celui de la présence des étrangers? Si elle était entravée, ils aideraient à sa marche; mais bien loin nous-mêmes de la semer d'obstacles, nous serions jaloux de montrer à nos alliés que pour être heureux et libres, nous n'avons pas besoin d'être gardés.....

« Les écarts si faciles de la pensée ne doivent pas être poursuivis comme des crimes réfléchis. Celui qui

n'aura pu contenir une exubérance d'idées dans son cabinet, ne doit pas être traité comme celui qui vole et tue sur les grands chemins. Il faut honorer la pensée jusque dans ses écarts ; elle est le don le plus précieux que la divinité ait fait aux hommes. Honorons-la, puisque celui qui nous gouverne, modèle d'expression dans ce langage parlé de toute l'Europe, sait mieux qu'aucun autre apprécier le digne usage qu'on en peut faire. »

ESMÉNARD.

MERCURIALE.

En ce temps-là, Apollon, voyant que le déluge de la politique allait amener la ruine de son peuple, et que la lyre menaçait de faire naufrage, s'adressa, pour la première fois, à M. Vigée, et lui prescrivit de construire une espèce d'arche dédiée aux *Muses*, sous le nom d'*Almanach* (1), où la seule élite des nourrissons du Pindé viendrait chercher un refuge contre le torrent dévastateur. Il dit et disparut. M. Vigée, docile à la voix de l'inconnu, se mit aussitôt à l'ouvrage ; mais ne se détachant pas assez de tout intérêt personnel, il s'est vu contraint de jeter dans son arché la variété de celle de Noé, en y recueillant des vers de toutes les espèces ; on y remarque bien quelques-uns de ces nomz

(1) *Almanach des Muses* pour 1818. Un vol. in-18, avec gravures. Prix : 2 fr. 50 c. Chez Eymery, libraire, rue Mazarine, 18. 30.

qu'Apollon admet entre ses favoris, mais : *Apparent rari nantes... Du reste, l'arche est pleine.*

L'Almanach des Muses de 1818, enfant dégénéré, comme tant d'autres, de ses glorieux ancêtres, doit encore, à leur antique illustration, son reste d'existence dans le monde ; mais qu'il ne s'y fie pas, on commence à se lasser de cette sorte de mérite. Il était facile à M. *Vigée* de se relever à la gloire de sa première origine, en sollicitant les libéralités de la plupart de nos académiciens dont presque toute la fortune poétique est encore en portefeuille. C'est aux pauvres à quêter, sans doute il eût trouvé ces messieurs plus disposés à lui donner leurs vers qu'eût leurs voix ; mais il a mieux aimé charger son récueil annuel de ses épigrammes rancuneuses contre l'Académie que de s'enrichir de ses tributs ; parce que l'Académie a été sans pitié pour M. *Vigée*, fallait-il qu'il le fût pour ses lecteurs ? Mais c'était peu du sacrifice de ces épigrammes, dont la lecture est souvent accompagnée d'un rire équivoque ; il eût fallu que M. *Vigée* renonçât encore à cette longue malice en prose qui sert de note à sa naïve *épitaphe*, et dans laquelle il cherche à établir un parallèle désobligeant entre chacun de nos immortels contemporains et leurs plus célèbres prédécesseurs : ce serait bien autre chose si l'on voulait porter cette curiosité comparative dans la table alphabétique de l'*Almanach des Muses* de 1775 et dans celle du nouveau : à la place de *Colardeau*, on verrait M. *Coupiigny* ; à celle de *Delille*, M. *le colonel chevalier Dupuis-dos-Itlets* ; *La Harpe* a pour successeur M. *Lefèvre-dos-Guerrois* ; *Marmontel* est remplacé par M. *Moufle* ; et *Voltaire* par M. *Vigée* lui-même ; ce qui est risible et désolant.

Il est donc bien décidé qu'un véritable ami des Muses n'occupera guère ses loisirs avec leur dernier *Almanach*; l'éditeur s'est même interdit la ressource du luxe typographique et des ornementa empruntés à l'art de *Rosé* qui pouvaient, dans la solennité de la nouvelle année, recommander son recueil aux dames dont les yeux ont bien d'autres occupations que la lecture; car nous ne considérons pas comme des ornementa la couverture, *female morte*, dont les Muses de 1818 sont habillées, ni l'effigie boudeuse de cette *Chloé* abandonnée que nous représente le frontispice, avec un vers élégiaque de M. *Vigée* à ses pieds : il nous semble que, dans cette gravure, la moue de son *Ariane* serait convenablement remplacée par la mélancolie de son libraire, qui, rêvant au dédaigneux public, pourrait dire, comme l'amante délaissée :

Il ne vient pas et je l'attends,

Il nous serait facile de prolonger nos observations critiques sur le nouvel Almanach des Muses, mais une note officieuse de l'Éditeur nous instruit des dangers où l'on s'expose en blessant sa gloire irascible; il n'y va pas moins que de se faire tirer les oreilles; et la menace n'est point irréfléchie; ce n'est pas d'aujourd'hui que M. *Vigée* conspire contre les oreilles.

Passons donc à la partie de l'éloge; c'est plus prudent, c'est plus court. Nous avons dit que l'arche de M. *Vigée* avait donné l'hospitalité à quelques noms affectionnés des Muses, nous voulions parler d'abord de MM. *Andrieux*, *Jouy* et *Tissot*, qui seuls pourraient protéger l'embarcation contre le naufrage; on a aussi embarqué cinq colombes: madame *Dufresnoy*, mademoiselle *Desbordes*, madame la *princesse de Salm*,

mademoiselle *Caroline Martelet de Lure* et madame *Simon-Candaille*. Laquelle de ces colombes emportera la palme ? Chacune nous paraît digne d'une distinction innocente de toute galanterie. Si l'on n'y prend garde, le sceptre d'Apollon va tomber en quenouille ; heureusement M. *Lavigne* y prend garde. Ce jeune poète qui, au dernier concours académique, disputa la couronne et *partagea les dieux*, commence à ne plus donner des espérances, il les réalise ; son brillant discours se trouve compromis, au milieu de cette *majorité* qu'il a si plaisamment qualifiée dans un vers devenu proverbial. On retrouve aussi avec une agréable surprise M. *Viennot* parmi les passagers, et enfin M. *Bérenger*, qui par l'alliance de la poésie, de l'esprit et de la philosophie, a su placer la chanson parmi les compositions classiques ; sa lyre inventée endort les flots et les orages ; assez d'autres endorment l'équipage et donnent à l'arché l'apparence de la barque à Caron.

Il serait injuste d'oublier parmi les honorables exceptions, MM. de la *Chabaussière*, *Lebaillly*, et quelques autres, et même M. *Vigée*, qui peut aspirer à plaire lorsqu'il n'est pas dans une attente amoureuse ou dans un dépit académique, lorsqu'il ne soupire pas après le sopha de Chloé ou le fauteuil de l'institut.

— Dans toutes ses entreprises typographiques, M. *Didot l'aîné* semble avoir principalement pour objet de rendre de nouveaux honneurs à nos écrivains les plus illustres ; et, par l'éclat qu'il donne à la réimpression de leurs ouvrages, il associe véritablement sa réputation à leur gloire littéraire. L'amour des lettres, autant que l'amour de son art, a déterminé M. Didot à publier une *collection des meilleurs ouvrages de la langue*

française, et à consacrer ses soins, ses talens et une partie de sa fortune à cette opération , dont le succès le plus désirable et le mieux mérité ne lui laisse, sous le rapport de ses intérêts , d'autre espoir que celui de recouvrer les avances considérables qu'il a faites.

Les *Oeuvres de Molière* , qui viennent de paraître en sept volumes , faisant suite aux vingt-sept volumes déjà publiés de cette précieuse collection ; sont un nouveau chef-d'œuvre de typographie , comme les ouvrages qu'ils reproduisent sont , pour la plupart , des chefs-d'œuvre dramatiques. Cette nouvelle édition de Molière fourra la sujet d'un article littéraire (1).

— Les philosophes nous l'ont bien dit : Défiez-vous des saints personnages et des gens de Dieu ; pour un bon *ermite* que l'on peut rencontrer , que de tartuffes ! On ne saurait dire la quantité de vices et d'inepties qu'il contient un froc. Nous étions livrés à ces réflexions lorsqu'il nous tomba sous la main *un Dictionnaire des gens du monde ou Petit cours de morale* , par un jeune ermite. A son habit et à ses ornementz , ce pèlerin avait l'air d'arriver de la *Guyane* , et cette conformité frauduleuse devait d'autant plus nous faire prendre le change , que le nouvel ermite ne se fait pas scrupule de dérober aussi l'esprit de son maître qu'il a disséminé par ordre alphabétique ; heureusement la méprise ne peut pas être de longue durée , car lorsque l'érudition

(1) Prix des sept volumes : papier ordinaire , 31 fr. 50 c. ; — papier fin , 52 fr. 50 c. ; — papier velin , 105 fr. ; — et pour le port , 9 fr. en sus par exemplaire. A Paris , chez P. Didot l'aîné , imprimeur du Roi , rue du Pont de Lodi , n. 6.

N. B. Tous les ouvrages de la collection se vendent aussi séparément.

du compilateur jésuitique vient à cesser , il faut bien qu'il recoure à l'invention supplémentaire , et c'est alors qu'auprès des beautés usurpées se dévoilent à nu les platiitudes légitimes du jeune ermite : cela est vraiment dommage pour le succès de l'ouvrage.

Si son dictionnaire , grâce à ces divers subterfuges , est appelé aux honneurs douteux d'une seconde édition , voici un petit article que nous proposons au saint homme ; il pourra en profiter et ne l'aura pas volé .

JEUNE ERMITE :

Petit usurpateur d'un froc ,
 Dont la grotte est une caverne ,
 Qui , sur le Pinde , se gouverne
 D'après les statuts de Maroc ;
 Il n'est auteur qu'il ne mèneas ,
 Et tous ses bons mots publiés
 Ne sont que trésors spoliés
 Sur les grands chemins du Parnasse :
 Il n'épargne , ardent fourrageur ,
 Ni le sacré ni le profane ,
 Et surtout de notre Guyane ,
 Pille l'Ermite voyageur ;
 Mais une familière subite
 Le signale au dédain vengeur ,
 Et chez son imprimeur habite
 Son édition cénobite .

QUATRIÈME LISTE DES SOUSCRIPTIONS

*Reçues pour les naufragés du radeau de la Méduse,
jusqu'à la date du 18 décembre inclusivement.*

Dons remis immédiatement chez MM. Perregaux-Lafitte et comp. :

MM. le colonel de Castellane, 60 f. — Boucherot, 50 f. — Le Vieil Ermite de Tarn-et-Garonne, 10 f. — Crescent, rue Sainte-Anne, 10 f. — M. D. P., 5 f. — L. T., 30 f. — N., 50 f. — J. B., 40 f.

Dons remis aux bureaux du Journal du Commerce et du Mercure :

MM. M., offi. sup. en demi-solde, 10 f. — Fournier-Verneuil, not., 20 f. — Lhuillier, lib., 5 f. — A. Goupil, étud. en méd., 5 f. — Plusieurs abon. au *Mercure*, de la ville de Reims, 60 f. — Le comte Destutt de Tracy, pair de France, 50 f. — E. D. ainé, 15 f. — C. D. d'Elbeuf, 5 f. — Shakerley, 20 f. — Fontenay, de Louviers, 20 f. — Lawless, 20 f. — Attenouz, 5 f. — Mardelle, emp. réf. de la guerre, 5 f. — A. F., 10 f. — Verbruggh, 5 f. — Un abonné au *Mercure*, 20 f. — Esquirol, méd. à la Salpêtrière, 10 f. — Fouquier, méd., 5 f. — Leveillé, méd., 5 f. — J. B. G., pharm. milit., 5 f. — R., lieut. de la 1^{re} lég. de la garde nat., 5 f. — Une étude de notaire, quartier Saint-Eustache, 21 f. — Les profess. et élèves de l'école de Méd., 332 f. 25 c. Rochelle de Vitré, 16 f. — M. Rotterdam, 20 f. — Maillard, méd., 10 f. — Gail fils, 10 f. — J. B. E., maréch. de camp en retraite, 5 f. — Perreau, rue des Bourdonnais, n°. 21, 20 f. — Emard de Montivilliers, 20 f. — B. T., 10 f. —

Mesdames la comt. Feugnot, 70 f. — La princ. de Wagram, 50 f. — La comtesse Demidoff, 100 f. — Une dame inconnue, 10 f. — Trois anonymes, 71 f.

Montant des trois listes précédentes, . .	10,669 f. 50 c.
Montant de la présente liste,	1,325 f. 25

TOTAL (déposé chez MM. Perregaux-Lafitte et compagnie),	11,994 f. 75 c.
---	-----------------

Erratum. Le don de 20 f. de M. S....n, rue du Mont-Blanc, a été compris par erreur, dans la troisième liste, parmi les dons des anonymes.

POLITIQUE.

§. I.

SESSION DES CHAMBRES.

Je vais faire le triste office d'abréviateur. Obligé de renfermer dans un cadre d'une douzaine de pages, un grand nombre de discours, dont le moins long a plus d'étendue que toute cette analyse, j'effacerai de brillantes couleurs, des formes sublimes. En vain cherchera-t-on ces mouvements entraînans qui ont rempli de passion une auguste assemblée; formes, couleurs, mouvements, tout aura disparu. Heureux si le dessin primitif n'est point altéré, et que l'on puisse reconnaître sous le scalpel, la pensée de chaque orateur, au défaut de son éloquence.

Cette discussion a été vive, et ce n'est pas un mal. Elle a prouvé à la France que la race des orateurs et des hommes d'Etat n'est pas éteinte, et c'est un bien. Elle a prouvé mieux encore: c'est que nous sommes riches en bons citoyens; mais voici un phénomène que l'on chercherait en vain dans les discussions du même genre; des orateurs qui étaient venus combattre le projet, en ont adopté les principes, et d'autres qui étaient venus le défendre, en ont ruiué les bases.

Le premier qui se présente dans la lice est M. Martin de Gray. Il examine le projet de loi sous deux aspects, la police de la presse, et la saisie des écrits. Voici d'abord, en quoi consiste la police de la presse. Avant d'imprimer un écrit, il faut que l'imprimeur avertisse l'autorité; avant de le mettre en vente, il faut qu'il en dépose cinq exemplaires entre les mains de l'autorité. Le seul moyen de constater le dépôt, c'est le récépissé. Or le refus absolu ou le délai de la remise du récépissé, tout cela dépend de l'autorité. Et même, muni du récépissé, l'imprimeur pourra ne pas être quitte. Il est des cas où on le considère comme complice de l'écrivain; et non-seulement lu-

mais le libraire, mais le distributeur de l'écrit. Solidarité qui donne pour premiers juges à l'écrivain, non-seulement l'imprimeur, non-seulement le libraire, mais le colporteur même.

L'article 7 paraît à l'orateur un raffinement sans exemple. Si vous avez manqué à la déclaration, vous êtes coupable ; si vous n'y avez pas manqué, et que l'on voie dans votre livre des provocations directes, vous êtes coupable. Est-ce que la loi cacherait un piège ? Vous nauriez distribué qu'une feuille, qu'une page, vous ne lauriez distribuée qu'à un petit nombre d'amis, vous êtes coupable. La terrible loi du 9 novembre était moins terrible encore. D'après l'article 9, à défaut de notification dans les vingt-quatre heures, la saisie est nulle ; et d'après l'article 21, cette annulation ne met aucun obstacle aux poursuites. Supposez la cause renvoyée aux tribunaux, quand le jugement serait favorable, le champ n'en est pas moins ouvert à l'opposition du ministère public, et rien ne fixe le délai dans lequel on doit statuer sur cette opposition. Ainsi, point d'écrit qu'on ne puisse mettre en saisie avant la publication, point de saisie qu'on ne puisse prolonger indéfiniment.

Passant de l'examen des principes à l'examen du mode du jugement, l'orateur s'étonne que l'on soumette les progrès de la civilisation, le perfectionnement de la nature humaine, tout l'ordre civil, moral et politique, au jugement d'un tribunal de police ; car c'est lui soumettre tout cela, que de ramener dans ces murs la liberté de penser. « Quoi, des tribunaux subalternes jugeraient l'exercice d'un droit public qui est l'âme de tout le système constitutionnel ! Des tribunaux subalternes jugeraient la pensée, la gêne, l'opinion, cette reine du monde, comme ils jugent les mendians et les vagabonds ! C'est à des tribunaux de police, que l'on donnerait le droit de dire à l'intelligence humaine : tu n'iras pas plus loin. »

Quant à la censure des journaux, l'orateur la considère comme subversive du gouvernement représentatif, puisque l'exercice de l'opinion est l'élément principal de ce gouvernement ; comme contraire au droit de propriété, puisqu'elle fait dépendre d'un caprice, non-seulement la propriété pecuniaire des entrepreneurs, mais la propriété

plus noble du talent ; enfin, comme fondée sur des craintes chimériques ; car à qui persuadera-t-on qu'un miserable propos de gazette, aussitôt oublié que publié, va remuer l'Europe ? « Mais je dirai plus, s'écrit l'orateur, je dirai qu'il importe à la France que les étrangers apprennent notre véritable position, qu'ils connaissent l'excès des charges qui nous accablent, qu'ils en connaissent l'excès et les conséquences ; qu'ils sachent que le repos de l'Europe est lié à notre repos, et que si nos richesses sont épuisées, notre courage est inépuisable. »

M. Jollivet commence par exposer les objections contre le projet. Il les réduit à trois : 1^o. le droit de publier ses opinions est un droit naturel ; 2^o. l'exercice de ce droit est nécessaire au gouvernement représentatif ; 3^o. il est garanti par la charte.

Pour combattre la première objection, l'orateur prend les choses *ab ovo*, et s'enfonce, je ne veux pas dire se perd dans ces hypothèses ténèbres, qu'une bonne fois nous devrions abandonner aux subtilités de l'école, mettant sur la même ligne Hobbes et Tellier. Pour combattre la seconde objection, je crains qu'il n'ait fait comme dans bien des disputes où l'on croit donner plus de force aux choses, en les exagérant ; par exemple, il s'est laissé emporter jusqu'à dire que la liberté de la presse n'était pas plus dans l'essence du gouvernement représentatif, que dans l'essence de tout autre gouvernement, même qu'elle était contraire au gouvernement représentatif plus qu'à tout autre. Son raisonnement est curieux. Le gouvernement représentatif offre la plus forte garantie, donc il n'a pas besoin d'autre garantie. Mais s'il offre la plus forte garantie, c'est qu'il les réunit toutes. S'il est représentatif, c'est qu'il représente l'opinion. Et pour la représenter, il faut la connaître. Parce que l'espèce humaine n'est pas *une table de logarithmes*, M. Jollivet bannit de la politique toute abstraction. Et pourtant son discours ne repose guère que sur des abstractions. Le vrai système de la liberté publique, dit-il, consiste à substituer la sévérité de la loi aux caprices des hommes. Sans doute ; et voilà pourquoi l'on vous demande une loi qui ne laisse point de place au caprice des hommes. Pour terminer, il compare la condition des journalistes à celle des comédiens. Et j'a-

vouloir qu'il n'est guère possible de se donner en spectacle , sans qu'un parterre incivil ne prenne quelquefois la liberté de siffler.

M. Ganilh succède à M. Jollivet. « Depuis quatre ans , dit-il , la charte régit la France , et la France attend depuis quatre ans le principal bienfait promis par la charte. C'est que le gouvernement a voulu des garanties plus fortes que les garanties constitutionnelles ; et que les chambres ont eu jusqu'ici plus d'égards pour ses craintes , que de respect pour la charte.

« Mais , il faut le dire ; car on voudrait vainement le dissimuler , la nation n'a pas eu , pour les chambres , la même condescendance , que les chambres pour le gouvernement. L'opinion publique s'est alarmée ; et le gouvernement a senti qu'il ne pouvait rester indifférent aux alarmes de l'opinion publique . » Malheureusement le moyen qu'il a pris pour les calmer , ne paraît propre qu'à les accroître. Malesherbes avait dit : « L'abus ne peut naître que de l'usage ; comment abuserez-vous , si l'on vous empêche d'user ? » Blackstone avait dit : « La liberté de la presse consiste à ne point mettre de restriction antérieure à la publication , et non à exempter les auteurs ; des poursuites judiciaires , après la publication . » C'est une même pensée dans des termes différents. M. Ganilh la développe et la féconde : Le projet de loi , d'après lui , veut réprimer les abus de la presse , antérieurs non-seulement à la publication des opinions imprimées , mais même à l'impression des opinions ! S'il en est ainsi , la loi ne réprimera pas des abus existans , mais des abus qui pourraient exister.

Mais sont-ce en effet des abus de la presse , que les circonstances indiquées par le projet de loi ? L'omission de la déclaration n'est pas un abus de la presse ; c'est un abus de l'imprimeur. Quant à la provocation au crime , que doit-on penser de la culpabilité d'un auteur dont l'écrit ne serait point sorti de son porte-feuille ? « La question se présenta à la fin du dix-septième siècle , chez un peuple voisin , dans un procès célèbre. L'écrit fut jugé coupable ; et Algernas Sidney périt sur un échafaud. Mais vous savez comment la postérité a jugé les juges de Sidney . » Or , tout écrit qui n'a point été publié , est comme s'il n'était point sorti du portefeuille.

Car, pour qu'il soit considéré comme provocateur, il faut qu'il y ait provocation. Et, pour qu'il y ait provocation, il faut qu'il y ait publication.

Après avoir réhabilité les journaux que l'orateur précédent s'était efforcé d'avilir, il demande par quelle bizarrie, des circonstances plus douees demanderaient un régime plus sévère, et comment il se fait que l'on veuille perpétuer des lois faites pour des temps de crise, en avouant que nous entrons dans le calme. Il ne conçoit pas sur quoi s'appuie cette distinction tant répétée entre les journaux et toutes les autres sortes d'écrits; et pourquoi la loi serait marâtre pour eux seuls. On craint les partis! Mais, partout où il y a du pouvoir à disputer, il y a des partis. Ce n'est point quand ils affichent leurs préventions qu'ils sont dangereux, c'est quand ils les cachent. Et, avec des journaux libres, ils ne peuvent les cacher.

M. le garde-des-sceaux, après avoir justifié la loi par la classification qu'elle établit, classification toute nouvelle, et digne de nous être enviée par l'Angleterre, après avoir cité les articles 18, 23 et 25 du projet, comme des preuves d'un adoucissement manifeste dans la législation, s'arrête tout-à-coup, comme frappé d'une grande pensée: « Dans une enceinte ouverte à tous les regards, dit-il, le silence des ministres est l'exposé le plus éloquent de leurs motifs. Vous savez, messieurs, tout ce que je sais, tout ce que je tais; la France entière le sait comme vous..., jugez. »

Abordant ensuite la question du jury, l'orateur la considère sous trois points de vue: Est-il de l'essence du jury de connaître des délits de la presse? Cela fut-il vrai, cette innovation s'accorderait-elle avec la situation politique de la France? s'accorderait-elle avec l'état du jury? Il répond négativement aux trois questions: à la première, en présentant le jury comme une institution établie pour constater l'évidence, et non pour interpréter des doutes; à la seconde, en contestant à l'opinion cette unité qu'on lui attribue; à la troisième, en exposant les vices de la composition actuelle du jury. Sa doctrine pour être savante et subtile sur le premier point, n'en est pas plus convaincante. Où les recherches et les interprétations commencent, selon

l'orateur , les fonctions de juré cessent. Mais démêler et reconnaître le crime sous toutes les circonstances qui le cachent , et sous tous les artifices dont il s'enveloppe , n'est-ce pas une recherche , une interprétation , un travail bien autrement difficiles ; que d'appliquer la peine , quand le crime est reconnu ? La doctrine de l'orateur sur le second point conduirait à des conséquences qu'il n'a pas envisagées sans doute. Elle met en doute l'existence de l'opinion publique. Mais sans opinion publique , il n'y a pas de *personnalité* dans la nation , il n'y a pas de nation. Sur le troisième point l'orateur affirme que la composition actuelle du jury n'est pas irréprochable. Et les adversaires du projet sont loin de lui contester cette assertion. Seulement ils demandent que l'institution soit rendue à sa pureté première. Et comme cette dégénération est l'effet d'une mesure d'exception , il semble qu'un pareil développement n'était pas dans les intérêts de l'orateur.

Le discours entier de M. Chauvelin est une ironie éloquente et amère. Il désirerait que les ministres eussent réuni tous leurs projets extra-constitutionnels , afin qu'on eût pu mesurer dans tout son ensemble le code entier de lois d'exception. Après avoir suivi la législation de la presse dans son origine et dans ses modifications successives , il se demande quelle sera enfin cette loi de douceur , de modération , d'indulgence ? Cette loi d'indulgence laisse aux tribunaux correctionnels la faculté d'accorder ou de refuser l'élargissement sous caution. Cette loi de douceur assimile pour le châtiment la publication à la non-publication ; cette loi de modération n'a précisément que ce qu'il en faut pour affaiblir et déconcerter les résolutions des écrivains qui se vouent aux affaires publiques. Suit un développement nouveau des effets du système représentatif. La division des propriétés , division opérée sans retour , et dont il faut bien qu'on accepte toutes les conséquences , en créant un plus grand nombre d'intérêts , a suscité un plus grand nombre de surveillans. Cependant le nombre des électeurs et celui des éligibles , et celui des députés sont bien faibles en proportion. Sous peine de dénaturer le Gouvernement , il a bien fallu compenser ces inégalités. Et quelle autre compensation , que l'article 8 de la

Charte qui assure aux Français la liberté de publier leurs opinions ? Cet article répond à ceux qui considèrent les journaux comme un privilége. Si les journaux diffèrent des autres écrits, qu'on nous montre cette distinction de la Charte ; elle valait bien la peine d'être constitutionnellement exprimée.

Quelle que soit la gravité des abus de la presse, dit M. le comte Beugnot, il n'en est pas un seul qui puisse égaler le danger, non-seulement de violer la foi publique, mais même de la laisser incertaine. Nos interminables discussions sur cet objet, n'ont abouti qu'à deux résultats, la déclaration du droit, et l'expérience de l'abus. Et néanmoins, en dépit de cette évidence, nous avons tour à tour passé de la restriction illimitée du droit, à tous les inconveniens de l'abus. Même une bizarre association a réuni cette restriction à cette licence; et tandis qu'une censure ombrageuse s'effarouchait pour un mot, les injures et les calomnies circulaient classées par ordre alphabétique, monument de la plus infâme licence qui jamais ait paru chez aucun peuple. La loi proposée remplira-t-elle enfin le vœu public ? L'orateur se demande 1^o. quelles sont les personnes responsables des abus de la presse ? 2^o. Comment tous les abus de la presse doivent être classés ? 3^o. Quelles peines correspondent à chaque sorte d'abus ? 4^o. Quelles doivent être les formes des poursuites et des jugemens ? Sur le premier point, il adopte presque en son entier le projet de loi ; mais en indiquant la bibliothèque du Roi, comme l'établissement le plus propre à recevoir les exemplaires dont on exige le dépôt. Quant au second point, il distingue la simple contravention, le délit et le crime.

Mais quel esprit assez pénétrant et assez profond saura caractériser les délits ? qui distinguera, qui précisera tant de circonstances morales, littéraires, grammaticales ? Ecrit nuisible, dangereux, fausse doctrine, avec ces formules, on repousse tout, la vérité comme l'erreur. « Le droit d'imprimer ses opinions n'existe point, s'il ne s'étend même à celui d'imprimer des opinions erronées, » L'orateur propose, dans le cas d'appel seulement, un jury spécial qu'il compose d'hommes de loi, de propriétaires et d'hommes de lettres. Il ne s'explique point, quant à présent, sur l'article relatif aux journaux. Seule-

ment il s'étoane de voir une disposition transitoire, dans une loi permanente.

M. de Villèle blâme aussi le projet, mais par d'autres motifs. Son discours est plein d'art, et pourrait être regardé comme un modèle de cette captieuse éloquence qui ne serait pas moins puissante que l'éloquence véritable, sans la méfiance qu'elle inspire. C'est une savante combinaison de reproches, de raisonnemens, de réticences, de menaces. Il ne prend point ses adversaires corps à corps, mais il multiplie les pièges sous leurs pas; il ne les affronte pas, il les enveloppe. La difficulté de sa position réclamait en effet toute son habileté. Défendre la liberté des écrits, c'était proscrire la bonne loi du 9 novembre; attaquer cette liberté, c'était donner gain de cause aux ministres. Il faut voir dans le discours de M. de Villèle toute l'adresse qu'il met à concilier ces différens besoins; comment, amené à parler de cette loi du 9 novembre, il la considère comme un moyen provisoire de boucher des voies d'eau dans un navire prêt à sombrer; comment, amené à citer des exemples, il se tait sur le scandale de quelques jugemens, pour ne parler que du scandale de quelques théories. Il n'y a pas jusqu'à son jury supérieur, qui ne décele une secrète pensée. Qu'on nous donne ce jury, et nous aurons des gardiens de nos libertés comme l'acédémisme avait dans les éphores des gardiens de ses lois. L'orateur propose une aristocratie nouvelle, toute-puissante puisqu'elle a exercerait sur la pensée, toujours animée d'un même esprit, puisqu'elle formerait un corps, indestructible enfin puisqu'ello serait à peu près héreditaire. Pour éviter le jury de M. de Villèle, je me réfugierais, je crois, dans la censure de M.***

M. Ravez reproduit en très-beaux termes les argumens de M. le garde-des-sceaux.

M. Ponsard soutient que le projet, tel qu'il est présenté, n'est pas la répression des abus, mais la répression de la liberté. M. Bourdeau s'empare de l'éloquente propositio[n] de M. Martin de Gray, et comptant la retourner contre son auteur : « Oui, dit-il, les délits de la presse sont les vagabonds de la liberté, et les mendians perturbateurs de l'ordre public. »

On doit à M. Casimir Perrier d'avoir peint l'influence

des journaux sur le crédit; c'est un des traits les plus remarquables de cette discussion. M. Siméon compare notre liberté à un enfant nouveau-né, qu'il ne faut que par degrés débarrasser de ses langes. M. Bourdeau ne nous avait point marchandés : Les Anglais, dit-il, ont attendu leur liberté pendant un siècle; il n'est donc pas trop tard pour nous. Je dois convenir que le discours de M. Siméon est d'un rare mérite. Style et raisonnement, rien n'y manque. Il n'était pas possible de tirer un meilleur parti de toutes les objections qui se présenterent contre l'institution d'un jury. Ne pouvant les rappeler sans les affaiblir, je veux du moins indiquer la plus forte. Quand les jurés auront prononcé sur l'existence du délit, ils auront peu fait. Restera l'application de la peine, ce qui est le point principal dans l'autorité correctionnelle. Or cette application, ou cette mesure de l'intensité de la peine étant laissée par la loi à l'arbitraire du juge, il faudra bien que, même après la décision des jurés, les juges fassent l'office des jurés, comme ils font pour tous les autres genres de délits. Ils pourront donc réformer le jugement du moins tacite des jurés, qui par essence, est irréformable. M. Hernoux n'ajoute pas une raison à celles qu'on avait opposées avant lui au projet de loi; mais il n'en omet aucune. M. Camille Jordan, inscrit aussi bien que M. Beugnot pour le projet, ne laisse pas, aussi bien que lui, d'en improuver quelques dispositions, tout en avouant qu'on y trouve les traces d'une marche progressive vers le bien, et qu'elle est la plus voisine de la liberté véritable. Le fonds de son éloquent et fort éloquent discours, c'est le jury. La distinction des formes et des disciplines n'est point un obstacle à ses yeux. « Toute notre jurisprudence ne nous offre-t-elle pas des exemples de semblables dérogations; n'y voyons-nous point de toutes parts, et pour de moindres motifs, des spécialités demandées, autorisées, introduites? Jamais la convenance fut-elle plus étrangement sacrifiée à la compétence? » Après avoir indiqué, avec une sagacité rare, toutes les questions qui rentrent dans cette question, toutes les limites qu'elle établit, tous les intérêts qu'elle embrasse, l'orateur craint avec raison que le sceptre de la législature ne passe aux mains de celui de tous les pouvoirs qui doit en être le plus sévèrement ex-

clus. Qui jugera la presse, la possédera , par elle, il dominera l'opinion , et par l'opinion , il dominera les élections , les chambres , le Gouvernement , toutes nos institutions , toutes nos destinées !

Constraint de mutiler un si beau discours , je ne puis résister néanmoins au plaisir de citer ce passage où l'orateur exhale une vertueuse indignation contre des meurtres juridiques , passage qui aurait produit sur l'assemblée un plus grand effet encore , si l'organe de l'orateur eût répondu aux forces de son âme .

« Et surtout ces tribunaux extraordinaire s , à la veille d'être heureusement abolis , où siégeaient en majorité des juges de police correctionnelle , où ils étaient spécialement destinés à maintenir les habitudes d'une impartiale justice , ont-ils , en certaines contrées , malgré la droiture de leurs intentions , suffisamment résisté , je ne dirai pas à l'influence du Gouvernement qu'ils eussent été heureux de suivre , tant elle était humaine et juste , mais à l'influence de ces opinions locales , factices , cruelles , dont ils se sentaient entourés et pressés ? La jeunesse , l'ignorance , le malheur ont-ils trouvé devant eux toutes les excuses et tous les égards qu'ils eussent rencontrés dans le cœur pitoyable et juste d'un véritable jury français ? Ces formes elles-mêmes , qu'ils devaient mieux entendre , ont-elles été suivies et respectées par eux ? Nulle voix plaintive pour la justice méconnue , pour l'humanité profanée ne s'élève-t-elle du sein de ces campagnes désolées qu'a récemment , et si lentement parcourues le tombeau fatal chargé de l'instrument du supplice , allant frapper de malheureux cultivateurs , coupables sans doute , mais encore plus égarés que coupables , tandis que les premiers auteurs , les perfides instigateurs de ces mouvements funestes tiennent encore leur tête cachée dans l'ombre , d'où n'a pas su les tirer le bras d'une justice si inquisite et si sévère ?... Je m'arrête , Messieurs ; je crains ici de toucher à des passions trop vives . Mais ils existent , les monumens de ces jugemens rigoureux ; ils peuvent , ils doivent être consultés par vous , avant que l'on prononce d'une manière si haute la supériorité des juges sur les jurés dans le jugement des crimes ou délit s politiques . »

M. Bignon commence par affirmer qu'on accuserait à

tort les ministres de versatilité dans leurs principes. Leur langage change, il est vrai, dit-il, mais leurs principes restent les mêmes. Telle fut la loi du 9 novembre ; telles furent les lois qui la suivirent, telle est encore la loi qu'on vient proposer. Mais les autres étaient provisoires ; celle-ci est définitive. Les autres permettaient d'espérer, celle-ci interdit tout espoir. L'orateur s'attache surtout à développer ce mot d'un de ses collègues : si le jury n'existe pas, il faudrait l'inventer ; il prend ses raisons, surtout dans la permanence des juges ; et retournant fort ingénieusement ce mot des partisans du projet : Il n'est pas moins dangereux pour un peuple de s'expliquer ses forces, que de les méconnaître ; il n'est pas moins dangereux, dit-il, de méconnaître ses forces, que de se les exagérer.

M. le ministre de la police monte à la tribune. Son discours improvisé dure deux heures. On ne pouvait défendre une cause douteuse, avec plus de force et d'adresse en même temps. La pensée la plus ingénieuse, c'est de faire sortir le mérite de la loi, des attaques mêmes dont elle est l'objet. Si c'était une loi de parti, l'un des deux partis extrêmes l'aurait adoptée ; mais ils se réunissent pour la combattre ! Quant au jury, le ministre pense que la Charte, en déclarant l'institution du jury conservée, n'a ni étendu, ni restreint sa juridiction. Réclamer un jury pour les auteurs, c'est réclamer un privilége. La marche des ministres, c'est de royaliser la nation, et de nationaliser le royalisme.

M. Royer-Colard se demande si la répression des abus de la presse respecte suffisamment sa liberté ; si cette liberté se dégage saine et sauve du système général qui l'enveloppe. En se livrant à cette recherche, il ne considère point son opinion, ni qui la partage. Qu'est-ce qu'abuser de la presse contre la société ? C'est, nous dit-on, publier des écrits dangereux ou nuisibles. Rien de plus juste ; mais à quels signes reconnaîtra-t-on le danger d'un écrit ? La définition est facile pour les provocations directes. « Mais la provocation directe est un filet à larges mailles, qui laisse échapper presque tout ce qu'il y a de dangereux. » C'est dans la provocation indirecte, ou plutôt dans la *tendance* qu'est le danger ; car une provocation écrite serait une

provocation directe. Cette provocation ne repose ni sur un fait, ni sur un raisonnement. Elle n'est donc point susceptible de preuves. Quand il sera au pouvoir de la loi d'égaliser la conjecture à la preuve, alors, mais seulement alors, il sera en son pouvoir d'établir des cas généraux de provocation indirecte. La provocation indirecte n'est jusque-là qu'une dénomination imposée à l'arbitraire. « L'arbitraire ou l'impunité, voilà les extrêmes entre lesquels vous êtes pressés; toute issue vers la justice légale vous est fermée. Choisissez donc. Vous choisisrez l'arbitraire, mais en lui imposant des conditions propres à corriger sa nature. » Ainsi, l'orateur se trouve amené par la pente des choses à l'établissement du jury. Il considère le jury moins comme une institution judiciaire, que comme une institution politique. « Députés et jurés, dit-il, vous avez même origine; députés, vous êtes le pays qui concourt aux lois; jurés, vous êtes le pays qui concourt aux jugemens. »

Ce discours est surtout remarquable par la profondeur des idées et une admirable force de déduction. Malgré tout le respect que je porte aux grands talents de l'orateur, j'ose avouer qu'il ne m'a pas convaincu. Mon opinion que j'ai déjà indiquée, et sur laquelle je reviendrai, parce que je la crois utile, se fonde sur les mêmes principes. Nous ne différons que sur les conséquences. Il faut que je sois bien aveugle ou bien prévenu pour avoir trouvé, dans tous les raisonnemens et tous les systèmes qu'on a développés dans cette discussion, de nouveaux motifs en faveur de mon opinion.

M. Caumartin se réunit aux partisans du jury. Mais il prétend que l'on peut à la fois établir le jury et adopter les dispositions contenues dans les articles premiers de la loi. S'il existait le moindre danger, il consentirait à l'asservissement de la presse, parce qu'avant tout, il faut sauver la patrie. Mais il s'en rapporte aux paroles consolantes de Sa Majesté, aux témoignages des ministres, enfin à ce qu'il a vu lui-même dans les départemens.

Le ministre de la police avait pensé qu'un des orateurs précédens pourrait bien avoir reçu de ses amis quelque mandat spécial. M. de la Bourdonnaye proteste qu'il n'en est rien. Son honorable ami n'a pas eu

besoin de mandat pour exprimer des sentiments qui sont ceux de tous les défenseurs de la Charte et de la légitimité. Ensuite dans un discours qui a pour but la liberté de la presse , l'orateur dénonce plusieurs écrits; il exhume ce pauvre livre de l'*Industrie* qui ne s'attendait pas à l'honneur d'être réputé dangereux. Il assure que tous les journaux sont des instruments de calomnie dirigés contre les fidèles amis du Roi , qu'ils n'ont tous qu'une couleur , même la *Quotidienne*.

M. Courvoisier s'attache à défendre le projet de loi, et non - seulement le projet de loi , mais tous les actes du Gouvernement , et tous les actes du Gouvernement d'autrefois ; il rappelle jusqu'aux faits d'armes de nos anciens héros ; chemin faisant il oppose la constitution anglaise à notre constitution, et nous garantit plus libres mille fois que nos voisins. Ce discours est rempli de bonnes choses , mais qui se lient mal entr'elles. Une digression en amène une autre , et l'orateur parvient à son but , sans qu'on ait trop vu par où il a passé , pour y parvenir.

M. Pacceard voudrait que d'après l'article 8 de la Charte , on s'occupât de réprimer les abus , et non de les prévenir.

M. Born qui voit des écueils dans l'application et dans la non-application du jugement par jury aux délits de la presse , voudrait que l'exécution de la présente loi fût hornée au premier janvier 1820 , et qu'à cette époque l'on s'occupât d'une loi définitive. Du reste , il ne connaît point de révolution qui ait eu pour cause des belles.

M. Laffite déclare dès son début , qu'il ne s'engagera point dans une discussion de jurisprudence étrangère à ses études ; même qu'il négligera la grande question de jury qui lui paraît résolue par l'assentiment général. Son attention se porte toute entière sur la disposition de la loi , qui a les journaux pour objet. Et d'abord il rappelle par quel énorme sacrifice , il nous fallut acheter l'ordonnance du 5 septembre. De grandes améliorations se préparaient. On était sur le point de réviser plusieurs articles de la Charte sur les conditions d'éligibilité , sur le nombre des députés et l'initiative. On arrêta par un seul mot toutes ces espérances ; La Charte doit rester

intacte. Le danger d'y toucher n'existerait-il donc , que lorsqu'il s'agit de l'intérêt des citoyens ? La Charte n'a pas excepté les journaux ; elle ne le devait pas.

“ La presse peut-elle être libre , quand les journaux sont esclaves ? » On parle de brochures ; mais qui lit les brochures ? qui sait même qu'elles existent quand les journaux ne les annoncent pas ? Sans cette liberté , point de crédit public ; car le crédit public a pour base la confiance. Et qui osera dire que la confiance peut s'établir au milieu de l'obscurité qui enveloppe la marche des événemens ? « Et s'il est vrai que l'élevation du crédit soit en raison des garanties données par l'autorité , de quelle importance n'est-il pas pour nous , lorsque les besoins de l'Etat nous forcent à recourir à des emprunts , de n'écartier aucun moyen de surveillance , afin que tous les intérêts soient éclairés , toutes les charges connues , toutes les ressources appréciées ? »

M. Lainé de Villévéque propose pour amendement d'autoriser les tribunaux de police correctionnelle à mettre en liberté les détenus pour délits de la presse , moyennant un cautionnement de 3000 francs.

M. le ministre de la police avait demandé des faits au lieu de déclamations , des choses au lieu de mots : M. Voyer d'Argenson demande à son tour où sont les moyens de publier les faits , dans l'esclavage des journaux ; où seraient les moyens d'attaque contre les ministres , si les faits étaient contr'enx , dans l'absence d'une loi sur la responsabilité des ministres ? Mais notre pouvoir , dit-il , si soigneusement borné d'un côté , serait-il sans bornes quand il s'agit de priver la nation de ses droits ? *Les circonstances* , toujours les circonstances , formule bancale d'oppression. *Ménagemens à garder avec l'étranger*. Quand le législateur sera juste , il faudra bien que l'étranger soit juste aussi. L'orateur rejette un projet de loi qui viole deux droits également sacrés , liberté d'écrire , faculté d'être jugé par ses pairs.

M. Figarol rend justice à l'éloquence des adversaires du projet , mais il craint que les fleurs ne cachent un abîme. Il a vu la révolution naître du penchant à fronter , et s'entretenir par des libelles. Il vote contre le jury.

M. Benoist traite à fond deux questions , le jury et les

journaux. L'institution du jury n'est pas l'arbitraire, comme l'a prétendu M. Royer-Colard. C'est, au contraire, un boulevard contre l'arbitraire. Elle ne s'améliore point par l'ignorance, comme l'a soutenu M. Camille Jordan ; car l'ignorance cache l'évidence ; elle n'exclut point le raisonnement, comme l'a dit M. le garde des sceaux, car la conviction peut être aussi bien le produit du raisonnement que du sentiment, et peut-être des deux. Voilà ce qui distingue les juges des jurés. Le juge se décide par des preuves légales ; le juré par des preuves morales. La loi a fait au juge sa conscience ; la conscience du juré est indépendante de la loi. Quant aux journaux, ce n'est pas de savoir s'il faut les rendre libres qu'il s'agit ; mais de savoir s'il faut les asservir. M. Benoist termine en disant qu'il ne restera bientôt plus en France que deux partis, les défenseurs du pouvoir et les défenseurs du peuple.

M. Froc de la Boulaye déclare dans toute la franchise de son âme que la discussion ne lui a appris qu'à douter. En conséquence, il vote pour le projet, mais seulement comme loi transitoire.

Les bornes de cet article me forcent de suspendre cette analyse, que j'aurais voulu pouvoir offrir moins incomplète.



S. II.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 12 au 18 décembre.

SUÈDE. — Si la politique de cette puissance est d'attirer des colons en Norvège, le hasard ne pouvait mieux seconder ses vues. Un navire hollandais, qui transportait en Amérique cinq cents émigrés allemands, échoue sur la côte de Bergen. Le prince royal n'est pas plus tôt instruit de cet événement, qu'il envoie un aide-de-camp en Norvège, avec ordre de fournir aux naufragés tous les secours nécessaires, et porte la prévoyance jusqu'à leur assigner des fonds pour tout l'hiver. Je serais bien trompé, si la plupart de ces

émigrés ne concluaient qu'un bon gouvernement vaut mieux qu'un bon climat.

— La diète suédoise a été solennellement convoquée le 20 novembre. — La diète hanovrienne est convoquée pour le 26 décembre. — La diète saxonne, la diète germanique sont assemblées. — On presse la réunion des états à Stuttgart. — Les discussions solennelles ont commencé à Paris. La session du congrès a dû s'ouvrir le premier décembre. Que de sujets de chagrin pour les échappés du douzième siècle ! leur vue ne sait où se reposer.

WURTEMBERG — De grands changemens se sont opérés dans la division territoriale de ce royaume, et dans les administrations. Il y avait pour tout le Wurtemberg quatre sénats, deux *de la cour criminelle*, et deux *du collège de justice*. Ces quatre sénats sont répartis deux à deux dans les deux grandes divisions du royaume ; de telle manière pourtant que leur résidence n'est pas la même, et que chaque cercle possède un sénat. Ainsi la première division, composée du cercle de la Forêt Noire et de celui du Neckar, aura l'un de ses sénats à Esslingen et l'autre à Rothenbourg. La seconde division composée du cercle de l'Iarxt, et de celui du Danube, aura l'un de ses sénats à Elwangen, et l'autre à Ulm. La ville de Stutgard et celle de Cannstadt auroat une régence particulière, et ressortiront néanmoins pour la justice et les finances des tribunaux du Neckar. On aime assez en Allemagne à distribuer les pouvoirs que nous aimons à concentrer. Cela tient à des habitudes, peut-être plus qu'à des calculs. A considérer la chose en elle-même, il y a du pour autant que du contre. Disséminer les forces, c'est porter atteinte à l'unité si nécessaire à la vie. Les concentrer, c'est fortifier la tête aux dépens de tout le corps. Il y a des discussions où personne n'a tort ; il y en a malheureusement plus encore où personne n'a raison.

Ce petit royaume de Wurtemberg est encore, ou peu s'en faut, dans le chaos. L'abolition du servage excite, il est vrai, l'enthousiasme des paysans. On aime un roi qui voit le bien, qui le veut, à qui rien ne coûte pour le faire. Cependant les impôts se perçoivent mal ; les caisses restent vides. La vie est comme interceptée dans ses canaux. C'est l'effet de la sourde opposition des

priviléges. L'on conseille au roi de convoquer au plus tôt une représentation nationale, afin de porter le flambeau dans les abus, avant d'y poster la hache. Ce conseil a du bon.

Parlez-vous contre les prohibitions? Voilà sur-le-champ toutes les industries en éveil, qui, cependant, n'ont pas de plus grand ennemi que les prohibitions. Y pensez-vous? il faut bien que je prohíbe, si mon voisin prohíbe. Faudra-t-il ouvrir sa maison à qui vous interdit l'entrée de la sienne? Voilà justement ce qui arrive au Wurtemberg. Le 11 août dernier, S. M. avait rétabli la liberté illimitée du commerce; le 3 novembre, il la révoque. Ainsi cette liberté n'aura pas duré trois mois. Qu'il me soit permis de répéter à ce sujet, mes observations du 26 juillet dernier; je ne rougis point de répéter ce que je crois utile :

« Y a-t-il un commerce européen? Non, tant qu'il n'y aura pas un code européen de commerce. Tandis que la multitude des lois particulières l'étouffe, l'absence d'une loi commune l'énerve. Qu'on n'écrive point cette loi commune, si l'on veut; mais qu'on efface toutes les lois particulières, on aura fait la même chose à moins de frais. »

FRANCFORT. — L'article 13 de l'acte fédératif promet un gouvernement constitutionnel à tous les pays de la confédération. On réclame aujourd'hui l'exécution de cet article; et la pétition est, dit-on, écrite d'un ton et d'un style à fixer l'attention de la diète.

L'électeur de Hesse-Cassel n'en persiste pas moins dans ses refus. Et pour ne pas être en reste de fermeté, malgré ses décisions, les acquéreurs des domaines Westphaliens n'en persistent pas moins dans leurs réclamations auprès de la diète. L'état de Hesse-Cassel ressemble à une famille où les enfans en procès avec le père, habiteraient pourtant sous le même toit. La diète est depuis quelques jours assemblée en comité secret.

PAYS-BAS. — On a remplacé en pompe Manneken-pisse. C'était une jubilation pour le bon peuple de Bruxelles.

Le monde est vieux, dit-on; je le crois. Cependant il le faut amuser encor comme un enfant.

— Des immeubles , situés dans les cantons cédés par la France aux Pays-Bas en 1814 et 1815 , sont grévés d'hypothèques inscrites au bureau de l'arrondissement où ces immeubles étaient situés. Or cet arrondissement est resté français. Cela doit-il influer sur la créance ? Voilà une question qui se décide par le droit des gens . D'après une ordonnance du roi des Pays-Bas , les inscriptions hypothécaires seront transférées sur des registres des nouveaux conservateurs , à la diligence des parties intéressées. Mais le premier janvier 1818 est le terme de rigueur.

AUTRICHE. — On dit le prince de Metternich très-occupé. On parle de négociations : tout cela est de l'hébreu pour nous.

SAXE. — Voici une question dont on avait jusqu'ici abandonné la solution à l'arbitraire : Quel est le rapport exact de l'état-major à l'armée ? La diète saxonne a pris l'initiative. En attendant la solution définitive , je me borne à observer que la question n'est pas uniquement fiscale.

ITALIE. — L'infante d'Espagne Marie-Louise , autrefois reine d'Etrurie , a pris possession de la souveraineté du Lucques , le 24 novembre. M. le chevalier Azara , ministre d'Espagne , a provisoirement confirmé les autorités actuelles.

ESPAGNE. — On a publié une amnistie pour les désextors. Voici en quoi consiste les conditions de cette amnistie. Les sous-officiers serviront comme soldats ; les soldats resteront plus long-temps sous leurs drapeaux. Les officiers qui se sont mariés sans la permission du roi participent à cette amnistie.

BAVIÈRE. — On parle beaucoup d'un voyage projeté de la cour de Bavière à Prague. Qu'y va-t-elle faire ? C'est le secret des dieux.

ANGLETERRE. — L'escadre russe , composée de cinq vaisseaux de ligne et deux frégates , est entrée à Déal. — Malgré le bruit qui se répand d'un emprunt fait par la France , les fonds se soutiennent. — Au sujet de la condamnation du jeune Vartie , et de son touchant repentir , un anonyme désirerait que l'Angleterre modifiât la rigueur de ses lois pour le crime de faux. Il ne fait pas attention que l'Angleterre est une puissance

essentiellement marchande. — Depuis la proclamation du prince-régent, les armemens en faveur des insurgés d'Amérique ne sont pas moins actifs; seulement ils sont plus secrets.

SUISSE. — Encore un débat sur la liberté de la presse. Arau et Saint-Gall ont refusé de la suspendre.

COLONIES. — L'imagination s'effraie des deux incendies qui ont, coup sur coup, ravagé l'île de Terre-Neuve. Mais elle s'effraie encore plus de la pensée que ce double désastre soit l'effet d'un complot. D'immenses provisions sont devenues la proie des flammes, et l'on craint déjà la famine, et l'hiver s'avance !

— L'Espagne et les Etats-Unis gardent strictement leurs limites réciproques dans l'Amérique du Nord. Cela dément le bruit assez accrédiété de la cession prochaine des Florides; d'un autre côté, l'on retient dans le port de Philadelphie un vaisseau enregistré pour Surinam à la douane, et secrètement destiné pour l'Orénoque, et l'on jette dans les prisons des Anglais et des Irlandais qui voulaient se joindre aux insurgés. Ni traité ni rupture! c'est pour le coup que tous les calculs sont en défaut.

— Morillo s'humanise ou se ravise. On dit qu'il a fait publier une amnistie aux Carraques, et mettre en liberté tous les prisonniers,

— Il paraît certain que l'armée du général la Sterna est complètement battue; que le Pérou reste exposé, sans défense, aux entreprises des insurgés; que Guernes est tombé sur les derrières de l'armée royale, et s'est emparé de Tarijá, où il a fait quatre cents prisonniers. Sur la rive orientale de la Plata, l'espèce de trêve tacite qui régnait entre les Portugais et la république, est rompue. Artigas a eu trois engagemens avec eux, dont il est sorti vainqueur. Les Espagnols sont plus heureux au Mexique; ils se sont emparés du fort de Sombréro. Une partie de la garnison s'est sauvée, le reste a été passé au fil de l'épée.

FRANCE. — Ordonnance du 10 décembre, qui autorise le ministre des finances à pourvoir progressivement à la vente des cent cinquante mille hectares de bois, que la loi du 25 mars affecte à la dotation de la caisse d'amortissement.

— Ordonnance du même jour, qui change en direction la régie des subsistances militaires, et nomme pour directeur le lieutenant-général Déjean.

— Ordonnance du 13, qui confie le service des subsistances de la marine à un administrateur, sous les ordres du ministre de ce département. — Autre ordonnance du 19, qui nomme à cet emploi M. Courson de Villehélion.

— On citait les vers de madame Manson ; maintenant l'on se dispose à publier ses mémoires. Il serait plaisant qu'après tant de convulsions et d'évanouissements, et de solennelles réticences, et de scènes de mélodrame, après avoir mis à bout la patience des amateurs les plus désœuvrés, et la pénétration des plus vieux juges, Phéroïne vint nous avouer qu'elle est une énigme sans mot, ou que ce mot n'est autre que le désir de la célébrité. Ce serait une bonne mystification pour la France et l'Europe.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné la femme Déon à six mois de prison et 4000 fr. d'amende, pour avoir tenu chez elle une loterie clandestine. Que toute loterie soit réprouvée par la morale, rien de plus certain. Mais la société s'est interdite le droit de fonder ses arrêts sur un pareil motif. En sévisant contre un barquier non autorisé, ce n'est pas un empoisonneur qu'elle punit ; c'est un concurrent dont elle se délivre.

BÉNABEN.

Les Métamorphoses de l'Amour, chansonnier dédié aux dames, pour l'année 1818. Vol. de 200 pag., format in-18, pap. vél. Prix : broc., 4 fr., et en étui glacé, 6 fr. Chez mademoiselle Deville, libraire et papetière, rue de Seine, n. 48.

Ce recueil, d'un nouveau genre, renferme soixante-treize métamorphoses ou chansons, qui présentent, pour la plupart, des allégories ingénieuses et piquantes. C'est en ce genre un des cadeaux les plus galans qui puissent être offerts aux dames, pour étonner. Il est orné d'une vignette et de plusieurs gravures parfaitement exécutées, par M. Lambert, sur les dessins de M. Chasselas ; l'impression est très-soignée, et la reliure du meilleur goût.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCHE.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1817.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont invitées à le renouveler de suite, si elles veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.—L'époque de l'expiration est marquée sur l'adresse.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, *port franc*, à L'ADMINISTRATION DU MERCURE DE FRANCE, rue des Poitevins, n°. 14.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE PREMIER BONHEUR.

Au demi-jour que sur les cieux
Répand la lune renaissante,

TOME 4.

37

Je te guidais pâle et tremblante
 Vers le bosquet mystérieux,
 Où , dans les bras de mon amante ,
 J'allais passer au rang des dieux.
 Tu suivais , doucement rebelle ,
 En murmurant : « Je ne veux pas. »
 Témoin de ce tendre embarras ,
 Un Dieu dont la voix nous appelle ,
 L'amour t'entraîne sur mes pas.
 Il souriait à tes alarmes ,
 Et les calmant par un désir
 Mêlé de surprise et de charmes ,
 Lui-même il effaça tes larmes
 Dans les délices du plaisir.
 Pour nous ce bosquet fut un temple ;
 En le quittant je le contemple ;
 Soudain de ce cœur inspiré
 La tendre et naïve éloquence
 Bend grâce à l'enfant adoré ,
 Dont il a senti la présence
 Dans ce lieu désormais sacré.
 Ton ivresse était plus timide ;
 Mais tu priais au fond du cœur ,
 En observant d'un œil humide
 Tous les transports de ton vainqueur :
 Que son bonheur te rendait belle !
 De joie et d'orgueil transporté ,
 Je montrai la Psyché nouvelle
 A la nuit , à l'astre argenté ,
 Dont la molle et tendre clarté ,
 En se jouant dans le feuillage ,
 Faisait pâlir sur ton visage
 Les roses de la volupté.
 Unis par la plus douce étreinte ,
 Mon cœur se rapproche du tien ;
 De ton corps la légère empreinte
 A fait frissonner tout le mien ;
 Une langueur délicieuse
 Succède à de folles ardeurs ;
 Du sein de la terre amoureuse ,
 Et du lit virginal des fleurs
 S'exhalent de fraîches odeurs ;

Le Zéphire qui nous caresse,
Doucement vient les déposer
Sur les lèvres de ma maîtresse,
Au moment d'un nouveau baiser ;
Et cependant de Philomèle
Qui chantait son ardeur nouvelle,
La voix d'amour et les soupirs,
Semblaient célébrer nos plaisirs.

P. F. TISSOR.

ÉNIGME.

Qui le croirait, je fais tout à la fois partie
De l'homme, du fagot, et de maint instrument,
Les philosophes, doctement,
Recherchent d'où je suis sortie,
Et quel est mon logement;
Mais malgré leur profond génie,
Tous l'ont fait inutilement;
Nul ne saurait me voir, j'existe cependant;
C'est à moi qu'ici bas tout doit le mouvement,
Et quand je disparaîs ta carrière est finie.

(Par M. J. J. ROQUES.)

CHARADE.

Dans la gamme tu dois rencontrer mon premier ;
Tout être constamment habite mon dernier ;
Le sage, avec grand soin, se tient dans mon entier.

(Par le même.)

LOGOGRIPHE.

Je suis avec cinq pieds, un de ces animaux,
Que l'on voit dans les bois, les champs et les hamoix ;
Deux fois par jour je paie à mon propriétaire,
Pour les soins qu'il me donne, un doux et bon salaire ;
Si tu m'ôtes le chef, je deviens à l'instant,
Pour les contusions, un remède excellent.

(Par M. J. BIGOT, d'Angers.)

37.

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphé*
insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'*énigme*, est *siège*; celui de la *charade*,
est *sinon*; et celui du *logogriphé*, *merle*, où l'on
trouve *mère*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Satires de Juvénal, traduites en vers français, par
M. le baron Méchin. De l'imprimerie de P. Didot
l'aîné (1).

C'est une entreprise hardie, qu'une traduction en
vers de Juvénal. Ce poète est un athlète si fort et si
vigoureux, qu'il est déjà glorieux d'oser entrer en lice
avec lui, et de n'être pas jugé indigne d'une telle lutte.
Quelques hommes de lettres, parmi lesquels on a distingué M. Raoul, l'ont déjà essayé. Un nouveau con-
current se présente, M. Méchin, que plusieurs de nos
départemens se souviennent d'avoir eu pour préfet, et
qui, après avoir suivi dans l'administration une route
honorables, se délassé dans le sein des Muses, aux
quelles, au milieu de ses travaux, il n'a pas cessé d'

(1) Se vend chez Pierre Didot, rue du Pont-de-Lodi; Blaiz libraire, quai des Augustins; Neveu, libraire, passage des Panoramas; et tous les principaux libraires et marchands de nos ventes. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départ.

vouer en secret un culte fidèle. Je ne dirai pas qu'il a fermé la carrière à ceux qui voudraient s'y lancer après lui ; mais la traduction sur laquelle il appelle l'attention du public instruit, semble devoir être préférée à toutes celles qu'on nous a offertes jusqu'à ce jour, et donne une idée très-favorable du talent de son auteur.

De tous les poètes de l'antiquité romaine, Juvénal est peut-être celui qui présente le plus de difficulté aux traducteurs. Nul ne renferme davantage de ces allusions obscures, de ces manières de parler proverbiales, et sur-tout de ces images basses ou obscènes que la clarté, la délicatesse et la pudeur de notre poésie ne peuvent admettre sans les affaiblir ou les dénaturer. Ses qualités le rendent, non moins que ses défauts, difficile à traduire. Comment atteindre à sa verve, à sa chaleur entraînante ? Comment se bien pénétrer de son indignation ? Comment rendre cette foule d'expressions hardies, pittoresques, sublimes ou si énergiquement familières ? Ces mouvements brusques et heurtés qui se succèdent souvent sans transitions ? Est-il possible, enfin, de s'animer, au même point que Juvénal, de la colère qui inspire, si loin des temps et des mœurs qui la faisaient naître. Le traducteur se décourage et laisse tomber sa plume devant un tel poète. Quelle véhémence et quelle autorité ! Comme il élève l'âme ! comme il enfonce profondément en nous la haine du vice ! De quelle hauteur il foudroie tous les genres de bassesses, de préjugés et de crimes ; l'hypocrisie, le fanatisme, la délation, la tyrannie ! De quel tribunal élevé il juge les mauvais princes et leurs flatteurs ! Armé de la satire comme d'un glaive, il les frappe, il dévoue leur mémoire à l'animadversion des siècles. C'est le Tacite des poètes. Plus sévère encore, sans cesser d'être juste, il

poursuit à outrance ce qui est vicieux ou criminel ; et s'il s'apaise par moment, si son visage paraît se déridé, sa gaité elle-même effraie encore, et son rire est terrible à l'égal de sa colère. C'est une grande et noble fonction que celle d'un satirique de cette espèce. Il est beau de pouvoir atteindre ainsi les crimes qui sont au-dessus ou en dehors des lois. La satire devient une sorte de magistrature dans l'Etat, d'autant plus respectable que sa puissance est fondée sur l'alliance de deux choses les plus belles qui soient parmi les hommes, la vertu et le génie.

La satire, dans Horace, est loin d'avoir un but si élevé. Elle joue avec les ridicules, elle badine avec les vices, elle semble craindre d'en voir la difformité et de s'attrister elle-même en nous attristant. Mais elle est si gaie, si vive, si piquante ; elle a sur-tout un si beau langage, que le choix qu'on voudrait faire entre elle et celle de Juvénal demeure indéterminé. Les deux princes de la poésie satirique se sont partagé l'empire également. Horace écrit la satire privée, Juvénal la satire publique ; Horace l'emporte par la finesse de l'esprit, par sa philosophie aimable et souriante, par la pureté du goût, par la supériorité d'un style élégant et pur, abondant avec choix, naturel avec noblesse, plein de charme, de grâce et d'urbanité. Juvénal compense tous ces avantages par la force, la véhémence, l'énergie, l'élévation des sentimens et des pensées, enfin le courage. Qu'on me permette de compter cette qualité au rang de celles qui constituent le poète. Je ne prétends pas dire, toutefois, qu'Horace ait manqué de ce que je loue dans Juvénal ; je ne suis pas de ceux qui exaltent son génie, rabaiscent son caractère, et ne voyent en lui qu'un philosophe d'une morale relâchée, qu'un citoyen sans dignité ; qu'un courtisan de Mécène

et d'Auguste. Il a loué Auguste, mais Auguste vainqueur et pacificateur de Rome et du monde ; il n'a fait que répéter, sur sa lyre, les acclamations de la terre ; il a loué Auguste, mais il a loué aussi Brutus et Caton, et c'était alors du courage ; il jette souvent des regards d'envie vers les beaux temps de la république ; il aime la liberté, il déteste les fureurs civiles ; il se garde d'insulter aux vaincus ; il a une lyre pour les triomphes des Romains sur les étrangers, mais non pour les triomphes des Romains contre eux-mêmes ; et bien qu'ami de César, il ne parle qu'avec pudeur de la défaite d'Antoine. En cela, comme en tant d'autres choses, il peut servir encore de modèle, et je n'ai point prétendu sacrifier le caractère d'Horace à celui de son rival. Seulement son naturel le portait vers une vertu beaucoup moins rigide ; on doit dire aussi qu'il écrivait dans un meilleur siècle, il n'avait pas les mêmes sujets d'indignation, il n'était pas témoin des mêmes infamies ; il n'avait pas, comme Juvénal, vécu sous douze empereurs, parmi lesquels il faut compter Néron et Domitien.

Je reviens à M. Méchin. Je dois d'abord le louer de n'avoir point été effrayé des difficultés de tout genre que lui présentait son modèle. S'il ne les a pas toutes surmontées, il est juste de lui savoir gré d'un grand nombre d'efforts heureux. Sa version, généralement fidèle, tient le milieu entre une trop grande licence et une trop scrupuleuse exactitude. Il sait conserver, parmi les entraves du traducteur, une allure libre et facile ; il voile habilement ce que l'original a d'obscène sans en trop affaiblir l'énergie ; il a de la chaleur et du mouvement ; il saisit parfaitement la physionomie de son auteur. Ce qui lui manque tient moins au talent qu'au métier. Ceci s'applique surtout

aux premières satires qui décèlent un peu l'homme du monde ; les dernières annoncent davantage un écrivain exercé. M. Méchin prend des forces à mesure qu'il avance dans sa route, et fait voir ainsi qu'il lui sera facile, avec quelque travail, de répondre victorieusement aux critiques que je vais faire. On voudrait trouver dans son style plus de fini et de concision. Ses rimes ne sont pas toujours assez riches ; les vers enjambent quelquefois les uns sur les autres d'une manière vicieuse. Un censeur sévère pourrait reprendre encore des mots et des locutions qui n'appartiennent qu'à la prose ; enfin il aurait à signaler quelques fautes qui seraient graves, si elles ne devaient être attribuées à l'inadver-tance. Ces fautes, très-faciles à corriger, disparaissent au surplus au milieu de bon nombre de morceaux remarquables. Je vais citer ; c'est le moyen de mettre le lecteur à portée de juger par lui-même de cette traduction nouvelle. M. Méchin et le public ne peuvent qu'y gagner.

Le morceau le plus connu de Juvénal est celui où il peint les excès de Messaline ; c'est celui que tout lecteur curieux ira d'abord chercher, et les vers de Thomas qu'il a présens à sa mémoire, ont droit sans doute de le rendre exigeant. Il est donc intéressant de voir comment M. Méchin a reproduit ce tableau célèbre où le satirique nous montre la femme de Claude, quittant le lit de son époux qui s'endort, et allant se livrer aux muletiers de Rome dans un lieu de prostitution. Je transcris seulement la fin de ce morceau.

Elle accueille, elle excite, exige son salaire.
Et fournit, indomptée, une longue parrière.
Ses compagnes enfin quittent ces lieux d'horreur.
Lentement, à regret, la dernière, et l'œil
Tout plein encor des feux qui consument la vie.

Elle sort fatiguée et non pas assouvie ;
 Et jusqu'en son palais brillant d'azur et d'or ,
 Sur la pourpre où César sommeille seul encor ,
 Hideuse , l'œil éteint , le front pâle et livide ,
 De ces dômes obscurs , de leur lampe fétide ,
 Et des affreux plaisirs qu'épuisa son ardeur ,
 Elle porte avec elle et la trace et l'odeur .

Ces vers ont des taches que je pourrais faire ressortir par quelques-uns de ces soulignemens à la mode , avec lesquels il est si facile de détruire tout l'effet d'un morceau ; j'aime mieux faire remarquer qu'ils traduisent Juvénal avec plus de fidélité que ceux de Thomas , et que si le texte n'y est pas rendu dans toute sa concision , chaque image est du moins reproduite avec sa couleur et son énergie originales .

Je pourrais prendre des citations d'un mérite égal ou supérieur dans cette satire si vivante où le poète fait passer devant nos yeux la cour de Domitien , et peint tous ces sénateurs qui se rendent au conseil , pâles et épouvantés de la faveur même du tyran , grave assemblée qui doit décider de la manière dont il faut faire cuire un turbot . La dixième satire , la plus belle de toutes , m'offre des morceaux parfaitement rendus : la chute de Séjan , les inconvénients de la vieillesse , et surtout les disgrâces d'Annibal ; je copie ce passage , où le lecteur reconnaîtra toute la dignité de style que commandait ce noble sujet .

Au tombeau d'Annibal , allons , je veux descendre ,
 Et , la balance en main , interroger sa pendre .
 Que pèse-t-elle ? O dieux ! voilà ce conquérant ,
 Que ne put contenir l'espace qui s'étend
 Des rivages du Nil jusqu'à l'Océan maure :
 A l'Afrique soumise il faut qu'il joigne encore
 Et d'autres éléphans et d'autres régions ;
 Des monts Pyrénéens , avec ses légions ,
 Il fond sur l'Ibérie , et l'ajoute à Carthage .

Vainement la nature oppose à son courage
 Les Alpes, leurs glaciers, leurs éternels hivers :
 Il ordonne, et soudain les rocs sont entr'ouverts !
 Maître de l'Italie, il veut d'autres conquêtes.
 Non, rien n'est fait, dit-il ; d'autres palmes sont prêtes ;
 Marchons à Rome : il faut au sein de ses remparts,
 Soldats carthaginois, planter nos étendards.
 Le seul œil qui lui reste étincelle d'audace ;
 Sur son fier éléphant il s'avance, il menace...
 Tout-à-coup, quel revers ! ô gloire ! il est vaincu...
 Il veut cacher sa honte ; il fuit... ; et, confondu,
 Va, trop fameux client, dans le fond de l'Asie
 Attendre le réveil d'un roi de Bythinie.

Malgré l'austérité qui domine dans ses écrits, on peut remarquer que Juvénal connaissait l'art de varier les tons, et qu'il mettait même de l'enjouement dans la critique d'un simple ridicule ; les vers suivans, fidèlement traduits de la satire des *Femmes*, en offriront une preuve.

Une autre, en maint travers par la mode entraînée,
 De ses frivolités fatigue son époux.
 Toscane, de la Grèce elle affecte les goûts ;
 Elle abjure Salmone, Athène est sa patrie :
 Comment, sans être Grecque, oser être jolie ?
 On ne parle que grec ; un superbe dédain
 Relègue dans les champs l'idiome romain.
 Alégresse, frayeur, soucis, transports, colère,
 Secrets épanchemens, tendres propos, mystère,
 Tout s'exprime, se dit, se peint, s'exhale en grec ;
 C'est en grec qu'on se pâme. Un gosier rauque et sec,
 À quatre-vingt-six ans, d'une voix qui chevrote,
 Veut-il tirer des sons ; c'est en grec qu'il radote.

La satire sur la noblesse a heureusement inspiré le traducteur. On aime d'ailleurs à y trouver des vers tels que ceux-ci :

Qu'on tremble si jamais, par une injure grave,
 On pousse au désespoir un peuple pauvre et brave.
 On lui ravit son or, mais non ses boucliers,

Ses casques, ses carquois, ses glaives meurtriers ;
Et s'il a tout perdu, le fer au moins lui reste.

Voici un autre morceau de quelque étendue, qui contribuera à faire juger du mérite de cette traduction de Juvénal. Je prends mon exemple dans la treizième satire, intitulée *le Dépôt*. C'est ce passage admirable où le poète peint les tourmens dont la conscience déchire le cœur du coupable. La pythonisse interrogée répond d'abord aux questions d'un Spartiate :

« Oui, par un faux serment, couvrir sa perfidie,
« Hésiter un instant à remettre un dépôt,
« C'est un crime odieux, la peine suit bientôt. »
A certain Spartiate, à l'âme intéressée,
Qui, sondant d'Apollon la secrète pensée,
Essayait de supprendre un favorable aveu,
La pythonisse ainsi fit répondre le Dieu.
Il restitua donc, restant, à sa promesse,
Fidèle par terreur, non par délicatesse.
Tout-à-coup son trépas, celui de ses enfans,
De ses tristes amis, de ses nombreux parents,
Prouve, en justifiant la prêtresse sacrée,
La présence du Dieu qui l'avait inspirée.
D'un coupable dessein, châtiment solennel !
Qui médite le crime est déjà criminel.
Qu'il le consomme ! alors le remords redoutable
Le poursuit en tous lieux, dans son lit, à sa table ;
Son gosier desséché se ferme aux alimens
Qui, lentement broyés, s'entassent sous ses dents ;
Le malheureux veut boire et sa bouche rejette
Les vins les plus exquis que dans Albe il achète.
Donnez-lui du nectar, on dirait, à ses traits,
Qu'un Falerné acré et dur déchire son palais.
Le sommeil calme enfu sa fièvre dévoraute ;
La nuit un seul instant sur sa couche brûlante,
Ses membres harassés retombent engourdis :
Un songe affreux soudain retrace à ses esprits
Et l'autel et les dienx qu'ont outragés ses crimes,
Et, pour comble d'effroi, lui montre ses victimes :
Comme un géant, le spectre approche, et la terreur
Arrache enfin l'axeu qu'il cachait en son cœur.

Le vent trouble-t-il l'air ? il s'émeut , il s'étonne ;
L'éclair brille ? il pâlit ; tonne-t-il ? il frissonne , etc.

Ces vers rendent fidèlement et poétiquement les vers de Juvénal. Quelques-uns pourraient peut-être reproduire le texte avec plus de force.

*Et sa bouche rejète
Les vins les plus exquis que dans Albe il achète*

On ne trouve pas là tout-à-fait

Albani veteris pretiosa senectus.

*La nuit un seul instant sur sa couche brillante ,
Ses membres harassés retombent engourdis.*

Ces deux vers sont loin d'égaler le vers latin auquel ils correspondent :

Et toto versata loro jam membra quiescunt.

J'aurais voulu voir , reproduite par le traducteur , cette agitation d'un homme tourmenté d'insomnie , qui ne trouve point dans *tout son lit* une place bonne pour le repos , et que sa seule lassitude finit par apaiser et endormir. Quoi qu'il en soit , ce morceau me semble suffire pour donner une idée très-favorable de tout le travail de M. le baron Méchin.

La traduction de Juvénal nous manquait. Nous avons Virgile tout entier , grâce à Delille et à M. Tissot. Ovide a été très-bien traduit par Saint-Ange ; et Tibulle , par M. Mollevault. Horace enfin a été naturalisé chez nous par M. le comte Daru. Juvénal sans doute exige encore un travail de son nouvel interprète pour jouir en France du droit de naturalisation ; mais le talent dont M. Méchin a fait preuve permet de croire qu'une révision sévère pourra donner à son ouvrage le degré de perfection qui lui manque , et lui assurer la place jusqu'à présent inoccupée dans notre littérature classique.

A.

L'ERMITE EN PROVINCE.

LA DINÉE.

Hæc est conditio vivendi.

Hor. Sat.

(Telles sont les conditions de la vie.)

On ne sait pas tout ce qu'on peut dire et entendre, en deux heures, de choses amusantes, absurdes, ingénieuses, ridicules, sages et bouffonnes, quand on n'a pas diné à une table d'hôte de vingt personnes, parmi lesquelles se trouvaient dix-huit Gascons : c'est ce qui m'est arrivé à Grisolles. Mes compagnons de *voiturin*, dont j'ai parlé dans mon précédent discours, n'étaient pas, à beaucoup près, d'une originalité aussi piquante que plusieurs des personnages avec lesquels le hasard me mit pour quelques momens en rapport dans une petite ville du Languedoc, qui n'a d'autre renommée que celle des excellens ciseaux qui s'y fabriquent. Dans le nombre des originaux, fortuitement rassemblés à la même table, un monsieur que j'appellerai *Dartiguette*, s'empara d'abord de mon attention en annonçant publiquement le motif et le but de son voyage.

« Je suis las, disait-il, d'être dupe de certaines gens en les prenant de confiance pour ce qu'ils se donnent : j'ai voulu avoir le cœur net de quelques réputations à la mode, et pour cela je remonte à leur source. Me suis-je bien convaincu que tel homme, par son esprit, par ses talents, ou seulement par sa position, doive influer en bien

ou en mal, directement ou indirectement sur les destinées de la France ? Je vais prendre mes informations sur son compte, non pas aux lieux qu'il habite, mais aux lieux qu'il a habités ; non pas auprès de ses collègues actuels, mais auprès de ses confrères ou même de ses compagnons d'autrefois : c'est dans les petites communes qu'on apprend à connaître les grands personnages, et je pourrais indiquer tel registre de mairie qui jeterait un grand jour sur les délibérations du conseil d'état. Vous ne sauriez croire combien de renseignemens précieux j'ai déjà trouvés à Cadillac, à Villefranche, à Bazas, etc., etc. » Comme je ne veux point enlever à ce *défiseur* de réputations, le mérite et le profit de ses découvertes, je n'extrairai rien du singulier recueil de pièces officielles qu'il nous a communiqué, et qui ne m'a d'ailleurs rien appris : je savais depuis long-temps que la peur n'a pas de mesure, et que l'ambition n'a pas de mémoire.

Un voyageur, moins dangereux et plus amusant, était un M. de Pérouzet, qui, depuis quinze ans, court après sa femme qu'on lui a enlevée dans un bal à Paris, où il l'avait amenée trois mois après son mariage. Il a obtenu un jugement solennel contre le ravisseur ; mais il est d'autant plus embarrassé de le faire mettre à exécution, que chaque fois qu'il atteint son infidèle, la présence d'un nouveau complice l'oblige à un nouveau procès. « Je n'en aurai pas le démenti, continua-t-il ; car, dans la dernière sentence que j'ai obtenue, on a laissé en blanc le nom du séducteur ; celui que j'affirerais paiera pour tous. — Vous en serez pour les frais, lui répondit M. Dartiguet avec une gravité très-comique ; votre femme est désormais sous la garantie des biens nationaux. »

Il entrât plus que de la curiosité dans le désir que j'avais de savoir à quoi m'en tenir sur le compte d'un

jeune homme et d'une jeune personne placés à l'une des extrémités de la table comme un de ces beaux vases de fleurs qui embellissent et parfument aux jours de fête la salle du festin.

Mon voisin me mit au fait : « Vous voyez, me dit-il, un troubadour et sa mie, un vivant épisode de roman de chevalerie, mis en action au dix-neuvième siècle. Ce jeune homme que la nature a créé poète au sein de ses montagnes, en est descendu une lyre à la main ; cette lyre était celle de Tyrrhée ; elle respirait les combats, il céda à son inspiration, et courut, presque au sortir de l'enfance, chercher de glorieux périls au milieu desquels la fortune, cette fois, trahit nos armes et trompa la victoire. Blessé sous les murs de Dresde, le guerrier troubadour trouva un asile et de tendres soins dans la maison d'une jeune orpheline ; à force de pitié d'une part, et de reconnaissance de l'autre, ils arrivèrent à s'aimer comme on s'aime à vingt ans, avec un cœur brûlant et une tête poétique. Comme il est plus facile en tout pays, et principalement en Allemagne, de fuir avec son amant que de l'épouser, la jeune fille ne jugea pas à propos de consulter son tuteur sur le dessein qu'elle méditait, et qu'elle exécuta par des moyens qui feraient honneur à l'imagination d'Auguste Lafontaine. Réunis en France, après une séparation de quelque mois, ces deux jeunes gens, qui se sont fait une existence à part dans la société, n'ont pas encore songé à donner à leurs sermens d'autre garantie que celle d'un amour qu'alimente et ennoblit la passion des arts. Ce couple charmant, retiré, pendant l'hiver, dans une maisonnette de la vallée d'H....., en sort au printemps pour parcourir les lieux les plus favorables aux grandes inspirations de la peinture et de la poésie qu'ils cultivent avec un égal succès. Dans ce moment, le poète et sa jolie compagne

achèvent un voyage vraiment sentimental qui avait pour but de visiter le berceau des héros français morts pour leur pays, et à la mémoire desquels ils élèvent un monument également honorable pour ceux qui l'ont mérité et pour ceux qui l'exécutent. »

Je profitai de ces renseignemens pour faire tomber la conversation sur l'état de la poésie en France, sur le grand caractère que pouvait lui imprimer la cause patriotique, dont quelques jeunes gens paraissent déjà ressentir l'influence. Cet éloge indirect reçut aussitôt une application personnelle ; et quelques personnes de la connaissance du bardé occitanien le prièrent de nous réciter quelques strophes de son ode à *la mémoire des braves*. Il céda à nos instances et choisit les vers qu'il venait de composer sur les bords du Lot, au lieu même où naquit le célèbre maréchal Bessières. On me saura gré sans doute de les consigner ici. Rien de ce qui honore la France et les Français n'est étranger à mon voyage.

.....
 C'est peu : rival d'Homère aux sources d'Hypocrène,
 Comme lui des héros consacrant les destins,

Je peindrai dans mes vers , sur la sanguine arène ,
 Ou Bessière , ou Turenne ,
 D'un pareil foudre atteints .

Où courez-vous ? Quel deuil vous environne ?
 Pourquoi ces longs regards de pleurs appesantis ?
 N'êtes-vous point la nymphe de l'Ottis ,
 Qui s'unissant au deuil de la Garonne ,
 Va raconter sa perte au palais de Thétis ?

— « O ma mère , il n'est plus le vaillant capitaine ,
 « La palme de mes bords , et la fleur des guerriers ,
 « Lui dont le bras terrible , orgueil de l'Aquitaine ,
 « Du Nil au Borysthène
 « Cueillit tant de lauriers .
 « Le cruel Mars , trop jaloux de sa gloire ,

DÉCEMBRE 1817.

« Trop blessé de l'éclat dont brillait sa valeur,
 « D'un trait soudain l'arrache à ma douleur,
 « Et maintenant pleuré de la victoire,
« Il dort, et le clairon n'éveille plus son cœur.

— « Il n'est plus, mais sa gloire à jamais est vivante,
 Mais son nom, du trépas n'a point suivi les lois,
 Mais son ombre, aux combats porte encor l'épouvanle,
 « Et la harpe savante
 « Redira ses exploits.
 « Est vaincu, parés de triomphes funèbres,
 Les siècles envieux voudraient au noir Léthé
 « Plonger un nom par la lyre adopté.
 « Du temps vaincu repoussant les ténèbres,
 Il vit, riche d'encens et d'immortalité. »

Elle dit : tout-à-coup, quittant la rivé heureuse,
Où Béthune a rejoint les mains de Henri,
Attentive à mes chants, de mon luth amoureuse,
 Une ombré vaillanteuse
 Dans les airs m'a souri.
Ce n'était plus cette image sanglante,
Ce front décoloré, ce corps pâle et mourant,
Triste jouet du soudre dévorant ;
C'était l'éclat, l'image étincelante
De l'ardent météore au sein des nuits errant.

Telle, au ciel nébuléux de la Calédonie,
Non loin des vastes flots du bruyant Océan,
Des mains de Morven la troupe réunie,
 Avide d'harmonie,
 Écoutait Ossian.
Quoiqu'asfranchis des liens de la terre,
Du récit des combats nourrissant leur loisir,
Ils s'enflamaient d'un belliqueux désir,
Et dans leurs mains le large cimetière,
A la voix d'Ossian frémissaient de plaisir.

Ces vers furent accueillis avec des témoignages de satisfaction plus ou moins vifs de la part des auditeurs, à l'exception pourtant d'un homme à cheveux

blancs, dont les continuels hochemens de tête trahissaient le mécontentement : je l'amenai à rompre le silence qu'il s'imposait visiblement par politesse. — « Que voulez-vous, dit-il, je n'aime pas les héros, et l'aversion que j'ai pour ces illustres dévastateurs, me rend insensible aux éloges poétiques qu'on leur prodigue ; en un mot je n'entends rien à cette vertu féroce que l'on appelle la gloire. »

Je me contentai de lui répondre par ces vers de la Tactique :

Eh quoi ! vous vous plaignez qu'on cherche à vous défendre !
Seriez-vous bien content qu'un Gœth vint mettre en cendre
Vos arbres, vos moissons, vos granges, vos châteaux ?
Il vous faut de bons chiens pour garder vos troupeaux.

.....

— « Je sais, interrompit le vieillard, la distinction qu'il est juste de faire entre le guerrier qui défend son pays et celui qui ravage le pays des autres ; mais jusqu'ici je n'ai trouvé de ces héros là que dans l'histoire fabuleuse des *Troglodites*, et s'il faut dire toute ma pensée, j'admire, j'honore, je révère cent fois plus un Voltaire, un Elie de Baumont, un Dupaty, réhabilitant la mémoire de Calas, renversant l'échafaud de Sirven, arrachant au supplice de la roue les condamnés de Chaumont, que nos Turenne qui embrasent le Palatinat, que nos Condé qui font la guerre dans les rangs espagnols, que nos Bessières qui font des 18 brumaire au profit d'un seul homme. Telle n'est pas, je le sais, la disposition générale de l'esprit humain ; c'est du bruit, de l'éclat qu'il faut, et dès long-temps j'ai remarqué que l'héroïsme de la vertu était le seul qui ne produisit jamais d'enthousiasme. »

« Je me suis souvent arrêté à considérer quels étaient les événemens sur lesquels se fixait exclusivement la

curiosité publique , et j'ai toujours vu , à la honte de mes compatriotes , qu'entre deux objets , dont l'un présentait la nature humaine dans ce qu'elle a de plus noble et de plus touchant , et l'autre dans ce qu'elle a de plus odieux , tous les regards se dirigeaient à la fois sur ce dernier.

« En voulez-vous un exemple récent ? Deux procès épouvantables se plaignent en ce moment aux deux extrémités de la France : dans l'un , il ne s'agit plus que de savoir si quelque coupable n'a pas échappé à la justice ; si le crime le plus lâche , le plus atroce n'a pas eu plus de complices que la loi n'en a encore atteints ; dans l'autre , si le glaive de la loi n'est pas suspendu sur la tête d'un innocent déjà condamné . Sans rien préjuger sur de pareilles questions , il est permis de dire que l'obscurité qui voile encore la première ne peut cacher que de nouvelles horreurs , et que le jour près de se répandre sur la seconde peut éclairer le triomphe de l'innocence . Comment se fait-il donc que le crime irréparable qui a coûté la vie au malheureux Fualdès , mette en mouvement la France entière , et que la condamnation qui menace les jours de l'infortuné Wilfrid Regnault , ne puisse distraire un moment l'attention publique qui se porte toute entière sur la cour d'Alby ? Comment se fait-il que les colonnes de vingt journaux soient remplies , depuis six mois , des horribles détails de l'assassinat de Rodez , des réclamations des accusés , des lettres , des dépositions d'un témoin mystérieux ; et que l'excellent , le courageux mémoire de M. Odilon-Barrot , avocat au conseil du roi , pour Wilfrid Regnault et sa malheureuse famille , n'ait encore obtenu , dans aucune feuille publique , la faveur d'une simple mention ? C'est que vous êtes tous des enfans cruels , sur qui la terreur agit

plus fortement que la pitié ; c'est que des aventures romanesques, des situations théâtrales vous intéressent plus que le désespoir d'un père et d'une mère octogénaires, dont les derniers regards voient s'élever l'échafaud où va périr un fils qu'ils croient innocent ; c'est que celui qui consacre ses talents et ses veilles à la défense d'un citoyen obscur que l'erreur poursuit, que l'intrigue environne, que la calomnie accable, ne parle qu'à ce très-petit nombre d'hommes justes, éclairés et véritablement sensibles, qui pensent avec un philosophe grec (1), que la société doit une statue au véritable héros de l'humanité, au vertueux avocat qui parvient à confondre le faux témoin et à sauver l'innocent. »

Le discours de ce vieillard fit d'autant plus d'impression sur son auditoire qu'il parlait avec toute l'autorité que donnent un grand âge, une figure respectable, une raison supérieure et une émotion profonde. Je ne me permettrai cependant pas de le suivre dans le touchant commentaire qu'il nous fit du mémoire de M. Odilon-Barrot; je craindrais de communiquer à d'autres, avec le sentiment d'une indignation stérile, la dououreuse anxiété qu'a laissée au fond de mon cœur l'examen d'une affaire qu'il compare énergiquement à « l'enfer du Dante, où le spectacle devient d'autant plus révoltant, la scène d'autant plus hideuse, qu'on s'y enfonce davantage. »

Je regrettai que les deux voiturins, qui s'étaient rencontrés à Grisolles, ne fissent pas route ensemble. Nous nous séparâmes sans que j'aie pu savoir quel était ce vieillard vénérable que j'avais écouté avec tant de plaisir.

Je suis arrivé à Toulouse par une belle route bordée

(1) Callisthenes.

d'arbres. L'étendue de cette ville, le nombre de ses basiliques et de ses clochers, la couleur de ses maisons, presque toutes en brique, et principalement sa belle situation sur la Garonne, offrent un ensemble curieux et imposant.

J'ai d'abord remarqué un pont, ouvrage de Mansard, et des quais magnifiques dont cette ville est redevable à la munificence de son ancien archevêque, ce cardinal de Loménie dont la fortune fut si rapide et la fin si déplorable.

L'Hôtel-de-Ville a de l'élégance, même de la grandeur, sans toutefois justifier le titre fastueux de capitoile que lui conservent les Toulousains, et d'où ses magistrats ont pris celui de *capitouls*, aux dépens duquel Piron s'est permis de rire dans sa *Métromanie*.

Je commencerai demain mon cours d'observations dans cette ville célèbre à toutes les époques par de grandes vertus, de grandes erreurs et de grands crimes.

L'ERMITÉ DE LA GUYANE.

VARIÉTÉS.

Sur un point de la jurisprudence de la cour d'assises de Paris.

Si j'examine le caractère des juges depuis la révolution, je trouve qu'avec la même gravité de mœurs qu'autrefois et avec des lumières au moins égales, ils ont beaucoup perdu de cette défense de leurs prérogatives dont l'excès a pu quelquefois être un incovénient; mais qui, renfermée dans de justes bornes, offre un gage précieux de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance du magistrat, surtout de la protection des ci-

tovens , et dans laquelle il faut chercher le principe de la haute considération qui entourait la vieille robe.

Je vais en citer un seul exemple puisé dans une cour dont les erreurs seraient d'autant plus graves que le monarque , en l'instituant , a désiré de l'offrir en modèle à toutes les cours de son royaume.

Dans le dernier procès politique dont les assises de Paris se sont occupées , deux personnes qui avaient échappé à leur peine , l'une par l'amnistie , l'autre par la grâce , ont été entendues en témoignage sur la foi du serment. L'audition de l'une de ces personnes a même été le résultat d'un jugement interlocutoire , rendu après d'assez vifs débats , suscités par l'opposition des défenseurs ; ainsi , le point dont il s'agit a été pleinement controversé . Lorsque j'ai témoigné quelque surprise de ce jugement . il m'a été répondu par un homme de loi que telle était la jurisprudence de la cour , fondée sur l'article 57 de la charte , qui dit que toute justice émane du roi ; ici commence la véritable importance de la chose , et il devient d'un haut intérêt d'examiner sur quels principes s'appuie cette jurisprudence.

Toute justice émane du roi. D'abord cet axiome a besoin d'explication. Avant la réunion des grands fiefs à la couronne , les rois de France ne rendaient la justice que dans leur domaine particulier ; et comme seigneurs de ce domaine. C'est depuis l'accession des grands fiefs seulement que toutes les seigneuries ont transporté leur droit de justice dans celle du duché de France que possédait Hugues Capet ; mais soit alors , soit précédemment , les rois n'ont jamais jugé aucune cause sans le concours de douze barons représentant nos jurés ; car le régime du jury était celui de nos pères , comme je me propose de le faire voir d'après d'excellentes autorités , en traitant spécialement de cet objet. Si l'*histoire* nous représente saint Louis rendant seul la justice sous le chêne de Vincennes , il ne faut pas que nous nous laissions abuser par une erreur de mots : le bon monarque , ainsi qu'on peut s'en convaincre par le récit de Joinville , réglait alors seulement les petits intérêts de sa domesticité. Cette magistrature était celle que tout père de famille est appelé à exercer dans sa maison.

Mais de quelque manière qu'on veuille entendre l'article de la charte portant que toute justice émane du roi , cet article incontestablement ne lui en confère pas l'exercice , puisqu'il est dit qu'elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue. En effet , les complications présentes de la société ne permettraient pas au roi de rendre lui-même la justice à son peuple : tels sont les changemens que le temps amène , et l'oracle même de la sagesse , Salomon , ordonnant le partage de l'enfant réclamé par deux mères , ne répondrait ni aux idées , ni aux sentimens des hommes d'aujourd'hui.

Il suit de là que la grâce , l'amnistie maintiennent véritable le fait de la condamnation. Pour qu'il en fût autrement , il faudrait que le prince s'engageât dans une révision personnelle du procès , et alors il n'y aurait plus remise de la peine , il y aurait déclaration de l'innocence ; l'acte du souverain ne serait plus grâce , mais justice.

Or , si la grâce maintient véritable le fait de la condamnation , elle laisse évidemment subsister contre le condamné toutes les incapacités civiles , au nombre desquelles se trouve celle d'être entendu en témoignage avec la garantie du serment ; incapacités qui , d'après l'article 633 du Code d'instruction criminelle , ne peuvent cesser que par la réhabilitation , réservée aux seuls tribunaux.

Il est donc clair que la cour d'assises de Paris , en confondant deux fois , dans une même affaire , la grâce avec la réhabilitation , et la source de la justice avec son canal , a consacré par sa jurisprudence , l'empiétement du pouvoir royal sur le pouvoir judiciaire , et ce n'est pas , assurément , ce qu'auraient fait les magistrats d'autrefois.

Cependant , autrefois la confusion du pouvoir avait moins d'inconvénients qu'aujourd'hui. La règle , la balance sont l'emblème du régime constitutionnel. Tout ce qui tend à les déranger compromet l'ordre et le salut public. Poser l'équilibre et le détruire , ce serait imiter Pénelope , désaisant la nuit le travail du jour , jusqu'au moment où , surprise par des regards vigilans , elle acheva enfin son ouvrage , bien à contre-cœur , dit le poète , et en cédant à la nécessité.

E. AIGNAN.

MERCURIALE.

« Ce jour où le fils aîné tant sa marraine n'approche, et l'on est loin de se douter que tant d'intérêts égoïstes, tant d'opinions adversaires vont s'étoffer dans une immense embrassade ; le jour de l'an est un armistice pour les guerres domestiques et les haines politiques ; c'est le jour de prédilection des eufs et des grands seigneurs ; les uns attendent des joujoux, les autres, des hommages ; ces derniers ne doivent pas oublier que le mois de janvier reconnaît, pour son patron, Janus, à qui la fable a donné deux visages. Dans les rues, quelle vaste population remuée par l'étiquette ! que d'empressement à s'éviter ! Tous les portiers sont assiégés ; on ne s'informe même pas si le maître de la maison est chez lui, on le croit assez honnête pour ne pas vous recevoir ; quelquefois on est assez malheureux pour rencontrer en route les gens dont on allait visiter le concierge ; plus loin,

« La paix, en embuscade au détour d'un chemin,
Forcë Hoffmann et de Rydal, à se tendre la main. »

L'ordre des choses est interverti : l'avarice fouille à sa poche ; le poète pardonne un succès à son ami ; une femme qui sait vivre se réconcilie avec son mari, sans se brouiller avec son amant, dont les droits ne se formalisent pas d'un caprice conjugal ; et tous se prétent avec d'autant plus de grâce à ces petites concessions, qu'elles ne doivent durer qu'un jour.

N'oublisons pas, dans cette solennité annuelle, parmi les plus doux conciliateurs de la société, M. Lemaine, successeur perfectionné de Berthélémot, et dont la grande célébrité vole de bouche en bouche d'un bout de la France à l'autre ; il ne sait pas lui-même toute l'influence de ses bonhommes ; quels utiles auxiliaires ils sont à la paresse des entretiens ! Oh ! n'a plus besoin pendant quelques jours de la pluie et du beau temps

voyez les hiéroglyphes d'un rébus occuper le grave savoir des chefs de famille , tandis que non loin d'eux le langage passionné de la devise secourt le noviciat d'un amant timide , qui lence , sur les genoux de la fille de la maison , l'amour avec un diablotin ;

« Mais la dragée est douce et sa suite est cruelle. »

On n'aura nul inconvénient à craindre en faisant choix , pour ses offrandes , soit du *Charbonnier des Géodes* (1) , soit de l'*Hommage aux Dames* (2) , ou des *Papillons de M. Charles Molé* (3) , tous recueillis aussi innocens de mauvais esprit que distingués par le bon goût qui a présidé à leur composition et au luxe de leurs ornemens. Si l'on nous consulte sur le choix à faire entre ces trois ouvrages , nous répondrons qu'on peut prendre indistinctement les grâces , les dames ou les papillons. Nous signalerons aussi les trois volumes de *Lettres à Sophie sur la Chimie , la Physique , etc.* , que M. Aimé Martin glisse , tous les ans , dans la littérature à la faveur des étrangères. La perversité du goût avait fait le triomphe des *Lettres à Emilia de M. Demouyrier* ; c'est ce qui a sans doute encouragé l'entreprise de M. Aimé Martin : c'est un bizarre abus de l'esprit que de vouloir faire un cours de galanterie dans un cours de physique ; et l'on parvient ordinairement , après de longs efforts , à n'avoir été ni aimable ni savant ; cependant cette chimie en madrigal a obtenu une sorte de succès qu'il faut considérer comme un égard accordé au talent estimé de l'auteur qui ne trouve peut-être pas inconvenant qu'on lui prédise l'oubli dont l'affronter menace déjà les *Trois Règnes* de Delille. Il serait à souhaiter que M. Aimé Martin , ainsi que la plupart de nos jeunes poètes , s'efforçassent de s'élever à l'imitation de l'admirable talent de ce grand maître , sans écartant de l'exemple dangereux de ses compositions ; c'est un vœu que nous émettons aux approches

(1) Un vol. in-18 , orné de gravures. Chez Louis, libraire , et chez tous les marchands de nouveautés.

(2) Un vol. in-18. Chez Janet , libraire , rue Saint-Jacques , n°. 69.

(3) Un vol. in-18 , orné de gravures. Chez le même libraire.

du nouvel an, et qui, sans doute, restera stérile comme tant d'autres. Puisse cependant celui que l'art dramatique forme depuis si long-temps se réaliser en 1818 ! Nous voulons encore parler de l'urgente nécessité de rétablir un second théâtre français, dont le gouvernement serait confié à l'habile activité de M. *Picard*. C'est une ressemblance de plus que cet auteur aurait avec Molière qui faisait représenter la tragédie sur son théâtre en rivalité avec ceux de la rue Guénégaud et de l'hôtel de Bourgogne. Nous aurions ainsi deux grandes scènes françaises comme deux chambres législatives. L'*Odéon*, par proximité, serait la chambre des pairs de l'art théâtral, à l'exception qu'on n'y jouerait plus en comité secret ; il faut espérer aussi que l'équité de la commission portera au pied du trône cet autre vœu des héritiers de tous les auteurs, parmi lesquels se mêlent les descendants de Corneille ; ce vœu qui sollicite l'abolition de la prescription décennaire dont sont frappés les honoraires du génie. Ce nouvel ordre de choses serait en même temps favorable à la fortune des auteurs vivans, puisque les comédiens n'auraient pas alors plus d'intérêt à jouer *Racine* que M. *Delrieu*. Voilà quelles sont les étrennes que nous votons pour les auteurs, et nous finissons par souhaiter que MM. *Raynouard* et *Duval* se chargent long-temps de celles au public ; quant aux lecteurs de MM. *Azaïs* et *Fiévée*, nous leur souhaitons le *bon soir*.

— Si l'on veut passer une de ces soirées enchantées que naguère encore il fallait aller chercher dans la mélodieuse Italie, il faut obtenir la faveur d'une présentation aux concerts de Mad. Gail ; ils sont devenus le rendez-vous de la plus brillante société de Paris. On fait d'excellente musique chez l'auteur de celle des *Deux Jaloux* et de *mademoiselle Delaunay*, car on y entend souvent des morceaux inédits de sa composition : il est à remarquer que la poésie, la peinture et la philosophie ont compté plus d'une femme célèbre, et que madame Gail est la seule à qui la musique puisse mériter ce nom.

— Le *Sténographe parisien* arrive de l'Aveyron avec son cinquième numéro qui a l'air d'un bulletin de vic-

toire (1) ; il ne s'agit rien moins que d'y voir clair dans la conduite romantique de madame Manson qui a fourni au *Sténographe* la preuve de confiance la moins équivoque en le chargeant de la publication très-prochaine de ses *Mémoires*, écrits par elle-même, et dont le dépôt sera fait chez l'un des notaires de Paris par acte authentique ; ainsi le *Sténographe* a trouvé moyen de ne pas laisser d'interruption à la curiosité publique pendant l'entr'acte des assises de Rodez à celles d'Alby.

Le cinquième numéro se recommande, en outre, par des détails qui plairont également à l'imagination et à l'esprit observateur.

— Tandis que la justice est à la poursuite de nouveaux coupables dans l'assassinat de Fualdès, M. Wilfrid Regnault est à la poursuite de la justice, pour obtenir la réhabilitation de son innocence : ainsi, nous avons des procès pour tous les goûts.

SS.

CINQUIÈME LISTE DES SOUSCRIPTIONS

Reçues pour les naufragés du radeau de la Méduse, jusqu'à la date du 25 décembre inclusivement.

Les grenadiers du 3^e bataillon de la 2^e légion de la garde nationale, composant le poste d'honneur de la chambre des députés, du 18 au 19 décembre, commandés par le capitaine Leclerc, ont eu l'heureuse idée de faire entre eux une collecte pour venir au secours des naufragés; le produit en a été de 100 f. qui ont été versés chez MM. Perregaux, Lafitte et comp.

Dons remis aux bureaux du Journal du Commerce et du Mercure :

Madame Manson, de Rodez, 10 fr. — MM. de Latouche, 10 f. Cinq habitans d'Aubusson, 25 f. — Bourgeois père, de Rouen, 10 f. — Curmer, de Rouen, 20 f. — Fontenay, 20 f. — Will. Dibon, 20 f. — Lambert, avocat à Saint-Pol, 10 f. — Le

(1) Une feuille in-8°. Prix : 40 c. Chez Pillet, libraire, rue Christine.

baron B. des Marchais, 20 f.— G. de Senac, accouch.-oool., 6 f.— Sauvinet, ex-recev.-gén. du Finistère, 40 f.— Thierry, 10 f.— Lachautière, 30 f.— La famille B....y, 12 f.— Pyronny, 10 f.— Pigneux et Bégé, 10 f.— P. D. T., 5 f.— Une famille anglaise, 20 f.— La réunion du cercle de la rue Vivienne, n. 8, 537 f. 20 c.— E. B., 5 f.— Decour, employé au trésor, 5 f.— Plancher, lib., 5 f.— Un anonyme d'Alençon, 40 f.— Un anc. élève du coll. Sainte-Barbe, des Côtes du Nord, 10 f.— Mad. veuve Cheval, 10 f.— Un anonyme, 5 f.

Dons envoyés d'Elbeuf.

MM. Henri Quesné, manufct., 20 f.— C. L. R., manufct., 20 f.— L. F., 20 f.

Dons envoyés de Nancy.

MM. Joachim-Louis Blaise, notaire, 12 f.— Ferdinand et Achille Blaise, 5 f.— Ch. Voisin, 3 f.— Ferdinand Favier, 30 f.— Gervais Voinier, 100 f.— Mademoiselle R. Favier, 50 f.

Montant des quatre listes précéd.	11,994 f. 75 c.
Montant de la présente liste,	1,265 f. 20

TOTAL (déposé chez MM. Perregaux-	—
Lafitte et compagnie),	13,259 f. 95 c.

POLITIQUE.

S. I.

SESSION DES CHAMBRES.

Je poursuis l'analyse des opinions sur la loi de la presse.

M. de Corbières se plaint que le projet de loi ne soit qu'un règlement de procédure. La raison veut que l'on définisse le délit, et qu'on détermine la peine avant de s'occuper de poursuite et de répression; tout au contraire du projet qui s'occupe de poursuite et de répression avant de rien définir. Ce projet nous renvoie à la loi du 9 no-

vembre, et au Code pénal ; mais le Code pénal est évidemment incomplet. Et quant à la loi du 9 novembre, une loi de circonstance peut-elle être la base d'une loi de principes ? Sortons enfin de ces routes tracées par un Gouvernement « qui tenait d'avance un pilon préparé pour « l'écrit, si l'on ne pouvait saisir que lui, et un cachet « préparé pour l'auteur, s'il était découvert. »

Du milieu de ces discussions, s'est élevée la question du jury. Si la commission a rejeté l'application du jury aux délits de la presse, elle ne l'a point fait par des motifs pris dans l'institution même, ni par des motifs pris dans le rapport de l'institution à ce genre de délits ; elle a seulement pensé qu'une disposition qui changerait toute la législation criminelle ne saurait être l'objet d'un amendement, et qu'une introduction, en quelque sorte furtive, convenait peu à une institution solennelle. Ici l'orateur s'attache à rectifier la théorie des amendements. Un amendement n'est jamais l'ouvrage de la minorité. C'est la majorité qui le propose, la majorité qui n'a, pour exprimer son opposition, que l'amendement ou le rejet. On nous dit que, pour être légitime, il faut qu'un amendement soit proposé ou consenti par le Roi. Donc, il peut être proposé par d'autres que le Roi.

L'orateur n'a point manqué l'occasion d'exhaler ses regrets sur les anciens corps de magistrature. Il les représente comme des tuteurs intègres du peuple, de courageux défenseurs des Rois. C'est le beau côté de la médaille.

M. le ministre de l'intérieur monte à la tribune, pour se faire une arme des paroles mêmes du magistrat qui préside l'assemblée : proposer la loi, c'est régner. Il combat, chemin faisant, l'opinion de M. Royer-Colard, qui avait défini le jury, le pays intervenant dans les actes judiciaires, comme la chambre est le pays intervenant dans les actes législatifs. D'après le ministre, à ce vieil adage, *toute justice vient du Roi*, il faudrait substituer celui-ci, *toute justice vient du peuple*, si la définition de M. Royer-Colard était bonne : conséquence, à mon avis, un peu forcée ; car intervenir dans un acte, n'est pas présider à cet acte, et il y a quelque différence entre partager une chose, et la posséder sans partage. Pour mieux prouver que l'en doit méditer longtemps certaines questions ayant

de les débattre, le ministre cite la réforme parlementaire, et l'émancipation des catholiques. Il ne dit point que ces deux questions, la première surtout, sont depuis longtemps résolues ; que ce n'est point le défaut de maturité qui retarde la discussion, mais peut-être le défaut de liberté, et qu'il ne faut pas confondre une dissidence d'intérêts avec une dissidence d'opinions.

Tout ce que l'on remarque dans le discours de M. Sartelon, c'est qu'il vote, faute de mieux, pour que la loi soit temporaire, et dans le discours de M. Favard de Langlade, c'est qu'il rejette l'établissement du jury.

M. de Bonald succède à ces deux orateurs ; beaucoup d'esprit, profondeur apparente, regrets éternels du passé, apothéose de la chambre de 1815, voilà son discours. Il se réduit à ressusciter ce qui était autrefois. D'abord la censure *libérale* d'autrefois, les *j'ai lu par ordre*, passeports nécessaires, puis les arrêts solennels rendus en robes rouges. Et si l'on pouvait nous régaler quelquefois de ces autodafés imposans, « lorsque les cours souveraines, sans « distinguer les délits ou les crimes, condamnaient tout « ouvrage dangereux à être brûlé sur le seuil du temple « de la justice, par l'exécuteur de ses plus sévères juge- « mens, » rien ne manquerait aux améliorations.

Pour s'accommoder à notre faiblesse, l'orateur veut bien toutefois nous concéder un jury. Mais encore quel jury ? Un jury spécial, nous dit-il. Tout n'est-il pas spécial en France, même le jury ordinaire, grâces aux récusions exercées par le prévenu et la partie publique ? Puisqu'il en est ainsi, qu'importe que le jury soit spécial de nom, il le sera toujours de fait. Non, répond l'orateur, je veux qu'un écrivain soit jugé par ses pairs. Et ses pairs, ce sont ceux qui écrivent, sans doute ? Point du tout, ce sont ceux qui lisent. Par analogie, les pairs des marchands et des ouvriers sont ceux qui consomment les marchandises. Ce raisonnement n'est pas tout-à-fait dans les règles du syllogisme, et Port-Royal y trouverait quelque chose à reprendre ; mais il fallait amener le jury ou l'équivalent du jury de M. de Villèle, c'est-à-dire, soumettre la presse à un petit nombre de familles puissantes. Du reste, l'orateur a grand soin de nous avertir que le jury n'est pour lui qu'un pis-aller ; il le tolère plus qu'il ne l'adopte. D'autres orateurs transportaient le

jugement des délits de la presse aux cours royales, parce qu'ils étaient sûrs d'y trouver le jury. Lui ne réclame le jury, que parce qu'il est inséparable des cours royales. Quant à cette vive affection pour les cours royales, en veut-on savoir la véritable cause? Elles jugent en robes rouges.

Comme rien n'est indifférent de ce qui part d'un orateur, tel que M. de Bonald, je n'ai pas cru devoir poursuivre mon exposé, sans relever quelques traits dont il a semé par intervalles son homélie, et qui me paraissent à moi des erreurs et même de graves erreurs.

1^o. Le droit de publier ses opinions, n'est pas, selon M. de Bonald, un droit naturel; c'est un droit politique. Mais qu'est-ce qu'un droit politique, si ce n'est un droit naturel garanti par la Société? Il n'y a pas de droits politiques sous le despotisme, parce que tous les droits naturels sont méconnus. Les droits naturels, dans les sociétés régulières, se changent en droits politiques, parce qu'ils sont tous reconnus. La société ne peut créer des droits; elle ne peut que les garantir.

2^o. L'article 8 de la charte est ainsi conçu : « Les « Français ont le droit de publier et de faire imprimer « leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent « RÉPRIMER les abus de cette liberté. » Voici le raisonnement de M. de Bonald : « L'article 8 ne dit pas un mot des lois qui doivent prévenir les abus de la presse. Or, tout ce qui n'est point défendu par la loi, est permis par elle; tout ce qui n'est pas anti-constitutionnel est constitutionnel. Donc rien ne s'oppose à ce que l'on établisse des lois préventives sur les abus de la presse en même temps que des lois répressives. »

Ce raisonnement est parfait, si prévenir et réprimer n'impliquent point, si une jurisprudence préventive n'est pas l'opposé d'une jurisprudence répressive, si la première n'exclut point la publication préalable que l'autre doit nécessairement admettre.

3^o. M. de Bonald prétend que le censeur et le juge auront autant d'esprit pour découvrir le délit que l'écrivain en a eu pour l'envelopper. Mais comment s'assurer que l'écrivain a eu la pensée d'envelopper un délit? Il faudrait qu'il l'eût aperçu; et M. de Bonald nous apprend lui-même que « l'écrivain le mieux inten-

« tienné qui traitera ces sortes de matières (politiques) « ne pourra jamais savoir s'il est digne de blâme ou de « louange. » Or, où est le délit sans l'intention ? Mais, « puisque la société est à la discréction des écrivains, il « faut laisser les écrivains à la discréction de ceux que la « société a institués pour les défendre » ; c'est-à-dire qu'il faut laisser aux uns l'usage de la parole et l'interdire aux autres ! Mais alors la société sera toute entière à la discréction de ceux qui auront le privilége de parler, elle, ses intérêts, ses opinions, ses mœurs et ses lois. Tant qu'elle est à la discréction de tous, elle n'est à la discréction de personne. Un écrivain n'a pas plus été élevé une doctrine, qu'un autre écrivain se présente pour la renverser. Les écrivains font leur propre police ; mais qui fera la police des juges ?

4°. « Un livre qui paraît, dit M. de Bonald, est un homme qui parle en public, qui professe devant le public ; et comme on ne peut professer, même aujour-d'hui, sans un examen préalable de capacité, on transportait tout naturellement aux ouvrages cette nécessité d'examen préalable ; et il me semble que si l'idée n'était pas très-libérale, elle était du moins assez raisonnable. » Je ne crois pas à la parité. Un professeur représente la société ; ce sont les doctrines de la société qu'il enseigne. La société a donc le droit de s'assurer qu'il n'en substituera pas d'autres. Un livre, au contraire, ne représente que son auteur. Ce sont les doctrines de l'auteur qu'il publie et non d'autres. Le professeur enseigne sans contradicteurs, et l'écrivain peut avoir autant de contradicteurs qu'il y a d'écrivains, de journalistes, de lecteurs.

5°. La propriété des écrivains n'est que leur papier, et point du tout leur pensée ; c'est comme si l'on disait que la propriété du statuaire n'est que son bloc de marbre. Il poursuit : les vérités sont la propriété du public. Sans doute, parce qu'elles leur ont été transmises. Or, selon un vieil adage : *Nemo dat quod non habet.* « Et l'erreur même n'est pas une propriété. » Pour continuer la métaphore, il faudrait dire que l'erreur est une dette ; sur quoi j'observerais que bien de graves auteurs sont menacés de mourir insolubles.

6°. « Que les gouvernemens ne se laissent pas effrayer :

DÉCEMBRE 1817.

609



« par ce fantôme d'opinion publique dont on veut leur faire peur. Elle ressemble à ces bizarres assemblages de nuages diversement coloriés, et dans lesquels chacun, suivant la portée de ses yeux et la netteté de ses vues, aperçoit des objets différents. » Je l'ai dit dans une autre occasion : nier l'opinion publique, c'est ôter à la nation sa *personnalité*, c'est nier la nation.

La tribune a plusieurs fois retenti de cette hérésie. Elle étonne peu dans la bouche des agens du pouvoir: Quel est le justiciable qui ne cherche à recuser ses juges? Mais que ceux qui représentent l'opinion, qui siégent de par l'opinion et pour elle, la traitent de vain fantôme, de ridicule chimère! il me semble voir un pontife renier son Dieu.

7°. L'orateur attribue les délits de la presse à une sorte d'aliénation mentale. C'est à l'aliénation mentale qu'il compare « cet état de faculté intelligente qui constitue l'esprit faux. » Et comme c'est pour prévenir les aberrations de l'esprit faux, qu'il rétablit la censure, il faut bien que, d'après lui, tous les délits de la presse, ou du moins la plus grande partie de ces délits soient dus à l'*esprit faux*. Mais je vous prie, quel délit peut-il résulter d'un état d'aliénation? Quelle matière à jugement trouve-t-on dans une erreur? Ce n'est pas, me direz-vous, la seule source des écrits dangereux. Il en est une autre plus féconde dans les vices du cœur; mais puisque les émanations ne diffèrent point, comment distinguerez-vous les sources? Et si votre définition de l'*esprit faux* est exacte, où trouverez-vous des juges? L'*esprit faux*, selon M. de Bonald, « est celui qui est éteint en certains points, et borné sur d'autre. » Maintenant que l'on me fasse connaître un esprit qui ne soit pas borné en certains points, si toutefois on excepte la Sorbonne, « ce tribunal spécial dont l'opinion de tous les hommes éclairés a sanctionné les arrêts; » même celui qui proscrivait l'inoculation. Il faut avouer que si M. de Bonald a la main pleine de vérités, il n'a pas négligé le conseil de Fontenelle.

Cet orateur n'est pas plus tôt descendu de la tribune, qu'on réclame de toutes parts la clôture de la discussion, comme s'il y avait répandu des lumières nou-

velles. M. de Chauvelin parvient avec peine à se faire entendre contre la clôture. On a opposé, dit-il, une fin de non-recevoir à l'amendement du jury, tandis que la faculté des amendemens est spécialement consacrée par la charte. Le ministre de l'intérieur se récrie sur cette dédaigneuse expression de fin de non-recevoir; il désavoue, ou bien il interprète les paroles qu'on lui attribue. Il veut avoir dit que l'amendement était contraire à la prérogative royale, et non point que le Roi ne recevrait aucun amendement.— M. Morisset, inscrit d'abord pour le projet, ensuite contre, cède la tribune à M. Mestadier qui annonce du nouveau. *Conticuere omnes*, et M. Mestadier lit, d'une voix ferme, un discours, non pas interrompu, mais constamment accompagné par des murmures. Cependant la nouveauté, même trois nouveautés arrivent. La première, c'est « que les écrivains sont comme les guerriers qui aiment le mouvement, le bruit et la gloire. » Comparaison qui ne peut qu'honorer les écrivains, mais qui tourne au détriment de l'orateur, je veux dire de son opinion. Car cet amour du mouvement et du bruit, dans les guerriers, n'exclut pas l'amour de l'ordre, puisque la discipline est l'âme d'une armée. La seconde nouveauté, c'est que les cours royales doivent prononcer sur les délits de la presse, et *sans appel*. Voilà des cours prévôtals pour la pensée. Il n'a pas été possible de juger la dernière nouveauté. C'est un long projet de loi sur les journaux, que l'orateur dépose sur le bureau; et qui sait, peut-être, le risque d'y rester long-temps.

Le lecteur ne doit guère s'attendre à trouver ici le tableau de ces agitations un peu bizarres, de ces orages d'un moment, qui viennent quelquefois interrompre le cours des plus graves délibérations. N'a-t-il pas les journaux quotidiens? Et que lui apprendrait-on, d'ailleurs, qu'il se cache d'avance? Les grandes assemblées aussi aiment le mouvement et le bruit, et n'en arrivent pas moins à la gloire, quand c'est la passion du bien public qui excite ce bruit et ce mouvement.

M. Becquey, rapporteur de la commission, monte à la tribune, pour justifier le projet amendé. Son rapport a trois objets, l'économie de la procédure, le

jury, les journaux. Il justifie la modification de l'article 7, sur ce qu'il serait un peu trop subtil de rechercher la tentative d'une tentative; car un projet de provocation n'est pas autre chose. Il justifie le principe des articles 8 et 10, sur ce que la saisie emporte bien la suspension, mais non la privation d'un droit; il justifie les modifications de ces articles, sur ce que la volonté de publier n'est pas la publication. La question du jury paraît au rapporteur intempestive; et, quant aux journaux, il persiste à ne demander que pour un an le régime extraordinaire qu'on avait demandé pour quatre.

M. le garde-des-sceaux, au nom du Roi, consent à cet amendement; mais il demande que, vu l'urgence, l'article 27 soit détaché du reste de la loi et soumis à la délibération. Là-dessus, grand débat.—Est-ce une loi, est-ce un amendement qu'on nous propose, dit l'un? dans tous les cas, c'est aux bureaux de s'en occuper.—Ce n'est pas un projet nouveau, répond un autre, puisque l'article est contenu dans le projet de loi; ce n'est pas un amendement présenté par le Roi; c'est un amendement présenté par vous et agréé par lui.—Les formes, crient les uns; l'urgence, crient les autres. Au milieu du tumulte, on entend retentir souvent ce mot : *le premier janvier*. C'est le tocsin d'alarme; ce fameux cri : *les Gaulois sont aux portes!* n'était pas plus puissant sur les Romains. Il faut convenir que l'argument de M. de Villèle ne souffrait guère de réplique. Vous voulez détacher l'une de l'autre, dit-il, deux parties inséparables; ne voyez-vous point que la liberté des journaux et la liberté des écrits se servent de complément l'une à l'autre, et que les garanties données par la première partie de la loi ne sont qu'une sorte d'échange de celles que vous abandonneriez pour la seconde? La proposition des ministres prévaut, et l'article 27 passe comme loi, dans ces termes :

« Les journaux, et autres ouvrages périodiques qui traitent de matières et nouvelles politiques, ne pourront, jusqu'à la fin de la session de 1818, paraître qu'avec l'autorisation du Roi. »

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 du projet de loi, amendés par la commission, sont adoptés.

MM. Beugnot et Sartelon avaient proposé des amendemens à l'article 6. Ceux de M. Beugnot portaient sur l'imprimeur, ceux de M. Sartelon sur le distributeur. L'un avait pour base l'intérêt des particuliers, et l'autre, l'intérêt du public. Si M. Sartelon excepte le libraire et le distributeur, c'est par un motif de justice. Si M. Beugnot excepte l'imprimeur, c'est par un motif de politique. Il craint les industries de la police, et les censures déguisées. Il cherche une précaution contre les visites domiciliaires et les abus du pouvoir. Sur une observation de M. le garde-des-sceaux, cet amendement est renvoyé après l'article 7. Cet article 7 devait être une pomme de discorde. On adopte le premier paragraphe amendé; mais le tumulte est au comble dans la discussion du second. M. Bellart demande si l'on doit refuser à l'autorité le droit de prévenir un crime? M. Boin demande si l'on doit accorder à l'autorité le droit de violer de nuit et de jour le domicile d'un citoyen? M. Ravez et M. Voisin de Gartempe se disputent la tribune; mais ce dernier invoque le *primo occupanti*, et tient bon. Il veut que la question soit ainsi posée: à qui la priorité, au projet des ministres, ou au projet de la commission? Les provocations directes au crime, s'écrie M. Corbières, sont rares; mais on a des soupçons, tant qu'on en veut avoir. La suppression du paragraphe est mise aux voix. Deux épreuves sont douteuses, appel et rappel; le paragraphe est rejeté.

Les opposans à la loi impromptu des journaux, ne se tiennent pas pour battus, même après la délibération; ils reviennent à leur but par une voie détournée. C'est M. Piet qui, dans la séance du lendemain, brusque l'attaque. Le procès-verbal nommait l'amendement de la commission un *projet de loi*. Ce n'en est pas un; vous ne pouvez faire des lois de votre chef, à moins de vous intituler législateurs par la grâce de Dieu. Vous avez mis aux voix l'amendement, vous l'avez adopté; c'est tout. Et la preuve que vous n'avez pu l'envisager comme une loi, c'est que l'article 26 de la loi que vous allez rendre abroge toutes les lois précédentes. Vous détruiriez donc demain ce que vous auriez construit aujourd'hui! MM. de Villèle et Benoit, et M. de

Chauvelin soutiennent M. Piet. M. Bellart lui oppose une fin de non-recevoir; et la fin de non-recevoir l'emporte.

Mais, de toutes les discussions qu'a provoquées cette loi, nulle n'est plus orageuse que celle qui a pour objet les articles 8, 9 et 10. On peut les séparer dans le projet des ministres; ils ne forment qu'un tout dans le projet de la commission, puisqu'ils se modifient l'un par l'autre. Le projet des ministres est plus rigoureux contre l'auteur; le projet de la commission est plus rigoureux contre l'ouvrage. L'opinion de M. Beugnot jette dans la discussion un trait de lumière. « Les tribunaux, dit-il, ne s'occupant « que de l'ouvrage, et non de l'auteur, exerceraient « une censure, et la pire des censures, parce qu'elle « serait accompagnée de scandale. » Il demande la question préalable sur les articles 8 et 9 de la commission, et que l'on mette aux voix l'article 8 du projet. M. de Villèle propose cet amendement, qui rentre dans celui de M. Beugnot: « nul ne sera poursuivi, « que pour un écrit publié. Sera considérée comme publication la distribution de tout ou partie de l'ouvrage. » On demande la question préalable sur cet amendement; elle est rejetée. M. Rivière veut combattre l'amendement; des cris aux voix étouffent ses paroles. On met l'amendement aux voix, et l'épreuve est douteuse. Un secrétaire demande l'appel nominal; d'autres secrétaires s'opposent à l'appel nominal. Au milieu des vociferations, quelques membres évacuent doucement la salle; d'autres voudraient les retenir, et ordonnent aux huissiers de fermer les portes; d'autres leur reprochent vivement cette désertion. Les partisans de l'amendement, restés maîtres du champ de bataille, n'en sont pas plus heureux. Il fallait cent vingt-huit membres pour légitimer la délibération; ils ne sont que cent ouze. Dans la séance du lendemain, l'amendement est adopté.

Pour en finir, la chambre adopte le projet à une majorité de cent vingt-deux voix contre cent onze.

Puisque la loi n'est pas portée encore, qu'il me soit permis de reproduire succinctement quelques objections.

que j'avais hasardées dans l'avant-dernier numéro. Si la loi était portée, au défaut de conviction, je lui ferai hommage de mon silence. Jusque là, même après l'adhésion d'une des deux chambres, je ne puis la considérer que comme une proposition, une opinion, un projet. La présomption est grande en sa faveur, je l'avoue. Mais puisqu'il lui manque quelque chose pour être loi, il lui manque tout.

La discussion est à peu près terminée, sans que la question à mon avis soit entamée.

Il s'agissait surtout des délits de la presse. Car, pour les crimes, n'avons-nous pas le code pénal? Or, qu'est-ce que les *délits de la presse*? Je nie qu'il en existe. Si j'ai tort, qu'on me le prouve en les définissant.

Un savant orateur a dit que la provocation directe est un filet à larges mailles. Et, parce qu'il est difficile de prouver la provocation directe, il a conclu qu'il n'y avait en effet que des provocations indirectes, ou, pour mieux dire, des tendances. Mais encore, qu'est-ce qu'une tendance? Car, si j'explique des paroles obscures par des paroles obscures, je ne vois guère comment je rencontrerai la vérité. Direz-vous qu'une tendance est une disposition, une habitude, un système d'habitudes? Je serais de mauvaise foi, si je ne convenais qu'il peut se trouver dans l'habitude d'un livre, quelque chose qui me fait soupçonner les intentions de l'auteur, comme il se trouve dans l'habitude d'un homme quelque chose qui me fait soupçonner sa proibilité. Mais irais-je traduire cet homme en jugement sur sa mauvaise mine? Elle peut tromper aussi bien que la bonne.

Tous les orateurs, quelles que puissent être d'ailleurs leurs opinions, s'accordent sur ce point, qu'il n'est pas possible de dire exactement ce qu'est un délit de la presse. M. de Bonald, qui reconnaît les délits, pose néanmoins en principe que l'auteur ne sait jamais, ou sait rarement, s'il est digne de louange ou de blâme. Il ne s'aperçoit pas qu'en étant l'intention, il ôte le délit.

Je frappe un homme par mépris, ou pour lui faire injure, voilà un délit; je le frappe dans le dessein de le blesser ou de lui ôter la vie; voilà un crime. Il est évident que le premier de ces deux actes est un degré dans

le crime, une moitié de crime, s'il m'était permis de parler ainsi.

Mais y a-t-il parité? J'écris pour exposer mes doutes sur une doctrine établie; j'écris pour établir une doctrine criminelle. Le doute, est-ce un degré de l'affirmation? J'écris sur des abstractions, ou contre des personnes. L'abstraction est-elle un degré dans la réalité?

Il semble que nous manquions de livres manifestement criminels. Mariana, Guignard, ont-ils donc caché leurs doctrines? Tous les vices, tous les crimes n'ont-ils pas eu des prôneurs? On devine le sentiment qui m'interdit les citations.

Vous n'êtes pas moins embarrassés pour graduer la peine, que pour expliquer le délit; vous n'êtes pas moins embarrassés pour déterminer le mode de jugement, que pour graduer la peine. Si ce genre de délits que vous poursuivez, existait en effet, ne craignez point que la peine et le mode de jugement restassent long-temps incertains. Peine et délit se supposent l'un l'autre; vous arrivez naturellement à l'un par l'autre.

Or, s'agit-il d'infliger la peine? Législateurs, vous ne sauriez. Dans cette sorte de délits, dites-vous, toute classification est impossible. Il faudrait une classe pour chaque fait. Deux conséquences s'offraient à vous, l'une, c'était la non-existence des délits, et l'autre, l'arbitraire des peines; et c'est l'arbitraire que vous choisissez! Qu'est-ce qu'une loi qui institue l'arbitraire, si ce n'est une loi qui proclame son impuissance, une loi qui déclare qu'il n'y a pas de loi? Car ne vous y trompez pas. Toute cette économie tant débattue, ces règles de saisie et de poursuite, et ces séries de responsabilités ne sont que des garanties pour l'arbitraire. Vous tracez le cercle où il s'exercera, vous dites même comment il doit s'exercer. C'est son autorité que vous édifiez; vous combinez à merveille ses moyens. Etait-ce là votre objet?

Laissant de côté toute la théorie des amendemens, et envisageant la chose en elle-même, il est clair que si les délits de la presse étaient matière à procès, s'il existait des délits de la presse, au jury seul appartiendrait le droit de prononcer sur ces délits, par la raison toute simple qu'ils ne sont que dans l'intention, et que la

question intentionnelle est spécialement dévolue au jury ; soit que vous considériez les jurés comme des experts, ou comme des représentans de la cité ; experts, il leur appartient de constater une chose touteuse ; représentans de la cité, il leur appartient de réclamer, au nom de l'opinion, la réparation d'un tort fait à l'opinion. Mais, quand vous serez d'accord sur le principe, vous aurez encore peu gagné. Car, à l'application, tout s'écroule. Est-ce un jury ordinaire ? Assurez-vous d'abord que les jurés connaîtront le sens de l'écrit. Est-ce un jury spécial avant l'appel ? Vous créez un privilége. Après l'appel ? Vous établissez des juges de juges. Et comment le composerez-vous ce jury spécial ? Des pairs de l'accusé, sans doute qui ne sont pas ceux qui lisent, mais ceux qui écrivent. O ressentimens de l'amour-propre, dépit de la médiocrité, jalousies littéraires, quel vaste champ on vient vous ouvrir ! Malheur à l'accusé qui, d'un vers satirique, aura effleuré jamais la couronne de son juge ! Je me représente Boileau sur la sellette, et Colletet, Cotin, Pradon, Sofal, parmi les jurés. Préférerez-vous le jury spécial de MM. de Bonald et de Villeèle ? Vous créez l'inquisition de la pensée. Voulez-vous des juges sans jurés ? Vous établissez le plus grand arbitraire possible dans la chose la plus obscure possible. Cet inconvénient n'arrêterait pas le magistrat qui a supposé un avocat parlant ainsi aux jurés : 2 et 2 font 4 ; mais, si vous le vouliez, 2 et 2 seraient 5. Cet adversaire du jury sera bien étonné quand on lui prouvera qu'un jugement sans jury est un effet sans cause ; et qu'il n'y a pas en effet de jugement sans jury. Mais le jury est quelquefois caché, quelquefois ostensible, quelquefois il ne fait qu'un avec les juges ; quelquefois on l'en sépare. Il est évident qu'avant de se faire à lui-même cette question, *quelle peine mérite cet homme ?* il faut que le juge se soit fait celle-ci : Cet homme est-il coupable ? Il est donc juré avant d'être juge. La question n'est pas de savoir s'il faut un jury, ou s'il n'en faut pas. Ce serait demander si l'on doit punir un homme sans l'avoir reconnu coupable. La question est de savoir s'il importe à la société que celui qui l'a reconnu coupable, soit le même qui le punisse. On a cherché bien loin les raisons de l'amovibilité des jurés

et de l'inévitabilité des juges. Il me semble qu'elles ne sont pas difficiles à trouver ; les uns étant appelés à lire la loi écrite , il faut qu'ils aient appris à la lire. Les autres sont appelés à consulter la raison commune, ils n'ont pas besoin d'apprentissage pour cela.

Recommençons l'examen de cette question par un autre bout ; je veux dire , éprouvons les deux solutions par leurs effets possibles. Cet examen est préférable peut-être. Car , en général , on juge mieux des choses par les conséquences qui sont à la portée de tout le monde , que par les principes qui , trop souvent , restent cachés au plus grand nombre.

J'adjure les hommes de bonne foi , de déclarer quel est le parti qu'ils auraient fait dans le bon siècle , à un philosophe qui aurait enseigné l'existence des antipodes , et l'immobilité du soleil. Comme il y a des jugemens rendus sur ces délits , je parle avec connaissance de cause. J'ai déjà rappelé le décret de la Sorbonne contre l'inoculation. C'étaient là *des délits* , des provocations indirectes. Encore faut-il admirer la modération des juges ; à leur place , d'autres auraient usé plus largement de leurs droits. Que si par hasard il s'en fut trouvé un bien pénétré de la doctrine de cette école , qui n'admet point d'erreurs innocentes , et maintiennent que tout vice est issu d'âtierie ; je demande si l'on n'aurait pas tremblé de penser. Je me trompe sur les mœurs des Cochinchinois ; le contrecoup se fera ressentir dans nos mœurs. J'ai osé dire que tel peuple adorait le diable ; j'ai perverti des adorateurs du vrai Dieu.

Je veux bien toutefois admettre l'existence de ces prétendus délits , délits à vos yeux et non pas aux miens , délits aujourd'hui et qui demain ne le seront plus , délits d'écrivains , et qui peuvent ne pas être écrits. Daignez comparer avec moi l'impunité à l'arbitraire des peines. L'impunité pourra vous donner quelques mauvais livres , mais que la raison publique étouffera dès leur naissance , comme on étouffe des monstres. Admettez l'arbitraire , vous n'aurez point d'historien. Qui voudra écrire l'histoire de Néron sous le règne de Commode ? Vous n'aurez point d'astronomie ; sougez à Galilée. Vous n'aurez point de médecin ; souvenez-vous des querelles sur la circulation du sang. Vous n'aurez

pas de voyageurs ; ces gens-là nous parlent souvent de lois et de coutumes qui ne sont pas les nôtres. Vous n'aurez pas de traducteurs ; si l'on traduit *Anacréon* ou *Sapho*, l'on blesse les mœurs ; si l'on traduit *Lucrèce*, on prête des armes à l'athéisme ; si l'on traduit *Lucain*, on introduit dans la monarchie la passion des républiques. Ce sera bien pis pour les imitateurs.

Que manque-t-il donc, pour concilier l'ordre et la liberté ? une bonne loi sur la calomnie. Élevez (s'il m'est permis de parler ainsi), élevez la calomnie au rang des crimes ; et, du reste, laissez-vous conduire par les lois existantes. Je dis la calomnie, et non la satire. J'entends les blessures faites à l'honneur, et non les piqûres qui font tressaillir la vanité. Car nous tomberions alors d'abus en abus ; Mévius et Bavius intenteraient un procès à Virgile ; et Molière se hâterait d'enfouir son *Tartuffe* et ses *Femmes savantes*. Du reste, il n'est pas besoin d'une définition nouvelle. Elle existe cette définition. Elle a depuis long-temps acquis son droit de naturalité. Ce qui manque, c'est une punition qui ne soit pas dérisoire. Attaquez-vous les doctrines sociales ? attaquez-vous l'honneur des citoyens ? La peine du factieux ou du calomniateur vous attend. Et je consens que cette peine soit terrible ; mais, dans l'un et l'autre cas, c'est un jury légal, c'est le jury ordinaire, ce sont bien véritablement vos pairs qui prononcent. Car il n'est pas besoin d'études spéciales pour distinguer la torche dans les mains de l'incendiaire, et le poignard dans les mains de l'assassin. Partisans du jury, dans cet ordre de choses, seul, vous trouverez le jury. Défenseurs de l'autorité, dans cet ordre de choses, seul, vous trouverez pour elle des garanties immuables. J'avoue qu'ainsi le domaine de la presse est un peu plus vaste ; mais, dans l'intérêt même d'un système de répression, trouvez-vous quelque chose de pire que des limites, et qu'on ne sait où placer ?

— Dans la séance du 25, le ministre des finances est venu présenter un projet de loi tendant à autoriser la perception des six premiers douzièmes de la contribution de 1818 sur les rôles de 1817. MM. Casimir Perier et Chauvelin votent à regret une mesure provisoire. Il

ne faut rien moins, pour les y contraindre, qu'une évidente nécessité; mais ils pensent qu'il suffirait de quatre douzièmes. M. Beugnot justifie le recouvrement des six douzièmes. La loi sur le budget de 1818, une fois rendue, les conseils-généraux de département et d'arrondissement s'assemblent; cette opération conduit jusqu'au mois de mars, et alors il faut faire les rôles. Dans les années précédentes, les rôles étaient tout faits; mais un nouveau système commence. Même avec ce crédit provisoire, la différence des besoins au crédit sera de vingt millions par mois. Plusieurs incitans viennent se jeter au travers de la discussion. M. Pontel de la Gironde cite Bordeaux injustement grisé, et se cite lui-même pour une contribution de 3392 fr. sur 4000 f. de revenu. M. de Marcellus demande que l'impôt des huiles soit excepté. « On peut dire, de cet impôt « comme de la taxe sur les piquettes, qu'il cause petit « profit et grand dommage. » M. de Villèle demande des éclaircissements. L'article premier ordonne le recouvrement; l'article deux autorise la perception, et l'article trois ouvre au ministre un crédit de près de 200,000,000. M. Beugnot explique la connexion de ces articles. D'après cette explication, ces mots sont ajoutés à l'article trois : en conséquence des articles précédens. Voici le texte de la loi :

Art. 1^{er}. Provisoirement et attendu le retard qu'éprouvera la confection des rôles de 1818, les six premiers douzièmes de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobilière, de la contribution des portes et fenêtres et de celle des patentnes, seront recouvrés sur les rôles de 1817.

2. Jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi sur les finances, toutes les impositions indirectes seront perçues en 1818, d'après les lois rendues pour l'exercice 1817.

3. En conséquence des dispositions précédentes, il est ouvert au ministre des finances un crédit provisoire de 200 millions sur les six douzièmes des quatre contributions directes et indirectes de 1817, sauf à régulariser ce crédit en le comprenant dans celui définitif qui sera ouvert par la loi de finances de 1818.

— Dans la séance du 25, la chambre entend un rap-

port très-circonstancié de M. Roy , au nom de la commission de surveillance des caisses d'amortissement , et des dépôts et consignations. Ce rapport embrasse premièrement l'origine des fonds ; secondement , leur emploi ; troisièmement , les variations survenues dans le personnel de l'administration. Le travail de M. Roy se recommande par des vues neuves et profondes , et des considérations à la fois politiques et morales.



CHAMBRE DES PAIRS.

Dans la séance du 22 , M. le garde-des-sceaux vient soumettre à la chambre , le projet de loi sur les journaux , adopté par la chambre des députés. Un membre (M. le comte de Saint-Roman) , s'étonne de voir transformer en projet de loi , et soumettre comme tel à la chambre des pairs , un article détaché d'une loi que l'on discute encore. Un autre membre (M. de Lally-Tollendal) , s'étonne de cette réclamation. « Quelle con- « naissance légale avons-nous , dit-il , de ce qui se passe « à l'autre chambre ; et nous appartient-il de censurer « ses procédés ? » Un troisième opinant (M. de Mar- bois) , ne pense point qu'il faille réparer une déroga- tion aux formes par une autre dérogation. C'est ce qui arriverait , si la chambre précipitait son examen. En vain l'on prétexte l'urgence. « Il suffirait aux journaux , « pour ne point abuser de leur liberté , de prévoir « qu'elle sera peu durable ; et peut-être serait-on plus « étonné de leur prudence , qu'effrayé de leurs suc- « cès . » — Le projet sera examiné dans les bureaux.



S. II.

REVUE DES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Du 19 au 25 décembre.

SUÈDE. — La diète suédoise a ouvert ses séances le

27 de novembre. L'objet de la convocation, c'est l'événement de Malmoëc. Il s'agit de rétablir ou plutôt de fonder le crédit ; il faut prévenir ces variations du signe monétaire, si désavantageuses dans les transactions. Depuis deux ans les efforts du roi retardaient la chute de la banque ; il a bien fallu céder au torrent. Le discours de S. M. respire l'amour du pays, et l'amour du bien. Il soumet son administration au jugement de ses peuples. Il raconte, comme ferait un narrateur impartial, tout ce qu'il a tenté pour le commerce, pour l'agriculture, pour les arts, pour la marine. Mais, ce qu'il convenait surtout de rappeler, c'est le rachat de la plus grande partie des emplois civils et militaires. Ainsi la vénalité disparaîtra, et, avec elle, le découragement du talent et l'humiliation de la bravoure. Mais, sans un crédit réel, toutes ces améliorations auront peu de consistance, et, sans une hypothèque, point de crédit réel. Voici des paroles qui seront recueillies par l'histoire : « Quoique mes attributions constitutionnelles ne m'imposent pas l'obligation de vous soumettre ce travail, ma sollicitude pour tout ce qui se rattache à votre prospérité a ranimé mes forces et rappelé mon expérience. Je me trouverai heureux, si elle peut vous être utile ; si au contraire les résolutions que vous adopterez valent mieux que mes vues, je remercierai la providence de vous avoir donné des lumières supérieures aux miennes. J'ai constamment cherché à suivre l'opinion publique et l'esprit du siècle, et je n'ai jamais pensé à subjuger ni l'une ni l'autre. » Ce discours a été lu par le prince Oscar. Le prince-royal en a prononcé un autre dans le même esprit ; il s'adresse alternativement aux quatre ordres. Mais il semble redoubler d'affection, quand il s'adresse à l'ordre des paysans. Ce sentiment de préférence est une tradition qu'il avait emportée de son pays natal dans son pays adoptif.

ALLEMAGNE. — Les symptômes s'aggravent ; la fièvre empire. Qu'arrivera-t-il de l'Allemagne ? On sait qu'un des jeunes orateurs de Wartbourg a osé prédire une révolution. A son avis, les hommes faits sont usés ; il n'y a que la jeunesse qui puisse et qui veuille. En attendant, les presses de Weymar ne se ralentissent pas. J'ai déjà dit que la diète s'était réunie en comité secret.

L'article 13 du pacte fédératif sert de base à des pétitions menaçantes. La raison a pris le langage de la fureur, qui lui sied mal.

COLONIES. — Il paraît que Morillo évacue les Caraques pour se diriger sur la Guira qu'il ne pourra garder long-temps. La défection d'un de ses lieutenans achève sa ruine. L'échec de Mina, si pompeusement annoncé par la *Gazette officielle de Madrid*, n'est qu'un épisode assez mince dans une action immense.

— On parle d'un congrès prochain à Paris où se trouveraient des députés de Buénos-Ayres et de Vénézuela. Les bases du traité seraient la suprématie de l'Espagne, une représentation nationale pour les Colonies, et la liberté du commerce. Ou me doit cette justice que tel a toujours été mon système. Pendant que de prétendus publicistes sonnaient le tocsin, préchaient la croisade, et, sans pudeur comme sans raison, égorgeaient ou enchaînaient en idée des populations entières, je parlais d'un accord possible, probable même et avantageux aux deux partis. Oh ! si la puissance voulait s'aider de l'expérience !

— Quel parti prendra l'Amérique ? C'est encore un problème. Les journaux officiels ne cessent de recommander une stricte neutralité. Mais qui ne sait ce qu'est un journal officiel ? L'un d'eux fait une distinction curieuse. Nous serons neutres ; je le veux, dit-il, mais nous n'en reconnaîtrons pas moins la souveraineté de quelques Etats indépendans. C'est comme s'il disait : je ne déciderai point entre cet esclave et son maître, mais je le reconnais, à bon compte, pour libre. — On parle de l'envoi de trois députés américains auprès du congrès ; on renouvelle aussi le bruit de la cession des Florides ; on ajoute que les Etats-Unis vont prendre possession de l'île Amélia.

— Un ouragan affreux a jeté la désolation dans les Antilles. On écrit de la Barbade que quatorze bâtimens ont été jetés à la côte ; on craint qu'ils n'aient péri corps et biens. A la Martinique, il ne reste plus que le sol, les nègres et le bétail. Environ trente bâtimens français et trois américains ont été entraînés au large, et l'on ne sait ce qu'ils sont devenus.

BÉNABEN.

ANNONCES ET NOTICES.

Voyage dans la partie septentrionale du Brésil, depuis 1809 jusqu'en 1815, comprenant les provinces de Fernambouc, Séara, Paraiba, Maragnan, etc. ; par M. Koster, traduit de l'anglais par A. Jay. Deux vol. in-8°., imprimés sur beau papier, et ornés de huit planches coloriées et de deux cartes. Frix : 15 fr., et 18 fr. 50 c. franc de port. Les mêmes, papier velin, 30 fr., et 33 fr. 50 c. franc de port. Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois ; Gide fils, rue Saint-Marc-Feydeau, n. 20 ;

Et chez P. Mongie ainé, boulevard Poissonnière, n. 18.

Peut-être pouvons-nous, sans blesser les convenances, nous permettre de parler avec éloge, après d'autres journaux, de l'ouvrage remarquable que nous annonçons, bien qu'il ait été publié par un des rédacteurs du *Mercure*. Déjà c'est une prévention favorable au *Voyage* de M. Koster, de voir que l'un de nos plus judicieux critiques, l'aït cru digne de passer dans notre langue, et qu'il se soit imposé la tâche de le traduire. Son opinion sera probablement confirmée par le public, et M. Koster devra à son traducteur un second succès non moins brillant que celui qu'il a obtenu parmi ses compatriotes.

Dans un moment où les sanglans débats des colonies espagnoles occupent le monde entier, on ne lira point avec indifférence ces relations exactes sur le Brésil, parce que ce pays a pris parti dans la guerre de l'insurrection, et qu'il en a ressenti les contre-coups. Indépendamment de cet intérêt de circonstance qui, par malheur, peut s'accroître et se prolonger, les lecteurs trouveront, dans ce *Voyage*, un tableau animé des provinces brésiliennes, digne, tour-à-tour, de l'attention du navigateur, du commerçant, du savant, du moraliste et même de l'homme d'état. Dans un discours préliminaire, le traducteur a exposé avec impartialité les causes des commotions politiques qu'on a récemment éprouvées au Brésil, et il démontre que, pour en prévenir le retour, le gouvernement doit préparer aux habitans les biensfaits de la liberté constitutionnelle.

ANNALES DES FAITS ET DES SCIENCES MILITAIRES.

M. Panckoucke publie le prospectus de ces Annales, qui paraîtront chaque mois, à dater de janvier 1818, et qui seront suite aux *Victoires et Conquêtes des Français*. La première partie est consacrée à l'histoire militaire ; la seconde, à la science ; et la troisième formera un article variétés. Ces Annales comptent vingt-un rédacteurs, parmi lesquels on distingue des généraux

et des membres de l'Institut. La partie historique et didactique sera traitée par M.M. Bardin, Beauvais, Berton, Calmette-Beauvoisin, Carrion-Nisard, Esmenard, Goujon, Guingret, Saint-Aubin, Thiébault et Vianet; M. Julian est chargé de la partie de l'éducation militaire; M. Parisot, de la marine et des journaux anglais; M. Bernhard, de la traduction des extraits des journaux militaires allemands; M. Larbié du Bocage, de la topographie militaire, etc.; M. Langlès, de l'histoire militaire de l'Inde, etc.; M. Millin, des antiquités militaires; MM. les docteurs Percy, Fournier, Laurent et Vaidy, de l'hygiène militaire; M. Cadet de Gassicourt, de la pharmacie militaire.

Chaque cahier sera de quatre-vingt-seize pages. Prix de l'abonnement: 8 fr. pour trois mois; 16 fr. pour six mois; 30 fr. pour l'année. Chez M. C. L. F. Panckoucke, éditeur du Recueil complet des Auteurs latins, avec les commentaires latins, publiés en Allemagne, en Angleterre et en France, rue et hôtel Serpente, n° 16.

— Le libraire Pillet ne tardera pas à publier un *Dictionnaire universel portatif de Commerce*, qui est maintenant sous presse, et qui semble, à en juger par le *Prospectus*, devoir être d'une égale utilité pour toutes les classes de commerçants et de gens d'affaires. Indépendamment de tout ce qui a rapport à l'industrie, aux productions, au commerce des quatre parties du monde, le négociant trouvera encore, dans ce livre, des notions qu'il est souvent obligé de chercher dans une foule de volumes divers. On y a classé, dans un bon ordre, les lois, les ordonnances et réglements sur l'exercice du commerce, sur la navigation, les assurances, les douanes, les avaries, les commissions, les lettres de change, les failles, les banqueroutes, tous les actes sous seing-prisé ou autres qui sont journallement en usage dans le commerce, etc. Les noms de tous les souscripteurs seront placés à la fin de l'ouvrage, qui offrira ainsi le tableau des principales manufactures, maisons de commerce, de banque, etc.

Le *Dictionnaire de Commerce* paraîtra, à la fin de février, en un gros volume in-8°. de mille pages, grand papier; orné d'une carte géographique et du tableau figuré de toutes les monnaies de l'Europe. Les personnes qui souscriront avant le 30 décembre courant, paieront l'ouvrage 10 fr.; après cette époque, le prix sera de 12 fr. On ne paie rien d'avance.

On souscrit à Paris chez Pillet, imp.-lib., rue Christine, n. 5.

Petit Atlas pour l'an 1818, par Maire; composé de trente cartes coloriées en plein. Prix: 6 fr. À Paris, chez l'auteur, rue de Tournon, n. 7; et chez Treutel et Wurtz, rue de Bourbon, n. 17.

Le but d'utilité de ce petit Atlas est de faire connaître, chaque année, les changemens qui seront survenus dans la division politique de tous les Etats du monde. Les cartes paraissent tracées avec exactitude, et sont coloriées avec une élégance recherchée.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

HM 3-

OCT 28 1940

